Évaluation des formations

RAPPORT D'ÉVALUATION
Domaine Droit, économie, gestion

Université de Montpellier

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

Rapport publié le 28/07/2020

Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur

Pour le Hcéres[1] :

Nelly Dupin, Président par intérim, Secrétaire générale

Au nom du comité d'experts[2] :

Isabelle Collin-Lachaud, Johanna Guillaumé, Yannick Malevergne

co-Présidents

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014 :

[1] Le président du Hcéres "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5) ;

[2] Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2).

ÉVALUATION RÉALISÉE EN 2019-2020
SUR LA BASE DE DOSSIERS DÉPOSÉS LE 20 SEPTEMBRE 2019

Ce rapport contient, dans cet ordre, l'avis sur le domaine *Droit, économie, gestion*, et les fiches d'évaluation des formations qui le composent.

- Licence Administration économique et sociale
- Licence Administration publique
- Licence Droit
- Licence Économie
- Licence Gestion
- Licence Science politique
- Licence professionnelle Activités juridiques : assistant juridique
- Licence professionnelle Assurance, banque, finance : chargé de clientèle
- Licence professionnelle Commerce et distribution
- Licence professionnelle Commercialisation des produits alimentaires
- Licence professionnelle Gestion des achats et des approvisionnements
- Licence professionnelle Management des processus logistiques
- Licence professionnelle Management et gestion des organisations
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie
- Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise
- Licence professionnelle Métiers de la GRH : assistant
- Licence professionnelle Métiers de l'entrepreneuriat
- Licence professionnelle Métiers du commerce international
- Licence professionnelle Métiers du notariat
- Licence professionnelle Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration
- Licence professionnelle Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement
- Master Administration publique
- Master Comptabilité - contrôle – audit
- Master Contrôle de gestion et audit organisationnel
- Master Droit de la santé
- Master Droit de l'économie
- Master Droit de l'entreprise
- Master Droit de l'environnement et de l'urbanisme
- Master Droit des collectivités territoriales
- Master Droit du patrimoine
- Master Droit pénal et sciences criminelles
- Master Droit privé
- Master Droit public
- Master Droit public des affaires
- Master Droit social
- Master Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports
- Master Économie et management publics
- Master Économie industrielle et des réseaux
- Master Entrepreneuriat et management de projets
- Master Finance
- Master Finances publiques
- Master Gestion de patrimoine
- Master Gestion de production, logistique, achats
- Master Histoire du droit et des institutions
- Master Justice, procès et procédures
- Master Management
- Master Management de l'innovation
- Master Management des PME-PMI

- Master Management des systèmes d'information
- Master Management et administration des entreprises
- Master Management et commerce international
- Master Management public
- Master Management sectoriel
- Master Management stratégique
- Master Marketing, vente
- Master Monnaie, banque, finance, assurance
- Master Risques et environnement
- Master Science politique

PRÉSENTATION

L'Université de Montpellier (UM) est le résultat de la fusion, en 2015, de deux établissements : l'Université Montpellier 1 et l'Université Montpellier 2. L'offre de formation a été élaborée durant le processus de fusion et, à l'époque, ne reposait pas sur des champs de formation. En conséquence, même si l'UM a adopté en la forme une présentation obéissant à la logique des champs de formation, ceux-ci n'ont pas de vocation structurante dans la stratégie de l'offre de formation en cours et répondent donc à une logique formelle. Deux champs ont été identifiés : le champ *Droit, science politique, économie, gestion, administration*, qui correspond au domaine *Droit, économie, gestion* (DEG), et le champ *Sciences, technologies, santé* (STS). Le domaine de formations DEG de l'UM rassemble un peu moins de 30 % des étudiants de l'UM et 45 % de son offre de formation. Celle-ci se décline, au niveau du domaine DEG, en 6 mentions de licences, 16 licences professionnelles (LP) et 37 mentions de masters.

Ces diplômes sont portés, à titre de rattachement principal, par huit composantes de l'UM : deux unités de formation et de recherche (UFR), la Faculté de droit et science politique et la Faculté d'économie, et six instituts (les Instituts universitaires de technologie (IUT) de Montpellier-Sète, de Nîmes et de Béziers – celui-ci ne délivrant que le diplôme universitaire de technologie *Techniques de commercialisation* non évalué par le Hcéres, l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier, Montpellier Management (MoMa) et l'Institut de préparation à l'administration générale). Des partenariats avec d'autres établissements contribuent aux formations de l'UM tels que : Montpellier SupAgro, l'école d'ingénieurs de Purpan à Toulouse, le Lycée Jean Mermoz de Montpellier (classe préparatoire à l'École normale supérieure de Cachan), Montpellier Business School et Barcelona Business School.

Sur le plan scientifique, l'offre de formation s'appuie sur trois unités mixtes de recherche (UMR) du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) : le Centre d'études politiques de l'Europe latine (CEPEL, UMR 5112), Dynamiques du droit (UMR 5815) et Acteurs, ressources et territoires dans le développement (ART-DEV, UMR 5281), sur une Formation de recherche en évolution (FRE), le Centre d'économie de l'environnement-Montpellier (CEE-M), et sur neuf équipes d'accueil (EA) : le Centre du droit de l'entreprise (EA 712), le Centre d'études et de recherches comparatives constitutionnelles et politiques (EA 2037), le Centre de recherches et d'études administratives de Montpellier (EA 2038), l'École de droit social de Montpellier (EA 2996), l'Institut de droit européen des droits de l'Homme (EA 3976), l'Institut d'histoire du droit (EA 7401), le Laboratoire de droit privé (EA 707), Montpellier recherche en économie (EA 7491) et Montpellier recherche en management (EA 4557). L'offre de formation s'appuie également sur trois laboratoires d'excellence (Labex) : l'agro-fondation Agropolis, le Centre méditerranéen de l'environnement et de la biodiversité et « Entreprendre », ainsi que sur plusieurs chaires (chaire « Management et entreprenariat », chaire « Jacques Cœur », Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente).

L'accès au domaine de formation DEG de l'UM s'effectue, en immédiat post-baccalauréat, par les licences *Administration économique et sociale* (AES), *Administration publique, Droit, Économie, Gestion* et *Science politique*. Leurs enseignements sont exclusivement dispensés sur le site de Montpellier à l'exception du parcours *Commerce et vente dans les industries agro-alimentaires* également accessible, en troisième année de licence (L3) *Gestion*, à Agen et Toulouse et du parcours *Management-hôtellerie-tourisme* de cette même licence proposé à Saint-Chély-d'Apcher.

Pour les étudiants privilégiant une insertion professionnelle rapide, l'UM propose 16 LP dont 3 sont portées par la Faculté de droit et science politique, 5 par l'IUT de Montpellier-Sète, 7 par MoMa dont 2 en commun avec l'IUT de Nîmes qui, au total, en porte 3. Une large palette de métiers représentatifs du domaine DEG est accessible, allant du secteur bancaire au commerce et à la distribution en passant par les métiers du notariat, les activités juridiques ou l'entreprenariat. Toutes les LP sont dispensées à Montpellier, à l'exception de la LP *Management des processus logistiques* dont les enseignements ont exclusivement lieu à Nîmes. Les LP *Management et gestion des organisations* et *Métiers de l'entrepreneuriat* voient, selon le parcours retenu, leurs enseignements partagés entre Montpellier, Nîmes et Perpignan.

Les étudiants souhaitant poursuivre leurs études peuvent intégrer le très large éventail de mentions (37) de master du domaine DEG. Dix-sept d'entre elles relèvent du droit, 4 de l'économie et 17 de la gestion qui balayent quasiment l'ensemble des disciplines de ce sous-domaine (finance, marketing, contrôle de gestion, comptabilité, système d'information et entrepreneuriat, management, ...). Les mentions de master d'économie et gestion sont portées (ou co-portées) par différentes composantes de l'UM : la Faculté d'économie, l'IAE et MoMa.

AVIS GLOBAL

Sur le plan de la finalité des formations, l'offre présentée est riche et complète. Les métiers visés sont variés et correspondent globalement bien à l'environnement socio-économique en Occitanie. Les objectifs scientifiques et les métiers visés sont en adéquation.

Les équipes pédagogiques sont plutôt bien structurées. De manière générale, les formations bénéficient d'un bon pilotage au niveau des parcours, moins au niveau des mentions relevant de l'économie et de la gestion. Un effort de suivi de l'acquisition des compétences est noté. Globalement, les formations de master bénéficient d'un bon adossement recherche.

Le nombre de mentions de masters apparaît un peu élevé en économie-gestion, conséquence probable de la fusion récente des universités de Montpellier 1 et 2 au sein de l'UM, et d'une réflexion qui reste à mener sur la restructuration de l'offre de formation de la nouvelle entité. En revanche, le nombre de LP relevant du secteur juridique apparaît un peu faible compte tenu de la taille de l'université.

Il convient de souligner la cohérence d'ensemble de l'offre de formation et la bonne complémentarité entre licences et LP. Si le positionnement de l'offre de formation sur la carte régionale de l'enseignement supérieur ne laisse pas apparaître de faiblesse significative, l'analyse du positionnement interne des formations au sein de l'université est insuffisante. Des chevauchements sont en effet observés. C'est notamment le cas des licences AES et *Administration publique* et de certains masters tels que le master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports,* le master *Économie et management publics* et le master *Économie industrielle et des réseaux* ou encore des masters *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (CGAO) et *Management des systèmes d'information*. En outre, l'attractivité de certaines formations pose question compte tenu de leurs faibles effectifs (LP *Métiers du commerce international ; Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration ; Management des processus logistiques* et *Management et gestion des organisations* et masters orientés en économie) ou de la grande proportion d'étudiants étrangers pour des effectifs globaux peu élevés (masters *Finance* et *Management et commerce international* par exemple).

L'ancrage dans l'environnement socio-économique s'illustre par de nombreux partenariats. Toutefois, ceux-ci ne sont pas toujours formalisés ni explicités. L'adossement à la recherche, et notamment le rôle précis des Labex et des chaires, n'est pas non plus clairement détaillé.

La politique d'internationalisation est hétérogène et globalement insuffisante pour un établissement tel que l'UM, *a fortiori* situé dans une région frontalière. On note une place souvent peu significative de l'international dans l'offre de formation. D'une part, l'enseignement des langues étrangères est insuffisant – l'anglais n'est pas enseigné systématiquement en deuxième année de master (M2), rares sont les formations qui proposent une seconde langue vivante – tout comme les cours de spécialités dispensés en anglais. D'autre part, les certifications en langue comme les mobilités internationales, notamment sortantes, sont inégalement présentes dans l'offre de formation.

En ce qui concerne les résultats constatés, il manque des données pour bien les apprécier. Il est à regretter qu'il existe une hétérogénéité dans l'élaboration des dossiers d'autoévaluation. Si une très grande partie des dossiers est présentée de manière structurée et concise, il reste tout de même quelques dossiers fournis dans un état relativement lacunaire (en particulier la LP *Management des processus logistiques* ou le master *Risques et environnement*). Ceci ne permet pas d'apprécier pleinement le déroulement et les résultats de leurs activités pédagogiques. En outre, lorsque l'information est communiquée, le taux de poursuite d'études excessif de certaines LP interroge sur leur positionnement. Par ailleurs, le faible nombre de poursuites d'études en doctorat doit amener une réflexion sur l'efficacité des mécanismes mis en place pour les favoriser.

ANALYSE DÉTAILLÉE

Finalités

Les finalités de la plupart des formations, que ce soit en termes de poursuite d'études ou de débouchés professionnels (notamment pour les parcours dont l'objectif est l'insertion professionnelle immédiate), sont assez clairement exposées. Les objectifs pédagogiques des formations sont pertinents et en adéquation avec les débouchés professionnels auxquels conduit traditionnellement la filière DEG. Le nombre de formations de premier cycle (licences et LP) apparaît cohérent avec le nombre d'étudiants concernés. Le nombre de

mentions de masters en économie-gestion apparaît quant à lui un peu élevé et témoigne d'une réflexion pas encore aboutie sur l'architecture de ces formations au sein de l'UM.

Dans l'ensemble, les licences générales affichent des objectifs clairs et précis. Les enseignements correspondent aux attentes pour ce type de licences. Les débouchés offerts par ces formations sont, pour l'essentiel et en toute logique, la poursuite d'études en master. Des passerelles existent vers d'autres formations, en particulier les LP, même si en pratique elles sont marginales. De même, le caractère très mono-disciplinaire de la licence *Économie* peut limiter les éventuelles réorientations. Enfin, la dimension internationale est assez peu présente au rang des finalités affichées par les licences générales. Seule la licence *Gestion* propose, au sein du parcours *International management*, une véritable ouverte internationale avec obligation de mobilité.

Concernant les LP, les débouchés identifiés sont variés et en adéquation avec les enseignements dispensés dans la formation (exceptions faites de la LP *Activités juridiques : assistant juridique* pour laquelle les débouchés pourraient être mieux ciblés et de la LP *Métiers du notariat* pour laquelle certains débouchés ne sont pas mentionnés). Les LP remplissent assez largement leurs objectifs de professionnalisation et d'insertion immédiate dans l'emploi. Les taux d'insertion professionnelle sont satisfaisants, à l'exception de quelques LP qui présentent des taux de poursuites d'études peu compatibles avec la mission première de telles formations ou dont les débouchés affichés ne correspondent pas à la réalité constatée en termes de placement des diplômés. À cet égard, il y a lieu de s'interroger sur le positionnement de la LP *Gestion des achats et des approvisionnements* dont le taux de poursuite d'études dépasse 50 %, et dont la moitié des diplômés en situation d'emploi se destinent au secteur privé alors que la formation revendique une orientation vers le secteur public.

La dimension internationale des LP dépend de leur spécificité. Si certaines présentent des spécificités nationales ou locales qui ne justifient ni ne permettent leur internationalisation (LP *Métiers de la GRH : assistant,* et les deux LP relevant des métiers de la gestion et de la comptabilité) d'autres, en revanche, ne fournissent pas l'effort que l'on pourrait légitimement attendre d'elles en ce sens (*Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration ; Commerce et distribution ; Métiers du commerce international*).

De manière générale, les métiers, compétences et connaissances visés par les masters semblent en accord avec les objectifs annoncés de chaque formation même si, dans certains cas, les débouchés métiers, tels que celui de directeur, sont probablement plus crédibles à moyen ou long terme qu'en sortie de master (master *Marketing, vente*) ou ne sont pas parfaitement identifiés (master *Risques et environnement*). Néanmoins, le niveau d'information communiqué n'est pas identique d'un parcours à un autre. Certains éléments manquent au dossier, en particulier la liste des métiers auxquels prépare le master *Management des systèmes d'information* ; les compétences développées par le master *Monnaie, banque, finance, assurance* auraient mérité d'être mentionnées plus explicitement, et les compétences transversales sont parfois difficiles à apprécier, à l'instar de celles développées par le master *Économie industrielle et des réseaux*.

Si les masters ont une finalité professionnelle indiscutable, il apparaît néanmoins regrettable que les possibilités de poursuite en doctorat ne soient pas toujours mentionnées (masters *Économie industrielle et des réseaux ; Droit de la santé ; Droit des collectivité territoriales ; Justice, procès et procédures ; Droit pénal et sciences criminelles* alors même que ce dernier comprend un parcours *Droit pénal fondamental*) ou le soient marginalement (masters *Droit privé, Droit du patrimoine* et *Science politique*) et paraissent constituer un objectif de moindre ampleur. En droit par ailleurs, la poursuite d'études est fréquemment mentionnée comme un débouché dans l'optique où le master constitue un préalable à certaines formations professionnelles pour réussir un examen ou un concours, ou pour continuer à se former (Institut d'études judiciaires, Centre régional de formation professionnelle des avocats, diplôme supérieur du notariat, ...).

Les parcours en double diplomation, les formations à distance ou les délocalisations sont bien souvent mentionnés sans être présentés dans le détail (master CGAO ; master *Management et commerce international* ; master *Marketing, vente* ; parcours *Contrats internationaux* du master *Droit de l'entreprise* délocalisé au Liban).

Positionnement dans l'environnement

L'articulation entre les différentes formations du domaine DEG et leur environnement est présentée au niveau local, régional et parfois national. L'échelon international, bien que présent, demeure en-deçà de ce qu'il devrait être si l'UM veut réellement atteindre le statut d'établissement d'enseignement supérieur de premier plan qu'elle vise.

Au sein de l'UM, les formations en économie-gestion sont portées par un grand nombre de composantes, ce qui peut nuire à leur visibilité. Pour les seules sciences de gestion, quatre composantes sont impliquées : deux

IUT, l'IAE et MoMa, sans qu'apparaissent de réelles spécificités entre ces deux dernières. On retrouve là les conséquences du rapprochement récent des universités de Montpellier 1 et 2. On note cependant que la plupart de ces formations présentent un caractère original et s'inscrivent dans un environnement favorable. Les licences et LP témoignent d'une logique de complémentarité et n'ont, pour la plupart, pas de concurrence locale. Les LP tirent profit de leurs spécificités tout en jouant sur le potentiel de recrutement régional. La situation est différente pour les masters dont la concurrence avec les écoles de commerce et les universités de Toulouse est importante.

Si l'adossement à la recherche demeure très limité en licence et en LP, il est globalement d'un très bon niveau pour les masters (exception faite du master *Gestion de production, logistique, achats*). L'articulation formation-recherche est établie par la présence au sein des équipes pédagogiques d'enseignants-chercheurs de nombreux laboratoires d'économie, de gestion et de droit. L'existence de plusieurs chaires et du Labex « Entreprendre » participent également à cette articulation sans qu'en soit précisé la forme - ce qui est regrettable - et cet adossement revendiqué par plusieurs formations apparaît, notamment pour les formations de premier cycle, comme essentiellement cosmétique et sans réelle substance.

L'environnement socioéconomique est très favorable aux formations, le tissu économique du bassin d'emploi (petites et moyennes entreprises (PME) comme grandes entreprises) étant important. Les formations bénéficient du soutien de nombreux acteurs locaux ou d'envergure nationale voire, internationale. Si l'implication des acteurs du territoire dans les formations est tangible – en particulier en LP et en master en gestion – il est regrettable que ces partenariats ne fassent que très rarement l'objet de conventions formelles, ce qui pose question quant à leur pérennité (par exemple, master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports*). À cet égard, il apparaît un *hiatus* entre les annonces faites au niveau du dossier champ, qui revendique « une contractualisation avec plus de 10 000 entreprises », et l'absence d'exemples significatifs au niveau des dossiers des formations.

À l'exception du parcours *International management* de la licence *Gestion*, le volet international est le grand absent de l'offre de formation en premier cycle et est sous-représenté en deuxième cycle. Plusieurs masters ne bénéficient d'aucun partenariat international (master *Économie industrielle et des réseaux ; Finance ; Management stratégique*) ou n'en mentionnent pas (master *Management ; Management et commerce international*). On note quelques mobilités externes d'étudiants en licence, un peu plus en master (sous la forme de stages à l'étranger) et une mobilité entrante et notamment chinoise (partenariat avec un institut franco-chinois). Certains masters ont toutefois noué des partenariats avec des établissements étrangers pouvant prendre diverses formes : délocalisations (par exemple, le parcours *Marketing stratégique des produits et des marques* (MSPM) du master *Marketing, vente*, ou invitations de professeurs (masters *Marketing, vente* ou *Management et commerce international*)). Dans l'ensemble, on regrette l'absence ou le trop faible nombre de partenariats, ce qui, dans une région frontalière telle que l'Occitanie, est assez surprenant. On regrette également que le dossier d'autoévaluation de l'établissement ne fournisse qu'une vision très sommaire des flux liés à cette mobilité.

S'agissant des formations juridiques, le constat est sans doute plus nuancé. Ainsi, au niveau local, l'offre de formation paraît relativement classique pour une université de cette dimension. Elle est également attractive, du fait de l'existence de formations originales sur le territoire. Néanmoins, la question de la lisibilité de l'offre de formation, essentiellement en master, se pose en raison d'éventuels chevauchements entre certains parcours d'une même mention (parcours *Droit du commerce international* et *Contrats internationaux* du master *Droit de l'entreprise*) ou de mentions différentes (master *Droit de la santé,* parcours *Droit et gouvernance des établissements sanitaires médicaux et médico-sociaux* et master *Administration publique*, parcours *Administration des établissements publics de santé* ou encore le master *Risques et environnement* avec le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* parcours *Droit et gestion de l'environnement et du développement*).

Les formations sont bien positionnées au niveau régional, par rapport aux formations dispensées au sein des universités de Nîmes, de Perpignan et de Toulouse, et des écoles et instituts (Institut d'études politiques, écoles de management notamment) avec des formations classiques et d'autres plus originales en raison de leurs orientations thématiques. Seules six formations juridiques font état de partenariats académiques avec des lycées, des classes préparatoires aux concours, avec d'autres formations universitaires ou avec des centres de formation professionnelle.

Classiquement l'adossement à la recherche demeure très limité en licence et en LP. Il se caractérise simplement par l'intervention des enseignants-chercheurs dans la formation, par la formation à la recherche documentaire et par l'organisation d'événements ouverts aux étudiants.

Au niveau master, le lien entre la formation et la recherche est plus fort, même si de nombreux masters insistent davantage sur la dimension professionnalisante de la formation. Les liens entre formation et recherche

se traduisent par la participation des enseignants-chercheurs aux enseignements, et par l'adossement aux centres de recherche. En outre, ces liens s'expriment aussi par l'association plus étroite des étudiants, surtout au niveau du M2, aux manifestations scientifiques. Certaines formations font également état de l'obligation de rédiger un mémoire et de la possibilité de poursuivre en doctorat sans que des chiffres ne soient toutefois systématiquement communiqués. Certains masters font état d'initiatives intéressantes pour approfondir le lien entre la formation et la recherche : restitution des travaux de recherche par les enseignants-chercheurs dans le cadre de séminaire de M2, participation à la recherche collective du laboratoire, implication des étudiants de M2 dans la rédaction de résumés d'arrêts de la cour d'appel de Montpellier dans le cadre d'ateliers de jurisprudence, possibilité d'effectuer des stages en laboratoire, association dans l'organisation des manifestations scientifiques et organisation de séminaires avec les doctorants.

De manière générale, les relations avec les milieux socio-économiques paraissent relativement hétérogènes sur le site aussi bien dans leur fréquence que dans leurs modalités. En effet, certaines relations reposent sur des conventions, tandis que d'autres sont informelles.

Au niveau licence, les relations avec les milieux socioéconomiques sont peu développées pour la licence *Science politique* et relativement classiques pour une licence *Droit* (avec la participation de professionnels aux enseignements dans le cadre des travaux dirigés et des conventions avec les juridictions). En revanche, les relations auprès des institutions publiques sont très développées pour la licence *Administration publique*. Les LP ont noué un bon réseau professionnel - les enseignements et les évaluations étant partagés entre les enseignants-chercheurs et les professionnels -.

Au niveau master, on constate, de manière générale en M2, un effort de professionnalisation des formations, notamment par la participation de professionnels aux enseignements et aux évaluations. Certaines formations font état de partenariats plus étroits avec des acteurs économiques, sous la forme de conventions ou de manière informelle, ce qui permet la constitution et la pérennisation d'un réseau professionnel. Le développement des liens avec les milieux professionnels apparaît comme un enjeu majeur pour les formations qui sont en alternance ou qui souhaitent s'ouvrir à l'alternance.

Les partenariats internationaux sont réalisés au niveau de l'université dans le cadre d'accords Erasmus+ (50 universités partenaires) ou de conventions de partenariat (11 universités partenaires). La mobilité sortante des étudiants se fait principalement au niveau de la troisième année de la licence (L3) *Droit*. De manière générale, la mobilité sortante des étudiants n'est pas présentée comme une priorité des formations même si celles-ci sont globalement ouvertes aux mobilités entrantes. L'explication tient principalement au fait que la mobilité est présentée comme peu compatible avec la professionnalisation et avec l'alternance qui paraissent être des préoccupations déterminantes. Certains responsables de master regrettent la faible mobilité sortante. À noter toutefois, au niveau master, l'existence d'un diplôme délocalisé de M2 *Contrats internationaux* à l'Université Kaslik (Liban) et d'une double diplomation avec l'Université de Sherbrooke (Canada) pour certains masters (master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* et master *Droit de la santé*).

Organisation pédagogique

Si la plupart des formations sont offertes en formation initiale (FI) classique, une partie conséquente est proposée en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) même si le nombre des contrats n'est toutefois pas toujours précisé. Tel est notamment le cas des LP et des masters *Risques et environnement, Droit social, Droit du patrimoine, Droit public des affaires* ou encore *Science politique*. Des réflexions sont en cours pour ouvrir d'autres formations à l'alternance, telles que le master *Justice, procès et procédures*. Pour les formations en alternance, le rythme est adapté aux particularités du secteur et les étudiants bénéficient d'un suivi renforcé. La majorité des formations offre la possibilité d'obtenir le diplôme, totalement ou partiellement, par le biais de la validation des acquis de l'expérience (VAE). Il semble cependant que peu de personnes bénéficient de ces modalités. D'une manière générale, la formation continue (FC) semble peu développée (hors contrats de professionnalisation). Les formations ayant une orientation internationale dans les métiers visés sont, pour leur part, proposées en FI classique pour permettre aux étudiants de réaliser un stage et/ou de suivre un semestre ou une année de cours à l'étranger. L'accès aux formations semble s'adapter aux étudiants ayant des contraintes particulières comme les étudiants handicapés et les sportifs de haut niveau.

L'organisation des licences générales présente un bon équilibre entre, d'une part, les enseignements disciplinaires et les connaissances transversales et, d'autre part, la transmission des compétences professionnelles. Conformément à ce qui est attendu d'elles, les licences générales dispensent des enseignements plus conceptuels autour des sujets fondamentaux du domaine DEG, portant sur une exigence académique centrée sur la maîtrise des connaissances et le développement des capacités réflexives, qui se traduit par une présence importante des enseignants-chercheurs.

Les LP dispensent, quant à elles, des enseignements à vocations majoritairement techniques conformément à leur vocation professionnalisante. Elles fonctionnent avec des effectifs de taille réduite, s'appuient davantage sur les pratiques professionnelles et cherchent à développer des capacités opérationnelles bien ciblées. Elles recourent largement à l'alternance, qu'elle relève de l'apprentissage ou de contrat de professionnalisation. La création du centre de formation des apprentis régional de l'Enseignement Supérieur en Languedoc-Roussillon (EnSup-LR) est, à cet égard, un atout important de l'UM. On apprécie également le suivi, organisé au sein des LP, de l'acquisition par les étudiants ou alternants des compétences métier.

À l'exception de la LP *Management des processus logistiques* dont la maquette n'est structurée ni par unité d'enseignement ni par compétences, l'organisation des enseignements de licences générales et de LP témoigne d'une bonne progressivité et est cohérente avec la distinction entre ces deux types de formations de premier cycle. Les deux types de licence se veulent complémentaires et créent une richesse en termes d'enseignement supérieur pour le territoire. Cette complémentarité qui se traduit par l'existence d'alternatives entre cursus à études longues et cursus à insertion professionnelle rapide – par exemple parcours *Management-hôtellerie-tourisme* de la licence *Gestion* versus LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* – ne permet cependant pas de limiter le taux de poursuite d'études relativement important de certaines LP.

Les différents masters du domaine présentent une logique de spécialisation progressive avec un effort notable de mutualisation des enseignements via un tronc commun en première année de master (M1). Ainsi, le M1, souvent commun, donne ensuite lieu à plusieurs parcours. Par exemple, deux parcours existent en master *Droit de la santé* et en master *Droit de l'économie* ; quatre parcours en master *Science politique* et en master *Droit du patrimoine* ou encore six parcours en master *Droit de l'entreprise*. En outre, on constate un fort degré de professionnalisation (stages, alternance parfois, études de cas (parfois avec les entreprises partenaires), simulations de gestion, jeux de rôles, pitchs, *business game, serious game*, salle de marché (master *Monnaie, banque, finance, assurance*)). Au-delà, différents événements permettent aux étudiants de se renseigner sur les métiers et parcours professionnels à l'issue de leur formation (associations d'anciens, existence d'une junior entreprise (Student Montpellier Consulting), conférences métiers, forum entreprises de l'Université de Montpellier, ...). L'existence d'une plateforme au niveau de l'université ou d'un service des relations entreprises et de la professionnalisation au sein de MoMa permet la mise en relation des étudiants avec les entreprises. Les étudiants peuvent aussi participer à des ateliers d'aide à la rédaction du *curriculum vitae* et de lettres de motivation ainsi qu'à des simulations d'entretien. En revanche, sur les dispositifs spécifiques à chaque diplôme, peu d'informations sont accessibles.

Au sein d'un ensemble relativement homogène, on relève quelques formations présentant des incohérences. À titre d'exemple, le nombre de crédits ECTS par semestre dans le master *Risques et environnement*, ou certaines matières non enseignées quand l'intitulé de la formation l'impose (*ex.* : dans le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme*, la place de l'urbanisme est faible par rapport à celle faite à l'environnement, et surtout dans le master *Droit privé*, dans lequel le parcours *Personnes/famille* ne représente qu'un tiers des heures, les deux autres tiers étant consacrés exclusivement au droit des obligations).

Des certifications professionnelles existent dans certains masters notamment quand celles-ci sont nécessaires pour exercer la profession telles que la certification de l'Autorité des marchés financiers pour le parcours dédié au secteur bancaire du master *Management sectoriel*, du master *Gestion de patrimoine* et du master *Finance*. Le master *Finance* prépare également l'examen du *chartered financial analyst*. Le master *Gestion de patrimoine* permet aux diplômés d'obtenir le diplôme professionnel de conseiller patrimonial d'agence délivré par le Centre de formation de la profession bancaire ainsi que l'accréditation *european financial advisor*. Le master CGAO prépare, quant à lui, la certification « standard international de mesure des compétences informatiques ».

Si la préparation au *test of english for international communication* – TOEIC semble accessible à tous les étudiants des formations en économie-gestion, la certification des compétences linguistiques n'est pas systématique. La place des langues est d'ailleurs inégale selon les formations (parfois pas de cours d'anglais en master). Seules certaines formations proposent au moins une autre langue en dehors de l'anglais (l'espagnol par exemple pour le master *Comptabilité - contrôle - audit* (CCA).

La dimension internationale peut être développée via la réalisation de stages à l'étranger. Par ailleurs, si la mobilité entrante est forte dans les diverses formations (accueil d'étudiants étrangers et présence d'enseignants étrangers dans certaines masters (CGAO, *Management et commerce international, Management des PME-PMI, Management*), la mobilité sortante, tant des étudiants que des enseignants, reste à développer. De manière générale, les effectifs de mobilités, surtout sortantes, et les partenariats sont rarement précisés dans les dossiers.

S'agissant des formations juridiques, la place de l'international au sein des formations est sans doute un élément très perfectible. Elle se réduit généralement (mais pas toujours, par exemple licence *Science politique)* à un enseignement de langues (souvent l'anglais) dans un volume qui n'est pas toujours élevé (18 heures d'anglais en LP *Métiers du notariat*) et pas forcément sur deux semestres consécutifs (ex. : anglais uniquement au deuxième semestre (S2) du master *Droit privé*). Certaines formations proposent des cours en langue anglaise. La mobilité enseignante n'est presque jamais renseignée et la mobilité étudiante est très limitée.

Les étudiants sont sensibilisés à la méthodologie de recherche et sont encadrés pour la réalisation de leur mémoire. Seuls certains masters intègrent dans leur maquette des cours d'introduction à la recherche afin d'inciter les étudiants à s'orienter vers un doctorat (module de 6 heures au sein du master CCA, module de 18 heures en CGAO par exemple). Le master CGAO se distingue par la présence d'intervenants enseignants-chercheurs de la Barcelona Business School. Le master *Économie industrielle et des réseaux* offre la possibilité aux étudiants qui le souhaitent d'assister aux séminaires de recherche des unités de recherche locales. Pour les étudiants des cursus en gestion, le parcours *Recherche et études en management* du master *Management* (100 heures d'enseignement) peut être suivi en parallèle des différents masters en gestion et permet une poursuite d'études en doctorat. Pour autant, ce parcours semble davantage s'apparenter à un diplôme universitaire qu'à une formation pleine et entière (pas de M1 et seulement 100 heures en M2).

Enfin, l'innovation pédagogique et l'introduction du numérique dans l'enseignement sont perceptibles pour une bonne partie des formations mais demeurent assez inégales, en particulier pour les masters en économie et le master *Finance*. L'usage du numérique est très classique (mise à disposition d'un environnement numérique de travail pour les étudiants et les enseignants, voire d'une plateforme *moodle*). La formation à distance existe seulement dans certaines mentions avec le développement d'outils *e-learning* et de *massive open online courses* (*mooc*, par exemple pour les masters *Droit de la santé ; Droit public des affaires ; Management sectoriel*). D'autres formations réfléchissent à des développements, comme la LP *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* ou encore la licence *Droit*. Le pilotage de ces questions au niveau de l'établissement ne semble pas encore avoir porté tous ses fruits.

Pilotage

En règle générale, les formations du domaine DEG ont mis en place des équipes pédagogiques bien diversifiées et cohérentes avec les objectifs des formations proposées. En master, elles associent de manière hétérogène, mais plutôt satisfaisante, enseignants-chercheurs et intervenants professionnels. En LP, la part de ces derniers avoisine les 50 %, ce qui est correct, mais la part des enseignants-chercheurs y est souvent trop modeste pour des formations universitaires. Trois LP attirent particulièrement l'attention : les LP *Management des processus logistiques* et *Commercialisation des produits alimentaires* qui ne communiquent aucun élément d'appréciation sur ce volet, et la *LP Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* dont l'équipe pédagogique ne comporte aucun enseignant-chercheur. C'est également le cas des masters *Gestion de production, logistique, achats,* et *Risques et environnement* dont la part des intervenants professionnels est excessive. *A contrario* seuls 20 % des enseignements sont dispensés par des professionnels au sein de la LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*. Le niveau de compétence et de responsabilité des intervenants professionnels est, pour l'essentiel, en cohérence avec les formations, mais il manque parfois des informations pour apprécier ce point (parcours *Commerce et vente dans les industries agro-alimentaires* (CVIA) du master *Marketing, vente* ; master *Management et administration des entreprises* ; master *Gestion de patrimoine* ; master *Monnaie, banque, finance, assurance*). En outre, il est à noter le faible nombre d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion dans certains masters (master *Management stratégique*).

Au sein de ces équipes pédagogiques, les responsables de mention, voire de parcours, sont généralement bien identifiés et connus des étudiants (exception faite du master *Management stratégique*). À l'institut MoMa, les responsables de mention ne sont pas nécessairement identifiés, ce qui laisse supposer que les responsables de pôle sont aussi responsables de mention. Le master *Gestion de production, logistique, achats* en apprentissage et en partenariat avec le groupe La Poste souffre également d'un déficit de pilotage de la part de l'université.

Dans les masters en économie et gestion qui font l'objet d'une délocalisation, plus de la moitié des cours sont assurés par des enseignants issus de l'équipe pédagogique de Montpellier lorsque les informations sont transmises ; en revanche, dans d'autres cas, aucune information n'est précisée sur les enseignants intervenant dans ces délocalisations (master *Management et commerce international*).

À l'exception des masters *Droit de l'économie, Droit public, Droit privé, Histoire du droit et des institutions,* et *Droit social*, toutes les formations du champ disposent de conseils de perfectionnement (ou comités de liaison). On note cependant l'absence d'étudiants au sein des conseils de perfectionnement des LP *Activités*

juridiques : assistant juridique, et *Métiers du notariat* ainsi qu'en masters R*isques et environnement, Finances publiques* et *Droit public des affaires* tandis que les professionnels ne participent pas aux conseils de perfectionnement de la licence et du master *Science politique*. En économie et gestion, pour les LP et de nombreux masters, les conseils de perfectionnement se situent, pour la plupart, au niveau des parcours (à l'exception du master *Monnaie, banque, finance, assurance* qui organise une réunion de bilan) et non au niveau de la mention, ce qui n'est pas conforme à la réglementation et ne permet pas à ces conseils d'examiner la cohérence globale de la mention. Certaines formations se sont dotées, en plus, de comités de pilotage ou organisent des réunions de coordination ou pédagogiques (formations rattachées à MoMa). Ces instances se réunissent régulièrement et au moins une fois par an pour les conseils de perfectionnement. Toutefois, il manque parfois des informations pour évaluer leur composition, leur fonctionnement et surtout, la mise en œuvre des conclusions et recommandations auxquels ils aboutissent.

La grande majorité des formations du domaine procèdent à l'évaluation des enseignements - le master *Monnaie, banque, finance, assurance* ne l'évoque pas du tout -. Toutefois, il est rare d'obtenir des détails sur ces évaluations et l'usage qui est fait des résultats.

Les compétences à acquérir sont clairement recensées dans les fiches du répertoire national des certifications professionnelles, quand elles sont présentes, et dans les suppléments au diplôme. Plusieurs formations (notamment la licence AES et le master *Management stratégique*) utilisent le portefeuille d'expériences et de compétences qui permet une réelle évaluation des compétences acquises par les étudiants pendant leur cursus.

Les étudiants semblent bien informés des modalités de recrutement et d'évaluation qui sont classiques. Toutefois, celles-ci sont rarement explicitées dans les dossiers. Les statistiques permettant de comparer le nombre de dossiers de candidature reçus et le nombre de candidatures acceptées manquent souvent. On regrette également de ne pas disposer d'informations systématiques sur l'organisation de passerelles de réorientation des étudiants. En outre, les modalités de délivrance totale ou partielle des formations via le dispositif de la VAE ne sont pas spécifiées (à l'exception du master *Management stratégique*). Lorsque les informations sont fournies, les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont, dans l'ensemble, satisfaisantes. Dans le master *Droit de l'économie*, un supplément au diplôme, très bien détaillé, est établi pour chacun des parcours de la formation. Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées et dépendent de l'année de formation et de l'enseignement. Il existe quelques originalités : en M1, le cours *Droit et pratique du contentieux économique* est sanctionné par un arbitrage simulé, épreuve consistant en un échange de mémoires et une plaidoirie. Dans le master *Droit public*, les compétences acquises sont très clairement explicitées et un portefeuille numérique d'expériences et de compétences est en cours de développement. Dans le même sens, dans le master *Droit du patrimoine*, la mise en place d'un portefeuille numérique de compétences en collaboration avec l'université est intéressante. Il reste que certaines formations n'ont pas encore mis en place un réel suivi de l'acquisition des compétences par les étudiants et la réflexion est en cours ; c'est le cas du master *Droit public des affaires*.

Résultats constatés

L'offre de formation présentée est très étoffée, et propose de nombreuses possibilités de professionnalisation.

Les formations de premier cycle jouissent, dans leur ensemble, d'une réelle attractivité. À l'exception des LP *Commercialisation des produits alimentaires, Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration,* et *Management des processus logistiques* pour lesquelles aucune information n'est communiquée à ce sujet. L'absence de véritable concurrence locale aux formations proposées par l'UM est un facteur explicatif évident. Ce n'est sûrement pas le seul mais il n'est pas possible d'aller plus loin dans l'analyse faute d'éléments sur les caractéristiques du vivier de recrutement de ces formations. Une telle absence d'éléments ne permet, en particulier, pas de comprendre pourquoi les LP *Métiers du commerce international, Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration, Management des processus logistiques,* et *Management et gestion des organisations,* présentent de très faibles effectifs.

Une grande majorité des masters possède une attractivité importante même si certains sont peu sélectifs ou comptent peu d'étudiants inscrits. C'est le cas des quatre mentions de masters en économie et des masters *Histoire du droit et des institutions, Droit de l'économie,* et *Droit des collectivités territoriales*. Certains masters accusent également, en première année, une baisse constante d'attractivité (master *Droit social*) ou présentent des effectifs corrects mais volatils avec un pourcentage d'étudiants étrangers important (masters *Management et commerce international,* et *Finance*). On peut également s'étonner de la capacité d'accueil très faible de certains masters malgré une attractivité importante (masters *Management de l'innovation, Management public,* et *Gestion de production, logistique, achats*).

Les taux de réussite en première année de licence (L1) sont plutôt modestes. Ils s'améliorent sensiblement en deuxième et troisième années même si certains parcours affichent des taux de succès étonnement bas sans véritables explications (licence *Économie,* parcours général et licence *Gestion*, parcours *Management-hôtellerie-tourisme*). Les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite mis en place par l'UM, mais dont on sait peu de choses, ne semblent pas pleinement jouer leur rôle.

Le taux de réussite des LP, très élevé, est conforme à ce que l'on observe généralement pour ce type de formations.

En master, les taux de réussite sont dans l'ensemble satisfaisants hormis quelques exceptions (masters *Management sectoriel ; Monnaie, banque, finance, assurance ; Économie industrielle et des réseaux ; Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* particulièrement en M1). En outre, quelques mentions donnent lieu, en M1, à des résultats fluctuants (masters *Droit de l'économie ; Histoire du droit et des institutions ; Justice procès et procédures* dans une certaine mesure) ou en déclin (masters *Droit social ; Administration publique ; Droit public ; Droit public des affaires*), sans que ces situations fassent l'objet d'une analyse particulière.

Le taux de poursuite d'études parmi les diplômés de licences générales est élevé. Il atteint les 80 à 90 %, ce qui est conforme à la finalité de ce type de formations. En revanche, seule la moitié de ces diplômés poursuit ses études dans un master de l'UM. Compte tenu de la richesse de l'offre de deuxième cycle (37 mentions de master) au sein du domaine DEG de l'UM, cette situation a de quoi surprendre.

Concernant les LP, huit d'entre elles affichent des taux de poursuite d'études élevés à très élevés (entre 20 et 58 %). Les raisons expliquant de tels taux de poursuite sont rarement analysées. Seules trois LP (les deux LP centrées sur les métiers de la gestion et de la comptabilité, et la LP *Management et gestion des organisations*) affichent des taux de poursuite d'études marginaux et remplissent donc pleinement leur rôle en termes d'insertion professionnelle immédiate.

Au niveau master, la poursuite d'études est privilégiée par les étudiants de mentions préparant aux concours et examens d'entrée des professions juridiques ou judiciaires (masters D*roit pénal et sciences criminelles ; Droit du patrimoine* ; *Justice, procès et procédures,* et *Droit privé*). La place d'une poursuite d'études en doctorat est, sur l'ensemble, assez faible (à l'exception du master *Droit public*).

L'observatoire du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants de l'UM assure le suivi à 30 mois des diplômés de LP, avec, quand ils sont connus, des taux de réponses moyens (45 à 65 %). Les éléments obtenus en réponse sont parfois succincts et ne sont pas toujours analysés. Des enquêtes internes (à six mois) sont mises en place dans quelques LP, sans que les résultats soient toujours présentés. Globalement, les taux d'insertion sont bons (75 à 100 %), hormis les LP *Commerce et distribution* (62 %), *Gestion des achats et des approvisionnements* (40 %) et *Métiers de la GRH : assistant* (60 %). La LP *Management des processus logistiques* ne donne pas d'information sur ses taux d'insertion professionnelle. Dans la grande majorité des masters, l'insertion des diplômés à 30 mois est bonne, voire très bonne. Toutefois, certains masters (*Monnaie, banque finance, assurance ; Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* ; *Économie industrielle et des réseaux*) présentent des taux d'insertion faibles ou des débouchés éloignés des objectifs fixés, indépendamment du nombre d'étudiants poursuivant leurs études. Il n'est nullement fait mention d'associations d'anciens étudiants (à l'exception de la création d'un emploi étudiant dédié à l'identification des anciens et leur devenir en master *Finances publiques*) ni des résultats obtenus grâce aux initiatives individuelles, telles que celles provenant des responsables pédagogiques de formations (masters *Droit de l'entreprise* et *Administration publique*, par exemple).

L'adéquation formation-emploi, quand elle est connue, est bonne mais il convient de souligner que les dossiers d'autoévaluation transmis par l'établissement ne permettent pas toujours d'apprécier la qualité réelle des emplois occupés par les diplômés. C'est de manière générale le cas pour les LP, notamment les LP *Management et gestion des organisations,* et *Management des processus logistiques*, mais aussi pour le parcours *Management commercial* du master *Management sectoriel*, ou encore le parcours *Management stratégique de la distribution* du master *Management stratégique*.

En master, les informations fournies, relatives à l'insertion professionnelle, sont bien souvent lacunaires, ce qui est particulièrement relevé en master *Science politique*, et permettent difficilement d'apprécier les raisons d'une poursuite d'études lorsque c'est le choix du diplômé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des formations en adéquation avec l'environnement socioéconomique et académique en Occitanie.
- Une offre de formation étoffée, variée et plutôt complémentaire proposant de nombreuses possibilités de professionnalisation.
- Une bonne adéquation entre les objectifs scientifiques et les métiers visés pour la plupart des formations.
- Une bonne structuration des équipes pédagogiques (à quelques exceptions près).
- Un bon pilotage global des formations.
- Un taux de réussite et un taux d'insertion à 30 mois globalement satisfaisants.
- Une démarche de suivi de l'acquisition des compétences en cours de déploiement (licence, master en économie et gestion).
- Un bon adossement recherche des masters.

Principaux points faibles :

- Une offre de formation parfois redondante, en particulier en économie-gestion et pas toujours lisible pour les étudiants (compétences et métiers visés peu différenciant d'un parcours à l'autre), des modalités de formation peu développées (FC, formation à distance).
- Une internationalisation insuffisante des formations non tournées vers l'international.
- Des dossiers d'autoévaluation lacunaires ou imprécis sur certains points (formations délocalisées, suivi d'insertion des diplômés, rôle du Labex et des chaires, contenu de certaines formations, ...).
- Des conventions souvent peu formalisées avec les acteurs économiques locaux.
- Un suivi du devenir des diplômés insuffisant (taux de poursuite d'études excessif en LP, faible suivi de la qualité de l'insertion professionnelle).
- Des dispositifs d'aide à la réussite à l'efficacité non avérée.
- Une absence de comité de pilotage au niveau des mentions.
- De nombreuses formations avec des effectifs faibles en économie et gestion.

Recommandations :

- *Renforcer l'internationalisation des formations :*

Il est nécessaire de réfléchir aux moyens de développer la dimension internationale des formations non directement dédiées aux métiers de l'international. Il faut notamment accroître la place de l'enseignement des langues étrangères dans les maquettes. Actuellement, les maquettes des formations ne comportent pas toujours de cours d'anglais ni de cours en anglais, ni de certification obligatoire des compétences linguistiques. En outre, il est souhaitable de développer les mobilités sortantes des étudiants comme des enseignants via des partenariats adaptés aux besoins de chaque formation. Les mobilités sortantes des étudiants devraient être envisagées plus systématiquement dans les maquettes (stage et/ou semestre à l'étranger, ...).

- *Améliorer la cohérence et la lisibilité de l'architecture de l'offre de formation :*

En dépit de sa qualité, l'offre de formation nécessite une réflexion sur son architecture globale afin de la rendre plus cohérente et lisible en différenciant bien les compétences et métiers visés d'un parcours à l'autre et en mutualisant certaines formations. Un effort de rationalisation et de coordination est à envisager. Il apparaît notamment souhaitable de s'interroger sur une possible reconfiguration de certaines LP et de certains masters (quatre masters en économie notamment) ainsi que sur une meilleure articulation entre différents masters (*cf.* points d'attention). Cela devrait permettre d'éviter d'ouvrir des formations avec de très faibles effectifs étudiants, sans doute par manque d'attractivité et/ou de visibilité. En effet, sous des noms différents, certaines mentions semblent abriter des contenus proches. Des regroupements sont possibles, avec des troncs communs (*cf.* liste dans les points d'attention). Cette remise à plat de l'offre de formation pourrait être également l'occasion d'intégrer dans les programmes de formations les évolutions récentes liées à l'impact de la transformation numérique dans de nombreux secteurs d'activités. En ce qui concerne les modalités de formation, la FC et la formation ouverte à distance devraient être davantage développées. Enfin, au-delà des certifications professionnelles obligatoires, il serait pertinent de développer leur mise en place dans davantage de formations.

- *Renforcer le pilotage des formations :*

Il est souhaitable d'améliorer la fréquence et la valorisation de ce qui est décidé en conseil de perfectionnement. En outre, il est nécessaire de renforcer le suivi de la qualité des emplois occupés par les diplômés. Un certain nombre d'informations manquent concernant le contenu de certaines formations, notamment les objectifs des formations délocalisées, le rôle précis de l'adossement recherche au Labex et aux chaires, ... En outre, afin d'assurer la pérennité des partenariats avec les acteurs économiques, il serait souhaitable d'établir davantage de conventions formelles avec ces derniers. Enfin, les formations gagneraient à mettre en place un pilotage plus systématique au niveau du suivi des recrutements des étudiants mais également des informations disponibles sur le recrutement des enseignants et des professionnels intervenant dans la formation. Les bonnes pratiques en matière de pédagogie innovante devraient être partagées.

- *Améliorer le suivi des diplômés :*

Le suivi du devenir des étudiants à 30 mois n'est pas suffisant (les statistiques d'insertion professionnelle à 18 mois ne sont pas communiquées). Il devrait être complété par un suivi plus rapproché. Par ailleurs, il est souhaitable de réduire le taux de poursuite d'études des étudiants en LP. Pour les LP dont le taux de poursuite d'études s'avère très élevé, il est nécessaire de procéder à une identification des motivations de ces poursuites d'études et à une analyse approfondie des compétences attendues par le marché de l'emploi aujourd'hui, voire d'en anticiper les besoins afin d'envisager les nécessaires évolutions. En ce qui concerne la poursuite d'études en doctorat, même s'il ne s'agit pas de la finalité première de la plupart des masters, il convient de ne pas la négliger pour autant et d'offrir à tous les étudiants de deuxième cycle une réelle initiation à la recherche.

- *Améliorer l'aide à l'orientation des étudiants (FI et FC) :*

Les possibilités de passerelles entre formations et d'aide à l'orientation devraient être clarifiées et, si besoin, renforcées. À la lumière des éléments communiqués (faible taux de réussite en L1, fort taux de poursuite d'études en LP), leur efficacité reste à prouver. De plus, il serait souhaitable de développer l'information sur les dispositifs de VAE, validation des acquis professionnels et la FC en général. Rares sont les informations sur ce point.

POINTS D'ATTENTION

Dans le cadre de la future offre de formation, il importe que l'établissement s'interroge sur le maintien de certaines mentions, en particulier :

- LP *Management des processus logistiques*, dont le dossier est extrêmement incomplet. Ces lacunes ne suffisent pas à masquer la grande faiblesse des effectifs de cette LP ni ses graves dysfonctionnements (maquette non structurée par unités d'enseignement ou compétences, absence d'informations sur la composition de l'équipe pédagogique, absence de suivi de l'insertion professionnelle, ...).
- LP *Gestion des achats et des approvisionnements*, qui présente un taux de poursuite d'études anormalement élevé et, corrélativement, un taux d'insertion professionnelle insuffisant. En outre, l'insertion professionnelle des diplômés ne correspond majoritairement pas aux finalités affichées par le diplôme. Le positionnement de la formation pose un problème manifeste.
- LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*, qui présente un sérieux déficit d'attractivité et, surtout, une équipe pédagogique qui n'est pas conforme aux attentes d'une LP ; aucun cours n'est dispensé par un enseignant-chercheur et le taux de participation des professionnels à la formation est inférieur au seuil réglementaire de 25 %.
- LP *Qualité, hygiène, sécurité, santé, environnement* parcours *Coordonnateur qualité, sécurité, environnement*, problématique quant à la composition de l'équipe pédagogique et quant au fait que près de la moitié des enseignements sont assurés par une seule personne, extérieure à l'université.
- Master *Économie et management publics*, dont les effectifs sont faibles sur deux des trois parcours, un taux d'abandon élevé en M1, des taux de réussite médiocres et surtout des taux d'insertion à 30 mois faibles (50 à 65 %).
- Master *Management et administration des entreprises*, qui présente des parcours qui relèvent plus de l'option (72 heures) que d'une réelle spécialisation.

- Master *Droit privé*, parcours *Personnes/famille* : le contenu de ce parcours ne correspond nullement à son intitulé. La place accordée au droit des obligations est beaucoup trop importante. Sans doute conviendrait-il de revoir l'articulation des parcours au sein de la mention.
- Master *Finance*, dont le positionnement est peu clair entre la finance d'entreprise et la finance de marché, ce qui pourrait expliquer les effectifs faibles, volatils avec un taux d'échec important et une poursuite d'études des diplômés du master importante (autre que le doctorat). Un renforcement de l'équipe pédagogique doit également être étudié.
- Master *Monnaie, banque, finance, assurance*, dont le taux d'insertion professionnelle à 30 mois est très faible (52 %), un taux de réussite en M1 faible et une déperdition d'effectifs fortes entre le M1 et M2.
- Master *Management public,* qui comporte trois parcours avec des effectifs faibles, une faible formalisation des liens avec les acteurs publics, et dont le taux d'insertion n'est pas connu. Plus particulièrement, le parcours *Management des universités et technologies de l'information* interroge avec des effectifs inférieurs à sept inscrits en M1.
- Master *Management sectoriel,* parcours *Vente multi-canal banque et assurance*, et master *Management stratégique,* parcours *Management stratégique de la distribution*, dont les niveaux d'emplois des diplômés sont peu en adéquation avec un niveau master.

Il importe également que l'établissement mène une réflexion stratégique sur plusieurs formations dont le positionnement et les recoupements entre parcours ou mentions questionnent. Cette profusion de parcours visant des métiers proches doit amener à une rationalisation de l'offre, en identifiant les blocs de compétences distinctifs en fonction des métiers visés, afin de justifier le maintien et/ou le regroupement de parcours. Ceci permettra d'améliorer la visibilité de l'offre et ainsi son attractivité, mais également l'employabilité des étudiants dont les compétences professionnelles et transversales seront mieux mises en évidence. Sont concernés en particulier :

- Master CGAO parcours *Contrôle de gestion et système d'information décisionnelle*, qui pourrait bénéficier d'un regroupement avec le parcours *Système d'information et contrôle de gestion* de la mention *Management des systèmes d'information*.
- Master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* (parcours *Transport et logistique* et parcours *Marché et droit de l'énergie*) et master *Économie industrielle et des réseaux* (parcours *Stratégie industrielle et réseaux énergétiques* et parcours *Économie des réseaux intelligents*). Ces parcours visent des métiers proches.
- Master *Management et administration des entreprises* (parcours *Entrepreneuriat – direction d'entreprise*) et master *Management de l'innovation* (parcours *Création d'entreprises innovantes* et parcours *Management de projets innovants*) qui auraient une meilleure visibilité au sein de la mention *Entrepreneuriat et management de projets*.
- Master *Gestion de patrimoine* proche du master *Droit du patrimoine* parcours *Fiscalité du patrimoine*, ce qui pourrait expliquer les effectifs faibles.
- Master *Gestion de production, logistique, achats* - sans parcours- et accueillant seulement 10 étudiants par an. Cette mention mutualise d'ores et déjà des cours avec le master *Management sectoriel*, mutualisation qui pourrait justifier un éventuel rapprochement.
- Master *Management* dont les deux parcours pourraient être repositionnés : le parcours *Management, hôtellerie, tourisme,* qui relève davantage de la mention *Management sectoriel,* et le parcours *Recherche et études en management*, qui ne compte que 100 heures de cours en M2 et relève davantage d'un diplôme d'université que d'un master.
- Master *Management de l'innovation* dont les deux parcours (*Création d'entreprises innovantes et Management de projets innovants)* pourraient être repositionnés au sein du master *Entrepreneuriat et management de projets*. Le dernier parcours (*Assainissement nucléaire et valorisation des sites industriels*) pourrait quant à lui être regroupé au sein de la mention *Management sectoriel*. Le dernier parcours (*Management de projets web)* pourrait être regroupé au sein du master *Marketing, vente.*
- Master *Management des PME-PMI*, qui pourrait être rapproché du master *Entrepreneuriat et management de projets.*
- Master *Management des systèmes d'information*, dont le parcours *E-marketing* pourrait être rattaché à la mention *Marketing, vente.*
- Master *Management et commerce international*, dont le parcours *Ingénieur d'affaires* dans l'innovation et tourisme pourrait être repositionné au sein du master *Management sectoriel.*

- Master *Management sectoriel*, dont le parcours *Management commercial* est très proche du parcours *Management des équipes commerciales* du master *Marketing, vente*.

FICHES D'ÉVALUATION DES FORMATIONS

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Administration économique et sociale* (*AES*) de l'Université de Montpellier (UM) est une formation pluridisciplinaire sur trois années, comprenant deux ans en tronc commun (L1 et L2) et une spécialisation en troisième année (L3) autour de deux parcours : *Administration et gestion des entreprises* (*AGE*) d'une part et *Administration et gestion publique* (*AGP*) d'autre part. La licence *AES* est intégrée à l'école de management universitaire Montpellier Management (MM), composante de l'UM. Les enseignements se déroulent à Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les débouchés de la licence *AES* sont bien exposés dans le dossier. Cette formation, pluridisciplinaire par essence, vise à apporter aux étudiants les savoirs et compétences de base en droit, économie et gestion. La licence *AES* n'a pas pour vocation une professionnalisation courte des étudiants mais à bien les préparer à une poursuite d'études en master, tout en les spécialisant en L3 vers l'administration privée ou publique. Les enseignements proposés sont en parfaite adéquation avec la finalité de la formation.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la licence *AES* de l'UM dans son environnement, quelle que soit l'échelle territoriale (locale ou régionale), est clairement explicité dans le dossier. La licence *AES* proposée par MM est très orientée vers la gestion, conformément aux disciplines enseignées dans cette structure et aux débouchés en master que celle-ci développe, et est plus axée sur l'enseignement des techniques d'économie et de gestion que, par exemple, la mention *AES* offerte par l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 qui, elle, est orientée Ressources humaines. En revanche, le dossier ne précise pas la spécificité du parcours *AGP* de la formation par rapport à la licence *Administration publique* (*LAP*) portée par la faculté de Droit et de sciences politiques de l'UM. La licence *AES* de l'UM est en phase avec les besoins du milieu socio-économique aussi bien dans le secteur privé que public, ce qui est appréciable, mais il est regrettable qu'elle n'ait pas développé des partenariats formalisés avec des entreprises ou administrations de ce milieu. La formation baigne dans un milieu scientifique conséquent du fait de la présence sur son territoire de plusieurs laboratoires de recherche dans le domaine. La formation n'a pas mis en place des partenariats spécifiques à l'international mais bénéficie de ceux instaurés par l'UM avec 46 autres universités, régissant les mobilités entrantes et sortantes étudiantes et des personnels

(enseignants et non enseignants). Le dossier d'autoévaluation de l'établissement ne fournit aucune précision sur les flux de ces mobilités concernant la formation.

Organisation pédagogique

La structuration de la licence *AES* de l'UM est pertinente eu égard à ses objectifs et très lisible. Elle permet une bonne progression de la spécialisation de ses étudiants dans la mesure où celle-ci se réalise en L3 (avec les deux parcours *AGE* et *AGP*) après deux ans d'un tronc commun conséquent (en L1 et L2). L'examen de la maquette montre une bonne répartition des disciplines entre le droit, l'économie et la gestion, ainsi que les techniques quantitatives, ce qui est pertinent pour la filière *AES*. La mention s'adresse à un public principalement de formation initiale, mais peut aussi accueillir des personnes en reprise d'études dont les effectifs ne sont pas précisés. Elle se déploie classiquement en cours magistraux et en travaux dirigés (TD). La proportion des TD par rapport à l'ensemble des heures enseignées est de 49,1 % en L1 et de 32 % en L2. La formation inclut également un dispositif traditionnel d'accompagnement des étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, salariés mais aussi (ce qui est moins commun) des étudiants entrepreneurs. Il est possible d'obtenir le diplôme, totalement ou partiellement, via la modalité de la Validation des acquis de l'expérience (VAE) mais peu de personnes en ont bénéficié.

On apprécie l'effort mené au sein de la formation pour bien préparer ses étudiants à l'international qui réside en diverses modalités : la mise en place d'un enseignement conséquent de langues (anglais obligatoire sur les six semestres et une deuxième langue vivante (LV2) limitée à l'espagnol et l'allemand), celle d'un diplôme universitaire (DU) d'enseignements disciplinaires réalisés en anglais et aussi la préparation à la certification en langue.

La préparation à l'insertion professionnelle, avec la mobilisation des ressources du Service commun universitaire d'information et d'orientation (SCUIO), n'intervient qu'en L3, ce qui est tardif, en revanche, l'obligation faite aux étudiants d'effectuer un stage de six semaines au minimum en L3 est appréciable, ce qui est rare dans le cadre d'une licence généraliste, et est une réelle valeur ajoutée en matière de préprofessionnalisation. Des stages facultatifs sont également proposés aux étudiants sur les autres niveaux de la licence. Les compétences attendues sont bien décrites dans la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et du supplément au diplôme (annexés au dossier). On apprécie le recours, pour le suivi de l'acquisition des compétences des étudiants, au Portefeuille d'expériences et de compétences (PEC).

La licence *AES* est classiquement adossée à la recherche via l'appartenance des enseignants-chercheurs qui y enseignent à cinq laboratoires de recherche à bonne réputation scientifique, dans les domaines du management, du droit, de l'économie et de l'administration.

L'utilisation du numérique à des fins pédagogiques reste très classique à travers des enseignements d'informatique, pouvant déboucher sur des certifications (C2i ou Pix), l'utilisation d'un Espace numérique de travail (ENT), ou la mise en place de cours sur Moodle. Plus globalement, la pédagogie reste courante sans innovations particulières.

Pilotage

Le pilotage de la licence *AES* est satisfaisant. La proportion d'enseignants-chercheurs intervenant dans la formation est certes faible (4 % en L1, 27 % en L2, 41 % en *AGP* et 30 % en *AGE*) mais ils ont en charge une très large majorité des heures enseignées (autour de 70 % quel que soit le parcours ou l'année), ce qui est satisfaisant au niveau d'une licence. Chaque année de licence et parcours est gérée par un responsable pédagogique. Une réunion annuelle permet d'assurer la coordination. La licence *AES* est dotée d'un conseil de perfectionnement, dont la composition est conforme à la législation et qui se réunit une fois par an.

Du fait de la pluridisciplinarité de la licence *AES*, des passerelles permettent la réorientation d'étudiants vers des filières connexes et notamment, en fin de L2, vers sept licences professionnelles pour des étudiants renonçant à des études longues mais on ignore le nombre d'étudiants réorientés dans ces cursus. L'équipe pédagogique a développé des dispositifs intéressants d'accompagnement ou de réorientation des étudiants fragiles, notamment en L1 avec la mise en place du certificat « Réagir, rebondir, réussir » (C3R), ou en organisant le suivi des étudiants en échec en fin de L1. On approuve le projet de création, à la rentrée 2019, d'un parcours adapté incluant des heures de TD supplémentaires en techniques quantitatives, économie, langues ou méthodologie. Les modalités retenues pour l'évaluation des acquisitions des connaissances par les étudiants sont classiques. Elles consistent notamment en contrôles continus (au moins deux par matière) et en examens organisés en fin de chaque semestre.

Il est regrettable de ne pas avoir d'informations précises sur les modalités de l'évaluation par les étudiants des enseignements suivis. En particulier, cette pratique ne semble pas systématique.
Résultats constatés
La formation semble être attractive avec un effectif de 295 étudiants en L1 (pour une capacité d'accueil de 300), de 133 en L2 et de108 en L3 *AGE* et 28 en L3 *AGP* (chiffres 2017-2018). Cependant, il est dommage de ne pas avoir d'explications de la part des responsables de la licence sur la forte différence d'inscrits constatée entre la L1 et la L2, ni sur le différentiel important des effectifs de L3 entre les deux parcours. Le taux de réussite en L1, de 47,35 %, même s'il est en forte augmentation sur quatre ans (par rapport aux chiffres 2014-2015), est problématique et peut s'expliquer, en partie, par le fait que 20 % de l'effectif est composé de bacheliers technologiques et professionnels (chiffres 2017-2018). Il est nettement plus important pour les bacheliers S et ES qui constituent le cœur de cible de la licence *AES*. Les taux de réussite en L2 (73,56 %) et L3 (90,32 % pour *AGE* et 86,96 % pour *AGP*) sont assez élevés. La majorité des étudiants de la licence continue en master (86,9 %), dont plus de la moitié à l'UM, essentiellement en gestion (et plus marginalement en droit ou administration publique), ce qui est logique pour une licence généraliste, mais on ignore la nature et la localisation des autres masters dans lesquels les diplômés poursuivent leurs études.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une préparation des étudiants à l'internationalisation.
- Un accompagnement des étudiants en termes de préparation à la professionnalisation et de réorientation.
- Le recours au PEC.

Principaux points faibles :

- L'absence d'innovations pédagogiques.
- Un taux de réussite en L1 qui, bien qu'en voie d'amélioration, reste encore faible.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Soulignons tout d'abord la qualité et la complétude du dossier fourni par les responsables de la mention. Au titre des recommandations, précisons qu'il serait souhaitable de généraliser les ateliers proposés par le SCUIO à l'ensemble des étudiants. Il conviendrait également d'élargir le portefeuille des LV2 proposées (sous forme de cours mutualisés avec d'autres formations, *Massive Open Line Courses* (MOOC, etc.)), dans la mesure où seuls l'anglais, l'allemand et l'espagnol sont proposés en LV2 qui est un enseignement obligatoire, pour que les étudiants ayant pratiqué une autre LV2 dans le secondaire puissent poursuivre leur apprentissage linguistique. Un recours à une pédagogie plus innovante devrait rendre la formation encore plus attractive. Enfin, les évaluations des enseignements par les étudiants devraient être réalisées systématiquement. Le porteur de la formation est encouragé à recueillir les informations relatives à la nature et à la localisation des masters (hors ceux de l'UM) dans lesquels les diplômés poursuivent leurs études.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence mention *Administration publique* (LAP) est une licence dite « suspendue » qui ne comporte que le niveau licence 3. Elle est orientée prioritairement vers la préparation aux concours administratifs. Elle est dispensée au sein d'un Institut de préparation à l'administration générale (IPAG), composante de l'Université de Montpellier. L'objectif est de préparer les étudiants à intégrer la fonction publique notamment les concours de niveau A et B en tant que titulaires ou contractuels. Les enseignements se déroulent uniquement à Montpellier.

ANALYSE

Finalité
La licence *Administration publique* comporte des objectifs essentiellement professionnels qui sont très clairement explicités dans le dossier : compétences d'expression écrite et orale, capacité d'analyse et de synthèse, travail en autonomie, culture générale. Les objectifs en termes de débouchés et de poursuite d'études sont indiqués avec beaucoup de précision dans le dossier. La très grande majorité des étudiants de la licence se consacre au concours. Ils peuvent cependant poursuivre leur parcours dans le cadre d'un master mais cela reste marginal (un ou deux par an). La formation ne dispose pas de délocalisations.
Positionnement dans l'environnement
La licence *Administration publique* se positionne véritablement comme le centre de préparation au concours de l'Université de Montpellier en accueillant les étudiants de la faculté de droit et de science politique, de l'Institut Montpellier management (AES et management) et même de la faculté des sciences. Au plan géographique, la formation dispose d'une situation favorable car l'IPAG de Montpellier et le seul Institut de préparation au concours de l'ancienne région Languedoc-Roussillon et au sein de la région Occitanie.

La seule concurrence peut venir de Toulouse qui dispose d'un centre de préparation à l'administration générale (CPAG) au sein de l'Institut d'études politiques. Par ailleurs, des étudiants viennent de la plupart des universités du sud de la France et de la région parisienne (Plus de 50 % des effectifs).

La LAP est au centre d'un certain nombre de partenariats établis en particulier avec le réseau des classes préparatoires au concours de l'Institut régional d'administration (IRA de Bastia). D'autres partenariats sont établis avec le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et avec l'école nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (ENCCRF).

L'articulation avec la recherche se concrétise par les liens existants entre plusieurs enseignants-chercheurs de la formation et le centre de recherche et d'études administratives de Montpellier (CREAM EA n° 2038) dont les axes de recherche recoupent les problématiques de la sphère publique. Par ailleurs, l'IPAG organise parfois en son sein des manifestations scientifiques (université d'été de la société française de finances publiques en juillet 2019).

La formation bénéficie d'intervenants professionnels fonctionnaires et de nombreuses conventions qui permettent de l'intégrer pleinement à l'environnement des métiers de l'action publique : IRA de Bastia, ENCCRF, CNFPT, centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34). D'autres relations se sont développées sans toutefois être formalisées : direction générale de l'administration, préfecture de l'Hérault, direction générale des finances publiques, direction générale des douanes et droits indirects, chambre régionale des comptes d'Occitanie, tribunal administratif de Montpellier, Rectorat de Montpellier et administrations déconcentrées de l'État.

Logiquement, la coopération à l'international n'est pas une priorité de cette formation même si elle est susceptible d'accueillir des étudiants étrangers.

Organisation pédagogique

Se déroulant sur une seule année, la formation ne comporte pas une spécialisation progressive. La licence comporte ainsi un tronc commun composé d'un bloc « *Histoire contemporaine et culture générale* », d'un bloc « *Droit public et questions européennes* », et d'un bloc « *Finances publiques et économie* » (ces enseignements sont regroupés sur les trois premiers jours de la semaine). Par ailleurs, il est possible pour les étudiants de construire leur projet personnel et professionnel à partir de modules optionnels spécialisés correspondent à la plupart des concours administratifs. La formation reconnaît l'engagement étudiant et propose des parcours adaptés au public en formation initiale et continue (entre quatre et 11 stagiaires par an, moyenne 8 % de l'effectif de la LAP) et en alternance. L'apprentissage évolue fortement passant de 9,5 % des effectifs en 2014 à plus de 38 % en 2019). Il existe également un dispositif spécifique pour accueillir les étudiants avec des contraintes particulières en particulier des étudiants handicapés (environ quatre / an). La LAP comporte enfin un dispositif de préparation aux concours internes et commence à développer certains enseignements à distance. Il est possible de profiter du dispositif de validation des acquis professionnels (VAP) ou de validation des acquis de l'expérience (VAE).

La professionnalisation est assurée par des conférences professionnelles et par des mises en situation professionnelles des étudiants. Cette formation ne comprend pas de période de stage obligatoire qui serait d'ailleurs incompatible avec la préparation et le calendrier des concours. Toutefois, les étudiants qui ne sont pas inscrits en apprentissage, on la possibilité de réaliser des stages facultatifs pendant les vacances ou après les examens mais cela reste limité d'autant plus que ces stages ne font pas l'objet d'une évaluation spécifique. Enfin, en début de formation dispositif et mise en place à fin que chaque participant puisse faire le point sur ses forces et faiblesses et acquérir des connaissances sur les attendus des concours.

La place de la recherche est réduite ce qui est classique dans le cadre d'une préparation aux concours.

Pour leur, la place du numérique se limite à l'accès à certaines préparations à distance et l'utilisation de la visioconférence.

En ce qui concerne les langues, les étudiants suivent obligatoirement des cours de langue étrangère (anglais, espagnol et allemand).

Pilotage
L'équipe pédagogique est tout à fait conforme à ce que l'on peut attendre d'une telle formation composée notamment pour moitié d'enseignants-chercheurs et de professionnels issus des administrations de l'État et de la fonction publique territoriale. Le niveau de compétences des professionnels est conforme aux exigences de la formation. La responsabilité de la formation est assurée par le directeur de l'IPAG. Le dossier n'indique pas de dispositif spécifique de coordination de l'équipe enseignante. À la suite des précédentes évaluations, la formation a mis en place un conseil de perfectionnement qui se réunit deux fois par an à la fin de chaque semestre, il réunit des représentants de toutes les parties prenantes. Ce pilotage institutionnel se complète par l'organisation de « séminaire stratégiques réguliers » permettant d'établir un dialogue entre les enseignants et les professionnels intervenant de la formation. L'évaluation des enseignements n'est pas systématique, elle a été réalisée à deux reprises : en 2014-2015 puis en 2018-2019. Le cursus suivi dans le cadre de la LAP permet d'obtenir 60 ECTS. De façon classique, chaque unité d'enseignement est évaluée au moyen d'un contrôle continu ou par un examen terminal. Les jurys sont composés paritairement entre enseignants et professionnels. Les compétences acquises par les étudiants ne sont pas spécifiquement vérifiées si ce n'est à l'occasion des entraînements aux épreuves d'admission des concours. La formation dispose de dispositifs spécifiques pour l'aide à la réussite des étudiants : classe préparatoire intégrée, accueil d'un nombre important d'étudiants boursiers (50% de l'effectif sur les cinq dernières années), mise en place de groupes spécifiques pour les noms juristes, cours de contrôle continu spécifiques pour les alternants. Les étudiants bénéficient d'un suivi individuel en particulier par la mise en place d'un enseignant référent.
Résultats constatés
Les effectifs de la LAP sont à la fois conséquents et stables (90 étudiants en moyenne sur les cinq dernières années). La formation est indéniablement attractive d'autant que plus de 50 % des étudiants viennent d'universités extérieures à Montpellier. Les taux de réussite des étudiants s'apprécient essentiellement au regard des concours passés et obtenus. Le bilan de réussite à l'examen de la LAP elle-même montre que tous les étudiants ne sont pas diplômés à l'issue de la formation (51 sur 83 inscrits pour 2017-2018). À la suite des remarques formulées lors de la précédente évaluation, la formation a mis en place un suivi plus précis du devenir des étudiants qui est présenté en annexe du dossier et complété par des enquêtes diligentées par le service dédié de l'Université de Montpellier. A titre d'exemple, sur les cinq dernières années, la LAP a enregistré 39 étudiants devenus inspecteurs DGCCRF, 122 étudiants admis aux concours des IRA, 199 étudiants admis aux concours de « Bercy », 77 étudiants admis aux concours DGFIP, 92 étudiants admis aux concours territoriaux (sachant que les étudiants se présentent à plusieurs concours sur la même période).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation qui répond pleinement aux objectifs qui lui sont assignés.
- La densité des relations et des partenariats avec son environnement professionnel.
- L'adaptation de la formation au profil des étudiants.
- Le développement de l'apprentissage.

Principaux points faibles :

- Modalités de vérification de l'acquisition des compétences peu développées.
- Des relations avec la sphère administrative qui ne sont pas toujours formalisées.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Administration publique* de l'Université de Montpellier comporte des qualités indéniables car elle est attractive, pleinement intégrée au paysage universitaire local et régional et a permis un nombre très élevé de candidats d'intégrer la fonction publique sans avoir nécessairement suivi un cursus de juriste ou d'économiste. Elle devra s'adapter à l'évolution des modalités de recrutement opérées dans la fonction publique en développant notamment une approche par compétences.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE DROIT

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La Licence en *Droit* est une formation organisée selon un schéma classique distinguant le parcours « *Droit public* » et le parcours « *Droit privé* ». La spécialisation intervient en troisième année afin de permettre l'acquisition préalable des connaissances fondamentales. Un parcours d'excellence et sélectif, le « collège de droit », permet de suivre des enseignements complémentaires. A l'inverse, pour les étudiants qui ne bénéficient pas des prérequis nécessaires un dispositif « ELAN L1 » permet de réaliser la licence en quatre années avec un accompagnement accru. Les enseignements ont lieu au sein de l'UFR droit et science politique de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs scientifiques et professionnels de la formation sont clairement explicités. La formation est organisée de manière classique et les enseignements proposés permettent d'acquérir les connaissances attendues dans le cadre d'une licence en *Droit*. Le volume global d'heures en licence est de 1584 pour le parcours « *Droit privé* » et de 1573 pour le parcours « *Droit public* ». La formation est généraliste conformément aux objectifs de poursuite en master de la licence en *Droit*. Cela s'explique par le fait que la plupart des débouchés professionnels (ou concours) sont ouverts au niveau Bac+4 ou +5. Par ailleurs, la spécialisation et la professionnalisation ne sont possibles qu'après l'acquisition des savoirs fondamentaux en licence. Un supplément au diplôme est délivré à chaque étudiant pour lister les compétences acquises. Les débouchés professionnels sont portés à la connaissance des étudiants. Actuellement 92% des diplômés poursuivent en master. Il n'y a pas de délocalisations.
Positionnement dans l'environnement
La Licence en *Droit* est comparable aux autres licences en *Droit* proposées au niveau régional ou national. Ce n'est pas un problème car les licences de ce type restent très demandées et souvent en tension. De plus la licence en *Droit* de l'Université de Montpellier arrive à se démarquer en raison de la qualité des formations proposées et arrive à attirer des étudiants d'Universités voisines (Perpignan notamment). Une journée portes ouvertes est organisée chaque année afin d'informer les lycéens, ce qui permet à la licence

en *Droit* de renforcer son attractivité.

L'articulation avec la recherche reste assez modeste mais cela s'explique par le nombre important d'étudiants (entre 1400 et 1650 étudiants en L1, entre 600 et 800 en L2 et entre 400 et 600 en L3) et par les objectifs de la formation (acquérir les savoirs fondamentaux en droit). Le lien avec la recherche est néanmoins établi grâce à l'intervention prédominante d'enseignants-chercheurs et par la mise en place de cours de recherche documentaire.

Les liens avec les partenaires socio-économiques et culturels sont nombreux pour une formation de ce type. Il existe des liens avec plusieurs lycées afin que les élèves de terminale puissent suivre des cours et s'orienter convenablement. Une convention existe également avec deux lycées : l'un pour la préparation à l'école nationale supérieure de Rennes, l'autre avec une passerelle vers la deuxième année de licence pour les élèves inscrits en classe préparatoire aux grandes écoles. Par ailleurs, des liens sont établis avec les professionnels de la région, notamment des avocats qui interviennent comme chargés de travaux dirigés. Enfin, des conventions de partenariat lient la faculté de droit avec la cour administrative d'appel et le tribunal administratif.

La coopération à l'international passe par des partenariats facilitant la mobilité étudiante, à partir de la troisième année de licence (50 universités partenaires dans le cadre des accords « ERASMUS+ » et 11 universités dans le cadre de conventions de partenariat). La formation accueille également de nombreux étudiants étrangers.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est classique et pertinente. La spécialisation se réalise progressivement à partir du semestre 4, une fois que les savoirs fondamentaux sont acquis. Cette spécialisation progressive se retrouve avec la possibilité de choisir un TD optionnel dès le semestre 2, davantage d'options étant ouvertes à partir de la deuxième année. Deux parcours, « *Droit public* » et « *Droit privé* », sont proposés en troisième année. La licence en *Droit* est ouverte en formation initiale et en formation continue. Les étudiants peuvent, s'ils sont sélectionnés, accéder au collège supérieur de droit et suivre des enseignements supplémentaires durant la licence (diplôme d'établissement spécifique). Par ailleurs, après leur deuxième année, les étudiants peuvent préparer en trois ans et en parallèle de leur formation un magistère de juriste conseil d'entreprise (DJCE) ou un magistère droit public appliqué.

Des dispositifs d'accompagnement ont été développés pour réduire les taux d'échecs en première année (tutorat, dispositifs de réorientation particuliers) et pour accueillir les bacheliers qui ne disposent pas de l'ensemble des prérequis (parcours adapté). Par ailleurs, un dispositif particulier (charte de césure) permet aux étudiants d'interrompre leur licence pour un semestre ou une année pour acquérir de l'expérience professionnelle, réaliser un service civique ou apprendre une langue. Enfin, un accompagnement spécifique est offert aux étudiants en situation de handicap, avec notamment un contrat de réussite pédagogique spécifique depuis la rentrée 2019-2020. Des dispositifs spécifiques existent également pour les sportifs de haut niveau et pour les « étudiants engagés ». Sont concernés les bénévoles dans des associations, les élus au sein de l'établissement, les étudiants en service civique ou engagés comme sapeurs-pompiers, mais également les étudiants qui exercent une activité professionnelle ou une activité militaire.

La professionnalisation est développée autant que possible compte tenu du caractère généraliste de la formation. Les étudiants ont le choix entre l'élaboration d'un projet professionnel et personnel ou la réalisation d'un stage lors du semestre 6. Une rencontre avec les professionnels du droit est organisée en début de semestre afin de faciliter cela. Les étudiants ont également accès à un atelier d'élaboration de CV et de lettres de motivation. De plus, des stages facultatifs sont ouverts dès la L2 depuis la rentrée 2019-2020.

La place de la recherche reste assez faible dans la formation, ce qui est normal pour une formation de ce type. Elle passe uniquement par une initiation à la recherche documentaire.

La place du numérique et des innovations pédagogiques demeure assez limitée. Les étudiants ont accès à un environnement numérique de travail et des modalités d'enseignements innovantes ont été mises en place, mais

seulement pour les langues. Les porteurs de la formation indiquent des réformes afin de développer davantage les innovations pédagogiques. Les étudiants sont sensibilisés à l'intégrité scientifique et à l'éthique.

Comme indiqué au point précédent, de nombreux partenariats avec des Universités étrangères facilitent la mobilité des étudiants à partir de la troisième année de licence. Il n'y a cependant que 20 à 30 étudiants concernés chaque année. La formation accueille des étudiants étrangers (une centaine par an). Par ailleurs, l'apprentissage des langues est mis en avant et les étudiants ont la possibilité de s'inscrire en plus à un DU d'anglais juridique intensif.

Pilotage

Le pilotage de la formation est clairement défini. Il existe un enseignant responsable de la licence en *Droit* et des commissions sont ponctuellement mises en place pour faire évoluer la formation. L'équipe pédagogique fait essentiellement appel à des enseignants-chercheurs mais des professionnels interviennent également soit au sein de l'UE projet personnel et professionnel en L3, soit comme enseignants chargés de cours ou de travaux-dirigés. La formation fait appel aux compétences d'enseignants d'autres sections que les sections juridiques mais de manière limitée au regard du tableau fourni. Ceci s'explique toutefois par le contenu de la formation.

Un comité annuel de perfectionnement est mis en place. Il réunit le responsable de la licence en *Droit*, le vice-doyen chargé de la scolarité, deux membres issus du milieu professionnel de la région et deux représentants étudiants. Son rôle est clairement précisé. Il existe également un comité de perfectionnement spécifique à la licence « ELAN » L1. Enfin, des commissions spécifiques sont organisées sur certaines questions comme l'équivalence des diplômes ou la validation des acquis.

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement précisées et largement diffusées. Elles sont suffisamment variées en fonction des matières concernées. La constitution des jurys est également bien précisée.

Les porteurs de la formation mettent l'accent sur le suivi d'acquisition des connaissances et des compétences professionnelles. Une commission spécifique a été créée pour renforcer davantage la prise en compte de l'acquisition des compétences. De plus, les étudiants peuvent sur demande bénéficier d'une évaluation et d'un suivi personnalisé avec la délivrance d'un portefeuille d'expériences et de compétences.

Résultats constatés

Les effectifs de la licence en *Droit* connaissent une légère augmentation lors des dernières années (de 2668 étudiants en 2014-2015 à 2977 pour 2018-2019). Les demandes d'inscription en première année sur parcours sup sont extrêmement nombreuses (plus de 7500 en 2019) mais les capacités maximales sont atteintes, ce qui empêche de répondre favorablement à davantage de demandes.

Les taux de réussite sont assez faibles en première année (environ 30% des inscrits) mais les chiffres correspondent à ceux des autres formations de ce type.

Les taux de réussite augmentent ensuite en L2 et en L3 (plus de 70%).

Le suivi des diplômés est assuré par le SCUIO-IP. Pour 2017, 92% des diplômés ont poursuivi leurs études en master. Un suivi est assuré pour les étudiants qui ont interrompu leurs études (59% d'entre eux sont en emploi, 18% en recherche d'emploi et 23% en inactivité). Les données pour les autres années ne sont pas communiquées.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon accompagnement des étudiants pour réduire les taux d'échecs en première année et accompagnement poussé pour les étudiants en situation de handicap et les « étudiants engagés ».
- Existence d'un dispositif de césure.
- Efforts fournis pour développer la professionnalisation.
- Pilotage poussé et détaillé.

Principaux points faibles :

- Manque actuel de dispositifs d'innovation pédagogique (en cours de correction).
- Les données sur le suivi des diplômés pourraient s'étaler davantage dans le temps.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence en *Droit* de l'Université de Montpellier est une formation certes classique mais très attractive. Elle met l'accent sur la professionnalisation et l'accompagnement des étudiants qui se trouvent dans des situations spécifiques. Les travaux en cours sur l'innovation pédagogique mériteront d'être suivis et les données sur le suivi des diplômés mériteraient d'être davantage détaillées.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE ÉCONOMIE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Économie* est une formation généraliste organisée en six semestres d'enseignement, ouverte en formation initiale et continue. Son objectif est l'acquisition des compétences de base en économie et la maîtrise des outils appliqués à cette discipline, afin de permettre des poursuites d'études en master. Deux parcours sont proposés : un parcours dit général et un parcours international, caractérisé par des enseignements en anglais dans les cours principaux du cursus dès le semestre 2. La formation se déroule uniquement en présentiel au sein de la faculté d'Économie de l'Université de Montpellier (UM). Tous les enseignements, délivrés sous forme de cours magistraux ou en travaux dirigés, ont lieu à Montpellier.

ANALYSE

Finalité
La finalité principale de la licence *Économie* est la poursuite d'études en master. Les connaissances attendues à l'issue de la formation sont bien décrites, alliant maîtrise des concepts et des mécanismes économiques et expertise des outils d'analyse. Ces connaissances sont cohérentes avec l'objectif de la formation. On peut noter que, si des enseignements d'ouverture existent, la formation demeure assez mono-disciplinaire et relativement peu professionnalisée (stage non-obligatoire en troisième année (L3)), ce qui peut être dommageable pour les éventuelles réorientations et passerelles vers d'autres formations durant le cursus mais aussi après la licence. Le parcours international ne se distingue du parcours général que par l'enseignement en anglais des dix cours fondamentaux de la licence.
Positionnement dans l'environnement
La licence *Économie* de l'UM est la seule offerte à l'échelon local ; à celui de la région, elle n'est en concurrence qu'avec la licence *Économie* de Toulouse. La formation bénéficie d'un adossement classique à la recherche par l'appartenance des enseignants-chercheurs qui y enseignent aux trois laboratoires de recherche du site montpelliérain dans le domaine. L'environnement socio-économique de la formation n'est pas réellement décrit, puisque si des partenariats avec des entreprises et institutions sont annoncés, ils sont peu explicités. La formation bénéficie, via l'UM, d'un réseau de près de 46 universités partenaires à l'international, relevant principalement du dispositif Erasmus+. Pour autant, les mobilités sont faibles en pourcentage des étudiants (moins de 2 % pour les mobilités sortantes), ce qui est paradoxal étant donnée l'existence, au sein de la licence, d'un parcours international qui devrait susciter davantage de mobilités.

Organisation pédagogique

La formation est mono-disciplinaire. Il est regrettable que ne soient pas présentées les modalités de passerelles et de réorientations possibles pour les étudiants, notamment ceux qui seraient en échec. Le semestre 1 est commun à tous puis un choix entre deux parcours, un généraliste et l'autre international, est proposé aux étudiants. Des choix d'options interviennent à partir du semestre 4. Il n'est pas précisé dans le dossier si ces options sont liées à des parcours de master et participent ou non à une spécialisation en vue de la poursuite d'études. Tous les enseignements offerts se situent au seul niveau d'unités d'enseignement (UE) : tout est UE, ce qui n'est pas pertinent et rend la structuration de la maquette difficilement lisible. La progression des enseignements est toutefois effective au fil des semestres.

Les modalités d'enseignement sont classiques (cours magistraux et travaux dirigés, dont la part s'élève à 37,5 % en première année (L1), 44,8 % en deuxième année (L2) et seulement 20,5 % en L3). Cependant, l'équipe pédagogique se mobilise fortement dans le domaine des innovations pédagogiques et a obtenu un financement pour mettre en place une salle de marché à des fins pédagogiques, ce qui est remarquable. Un effort très appréciable est également fait pour mettre en place des dispositifs d'aide à la réussite avec des mises à niveau notamment en mathématiques, un système de tutorat mais aussi un suivi spécifique des étudiants en décrochage dès le premier semestre. L'accueil de publics spécifiques (handicap, sportifs, artistes, etc.) est prévu et reste classique. La formation est ouverte à la Validation des acquis de l'expérience (VAE), qui concerne peu de bénéficiaires.

Le parcours international est identique en termes de maquette à celui du parcours général et ne s'en différencie que par la délivrance en anglais des deux cours fondamentaux d'économie par semestre dès le deuxième semestre (S2), qui représentent une proportion importante du volume horaire (16 % en S2, 41,4 % en L2 et 32,5 % en L3). Il est dommage que d'autres modalités pédagogiques différenciantes ne soient pas mises en œuvre dans ce parcours, telles que des mobilités obligatoires à l'international.

La professionnalisation de la formation demeure faible, ce qui est assez classique dans une licence généraliste. Un accompagnement lié au projet personnel des étudiants est toutefois inclus dans la formation, afin de les préparer aux entretiens de recrutement et d'affiner leur projet de poursuite d'études, ce qui n'est pas très original. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) et le supplément au diplôme décrivent bien les compétences attendues. On apprécie le recours, pour le suivi de l'acquisition des compétences des étudiants, au Portefeuille d'expériences et de compétences (PEC). Le lien avec la recherche passe principalement par l'intervention des enseignants-chercheurs dans les enseignements. Un effort est fait pour communiquer auprès des étudiants de licence les thématiques de recherche développées dans les unités de recherche, principalement par la publication (trois fois par an) de *La lettre de l'ECO*.

L'internationalisation de la formation consiste principalement en la mise en place du parcours international, mais aussi en une préparation facultative au *Test of English for International Communication* (*TOEIC*) et dans des mobilités qui sont peu nombreuses, notamment au niveau des sorties. Ces mobilités demeurent peu détaillées dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement (provenance/destination des étudiants).

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est bien indiquée dans le dossier et son fonctionnement de bonne qualité. Elle est composée principalement d'enseignants-chercheurs (80 %) et d'intervenants professionnels (13 %), mais le dossier ne précise pas quels enseignements dispensent ces derniers, ni le degré d'adéquation entre leurs compétences et leurs enseignements.

Les responsabilités pédagogiques sont bien identifiées : un responsable pour chaque année et parcours, des enseignants référents par domaine. Un conseil de perfectionnement, incluant étudiants et partenaires, est en place et se réunit annuellement. Les comptes-rendus des trois dernières réunions de ce conseil (2016, 2017 et 2018) sont annexés au dossier, mais on ignore si les recommandations qui y ont été faites ont été prises en compte.

La maquette pédagogique est clairement présentée. Les volumes horaires et les crédits ECTS associés sont cohérents. Une réelle identification des compétences est en place et un effort est réalisé quant à leur suivi.

Les modalités de contrôle des connaissances sont claires et transmises aux étudiants. Les étudiants sont sollicités pour évaluer les enseignements qu'ils ont suivis.

Résultats constatés
La formation, en accueillant en 2017-2018 628 étudiants en L1, dont on ignore la proportion de bacheliers généraux, 332 en L2 et 357 en L3, est attractive, ce qui est dû en partie au fait qu'elle n'a pas de concurrence directe au niveau local. Le taux de réussite est, en 2017-2018, de 43,84 % en L1, ce qui est modeste mais en progression par rapport à l'année précédente (31,95 %). Il est de 72,18 % en L2 et de 67,49 % en L3 (voire 100 % dans le parcours international, mais qui ne concerne que 24 étudiants), ce qui est faible en L3 (hors parcours international). Le dossier ne fait pas mention de l'existence d'un suivi des parcours des étudiants en échec (hors les décrocheurs de première année). Ceci est dommageable car la formation propose peu d'enseignements d'ouverture, ce qui pourrait restreindre les possibilités de réorientation et de passerelles. Le taux de poursuite d'études en master est de plus de 90 %, ce qui est cohérent avec les objectifs de la formation. On aurait cependant aimé connaître le type de master choisi et l'adéquation potentielle avec le parcours de master et les options choisies en L3, d'autant que seuls 43 % des diplômés intègrent un master à l'UM.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La qualité du pilotage de la mention.
- L'attractivité de la mention.
- L'incorporation d'innovations pédagogiques dans la formation.

Principaux points faibles :

- Des parcours peu différenciés.
- L'absence de passerelles.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Économie* est une licence généraliste mono-disciplinaire, organisée de manière très classique. Une ouverture plus marquée vers d'autres disciplines en L1 pourrait faciliter les passerelles et les réorientations des étudiants. L'internationalisation de la formation, qui est effective avec un parcours international, mais qui concerne très peu d'étudiants (autour de 25) pourrait être renforcée et définie comme parcours d'excellence auprès des meilleurs éléments. Ainsi, en plus des cours en anglais, des mobilités à l'étranger pourraient être intégrées dans le cursus pour les étudiants optant pour ce parcours. Cette internationalisation pourrait s'accompagner d'innovations pédagogiques, sources d'attractivité. Enfin, la formation pourrait également instaurer un stage obligatoire en L3 (qui pourrait être un stage en laboratoire pour encore renforcer le lien avec la recherche). De plus, il serait souhaitable que le porteur de la formation recueillie les informations relatives à la nature et à la localisation des masters (hors ceux de l'UM) dans lesquels les diplômés poursuivent leurs études.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE GESTION

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence *Gestion* de l'Université de Montpellier (UM), portée par l'Institut Montpellier Management (MoMa), composante de l'UM, se déroule sur trois années et introduit une spécialisation progressive aboutissant en troisième année (L3) à une offre en six parcours : *Comptabilité-finance* (*CF*), *Management-hôtellerie-tourisme* (*MHT*), *Management-stratégie* (*MS*), *Marketing-vente* (*MV*), *Commerce et vente dans les industries agro-alimentaires* (*CVIA*), exclusivement en apprentissage, et *International management* (*IM*) imposant le suivi du semestre 6 (S6) en mobilité à l'étranger. Les enseignements se déroulent principalement à Montpellier, mais aussi à Toulouse et à Agen, pour le parcours *CVIA*, ou à Saint-Chély-d'Apcher (Lozère) pour le parcours *MHT*.

ANALYSE

Finalité
La licence *Gestion* vise à former des étudiants aux disciplines qui sous-tendent les grandes fonctions de l'entreprise, à savoir la comptabilité et la finance, le management et la stratégie, le marketing et la vente. Organisée sur trois années, la formation offre une spécialisation progressive pour ses étudiants. Ceux-ci acquièrent en première année (L1) les fondamentaux nécessaires à la gestion des entreprises, avant, en deuxième année (L2) dès le semestre 3 (S3), de se spécialiser progressivement en s'orientant vers l'un des cinq puis six parcours proposés en L3 : *CF*, *MHT*, *MS*, *MV*, *CVIA* et *IM*, dont l'obligation de mobilité est pleinement cohérente avec la finalité. Bien que la finalité de la licence *Gestion* soit de préparer ses étudiants à une poursuite d'études en master, ses débouchés professionnels sont clairement explicités et sont en cohérence avec le contenu de la formation. Ils correspondent majoritairement à des postes d'exécutants opérationnels de premier niveau dans les différentes fonctions de l'entreprise (assistant Ressources humaines, commercial, logistique, comptable, etc.). On apprécie la diversité des spécialités mises en place et la possibilité donnée aux étudiants, via le parcours *IM*, de cumuler l'acquisition de connaissances en gestion et de compétences linguistiques.
Positionnement dans l'environnement
Si la spécificité de la licence *Gestion* et la complémentarité des autres parcours proposés par MoMa sont explicitées de façon convaincante, il n'en est pas de même pour les licences/formations proposées par l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier, *Montpellier Business School* ou de l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG).

Sans argumentation détaillée dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement, il semble que l'offre de formation de MoMa et de l'IAE de Montpellier soient plus concurrentes que complémentaires. La possibilité de double diplomation offerte avec un *Bachelorin Business Administration* de *Montpellier Business School, a priori* uniquement pour les étudiants inscrits en L3 *IM*, laisse supposer l'existence de complémentarités entre les deux formations. L'absence de détails sur ces questions est regrettable.

Concernant les liens avec la recherche, cinq unités de recherche soutiennent MoMa. Pour autant, la majorité des enseignants-chercheurs spécialisés en sciences de gestion est rattachée au centre de recherche Montpellier recherche en management (MRM), portant le laboratoire d'excellence (Labex) Entreprendre.

La formation a su nouer, via MoMa, des partenariats de qualité avec l'écosystème entrepreneurial régional, en particulier avec les acteurs de la branche « Tourisme, culture, hôtellerie » et agricole.

La dimension internationale de la formation revêt la forme classique de mobilités entrantes/sortantes d'étudiants, voire d'enseignants (dans une moindre mesure), régies dans le cadre des accords Erasmus+ ou de partenariats avec des universités d'Amérique du Nord et du Sud ainsi qu'en Asie, mais aussi, pour ses parcours *MV* et *MHT*, celle, plus originale, d'une offre en *e-learning* gérée dans le cadre de partenariats avec l'Agence universitaire de la francophonie (AUF) au Cameroun, au Maroc et au Sénégal. On apprécie l'obligation faite aux étudiants de L3 *IM* de suivre leur S6 dans un établissement partenaire à l'étranger,

Organisation pédagogique

La maquette pédagogique de la formation est pertinente par rapport aux cibles de la mention. Elle s'articule très lisiblement autour d'un tronc commun visant à développer un socle commun de connaissances au trois premiers semestres (modules de culture générale et initiation aux sciences de gestion). Elle incorpore des modules de pré-spécialisation au quatrième semestre (S4, choix entre quatre modules de deux enseignements représentatifs de quatre parcours de L3), en offrant la possibilité de passerelles avec les licences professionnelles de MoMa, avant de se structurer en six parcours en L3 incluant des cours communs mais surtout des modules de spécialité. Des stages sont prévus dans le cadre de la licence *Gestion* (facultatifs en L1 mais obligatoires en L2 et L3) et sont évalués sur la base d'un rapport. La formation se déploie classiquement en cours magistraux et en travaux dirigés (TD) mais la répartition entre ces deux modalités (part représentée par chacune) n'est pas précisée dans le dossier. Elle propose également un dispositif traditionnel d'accompagnement des étudiants en situation de handicap, sportifs de haut niveau, voire étudiants entrepreneurs, soit à une quinzaine d'apprenants. Concernant les demandes de Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de Validation des acquis professionnels (VAP), la procédure d'accompagnement décrite est très classique. Un cas de VAP est spécifié concernant la licence *Gestion* sur la période. La licence *Gestion* est déclinée en *e-learning* pour satisfaire les attentes d'étudiants ayant des contraintes particulières, ce qui est remarquable. L'offre en apprentissage du parcours de L3 *CVIA* est appréciable mais il est regrettable de ne pas avoir des précisions sur son déroulement (rythme de l'alternance, modalités du suivi des apprentis, etc.), sachant que ce parcours est localisé sur trois sites géographiques différents.

L'utilisation du numérique revêt divers aspects. Certains restent traditionnels, avec notamment la mise à disposition des étudiants d'une plateforme de dépôt de documents, d'autres sont plus originaux comme la confection de modules de *e-learning* ou de *Massive Open Online Courses* (*MOOC*). Les innovations pédagogiques sont encore très peu développées au sein de la formation.

Au final, le contenu de la formation est en cohérence avec les attendus de la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP). De plus, l'organisation et l'animation de la formation apparaissent cohérentes avec les attendus d'une licence spécialisée en sciences de gestion. Le supplément au diplôme, pour chaque parcours, précise bien les compétences acquises par les étudiants et est annexé au dossier. Des présentations des différentes orientations professionnelles relevant du domaine de la gestion sont organisées dans le cadre du Projet personnel professionnel (PPP) qui mobilise une quinzaine d'heures de TD par an.

La place de l'international dans la pédagogie de la licence est très présente. Elle l'est par des volumes d'heures significatifs consacrés à l'apprentissage de l'anglais (75 heures TD en L1, 54 en L2 et 54 en L3), par la mise en place d'un diplôme universitaire (DU) *Anglais préparation à la certification TOEIC* (*Test of English for International Communication*), par un enseignement facultatif d'une seconde langue vivante (LV2) : allemand ou espagnol, par l'encouragement à la mobilité entrante et sortante des étudiants et surtout par le parcours *IM* en L3 où l'enseignement est assuré en anglais et la mobilité sortante obligatoire au S6. Le flux d'étudiants étrangers, toutes sources confondues, intégrant la licence *Gestion* est croissant (55 en 2018-2019, soit environ 22 % des effectifs) alors que le flux d'étudiants sortants est en moyenne autour de la trentaine et surtout alimenté par ceux du parcours de L3 *IM* (25 sur 36 en 2017-2018).

Pilotage
Le pilotage de la licence *Gestion* est satisfaisant dans la mesure où il correspond aux pratiques traditionnelles et attendues (désignation d'un responsable pour chaque année et chaque parcours, organisation de comités de pilotage et de perfectionnement, mais dont on ignore si leurs recommandations sont réellement prises en compte, suivi des stages, etc.). Concernant les intervenants de la formation, le dossier spécifie les noms des personnes en charge des modules de formation, ainsi que leur statut et détaille le nombre d'heures de CM et TD assurées par chacun. Le dossier précise qu'en moyenne 40 % des cours sont assurés par des intervenants extérieurs à MoMa, ce qui est important et pourrait nuire à la cohérence de l'équipe pédagogique. Des modules de mise à niveau sont prévus à l'entrée de la L1 et des dispositifs de passerelle vers d'autres formations (type licences professionnelles) sont prévus pour les étudiants rencontrant des difficultés, ce qui est appréciable pour une formation mono-disciplinaire. La présentation des modalités de contrôle de connaissances et le fonctionnement des jurys sont conformes aux pratiques habituelles et clairement diffusés aux étudiants. Le dispositif pédagogique d'accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle mis en place est conséquent et aboutit pour les étudiants de L3 à la définition d'un portefeuille de compétences personnelles, ce qui est une valeur ajoutée en termes d'employabilité ou de poursuite d'études.
Résultats constatés
La formation, en accueillant 325 étudiants en L1 (en 2017-2018), est relativement attractive et accueille un public diversifié quant à sa provenance académique. Cependant, on ignore le nombre d'étudiants admis en L1 via la procédure campus France, ce qui est regrettable. En L3, on constate, d'après les statistiques de recrutement présentées en détail, une forte inégalité en matière d'attractivité entre les six parcours offerts dont les effectifs sont de 194 inscrits en 2018-2019 pour le parcours *MV* (soit 39 % de l'effectif de L3) et seulement de 25 inscrits pour le parcours *IM* (soit 5,1 % des étudiants), sans que des explications soient fournies dans le dossier par les responsables de la formation sur cet état de fait. La licence *Gestion* connaît des taux de réussite satisfaisants. Celui de L1 est de 51 %, pour l'année universitaire 2017-2018, avec une progression régulière sur les quatre dernières années (il n'était que de 39 % en 2014-2015), conséquence probable des mesures mises en place contre l'échec (TD de soutien, cours magistraux dédoublés, etc.). Celui de L3, en 2017-2018, varie de 65 % pour le parcours *MHT* à 100 % pour *IM*, ce qui est un écart significatif. Le dossier ne fait pas mention de l'existence d'un suivi des parcours des étudiants en échec (hors les décrocheurs de L1). D'après l'enquête menée par l'Observatoire du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) de l'UM, le taux de poursuite d'études en master est de 82 % et celui de l'insertion professionnelle de 15 % (à six mois), pour laquelle nous n'avons pas de précisions sur la nature des emplois obtenus, ce qui est regrettable étant donnée l'importance relative de ce taux au niveau d'une licence généraliste.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une bonne progressivité de la spécialisation conduisant à six parcours offerts en L3.
- Un réseau de partenariats universitaires et socio-professionnels important.
- Une bonne préparation des étudiants à l'international via le parcours IM.

Principaux points faibles :

- Des taux de réussite au diplôme trop inégaux en fonction des parcours suivis.
- L'absence d'analyse, dans le dossier, de la nature des emplois intégrés par les diplômés abandonnant leurs études.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'ouverture à l'international présente au sein de la formation est appréciable et les responsables de la formation sont encouragés à œuvrer à son développement. Il serait souhaitable d'analyser finement les raisons qui amènent à un différentiel important des effectifs et des taux de réussite au diplôme en fonction des divers parcours, pour pouvoir y remédier, ainsi que la nature des emplois des diplômés sortant du cursus universitaire. Il conviendrait enfin que les responsables de la mention analysent la valeur ajoutée pour les étudiants de l'offre en alternance proposée et recueillent les informations relatives à la nature et à la localisation des masters (hors ceux de l'UM) dans lesquels les diplômés poursuivent leurs études.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence mention *Science politique* de l'Université de Montpellier propose une formation généraliste de trois ans visant essentiellement la poursuite d'études en master. Créée en 2012, elle comporte un seul parcours. Sa capacité d'accueil est limitée, ayant été créée à « moyen constant ». Depuis 2016, elle est reconnue pour sa qualité pédagogique et administrative. Les enseignements, délivrés en présentiel sous la forme de cours magistraux et de travaux dirigés, ont lieu sur le site de la faculté de droit et de science politique de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs scientifiques, exposés avec une grande précision et beaucoup de clarté, sont tout à fait cohérents. La formation permet d'acquérir toutes les connaissances et les compétences attendues en matière de science politique. Elle est complétée par des enseignements d'autres disciplines pour avoir une vision générale de la politique. Un dispositif d'insertion universitaire et professionnelle composé de six unités d'enseignement (UE) réparties sur les trois années constitue un accompagnement pertinent et bienvenu. La grande majorité des étudiants diplômés (95%) poursuit naturellement ses études en master.
Positionnement dans l'environnement
La licence *Science politique* de l'Université de Montpellier bénéficie d'un environnement tout à fait favorable. Elle est clairement positionnée dans l'offre globale de formation de l'Université puisqu'elle est la seule formation de ce type au niveau local. Au niveau régional, elle occupe un positionnement original qui la distingue de l'IEP de Toulouse (qui a son cursus propre) et de l'Université de Toulouse 1 Capitole qui ne délivre qu'une licence 3 *Droit* parcours type *Droit et science politique*. Au niveau national, elle fait partie des 15 établissements à proposer une licence complète en *Science politique*. L'adossement de la formation à la recherche est tout à fait suffisant pour une licence. La plupart des enseignants sont membres du centre d'études politiques de l'Europe latine (CEPEL, UMR 5112), qui organise régulièrement des évènements ouverts aux étudiants, et leur offre même la possibilité de participer à des enquêtes menées par les enseignants-chercheurs.

Les interactions de la formation avec l'environnement socio-économiques sont peu détaillées et semblent, pour l'heure, limitées. Seules deux conventions ont été signées avec un même lycée pour que des lycéens suivent certains cours ou assistent à des conférences par exemple. La formation n'a pas de partenariat avec des établissements supérieurs étrangers, ce qui ne l'empêche pas d'accueillir chaque année des étudiants étranger.

Organisation pédagogique

La structure de la formation, reposant sur un schéma classique (trois années et six semestres équilibrés) est tout à fait lisible et la progressivité de la spécialisation est très satisfaisante. Après une première année (L1) généraliste comprenant des cours d'introduction à la sociologie politique et d'ouverture vers le droit, les sciences sociales et l'économie, les enseignements se recentrent sur la consolidation des matières fondamentales de la science politique en deuxième année (L2), avant d'offrir une spécialisation plus poussée en troisième année (L3) avec des cours d'approfondissement.

On peut cependant noter que, parmi les sous-disciplines canoniques de la science politique, l'histoire des idées (ou la théorie politique) est la seule à ne pas être accompagnée de TD. On peut par ailleurs regretter l'absence, notamment en L3, d'options qui permettraient aux étudiants de mieux préparer une spécialisation ultérieure en master.

La place de la professionnalisation est réelle, grâce à la présence d'un dispositif d'accompagnement professionnel particulièrement bien pensé, et à la possibilité pour l'étudiant d'effectuer un stage, notamment au semestre 6 dans le cadre d'une UE. Des dispositifs spécifiques d'aide à la réussite précis et pertinents complètent ce suivi des étudiants, tout au long de la formation (par exemple en troisième année en leur demandant de fournir un dossier dans lequel ils doivent exposer la nature de leur projet professionnel et les moyens de le réaliser etc.).

Les étudiants peuvent valoriser des compétences additionnelles, qui sont toutefois classiques : suivi de cours entièrement en anglais, recherche documentaire ou encore projets collectifs.

Le lien de la formation avec la recherche est manifeste. En troisième année, deux UE de méthodes quantitatives et qualitatives accompagnées de TD offrent aux étudiants la possibilité de mener leurs premières enquêtes.

La place accordée au numérique est classique. Si les étudiants, formés au C2i (certificat informatique et internet) en L1 et en L2, disposent d'un environnement numérique de travail, aucune pratique pédagogique s'appuyant sur des techniques numériques n'est cependant mentionnée.

L'ouverture de la formation à l'international est insuffisante. Si les étudiants doivent suivre, chaque semestre, un enseignement de science politique en langue anglaise, aucune formation en langue n'est proposée. Les étudiants ont la possibilité de suivre un semestre ou une année à l'étranger, mais il n'est pas indiqué à quel moment de la formation cette mobilité est possible. Seule une mobilité en L3, croissante (quatre en 2013-2014 contre 25 en 2018-2019) mais encore limitée, est évoquée.

Pilotage

La composition précise de l'équipe pédagogique n'est pas indiquée dans le dossier d'autoévaluation mais figure, sans aucun renvoi, dans ses annexes. Les éléments fournis laissent à penser que le nombre d'enseignants issus majoritairement de science politique (de différents statuts), d'autres disciplines et de professionnels paraît suffisant et équilibré. Précisément, en plus des onze enseignants-chercheurs titulaires, l'équipe comprend quatre ATER (attaché temporaire d'enseignement et de recherche), quelques vacataires et une demi-douzaine de professionnels intervenant chaque année dans l'UE d'aide à l'insertion professionnelle.

Le pilotage de la formation repose sur la présence d'un responsable de licence, dont le mode de désignation et les compétences ne sont pas suffisamment explicitées.

En dehors de rencontres informelles et davantage de l'ordre de la matière enseignée, l'équipe pédagogique, plus largement se réunit trois fois dans l'année, dont deux fois en présence des représentants des étudiants. Toutefois, ces réunions ne sont pas propres à la licence : elles concernent l'ensemble de la formation en science politique de la L1 au M2 ou s'inscrivant dans le cadre de la démarche qualité. Parmi ces trois réunions, deux tiennent lieu de « conseil de perfectionnement » mais n'intègrent malheureusement aucun professionnel extérieur. Un compte-rendu de chacune de ces réunions est assuré et diffusé.

L'évaluation de la formation par les étudiants est très satisfaisante, qui repose sur deux types d'enquête. En première année, les étudiants sont interrogés, dans le cadre de l'UE d'aide à l'insertion universitaire, sur l'ensemble de la formation délivrée en première année. Tous les enseignements accompagnés de TD font par ailleurs l'objet d'une évaluation réalisée en TD (ce qui permet un fort taux de réponses). On peut regretter que les enseignements sans TD ne fassent pas l'objet d'une évaluation similaire. Ayant récemment déployé une démarche qualité, la formation s'inscrit dans une démarche d'autoévaluation régulière, visant notamment une rationalisation et une amélioration de son fonctionnement administratif.

Les modalités d'évaluation et de délivrances du diplôme sont clairement énoncées et tout à fait adaptées à la formation. Aucune précision n'est apportée concernant le fonctionnement des jurys d'examen dans le dossier d'autoévaluation sans aucune mention au règlement des examens qui décrit son fonctionnement et qui figure, in extenso, en annexe 6. Le suivi de l'acquisition des compétences est suffisant. Le supplément au diplôme est bien renseigné.

Un effort considérable et salutaire semble avoir été consenti pour mettre en place des dispositifs d'aide à la réussite des étudiants, avec notamment la présence en L1 de deux UE dédiées à l'insertion universitaire, une série d'entretiens individualisés tout au long de la formation et la présence de tutorat. Un ensemble de passerelles, notamment avec la formation en droit, existe pour faciliter la réorientation des étudiants.

Résultats constatés

La formation semble particulièrement attractive si l'on se fie à l'évolution du nombre candidatures (qui ont quasiment doublé en cinq ans, passant de 1281 en 2014-2015 à 2514 en 2018-2019) et au nombre croissant d'inscrits (249 inscrits sur les trois années en 2014-2015 contre 358 en 2018-2019). Les taux de réussite sont relativement élevés en L1 (entre 49 et 62%) et très élevés en L2 et en L3, puisqu'ils sont constamment supérieurs à 90%. Le taux d'abandon n'a pas pu être mesuré dans le dossier joint, un taux de « 3% par promotion de 100 étudiants environ » étant mentionné. Conformément aux objectifs scientifiques et professionnels mis en avant, un nombre très élevé d'étudiants poursuit ses études en master (95% des diplômés) et 58% en master à l'Université de Montpellier. Le suivi des diplômés est réalisé à la fois par une enquête annuelle menée par l'OSIPE (observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants de l'Université de Montpellier) et par des enquêtes plus spécifiques réalisées dans le cadre de la démarche qualité. Aucune étude ne permet en revanche de suivre l'insertion professionnelle des anciens diplômés, le dossier précisant que le département n'ayant pas les moyens de suivre le parcours des anciens étudiants de licence jusqu'à leur entée sur le marché du travail mais aussi, à court terme, parce que la vocation de la licence *Science politique* est essentiellement celle de la poursuite d'études.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Formation originale, bien identifiée et très attractive.
- Cohérence générale de la formation proposée sur les trois années.
- Très grande qualité du dispositif d'aide à la réussite et à l'orientation des étudiants.
- Démarche qualité favorisant l'auto-évaluation.

Principaux points faibles :

- De façon générale, place trop faible accordée à l'international et, précisément, absence de cours spécifiques de langues étrangères (en plus des cours en langue anglaise dispensés en CM).
- Modalités de pilotage de la formation perfectibles.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence *Science politique* proposée par l'Université de Montpellier est dans son ensemble très satisfaisante. Si l'organisation pédagogique est tout à fait pertinente, un effort pourrait être porté sur le pilotage de la formation qui est perfectible (par exemple, mettre en place un véritable conseil de perfectionnement comprenant des professionnels extérieurs). Les perspectives d'amélioration et d'évolution annoncées dans le dossier rappellent les procédures mises en place par la démarche qualité récemment entreprise par la formation, ainsi que les principaux résultats auxquels ces dispositifs ont permis d'aboutir. Aucune piste quant au contenu des améliorations envisagées n'est toutefois donnée. La mise en place de cours de langue chaque année de licence (au minimum en deuxième et troisième années) renforcerait encore davantage la qualité de l'offre proposée.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ACTIVITES JURIDIQUES : ASSISTANT JURIDIQUE

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle Mention *Assistant juridique* est une formation dispensée en une année, ouverte à des étudiants justifiant de deux années d'enseignement supérieur. Elle a pour ambition de former des collaborateurs à divers métiers juridiques, en axant les modules d'enseignements sur les apprentissages pratiques et la découverte du monde professionnel et dans le souci de les accompagner dans leur insertion professionnelle. La formation est organisée sur le campus de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
La formation correspond aux objectifs affichés : les aspects professionnels et pratiques sont dominants dans la présentation, assez classique, qui est faite des enseignements. Toutefois, l'observation précise des cours qui sont proposés donne l'impression que la formation offre essentiellement des compétences en droit des affaires et en droit social, matières relevant davantage du secteur privé ; or ceci n'apparaît pas aussi clairement dans l'exposé qui évoque des débouchés très larges, y compris dans l'administration. Les débouchés pourraient donc être mieux ciblés.
Positionnement dans l'environnement
S'agissant d'une licence professionnelle, le positionnement est a priori assez cohérent. Les liens avec la recherche ne sont pas prédominants, ce qui est logique car cela n'est pas l'objet de la formation. En revanche, les relations avec le monde de l'entreprise auraient pu être davantage précisées puisque ce serait là le principal atout attendu de ce type de formation. D'après le dossier, près de 50 % des enseignants viennent du monde professionnel, ce qui n'est pas tout à fait exact si l'on regarde l'équipe pédagogique : la proportion serait plutôt de 30 % d'intervenants extérieurs. La dimension internationale de la formation qui consiste essentiellement en un enseignement obligatoire de langue d'une vingtaine d'heures paraît limitée alors que des compétences de ce type pourraient être des avantages pour les étudiants.

Organisation pédagogique
L'organisation pédagogique de la formation est présentée de manière classique mais les informations données auraient pu être davantage détaillées. En effet, les éléments d'information sont approximatifs et ne permettent pas de s'assurer de la réalité des efforts mis en oeuvre au profit des étudiants. Les contacts avec le milieu professionnel, capitaux pour cette formation, sont évoqués à travers des stages et l'alternance ainsi que dans des enseignements intégrant des mises en situation, ce qui est une bonne chose. Mais les moyens mis en oeuvre pour accompagner les étudiants dans la recherche des stages ou la mise en place des alternances par exemple auraient pu être développés. La dimension internationale semble assez secondaire.
Pilotage
Le pilotage de la formation est assuré par une équipe pédagogique, accordant une place à environ un tiers d'intervenants extérieurs, essentiellement pour les enseignements pratiques, ce qui est satisfaisant. Mais les documents joints ne précisent pas les qualités et professions de ces intervenants extérieurs, ce qui ne permet pas malheureusement d'apprécier leurs compétences. Ceci dit, l'organisation pédagogique est de facture classique mais là encore, les détails manquent sur l'organisation des jurys, les modalités d'évaluation des étudiants, le suivi de la formation notamment. Ces points peuvent être difficilement vérifiés mais il apparait notamment que les étudiants ne sont pas réellement associés au fonctionnement de la licence dans le cadre d'un conseil de perfectionnement.
Résultats constatés
Les effectifs sont de taille réduite, ce qui est conforme à cette catégorie de formation. L'évolution est assez stable, avec une moyenne de 15 étudiants sur les dernières promotions. Les taux de réussite sont satisfaisants, avec notamment une augmentation de ce taux sur les deux dernières promotions. La diversité des types de recrutement est évoquée mais la part d'étudiants en alternance n'est pas clairement spécifiée. Le taux d'insertion professionnelle et les délais de recherche d'emplois sont assez difficiles à apprécier puisque le nombre de répondants aux enquêtes réalisées est très faible. Les résultats semblent cependant indiquer qu'environ la moitié des étudiants poursuit des études tandis que l'autre moitié trouve un emploi dans un délai de 30 mois. Les catégories d'emplois pourvus ne sont pas renseignées, ce qui ne permet pas de savoir si les étudiants embrassent des professions correspondant à leur formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation qui privilégie les aspects pratiques et professionnels pour favoriser l'insertion professionnelle de ses étudiants.

Principaux points faibles :

- Suivi des étudiants non suffisamment affiné s'agissant d'une licence professionnelle.
- Apprentissage des langues trop limité.
- De manière plus générale, le dossier d'auto-évaluation comprend trop peu d'éléments pour permettre une évaluation précise.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Activités juridiques : Assistant juridique* est une formation qui remplit correctement ses objectifs, en insistant sur la professionnalisation des étudiants. Mais la formation pourrait être bien plus efficace si les étudiants étaient davantage consultés et responsabilisés dans son déroulement. S'agissant d'une promotion à effectif réduit, ceci semble envisageable.

A ce propos, revoir la politique d'enquête pour le suivi des étudiants semble nécessaire pour disposer d'éléments d'information plus pertinents afin de pouvoir mieux apprécier les résultats de la formation et les attentes des étudiants. Renforcer l'apprentissage des langues pourrait aussi être un atout et un facteur d'attractivité car les milieux professionnels visés par la formation peuvent être en recherche de compétences sur ce point.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ASSURANCE, BANQUE, FINANCE : CHARGÉ DE CLIENTÈLE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Assurance, banque, finance : chargé de clientèle* est proposée depuis 18 ans sur le site de Montpellier, au sein de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Montpellier-Sète. Elle est constituée d'un parcours unique *Conseiller commercial sur le marché des particuliers*. Il s'agit de former des conseillers commerciaux pour les particuliers dans les secteurs de la banque et de l'assurance. Ce diplôme est une formation en alternance. Elle accueille des étudiants en formation initiale en contrat d'apprentissage et en formation continue en contrat de professionnalisation. La formation est accessible par Validation des acquis de l'expérience (VAE), Validation des acquis professionnels (VAP) et Validation d'études supérieures (VES).

ANALYSE

Finalité
La LP prépare à des emplois principalement locaux de conseillers commerciaux dans les réseaux bancaires et chez les agents d'assurance. Les métiers visés sont décrits avec précision, de même que les objectifs de la formation, ceux de chaque unité d'enseignement (UE) et les compétences attendues. Les partenariats avec les établissements sont nombreux. Il existe une forte demande de la part des établissements bancaires pour ce genre d'emploi et l'alternance satisfait les recruteurs. Une certification de l'Autorité des marchés financiers (AMF) est intégrée au parcours. Les débouchés sont donc notables et sont, en toute logique, limités au secteur national.
Positionnement dans l'environnement
Il existe trois autres LP *Assurance, banque, finance* dans l'environnement régional : à l'Institut d'administration des entreprises (IAE) de Perpignan, à l'Université de Nîmes et à l'Université Toulouse 3 - Paul Sabatier. Cependant, la demande de la part des établissements est telle qu'il ne semble pas y avoir de problèmes de débouchés pour l'instant. Une concurrence potentielle se fait jour du fait du développement des bachelors (délivrés localement en particulier) à la *Montpellier Business School* (*MBS*), l'école de commerce ESICAD de Montpellier, l'IFC, etc.). La formation est en lien, par conventions, avec le Centre de formation d'apprentis (CFA) DIFCAM et le CFA Formaposte (l'implication de la Banque postale a permis de diversifier les partenaires professionnels).

Les entreprises partenaires sont nombreuses. Ce sont les principaux établissements bancaires et d'assurance qui sont proposées par les CFA.

Le lien avec la recherche se fait par l'intervention de cinq enseignants-chercheurs.

Il n'existe pas de coopération internationale.

Organisation pédagogique

Les syllabus des cours sont correctement diffusés et complets. L'articulation entre les divers modules est logique et opère une distinction entre cours à orientation pratique et ceux plus descriptifs.

Le planning adopté pour l'alternance (toutes les deux semaines en période scolaire, le reste de l'année en entreprise) est parfaitement adapté aux objectifs de la formation et à la recherche de la professionnalisation des étudiants. Le suivi des apprentis est décrit avec précision dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement et permet un accompagnement et une évaluation détaillée des étudiants. La LP accueille environ 60 étudiants par an, répartis en quatre groupes qui suivent la même formation.

La formation permet d'acquérir des certifications professionnelles et réglementaires (dans différents domaines comme le crédit à la consommation, la lutte contre le blanchiment, le crédit immobilier, etc.), ce qui accroît l'employabilité des diplômés.

Les pratiques pédagogiques font appel à des outils numériques (supports disponibles sur l'Espace numérique de travail (ENT), possibilités d'exercices en ligne, projets collectifs avec outils collaboratifs) et permettent très utilement aux étudiants d'aborder les nouvelles pratiques dans le domaine de l'approche commerciale et de la relation client.

Pilotage

L'équipe pédagogique, dirigée par un maître de conférences, est très diversifiée (sept enseignants, dont cinq enseignants-chercheurs, trois formateurs indépendants et neuf professionnels du secteur bancaire). Mais la part des heures d'enseignements effectuées par les universitaires est relativement faible pour une formation universitaire même à visée d'insertion professionnelle immédiate (28 % pour ces derniers, 34 % pour les formateurs indépendants et 38 % pour les professionnels).

Le CFA DIFCAM assure le recrutement direct, et la rémunération, d'une partie des intervenants extérieurs (pour 45 % des heures d'enseignement). Même s'il existe une procédure spécifique pour les recrutements, cela confère au CFA un rôle extrêmement important, voire excessif, dans le pilotage de la formation.

Les modalités de pilotage sont effectuées de façon précise par des conseils pédagogiques qui se tiennent à la fin de chacun des deux semestres. Ils réunissent équipe pédagogique et étudiants, ainsi que les CFA et les entreprises partenaires. Mais il n'est pas fait mention de conseil de perfectionnement spécifique à la formation.

Le pilotage est complété par les conseils de perfectionnement organisés par les deux CFA, mais ceux-ci sont communs aux différentes formations concernées par chaque CFA.

L'évaluation des enseignements et de la formation est réalisée auprès des étudiants chaque année. Le responsable de la LP en fait la synthèse et présente les améliorations potentielles au conseil pédagogique puis, pour validation, au conseil de perfectionnement.

Le contrôle des connaissances est précis et détaillé ; ses modalités sont connues des étudiants. De plus, ceux-ci peuvent s'autoévaluer sur leurs compétences à l'aide d'un livret électronique d'apprentissage.

Résultats constatés

La formation est attractive, puisqu'elle reçoit chaque année entre 300 et 350 candidatures. Le recrutement, sans être très diversifié, est correct : les inscrits sont aux trois quarts titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) et les autres d'un Diplôme universitaire de technologie (DUT), d'une deuxième année de licence (L2) ou d'une autre formation universitaire. Le taux de réussite est important (moyenne de 97,4 % sur les quatre dernières années). On peut y voir le résultat d'un recrutement exigeant associé à l'existence de groupes réduits.

Les diplômés sont bien suivis, dès leur sortie, par des enquêtes faites successivement par le CFA, puis par l'IUT, enfin par l'Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE). Les taux de réponse, voisins de 50 %, sont corrects.

Les enquêtes présentent des éléments précis sur le taux d'emploi, le type de métier, la rémunération, etc.

Pour l'insertion professionnelle, parmi les étudiants n'ayant pas poursuivi d'études après la formation, plus de 90 % ont trouvé un emploi dans les mois qui ont suivi la formation et l'adéquation entre la formation et le poste occupé est très bonne. Ainsi, la formation répond aux besoins locaux du secteur de la banque et de l'assurance. Ceux qui ont poursuivi leurs études sont tous en emploi, selon l'enquête effectuée 30 mois après la diplomation.

Toutefois, la dernière étude à 30 mois (promotion 2014-2015) montre qu'un tiers des diplômés a poursuivi les études, ce qui n'est pas conforme au principe de la LP, alors que les responsables de cette formation ne favorisent en aucun cas cette voie. Ces poursuites d'études se font généralement en prolongeant l'alternance auprès des entreprises.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un lien fort avec le monde socio-professionnel, grâce aux conventions avec deux CFA et l'implication de nombreux partenaires du domaine de la formation.
- Un rythme d'alternance qui permet une forte professionnalisation.
- L'acquisition de certifications professionnelles et réglementaires.
- Une insertion professionnelle en adéquation avec la formation.

Principaux points faibles :

- Une poursuite d'études trop élevée pour une LP.
- Des effectifs élevés au regard de la capacité d'absorption du marché local.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation est clairement décrite et positionnée. La professionnalisation est forte, l'attractivité élevée et les résultats de bon niveau. Pour ce qui concerne l'équipe pédagogique, un nombre plus important d'universitaires serait bienvenu, le risque étant que les CFA deviennent les véritables pilotes de la formation, vu, en particulier, le nombre d'intervenants extérieurs relevant des CFA.

Pour s'ouvrir davantage au secteur de l'assurance, les responsables de la formation proposent de créer un cinquième groupe d'alternants dédié à l'assurance. Cela ne reviendrait en fait qu'à augmenter le nombre d'inscrits, si le contenu des enseignements reste le même pour tous. Si le but est de s'adapter à des demandes spécifiques des assureurs, il faudrait créer un deuxième parcours, les deux parcours conservant alors un tronc commun important. En tout état de cause, avant d'augmenter le nombre d'étudiants inscrits dans la LP, la formation devra poursuivre ses efforts pour réduire les poursuites d'études et vérifier la capacité réelle de recrutements des diplômés du niveau licence dans le tissu local des banques et assurances.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Commerce et distribution* de l'Université de Montpellier propose un parcours *Management et gestion de rayon DistriSup*, qui forme des managers de rayons de la grande distribution. La formation est uniquement en alternance avec différents statuts : apprentis, contrats de professionnalisation, salariés ou demandeurs d'emploi avec financement.

La LP s'inscrit dans le réseau national DistriSup Management qui regroupe 18 universités, 15 enseignes, ainsi que la Fédération du commerce et de la distribution, avec une finalité professionnelle. L'insertion professionnelle visée par la formation est principalement orientée vers la France.

ANALYSE

Finalité
La finalité de la formation est clairement exposée et son contenu est structuré et cohérent. L'objectif est de former des managers de rayon de la grande distribution alimentaire ou non alimentaire, ayant en charge à la fois l'animation d'une équipe, les activités commerciales et les résultats financiers. Le programme de formation s'organise ainsi autour de trois axes structurant les compétences à développer pour exercer les fonctions du manager de rayon : la gestion, le commerce et le management. Le contenu de la formation est correctement présenté. Il reste en bonne cohérence avec la finalité de la formation. Les débouchés professionnels des diplômés de cette LP, identifiés par les enquêtes du suivi, sont également en adéquation avec la finalité de la formation. La formation vise principalement le marché national. Il n'y a pas de projets formulés pour le développement international.
Positionnement dans l'environnement
Cette LP s'inscrit dans le panorama des licences DistriSup au niveau national. Elle est la seule de ce type au niveau local, les formations les plus proches se situant à l'Institut universitaire de technologie (IUT) d'Aix-en-Provence et à l'IUT de Toulouse. En tant que membre du réseau DistriSup, la LP est signataire de la charte DistriSup Management et bénéficie du soutien de l'association DistriSup Management, qui travaille en partenariat étroit avec la Fédération du commerce et de la distribution. Les liens entre la LP et les entreprises du secteur localement implantées dans son environnement territorial sont actifs.

Bien qu'elle n'ait pas vocation à former les étudiants à la recherche, la LP fait bien partie d'un pôle de formation dont le lien est direct avec les thèmes de recherche du laboratoire Montpellier recherche en management. Certains enseignants-chercheurs de ce laboratoire interviennent dans la LP.

Le lieu exact du déroulement du programme d'enseignement n'a pas été précisé dans le dossier. Or, il aurait été important d'indiquer si les étudiants suivent les cours dans un centre de formation en dehors ou au sein des locaux de l'Université de Montpellier.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la formation fait une large place aux éléments de professionnalisation, avec des mises en situation effectives tout au long de l'année, et une progressivité dans la formation, autour de quatre phases, et sur la base des trois pôles de connaissances et compétences fondant la formation.

Le recours aux technologies numériques et pédagogies innovantes (jeux sérieux) est présent dans l'enseignement. Le jeu Formalidee constitue une forme appropriée pour dynamiser l'apprentissage des étudiants du réseau DistriSup. La mise en place de projets tutorés, d'un suivi individuel et de forums d'échanges constitue un atout supplémentaire de la formation. Au-delà de la modalité du suivi défini dans le cadre général de la formation en alternance, les étudiants-alternants travaillant dans une même enseigne se réunissent au moins une fois par an afin d'échanger sur les conditions de formation. Dans chaque enseigne concernée, un responsable régional des ressources humaines est désigné pour le suivi des alternants de son enseigne.

Bien que la formation ait une orientation essentiellement nationale, le cours d'anglais est dispensé avec un volume relativement correct. Le programme Erasmus professionnel fournit du potentiel en termes de mobilité internationale aux étudiants, bien qu'il reste encore peu mobilisé dans le cas présent.

La formation se déroule sur une année divisée en deux périodes : l'une de 31 semaines en entreprise, et l'autre de 21 semaines consacrée aux enseignements. Compte tenu de la nature professionnelle de cette licence, la proportion entre les deux périodes reste acceptable bien qu'un équilibre temporel entre les deux périodes puisse probablement être envisagé.

Pilotage

Le pilotage de la formation repose sur une structure bien définie avec un fonctionnement basé sur les préconisations ainsi que la charte du réseau DistriSup. Suivant cette charte, le comité de liaison (assimilé au conseil de perfectionnement), composé de l'équipe pédagogique, du représentant du Centre de formation d'apprentis (CFA) auquel la formation est adossée, des Directeurs des ressources humaines (DRH) des enseignes, des délégués étudiants et du personnel administratif, se réunit deux fois par an. Les membres du réseau se réunissent en assemblée générale deux fois par an, les discussions sur l'amélioration des formations faisant partie de l'ordre du jour. L'évaluation annuelle des enseignements par les étudiants est systématique et fournit à l'équipe pédagogique des pistes d'amélioration. Il est à noter que les comptes rendus du comité de liaison confirment une présence active des enseignes dans le pilotage de cette formation. Par ailleurs, une des assemblées générales du réseau DistriSup a eu lieu à Montpellier en 2018.

L'acquisition des connaissances et des compétences s'effectue selon les modalités indiquées dans le livret du suivi de l'alternant. Le suivi de l'acquisition des compétences s'effectue avec les tuteurs. Le dossier ne contient pas d'information explicite sur les modalités de contrôle des connaissances théoriques.

L'équipe pédagogique est composée des enseignants, des enseignants-chercheurs et des professionnels. Les intervenants professionnels sont principalement des consultants professionnels. Nous pouvons regretter le manque des professionnels du métier en activité dans le secteur au sein de l'équipe pédagogique.

Nous n'avons pas d'informations sur le profil de la personne qui dirige l'équipe pédagogique. Les comptes rendus du comité de liaison ne contiennent pas toutes les précisions sur la présence du responsable de la formation et celle des enseignants.

Résultats constatés

L'attractivité du diplôme est relativement positive vu le taux de sélection à 44 % en 2018. Les candidats sont majoritairement issus de Brevets de techniciens supérieurs (BTS) avec un taux de 65 % en 2018. Le recensement des besoins préalables en termes de recrutement d'alternants dans les enseignes facilite la recherche des missions d'alternance des étudiants.

L'effectif annuel des promotions (oscillant entre 34 et 46 de 2014 à 2017), avec un taux de réussite correct (89 % en 2017), est satisfaisant. Le suivi des diplômés est mené de manière relativement détaillée. La qualité des emplois obtenus par les diplômés est en bonne cohérence avec la finalité de la formation : la majorité des diplômés de l'année 2017-2018 obtient une proposition d'embauche pour un poste de manager de rayon, manager stagiaire ou adjoint au responsable de rayon. Mais le taux d'insertion professionnelle six mois après l'obtention du diplôme (63,4 % en 2017) reste relativement faible pour une LP. Le taux de poursuite d'études de 22 % en 2017 demeure un taux plutôt raisonnable pour une LP et peut expliquer en partie la faiblesse de ce taux d'insertion professionnelle.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La clarté dans la définition et la présentation des objectifs de la formation.
- Le rôle actif dans le réseau national DistriSup.
- Un bon suivi des étudiants pendant la formation.
- Un recours aux pédagogies innovantes.

Principaux points faibles :

- Peu d'éléments sur les perspectives d'évolution du programme dans le dossier d'autoévaluation.
- Peu d'intervenants professionnels en activités managériales dans le secteur de la grande distribution dans l'équipe pédagogique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Commerce et distribution* de l'Université de Montpellier est une formation aux débouchés, aux objectifs et à la structuration pédagogique clairs et cohérents. Bien insérée dans le réseau national DistriSup, elle accueille annuellement une promotion conséquente d'étudiants alternants. On peut regretter que les perspectives ne soient pas discutées dans l'autoévaluation, ce qui soulève la question de la marge d'autonomie vis-à-vis du réseau DistriSup. Si l'adhésion à ce dernier est une force, la spécificité du contexte local devrait donner lieu à des adaptations du diplôme de l'Université de Montpellier.

L'évolution du secteur de la grande distribution fait appel à une analyse plus fine de la finalité de la formation avec la prise en compte de différents types de grande distribution : implantations de proximité dans les centres-villes, hypermarchés dans les zones industrielles, grandes distributions spécialisées, etc. Ces différents types d'implantation commerciale pourraient faire varier la nature des activités des managers de rayon et, par conséquent, les compétences à développer. L'automatisation des activités dans les commerces de distribution constitue également une dimension dont il faudrait tenir compte dans l'évolution à envisager pour cette formation. L'émergence des magasins sans caissières voire sans employés souligne l'importance des connaissances sur les réseaux et les objets digitaux ainsi que l'interaction homme-machine dans la gestion des rayons si le métier des managers de rayon tel qu'il est aujourd'hui n'est pas à terme partiellement voire totalement remplacé par les instruments digitaux.

L'évolution du programme devrait aussi tenir compte de l'émergence des commerces de distribution s'appuyant sur la dimension valorielle dans la consommation (bio, commerce équitable, etc.), d'autant plus que ce phénomène pourrait probablement s'accentuer dans les années à venir.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Établissements : Université de Montpellier ; Montpellier SupAgro

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Commercialisation des produits alimentaires* propose un parcours unique *Responsable commercial vins et réseaux de distribution*. Elle forme des étudiants aux métiers de la vente et de la commercialisation des vins. La formation s'effectue exclusivement en alternance. Elle accueille des étudiants en formation initiale en contrat d'apprentissage et en formation continue en contrat de professionnalisation. Elle est accessible par Validation des acquis de l'expérience (VAE) et Validation des acquis professionnels (VAP).

La LP est portée par l'Institut Montpellier Management (MOMA) de l'Université de Montpellier et est co-accréditée avec l'Institut des hautes études de la vigne et du vin, lui-même membre l'Institut national d'études supérieures agronomiques de Montpellier (dénommé Montpellier SupAgro), sur le site duquel est dispensée la formation.

ANALYSE

Finalité
Les débouchés professionnels sont ceux de vendeur, commercial ou négociant dans le domaine du vin pour diverses structures (grande distribution, cavistes, grossistes, café-hôtel-restaurant (CHR), etc.). Les métiers relatifs à la formation dispensée sont clairement explicités et sont en cohérence avec le contenu de la formation. En effet, la maquette prévoit une part importante d'enseignements dédiés aux deux compétences clés de la formation, à savoir : la connaissance des vins et du secteur viticole et la commercialisation des vins (commercialisation et connaissance des réseaux de distribution). La LP se place dans un paysage régional avec, comme finalité, la valorisation et la commercialisation de la production languedocienne. Un accent particulier est mis sur l'apprentissage de l'anglais (60 heures annuelles), ce qui est un point très positif compte tenu des enjeux d'exportation dans le secteur viticole. Mais cette disposition constitue la seule finalité internationale de la formation.
Positionnement dans l'environnement
La LP indique ne pas avoir de formation concurrente au niveau régional, des LP similaires n'existant qu'à Tours et à Dijon. Aucune recherche locale de coopération ou de synergie n'est envisagée dans des domaines comme le commercial, la qualité, etc. La LP est portée par deux institutions qui bénéficient chacune d'une forte

renommée sur les deux domaines de compétences : MOMA, pour les sciences de gestion, et Montpellier SupAgro, pour la viticulture, ce qui lui apporte une forte légitimité.

La formation devrait s'inscrire dans l'offre de MOMA sur les filières Commerce et vente des industries agroalimentaires (CVA) et Commerce des vins, mais aucun élément ne permet d'en juger l'impact.

Concernant les liens avec la recherche, la formation n'a pas vocation à développer des activités spécifiquement dédiées à la recherche. Toutefois, certains projets tutorés ont une visée d'étude sans que leur contenu ne soit explicité dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement.

La LP a été développée en partenariat avec l'Établissement public local d'enseignement et de formation agricole (EPLEFPA) Montpellier-Orb-Hérault, avec lequel elle est liée par convention. De plus, la LP jouit d'une ancienneté (dix ans) qui lui a permis de tisser des liens avec de nombreux acteurs socio-économiques locaux du monde viticole. L'ancrage de la formation dans le monde socio-économique est donc avéré.

La dimension internationale n'est pas développée, la LP se plaçant dans un contexte viticole français, ce qui est regrettable, le produit support (le vin) bénéficiant d'un rayonnement international.

Organisation pédagogique

L'organisation de la formation s'articule très lisiblement autour de trois compétences clés : la connaissance, la commercialisation et la distribution des vins, ainsi que des compétences complémentaires : la communication et la maîtrise de l'anglais. Peu d'informations sont fournies quant au contenu concret des projets tutorés, certains d'entre eux donnant lieu à des voyages à l'étranger mais sans précisions sur l'intérêt et les critères d'évaluations associés.

La LP étant uniquement accessible en alternance, la professionnalisation est au cœur de la formation. Un dispositif de suivi des compétences professionnelles développées durant les périodes en entreprise est mis en œuvre : de façon classique, des échanges réguliers entres les tuteurs pédagogiques et professionnels sont organisés, et le contenu des échanges est consigné dans un carnet de suivi qui détaille pour chaque période les attendus en termes de compétences.

L'utilisation du numérique reste traditionnelle, avec notamment une plateforme de dépôt de documents et un environnement numérique de travail. Les enseignements techniques, commerciaux et marketing s'appuient sur les nouvelles technologies, comme les outils d'intelligence informationnelle et communicationnelle, le marketing de contenu (*content marketing*) par exemple.

L'équipe pédagogique répond à des demandes d'accompagnement de VAE ou de VAP avec un flux assez significatif (trois à six dossiers par an). La procédure d'accompagnement est très classique.

Au final, l'organisation et l'animation de la formation apparaît relativement classique et cohérente avec les attendus d'une LP.

Pilotage

La LP est pilotée par un ingénieur (dont l'appartenance et le domaine de compétence ne sont pas connus) et deux co-responsables de la formation, un issu de MOMA et un issu de Montpellier SupAgro. Aucune mention n'est faite sur le statut, le profil ou le parcours professionnel des porteurs de formation, ni sur leurs responsabilités respectives, ce qui est regrettable.

Concernant les intervenants, le caractère succinct des données communiquées dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement et le manque de cohérence entre les tableaux de l'équipe pédagogique et celui de la répartition des enseignements ne permettent pas d'analyser la répartition entre enseignements dispensés par des enseignants et enseignants-chercheurs de l'Université de Montpellier ou de SupAgro et ceux par des acteurs socioprofessionnels dont on ne connaît d'ailleurs pas les compétences. Il n'est donc pas possible d'apprécier la pertinence des volumes horaires attribués aux uns comme aux autres, en particulier dans le cœur de métier.

Il existe un conseil de perfectionnement, réunissant l'ensemble des acteurs de la formation, dont des étudiants, mais ce conseil peut être commun à un ensemble de formations. Le rôle et les modalités de fonctionnement de ce conseil ne sont pas précisés, ni quelles formations sont concernées par ce conseil unique. Un comité de pilotage réunissant une partie de l'équipe pédagogique fait le point en fin d'année sur le déroulement de la formation.

Un dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants s'effectue en ligne anonymement, mais le dossier n'explicite pas les incidences des retours sur le pilotage de la formation. Les modalités de contrôle de connaissances ainsi que celles du fonctionnement des jurys sont conformes aux attentes pour une LP. Les modalités de recrutement des étudiants et les dispositions mises en œuvre pour intégrer des publics divers (étudiants internationaux, en situation de handicap, etc.) ne sont pas explicitées. De la même façon, il n'y a pas d'indication sur le profil des étudiants entrants.
Résultats constatés
Les effectifs de la LP étaient voisins de 30 depuis 2012. Ils ont baissé à 22 à la rentrée 2017, puis 20 en 2018. Cette baisse n'est pas commentée. Par ailleurs, le nombre de candidats n'est pas connu et l'attractivité ne peut être analysée. Sur les trois dernières années, le taux de réussite est très bon, puisque voisin de 100 %. Des enquêtes sur le devenir des diplômés sont effectuées, 30 mois après la sortie, par l'Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE). Sur la moyenne des quatre années (sorties de 2012 à 2015), le taux de réponse est faible (45 %). Le taux de diplômés en emploi est de 72 %, et celui des diplômés en poursuite d'études s'élève à 19 %. Les postes occupés par les diplômés sont en cohérence avec l'orientation et le positionnement de la LP, qui remplit donc globalement sa mission, même si le taux de poursuite d'études est un peu élevé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Le portage de la LP par des institutions de formation à la fois reconnues dans leur domaine spécifique et complémentaires au regard des compétences développées chez les étudiants.
- Un fort ancrage dans le monde socio-économique avec le soutien de multiples acteurs du monde viticole.
- Un taux de réussite élevé.

Principaux points faibles :

- Une absence d'information sur le pilotage de la formation et sur la composition de l'équipe pédagogique ainsi que son équilibre entre les intervenants.
- Une place quasiment inexistante de l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation a un atout majeur en bénéficiant d'un fort potentiel de professionnalisation et d'un ancrage territorial important. Malheureusement, la baisse du recrutement depuis deux ans pose problème. On ignore si elle vient d'une attractivité en déclin, d'une demande réduite des professionnels du secteur, etc. Une clarification reste à faire sur ce sujet et sur l'amélioration attendue.

Les responsables de la formation doivent, en outre, être vigilants sur l'insertion professionnelle qui, compte tenu de l'ancrage dans l'environnement socio-professionnel local, devrait s'améliorer et les poursuites d'études rester limitées.

Dans la mesure où la composition de l'équipe pédagogique, l'équilibre entre les intervenants, leur origine et leurs compétences ne sont pas précisés dans le dossier, il convient de leur porter également attention.

Les axes d'évolution et d'amélioration de la formation devraient être portés par un conseil de perfectionnement dédié à cette seule formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE GESTION DES ACHATS ET DES APPROVISIONNEMENTS

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créée en 2012 pour répondre à un besoin des hôpitaux montpelliérains, la licence professionnelle (LP) *Gestion des achats et des approvisionnements*, comportant un parcours unique *Gestion des achats dans le secteur public* (*GASP*), vise à former des professionnels, plutôt de profil commercial, à la fonction d'acheteur de niveau intermédiaire exerçant dans des institutions publiques. S'inscrivant dans l'offre de formation de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Montpellier-Sète et dispensée à Montpellier, cette LP propose différentes modalités de formation : formation initiale, formation continue, alternance et dispositif visant à la validation des acquis de l'expérience (VAE), avec un calendrier pédagogique conçu pour s'adapter aux différents types du public.

ANALYSE

Finalité
La LP *GASP* vise à transmettre aux étudiants ou auditeurs de la formation continue toutes les compétences utiles pour exercer la profession d'acheteur, notamment dans ou pour le secteur public. Les enseignements correspondent bien aux objectifs professionnels de la LP même si certains modules en logistique, notamment hospitalière, en e-achats, en certification des fournisseurs ou en gestion de projet d'amélioration mériteraient d'être envisagés (Kaizen, Six Sigma, *Define, Measure, Analyze, Improve, Control* (*DMAIC*), etc.). Si la finalité de cette formation est de pouvoir répondre aux besoins identifiés dans des organisations publiques (hôpital, université, rectorat, ministère des armées, etc.) dans la gestion des achats, il est néanmoins nécessaire de préciser que, selon le dossier d'autoévaluation de l'établissement, une petite moitié de diplômés de cette LP travaillent ensuite dans le secteur privé. Il est ainsi nécessaire de s'interroger sur le positionnement de cette LP et la cohérence entre sa finalité et les débouchés professionnels de ses diplômés, d'autant plus que le taux de poursuite d'études de cette LP dépasse 50 % en 2017 d'après une enquête présentée dans le dossier d'autoévaluation.
Positionnement dans l'environnement
La LP *GASP* est sur un positionnement original et n'a pas vraiment d'équivalent dans le sud de la France. Les relations avec différentes institutions publiques occitanes appartenant aux trois fonctions publiques (État, territoriale et hospitalière) paraissent solides, même si elles n'ont pas donné lieu à des partenariats formalisés.

Il est à noter que le dossier d'autoévaluation évoque les nouvelles lois sur l'apprentissage et les financements des contrats comme un élément pouvant affecter la LP, sans préciser clairement la nature et le contenu exact de cette incertitude présupposée ni de possibles impacts précis sur et dans le contexte local et/ou spécifique de cette LP.

Comme c'est habituel pour une LP, les relations avec la recherche sont ténues, même si des enseignants-chercheurs interviennent dans le cursus et si le projet collectif mené par les étudiants peut avoir une dimension réflexive réelle. Enfin, mettant logiquement l'accent sur l'insertion professionnelle dans les fonctions publiques françaises, la LP *GASP* n'a pas vocation à s'internationaliser.

Organisation pédagogique

La LP *GASP* propose un cursus d'environ 430 heures à des étudiants inscrits au titre de la formation initiale classique, par alternance ou de la formation continue. Elle leur donne des compétences opérationnelles couvrant tout le processus des achats, de la spécification du besoin de l'acheteur aux approvisionnements assurés par le fournisseur. S'ajoutent des enseignements sur la stratégie des achats ou encore un projet collectif portant sur une problématique générale liée aux achats.

La LP *GASP* présente une structure et des modalités pédagogiques classiques, avec des cours en présentiel, un stage de 16 semaines pour les étudiants inscrits au titre de la formation initiale classique ou une alternance de 30 semaines pour les étudiants en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, planifiés dans un calendrier pédagogique commun. Les auditeurs en formation continue et/ou en dispositif VAE ont la possibilité de mener en parallèle leurs activités professionnelles. On peut toutefois noter le faible volume d'heures d'enseignement (moins de 430 heures) pour une LP. Le dossier d'autoévaluation démontre que le suivi des stages et des alternances s'effectue de façon rigoureuse. Le projet collectif mené par les étudiants est conséquent, même si le nombre réduit de membres de chaque équipe projet ne permet pas de mettre en place une gestion de projet conséquente. La plupart des étudiants ayant un Brevet de technicien supérieur (BTS) ou un Diplôme universitaire de technologie (DUT) commercial, peu d'étudiants suivent les enseignements de remise à niveau prévus.

L'équipe pédagogique est composée d'enseignants, d'enseignants-chercheurs et d'intervenants professionnels. Peu d'éléments précisent les activités professionnelles exercées par ces intervenants. Ceci ne permet donc pas de mesurer la concordance entre leurs profils et la finalité de la LP.

Le positionnement de cette LP suppose de préparer les étudiants à des concours de la fonction publique en vue d'exercer les activités d'achat dans ce secteur. Un module de 36 heures est prévu dans la maquette pour la préparation aux concours de catégorie B ou C, des niveaux d'emploi en deçà du niveau d'une licence. Il paraît nécessaire de s'interroger sur le motif de ce choix pédagogique qui s'avère limitatif pour les étudiants d'un diplôme de bac + 3.

Enfin, la LP est ouverte aux différentes formes de formation continue : reconversion professionnelle, contrat de formation, VAE, etc. Chaque année, 14 % de l'effectif de la LP est constitué d'auditeurs de la formation continue, ce qui est un bon pourcentage. Depuis 2016, l'organisation pédagogique se fait par compétences. La fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) est concise et précise, sauf pour ce qui concerne les compétences en gestion de projet. Enfin, la dimension internationale se limite à des cours de maintien en Anglais. La démarche menée autour de la certification Voltaire constitue un choix pédagogique très approprié au vu des objectifs de la formation.

Pilotage

Comme en témoigne sa certification ISO 9001 obtenue en 2018 et la qualité des documents transmis, la LP *GASP* est pilotée avec rigueur. Cette rigueur transparaît aussi dans le dispositif de suivi des stages ou des alternances. L'équipe pédagogique comprend des profils variés et la responsable de la formation se montre particulièrement investie. La participation de quatre maîtres de conférences dans ce programme reste un point positif pour une LP. Des réunions pédagogiques et des conseils de perfectionnement sont régulièrement programmés et les représentants étudiants sont invités dans les deux cas. En revanche, il est difficile, à la lecture du dossier d'autoévaluation de l'établissement, de se faire une idée de l'effectivité de la mise en œuvre de leurs préconisations. Les modalités d'évaluation de la formation et de délivrance des crédits ECTS et de la LP sont claires et bien exposées aux étudiants en début d'année universitaire. L'approche par compétences se traduit par la remise d'un bilan de compétences au diplômé ; la fiche RNCP et le supplément au diplôme mériteraient d'être bien alignés sur ce premier document. Les compétences en gestion de projet sont insuffisamment détaillées alors que les référentiels de compétences en la matière existent par ailleurs.

Résultats constatés
La LP *GASP* reçoit des candidatures venant de toute la France, avec un taux de sélection relativement élevé (14 personnes sélectionnées sur une base de 171 candidatures reçues pour l'année 2018-2019). D'un point de vue quantitatif, cette formation est attractive, y compris auprès d'un public de formation continue et des étudiants hors région, mais peu d'éléments dans le dossier démontrent la dimension qualitative de ces candidatures. Si la LP *GASP* dispose de finalités clairement formulées, connaît un taux de réussite élevé et satisfait les diplômés à en croire les enquêtes, celle-ci présente néanmoins de notables points faibles en matière d'insertion professionnelle. Selon une enquête menée portant sur le devenir des diplômés de cette LP six mois après leur sortie, le taux d'insertion professionnelle des répondants se situe autour de 40 % en 2017. Ce taux s'explique en grande partie par le fait que 58 % des répondants de cette même enquête poursuivent immédiatement leurs études, le plus souvent en Achats. Ce constat induit un second point d'interrogation qui porte sur l'adéquation entre ce taux très élevé de poursuite d'études et la finalité de cette LP dont la vocation reste, comme pour toutes les LP, une insertion professionnelle immédiate. De plus, le dossier d'autoévaluation indique, probablement à partir d'un échantillon plus large que celui de l'enquête citée ci-dessus, qu'une moitié de diplômés occupant un emploi immédiatement après leur formation travaillent dans le secteur privé. Or la finalité initiale de cette LP, explicitée par son intitulé, vise une insertion professionnelle immédiate dans le secteur public. Enfin, malgré l'effort fourni dans la préparation de ce dossier, peu d'éléments permettent d'apprécier la dimension qualitative de l'insertion professionnelle des diplômés de cette LP.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un pilotage de la formation rigoureux, comme en témoigne sa certification ISO 9001.
- Une approche par les compétences, notamment pour ce qui concerne les compétences opérationnelles mobilisées dans le processus d'achat.
- Un diplôme pouvant être suivi aussi bien en formation initiale classique que par alternance ou en formation continue.
- Un projet collectif ambitieux dans sa durée.

Principaux points faibles :

- Un taux de poursuite d'études trop important par rapport à la finalité d'une LP.
- Une inadéquation entre les débouchés professionnels des diplômés de cette LP et sa finalité initiale.
- Un volume horaire en présentiel relativement faible pour une LP avec des étudiants en formation initiale non alternante.
- Des manques en matière d'achats (ex. : e-achats) ou de gestion de projet.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *GASP* appelle une évaluation contrastée. Si cette formation est sérieusement pensée, avec une approche par compétences pour ce qui concerne les achats, et pilotée, si elle reste attractive, il n'en demeure pas moins vrai que subsistent deux faiblesses majeures. La première tient à sa finalité, sans doute trop étroite ; la seconde, au taux de poursuite d'études bien trop élevé. L'autoévaluation pointe en outre des incertitudes concernant le financement de l'alternance, donc la viabilité économique de la LP. Sans doute conviendrait-il de repenser les objectifs de cette LP. Trois options se présentent : (1) étendre son périmètre aux achats en général, publics ou privés, et accroître alors le volume d'heures d'enseignement en management des achats dans les entreprises, (2) se focaliser sur le secteur public, mais ajouter une formation en logistique, par exemple, pour élargir le vivier d'emplois accessibles aux diplômés ou (3) prendre acte du caractère inexorable de la poursuite immédiate

d'études en master et transformer cette LP en un parcours de licence généraliste, avec une connotation achats et une alternance en troisième année. Enfin, de manière plus générale, dans la définition d'un possible nouveau positionnement de ce diplôme, il serait nécessaire de tenir compte de l'évolution des métiers du domaine tant dans sa globalité (intégration du *supply chain* management, digitalisation des processus d'achat, etc.) que dans la prise en compte des spécificités organisationnelles et/ou sectorielles (public/privé, industrie/services, etc.).

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT DES PROCESSUS LOGISTIQUES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Proposée par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Nîmes, où se déroulent les enseignements, la licence professionnelle (LP) *Management des processus logistiques* comporte un parcours unique *Management des opérations logistiques de distribution* (*MOLD*). Elle entend former des professionnels de la logistique et des transports, capables d'exercer en petite, moyenne et grande entreprise, pouvant s'insérer dans un tissu régional de plus en plus actif dans ces secteurs. Cette formation de 450 heures en présentiel est ouverte en formation initiale classique, en formation par alternance et en formation continue. Les enseignements proposés couvrent aussi bien la logistique et les transports que le management général d'entreprise.

ANALYSE

Finalité
La LP *MOLD* vise à former des professionnels de la logistique de distribution. En cela, elle poursuit les mêmes finalités que les formations équivalentes proposées dans d'autres universités. Le dossier d'autoévaluation de l'établissement ne précise cependant pas à quels types d'emplois conduit la formation, alors même qu'existe dans ce secteur une nomenclature bien précise des métiers. Cette LP accueille un très petit effectif, avoisinant la dizaine d'inscrits. Le dossier ne contient pas d'éléments sur les débouchés professionnels réels des diplômés ni de précision sur leur situation quant à la poursuite d'études. Compte tenu de l'état bien incomplet des informations fournies, il est impossible de donner plus d'éléments.
Positionnement dans l'environnement
A priori, la LP *MOLD* répondrait à un besoin régional lié au développement des activités logistiques de distribution en Languedoc. Toutefois, son articulation avec les autres parcours de la LP *Management et gestion des organisations* (*MGO*) de l'IUT de Nîmes ou avec les formations de type *Gestion logistique et transports* (*GLT*) n'est pas évidente. De même, il est impossible, à la lecture du dossier, de se faire la moindre idée sur un adossement, même minime, à la recherche ou de partenariats avec des acteurs locaux des transports ou de la logistique. Enfin, la LP *MOLD* ne présente aucune dimension internationale alors que la formation est proposée dans une région frontalière dans laquelle le trafic de transit routier international représente actuellement, selon le dossier d'autoévaluation, environ un tiers des tonnages transportés.

Organisation pédagogique
Les enseignements de la LP *MOLD* ne sont pas structurés par compétences, mais par unités d'enseignement (UE) au contenu parfois hétéroclite, comme en témoigne la présence, dans une même UE, d'un enseignement sur le dimensionnement et l'implantation logistique et d'un enseignement de marketing. Le dossier ne permet pas de se prononcer sur les modalités de la Validation des acquis de l'expérience (VAE), alors même qu'en 2018, trois inscrits sur dix venaient au titre de la formation continue, ou sur les éventuels recours à des innovations pédagogiques. Malgré les différentes formes d'inscription ouvertes pour suivre cette formation (formation initiale, formation continue, alternance), le dossier d'autoévaluation ne démontre pas l'effort pédagogique fourni pour l'adapter aux attentes des différents publics.
Pilotage
Le dossier montre d'importantes négligences dans le pilotage de la LP *MOLD*. Il n'indique pas si le responsable de la formation intervient dans le cursus. Il ne précise pas les modalités de pilotage et n'apporte aucun élément permettant, par exemple, de juger du bon fonctionnement du conseil de perfectionnement. De même, il est impossible, à la lecture du dossier, d'apprécier les statuts et spécialités des intervenants, voire tout simplement les modalités d'évaluation ou de suivi d'acquisition des compétences. Enfin, il est impossible de se faire une idée précise du bassin de recrutement des étudiants. Il est important de préciser que le dossier d'autoévaluation envoyé au Hcéres ayant été établi de manière relativement négligée et ne donnant que des informations très succinctes, la présente évaluation ne peut s'appuyer que sur le peu d'éléments fournis.
Résultats constatés
Le dossier ne contient pas d'explication sur la faiblesse des effectifs, variant de 9 à 14 étudiants durant ces quatre dernières années, ni sur les formations d'origine des candidats recrutés. Les résultats sur l'insertion professionnelle des diplômés sont absents, et ce alors même que l'Université de Montpellier dispose d'un Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE). L'absence de données relatives au devenir des diplômés de la LP *MOLD* est d'autant plus regrettable qu'une LP vise l'insertion professionnelle immédiate de ses diplômés. La faiblesse des effectifs et leur tendance à la baisse (les chiffres fournis dans le dossier montrent le passage d'un effectif total de 14 en 2016-2017 à 11 en 2017-2018 puis 10 en 2018-2019) augurent d'un positionnement problématique de la LP *MOLD*.

CONCLUSION

Principal point fort :

- La pertinence d'une LP de type MOLD en Languedoc.

Principaux points faibles :

- Un dossier très incomplet.
- Des défauts majeurs d'ingénierie pédagogique doublés d'une absence d'approche par les compétences.
- Un pilotage négligé.
- Des effectifs extrêmement faibles, posant la question de la pertinence, de la qualité réelle ou de la viabilité de la LP *MOLD*.
- Un manque de visibilité sur les résultats concrets de cette formation pour l'insertion professionnelle des étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Si la LP *MOLD* concerne un secteur, la logistique et les transports, et des emplois de cadres intermédiaires dynamiques, notamment en Languedoc, cette formation ne peut que faire l'objet d'un point d'attention et de vigilance. Le dossier lacunaire illustre de très graves défaillances en matière d'ingénierie pédagogique et de pilotage de la formation. De plus, la faiblesse des effectifs fait douter du bien-fondé réel de cette formation ou de sa viabilité. Les perspectives esquissées en matière de transport fluvial, par exemple, semblent trop problématiques.

Plus généralement, les points identifiés dans cette analyse démontrent la nécessité d'envisager un questionnement approfondi sur la finalité et le positionnement de ce diplôme en commençant par une analyse des débouchés professionnels des diplômés tant au sens quantitatif qu'au sens qualitatif.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Management et gestion des organisations* (*MGO*) propose une formation en management à destination de diplômés du domaine de niveau bac + 2, de personnes souhaitant acquérir une double compétence ou de professionnels désirant évoluer, avec toutefois des spécificités liées à la taille des entreprises ou aux secteurs visés. Bénéficiant d'un fort ancrage territorial, la LP *MGO* comprend trois parcours : un parcours *Management des très petites entreprises et petites et moyennes entreprises* (*TPE/PME*), créé en 2015 et proposé par l'Institut Montpellier Management ; un parcours *Management des organisations de sports et de loisirs* (*MOSL*), proposé par l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Nîmes et, depuis 2018, un parcours *Coordination des activités des structures d'accueil de la petite enfance*, proposé à Perpignan (Faculté d'Éducation). Les parcours se font par alternance en formation traditionnelle ou contrat d'apprentissage et en formation continue.

ANALYSE

Finalité
Compte tenu de la diversité des parcours, selon les cas, chacun d'eux vise une fonction plutôt généraliste et transversale (cadre intermédiaire d'une PME, gérant de club, etc.) ou un métier précis (coordonnateur de réseau rural d'éducation, etc.). Dans tous les cas, les emplois auxquels prépare la LP *MGO* et les compétences professionnelles acquises à l'issue de la formation sont bien définis. Les finalités de la formation sont pertinentes par rapport aux bassins d'emplois locaux. La LP *MGO* bénéficie à ce titre d'un fort ancrage et soutien régional, comme en témoignent certains partenariats formalisés (Ordre des experts-comptables, réseau des Chambres de commerce et d'industrie (CCI), incubateur Alter Incub, Incubateur Via Innova, Réseau Ad'Occ, etc.). Cependant, les données fournies dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement ne permettent pas d'apprécier la qualité précise des emplois occupés par les diplômés.
Positionnement dans l'environnement
Les parcours de la LP *MGO* bénéficient d'un ancrage territorial réel et les étudiants sont informés des opportunités d'emploi locales. Toutefois, il est regrettable qu'un parallèle ne soit pas établi entre le parcours *MOSL* et des cursus proches proposés en *Sciences et techniques des activités physiques et sportives* (*STAPS*). Le parcours *Management des TPE/PME*, du fait de son caractère généraliste, peut en outre entrer en concurrence avec d'autres formations occitanes présentant le même caractère.

L'adossement à la recherche n'est pas déterminant, même si un tiers des enseignements est dispensé par des enseignant-chercheurs, mais ceci ne pose pas de problème en soi pour une LP.

L'existence de conventions avec des acteurs associatifs ou publics locaux indique la qualité de l'intégration locale du parcours *Coordination des structures d'accueil de la petite enfance*. Enfin, la LP *MGO* a un bassin de recrutement et d'emploi régional, ce qui explique son absence de caractère international.

Organisation pédagogique

La LP *MGO* dispose de trois parcours qui ont des objectifs différents et sont proposés sur des sites distincts. En revanche, chaque parcours a une structure pédagogique claire, avec un enseignement assuré en présentiel selon des modalités classiques, avec un jeu d'entreprise ou la mise à disposition d'un environnement numérique de travail, un suivi de l'alternance méthodique et un bon équilibre entre intervenants académiques et intervenants professionnels (selon les parcours, entre 21 % et 45 % des enseignements sont assurés par des enseignants-chercheurs, entre 14 % et 26 % par des professeurs certifiés ou agrégés du secondaire et entre 41 % et 57 % -volume assez significatif- par des professionnels extérieurs cadres supérieurs, intermédiaires et professions libérales en adéquation avec les métiers visés). Toutefois, le parcours *Management des TPE/PME* demeure trop généraliste pour une LP. Par ailleurs, étonnamment, le souhait du parcours *MOSL* de tirer profit des outils numériques de manière à pouvoir être proposé en distanciel (e-learning) et accroître ainsi le nombre d'inscrits est certainement à mettre en parallèle avec la volonté de maintenir une formation de proximité. En tant que formation de proximité, la LP *MGO* n'a pas de dimension internationale principale, même si dans le parcours *Management des TPE/PME*, une part croissante des enseignements devrait être assurée en anglais et que, point plus original, le plurilinguisme est intégré dans le parcours *Coordination des structures d'accueil de la petite enfance*. L'adossement à la recherche est convenable pour une LP. Il se fait par le biais d'une formation à la recherche documentaire, de projets tutorés ayant une dimension analytique ou réflexive, ou encore par l'intervention d'enseignants-chercheurs pour environ un tiers des heures effectuées. Enfin, les fiches du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) sont conformes et claires.

Pilotage

La LP *MGO* chapeaute des parcours autonomes. Son pilotage pédagogique doit être apprécié à leur niveau et non à celui de la mention. Les annexes volumineuses jointes au dossier semblent montrer un pilotage des formations assez rigoureux, même si, au global, les données fournies, qui sont surtout institutionnelles, ne permettent pas de juger du fonctionnement concret des équipes pédagogiques ou des conseils de perfectionnement. Ceux-ci comprennent les équipes pédagogiques, les étudiants et les représentants du monde socioprofessionnel. Ils sont le lieu de restitution des enquêtes semestrielles relatives à l'évaluation de la formation et des enseignements. On peut apprécier la sincérité des données transmises au sujet du parcours *MOSL*, notamment les commentaires des diplômés pointant les difficultés d'insertion professionnelle dans le secteur auquel prépare ce cursus. La volonté d'amélioration constante des formations est relativement claire dans le dossier. Des livrets d'accueil informatifs sont transmis aux étudiants. Mais si tous les parcours de la LP *MGO* permettent l'acquisition de compétences précises, le dossier ne permet pas de se faire une idée exacte des modalités de suivi de cette acquisition. Enfin, le supplément au diplôme du parcours *Coordination des structures d'accueil de la petite enfance* est insatisfaisant et aurait pu décrire de manière plus précise le cursus universitaire et les compétences acquises.

L'absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention n'est pas conforme.

Résultats constatés

La LP *MGO* présente les forces et les faiblesses d'une formation de proximité. Les effectifs dans les différents parcours sont faibles (15-18 étudiants), mais le dossier ne fournit pas d'informations utiles sur l'analyse et le suivi des effectifs par les responsables. Néanmoins, le nombre de candidatures et le flux de personnes y accédant par Validation des acquis de l'expérience (VAE) ou Validation des acquis professionnels (VAP), voire au titre de la formation continue, n'est pas négligeable.

Le taux de réussite est élevé et conforme à ce qui existe dans les LP.

De plus, la poursuite d'études est marginale, ce qui satisfait aux exigences d'une LP. Malgré le soin apporté par les équipes pédagogiques pour garantir une formation à la fois ciblée et de qualité, il apparaît néanmoins clairement un problème d'insertion professionnelle sur le plan qualitatif (car si 78 % des étudiants obtiennent bien un emploi dans les six mois, l'insertion demeure cependant contestable si on se penche sur la qualité des

emplois occupés telle que décrite par les données de l'Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) de l'Université de Montpellier). Ce point est particulièrement sensible pour le parcours *MOSL* et ses responsables en sont pleinement conscients.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un ancrage régional réel, en adéquation avec des formations de proximité.
- Une qualité de l'orientation et du pilotage pédagogique des parcours.
- Une volonté d'amélioration continue des formations par un suivi sérieux des évaluations des enseignements.

Principaux points faibles :

- Une insertion professionnelle faible, notamment pour le parcours *MOSL*.
- Un pilotage transversal des parcours inexistant, ce qui ne facilite pas l'échange de bonnes pratiques entre les parcours.
- Un parcours *Management des TPE/PME* trop généraliste pour une LP.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *MGO* de l'Université de Montpellier a pour originalité de regrouper des parcours différents, localisés sur différents sites occitans. Dans tous les cas, un soin particulier est apporté à la définition des compétences professionnelles visées par la formation et à son pilotage pédagogique, comme en témoigne le volume de données intégré dans le dossier. Malgré ces deux points positifs indéniables, à ce jour, deux parcours semblent poser problème. Le parcours *MOSL* a clairement un problème quant à l'insertion de ses diplômés : étendre le nombre d'inscrits via l'enseignement à distance ne sera sans doute pas suffisant pour régler ce problème explicable par le fonctionnement du marché de l'emploi dans le secteur sportif. Il faudrait envisager une diversification à d'autres secteurs et faire en sorte que les compétences apportées dans le parcours *MOSL* soient davantage transposables à ces secteurs, d'autant que les parcours sont parfois concurrents dans le contexte socioéconomique. Le parcours *Management des TPE/PME* a un problème différent car le parcours est trop généraliste. En ce sens, il est peu probable qu'une LP généraliste ait encore un sens. Il serait plus pertinent de proposer, au sein de la licence généraliste *Gestion*, un parcours plus professionnalisant en deuxième et en troisième année.

Il serait souhaitable de mettre la formation en conformité par l'instauration d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : COMPTABILITÉ ET PAIE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie*, à parcours unique *Gestion de la paie et du social*, est une formation en un an de l'Université de Montpellier ayant comme objectif principal de former aux pratiques techniques et juridiques de la paie et de la gestion du personnel, afin de permettre une insertion professionnelle rapide des étudiants. La LP est dispensée en formation initiale en alternance (contrats d'apprentissage) et en formation continue (contrats de professionnalisation, demandeurs d'emploi). Pour le public d'alternants, la formation s'effectue en présentiel pour un total de 518 heures d'enseignements. La formation est également proposée en distanciel pour un public en formation continue uniquement. Le recrutement des étudiants est sélectif (dossier + entretien). La LP est portée par Montpellier Management (MOMA), composante de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation et les attendus en termes d'acquisition de connaissances et de compétences sont précisement formulés et explicités. Ils correspondent à ce que l'on attend d'une telle formation et aux débouchés qu'elle propose. Les métiers visés à l'issue de la formation sont bien décrits et correspondent au niveau de la formation. Il existe une fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) correspondant à la formation et précisant les types d'emplois accessibles. Les enseignements dispensés sont cohérents avec les objectifs professionnels de la formation. La formation n'est pas délocalisée à l'étranger mais le dispositif de formation à distance permet le suivi de celle-ci par des étudiants à l'étranger.
Positionnement dans l'environnement
La formation est clairement positionnée dans l'offre de l'établissement, ainsi que dans l'offre de formation régionale dans le domaine de la comptabilité et de la gestion du personnel. Le dossier présente la formation comme étant la seule LP de la région proposant cette mention et ce parcours, les formations alternatives ayant essentiellement une orientation ressources humaines. L'adossement à la recherche n'est pas obligatoire dans une LP. Cependant, la formation peut bénéficier des apports des neuf enseignants-chercheurs faisant partie du laboratoire Montpellier recherche en management.

L'environnement socio-économique de la formation correspond à celui attendu pour une LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité.* Il s'appuie sur les principales institutions de la profession comptable (Conseil régional de l'ordre des experts-comptables et Compagnies régionales des commissaires aux comptes de Nîmes et de Montpellier). L'apprentissage et la formation continue permettent également de tisser des liens étroits avec le monde professionnel.

La formation ne présente pas de partenariats internationaux et il n'y a pas de mobilité étudiante, ce qui peut se justifier par le fort caractère professionnalisant de cette LP ainsi que par son ancrage dans le droit social français.

Organisation pédagogique

Les unités d'enseignement (UE) présentées et leur contenu sont cohérents avec l'intitulé de la formation. Le rythme alterné de la formation en présentiel est présenté comme étant adapté aux publics en contrat d'apprentissage, en contrat de professionnalisation et en formation continue. Les différents publics sont réunis dans un groupe unique. L'absence d'un calendrier type de formation permettant d'illustrer cette adaptation aux besoins en entreprises est regrettable. La formation est également proposée en distanciel pour un public en formation continue. Des dispositifs pour les étudiants en situation de handicap sont prévus par l'établissement. La formation peut aussi être délivrée par Validation des acquis de l'expérience (VAE) et par Validation des acquis professionnels (VAP).

La professionnalisation est un élément essentiel dans le dispositif de formation. Le programme en alternance prévoit 36 semaines en entreprise (l'organisation pédagogique devant être construite sur un principe de semaine complète en formation / semaine complète en entreprise, mais ce point n'est pas explicite). L'usage de dispositifs spécifiques de type projets tutorés, formation aux logiciels professionnels, rapport d'activité professionnelle, etc. favorise également la professionnalisation. Des dispositifs sont prévus par l'établissement afin d'aider les étudiants dans leur recherche d'emploi (ateliers curriculum vitae, lettre de motivation, etc.). Les étudiants bénéficient également de dispositifs de suivi individuel décrits comme approfondis, que ce soit en présentiel ou en distanciel. Le numérique est présent dans la formation, avec en particulier l'enseignement de l'anglais pratiqué totalement à distance. En matière de dispositifs pédagogiques innovants, la pédagogie par projets est utilisée pour les mises en situation professionnelle.

La formation s'ouvre à l'international uniquement en proposant un enseignement de l'anglais. Les étudiants ont la possibilité de présenter le *Test of English for International Communication (TOEIC*).

Pilotage

L'équipe pédagogique est majoritairement composée d'intervenants professionnels (neuf) effectuant un peu plus de la moitié des heures d'enseignement, essentiellement dans le domaine comptable de la paie. Les activités professionnelles de chacun d'entre eux ne sont pas présentées de manière identique pour deux d'entre eux dans les différents tableaux annexés au dossier. Cinq des six enseignants titulaires sont des enseignants-chercheurs. La liste des intervenants est communiquée aux étudiants en début d'année universitaire. Les professionnels intervenant dans la formation ont le niveau de compétences requis. Les responsables de la formation sont clairement identifiés.

Différents organes de pilotage sont prévus par l'établissement. Au niveau de la formation, il existe un conseil de perfectionnement. Il est composé des membres de l'équipe pédagogique. Les étudiants délégués de la formation et la gestionnaire administrative sont également conviés à ce conseil. L'ouverture à d'autres membres représentant les instances professionnelles n'est pas prévue. Les modalités de prise en compte des décisions et remarques de ce conseil sur l'évolution de l'offre de formation ne sont pas présentées. L'absence de questionnaires d'évaluation de la formation auprès des étudiants est également regrettable.

Les modalités de contrôle des connaissances et la constitution des jurys sont correctement communiquées aux étudiants au début de la formation.

La formation n'est pas encore définie en blocs de compétences, mais l'équipe pédagogique a commencé cette démarche en définissant les compétences en lien avec les UE (finalisation prévue pour le dépôt de la prochaine offre de formation). L'évaluation des compétences acquises par les étudiants est néanmoins réalisée par le biais des entretiens individuels effectués tout au long du diplôme et cette évaluation est transcrite dans le livret de l'étudiant. Les compétences visées figurent dans le supplément au diplôme. Les modalités de recrutement sont celles attendues pour une LP (dossier et entretien).

Résultats constatés
L'établissement réalise des statistiques sur l'attractivité des formations, et celle de la LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie* est satisfaisante (143 dossiers de candidature pour l'année 2018/2019). Toutefois, l'absence de précisions sur les différents profils des candidats à l'entrée en formation est regrettable. Les effectifs en formation varient de 22 à 25 étudiants. Les taux de réussite sont suivis et relativement satisfaisants (86 % pour la dernière promotion). Le nombre d'abandons est marginal sur les cinq dernières années. Il est dommage que l'information concernant le parcours en distanciel ne soit pas clairement disponible. Le dossier indique les informations en présentiel et au global simplement. Une enquête annuelle d'insertion des diplômés à 30 mois est réalisée par l'établissement, avec des taux de réponse corrects. L'insertion professionnelle des diplômés à l'issue de la formation est réelle, et très peu de diplômés sont en recherche d'emploi. L'enquête réalisée par l'établissement apporte des informations complémentaires précieuses en termes de niveau de rémunération, de niveau d'emploi et de moyens d'obtention de l'emploi. Les taux d'emploi à 30 mois pour les trois dernières années s'échelonnent entre 73 % et 100 %, ce qui est très satisfaisant. La durée moyenne de recherche d'emploi n'est pas directement calculée, mais l'indicateur « activité » (nombre de mois en emploi durant les 30 mois après l'obtention du diplôme) permet de constater que les diplômés se retrouvent assez rapidement en situation d'emploi. Les résultats obtenus en matière d'insertion sont conformes aux objectifs de la formation. L'enquête à 30 mois concerne les étudiants diplômés en 2015. Un taux d'insertion à 18 mois est également proposé mais concerne là encore les diplômés en 2015. La présentation de statistiques à six mois sur les diplômés des dernières promotions n'est pas communiquée. La poursuite d'études à l'issue de l'obtention de la LP est relativement marginale ces quatre dernières années (zéro à deux par an).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une bonne insertion professionnelle des diplômés.
- Une formation professionnalisante bien insérée dans son environnement socio-économique.
- Un bon pilotage de la formation.
- Une bonne adaptation de la formation à différents publics (présentiel/distanciel).
- Une formation sans réelle concurrence dans son environnement local.

Principaux points faibles :

- L'absence d'information sur l'évaluation de la formation par les étudiants.
- Une composition du conseil de perfectionnement limitée à l'équipe pédagogique et aux étudiants délégués.
- Une présentation insuffisante des informations disponibles sur le dispositif en e-learning (statistiques dédiées).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : comptabilité et paie* parcours *Gestion de la paie et du social* est une formation bien insérée dans son environnement socio-économique. Sans concurrence locale, elle répond correctement aux objectifs d'insertion immédiate des diplômés et bénéficie d'un pilotage de qualité.

Une ouverture de la composition du conseil de perfectionnement aux professionnels autres que les intervenants dans la formation pourrait être envisagée. Une enquête d'insertion professionnelle à échéance courte (six mois) à

la sortie de la formation serait un élément important pour améliorer l'attractivité de cette formation et permettrait une information sur les dernières promotions diplômées.

Il aurait été souhaitable de mieux présenter les particularités du parcours en distanciel.

Ces différentes propositions sont susceptibles d'être mises en place sans réelle difficulté.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : RESPONSABLE DE PORTEFEUILLE CLIENTS EN CABINET D'EXPERTISE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise* est une formation en un an de l'Université de Montpellier. Elle propose un unique parcours intitulé *Assistant comptable*. Elle est dispensée en formation initiale classique avec un stage obligatoire de quatre mois, en alternance (contrats d'apprentissage et de professionnalisation), en formation continue, en Validation des acquis de l'expérience (VAE) et en Validation des acquis professionnels (VAP). La formation s'effectue en présentiel pour un total de 600 heures d'enseignement sur deux sites : le pôle Audit, contrôle, finance (ACF) de l'Institut Montpellier Management, composante de l'Université de Montpellier, et le lycée Louise Michel de Narbonne. Le recrutement des étudiants est sélectif (dossier et entretien).

ANALYSE

Finalité
Les objectifs en matière de formation et d'acquisition de connaissances et compétences sont clairement formulés et correspondent à la formation et à ses débouchés. Les métiers visés à l'issue de la formation sont bien décrits et correspondent au niveau de la formation. Les intitulés des enseignements sont cohérents avec la formation mais leur contenu n'étant pas décrit, il n'est pas possible d'apprécier leur adéquation avec les objectifs de cette LP. La formation n'est pas délocalisée à l'étranger, mais celle-ci est délocalisée dans un lycée de Narbonne afin de répondre aux besoins du bassin d'emploi de cette région.
Positionnement dans l'environnement
La formation est clairement positionnée dans l'offre de l'établissement, qui propose plusieurs diplômes à différents niveaux dans le domaine des « métiers du chiffre ». Au niveau régional, les deux implantations géographiques de la formation sont positionnées de façon cohérente, afin de répondre aux besoins en matière d'emploi non couverts par d'autres formations équivalentes dans ces zones. Le positionnement pédagogique de cette LP est également cohérent en offrant des possibilités de réorientation aux étudiants inscrits en licence

générale ne pouvant ou ne souhaitant poursuivre en master *Comptabilité, contrôle, audit* (*CCA*) mais souhaitant s'orienter vers une formation de fin de cursus à bac + 3. Cette LP est donc complémentaire de la troisième année de licence généraliste en comptabilité et finance. Le dossier d'autoévaluation de l'établissement mentionne un projet de développement de parcours différenciés pour tenir compte de la diversité des parcours des étudiants mais ces parcours ne sont ni explicités ni décrits, ce qui ne permet pas d'en apprécier la pertinence.

Bien qu'une LP n'exige pas un fort adossement à la recherche, la formation peut bénéficier des apports du groupe de recherche Comptabilités et sociétés du laboratoire Montpellier recherche en management (MRM, équipe d'accueil 4557). Ce point est cependant à nuancer compte tenu du faible nombre d'enseignants-chercheurs dans le dispositif de formation.

L'environnement socio-économique de la formation est celui attendu pour une LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité*, et comprend les principales institutions de la profession comptable (Conseil régional de l'ordre des experts-comptables, Compagnies régionales des commissaires aux comptes de Nîmes et de Montpellier et Association des directeurs financiers et de contrôle de gestion), ainsi que des entreprises (cabinets d'expertise-comptable) du fait de l'alternance quasi-généralisée dans la formation. Néanmoins, le dossier ne précise pas les caractéristiques de ces cabinets d'expertise-comptable (grands cabinets d'audit, petits cabinets) et si d'autres types d'entreprises (industrielles, commerciales, etc.) sont partenaires. Les interactions avec les acteurs socio-économiques décrits existent de fait avec le dispositif d'alternance, et également avec la présence de ces acteurs dans les conseils de perfectionnement et lors des sessions de recrutement. La formation ne présente pas de partenariats internationaux, et la mobilité étudiante semble inexistante, ce qui peut s'expliquer par le fort caractère professionnalisant de cette LP et ses débouchés professionnels dans le bassin local.

Organisation pédagogique

Le rythme alterné de la formation permet l'accueil de différents publics : étudiants en formation initiale (classique avec stage de quatre mois, et par apprentissage), en contrat de professionnalisation et en formation continue. Les étudiants sont fortement incités à réaliser leur formation en alternance selon un rythme prévoyant une succession de périodes en formation et de périodes en cabinets ou entreprises. Pour l'année 2018/2019, 100 % des étudiants sont inscrits selon cette modalité et ils sont tous intégrés dans un seul groupe de formation. La formation peut également être délivrée par VAE et VAP comme le montrent les statistiques la concernant (une à quatre validations par an). Des dispositifs pour les étudiants en situation de handicap sont prévus par l'établissement.

La professionnalisation occupe une place importante dans la formation grâce tout d'abord à l'alternance et également à certains dispositifs pédagogiques (projets tutorés, études de cas d'entreprises, etc.). Les étudiants bénéficient d'un suivi individuel dans le cadre de l'alternance (tuteur universitaire et maître d'apprentissage). Pour les étudiants en formation initiale classique, un accompagnement est proposé pour la recherche de stages par le service de professionnalisation de l'Institut Montpellier Management et les responsables pédagogiques de la formation. Dans tous les cas, la période de stage ou de professionnalisation fait l'objet de la rédaction d'un mémoire (avec notice d'agrément) suivie d'une soutenance devant un jury composé d'un enseignant et d'un professionnel exerçant en cabinet d'expertise-comptable. La certification *Test on Software Application* (*TOSA*)-Excel est proposée aux étudiants suivant la formation. L'organisation administrative et pédagogique des stages, ainsi que leur évaluation, sont précisées, et les étudiants bénéficient d'un accompagnement dans ce domaine.

Le numérique est présent dans la formation, de façon classique avec des outils tels que l'Espace numérique de travail (ENT) ou les *business games*, mais aussi de façon plus innovante avec des expérimentations au *blended learning* (enseignement hybride).

La place de l'international dans la formation se limite à l'enseignement de l'anglais.

Pilotage

L'équipe pédagogique est majoritairement constituée de professionnels (67 %) et les enseignants-chercheurs sont minoritaires, ce qui engendre un déséquilibre dans la répartition des enseignements. De plus l'équipe est insuffisamment diversifiée côté enseignants, avec un responsable effectuant à lui seul 100 heures (soit la moitié des heures dispensées par les enseignants). Quatre enseignants effectuent moins de 10 heures d'enseignement chacun, ce qui ne permet pas une réelle implication dans la formation. Les professionnels intervenant dans la formation ont le niveau de compétences requis.

Des organes de pilotage existent (conseil de Montpellier Management, conseil de perfectionnement, comité de pilotage) et des concertations sont faites régulièrement. Le conseil de perfectionnement est composé des

enseignants, de la gestionnaire administrative et des étudiants délégués de la formation. Il permet de consulter les étudiants et d'évoquer leur retour d'expérience sur la formation. Toutefois, l'absence de dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants est regrettable.

Les modalités d'évaluation des connaissances et de constitution de jurys ne sont pas mentionnées dans le dossier. La formation s'appuie sur la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) pour définir les compétences que l'étudiant doit acquérir, et celles-ci sont transcrites dans les syllabus des cours. Le suivi de l'acquisition des compétences est facilité par le découpage en périodes de formation. Cependant, ce découpage n'étant pas précisément fourni (sous la forme d'un planning par exemple), il est difficile d'en apprécier la pertinence. Le supplément au diplôme est fourni. Il en précise le contenu.

Les modalités de recrutement sont décrites succinctement, et les statistiques sur la provenance des étudiants ne sont pas communiquées. Un dispositif de mise à niveau de 50 heures pour les étudiants provenant de deuxième année de licence est mentionné dans le dossier mais celui-ci n'apparaît pas dans la maquette des enseignements.

Résultats constatés

La formation comprend un effectif de 44 à 69 étudiants sur les quatre dernières promotions. Le taux de réussite varie de 72 à 80 %. Ces chiffres témoignent d'une bonne attractivité de la formation, même si l'on peut regretter l'absence d'informations sur le taux de sélection à l'entrée et sur les profils des candidats. Ceci permettrait de comprendre pourquoi le taux de réussite est quelque peu décevant pour une formation sélective.

Le suivi de l'insertion des diplômés est effectué par l'établissement avec des enquêtes sur le taux d'emploi à 30 mois, ainsi que par Montpellier Management avec des enquêtes à six mois. Seuls les résultats de l'enquête à 30 mois figurent dans le dossier. De ce fait, les chiffres présentés concernent l'insertion des diplômés en 2015. Le taux d'emploi des diplômés est satisfaisant et en progression (85 % pour les diplômés 2015 - enquête 2018) et les étudiants en recherche d'emploi sont quasiment inexistants. Les statistiques fournies ne permettent pas d'apprécier la durée moyenne de recherche d'emploi et l'adéquation de l'insertion aux objectifs de la formation. Ces résultats sont surprenants car ils ne font pas apparaître une insertion en cabinet et évoquent l'insertion après une deuxième année de master. En effet, l'enquête interne menée par les étudiants fournit une liste d'emplois-types et d'entreprises d'accueil parmi lesquelles prédominent les banques et les entreprises. Il est donc extrêmement surprenant que les cabinets d'expertise-comptable ne figurent pas dans cette liste alors que cette formation doit répondre à leurs besoins.

Les étudiants en poursuite d'études après la LP sont en nombre relativement faible depuis trois ans, ce qui n'était pas le cas auparavant.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La forte professionnalisation de la formation.
- L'ouverture de la formation à différents publics (formation initiale classique et apprentissage, formation continue, VAE).
- Des effectifs importants dans la formation.

Principaux points faibles :

- La très forte concentration des enseignements réalisés par les enseignants-chercheurs reposant sur le seul responsable de la formation (50 % des heures).
- L'imprécision du dossier sur l'insertion professionnelle et le manque de statistiques sur le nombre de dossiers de candidature et sur l'origine des candidats.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité : responsable de portefeuille clients en cabinet d'expertise* est une formation professionnalisante à vocation d'insertion professionnelle immédiate. La formation est bien insérée dans son environnement socio-économique et accueille un effectif satisfaisant avec différents publics. Néanmoins, certains éléments pourraient à terme entraver cette belle dynamique. Tout d'abord, les enseignants sont insuffisamment présents dans la formation, surtout les enseignants-chercheurs, au risque de perdre la maîtrise pédagogique de la formation. De plus, un seul enseignant-chercheur concentre sur lui une part importante des enseignements, ce qui fragilise le dispositif. Le pilotage de la formation gagnerait en efficacité en s'appuyant sur des statistiques plus étoffées sur l'entrée et la sortie de la formation (nombre de dossiers de candidature et insertion à 6 mois en plus de celles à 30 mois) et sur une évaluation des enseignements par les étudiants. Enfin, il convient de s'interroger sur l'insertion professionnelle des diplômés. Cette formation est destinée aux emplois en cabinets d'expertise-comptable et l'insertion prédominante est en entreprise et en banque.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES (GRH) : ASSISTANT

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion des ressources humaines* (*GRH*) *: assistant* est constituée d'un parcours unique *Rémunération, temps de travail et administration du personnel*. Elle est proposée en formation initiale classique ou en apprentissage et en formation continue en contrat de professionnalisation. Elle est délivrée en présentiel. Il s'agit de former des collaborateurs en ressources humaines capables d'assurer l'administration du personnel et possédant des compétences complémentaires de gestion et de comptabilité. Les enseignements ont lieu à l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Montpellier-Sète sur le campus de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation sont clairement exposés. Les métiers visés à l'issue de la formation sont bien renseignés dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement. Ils sont globalement en adéquation avec les objectifs de la formation, même s'ils visent pour certains un niveau qui peut paraître trop important pour des étudiants de LP : certains emplois mentionnés (responsable paie, responsable gestion sociale, responsable administratif, etc.) ne seront vraisemblablement accessibles qu'après plusieurs années d'expérience ou un niveau d'études supérieur. Toutefois, le contenu des enseignements par unité d'enseignement (UE) n'est pas détaillé et ne permet pas de statuer sur leur adéquation avec les objectifs visés. Les intitulés d'UE apportent très peu d'informations concrètes sur les compétences à acquérir par les étudiants et sur leur capacité à occuper un emploi en lien avec la formation. Compte tenu de la spécificité de cette formation, totalement liée à la réglementation française, la LP ne peut avoir aucune visée à l'international.
Positionnement dans l'environnement
Une LP *Gestion de la paie et du social* existe au sein de la même université, à l'institut Montpellier Management. Elle ne constitue pas une vraie concurrence compte tenu de sa forte spécialisation dans le domaine de la paie. Aucune coopération entre ces deux LP n'existe.

Au niveau régional, une autre formation est en place à Toulouse dans des domaines similaires. L'environnement national n'est pas décrit dans le dossier.

L'articulation avec la recherche se fait, comme traditionnellement pour les LP, par l'intervention de six enseignants-chercheurs dans la formation.

Les partenaires socio-économiques intervenant pour les enseignements, les stages et l'alternance sont variés et conformes aux attentes. La LP a des relations anciennes avec un certain nombre de partenaires, avec lesquels il n'y a malheureusement ni conventions ni accords pérennes. Il est regrettable que les relations avec le tissu de Petites et moyennes entreprises (PME) et d'associations locales, vivier de recrutement pour les diplômés de cette formation, ne soient pas décrites.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique pour le groupe en formation initiale par voie classique (avec 16 semaines de stage) et pour celui de la formation par alternance (3 jours/2 jours) est bien décrite. La progression pédagogique et la logique de découpage en semestres ne sont pas précisées.

La formation donne une bonne place à la professionnalisation : module d'initiation à l'entrepreneuriat, projets tutorés, périodes en entreprise, interventions de représentants du monde socio-professionnel.

Les étudiants bénéficient d'un apprentissage aux outils numériques et à leur mise en œuvre : module de formation, logiciels professionnels, espaces communs de stockage, etc. La mise en place de nouvelles pratiques pédagogiques en lien avec l'évolution des besoins des professionnels partenaires et celle des métiers n'est pas exposée.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est décrite précisément : elle comprend dix universitaires (assurant 60 % des enseignements) et sept intervenants extérieurs (40 % des enseignements dont 12,5 % effectués par des consultants). On peut regretter le manque de vacataires issus de services de gestion administrative du personnel de structures publiques ou privées.

Le responsable de la formation n'est pas identifié. En revanche, les rôles et responsabilités des membres de l'équipe sont clairement définis et bien communiqués auprès des étudiants. Un conseil de perfectionnement se réunit une fois par an et regroupe enseignants universitaires et professionnels, étudiants, tuteurs en entreprise et représentants des personnels. Des exemples d'améliorations ou d'éléments issus des réunions de ce conseil auraient pu permettre d'apprécier les projets d'évolution de la formation, les travaux sur les points d'amélioration, le niveau d'implication des étudiants, etc.

L'évaluation des enseignements s'intègre parfaitement dans la démarche qualité mise en place au sein de l'IUT. Cependant, le dossier ne permet pas de vérifier les modalités de contrôle de connaissances et la mise en place du contrôle continu. Il en est de même pour la retranscription des enseignements en compétences, ou l'utilisation d'un portefeuille de compétences.

Une enquête est effectuée chaque année auprès des étudiants pour évaluer les enseignements. Les retours se font auprès du conseil de perfectionnement.

Les modalités de recrutement de la LP sont peu explicitées et ne permettent pas de juger de leur pertinence.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est bonne (500 candidatures par an environ pour une trentaine d'admis). La variété des candidatures et la qualité du processus de recrutement ne peuvent être évaluées par manque d'information. Les effectifs sont relativement stables et d'un volume cohérent pour des groupes de LP.

Un taux de réussite de 100 % ces deux dernières années démontre la qualité du suivi pédagogique.

Le devenir des étudiants fait l'objet d'enquêtes de l'Observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE), 30 mois après la sortie. Les taux de retour sont très corrects (65 % en moyenne pour les quatre années 2012 à 2015). Pour cette même période, le taux moyen d'insertion professionnelle a été de 60 %, ce qui est faible pour un diplôme professionnalisant. On constate un taux trop élevé de poursuite d'études (38 %), la plupart se faisant en master *GRH* et en alternance.

Le résultat des enquêtes est présenté et analysé au conseil de perfectionnement. Malheureusement, le dossier ne fournit aucun résultat détaillé et aucune analyse.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une forte attractivité de la formation.
- Un taux de réussite de 100 %.
- Un bon pilotage de la formation.

Principaux points faibles :

- Un taux d'insertion professionnelle immédiate de 60 % des diplômés trop faible et un taux de poursuite d'études trop élevé.
- Une absence regrettable d'approche par les compétences pour une formation en ressources humaines.
- Un dossier d'autoévaluation imprécis et faisant référence à plusieurs annexes non fournies.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Alors que la formation est bien placée dans son environnement et dispose d'un bon dispositif de pilotage, on constate un décalage entre les conclusions émises par la formation sur son adaptation au contexte économique d'une part, et la réalité chiffrée des insertions professionnelles d'autre part.

À moins que ce ne soit déjà fait, il faudrait envisager d'explorer diverses pistes pour favoriser la professionnalisation et l'insertion immédiate des étudiants : accompagnement pratique orienté vers la recherche d'emploi, mise en place d'une approche par les compétences pour favoriser l'acquisition des compétences professionnelles et personnelles, développement de contenus pédagogiques innovants, orientation des projets tutorés vers des études de cas pratiques, etc.

Par ailleurs, la LP prépare à des métiers d'assistant ou de technicien dans le domaine de l'administration du personnel. Il faut en ce sens modifier les informations données dans le supplément au diplôme.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'ENTREPRENEURIAT

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers de l'entrepreneuriat* de l'Université de Montpellier se décline en deux parcours : *Management des projets innovants* à l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Nîmes et *Création, reprise d'entreprise* à l'Institut Montpellier Management (MoMa). Le premier parcours forme des porteurs de projets innovants au sein d'entreprises existantes. Le second parcours accompagne les porteurs de projets dans la création, la reprise ou le développement d'entreprises. La LP se déroule uniquement en alternance en formation traditionnelle (avec stage en entreprise et/ou projet entrepreneurial), en formation continue, et par contrats d'apprentissage et de professionnalisation.

ANALYSE

Finalité
Le découpage en deux parcours est cohérent, ainsi que l'insertion de chacun d'eux dans l'offre de formation au niveau des structures d'enseignement supérieur locales (IUT/MoMa). La finalité de chaque parcours en matière de débouchés professionnels est claire. C'est aussi le cas du contenu de la formation et de l'organisation des enseignements. Chaque parcours présente une articulation différente, mais pertinente, des temps en entreprise et des temps à l'université. Les étudiants du parcours *Création, reprise d'entreprise* sont porteurs d'un projet entrepreneurial (création, reprise ou développement d'entreprise), indispensable à leur sélection, qu'ils développent tout au long de la formation. Le contenu des enseignements évolue de manière cohérente avec les phases de développement de ce projet entrepreneurial. On peut regretter l'absence d'interactions entre les deux parcours, qui n'exploitent pas leurs complémentarités.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement des deux parcours dans l'environnement académique au niveau local, régional et national est clairement présenté, même si son adossement au Laboratoire d'excellence (LabEx) Entreprendre n'est pas explicité au-delà de l'intervention des enseignants-chercheurs dans le contenu de la LP. À un cadre standard que l'on retrouve dans des formations du même type au niveau national, s'ajoutent des spécificités qui soulignent l'intérêt de chacun des parcours, notamment en termes de dispositifs d'aide et d'accompagnement à la création et à la reprise d'entreprise ou de développement de projets innovants. Par ailleurs, leur insertion dans le contexte socio-économique local et les interactions développées (par exemple avec les « actiparcs » de l'agglomération nîmoise) renforcent la légitimité de ces parcours. La formation se destine essentiellement à des carrières au niveau national, voire régional. La dimension internationale de la formation demeure très limitée

(très peu de stages à l'étranger, pas de délocalisation, mais possibilité d'un diplôme d'université d'études technologiques internationales (DUETI)).

Organisation pédagogique

Les deux parcours comportent 450 heures d'enseignements, mais le contenu et l'organisation pédagogique diffèrent selon les parcours. Ainsi, le parcours *Création, reprise d'entreprise* est organisé sur la base d'une alternance de deux jours à l'université (lundi, mardi), le reste de la semaine se déroulant en entreprise. Le parcours *Management des projets innovants* est organisé sur la base d'une semaine sur deux en entreprise de septembre à avril, puis à temps complet dans l'entreprise. Le programme d'études est cohérent, et en lien avec les objectifs et débouchés de la formation. La présence en entreprise occupe une place importante dans l'organisation pédagogique. Elle fait l'objet de procédures claires et formalisées. C'est également le cas de la « flexibilité » de la formation, qui accueille une variété de publics : formation initiale, formation continue, contrat d'apprentissage ou de professionnalisation, accès par Validation des acquis de l'expérience (VAE), Validation des acquis professionnels (VAP) ou Validation des études supérieures (VES).

L'équipe pédagogique est constituée de professionnels (pour un peu plus de la moitié, cadres supérieurs, intermédiaires et professions libérales en adéquation avec les métiers visés) et d'enseignants-chercheurs. Pour chacun des parcours, le lien à la recherche est essentiellement assuré par la participation de ces derniers à la formation. À part quelques heures de cours d'Anglais, la dimension internationale n'est pas présente, ou de manière tout à fait exceptionnelle. L'utilisation des nouvelles technologies et des pédagogies innovantes est non systématisée et cantonnée à des formes traditionnelles telles que le dépôt des plans de cours sur une plateforme. La possibilité d'intégrer des modules optionnels pour le parcours *Management des projets innovants* a été étudiée par le conseil de perfectionnement de l'IUT de Nîmes où est dispensé ce parcours, dans un objectif de remise à niveau, mais à ce stade aucun des deux parcours ne propose de module(s) optionnel(s).

Pilotage

Chaque parcours est piloté par un binôme constitué d'un responsable pédagogique qui intervient dans la formation et d'un gestionnaire de scolarité, appuyés par plusieurs instances de concertation, les plus importantes étant les comités de pilotage (organes consultatifs dont la composition diffère selon les parcours) et les conseils de perfectionnement (à la composition plus large, un par parcours compte tenu du fait que les enseignements sont dispensés dans des composantes différentes). Ces deux conseils de perfectionnement regroupent l'équipe pédagogique, des étudiants et les partenaires. Le dossier reflète une bonne organisation des instances de pilotage, une évaluation des enseignements susceptible de favoriser l'évolution de la maquette de la formation, ainsi que la transparence et la diffusion des informations auprès des étudiants. On notera l'absence de conseil de perfectionnement transversal au niveau de la mention, et par conséquent une absence de réflexion sur le positionnement des parcours entre eux.

Le pilotage de la formation ne respecte pas la réglementation en matière de conseil de perfectionnement nécessaire au niveau de la mention.

Résultats constatés

La LP est caractérisée par une forte attractivité et un taux d'insertion professionnelle acceptable (entre 67 % à 82 % depuis la création, avec, parmi eux, plus de 64 % en Occitanie). Le taux de poursuite d'études se stabilise autour d'un taux assez élevé de 34 % pour le parcours *Management des projets innovants* (25 % pour le parcours *Création, reprise d'entreprise*).

La qualité des relations avec le tissu économique local est reflétée par une demande croissante des entreprises pour accueillir des étudiants en alternance. La formation par contrats d'apprentissage progresse, contrairement au reste de la formation initiale. Si globalement les effectifs sont stables pour le parcours *Création, reprise d'entreprise* (les promotions variant de 15 à 20 étudiants – 20 en 2018-2019), on peut s'interroger sur le faible nombre d'étudiants (huit) dans le parcours *Management des projets innovants* pour l'année 2018-2019 (entre 15 et 21 les trois années précédentes). Le recrutement du parcours *Création, reprise d'entreprise* se fait avant tout sur une base nationale ; le recrutement du parcours *Management des projets innovants* reflète un potentiel à être attractif au niveau international (européen), mais ce type de recrutement reste exceptionnel.

Une réflexion est en cours concernant les perspectives d'évolution du diplôme. Elle est menée au niveau de chaque parcours, partant de l'idée que les parcours connaissent des évolutions différentes. Le terme « innovation » pourrait disparaître de l'intitulé du parcours piloté par l'IUT de Nîmes, qui s'orienterait alors sur une

formation axée sur le développement des activités, en général, au sein des entreprises, car la dimension innovation n'est pas vraiment pertinente dans le contenu et les finalités du parcours.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La cohérence du découpage entre les deux parcours.
- Un adossement à la recherche par son corps d'enseignants-chercheurs important.

Principaux points faibles :

- Des interactions insuffisantes entre les deux parcours.
- Un recours limité aux technologies numériques et aux pédagogies innovantes.
- Une dimension internationale non développée.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La LP *Métiers de l'entrepreneuriat* de l'Université de Montpellier s'articule de manière cohérente autour de deux parcours, répartis sur deux sites distincts. La qualité de cette mention est reflétée par la pertinence du contenu et de l'organisation pédagogique, le recrutement national et, dans une moindre mesure, international de la licence, ainsi que par un taux d'insertion professionnelle satisfaisant.

Le point d'amélioration le plus clair porte sur la relation entre les deux parcours de licence, à développer. La spécificité légitime de chaque parcours n'enlève rien à leur complémentarité et on pourrait même concevoir des relations dans la gouvernance (conseil de perfectionnement commun), dans les équipes pédagogiques, dans les modules proposés aux étudiants (modules d'un parcours qui pourraient constituer des modules optionnels de l'autre parcours, etc.), en favorisant l'interaction entre les étudiants des deux parcours (forum, utilisation des outils numériques). Par ailleurs, l'adossement au LabEx Entreprendre ne paraît pas exploité de manière égale pour les deux parcours. Il pourrait constituer un véritable élément différenciant, notamment pour le parcours *Management des projets innovants*, la problématique d'innovation se trouvant légitimement directement en lien avec la recherche. Un recours plus systématique aux outils numériques et aux pédagogies innovantes (*Serious games* (jeux sérieux) par exemple) trouverait sa place dans les deux parcours. Le développement de modules tels le module *Business Intelligence* du parcours *Management des projets innovants* est à encourager. Il comprend à l'heure actuelle uniquement six heures d'enseignement. Enfin, à l'heure où le parcours *Management des projets innovants* envisage la possibilité de se réorienter et d'enlever la thématique de l'innovation dans son intitulé, on peut s'interroger puisque les enseignements actuels sont centrés sur l'innovation et reflètent une réelle compétence acquise du diplôme sur cette thématique. Plutôt que d'atténuer cette dimension, il serait souhaitable de la renforcer en exploitant les opportunités liées à l'appartenance à l'Université de Montpellier (en l'occurrence le LabEx Entreprendre), donc en développant les liens à la recherche, ainsi que l'ouverture internationale, notamment par des accords avec des universités européennes, pour favoriser l'attractivité du diplôme.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU COMMERCE INTERNATIONAL

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Métiers du commerce international* de l'Université de Montpellier propose un parcours unique *Technico-commercial à l'international*. C'est une formation professionnalisante organisée exclusivement en alternance. Ouverte en 2013, elle fonctionne selon un rythme d'une semaine en cours et de trois semaines en entreprise. Elle est portée par le département Techniques de commercialisation de l'Institut universitaire de technologie (IUT) de Montpellier-Sète et compte deux partenaires : l'Association de formation professionnelle de l'industrie du Languedoc-Roussillon (AFPI-LR), qui assure une partie de l'encadrement pédagogique, et l'Union des industries et métiers de la métallurgie (UIMM), qui permet aux étudiants d'obtenir, en plus de la LP, un certificat de qualification paritaire de la métallurgie d'*Animateur en développement commercial de la Petite et moyenne entreprise – Petite et moyenne industrie (PME-PMI) par l'international et l'innovation*. La formation a lieu à la fois dans le département Techniques de commercialisation de l'IUT à Montpellier et dans les locaux de l'AFPI-LR.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels de la formation sont clairement définis. Les compétences associées, spécifiques aux métiers visés et transversales, sont claires et en adéquation avec l'intitulé de la formation. Ces éléments font l'objet d'une bonne communication auprès des étudiants. La formation est professionnalisante et est clairement orientée vers l'insertion immédiate des étudiants. Les métiers, en termes de débouchés, sont bien définis et correspondent à la formation proposée. Une partie des enseignements est dispensée en anglais (50 %), ce qui contribue à professionnaliser les étudiants sur la dimension internationale de leurs futurs emplois. Cette dimension internationale est fortement présente dans le contenu pédagogique des quatre unités d'enseignement (UE) de la formation. Le Certificat de qualification paritaire de la métallurgie est un vrai plus pour faciliter l'insertion des étudiants et la reconnaissance de leurs savoirs et compétences sur le marché du travail.
Positionnement dans l'environnement
La LP ne souffre d'aucune concurrence locale. La double spécialisation sur le volet industriel (via la certification UIMM) et sur la PME-PMI donne une originalité intéressante à la formation. Le tissu économique décrit dans le dossier d'autoévaluation de l'établissement permet par ailleurs de s'assurer d'une bonne dynamique propice au recrutement des futurs diplômés.

La formation est portée par l'IUT de Montpellier-Sète, et est en lien étroit avec le département Techniques de commercialisation local, tant pour le recrutement de candidats titulaires du Diplôme universitaire de technologie (DUT) *Techniques de commercialisation* que pour l'intervention d'enseignants-chercheurs membres de ce département.

La coopération développée avec l'AFPI-LR dans le cadre de l'organisation et du suivi de l'alternance semble bien fonctionner.

La formation se déroule dans une région où le tissu industriel et économique favorise le développement des exportations des petites et moyennes industries (PMI). Toutefois, la formation ne semble pas favoriser la mobilité internationale. Le dossier d'autoévaluation ne présente pas de cas d'alternants réalisant des missions à l'international.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique en alternance est très lisible, avec un souci de progressivité et de complémentarité des quatre UE. Il est toutefois regrettable que le dossier ne précise pas le statut des alternants. Le fait que la formation s'effectue notamment dans des salles dédiées à l'apprentissage laisse supposer que certains sont apprentis mais le dossier ne l'indique pas explicitement.

Les modalités d'enseignement sont en présentiel. Le calendrier de formation fonctionne sur un rythme d'une semaine en formation et de trois semaines en entreprise.

Les enseignants-chercheurs représentent 18 % du corps enseignant. Ils ne prennent en charge que 9,5 % des volumes d'enseignement, ce qui est très insuffisant. La formation par la recherche est ainsi très peu développée.

En revanche, la professionnalisation est très présente tout au long de la formation. En plus des apports de l'alternance, elle est garantie par le nombre important de professionnels vacataires qui représentent 47 % du corps enseignant et qui prennent en charge plus de 50 % des enseignements. Des enseignants du second degré complètent l'équipe pédagogique.

Au-delà de la certification professionnelle mentionnée, les étudiants ont la possibilité de passer le *Test of English for International Communication* (*TOEIC*) et le test Voltaire, ce qui est un point positif.

Les dispositifs d'accueil d'étudiants ayant des contraintes particulières sont classiques.

L'utilisation du numérique et de nouvelles formes d'enseignement à distance est peu développée et reste très classique avec la simple présence d'un Espace numérique de travail (ENT) permettant le dépôt des supports de cours. Les pédagogies innovantes sont très peu utilisées.

Les outils et dispositifs d'aide à la réussite sont satisfaisants.

Les objectifs, modalités, organisation et évaluation des projets sont bien définis et font l'objet de suivis individuels.

Le diplôme est ouvert à la formation continue, la Validation des acquis de l'expérience (VAE) et la Validation des acquis professionnels (VAP) et traduit en compétences, via la certification UIMM. L'approche compétences n'est cependant pas déployée pour chaque module.

Pilotage

Le livret d'étudiant permet de bien communiquer sur le rôle et le fonctionnement de l'ensemble de l'équipe pédagogique et administrative. L'organisation générale est bien définie. Les étudiants sont informés de l'identité du responsable pédagogique de la formation et de la personne représentant l'AFPI-LR. Le responsable pédagogique de cette formation n'est pas un enseignant-chercheur.

La nature des dispositifs de concertation réunissant le corps enseignant, le personnel administratif, les étudiants, voire les partenaires entreprises est mentionnée : réunion de rentrée + deux conseils pédagogiques + un conseil de perfectionnement par an. Ce conseil de perfectionnement réunit enseignants, étudiants et professionnels. Son compte-rendu est intégré au processus d'amélioration continue de la LP dans le cadre d'une démarche de certification ISO 9001. Il est regrettable cependant de ne pas savoir ce qui distingue le conseil pédagogique du conseil de perfectionnement.

Les modalités de contrôle des connaissances sont clairement définies et font l'objet d'une communication satisfaisante auprès des étudiants.

Les modalités d'évaluation des enseignements sont clairement définies. L'analyse des résultats de ces évaluations n'est pas mentionnée, ni les évolutions qui ont pu en être tirées.
Résultats constatés
Les effectifs sont très faibles (7 ou 8 étudiants historiquement, 13 exceptionnellement à la rentrée 2018) malgré un nombre de candidatures élevé (plus de 150 candidatures en moyenne). La formation a la particularité d'avoir connu une année blanche en 2014/2015. Il est regrettable qu'aucune analyse ni explication ne soient données sur ce faible effectif, ni sur le très faible nombre d'étudiants titulaires du DUT *Techniques de commercialisation* retenus dans les effectifs (un à deux par an seulement). Les taux de réussite sont très bons (souvent à 100 %) mais les taux d'insertion immédiate relativement faibles avec seulement 50 % des effectifs qui vont à l'emploi à l'issue de la formation. Ce taux est porté à 75 % dans les 18 mois. La poursuite d'études est retenue par de nombreux diplômés bien qu'ils aient une proposition d'emploi à la sortie de la formation. Les modalités de collectes d'informations sur le devenir des étudiants via l'Observatoire du suivi de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) ou le service Qualité de l'IUT sont satisfaisantes.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un double diplôme avec la LP et le certificat de qualification paritaire de l'UIMM.
- Un positionnement de la LP original et en adéquation avec les besoins du tissu économique local.
- Des partenaires issus de différents secteurs d'activité.
- Pas de concurrence locale.

Principaux points faibles :

- Un très faible nombre d'étudiants alors que le vivier de candidatures est important.
- Un faible taux d'insertion professionnelle immédiate malgré un tissu économique local favorable.
- Une représentation insuffisante des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'équipe pédagogique est diversifiée mais elle souffre d'un manque d'enseignants-chercheurs.

L'objectif de professionnalisation par l'intervention de nombreux vacataires issus du milieu professionnel est louable mais ne doit pas se faire au détriment de la dimension académique de la formation. Impliquer davantage les enseignants-chercheurs dans l'animation de modules est un impératif.

Il est nécessaire de s'attacher à résoudre le problème du recrutement des étudiants et de s'interroger sur les raisons du faible nombre d'étudiants inscrits, malgré un vivier de candidatures intéressant. Il est important de mener une réflexion approfondie sur les raisons d'un aussi faible nombre d'inscrits.

L'insertion des diplômés est également un point à améliorer, surtout dans une optique d'augmentation des effectifs entrant dans la formation. Un accompagnement à la recherche d'emploi et à la valorisation des compétences acquises, par des séances spécifiques dédiées au retour d'alternance par exemple, pourrait être développé. L'insertion immédiate des diplômés doit être un élément retenu dans les critères de sélection des candidats à l'entrée en formation. Le recrutement devrait se faire prioritairement vers des profils dont le projet est l'insertion à bac+3. Ce critère de sélection est à intégrer explicitement dans la définition des modalités de sélection des candidatures.

La dimension internationale de cette formation devrait être renforcée en favorisant des possibilités de mobilités à l'international, ou, *a minima*, des missions ponctuelles à l'international.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DU NOTARIAT

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle *Métiers du notariat* (LPMN) de l'Université de Montpellier est une formation spécialisée ayant pour objectif professionnel de former des assistants de collaborateur d'office notarial (clerc de notaire) et, indirectement, des collaborateurs rédacteurs d'acte. Elle a été créée en 2011, en partenariat avec l'Institut des métiers du notariat (de l'époque) de Montpellier et le conseil régional des notaires de la cour d'appel de Montpellier. Elle comprend 422 heures (environ) d'enseignements en présentiel. Elle accueille essentiellement des étudiants en formation initiale ainsi que des étudiants en contrat de professionnalisation et /ou en formation continue. L'habilitation pour l'apprentissage est en cours. L'essentiel des enseignements, cours magistraux et séances de travaux dirigés, sont dispensés sur le site l'UFR droit et sciences politiques de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
La finalité première de la formation est de former des collaborateurs de notaires en respectant l'arrêté du 17 novembre 1999. La formation prépare à la profession « d'assistant de collaborateur d'office notarial (clerc de notaire) » et, « indirectement, à la profession de collaborateur rédacteur d'acte ». Les diplômés ont en effet la possibilité de poursuivre leurs études au sein de l'INFN (Institut national des formations notariales), nouvelle structure nationale de formation des notaires (décret n° 2018-659 du 25 juillet 2018) ouvrant la voie à l'obtention du DIMN (diplôme de l'Institut des métiers du notariat). La formation travaille désormais avec l'INFN, site de Montpellier. Les Instituts des métiers du notariat (IMN) n'existent plus. Les connaissances attendues ne sont pas clairement exposées. Toutefois, l'auto-évaluation dresse la liste des matières enseignées. Ces dernières sont cohérentes au regard des connaissances et compétences attendues d'un futur collaborateur d'office notarial. On note néanmoins qu'une initiation au droit international privé (DIP) n'est pas dispensée malgré la nécessité de prendre en compte le caractère international de certaines problématiques notariales (mariages, divorces, ventes…).

La formation identifie le principal métier auquel les diplômés peuvent prétendre, à savoir assistant de collaborateur d'office notarial. L'auto-évaluation n'envisage pas d'autres débouchés (agent du cadastre, experts fonciers, négociateurs immobiliers, gestionnaires de patrimoine, agent des hypothèques…). La formation identifie les possibilités de poursuite d'études puisqu'elle indique que ses diplômés ont accès au diplôme des métiers du notariat. En outre, les meilleurs d'entre eux peuvent être admis en master 1.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation dans l'environnement académique national et local n'est pas développé. La formation ne précise pas qu'elle est l'une des 23 licences professionnelles *Métiers du notariat* reconnues au niveau national. Elle ne précise pas non plus si d'autres licences professionnelles *Métiers du notariat* existent dans la région.

Le lien entre la formation et la recherche est uniquement développé à travers les cours dispensés par des enseignants – chercheurs. Ces enseignants-chercheurs sont rattachés à divers laboratoires : laboratoire de droit privé, centre du droit de l'entreprise, centre de recherches et d'études administratives de Montpellier, centre d'études politiques de l'Europe latine.

Les interactions de la formation avec l'environnement socio-économique sont fortes en raison de l'intervention de nombreux professionnels notaires (parfois formés dans le master 2 *Notarial* de l'Université de Montpellier) ou avocats que du partenariat avec l'INFN, site de Montpellier et le conseil régional des notaires. Il est appréciable que les professionnels participent au jury d'examens et au comité de sélection des candidats et comité de perfectionnement.

Il convient de relever l'absence de coopération internationale ou de mécanismes favorisant la mobilité. La formation se dit « ouverte aux candidatures d'étudiants étrangers ».

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique de la LP MN est lisible.

Elle comprend deux semestres et huit unités d'enseignement pour lesquelles il nous est dit que « chaque autre UE mêle cours magistraux et séances de travaux dirigés ». On relèvera toutefois, l'UE 1 droit privé général ne comporte aucun travaux dirigés (TD).

Les enseignements ont lieu en présentiel.

Les différents dispositifs d'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières sont classiques. Le processus de validation des acquis de l'expérience n'est pas décrit mais n'a pas été mis en œuvre pour le moment par la formation. C'est le service de formation qui s'en occuperait.

La place de la professionnalisation forte au sein de la formation mérite d'être soulignée. Le projet tutoré et le stage permettent une mise en situation professionnelle de l'étudiant. Le projet tutoré compte pour plus d'un sixième de la note globale (50/280) ; le rapport de stage pour plus d'un dixième (30/280). On apprécie que ces deux épreuves soient passées sous forme de soutenance orale, « ce qui permet de placer les étudiants dans la situation d'un rendez-vous client ». On notera que le stage se décompose en deux périodes, la première d'une durée de quatre semaines au 1er semestre, puis la seconde d'une durée de huit semaines au deuxième semestre.

Le « SFC-UM » propose à chaque stagiaire un accompagnement à la réussite au diplôme au sein de son atelier permanent de pédagogie universitaire individualisée.

En revanche aucune certification n'est proposée aux étudiants alors même qu'elle leur permettrait un accompagnement spécifique sur les outils informatiques et un enseignement de langue adapté.

Les étudiants bénéficient d'une formation spécifique relative aux outils informatiques utilisés par les professionnels du notariat (GENAPI). Excepté cet enseignement, l'utilisation du numérique reste traditionnelle avec une plate-forme de dépôt de supports de cours. Aucune pratique pédagogique innovante n'est décrite.

La place de l'international dans l'organisation pédagogique est limitée. « L'UE 6 comprend un enseignement d'anglais notarial de 18h, sanctionné par un examen oral ». La formation ne semble pas prendre en compte le caractère international de certaines problématiques notariales. Elle ne dispense aucun cours de droit international privé (DIP).

Pilotage

L'équipe pédagogique est bien diversifiée à raison d'une moitié d'universitaires et d'une moitié de praticiens. 238h sont assurées par des enseignants-chercheurs (trois Professeurs et sept maîtres de conférences) et 192h le sont par des praticiens qui ont l'exclusivité des séances de travaux dirigés (notaires, et un professeur agrégé du second degré affecté à l'enseignement supérieur PRAG avocat).

La comptabilité est assurée par un professeur de comptabilité de l'IMN.

Les professionnels effectuent 45% des heures d'enseignements, hors projet tutoré, ce qui correspond à un volume horaire raisonnable dans ce type de formation.

Une commission pédagogique est compétente en matière de sélection des candidats. Elle a par ailleurs les attributions d'un conseil de perfectionnement. Elle est composée d'enseignants-chercheurs et des professionnels, rien n'est dit sur la présence d'étudiants. Par ailleurs, un conseil pédagogique, comprenant tous les intervenants, se réunit trois fois par an : en septembre pour accueillir les étudiants, en avril pour la remise des diplômes de la promotion précédente, en mai pour évaluer la formation et proposer des améliorations.

Une fiche d'évaluation des enseignements est distribuée aux étudiants par l'Université, avant le mois d'avril de chaque année. Le taux de réponse est très bon (94 à 98%). On aurait aimé avoir un compte-rendu de ces enquêtes qui semblent riches et adaptées à une problématique d'amélioration. En effet, il est demandé le taux de satisfaction sur : l'information, les services administratifs, l'organisation pédagogique, les examens, les conditions matérielles les services numériques et même le stage. Il est dit que « par ailleurs, l'équipe pédagogique tient compte d'éventuelles remarques ou suggestions récurrentes, notamment lors de la réunion de perfectionnement annuelle » mais aucun exemple de perfectionnement n'est fourni. Là encore, on aurait aimé avoir un procès-verbal des conseils de perfectionnement.

Les règles de délivrance du diplôme correspondent à ce qui est attendu d'une licence professionnelle. Le contrôle des connaissances tend à privilégier le contrôle continu. La formation permet l'acquisition de compétences transversales, telles que l'apprentissage d'une langue étrangère et la maîtrise d'outils informatiques utilisés par les professionnels.

Le processus de validation des acquis d'expérience (VAE) n'est pas décrit mais Il est à noter que la licence professionnelle n'a pas encore connu de demande de VAE.

Le recrutement des étudiants est effectué par une sélection sur dossier et les étudiants sont ensuite reçus en entretien. Les critères de sélection sont clairement indiqués et très bien justifiés en fonction de la provenance des étudiants (BTS ou L2 droit par exemple.).

Résultats constatés

La formation a un effectif entre 15 et 20 étudiants. Le taux de réussite est très bon : 100% (sauf la première année d'existence, un recalé). Les enquêtes de l'observatoire de l'établissement se font à 30 mois, on a donc des chiffres pour les promotions de 2012 à 2015. Il est énoncé dans le tableau, pour 2016, que la collecte est en cours jusqu'à fin mars 2019 et que les résultats seront disponibles en juillet 2019. Ces données n'ont pas été récupérées, et donc pas analysées. Le taux de réponse à l'enquête est globalement satisfaisant (68 à 95%). Les résultats sont satisfaisants. Les diplômés poursuivent en grande majorité leurs études au sein de l'INFN après l'obtention de leur diplôme. Le nombre de diplômés inactifs à 30 mois (parmi les répondants) est 0. Le type d'emploi trouvé n'est pas précisé, ce que l'on peut regretter.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Taux de réussite excellent.
- Equipe pédagogique diversifiée et équilibrée.
- Habilitation en cours pour un suivi de la formation en apprentissage.

Principal point faible :

- Le contenu pédagogique gagnerait à intégrer des disciplines telles que le Droit international privé.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La licence professionnelle *Métiers du notariat* (LPMN) de l'Université de Montpellier est une formation qui fonctionne avec de bons effectifs et un taux de réussite excellent. Les enseignants-chercheurs de l'Université et les professionnels (parfois d'anciens étudiants de l'Université) sont mobilisés pour sa réussite. Une réflexion sur l'avenir de la formation a été menée puisqu'une habilitation pour l'apprentissage est en cours. Le contenu pédagogique pourrait évoluer. Il serait par exemple intéressant de proposer une initiation au DIP.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESSIONNELLE ORGANISATION ET GESTION DES ÉTABLISSEMENTS HÔTELIERS ET DE RESTAURATION

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La licence professionnelle (LP) *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration* à parcours unique *Management des unités de restauration* (*MUR*) est proposée par l'institut Montpellier Management, composante de l'Université de Montpellier. Elle est suivie en alternance par contrat d'apprentissage, de professionnalisation, ou en formation continue ouverte à des salariés du secteur privé (seuls deux étudiants en 2015-2016). Elle a pour objectifs de former des personnels d'encadrement rapidement opérationnels dans le secteur de la restauration et autres secteurs d'activité (loisirs, santé, restauration d'entreprises et de collectivités, etc.), mais ce sont surtout les secteurs de la restauration collective publique, la restauration commerciale de chaîne, la restauration autoroutière et l'hôtellerie qui sont particulièrement visés. Elle permet en fait à des étudiants déjà formés dans la restauration de développer une double compétence dans le domaine du management d'équipe, de la gestion des coûts, de la qualité et du marketing. La formation s'inscrit dans la filière licence-master *Hôtellerie-restauration* développée par Montpellier Management. Les enseignements ont lieu à Montpellier.

ANALYSE

Finalité
La LP *MUR* vise à former des étudiants aux métiers de managers opérationnels dans le domaine de la restauration collective et commerciale de chaîne dans des secteurs divers, en leur permettant d'évoluer vers des missions d'encadrement, de gestion/contrôle et de management. Les métiers relatifs à la formation dispensée sont clairement explicités et sont en cohérence avec le contenu de la formation. Le supplément au diplôme est de bonne facture et renseigne bien sur le contenu de la formation et ses objectifs. La maquette est orientée métier. Elle s'articule en différentes compétences ou activités professionnelles autour des méthodes et techniques de management, mais elle comprend aussi un module dédié à la coordination d'un projet tutoré dont l'objectif est de créer un concept de restaurant. Enfin, la formation comprend un enseignement en anglais de 60 heures sur l'année, enseignement en cohérence avec les enjeux d'internationalisation des acteurs de la restauration collective et commerciale de chaîne.
Positionnement dans l'environnement
Destinée aux étudiants qui ont déjà acquis des compétences de production en cuisine et/ou en service, la LP *MUR* propose une spécialisation complémentaire en management et gestion. Cette formation est un complément pour les titulaires d'un Brevet de technicien supérieur (BTS) et fait partie de la filière licence-master

Hôtellerie-restauration de Montpellier Management, mais de manière discutable ne recrute pas en deuxième année de licence (L2) de ladite filière, donc ne s'inscrit pas dans un maillage avec cette dernière. La formation permet donc à des étudiants souhaitant entrer dans la vie professionnelle relativement tôt d'arrêter leur parcours de formation à bac + 3. Par ailleurs, la LP *MUR* est partie prenante dans le Campus des métiers et des qualifications gastronomie, hôtellerie et tourisme.

La LP *MUR* propose une offre singulière et répond à des besoins de formation et d'emplois importants dans la région Occitanie. En effet, une autre LP *Gestion des établissements hôteliers et de restauration* délivrée par l'Université Toulouse Jean Jaurès existe mais n'est pas dédiée à la restauration collective et commerciale de chaîne.

Par ailleurs, la LP *MUR* a été développée en partenariat avec de nombreuses entreprises spécialisées dans la restauration collective et la restauration commerciale de chaîne (Groupes Accor (Novotel, Ibis), Autogrill, Casino Restauration, Flo, Flunch, Sodexo, etc.). L'ancrage de la formation dans le monde socio-économique est donc avéré.

La dimension internationale est peu développée, ce qui est le cas de la plupart des formations de ce type, mais pour autant, elle nous semble constituer un point négatif car ces métiers ont aussi vocation à des carrières internationales par leur dimension culturelle française recherchée à travers le monde.

Concernant les liens avec la recherche, la formation étant une LP, elle n'a pas vocation à développer des activités spécifiquement dédiées à la recherche. Le dossier d'autoévaluation de l'établissement fait référence aux projets globaux que Montpellier Management entend développer autour du management et du Laboratoire d'excellence (LabEx) Entreprendre, sans que la participation de la LP *MUR* soit pour autant évidente dans ce projet.

Organisation pédagogique

Au vu du dossier, l'organisation de la formation s'articule autour de quatre compétences en management indispensables à la gestion d'une unité de restauration : management et contrôle (analyse et contrôle des coûts, hygiène et sécurité, etc.), management d'exploitation (gestion d'équipes, droit social, achats, etc.), management de l'ingénierie (ingénierie culinaire, financière, de l'offre, etc.) et management commercial (management de la vente, marketing, anglais, etc.). Le dossier ne précise malheureusement pas les volumes d'heures associés à chaque module. Le contenu de la formation est totalement en cohérence avec les attendus de la fiche du Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP) correspondant à une LP *Organisation et gestion des établissements hôteliers et de restauration*.

Par ailleurs, une unité d'enseignement est consacrée au projet tutoré, à l'expérience en entreprise et au rapport professionnel. Un module est dédié à la coordination d'un projet tutoré dont l'objectif est clairement présenté dans le dossier : créer un concept de restaurant.

Enfin, concernant la professionnalisation du cursus, un dispositif de suivi des compétences professionnelles développées en entreprise est mis en œuvre : de façon classique, des échanges réguliers entres les tuteurs pédagogiques et l'entreprise sont organisés, et le contenu des échanges est consigné dans un carnet de suivi virtuel (*cf.* plateforme Léa proposée par le Centre de formation d'apprentis (CFA de l'Enseignement supérieur, Sud de France Languedoc-Roussillon (CFA EnSup-LR)) qui détaille le comportement, les savoirs et les compétences de l'apprenti.

L'utilisation du numérique demeure relativement traditionnelle, avec notamment une plateforme de dépôt de documents. De plus, certains modules (droit du travail, informatique) sont développés sur la plateforme *e-learning Moma on line*. Enfin, différentes interventions visent à mettre en exergue dans quelle mesure les nouvelles technologies ont pénétré le domaine de la restauration collective et commerciale de chaîne (*cf.* gestion des réseaux sociaux et e-réputation, nouvelles technologies et leurs conséquences dans l'organisation du travail, nouvelles procédures de prise de commandes, etc.).

La mobilité internationale des étudiants n'est pas analysée dans le dossier, ce qui est peu surprenant pour une LP.

Concernant les procédures de Validation des acquis de l'expérience (VAE) et de Validation des acquis professionnels (VAP), l'équipe pédagogique indique répondre à des demandes sans que le nombre de dossiers traités ne soit précisé. La procédure d'accompagnement décrite est très classique.

Au final, l'organisation et l'animation de la formation paraissent relativement classiques mais sérieuses, et tout à fait cohérentes avec les attendus d'une LP.

Pilotage
La LP *MUR* est pilotée par un responsable de formation Professeur agrégé du secondaire (PRAG). De façon globale, le dossier décrit un pilotage de formation qui correspond aux pratiques traditionnelles et attendues : soutien administratif par un gestionnaire administratif dédié, organisation de comités de pilotage et de perfectionnement avec la participation active des partenaires socio-économiques, suivi d'alternants dans le cadre des procédures prévues par le CFA, etc. Concernant les intervenants de la formation, le dossier spécifie les modules de formation et les volumes d'heures correspondants, ainsi que le statut des intervenants détaillés en annexe. Aucun cours n'est dispensé par des enseignants-chercheurs (un seul cours par un maître de conférences associé). Par ailleurs, le dossier précise que 43 % des heures d'intervention sont assurées par des enseignants du Lycée de l'Hôtellerie et du tourisme Georges Frêche (Montpellier). Sachant qu'un équilibre entre différents types d'intervention est important, il est regrettable de n'avoir que deux professionnels (dirigeants d'entreprise) intervenant pour moins de 20 % des cours, l'ensemble des autres cours étant dispensé par des enseignants du secondaire de lycée extérieurs (43 %) et PRAG et Professeurs certifiés (PRCE) de l'Université de Montpellier. Cette LP ne satisfait donc pas au critère de 25 % d'enseignement délivré par des professionnels. Les modalités de recrutement des étudiants sont clairement décrites et les critères de sélection sont précisément indiqués. Les dispositions mises en œuvre pour intégrer des publics divers (étudiants internationaux, en situation de handicap, etc.) ne sont pas précisément explicitées dans le dossier. De la même façon, le dossier ne donne pas d'indication précise sur le profil des étudiants entrants (type de bac, type de formation antérieure, etc.). Le contrôle de connaissances est différent selon les modules de formation (certaines matières sont évaluées 100 % en contrôle continu, d'autres en partage contrôle continu / contrôle terminal, et d'autres 100 % en contrôle terminal). Par ailleurs, la formation utilise un portefeuille de compétences (ou un outil similaire) pour aider les étudiants à formaliser leurs compétences acquises. Concernant le fonctionnement des jurys, il est conforme aux attentes pour une LP.
Résultats constatés
La LP *MUR* répond à des besoins de professionnalisation d'un secteur pour lequel les emplois à pourvoir sont très importants et en croissance. Ainsi, comme toutes les LP, la LP *MUR* se veut être une formation opérationnelle et professionnalisante. Cet objectif semble atteint sachant que les taux d'insertion à 18 et 30 mois sont de 100 %. De façon classique, le suivi du devenir des diplômés est réalisé au niveau de Montpellier Management (*cf.* enquêtes de l'université). Il est regrettable que les effectifs de la LP *MUR* soient en moyenne autour de 15 alternants. Cette taille d'effectifs est un peu faible pour une LP, d'autant plus que le secteur est en pleine croissance. *A priori*, aucun abandon n'a été observé sur la période. La formation présente un fâcheux déficit d'attractivité dont les raisons ne sont pas analysées dans le dossier.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une bonne articulation de la LP *MUR* avec l'ensemble des autres parcours dédiés au secteur de l'hôtellerie et de la restauration au sein de Montpellier Management.
- Un fort ancrage dans le monde socio-économique avec le soutien de multiples acteurs du secteur de la restauration collective et commerciale de chaîne.
- Une très bonne insertion professionnelle des diplômés.

Principaux points faibles :

- Des promotions restreintes qui posent question quant à l'attractivité de la formation et une absence d'information dans le dossier sur le nombre de candidats en amont.
- Une formation qui n'apparaît pas comme étant une formation universitaire à vocation professionnelle : faible dimension universitaire de la LP au regard de ses intervenants (aucun cours assuré par un enseignant-chercheur) et faible proportion des intervenants professionnels (inférieure à 25 %).
- Une formation qui ne s'inscrit pas *de facto* dans la filière licence-master *Hôtellerie-restauration* développée par Montpellier Management.
- La faible dimension internationale de la formation compte tenu de sa vocation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette LP est bien ancrée dans son environnement socio-économique et forme à des compétences en adéquation avec les attentes du marché. Cependant, elle présente quelques faiblesses qui mériteraient des efforts de redéploiement de la formation : développer son attractivité auprès des étudiants concernés dans le vivier local, national et international ; renforcer sa dimension internationale et sa dimension universitaire adossée à la recherche compte tenu de sa vocation d'innovation métier ou même entrepreneuriale pour certains étudiants souhaitant créer leurs restaurants sur des concepts innovants et à l'étranger. Enfin, il est indispensable d'augmenter la proportion des intervenants professionnels et des universitaires dans cette formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

LICENCE PROFESIONNELLE QUALITE HYGIENE SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention *Qualité, hygiene, santé, sécurité, environnement* (QHSSE) proposée à l'Université de Montpellier s'organise en deux parcours ; un parcours orienté *Droit, économie, gestion* dispensé à la faculté de droit et sciences politiques de Montpellier et intégré dans la filière ESEQ (école sécurité environnement qualité) et un parcours *Coordonnateur* QSE dispensé à l'IUT de Nîmes soutenu par l'AFPI (asssociation de formation professionnelle de l'industrie) qui offre la possibilité d'obtenir également le certificat de qualité paritaire de la métallurgie coordonnateur de système QSE (CQPM CQSE). Il s'agit de formations d'un an donnant accès à 60 ECTS qui accueillent un public varié, essentiellement issu du tissu régional élargi de l'Occitanie à PACA pour le parcours *Coordonnateur* QSE mais également d'étudiants de tout le territoire national et même international pour le parcours QHSSE.

Ces formations réalisées uniquement en présentiel sont très largement ouvertes sur le monde professionnel par le mode de fonctionnement qu'elles utilisent. En effet le parcours *Coordonnateur* QSE fonctionne à 100% par le biais du contrat de professionnalisation et le parcours QHSSE est ouvert via la formation initiale mais aussi l'alternance (apprentissage, formation continue…). Les enseignants sont en très grande majorité des professionnels du secteur.

ANALYSE

Finalité
La formation n'expose pas clairement, dans son auto-évaluation, les connaissances et les compétences attendues ainsi que les contenus des différents enseignements. Elle indique les liens vers des sites internet à partir desquels le public peut télécharger des plaquettes de présentation ou un livret d'accueil. Ces éléments ne sont pas fournis au dossier. En revanche, les compétences attendues sont clairement identifiées dans la fiche RNCP(répertoire national des certifications professionnelles). L'analyse des objectifs en termes de débouchés professionnels n'est pas développée dans l'auto-évaluation. Les objectifs en termes de poursuites d'étude sont davantage renseignés. Il est précisé que la licence professionnelle n'a pas vocation, compte tenu de sa nature même, à déboucher sur une poursuite d'études.

Toutefois, les meilleurs étudiants de la formation peuvent se porter candidats à l'entrée du master *Risques et environnement* de la faculté de droit. Le nombre d'étudiants issus de la formation considérée admis dans ce master n'est pas précisé.

Positionnement dans l'environnement

L'Université de Montpellier propose pour la mention QHSSE deux parcours : un parcours *Coordonnateur* QSE dispensé par l'IUT de Nîmes et un parcours QHSSE dispensé à la faculté de droit et sciences politiques de Montpellier. Le positionnement du premier parcours dans son environnement académique est bien identifé. Des partenariats avec d'autres formations (DUT HSE de la Ciotat et d'Auch et des lycées de la région) ont été mis en place.

Il n'existe pas d'articulation entre la formation et la recherche, ce qui est compréhensible compte tenu du caractère professionnnel de la formation. Cela étant, l'ouverture au monde de la recherche n'est pas inexistente. En effet, plusieurs enseignants-chercheurs interviennent dans la formation. En outre, les étudiants du parcours QHSSE effectuent un stage dans des structures de type CIRAD (centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement) et participent à des conférences données par des chercheurs dans le cadre universitaire.

Le positionnement de la formation dans son environnement socio-économique est clairement décrit. Il constitue le point fort de cette formation. Le parcours *Coordonnateur* QSE a été créé en partenariat avec l'union des industries et des métiers de la métallurgie. Une part des enseignements est dispensée sur le site de l'association de formation professionnelle de l'industrie (AFPI). La formation indique bénéficier du positionnement de l'AFPI dans l'environnement industriel régional.

Aucune coopération ou partenariat avec un établissement étranger n'est affichée. La formation est dispensée en alternance, en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage avec des entreprises situées en France.

Organisation pédagogique

La capacité d'accueil de ces formations a volontairement été limitée à 25-30 afin de faciliter la réussite de chacun.

La LP QHSE indique proposer une approche juridique et managériale des thématiques QHSSE. Les domaines d'activité dans lesquels les futurs diplômés pourront évoluer sont variés : secteur industriel, agricole, tertiaire, administrations et collectivés publiques. Les UE sont identifiés mais il faut se reporter à la fiche RNCP(répertoire national des certifications professionnelles) pour en connaître contenu précis. Quelques enseignements sont indiqués en guise d'illustration.

La LP *Coordonnateur* QSE a pour objectif de former de futurs managers de proximité dont le domaine d'activité sera essentiellement le secteur industriel.

Les deux parcours partagent un tronc commun qui n'est pas détaillé. Aucun module optionnel n'est mis en place.

Les modalités d'enseignement sont détaillées et apparaissent conformes à la vocation professionnalisante de la formation. Les étudiants du parcours *Coordonateur* QSE sont salariés (contrat de professionnalisation ; une semaine en centre de formation et trois semaines en entreprise pendant un an). Le parcours QHSSE peut être suivi en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ; deux semaines de cours, trois semaines d'immersion de sepetmbre à avril puis quatre mois en totale immersion). Ce parcours est accessible tant en formation continue qu'en formation initiale.

La place de la professionnalisation est très satisfaisante. Le rythme choisi pour l'aternance et la composition de l'équipe pédagogique assurent des contacts soutenus avec le milieu socio-économique. En outre, les étudiants ont accès à une base de données comportant des offres d'alternance et de stage déposées par des

entreprises ou collectivités partenaires. Conformément au cahier des charges des LP, ces deux formations comportent un projet tutoré et un stage qui sont sanctionnés par une évaluation dont les modalités sont explicitées dans un cahier des charges qui n'a pas été joint au dossier. Les étudiants sont encadrés par des professionnels et des universitaires.

Il existe des dispositifs particuliers d'accueil pour les étudiants en situation de handicap ou sportifs de haut niveau.

La formation a mis en place un dispositif d'aide à la réussite très abouti. Elle est référencée dans le programme seconde chance de la région Occitanie. Elle est accessible aussi bien à des salariés en reprise d'études qu'à des personnes rencontrant des difficultés pour s'insérer professionnellement. La formation assure un suivi personnalisé des étudiants et collabore avec pôle emploi et des associations d'insertion. La formation continue permet à des salariés en poste d'accéder à de nouvelles fonctions. Enfin, il existe des dispositions de validation des acquis (VAP et VAE).

La LP *Coordonnateur* QSH permet aux étudiants de passer en cours d'année le certificat de qualification paritaire de la métallurgie coordonnateur de système QSE (CQPM QSE).

Une place est faite au numérique et l'ensemble de l'équipe pédagogique est en cours de formation sur de nouveaux outils pour dynamiser et diversifier les enseignements. Les étudiants ont accès à des salles multimédias et ils sont incités à utiliser les universités virtuelles auxquelles l'Université de Montpellier a adhéré.

L'internationalisation de la formation se limite à l'enseignement de la langue anglaise appliquée au domaine QHSSE.

Pilotage

Sur l'équipe pédagogique :

La formation indique que les rôles et les responsabilités des différents intervenants sont définis et répertoriés dans un livret distribué aux étudiants en début d'année. Toutefois, l'auto-évaluation ne détaille pas ces éléments. La composition de l'équipe est détaillée dans une annexe. Il apparaît que les cours sont dispensés, dans leur immense majorité, par des professionnels, ce qui invite à s'interroger sur la dimension universitaire de la formation. En particulier, il ressort d'un tableau fournit en annexe qu'un professionnel assure à lui seul 143 heures de cours dans le parcours *Coordonnateur* QSE soit environ 30% du volume horaire total.

Sur le conseil de perfectionnement et l'évaluation des enseignements :

Des réunions pédagogiques hebdomadaires se tiennent au sein du parcours QHSSE. Une journée des maîtres d'apprentissage et des tuteurs en entreprise est organisée chaque année.

Un conseil de perfectionnement commun à l'ensemble de la filière qualité a été mis en place. Il se réunit trois fois par an (janvier, juillet et septembre). Les étudiants y sont représentés. L'auto-évaluation ne précise pas si des comptes rendus sont rédigés.

L'évaluation des enseignements par les étudiants prend la forme de questionnaires. Le taux de participation est de 80%. Un système de management de la qualité ISO 9001 a été mis en place. Les résultats des différentes enquêtes sont analysés par la formation qui indique procéder aux ajustements nécessaires.

Sur les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences :

Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas identifiées dans l'auto-évaluation. La formation indique mettre à la disposition des étudiants des documents détaillant ces modalités. La formation précise par ailleurs que la nature des évaluations varie en fonction des cours et des connaissances à acquérir.

Il ressort de l'une des annexes que le nombre de crédits délivrés dans les deux parcours n'est pas toujours équilibré au regard du volume horaire représenté par les différentes matières (ex. pour le parcoures QHSSE 127,5 heures pour cinq crédits et 42 heures pour six crédits ; pour le parcours coordinateur QSE 182 heures pour 13

crédits et 84 heures pour neuf crédits). La composition du jury est votée en conseil d'UFR trois mois avant le début de l'année universitaire. Aucune précision n'est donnée. Sur le recrutement et les dispositifs d'aide à la réussite : Concernant le recrutement, il s'effectue classiquement sous forme de dossier à niveau bac +2 ou via la VAP complété ou non par un entretien en fonction du profil de l'étudiant. Il existe pour les personnes en difficulté des dispositifs de remise à niveau et un accompagnement particulier.
Résultats constatés
Les effectifs de la formation sont stables et volontairement limités à 30 étudiants pour le parcours QHSSE et 25 pour le parcours *Coordonnateur* QSE. Il s'agit ainsi d'assurer la réussite de chacun. L'attractivité de la formation semble être bonne (la formation ne donne aucune information sur le nombre de dossiers de candidature collectés). Le parcours *Coordonnateur* QSE s'appuie sur les DUT et lycées régionaux pour son recrutement et fonctionne en alternance par le biais de contrats de professionnalisation. Le lien que ce parcours a noué avec l'AFPI est un atout précieux. Le parcours QHSSE peut être réalisé en alternance, en formation continue ou en formation initiale avec un pourcentage très élevé de contrat d'apprentissage. Les taux de réussite depuis 2016 sont présentés dans le dossier et sont très élevés (il faudra cependant faire attention aux valeurs du nombre d'inscrits qui varient très légèrement d'un tableau à l'autre - annexe 4-7 et tableau QHSSE). La formation tente d'obtenir des informations sur le devenir de ses étudiants. Elle dispose des données fournies par l'observatoire de la vie étudiante et par les enquêtes réalisées par le responsable de formation. 50% des étudiants continuent en master par alternance (pour une grande majorité dans la même entreprise), l'autre moitié semblant s'insérer rapidement dans la vie professionnelle (au moins pour ceux qui ont réalisé ces formations en l'alternance). Cependant il n'est pas fait état du type d'emploi occupé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Le positionnement de la formation dans son environnement socio-professionnel .
- La possibilité offerte aux étudiants du parcours *Coordonnateur* QSE de passer le certificat de qualification paritaire de la métallurgie coordonnateur de système QSE (CQPM QSE).
- La mise en place de programme d'aide à la réussite : participation au programme seconde chance, accompagnement particulier pour les salariés en reprise d'étude et les personnes rencontrant des difficultés pour s'insérer professionnellement.

Principaux points faibles :

- L'auto-évaluation manque de lisibilités'agissant des connaissances délivrées, des modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences.
- La part des enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs n'est pas assez développée.
- Le volume horaire attribué à un seul professionnel pour le parcours QSE apparaît trop important.

- Le nombre de crédits délivrés dans les deux parcours n'est pas toujours équilibré au regard du volume horaire représenté par les différentes matières.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'auto-évaluation manque de lisibilité (concernant le contenu de la formation, les modalités de contrôle des connaissances ou encore le fonctionnement de l'équipe pédagogique). Ce manque de lisibilité rend l'analyse parfois difficile. Par ailleurs, il conviendrait de rééqulibrer le volume horaire attribué aux différents intervenants. Enfin, il faudrait harmoniser le rapport heures d'enseignement/crédits ECTS.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ADMINISTRATION PUBLIQUE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master a pour objectif de former les étudiants dans le cadre d'une préparation aux concours administratifs en particulier les concours dits A et A+. Ce master ne comporte qu'un seul parcours : en première année de master (master 1 - M1) *Administration publique* (MAP) et en deuxième année de master (master 2 - M2) *Administration publique*, parcours *Administration des établissements publics de santé* (M2 AEPS). Les enseignements se déroulent en présentiel à l'institut à l'administration générale (IPAG) de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
La formation comporte un objectif principal qui consiste à préparer les étudiants aux concours administratifs mais au-delà, il s'agit aussi de leur permettre d'acquérir des compétences professionnelles qui seront indispensables au cours de leur carrière : maîtrise des principales bases juridiques du fonctionnement de l'administration, capacité de synthèse et d'argumentation, exercice des responsabilités, autonomie, qualité d'expression et de communication. Les objectifs de la formation sont précisément explicités. Les étudiants se préparent aux concours de la fonction publique nationale, de la fonction publique territoriale et plus spécifiquement aux concours du domaine santé sanitaire et social en M2. Il s'agit à terme d'intégrer la fonction publique en tant que titulaire ou contractuel. La formation ne comporte pas de délocalisations.
Positionnement dans l'environnement
Le master *Administration publique* bénéficie du positionnement privilégié de l'IPAG de Montpellier au sein de l'offre universitaire nationale et régionale. Au plan local, l'IPAG est la seule composante de la communauté d'universités et d'établissements Languedoc-Roussillon spécialisée dans la préparation des concours administratifs. Au sein de la région Occitanie, seul Sciences Po Toulouse comporte un centre de préparation à l'administration générale (CPAG) en son sein. Enfin, au plan national, sur les 27 IPAG-CPAG existant seulement 10 délivrent un master *Administration publique*. Il n'existe pas de partenariat spécifique concernant précisément la formation évaluée. Le lien avec la recherche se concrétise par l'appartenance de plusieurs enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique à des centres de recherche (centre de recherche et d'études administratives de Montpellier-CREAM, centre d'études et de recherche comparative constitutionnelles et politiques - CERCO ; Institut de droit européen des droits de l'homme - IDEDH) et par des domaines de recherche qui recoupent les problématiques

de l'action administrative. Dans le cadre de la formation, les étudiants bénéficient d'une initiation à la recherche en M2 qui conduit à la rédaction d'un mémoire de recherche sous la direction d'un enseignant-chercheur. Enfin, l'IPAG de Montpellier organise régulièrement des manifestations scientifiques auxquelles sont associés des étudiants du parcours.

En ce qui concerne les liens avec les partenaires extérieurs, principalement les administrations, le parcours de master s'appuie sur des coopérations construites par l'IPAG. Certaines sont formalisées : l'institut régional d'administration de Bastia (IRA), l'école nationale de la concurrence, consommation et répression des fraudes (ENCCRF), le centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), le centre de gestion de la fonction publique territoriale de l'Hérault (CDG 34). D'autres ne sont pas formalisées : les administrations déconcentrées de l'État, le tribunal administratif de Montpellier, l'agence régionale de santé Occitanie, le rectorat de Montpellier, les collectivités territoriales, les hôpitaux.

Compte-tenu de sa spécificité, le master ne comporte pas véritablement de volet international même s'il peut accueillir des étudiants étrangers mais cela reste très limité.

Organisation pédagogique

La formation comporte une spécialisation progressive car en M1 des étudiants disposent d'une formation à l'administration générale et ils peuvent se spécialiser en M2 dans le secteur de la santé. Par ailleurs, la formation comporte des « modules optionnels » qui peuvent être choisis afin de préparer plus spécifiquement certains concours (concours des ministères économiques et financiers, concours de la fonction publique territoriale, inspecteur du travail, concours du domaine « sécurité »). La formation est largement accessible à différentes catégories d'étudiants : formation continue, alternance (depuis 2017), étudiants ayant des contraintes particulières, préparation aux concours internes et développement de l'enseignement à distance.

Le master *Administration publique* comporte des dispositifs de professionnalisation qui se concrétisent par des conférences professionnelles dispensées par les anciens étudiants et par des interventions de professionnels dans les modules spécialisés. Les étudiants sont également confrontés à des épreuves de mise en situation professionnelles et peuvent bénéficier d'un accompagnement spécifique lorsqu'ils sont admissibles à un concours. S'ils ne suivent pas la formation dans le cadre de l'apprentissage, les étudiants ont la possibilité de réaliser des stages facultatifs en M1.

En M2, un stage d'une durée minimale de huit semaines est obligatoire ; il est évalué à partir d'un bilan effectué par le maître de stage, d'un rapport écrit et d'une soutenance. Le dispositif de professionnalisation est complété par deux sessions visant à acquérir des compétences additionnelles indispensables à la réussite aux concours qui se concrétise par une « session d'organisation » au début de l'été (rencontre avec d'anciens étudiants, méthodologie) et une session de rentrée (capacités rédactionnelles, tests psychologiques).

La place de la recherche se concrétise essentiellement par la présence d'enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique et par la réalisation d'un mémoire en M2.

La place du numérique reste limitée à l'accès à l'environnement numérique de travail et par la construction d'un réseau entre les anciens et les nouveaux étudiants. Un cours est basé sur une pédagogie de projet.

Étant donné la vocation du master, la place de l'international se limite à l'enseignement de langue et à l'éventuel accueil d'étudiants étrangers même si cela reste marginal, l'accès à la fonction publique nationale leur étant fermé.

Pilotage

La direction du master est assurée par le directeur de l'IPAG assisté par un directeur des études. Le master comporte une équipe pédagogique équilibrée et diverse composée de neuf enseignants-chercheurs de 2 professeurs agrégés de l'enseignement du second degré, de 3 enseignants de langue et de 10 intervenants professionnels (dont 3 maître de conférences associés) qui occupent des fonctions en lien avec les concours présentés par les étudiants.

La formation comporte un conseil de perfectionnement mais qui, compte-tenu des spécificités de la préparation aux concours, est commun à toutes les formations de l'IPAG. Il réunit des enseignants, des étudiants des représentants des administrations ainsi qu'un représentant de l'administration de l'IPAG. Le conseil de perfectionnement se réunit deux fois par an, à la fin de chaque semestre. Les réflexions du conseil de perfectionnement sont complétées et poursuivies par un « séminaire stratégique » organisé chaque année, sur deux jours, et qui réunit toute l'équipe pédagogique afin de conserver l'adéquation entre le contenu de la formation et les attentes des concours.

Les jurys sont composés d'universitaires et de maîtres de conférences associées afin d'assurer la présence de professionnels. L'acquisition des compétences attendues dans le cadre de l'administration est développée par des dispositifs spécifiques : ateliers de mise en situation et entraînements aux oraux. Toutefois, le suivi des compétences acquises n'est pas formalisé. La formation comporte des dispositifs spécialement dédiés à l'aide à la réussite des étudiants. Cela se traduit par des cours spécifiques destinés aux apprentis et par un suivi individuel de ces derniers qui est assuré notamment par le directeur des études. Le master accueille également un nombre d'étudiants boursiers conséquent (en moyenne sur les cinq dernières années 54,20 % en M1 et 41,20 % en M2. La réorientation des étudiants est possible à l'issue du M1 en particulier vers le master *Droit des collectivités territoriales* dispensé à la faculté de droit et de sciences politiques.
Résultats constatés
Les effectifs de la formation correspondent à ce que l'on peut attendre d'une formation de master : sur les cinq dernières années, 20 étudiants en M1 et 15 étudiants en M2. En revanche, il apparaît que très peu d'étudiants ayant suivi le M1 s'inscrivent en seconde année de master. Cette situation est paradoxale mais elle s'explique par la réussite aux concours dès le M1. Au final, le M2 est composé essentiellement de nouveaux étudiants, ce qui tend à consolider l'attractivité de la formation. Le taux de réussite en M1 est assez faible (57 % en moyenne) mais il s'explique également par la réussite aux concours car le taux d'insertion professionnelle au bout d'un an est élevé (plus de 87 % en moyenne). Le taux de réussite en M2 est plus satisfaisant (plus de 80 % en moyenne). L'IPAG bénéficie du suivi des diplômés mis en place par le service commun de l'université. L'établissement complète ces données par des enquêtes précises qui portent sur la réussite au concours et le devenir des étudiants du master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La qualité du contenu de la formation et de l'équipe pédagogique.
- L'accompagnement des étudiants dans la réussite des concours.
- L'articulation et la cohérence avec la licence d'administration publique.

Principaux points faibles :

- De nouvelles formes d'enseignement (numérique) peu développées.
- Le manque de renseignements sur les inscriptions aux concours et leur taux de réussite.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Administration publique* a toute sa place dans l'offre de formation à la fois, locale et régionale. La formation sera néanmoins appelée à évoluer dans deux directions : la première est liée à la transformation des modes de recrutement dans la fonction publique ; la seconde évolution pourrait être opérée par la diversification du parcours de M2 pour l'instant limité au domaine de la santé. Cette dernière pourrait se faire idéalement par le conventionnement avec d'autres formations de niveau M2 afin de couvrir l'ensemble du spectre des concours de la fonction publique et ainsi renforcer l'attractivité du master 2 notamment pour les étudiants du M1.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER COMPTABILITÉ - CONTRÔLE - AUDIT

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Comptabilité - contrôle - audit* (CCA) vise à former des professionnels à même d'accompagner les entreprises dans la maîtrise des enjeux comptables et financiers. L'existence d'un programme national pour cette mention donne lieu à des dispenses d'épreuves de cinq unités d'enseignements (UE) du diplôme supérieur de comptabilité et de gestion (DSCG), qui est le diplôme national de la filière d'expertise comptable permettant de débuter le stage de trois ans d'expertise comptable.

Le master CCA est ouvert aux étudiants en formation initiale et est adapté pour les étudiants en alternance. Le master est situé à Montpellier Management (MoMa) sur le campus Richter.

ANALYSE

Finalité
Le master CCA vise à fournir des connaissances comptables approfondies, la maîtrise des méthodologies d'audit et de contrôle et des connaissances dans les domaines connexes comme la fiscalité, le droit, les systèmes d'information. Les métiers visés sont clairement identifiés : commissaires aux comptes, directeur financier, contrôleur interne et contrôleur de gestion ou consultant. L'insertion professionnelle est clairement la finalité première du master. Les compétences identifiées sont les suivantes : présentation de documents professionnels, présentation orale de synthèse de travaux professionnels, utilisation efficace d'outils professionnels avec un accent sur excel et enfin, maîtrise de la modélisation financière. Le master ne présente pas de délocalisation.
Positionnement dans l'environnement
Le master CCA est positionné au sein du pôle « Audit, contrôle, finance » de MoMa. Il n'y a pas de concurrence directe au sein de l'Université Paul Valéry Montpellier 3. La formation présente des liens forts et formalisés avec l'ordre régional des experts-comptables et la compagnie régionale des commissaires aux comptes. La formation est également adhérente de l'association « France master CCA ». Le lien avec la recherche est assuré majoritairement par les enseignants-chercheurs qui sont membres de l'équipe « Comptabilité et société » de l'équipe « Montpellier Recherche en Management » (équipe d'accueil 4557).

L'internationalisation est peu développée mais le contenu du master et les débouchés s'y prêtent mal. Un partenariat existe avec l'Université de Québec Trois Rivières au Canada. Cinq à huit étudiants y suivent les enseignements sur un semestre chaque année. Le dossier ne comporte pas d'autre élément chiffré quant à des mobilités à l'étranger (par exemple des mobilités stages).

Organisation pédagogique

La structure de la formation est adaptée à sa finalité. L'organisation et le programme de formation est bien établi en conformité avec le programme du DSCG. La formation intègre également une préparation aux UE1 et UE4. Une UE de 180 heures de « mise à niveau », se déroulant avant la rentrée de l'ensemble de la promotion pour les étudiants entrant directement en deuxième année de master (M2), contribue à la réussite des étudiants. Cela concerne les étudiants de Montpellier Business School qui peuvent intégrer le M2 dans le cadre d'une convention de partenariat.

Il existe une organisation adaptée à l'alternance pour les étudiants de M2. En adéquation avec les besoins des cabinets comptables, les alternants sont présents en entreprise à temps plein en septembre, janvier à avril et juillet à août, un rythme d'alternance étant prévu sur les autres périodes.

La formation à la recherche et par la recherche passe d'abord par la réalisation de deux mémoires en lien avec les stages effectués annuellement. L'un de ces deux mémoires peut prendre la forme d'un mémoire de recherche. Ces mémoires font l'objet d'un accompagnement par un enseignant référent, qui valide le thème du mémoire, la notice et le plan détaillé. En M2, le mémoire fait l'objet d'une soutenance devant un jury composé d'un enseignant et d'un professionnel expert-comptable ou commissaire aux comptes. Le dossier ne permet pas d'identifier les différences entre le mémoire de première année de master (M1) et de M2, ou si ce dernier constitue une suite du premier. La maquette pédagogique comporte également un module d'introduction à la recherche de six heures. Enfin, une présentation du cursus doctoral est réalisée par les responsables pédagogiques.

La professionnalisation est assurée par la réalisation de deux stages, deux mois minimum en M1 et quatre mois minimum en M2 (remplacé par l'alternance pour les étudiants concernés).

Plusieurs enseignements sont réalisés en anglais ; ce qui permet de développer l'internationalisation du master (54 heures sur les deux ans). Des cours d'anglais et d'espagnol sont dispensés en M1 (54 heures) mais aucun cours d'anglais n'est prévu en M2 ; ce qui est un manque. L'établissement prépare de manière optionnelle au *test of english for international communication*. Il n'existe donc pas de certification systématique des compétences linguistiques acquises.

La formation a mis en place une expérimentation visant à introduire progressivement une pédagogie de type classe inversée. Plus classiquement, les outils type Kahoot et espace numérique de travail sont mobilisés.

Pilotage

53 % des heures d'enseignements du master sont assurés par des enseignants-chercheurs. Toutefois, les éléments au dossier ne permettent pas de connaître la part des enseignements assurés par des professionnels ni les statuts des intervenants.

Le master est piloté par deux responsables pédagogiques. Le pilotage est assuré par trois instances : le conseil Montpellier Management, un conseil de perfectionnement et un comité de pilotage. La multiplication des structures de pilotage dont le périmètre d'intervention n'est pas clair, peut rendre complexe ce pilotage. Le conseil de perfectionnement est correctement constitué avec des représentants étudiants et se réunit une fois par semestre. Une évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée et un compte-rendu est communiqué. Cette évaluation est très complète et propose également une enquête sur la satisfaction des étudiants. Il n'est pas précisé si cette évaluation est communiquée au conseil de perfectionnement et des suites données. Les étudiants étaient très satisfaits en 2018-2019.

Le dossier comporte bien la fiche du répertoire national des certifications professionnelles et le supplément au diplôme. L'approche compétence est bien mise en place. Les étudiants ont bénéficié en troisième année de licence d'un module d'enseignements « portefeuille d'expériences et de compétences » à l'aide d'un outil proposé par l'Université de Montpellier, qui est mobilisable tout au long du master.

Le pilotage spécifique aux étudiants en apprentissage n'est pas développé dans le dossier.

Résultats constatés
Le dossier ne présente pas de taux de sélection. La majorité des étudiants sont diplômés de la licence *Gestion* de Montpellier (le dossier ne donne pas d'éléments chiffrés à ce sujet). Les effectifs sont en diminution en M1 (de 50 à 35 étudiants entre 2015 et 2018) sans explication sur la baisse observée et stables en M2 (38 en 2015-2016, 44 en 2016-2017, 41 en 2017-2018 et 39 en 2018-2019). Toutefois, la part des étudiants en alternance est faible (2 à 4 étudiants par promotion). Le dossier explique ce résultat par des besoins des cabinets qui concerneraient surtout la période fiscale, se déroulant de janvier à avril, et qui seraient déjà couverts par des stagiaires. Les taux de réussite au diplôme sont très bons : 90 % en 2015-2016, 97 % en 2016-2017 et 100 % en 2017-2018. Une enquête à 30 mois est réalisée par l'université et une enquête à 6 mois est réalisée par MoMa. Le taux d'insertion à 30 mois est excellent (100 % pour les diplômés 2016 et 97,20 % pour les diplômés de 2015). Le revenu moyen annuel est de 31 674 euros. La poursuite d'étude est limitée (deux étudiants concernés en 2018 dont un en doctorat). Sur la période 2015-2018, deux thèses ont été soutenues par d'anciens diplômés du master CCA.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une très bonne insertion professionnelle.
- Un très bon taux de réussite.
- Un bon lien avec la recherche.
- Une deuxième langue vivante proposée, ce qui est rarement le cas dans la mention.

Principaux points faibles :

- Un faible nombre d'alternants dans la formation (deux à quatre par promotion).
- La faible internationalisation de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master CCA présente d'excellents résultats concernant la réussite des étudiants et leur insertion professionnelle. Il s'inscrit complètement dans son environnement national académique et professionnel. La formation propose de plus un lien fort avec la recherche grâce à la présence des enseignants-chercheurs ; ce qui aboutit à des inscriptions en doctorat et des soutenances de thèse.

La formation, bien qu'ouverte à l'alternance, ne compte que peu d'étudiants alternants ; ce qui questionne la pérennité de cette modalité spécifique. Par ailleurs, la formation propose, fait rare pour la mention, de suivre un enseignement pour deux langues vivantes. Toutefois, en intégrant des cours d'anglais en M2, et en favorisant plus largement les départs à l'étranger (notamment en stage), la formation pourrait développer son niveau d'internationalisation. Il importerait également que la certification des compétences linguistiques soit systématiquement mise en œuvre.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER CONTRÔLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (CGAO) se réalise en formation initiale ou en formation par alternance (apprentissage et contrat de professionnalisation). A compter du semestre 2, la mention est déclinée en deux parcours, l'un en *Contrôle de gestion et systèmes d'information décisionnel* (CGSID) et l'autre, en *Audit et contrôle interne* (ACI). Il comporte 459 heures d'enseignements en M1, et respectivement 435 heures et 454 heures pour les deux parcours de M2.

En outre, il existe un troisième parcours, ouvert en 2016-2017, intitulé *Contrôle de gestion*. Ce parcours ne couvre que le M2 et se déroule à Marrakech (Maroc) en partenariat avec l'école HEEC Marrakech.

La formation est rattachée au pôle « Audit, contrôle et finance » de Montpellier Management (MoMa). Il est ouvert aux étudiants en formation initiale, en apprentissage, en contrat de professionnalisation, en formation continue, en congés individuels de formation et aux demandeurs d'emploi.

ANALYSE

Finalité
Le master permet de développer les connaissances et compétences suivantes : maîtrise des concepts de contrôle de gestion, de l'audit et du contrôle interne, maîtrise des systèmes d'informations et des outils et techniques d'analyse liés et enfin, maîtrise des techniques de communications managériales. Les métiers sont clairement identifiés et sont liés aux métiers du conseil et les métiers du chiffre. L'accent est mis sur l'environnement international et la finalité première est bien l'insertion professionnelle. Le dossier présente un parcours international en double diplomation avec le Maroc mais ne développe pas les conditions de cette double diplomation comme les mécanismes de pilotage ou la finalité de la délocalisation - dans les annexes figurent des éléments chiffrés entre 2013 et 2015 sur une formation à distance au Maroc sans plus d'information -.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation au sein de l'université est clair et justifié par une double orientation spécifique : comptable et financière. Toutefois, l'environnement est plutôt concurrentiel. Il existe au sein de l'Université de Montpellier un master *Management des systèmes d'information,* parcours *Système d'information et contrôle de gestion*, ainsi qu'une option en contrôle de gestion à la Montpellier Business School.

Le lien avec la recherche est concrétisé par la présence d'enseignants-chercheurs appartenant au groupe de recherche « Comptabilité et société » du laboratoire Montpellier Recherche en Management (équipe d'accueil 4557).

Le master est membre du réseau national CGAO et a également formalisé ses relations avec l'association des directeurs financiers et de contrôle de gestion régionale, avec l'institut français du contrôle et de l'audit interne, et avec *the Chartered institute of management accountants* (CIMA).

L'internationalisation est assurée par un partenariat avec la *Barcelona School of Management* de l'Université de Pompéu Fabra.

Organisation pédagogique

La progression pédagogique via les différentes unités d'enseignements (UE) est lisible pour l'ensemble des parcours.

La professionnalisation est d'abord assurée par la réalisation de stages, un stage obligatoire de quatre mois en M1 et M2 et par une forte incitation à réaliser l'année de M2 en alternance. Le master comporte également un cycle de conférences professionnelles avec de nombreux intervenants parfois anciens étudiants de la formation. L'initiation à la recherche est classiquement assurée par la réalisation d'un mémoire de recherche en M2 et par une UE de 18 heures dédiée à la recherche. La formation se caractérise par l'intervention d'enseignants-chercheurs de la Barcelona Business School (54 heures). De plus, elle donne les premiers niveaux d'équivalence pour la certification internationale CIMA.

Le master dispense également des cours en anglais dans le champ du contrôle de gestion - le dossier ne mentionne pas le nombre d'heures précises -, des cours de préparation à la certification internationale CIMA (27 heures en M1) et des cours d'anglais (27 heures en M1 et 36 heures de M2).

En termes d'innovation pédagogique, on peut citer le grand oral réalisé en M2. De plus, la formation comporte une certification TOSA sur excel (un standard international) et bénéficie d'accords avec des sociétés éditrices de logiciel comme SAP ou Amelkis. Elle a également mis en place un jeu d'entreprise et une expérimentation de type classe inversée.

Les procédures de validation des acquis professionnels, et des acquis et de l'expérience sont peu nombreuses (de une à deux entre 2013 et 2017).

L'organisation pédagogique n'est pas indiquée pour le parcours délocalisé au Maroc, et faisant l'objet d'une double diplomation en partenariat avec l'école HEEC.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose d'intervenants universitaires (82 % des heures en M1 et 52 %/35 % en M2 pour les deux parcours) et d'intervenants professionnels (18 % en M1 et 48 %/65 % en M2). Les interventions des seuls enseignants-chercheurs représentent à eux seuls 47 % du volume d'enseignement total délivré.

Le pilotage de la formation est assuré par un responsable de mention, deux responsables de parcours et le centre de formation des apprentis notamment via une plateforme. Les étudiants alternants font bien l'objet d'un suivi individuel via des entretiens, des visites en entreprise et le livret électronique de l'apprenti. Le pilotage de la formation est réalisé via un comité de pilotage et un conseil de perfectionnement qui comportent bien tous les deux des membres de l'équipe pédagogique, des étudiants et des professionnels. Une évaluation des enseignements est réalisée par les étudiants chaque semestre, bien que les modalités n'en soient pas spécifiées au dossier, ni aucun résultat présenté en annexe. En ce qui concerne le parcours de M2 délocalisé au Maroc, aucune modalité permettant d'assurer le pilotage à distance n'est précisée au dossier.

Les modalités de contrôle de connaissance sont clairement explicitées dans le dossier ; à noter que le M1 ne comporte pas de contrôle continu. Le dossier présente bien le supplément au diplôme et l'approche par compétence est clairement développée. Les étudiants ont suivi dès la troisième année de licence un module de portefeuille d'expériences et de compétences, qui est mobilisable ensuite tout au long de leur parcours en master.

Les recrutements se font sur dossier pour l'admissibilité et sur entretien pour l'admission.

Résultats constatés
Le taux de sélection est de 31 % en M2 et 22 % en M1 sur 2018. Une grande partie des étudiants - le taux n'est pas précisé - sont diplômés de la licence *Gestion*. L'effectif en M1 est plutôt stable, autour de 30 inscrits au total pour la mention, répartis entre les deux parcours SGSID (en moyenne 16 inscrits) et ACI (en moyenne 13 inscrits). Les effectifs sont donc faibles au niveau de chaque parcours. En M2, le parcours SGSID voit ses effectifs passer de 33 inscrits en 2015-2016 à 15 en 2018-2019, et le parcours ACI de 19 en 2015-2016 à seulement 14 inscrits en 2018-2019. Cette forte baisse des effectifs aurait dû faire l'objet d'éléments de commentaires permettant d'en comprendre la cause. Enfin, le parcours de M2 *Contrôle de gestion* délocalisé à Marrakech affiche une trentaine d'étudiants en M2. Le dossier et les annexes ne permettent pas de savoir quelle est la part des étudiants alternants dans la formation en M2 (l'annexe mentionnée dans le dossier d'autoévaluation n'a pas été transmise). En 2018, les taux de réussite sont proches de 90 % pour la totalité des années et des parcours à l'exception du M1 ACI pour lequel le taux s'avère très bas (69 %). Le taux de réponse à l'enquête à 30 mois sont variables selon les années et les parcours, en règle général supérieurs à 60 % pour les parcours SGSID et ACI, et de l'ordre de 30 % pour le parcours *Contrôle de gestion* au Maroc (enquête auprès de la promotion 2018). Le taux d'emploi des diplômés est de 76 % à 18 mois et de 81 % à 30 mois pour les parcours ACI et CGSID. Il est regrettable que les données relatives au parcours *Contrôle de gestion* se déroulant à Marrakech ne soient pas aussi détaillées que pour les autres parcours. Sur les sept répondants de l'enquête sur les diplômés de 2018 du Maroc, seuls quatre sont en emplois ; ce qui est peu.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une forte insertion professionnelle.
- Un bon taux de réussite.
- Des innovations pédagogiques nombreuses et diversifiées.

Principaux points faibles :

- Des effectifs en baisse.
- Un environnement concurrentiel et un dossier pas toujours clair ou omettant des informations.
- Un déficit d'information concernant l'organisation et le pilotage du parcours délocalisé au Maroc.
- Un positionnement trop imprécis du parcours délocalisé *Contrôle de gestion* (finalité, pilotage, organisation…).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master CGAO présente une organisation pédagogique qui semble répondre aux besoins des professions associées. Les taux de réussites et d'insertion sont excellents. De plus, la formation démontre une réelle volonté de multiplier et de diversifier les modalités et innovations pédagogiques.

Néanmoins, l'environnement très concurrentiel se ressent sur les effectifs en forte baisse. Une réflexion doit être entamée sur l'opportunité de maintenir des parcours à faibles effectifs ou si un regroupement ne pourrait être envisagé avec la possibilité d'UE optionnelles. L'absence d'information sur la part des étudiants alternants est également préjudiciable à l'analyse. De la même manière, la formation semble délocalisée au Maroc, sans que toutefois les conditions de pilotage et d'organisation de celle-ci soit claire.

Enfin, la présence au sein de la mention *Management des systèmes d'information* d'un parcours *Système d'information et contrôle de gestion* rend peu lisible l'architecture de l'offre de formation qui doit être repensée. Dans la structuration de la prochaine offre de formation, ces éléments devront être pris en compte.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE LA SANTE

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de la santé* proposée par la faculté de droit de l'Université de Montpellier est composé d'un parcours en première année (Droit *et gouvernance en santé*) et deux parcours en deuxième année *(Droit et gouvernance des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux*(DGESSMS) et *Droit international et humanitaire de la santé* (DIHS)). La formation est ouverte tant en formation initiale qu'en formation continue. Elle semble être dispensée à Montpellier même (aucune précision sur le site n'apparaît dans le dossier).

ANALYSE

Finalité
La première année du master évalué a pour objectif de faire découvrir le champ du soin aux étudiants par des enseignements en droit adaptés aux besoins des acteurs publics et privés des secteurs sanitaire, social et médico-social. La maquette de cours paraît assurer que les fondamentaux du domaine sont acquis au terme de cette année. La spécialisation s'opère logiquement en seconde année grâce à des enseignements spécifiques et variés : en ressources humaines, en éthique, en gouvernance, financement, qualité et sécurité, contentieux pour le parcours *Droit et gouvernance des établissements sanitaires*, *sociaux et médico-sociaux* et cours orientés vers l'international pour le parcours DIHS. La formation expose ainsi les connaissances attendues dans le domaine du droit médical ainsi que les compétences personnelles et professionnelles, permettant une insertion rapide dans le monde professionnel ou une poursuite éventuelle d'études (ce second objectif étant toutefois plus à la marge). Les objectifs en termes de débouchés et poursuites d'études sont bien explicités. A l'issue de la formation les métiers sont renseignés et correspondent globalement aux enseignements dispensés dans la formation.
Positionnement dans l'environnement
Si les masters mention *Droit de la santé* sont relativement nombreux au niveau national, le dossier justifie très bien la spécificité de la formation évaluée. Elle propose d'abord un volet international et humanitaire que les masters *Santé* du « grand sud » ne proposent pas. Elle se justifie, ensuite, dans son volet gouvernance des établissements sanitaires, sociaux et médico-sociaux par une particularité intéressante : le regroupement des séminaires sur une

semaine afin de permettre l'alternance, ce que beaucoup d'universités ne proposent pas.

L'articulation avec la recherche est pertinente : la formation est dispensée avec l'appui du centre européen d'études et de recherche droit & santé, équipe de recherche intégrée dans l'UMR 5815 dynamiques du droit de l'Université de Montpellier. Dans ce cadre, les étudiants sont amenés à participer aux manifestations scientifiques organisées par l'équipe de recherche. Le droit de la santé s'inscrit par ailleurs dans l'un des axes de recherche de l'I-site MUSE (Montpellier Université d'excellence).

L'articulation avec des partenaires socio-économiques existe : le dossier mentionne plusieurs conventions dont celle avec la fédération des établissements hospitalier et d'aide à la personne (FEHAP), avec le CFA de l'hospitalisation privée LR, la fédération de l'hospitalisation privée, le CHU de Montpellier et l'espace éthique Languedoc-Roussillon ERRE.

La coopération à l'international s'effectue par une double diplomation organisée dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Sherbrooke (Canada), ce qui permet de favoriser la mobilité des étudiants du master. L'ouverture à l'international pourrait néanmoins être renforcée notamment avec l'appui du service des relations internationales de la faculté de droit.

Organisation pédagogique

La spécialisation est bien progressive. On peut toutefois regretter que n'apparaissent pas, dans le tronc commun préalable aux deux parcours de M2, certains cours d'ouverture susceptibles d'inciter les étudiants à mieux choisir leur parcours de M2 (tels que *l'économie de la santé* ou le *droit des malades*). Ceci permettrait, en outre, d'assoir davantage les prérequis avant d'aborder les matières plus spécialisées. Le volume du cours de droit de la responsabilité médicale et hospitalière (15h CM et 15 h TD) peut paraître, en outre, insuffisant.

Les modalités d'enseignement mises en place sont variées (présentiel, apprentissage, formation continue) et l'adaptation aux étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportifs, salariés, etc.) est assurée. La démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) est également bien prise en compte. La place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle (projets, stages, enseignements dispensés par des praticiens dans une approche de « terrain », participation à une clinique juridique, accompagnement des étudiants porteurs d'un projet entrepreneurial) est convaincante.

Bien que s'agissant de parcours tournés essentiellement vers la professionnalisation, la place de la recherche dans l'organisation pédagogique existe et un parcours en thèse ultérieurement est possible. L'initiation à la recherche est encouragée dès le master 1 dans le cadre de la rédaction d'un mémoire, alternative au stage, et à l'appui, s'agissant des parcours de master 2, de séminaires organisés sur un rythme hebdomadaire.

La place du numérique et d'autres innovations pédagogiques est également avérée (formation à l'utilisation des technologies de l'information et de la communication, accès à une plateforme e-learning, supports d'enseignements et espaces d'échanges à distance, plateforme MOODLE).

La place de l'international dans l'organisation pédagogique pourrait être renforcée. Ainsi l'anglais fait l'objet d'une UE dispensée au second semestre de l'année de master 1, avec seulement crédit de 2 ECTS, et un coefficient 1, matière dont l'importance pourrait être mieux reconnue. Aucune précision n'est fournie sur la mobilité des enseignants.

Pilotage

Le pilotage est bien décrit : la formation est pilotée par un responsable de mention (PR, directeur de l'équipe de recherche en droit et santé rattachée à l'UMR 5815 dynamiques du droit), qui assure également la coresponsabilité pédagogique des deux parcours de master 2, en collaboration avec deux enseignants-chercheurs (MCF). L'équipe pédagogique est diversifiée ; composée d'enseignants chercheurs (PR et MCF, de professionnels mais aussi de doctorants. Le nombre de ces derniers enseignant en M2 apparait par ailleurs un peu élevé. En outre, l'équipe du M2 DIHS n'est pas renseignée. L'équipe pédagogique paraît se réunir

régulièrement et il est appréciable de disposer de compte-rendu de conseils de perfectionnement. Les modalités d d'évaluation des étudiants et les règles de délivrance des crédits (ECTS) et du diplôme sont classiques et bien décrites dans les documents. L'évaluation des enseignements par les étudiants est bien effectuée et il est appréciable de disposer de la grille d'évaluation en annexe. Enfin, l'aide à la réussite paraît bien être une préoccupation de l'équipe de pilotage. On apprécie en particulier l'idée de la liste de lecture de remise à niveau communiquée aux étudiants admis ainsi que le suivi individualisé par un enseignant-chercheur (bien qu'il soit difficile à la lecture du rapport de déterminer si ce suivi se limite à encadrer le stage ainsi que la rédaction du rapport ou du mémoire ou s'il est plus général).
Résultats constatés
L'accès au master 1 n'est pas sélectif. Les étudiants de master 1 proviennent pour un nombre non négligeable de différentes autres facultés de droit en France où la mention *Droit de la santé* n'existe pas. L'évolution des effectifs semble stable. Le tableau M2 DIHS est toutefois très peu renseigné et fait apparaitre un faible nombre d'étudiants (13 en moyenne), susceptible de menacer, à terme, son maintien. Des enquêtes OSIPE (observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants) montrent le suivi de l'insertion professionnelle qui présente peu d'intérêt compte tenu du très faible nombre de répondants (entre trois et cinq). Il serait souhaitable, sur ce point, d'envisager quels moyens permettraient de pallier ce manque de retour.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon encadrement administratif.
- Bonne articulation avec les partenaires socio-économique.
- Bonne professionnalisation.

Principaux points faibles :

- Une insuffisance de cours en master 1 permettant une orientation des étudiants dans les parcours de master 2.
- Une place insuffisante conférée à l'apprentissage de l'anglais.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le rapport présente peu de perspectives nouvelles si ce n'est l'étude de nouveaux partenariats internationaux. Celle-ci serait la bienvenue car il faut continuer à développer une dynamique fondée sur des partenariats existants. En dehors de cela, la formation fonctionne très bien en l'état ce qui peut permettre une satisfaction à maintenir l'organisation actuelle. Il serait néanmoins intéressant d'envisager de nouveaux cours en master 1 qui permettrait aux étudiants de mieux s'orienter en master 2.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE L'ECONOMIE

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'économie* est une formation structurée, à partir d'une première année commune, en deux parcours type (*Droit privé de l'économie ; concurrence et consommation*) lors de la deuxième année. Elle repose sur une approche sectorielle tournée vers l'analyse juridique de l'économie. Ses enseignements sont dispensés en présentiel à la faculté de droit de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les finalités pédagogiques de la formation sont de former des étudiants maîtrisant des connaissances et compétences dans le secteur du droit privé de l'économie. La première année de master vise ainsi l'acquisition des fondamentaux du droit de l'économie par des enseignements afférents aux secteurs de la distribution, de la concurrence, des banques, des transports et des affaires, y compris pour certaines de leurs dimensions internationales. La seconde année de master donne lieu, quant à elle, à une spécialisation soit en droit privé économique laquelle accorde une place importante au droit des contrats et aux contentieux des affaires, soit en concurrence et consommation. Les finalités professionnelles de la formation sont nombreuses et cohérentes. Elle permet aux étudiants de viser les professions juridiques classiques, tant par la poursuite d'études (avocats, juristes au sein de l'administration, par exemple la DGCCRF) que directement (juriste d'entreprise, juristes dans le secteur de la banque ou de l'assurance). La formation permet également aux étudiants de poursuivre leurs études en doctorat (de trois à cinq par an). L'initiation à la recherche est menée lors de la deuxième année de master, suivant des principes définis et des modalités pertinentes (ateliers de doctrine, séminaires de recherche, rédaction d'un mémoire de recherche, etc.).
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation au sein de la faculté la place en concurrence avec le master *Droit de l'entreprise*, lequel attire plus d'étudiants intégrés au même champ *Droit des affaires*.

Les deux formations poursuivent des finalités professionnelles assez similaires, mais le volume des étudiants de la faculté, autant que la sélection à venir dès le master peut justifier leur existence commune.

La formation est adossée au centre de droit de la consommation et du marché. De nombreux doctorants du centre interviennent dans la formation.

Les relations avec les partenaires non académiques sont nombreuses, particulièrement en M2. La formation bénéficie de partenariats solides, non nécessairement formalisés, avec des acteurs locaux ou nationaux du droit de l'économie (ex : autorité de régulation professionnelle de la publicité ; école nationale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes ; chambre de commerce de Montpellier...). Dès le M1, des professionnels sont impliqués au travers de modalités de contrôle des connaissances originales (arbitrage).

Organisation pédagogique

Le programme de formation offre une spécialisation progressive. En M1, un solide socle commun d'enseignements fondamentaux est composé de trois enseignements assortis de travaux dirigés à chaque semestre. S'y ajoutent trois cours semestriels, dont deux optionnels à choisir parmi une liste importante. Les matières enseignées sont cohérentes au regard de la finalité visée et des parcours proposés en deuxième année.

La professionnalisation est envisagée sous deux angles. D'une part, classiquement, par la possibilité de réaliser des stages : optionnels en M1, obligatoire en M2 *Concurrence et consommation* (durée trois mois). Les liens avec des professionnels permettent d'assurer l'insertion et le suivi des étudiants en stage. D'autre part, de manière plus innovante, par la participation à un séminaire « clinique juridique » et à deux concours de procès simulé, plaidoirie ou arbitrage, dont le concours international d'arbitrage de Montpellier.

L'initiation et l'intégration des étudiants dans les activités de recherche sont pensées dès la première année de master, avec la possibilité de réaliser un mémoire. En M2 *Droit privé économique*, une UE Initiation à la recherche et méthodologie comprend des séminaires de recherche et de méthodologie. Le M2 *Concurrence et consommation* impose également la préparation d'un mémoire.

La formation permet de réaliser le semestre 4 à l'étranger, le dossier précisant que la situation ne s'est pas encore réalisée. Aucun enseignement disciplinaire en langue étrangère n'est prévu dans le programme du master, en dehors des enseignements de langue. Certains étudiants sélectionnés pourront participer au concours d'arbitrage international de Vienne (en langue anglaise).

La place du numérique au sein de la formation passe, de manière classique, par un effort de sensibilisation des étudiants aux nouvelles technologies de l'information et de la communication. Les étudiants du master *Droit de l'économie* ont en outre l'occasion de participer à des "serious games" (outil pédagogique non décrit).

Pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe constituée des directeurs des parcours de M2. Elle assure la gestion quotidienne de la formation en lien avec un personnel administratif chargé de la scolarité.

L'équipe pédagogique de la formation est principalement composée d'enseignants-chercheurs titulaires de l'Université de Montpellier, relevant pour l'essentiel de la section "droit privé" et membre du centre de droit de la consommation et du marché. D'autres intervenants universitaires de la faculté et de nombreux intervenants professionnels (avocats, magistrat, professionnels de la médiation, membre de la commission européenne) sont surtout sollicités en deuxième année de la formation.

Aucun conseil de perfectionnement n'est réuni sous cette appellation. L'équipe de direction se réunit suivant diverses périodicités, dont une réunion annuelle avec l'équipe pédagogique et le personnel administratif, sans que soit mentionnée la présence d'étudiants. Une évaluation des enseignements est organisée suivant des modalités informelles.

Un supplément au diplôme, très bien détaillé, est établi pour chacun des parcours de la formation. Il permet de connaître, au plus près, les compétences recherchées par le suivi de la formation. Les modalités de contrôle d'acquisition des connaissances sont précisées et dépendent de l'année de formation et de l'enseignement (oral, écrit ou combinaison). En M1, le cours « droit et pratique du contentieux économique » est sanctionné par un arbitrage simulé, épreuve consistant en un échange de mémoires et une plaidoirie) ; en master 2 *Droit privé économique*, des modalités particulières sont prévues et prennent, notamment, la forme d'un grand oral et d'une épreuve écrite de 7h consécutives.
Résultats constatés
Les effectifs de la formation sont assez réduits en première année (entre 7 et 15), avec un taux de réussite fluctuant (100% en 2016 et moins de 50% en 2018). Les étudiants ne sont pas sélectionnés à l'entrée en première année de master mais devraient l'être prochainement. En seconde année, les effectifs sont assez stables (entre 15 et 18 en *droit de la consommation* et *droit de la concurrence* ; entre 13 et 17 en *Droit privé économique*) et le taux de réussite s'élève à 100% des inscrits. Les objectifs professionnels visés par la formation sont bien identifiés et révèlent la bonne adéquation entre le contenu pédagogique de la formation et les secteurs socio-professionnels dans lesquels les diplômés parviennent à s'insérer. Les taux d'insertion professionnelle indiqués par l'enquête du SCUIO (service commun universitaire d'information et d'orientation), qui concernent seulement le M2 *Droit de la consommation* et *droit de la concurrence* sont très bons, en incluant le taux de réussite des étudiants en poursuite d'études.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Spécificité du contenu de la formation et de certaines modalités d'évaluation des connaissances.
- Liens solides avec les acteurs socio-professionnels du droit de l'économie.
- Très bons taux de réussite et d'insertion professionnelle des diplômés en 2ème année de master.

Principaux points faibles :

- Le pilotage de la formation mériterait un renforcement notamment par la création d'un conseil de perfectionnement et d'outils d'évaluation des enseignements par les étudiants.
- Dimension internationale encore limitée.
- Un manque d'attractivité de la première année du master *Droit de l'économie* due au fait de son inclusion dans le champ *Droit des affaires*.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit de l'économie* s'appuie sur deux parcours de M2 cohérents et attractifs, dotés chacun d'une très bonne insertion professionnelle. Les connaissances et compétences développées par les étudiants s'inscrivent directement dans la poursuite d'un projet professionnel en droit des affaires, par l'insertion professionnelle directe ou par la poursuite d'études. L'initiation et la formation à la recherche permettent également la poursuite en doctorat. Pour l'instant, les effectifs de la première année de master demeurent limités, ce qui pourrait évoluer avec l'instauration de la sélection dès cette année, plutôt qu'en M2. Le pilotage de la formation traduit l'implication de l'équipe de direction mais pourrait accueillir des représentants des étudiants et des professionnels du secteur, par exemple dans le conseil de perfectionnement.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE L'ENTREPRISE

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'entreprise* est une formation destinée à former des étudiants au droit des affaires, structurée, à partir d'une première année commune, en six parcours type (*Créations immatérielles, droit bancaire et financier, droit de la distribution et des contrats d'affaires, droit des affaires et fiscalité* (DJCE), *droit du commerce international, droit des contrats internationaux*) lors de la deuxième année. Ses enseignements sont dispensés en présentiel à la faculté de droit de Montpellier ou délocalisés au Liban, pour le parcours de M2 *Droit des contrats internationaux*. La formation a pour objectif essentiel de sensibiliser les étudiants aux principales problématiques de l'entreprise, liées à son fonctionnement et ses contraintes. Elle permet également aux étudiants d'identifier les risques liés au développement de l'entreprise.

ANALYSE

Finalité
Les finalités pédagogiques de la formation sont identifiées. Elle vise à permettre aux étudiants d'acquérir des connaissances et compétences nécessaires en droit de l'entreprise, tant pour l'insertion professionnelle (ex : juriste d'entreprise, conseiller en propriété intellectuelle) que pour une poursuite d'études (ex : examen d'entrée au centre professionnel de formation. Les finalités professionnelles de la formation sont liées aux disciplines enseignées, tournées vers le droit des affaires. Ce sont des professions accessibles directement (juriste d'entreprise en droit fiscal, *corporate*, droit de la distribution, juristes de banque, conseil juridique...) ou après une poursuite d'études dans une école professionnelle (ex : examen d'entrée au centre professionnel de formation des avocats). La formation permet également aux étudiants de poursuivre leurs études en doctorat (pas de précision concernant le nombre de doctorants). L'initiation à la recherche débute dès la première année de formation avec des séances de travaux dirigés dédiés (ex : exposés, veilles juridiques, recherche collective, rapport de recherche). En seconde année, les étudiants rédigent un mémoire de recherche et sont investis dans la conférence annuelle des doctorants. Le parcours *Droit des contrats internationaux* possède des objectifs similaires et permet la délivrance d'un double diplôme de droit français et libanais.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement de la formation s'explique historiquement par la création du premier DJCE (diplôme de juriste conseil d'entreprise) à Montpellier, en 1966. Elle est l'une des huit mentions de master en *Droit privé* de la faculté de droit et de science politique de Montpellier. En pratique, elle recoupe partiellement certaines finalités pédagogiques et professionnelles de la mention droit de l'économie, sans que l'existence des deux formations semble problématique au regard du volume d'étudiants admis.

La formation est adossée à trois centres de recherche : centre du droit de l'entreprise, laboratoire de droit privé, Dynamiques du droit (UMR). Les intervenants universitaires de la formation sont rattachés à l'une de ces trois unités de recherche. Une poursuite d'études en doctorat est possible, les étudiants étant alors rattachés à l'école doctorale de droit et science politique de Montpellier. La forte dimension professionnalisante, à court terme, clairement donnée à la formation conduit la grande majorité des diplômés à privilégier une insertion professionnelle immédiate.

Les relations avec les partenaires non académiques sont nombreuses, particulièrement en M2 avec de nombreux intervenants professionnels. L'existence du DJCE a permis à la formation de disposer d'un réseau particulièrement important de professionnels, qui se traduit notamment par le parrainage des promotions depuis quelques années. Le master 2 *Contrats internationaux*, entièrement délocalisé à l'Université Kaslik (Liban), a pour but de former des juristes aptes à intégrer des groupements internationaux. Plus globalement, l'Université de Montpellier a conclu des accords spécifiques avec des Universités étrangères qui sont susceptibles de profiter à des étudiants en science juridique (ex : accords AVERROEES avec des Universités algériennes, marocaines et tunisiennes ; accords CREPUQ avec le Canada ; dispositifs ERASMUS et SOCRATES développés avec l'Allemagne, l'Autriche ou la Pologne notamment ; partenariat avec Sherbrooke). La mobilité étudiante entrante est évaluée à une centaine d'étudiants étrangers par année universitaire. Certains d'entre eux suivent quelques cours de la mention "entreprise". La mobilité étudiante sortante, pour ce qui concerne les étudiants de ladite mention, reste très faible. Les responsables pédagogiques cherchent des pistes d'amélioration de cette mobilité.

Organisation pédagogique

Le programme de formation offre une spécialisation progressive. En M1, les étudiants suivent un tronc commun orienté vers le droit des affaires (droit commercial, banque, droit de la distribution, droit civil des sûretés, droit communautaire des affaires, droit du commerce international), composé de cours magistraux avec des enseignements de travaux dirigés obligatoires, et de plusieurs enseignements complémentaires parmi une large offre ouvrant l'accès à des travaux dirigés optionnels. En M2, les étudiants investissent des parcours spécialisés et les enseignements suivis, lesquels sont autant théoriques que pratiques, achèvent l'effort de spécialisation progressive des étudiants. La spécialisation qui est ainsi mise en œuvre est tournée vers des débouchés professionnels en lien direct avec le contenu de la formation suivie.

Des modalités spécifiques sont réservées aux étudiants présentant des besoins spécifiques (spécialement pour les étudiants souffrant d'un handicap - grâce à la cellule Handiversité et le service universitaire de médecine préventive et de promotion de la santé - ou bénéficiant du statut de sportif de haut niveau) et est ouverte au processus de validation des acquis de l'expérience ou professionnels. Les candidatures formulées par ces voies restent rares. Aucun des parcours de la mention n'est ouvert à l'apprentissage mais des discussions sont en cours à ce sujet (pour les parcours *Droit du commerce international* et *Droit des affaires et fiscalité*).

La professionnalisation est assurée, outre l'intégration de professionnels des secteurs socio-économiques concernés au sein de la formation, par la présence d'une UE « insertion professionnelle », qui comprend un stage optionnel, donnant lieu à l'établissement d'un rapport de stage. En M1, ce stage est d'une durée maximale d'un mois et donne lieu à un rapport de stage (pas de soutenance organisée en raison du nombre trop important d'étudiants).

En M2, la durée est fixée à 12 semaines, réparties à des périodes différentes selon les masters. Il faut ajouter la

participation des étudiants à plusieurs concours d'arbitrage ou de procès simulé (CIAM, CN2PI).

L'initiation et l'intégration des étudiants dans les activités de recherche sont pensées dès la première année de master, avec la possibilité de réaliser un premier mémoire. En M2, un second mémoire peut être préparé par les étudiants se destinant à la voie recherche. Plusieurs parcours prévoient des activités de recherche appliquée, dont certaines donnent lieu à une publication nationale (bilan de jurisprudence rendue en application du titre IV du livre IV du code de commerce au profit de la CEPC).

La dimension internationale est essentiellement liée aux enseignements de langue inclus dans l'unité « insertion professionnelle », voire pour certains parcours de M2, des enseignements en langue anglaise (commerce international, DJCE, droit bancaire et financier). Dans le parcours *Droit du commerce international*, le mémoire de recherche est rédigé en langue anglaise. S'agissant des partenariats internationaux, en dehors de ceux noués au niveau facultaire, certains parcours de M2 ont un partenariat institutionnalisé (M2 DCI : CUPL, Pékin ; Sherbrooke ; M2 DPI : Sherbrooke) Aucun parcours international n'est mentionné, mais le parcours *Droit des contrats internationaux* est intégralement délocalisé à l'Université de Kaslik (Liban), qui offre un double diplôme français et libanais. Il existait une *summer school* en droit des affaires réservées aux étudiants du master *Droit du commerce international*, avec des enseignements en langue anglaise, qui a pris fin en 2018.

Pilotage

Le pilotage de la formation est assuré par une équipe en lien avec le service scolarité de la faculté en M1 et les personnels administratifs des unités de recherche en M2.

L'équipe pédagogique de la formation est principalement composée d'enseignants-chercheurs titulaires de l'Université de Montpellier. De nombreux professionnels interviennent en M2 (avocats, juristes d'entreprise, DRH, notaires, conseils juridiques, conseils en PI, etc.) et représentent, selon les parcours types, entre 50 et 80% des membres de l'équipe pédagogique.

Il existe un conseil de perfectionnement composé du responsable de la mention et des responsables de spécialité, auxquels s'ajoute un professionnel par spécialité. Y sont intégrés des étudiants de M1. La réunion du conseil a lieu une fois par an. En M2, chaque spécialité est dotée d'un conseil de perfectionnement. Il convient d'y ajouter des organes de concertation, dont le fonctionnement est informel, au sein des parcours de spécialité. Ces organes sont composés du responsable de parcours, des éventuels responsables de thèmes au sein du diplôme et d'étudiants sortants. Ils ont pour but principal d'identifier les inconvénients de la formation afin d'en améliorer les enseignements.

L'équipe pédagogique du M1 se réunit deux fois par an ; en M2, à la discrétion des unités de recherche de rattachement. Les étudiants peuvent être conviés suivant l'ordre du jour, par exemple pour l'organisation de manifestations. L'évaluation des enseignements est assurée de manière inégale selon les parcours types. Il n'existe ni systématisation ni formalisation des outils correspondants (ex : en master 2 *Droit des affaires et fiscalité*, les étudiants remplissent une fiche d'évaluation des enseignements tous les 15 jours, laquelle est remise ensuite au responsable pédagogique du parcours).

Les modalités de contrôle d'acquisition des connaissances sont précisées et dépendent de l'année de formation et de l'enseignement (oral, écrit ou combinaison). Elles apparaissent clairement dans un document écrit relatif au "contrôle des connaissances en vue de la validation", spécifiquement pour la première année de formation. En M2, un règlement des examens semble être établi par parcours type.

Le suivi de l'acquisition de compétences est assuré, essentiellement, au moyen d'une interface numérique mise en place par le SCUIO-IP de l'Université. Elle permet notamment la confection d'un portefeuille d'expériences et de compétences propre à chaque étudiant. Certains enseignants de la mention ont suivi la formation au PEC. En outre, certains parcours types (spécialement *Droit des affaires et fiscalité* et *Créations immatérielles*) disposent d'un réseau actif d'anciens étudiants.

Il n'existe pas de dispositifs spécifiques à la mise à niveau des étudiants à l'entrée dans la formation.

Résultats constatés
Les effectifs de la formation sont conséquents en M1 (environ 200 inscrits), avec un taux de réussite d'environ 70 %. Les effectifs devraient évoluer au niveau M1 avec la mise en place d'une sélection. En M2, les effectifs oscillent entre 15 et 28 inscrits, avec un taux de réussite proche de 100 %. On relèvera cependant l'absence d'indications sur le nombre d'étudiants inscrits dans le master 2 *Droit des contrats internationaux* (en dehors de l'année 2017-2018 : trois étudiants). Le suivi des diplômés est réalisé, au niveau de l'Université, par la direction des études et de la vie étudiante, ainsi que par les responsables pédagogiques de chaque parcours spécialisé. Des informations précises sont en outre fournies par l'observatoire de suivi de l'insertion professionnelle des étudiants, grâce aux résultats des enquêtes sur la vie active des étudiants. Ces derniers mettent en relief autant le pourcentage annuel d'étudiants en emploi, que des étudiants en poursuite d'études (ceux-ci étant en général plus nombreux). L'emploi effectif des diplômés à 18 puis 30 mois est précisé et révèle qu'environ 70% des diplômés sont en emploi après 30 mois. Les données fournies sur le devenir des diplômés permettent de s'assurer de la qualité de l'insertion autant en termes d'emplois pérennes que d'adéquation des emplois occupés au niveau de la formation suivie.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Diversité de l'offre de formation grâce, essentiellement, à ses nombreux parcours.
- Partenariats socio-économiques riches.
- Débouchés professionnels variés.

Principaux points faibles :

- Utilisation très mesurée des innovations pédagogiques en particulier du numérique.
- Aucune diversité du public accueilli, essentiellement en raison de l'absence d'ouverture de la formation à l'apprentissage.
- La dimension internationale de la formation mériterait d'être densifiée.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit de l'entreprise* est une formation reconnue au niveau national, qui s'appuie sur plusieurs parcours de M2 identifiés. Ses objectifs pédagogiques et professionnels sont clairement identifiés et les taux d'insertion professionnelle témoignent de l'adéquation entre les objectifs visés et les résultats obtenus. L'adossement de la formation à plusieurs unités de recherche permet la poursuite d'études en doctorat. Les effectifs de la formation sont importants et stables, tant en M1 que dans chacun des six parcours types de M2 (en dehors du master *Droit des contrats internationaux*). Le passage de certains parcours de M2 en apprentissage pourrait permettre d'augmenter la durée des stages, actuellement encore limitée compte tenu des objectifs visés.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DE L'ENVIRONNEMENT ET DE L'URBANISME

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit de l'environnement et de l'urbanisme* de l'Université de Montpellier est composé d'une première année de master (M1) mutualisée avec les M1 *Droit public, Droit public des affaires, Droit des collectivités territoriales, Droit du patrimoine* et *Science politique* ainsi que d'une deuxième année de master (M2) mono-parcours *Droit et gestion de l'environnement et du développement*. Son objectif est de former des juristes, principalement publicistes, spécialisés en droit de l'environnement et de l'urbanisme. Elle est ouverte en formation initiale et continue à ce jour.

ANALYSE

Finalité
De manière globale, le master expertisé (tel que présenté dans le dossier) permet aux étudiants d'acquérir les connaissances et les compétences normalement attendues dans ce type de cursus. Celles-ci sont exposées assez clairement : assister les institutions publiques comme les entreprises dans leurs problématiques environnementales, de réaliser un diagnostic de territoire, de savoir mettre en œuvre concrètement une démarche de commande publique durable dans une collectivité publique. Le master permet ainsi d'accéder à des emplois du secteur public ou privé, des professions libérales (avocats) ou offerts par le milieu associatif (associations de défense de l'environnement, organisations non gouvernementales ...). L'accent mis sur la professionnalisation (stage, ouverture prochaine à l'apprentissage, interventions de professionnels dans la formation) assure l'acquisition de compétences en adéquation avec les finalités du diplôme. La poursuite d'études et les perspectives d'emploi sont en accord avec la formation proposée, et sont bien renseignés par le dossier et les documents annexés dont le supplément au diplôme et les fiches OSIPE (observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants). Il existe une très bonne cohérence entre les enseignements prodigués en M2 et les objectifs professionnels de la formation. Quant à l'adéquation de ceux-ci avec les objectifs scientifiques, la finalité professionnalisante du master explique le peu de renseignements sur ce point. La formation ne fait apparemment pas l'objet de délocalisation.

Positionnement dans l'environnement

La formation est ancienne et entretient des liens avec plusieurs institutions publiques locales et régionales ainsi que des entreprises privées (listées dans les documents annexes) et des avocats. Elle se distinguerait des autres formations consacrées à l'environnement (notamment à Aix-Marseille, Clermont-Ferrand, Toulouse) par l'intégration de l'économie et de la gestion au sein des enseignements (intégration qui ne paraît toutefois pas se vérifier à la lecture du tableau des unités d'enseignement). Le dossier souligne l'existence d'une coopération avec SupAgro mais celle-ci ne prend la forme que d'un exercice effectué en commun (*serious game* - pas plus de renseignements sur cette coopération).

Concernant l'articulation du master avec la recherche, la formation est adossée au centre de recherches et d'études administratives de Montpellier qui consacre un de ses axes à l'environnement et l'urbanisme ; des journées d'études et de colloques sont par ailleurs organisées et des doctorants sont régulièrement issus du master. Enfin, le lien avec la recherche est assuré grâce à la présence dans l'équipe pédagogique d'enseignants-chercheurs. Ce lien paraît suffisant au regard de la finalité essentiellement professionnalisante de cette formation. Cette finalité ressort par ailleurs nettement au regard des liens forts avec le monde socio-économique (+/- 70 % de l'équipe pédagogique est issue du monde professionnel en M2). Nombreux sont les partenariats avec le monde économique.

En revanche, les relations avec des formations étrangères sont peu renseignées et aussi, apparemment peu développées. Il existerait un échange avec l'Université de Sherbrooke (Canada) dont le contenu n'est pas précisé. Le nombre d'étudiants bénéficiant d'une mobilité internationale n'est pas connu (ERASMUS+ ?). Le dossier est évasif sur le sujet.

Organisation pédagogique

La formation évaluée répond globalement à ce que l'on peut attendre d'un master de droit tant en ce qui concerne ses modalités (cours magistraux - CM - & travaux dirigés - TD -, options, spécialisation progressive, stages, études de cas ...) que son contenu pédagogique. Si le M1 demeure assez généraliste et permet d'accéder, de façon cohérente, au M2 qui en est la continuité ou de se réorienter à son issue dans une autre formation de 5ème année. Les matières, comme la structure de ce M1, sont classiques. Le M2 propose plus logiquement une forte spécialisation en droit de l'environnement au détriment d'ailleurs du droit de l'urbanisme peu présent à la lecture de la maquette (un seul enseignement de droit de l'urbanisme et développement durable – UE 4 au semestre 3 (M2) – 12 heures de CM). Le semestre 4 est entièrement consacré à la professionnalisation.

La professionnalisation et les mises en situation professionnelle sont assurées de manières très satisfaisantes (stage possible dès le M2 et obligatoire en M2 ; aide d'un bureau des stages). Si ces dispositifs sont classiques, ils apparaissent cependant fonctionnels et solides.

Le dossier ne fait mention d'aucune prise en charge spécifique par la formation pour les étudiants à particularités ou sportifs de haut niveau. Les démarches de validation des acquis de l'expérience (VAE) ou de validation des acquis professionnels, sont assurées. Un bel exemple de VAE est par ailleurs donné avec une poursuite en doctorat.

Les éléments relatifs à la prise en compte du numérique et des innovations pédagogiques sont peu développés Le dossier ne fait mentionner que de l'utilisation de nouvelles formes d'enseignements dans le futur sans plus de précisions (référence au *serious game* seulement devant être mis en place en septembre 2019).

La place de l'international dans la formation est encore peu renseignée. Il est seulement fait mention de l'obligation de suivre un cours de langue en semestre 2 (8 heures de CM et 12 heures TD) et en semestre 4 (10 heures).

La question de l'opportunité de proposer un cours de langue positionnée en semestre 4 peut être posée.

Le dossier ne révèle pas d'étudiants en mobilité sortante ou entrante.

Pilotage

L'équipe pédagogique est constituée manière très équilibrée avec quasiment autant d'enseignements dispensés en M2 par des professionnels que par des enseignants-chercheurs ; en revanche, le *ratio* ne peut être évalué en M1 à défaut d'absence du nombre d'heures assurées par les uns et les autres. Il est aussi à relever que le profil des professionnels est adapté à la formation et leur qualification indéniable.

Le pilotage de la formation est assuré grâce à un conseil de perfectionnement qui se réunit plusieurs fois par an, ce qui est remarquable - la plupart des formations disposant d'un tel conseil se réunissant une seule fois par an -. Le contrôle de connaissances est peu original et ne donne pas lieu à des remarques particulières. Concernant les dispositifs d'aide à la réussite, le dossier fait état seulement d'une mise à niveau, d'une aide méthodologique en semestre 1 (M1 - la maquette laisse apparaître 9 heures dédiés à cette prise en charge -) et d'un soutien à la construction du projet professionnel des étudiants. Il n'y a pas plus d'informations concernant ces dispositifs ou l'existence d'autres types d'aide à la réussite.
Résultats constatés
Les effectifs du master sont stables et satisfaisants. Le nombre de candidatures à celui-ci révèle une attractivité et une « sélectivité » de la formation notable. Les taux de réussite sont globalement très bons puisqu'en M1, ils sont compris entre 83 % (2016-2017) et 86 % (2017-2018), et entre 91,60 % (2016-2017) et 96,29 % en M2. Les abandons dans ce master sont faibles (entre deux et trois par an). Au regard des chiffres transmis, le taux d'insertion professionnelle est correct et peut être relativisé eu égard au nombre d'étudiants poursuivant leurs études après le master (nombre en nette augmentation entre 2019 et 2019 sans qu'une tentative d'explication ne soit malheureusement donnée sur ce point). Le niveau des emplois auxquels accèdent les étudiants diplômés est, quant à lui, en lien avec les objectifs de la formation (les étudiants sont devenus dans la plupart des cas des cadres A ou exercent des professions libérales). Toutefois, il faut souligner que les chiffres du dossier et les documents annexes sont plus ou moins significatifs car le taux de réponses aux enquêtes d'insertion professionnel est assez faible. On peut regretter que rien ne soit proposé pour remédier à ce faible taux de retour.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation très solide en droit public en M1 et la bonne spécialisation en droit de l'environnement en M2.
- La présence de professionnels hautement qualifiés dans l'équipe pédagogique (50 % de l'équipe en M2).
- Une forte professionnalisation du M2.

Principaux points faibles :

- Peu d'enseignements en droit de l'urbanisme contrairement à ce que laisse supposer l'intitulé du master.
- Un dossier parfois peu renseigné (*ex* : dispositifs d'aide à la réussite et nombre d'étudiants en voie recherche).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives d'évolution telles que présentées dans le dossier se focalisent exclusivement sur l'ouverture de la mention à l'apprentissage à la rentrée 2020, une utilisation du numérique plus importante afin de développer la pédagogie active (*serious game*, *mooc*) et un renforcement des partenariats à l'international.

Si les deux premiers objectifs paraissent réalisables, le dernier semble plus compliqué à mettre en place en raison dans un premier temps, d'un faible retour d'expériences en la matière et de l'absence de cours en anglais, et du caractère peu exportable de la seconde année très professionnalisante. En revanche, il serait opportun de renforcer l'aspect droit de l'urbanisme de la formation sauf à envisager de modifier le nom du master.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Droit des collectivités territoriales* se déroule sur deux années et dépend de l'Université de Montpellier (droit, économie, gestion). La mention comporte un seul parcours *Droit des collectivités territorial*. La formation est divisée pour chacune de ces deux années en deux semestres, un stage est obligatoire en master deuxième année, facultatif en première année. Des enseignements se déroulent sur le site de l'Université de Montpellier. Le master est proposé en formation initiale ainsi qu'en formation continue.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation sont précis puisqu'ils entendent former en premier lieu, aussi bien, des cadres pour les administrations publiques des collectivités territoriales. En second lieu, la formation vise aussi les métiers du conseil juridique auprès des collectivités territoriales (consultants, avocats…). Cette démarche est déjà préparée dès le master 1 avec un système de tronc commun et de cours liés au droit local (Finances locales, organisation locale…) permettant de se préparer à son futur parcours. L'ensemble de ces objectifs sont bien présentés dans la fiche de présentation ainsi que dans les documents joints (répertoire national des certifications professionnelles(RNCP), Supplément au diplôme). Il est à noter aussi que la déclinaison de la formation en compétences est apportée par les documents joints. Le master 1 droit s'organise autour de cours mutualisés avec l'IPAG les autres masters de *Droit public* de l'Université (master *Droit public/droit public des affaires/finances publiques*/master *Droit environnement et urbanisme*) permettant aux étudiants de profiter d'un enseignement très complet en droit public, ce qui leur donne ainsi de nombreux autres débouchés. Ceci étant, le volume d'heures sur les enseignements de droit local en master première année paraît trop faible (99 h sur 635 h proposées) et pose même un problème d'identité de cette formation. Quant à la dénomination du master *Droit des collectivités territoriales*, elle s'avère logique dans la mesure où cette formation se situe allègrement dans une logique juridique.

Positionnement dans l'environnement

Le master se situe au sein de l'Université de Montpellier et se veut résolument juridique, pour autant elle est concurrencée par les autres formations de l'Université formant les étudiants aux métiers liés aux collectivités locales (IPAG pour les concours de la fonction publique locale, Institut Montpellier management pour les aspects de management des collectivités locales), aussi elle n'arrive pas à avoir suffisamment d'identité au niveau du master 1, le nombre d'étudiants inscrits en M1 est très faible (trois ;dix ou deux pour 2017-2018). La formation est aussi en concurrence avec le M2 *Droit public des affaires locales* proposé par l'Université de Nîmes. Aussi, l'attrait pour la formation s'en ressent au moins au niveau du M1, beaucoup moins au niveau du M2 (effectif de 20 étudiants régulièrement).

La formation est adossée à deux laboratoires : le centre d'études et de recherches administratives de Montpellier. (CREAM) et le centre d'étude et de recherche comparatives constitutionnelles et politiques (CERCOP). Les étudiants sont associés aux journées organisées par ces laboratoires, ce qui est un atout pour la formation et l'ouverture des étudiants vers la recherche. Les enseignants-chercheurs nombreux dans l'équipe pédagogique du M1 améliorent aussi les liens avec la recherche. Ceci étant, même si les étudiants peuvent effectuer un mémoire de recherche en M1 ou M2, il n'est pas proposé spécifiquement de dispositif d'initiation à la recherche.

Les relations avec le monde professionnel restent largement à améliorer. Il est à noter, de façon informelle, des partenariats avec des organismes œuvrant dans la sphère des collectivités locales (CNFPT, CGFPT). L'accueil de stagiaires dans les entreprises ou administrations locales complète les liens avec l'environnement socio-professionnel, ce qui reste modeste. Il est intéressant de remarquer que la formation compte s'ouvrir à l'alternance pour la rentrée 2019-2020.

Enfin, la formation reste peu ouverte sur l'international. Il est simplement préciser les liens généraux de l'Université avec des établissements d'enseignement supérieur étrangers (convention avec des Universités du Canada, du Liban…) et l'application du programme ERASMUS. La formation n'accueille quasiment pas d'étudiants étrangers.

Organisation pédagogique

La formation est assurée de façon satisfaisante par une cinquantaine d'enseignants spécialisés pour les matières de droit public et du droit des collectivités locales (universitaires, professionnels), l'ensemble est cohérent.

Cette formation s'organise dès la première année en forte mutualisation avec d'autres master de *Droit public* (master *Droit public/droit public des affaires/finances publiques*/master *Droit environnement et urbanisme*) pour se profiler pour les carrières du droit public. Ceci étant, il y a trop peu de cours consacrés au droit local (deux cours de 33 h en en droit des collectivités territoriales et un cours de 33 h sur les finances locales) pour un ensemble de près d'une vingtaine de cours consacrés aux autres aspects du droit public. Il n'y a donc que 99 h de cours consacrés au droit local pour un total de 635 h CM). Cela pose un réel problème d'identité et de visibilité de la formation dès le master 1.

Pour la deuxième année, Les cours consacrés au droit local sont bien plus nombreux et permettent aux étudiants de se préparer normalement aux métiers liés au droit des collectivités locales.

Les éléments de professionnalisation apparaissent à travers les stages en première et deuxième année ainsi que par les enseignements mis en place pour la recherche de stage et d'emploi (CV, lettre de motivation…), ce qui est intéressant mais insuffisant pour l'ouverture à la professionnalisation. Cette dernière est plutôt assurée par l'Université en général (BAIP, SCUIO.) et non la formation directement. On notera avec intérêt la présence de cours dispensés en anglais. Le choix est laissé en M1 pour choisir un stage d'au moins trois semaines ou l'élaboration d'un mémoire de recherche, ce qui est cohérent. Les projets tutorés en deuxième année permettent utilement de préparer l'étudiant à l'environnement socio-professionnel.

Le master se décompose sur les deux années en deux semestres équilibrés. Cette organisation semble logique et les éléments du dossier attestent de cet équilibre. Les compétences additionnelles ne sont pas institutionnalisées et la place du numérique est classique à ce niveau (certifications informatiques). Les innovations pédagogiques restent à développer (cours MOOC, power point, enseignements sur la pédagogie inversée. Les autres aspects de la pédagogie restent assez modestes : les dispositifs d'aide à la réussite ne sont pas mentionnés, cela s'explique par le faible nombre d'inscrits en première année et le fort taux de réussite en deuxième année. On notera avec intérêt l'ouverture de la formation pour les étudiants ayant des difficultés particulières (situation de handicap/sportif de haut niveau/étudiants entrepreneurs). Le master est aussi ouvert aux valorisations des acquis professionnels ou de l'expérience (quelques candidatures mentionnées depuis 2015). Il est intéressant aussi de signaler la possibilité de suivre le M2 en formation continue même s'il n'est mentionné qu'un seul inscrit depuis 2015. L'ouverture de la formation à l'alternance permettra de diversifier encore le public de ce master.
Pilotage
Le pilotage est assuré de façon correcte avec du personnel pédagogique et administratif en qualité suffisante, il est fait mention de comité d'étude et de perfectionnement (CEP) avec des réunions ayant permis de faire évoluer la formation (alternance par exemple). La présence d'intervenants extérieurs en première année est faible (17%), elle est logiquement plus satisfaisante en deuxième année (66%). Les règles de validations des ECTS et des compétences sont bien expliquées aux étudiants, par contre, il n'est pas fait mention d'évaluation des enseignements par les étudiants, même si cette évaluation paraît exister (des questionnaires figurent en annexe).
Résultats constatés
Les inscriptions pour ce master première année sont nettement insuffisantes (de trois à dix par année) pour un taux de réussite allant de 33 à 66%, ce qui est encore très insuffisant. Cela peut s'expliquer par un manque de visibilité de la formation dès la première année (trop forte mutualisation) et une forte concurrence parmi les formations préparant aux métiers liés aux collectivités locales. Les effectifs en M2 restent réguliers (autour d'une 20aine d'étudiants) pour un taux de réussite avoisinant les 100%. On remarquera aussi que la formation reste attractive à l'extérieur au niveau de la deuxième année puisque, sur certaines années près de 40% des étudiants ne proviennent pas de l'Université de Montpellier. Pour ce qui concerne l'insertion professionnelle de ce parcours, elle reste très correcte car pour 2016 avec un taux de 68% de répondants (15 répondants), on note dix personnes en emploi conforme à la formation, quatre personnes en reprise d'étude et une en recherche d'emploi. Pour l'année 2017, on a 13 personnes en emploi.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un M2 attractif et cohérent pour se préparer aux métiers du droit des collectivités territoriales.
- De bons taux d'insertion professionnelle.

Principal point faible :

- Des enseignements trop peu ouverts aux innovations pédagogiques et au numérique.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le pilotage pourrait être affiné grâce à l'évaluation structurée des enseignements. La formation pourrait s'approprier les nouvelles technologies. On attendra aussi avec intérêt pour la formation son ouverture à l'alternance.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT DU PATRIMOINE

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Créée en 2014, cette formation à caractère essentiellement professionnel aborde le droit du patrimoine sous tous ses aspects à travers quatre parcours (*Assurances, fiscalité du patrimoine, droit notarial, droit immobilier*) pour lesquels le choix s'opère en deuxième année. Ce diplôme depuis sa création accueille en moyenne une centaine d'étudiants en première année et une soixantaine en master 2. Bien qu'ouvert à la formation continue, ce diplôme est essentiellement suivi en formation initiale avec en master 2, à l'exception du parcours *Droit notarial*, une forte proportion d'alternants.

ANALYSE

Finalité
Les enseignements proposés permettent aux étudiants d'avoir une vision globale du droit du patrimoine. En première année, sont enseignées les matières fondamentales de droit privé dont la connaissance est nécessaire à la constitution, la gestion et la protection du patrimoine outre des enseignements optionnels nécessaires à l'activité professionnelle. En seconde année, les étudiants choisissent une spécialité entre le droit des assurances, la fiscalité, le droit immobilier ou le droit notarial. Là encore, les maquettes présentées à l'appui du diplôme paraissent tout à fait pertinentes au regard des objectifs poursuivis. L'insertion professionnelle des étudiants montre des débouchés en rapport avec les objectifs du diplôme à savoir métiers du notariat, juristes d'entreprise en banque, assurance et immobilier, avocats spécialisés, conseils juridiques spécialisés, agents ou promoteurs immobiliers, courtiers ou experts en immobilier et en assurances, conseils en gestion du patrimoine, intermédiaires d'assurance. Un module d'enseignement « projet personnel et professionnel » contribue à la bonne connaissance de ces débouchés par les étudiants, lesquels bénéficient également de la présence de nombreux professionnels en deuxième année de master. Quant aux poursuites d'étude, celles-ci consistent pour l'essentiel dans la préparation de l'examen d'entrée à l'école des avocats ou dans la poursuite des études de notaire. Compte tenu du caractère essentiellement professionnel du diplôme, très peu d'étudiants poursuivent leurs études par un doctorat.

Positionnement dans l'environnement

Le positionnement du diplôme au sein de l'offre de formations aussi bien locale que nationale est satisfaisant. La formation trouve sa place parmi les masters de *Droit privé* de l'Université compte tenu d'une orientation propre dans le choix des matières enseignées ainsi que d'un positionnement résolument professionnel. Au plan national, cette formation, qui comprend différents parcours centrés sur le patrimoine, n'aurait d'équivalent qu'auprès de l'Université de Poitiers.

Par ailleurs, les différents parcours de master 2 ont noué des partenariats avec des associations ou fédérations nationales à caractère principalement professionnel (association de rapprochement notariat – Université pour le parcours *Notariat* ; Fédération nationale du droit du patrimoine pour le parcours *Fiscalité du patrimoine* ; association internationale des établissements francophones de formation à l'assurance pour le parcours *Droit des assurances* ; association française du droit de la construction pour le parcours *Droit immobilier*).

L'insertion professionnelle des diplômés, principalement au niveau régional, conforte dans l'idée que le diplôme trouve sa place dans l'offre de formations.

Le diplôme est adossé à deux laboratoires de recherche au sein de la faculté de droit et de science politique à savoir le laboratoire de droit privé ainsi que le centre du droit de l'entreprise. La recherche occupe une place appropriée dans la formation à travers la possibilité offerte en première année, et dans certains parcours en deuxième année, de rédiger un mémoire. Plus généralement et dans tous les parcours, les étudiants sont invités à tenir une veille juridique et à présenter le résultat de leurs recherches lors de conférences auxquelles participent les autres étudiants du diplôme ainsi que des professionnels.

Même s'ils sont minoritaires, quelques étudiants poursuivent en doctorat (certains bénéficient de financements CIFRE (convention industrielle de formation par la recherche)).

La formation entretient un lien évident avec les milieux professionnels sans qu'il soit toujours question d'accords ou de partenariats formalisés.

En premier lieu, l'intervention de nombreux professionnels dans la deuxième année de master ainsi que l'alternance dans deux des trois parcours ancre le diplôme parmi les secteurs socio-professionnels de la gestion de patrimoine.

En second lieu, les différents parcours du master ont noué des partenariats avec des associations régionales ou nationales en rapport avec la spécialité de chacun (ex : le parcours *Droit notarial* est moteur dans l'association de rapprochement du notariat et de l'Université ; le parcours *Droit immobilier* intègre l'association des robes du droit de la construction et ses relations avec l'association française du droit de la construction). Ainsi, les étudiants peuvent-ils participer à des colloques organisés par le biais de ces associations mais aussi diffuser via celles-ci leur curriculum vitae auprès des professionnels du secteur. On notera également le partenariat du parcours *Droit notarial* avec l'éditeur de logiciels d'aide à la rédaction d'actes GenApi qui permet aux étudiants d'une part de se familiariser avec cet outil qui les accompagnera dans leur vie professionnelle, et d'autre part de contribuer à la rédaction de certaines trames d'actes.

L'ouverture du diplôme à l'international passe essentiellement par les programmes d'échanges développés par le bureau des relations internationales de l'Université de Montpellier. Elle donne lieu à l'accueil d'étudiants étrangers en première comme en deuxième année, ainsi qu'à des départs d'étudiants du diplôme à l'étranger. Assez peu d'éléments chiffrés figurent dans le dossier. Cependant, on croit comprendre que la mobilité sortante est relativement limitée ce qui s'explique par le caractère professionnel du diplôme et les matières enseignées.

Pour le reste, la formation tente de familiariser les étudiants avec les droits étrangers. En plus d'enseignements de droit international privé, la formation permet la participation à des colloques touchant à ces questions ainsi qu'à des points de droit comparé. Chaque année, par ailleurs, les étudiants du parcours *Assurance* font une visite d'étude des Lloyd's de Londres au cours de laquelle ils rencontrent des français ayant fait le choix de la mobilité. Enfin, les étudiants reçoivent un enseignement de langue vivante tout au long du master.

Organisation pédagogique

La formation s'articule en première année sur un tronc commun et des matières optionnelles permettant de familiariser les étudiants avec les spécialités de deuxième année (ex : droit des assurances, droit fiscal général, droit des biens approfondis, droit de la promotion immobilière, droit des successions...). En deuxième année, les enseignements sont plus spécialisés et permettent aux étudiants d'avoir une vue exhaustive de la spécialité choisie.

Le diplôme peut être suivi en formation initiale comme en formation continue même si de l'aveu des responsables du diplôme les reprises d'étude sont peu nombreuses. Compte tenu de son caractère professionnel, le diplôme à l'exception du parcours *Notariat* est ouvert à l'alternance, laquelle n'a cessé de progresser depuis 2014 pour passer de 30 % à 65 % des étudiants des trois parcours concernés.

Plus généralement, le diplôme s'adapte aux contraintes particulières des étudiants qu'ils souffrent d'un handicap ou soient sportifs de haut niveau.

Les stages occupent une place appropriée dans cette formation à caractère professionnel. En première année, les étudiants ont la possibilité de suivre un stage optionnel de trois semaines tandis qu'en deuxième année le stage est obligatoire et d'une durée qui dépend des parcours mais qui s'avère suffisamment longue pour permettre une immersion professionnelle. Les stages sont sanctionnés par un rapport ainsi que par une évaluation du maître de stage et du tuteur. En deuxième année et dans certains parcours, une soutenance est organisée.

La recherche dispose également d'une place satisfaisante dans la formation. Outre l'intervention d'enseignants-chercheurs, les étudiants sont initiés à l'activité de recherche par la rédaction optionnelle d'un mémoire en première année ainsi que par des enseignements méthodologiques appropriés. Plus généralement, les étudiants sont régulièrement associés à des manifestations scientifiques en rapport aux spécialités choisies.

La place du numérique dans la formation s'avère appropriée et, aux dires du dossier, en progression. En plus d'un espace numérique de travail, les étudiants profitent de pratiques pédagogiques innovantes à travers des quizz ou, pour le parcours *Droit notarial*, le suivi en ligne d'un dossier fictif pour lequel les étudiants doivent réclamer, traiter et intégrer des pièces.

Quant à la place de l'international dans la formation, celle-ci comme indiqué supra s'avère satisfaisante. Le master accueille des étudiants étrangers et est ouvert à la mobilité sortante même si celle-ci s'avère limitée. Les étudiants, par ailleurs, sont initiés aux problématiques internationales découlant de leur spécialité. Enfin, l'enseignement des langues étrangères est prévu dans les deux années de master avec un enseignement adapté à la spécialité choisie en deuxième année.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique varie entre la première et la deuxième année. Principalement constituée d'enseignants chercheurs en première année, elle intègre de nombreux professionnels en seconde. Compte tenu de la vocation professionnelle du diplôme, ce choix s'avère tout à fait légitime. Il est cependant dommage que le dossier ne précise pas la répartition des enseignements entre enseignants chercheurs et professionnels ni les enseignements dont sont en charge les professionnels en particulier en deuxième année de master.

Quant aux modalités de réunion de l'équipe pédagogique, celles-ci s'avèrent satisfaisantes pour permettre un pilotage pertinent du diplôme.

En revanche, la lecture du dossier semble indiquer que les moyens administratifs mobilisés au service du master sont insuffisants et que le pilotage de la formation réside pour l'essentiel dans l'investissement des membres de l'équipe pédagogique.

La formation est dotée d'un conseil de perfectionnement qui intègre des représentants étudiants mais aussi des représentants de l'équipe pédagogique et du personnel administratif. Ce conseil se réunit annuellement une fois les résultats des examens connus afin d'envisager les éventuelles évolutions à donner au diplôme. Aucun compte-rendu lié à l'activité de ce conseil n'est joint.

Les modalités d'évaluation des étudiants permettent valablement d'apprécier l'acquisition des compétences nécessaires aux spécialités du master. Les jurys d'examen, composés aussi bien d'enseignants-chercheurs que de professionnels intervenant dans le diplôme, sont satisfaisants.

Par ailleurs, la formation a mis en place un portefeuille numérique de compétences en collaboration avec le SCUIO-IP (service commun universitaire d'information, d'orientation et d'insertion professionnelle). A travers un enseignement relatif à la rédaction des curriculum vitæ, les étudiants sont également initiés à l'identification des compétences acquises.

Enfin, le diplôme met en place les mesures nécessaires à la réussite des étudiants. S'il n'existe de tutorat que pour les étudiants ERASMUS et en situation de handicap, le besoin semble ne pas se faire sentir pour les autres étudiants compte tenu de la sélection intervenue en licence. En master 2, par ailleurs, les effectifs limités permettent un suivi individualisé par le responsable de parcours. Il pourrait être bienvenu de développer des outils homogènes autour du suivi des étudiants de la formation. Quant aux dispositifs de réorientation des étudiants, là encore le besoin serait inexistant. Pour l'essentiel, cette situation s'expliquerait par une réflexion obligatoire menée par l'étudiant sur son projet personnel professionnel en licence 3. Pour ceux qui intègrent l'Université en master, la sélection sur dossier permettrait d'éviter les problèmes d'orientation.

Résultats constatés

Les effectifs du master sont constants sur les dernières années avec une moyenne de cent étudiants en master 1 et une moyenne de vingt étudiants par parcours en master 2. Sur la dernière année, les effectifs de master 1 progresse de 20 %.Le nombre de dossiers déposé annuellement montre l'attractivité de la formation en première comme en deuxième année. Le taux de réussite en master 1 varie selon les années mais se situe aux environs de 70 % ce qui s'avère tout à fait satisfaisant. En master 2, et quel que soit le parcours, le taux de réussite atteint généralement 100 %. Les données fournies concernant l'insertion professionnelle des étudiants montre un bon suivi de l'insertion professionnelle. A trente mois, la plupart des étudiants ont trouvé un emploi qui semble en rapport avec la formation suivie. Les autres sont pour la plupart en poursuite d'études, ce qui s'explique par la spécificité de certains parcours comme le notariat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La pertinence des enseignements au regard de la spécialité du master.
- Les rapports du master avec les milieux professionnels.
- L'excellent niveau d'insertion professionnelle des étudiants.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit du patrimoine* de l'Université de Montpellier est une formation attractive permettant aux étudiants de se former au droit du patrimoine dans tous ses aspects. Les relations tissées par la formation avec les milieux professionnels rapprochent les étudiants de la pratique et leur ouvrent des débouchés dont témoigne leur insertion professionnelle.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT PENAL ET SCIENCES CRIMINELLES

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* proposé par l'Université de Montpellier se compose d'une première année généraliste et d'une deuxième année plus spécialisée qui se divise en trois parcours distincts : *Droit pénal fondamental, pratiques pénales ou droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines*. Les enseignements se déroulent sur le site de la faculté de droit de Montpellier. Cette formation est orientée tant vers la recherche que vers l'insertion professionnelle des étudiants et est dispensée en formation continue comme en formation initiale.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs professionnels sont très clairement présentés, communiqués aux étudiants par différents biais et en parfaite adéquation avec les débouchés proposés dont certains sont spécifiques à un parcours et d'autres, plus généraux, que l'on retrouve quel que soit le parcours choisi. Ce master permet donc aux étudiants de faire l'acquisition de connaissances et de compétences pluridisciplinaires et transversales bien adaptées aux très nombreux débouchés dont la carrière universitaire, la préparation des examens professionnels et des concours d'accès aux professions pénitentiaires, juridiques ou judiciaires mais aussi l'intégration dans des services contentieux.
Positionnement dans l'environnement
La formation apparaît très bien positionnée dans son environnement. Elle est la seule dans ce domaine à l'échelle de l'Université de Montpellier. Elle figure parmi les formations de ce type les plus complètes proposées au plan national. La quasi-totalité du master est adossée au pôle de recherches en droit pénal et sciences criminelles de l'Université de Montpellier. Ce positionnement est parfaitement cohérent avec les finalités et les débouchés de la formation. Seul le parcours *Droit de la sanction pénale et de l'exécution des peines* est adossé à l'équipe de droit public de l'établissement. Cela ne présente aucune difficulté au regard du caractère mixte du droit pénal et de l'orientation transversale et pluridisciplinaire de la formation. On ne connaît toutefois pas les interactions

entre les deux équipes de recherche.
La formation semble également très bien positionnée à l'égard de ses partenaires socio-économiques ou culturels. Les partenariats rapportés sont très nombreux et diversifiés. On peut toutefois regretter que la forme de ces partenariats ne soit pas davantage explicitée dans le dossier.
La coopération à l'international se matérialise par des partenariats conclus avec plusieurs universités étrangères (échanges ERASMUS et invitation de professeurs étrangers) qui ne paraissent toutefois pas propres au master. Cette collaboration demeure, en tout état de cause, pertinente ; elle se réalise avec des responsables identifiés et facilite des approches de droit comparé constructives.

Organisation pédagogique

L'architecture de la formation très lisible et cohérente permet une spécialisation progressive et offre une excellente cohérence avec les objectifs revendiqués par le master. Les enseignements de la première année forment un tronc commun devant conduire au choix de l'un des trois parcours proposés en master 2.

La place de la professionnalisation est également très présente et facilement identifiable (stage possible dès la première année, stage d'une durée de quatre mois minimum obligatoire pour le parcours de pratiques pénales et de trois mois pour le parcours relatif à la peine, unité dédiée à la mise en situation professionnelle dans ces deux parcours). L'ensemble de ces dispositifs est parfaitement cohérent et valorise encore davantage la formation.

La place de la recherche est particulièrement visible grâce notamment à la présence du parcours *Droit pénal fondamental* dédié à la recherche où la rédaction d'un mémoire est obligatoire. Dès la première année, les étudiants peuvent choisir entre la rédaction d'un mémoire et la réalisation d'un stage. Il est toutefois dommage que la méthodologie de la recherche ne débute pas dès la première année alors que la rédaction d'un mémoire est possible. Les parcours *Droit pénal fondamental* et parcours *Pratiques pénales* sont adossés à l'équipe de droit pénal de Montpellier qui est très active. De nombreux enseignants-chercheurs spécialisés participent en outre à la formation. On note un nombre intéressant de doctorants issus de ce master (17 thèses en cours) ce qui témoigne d'une réelle sensibilisation à la recherche.

S'agissant de la place du numérique et des innovations pédagogiques, elle paraît satisfaisante bien que classique (accès à un environnement numérique de travail ; des pages sur les principaux réseaux sociaux créées par les étudiants ; simulation de procès d'assises filmée). La place à l'international dans l'organisation pédagogique est visible. Elle se matérialise avec les partenariats sus évoqués, le programme ERASMUS en M1 et la possibilité d'effectuer un stage à l'étranger en M2. L'enseignement des langues est, en outre, présent tout au long de la formation.

Pilotage

La part des intervenants professionnels varie en fonction des objectifs de chaque parcours. Ainsi, il est logique que la majorité des enseignements soit dispensée par des enseignants-chercheurs dans le parcours *Droit pénal fondamental* eu égard à la finalité recherche de ce parcours. Au contraire, on peut se demander si, pour le parcours *Pratiques pénales*, le nombre de praticiens est suffisant (30% des heures assurées par des professionnels). Le ratio paraît meilleur pour le parcours relatif à la sanction pénale.

S'il est fait état de conseils de perfectionnement, il n'est fait référence ni à la régularité de leurs rencontres ni aux résultats auxquels ils ont pu conduire ce que l'on peut regretter. En revanche, les retours d'étudiants qui évaluent la formation sont un atout indéniable de l'auto évaluation menée.

Les modalités d'évaluation sont classiques et sont très clairement établies dans le règlement des études et la maquette de la formation. Le suivi des compétences est matérialisé par un supplément au diplôme pour chaque parcours. Les compétences correspondent aux exigences des débouchés proposés.

Les dispositifs d'aide à la réussite mentionnés ne concernent que l'après master si bien que l'on peut se demander si des moyens sont développés durant les deux années de master afin que les étudiants parviennent à des résultats satisfaisants et s'orientent correctement durant ces deux années.

Résultats constatés
L'attractivité de la formation est certaine et, si le parcours *Droit pénal fondamental* a pu connaître une légère baisse d'effectifs, celle-ci s'explique par l'orientation recherche de ce parcours. Les taux de réussite sont très satisfaisants en M2 (non mentionné pour le M1…). Le suivi des diplômés est très bien assuré et les indicateurs statistiques à 30 mois mettent à l'honneur les trois parcours confondus. Le taux d'emploi et la pérennité de l'emploi sont bons ; l'adéquation entre le projet professionnel et l'emploi occupé est très bien évaluée et la rémunération moyenne paraît satisfaisante. Après le master les étudiants choisissent majoritairement de poursuivre des études pour préparer les concours ou examens d'entrée des professions juridiques ou judiciaires. Ce choix est logique au regard de la spécialité. Les secteurs d'activité des employeurs sont conformes aux objectifs de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Diversité des parcours proposés avec une place réelle faite à la recherche.
- Professionnalisation des étudiants dans les parcours dédiés à l'insertion professionnelle.
- Objectifs en parfaite cohérence avec les débouchés proposés.
- Bonne insertion professionnelle.
- Coopération à l'international.

Principaux points faibles :

- Les réunions des équipes pédagogiques sont trop peu formalisées.
- Les partenariats avec le monde socio-économique sont peu explicités.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit pénal et sciences criminelles* proposé par l'Université de Montpellier est une formation de très haute qualité qui se soucie concrètement de l'avenir de ses étudiants. Cette formation présente de nombreux atouts dont notamment la diversité des parcours au regard de leur orientation et des thématiques traitées. Aucun changement n'est envisagé dans le dossier ce qui peut se comprendre au regard des qualités actuelles de la formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT PRIVE

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit privé* est une formation généraliste professionnalisante qui comprend un tronc commun en première année et trois parcours en seconde année (*Pratiques juridiques et judiciaires, Droit privé fondamental et Personnes / Famille*). Il est ouvert en formation initiale, en formation continue et en apprentissage en seconde année pour le parcours *Pratiques juridiques et judiciaires*. Les enseignements se déroulent sur le site de la faculté de droit de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs scientifiques et professionnels ainsi que les compétences attendues sont clairement déterminés. La formation permet aux étudiants d'acquérir les connaissances générales et spéciales dans les champs disciplinaires relevant du droit privé en développant les compétences d'analyse, de raisonnement et de construction juridique. Les débouchés professionnels sont bien identifiés, bien que la fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles), ne soit pas jointe au dossier. Si les diplômés ont principalement vocation à passer les examens et les concours nationaux (CRFPA, ENM, CFPN …), ils peuvent aussi non seulement envisager des concours spécifiques dans les services publics de l'aide sociale mais aussi travailler directement dans le domaine de l'aide aux personnes pour ceux du master 2 *Personnes/ famille*) ou dans des entreprises (masters 2 *Droit privé fondamental* et *Pratiques juridiques et judiciaires*) mais aussi embrasser une carrière universitaire en poursuivant leur cursus en doctorat (master 2 *Droit privé fondamental*). On peut toutefois avoir quelques réserves quant à la possibilité, mentionnée dans le dossier, de passer les concours de la police et des douanes pour les diplômés du master 2 *Pratiques juridiques et judiciaires,* le contenu de la formation n'étant pas orienté sur le droit pénal. Enfin, la poursuite d'étude affichée est logiquement importante du fait des examens ou concours d'entrée dans des écoles spécifiques requis pour exercer certaines professions judiciaires ou juridiques.
Positionnement dans l'environnement
Avec son orientation généraliste, le master *Droit privé* trouve pleinement sa place dans l'offre de formation de l'établissement à côté des seize autres masters qui proposent majoritairement une spécialisation après obtention

de la licence. Même si d'autres formations en droit privé existent au niveau régional et national, il répond à un réel besoin pour permettre aux étudiants d'accéder aux professions juridiques et judiciaires.

Le lien entre formation et recherche est avéré et les étudiants du master *Droit privé* sont effectivement initiés à la recherche (participation aux manifestations scientifiques et rédaction d'un mémoire facultatif en première année et obligatoire en seconde année). On apprécie tout particulièrement une démarche originale de « recherche collective » au sein du M2 *Personnes/ famille*.

Sur le plan socio-économique, la formation bénéficie de bons partenariats avec différentes instances professionnelles. Cependant, ces partenariats sont peu renseignés, celui avec les entreprises semblant se limiter au parrainage annuel des promotions. Ainsi, nous pouvons nous poser la question sur les formes de partenariats avec les associations et les éditeurs.

L'ouverture à l'international, assez limitée, est facilitée par les dispositifs d'accompagnement de l'établissement permettant une mobilité sortante (programme ERASMUS en première année) mais aussi entrante (programme de bourses Eiffel), sans toutefois bénéficier d'une ouverture qui lui soit propre, même si un projet de partenariats avec des universités de l'axe méditerranéen est projeté à court terme.

Organisation pédagogique

L'architecture du master *Droit privé* n'est pas très lisible. En effet, le choix des enseignements mutualisés entre le parcours *Droit privé* fondamental et le parcours *Personnes/famille* en seconde année interroge. Si cette mutualisation est judicieuse au regard des effectifs, elle soulève de sérieuses difficultés d'affichage avec seulement la moitié des crédits de seconde année du master 2 *Personnes / famille* consacrés aux matières de spécialisation en *Droit des personnes et de la famille* (comment justifier tant d'heures consacrées au *Droit des obligations* dans un M2 *personnes /famille* ?). En outre, si le dossier témoigne d'une politique de mutualisation au sein de la formation, celle-ci n'est pas envisagée par rapport aux autres masters, quelle que soit l'année d'étude, alors que l'on peut s'interroger sur cette opportunité pour certains enseignements (*Droit pénal de la famille* de l'unité d'enseignement 6 (UE 6) du master 2 *Personnes / famille* avec le master *Droit pénal*).

La formation bénéficie des dispositifs spécifiques de l'établissement pour les étudiants sportifs de haut niveau ou en situation de handicap (aménagement d'études et/ou d'examen) et ceux souhaitant adjoindre une expérience complémentaire à leur cursus (dispositif « césure » permettant une suspension d'une durée d'un an). Progressive, la professionnalisation résulte tant du contenu des enseignements que de la dimension pratique qui leur est donnée, en seconde année, par les professionnels et des rencontres périodiques organisées avec le milieu socio-professionnel. S'y ajoutent d'autres dispositifs qui contribuent indubitablement à l'insertion professionnelle des diplômés.

La formation à la recherche est parfaitement assurée.

Si les modalités d'enseignement sont assez classiques pour les cours dispensés en présentiel, le numérique est d'ores et déjà utilisé et de nouvelles perspectives sont envisagées ce qui est à saluer. En revanche, la certification certificat informatique et internet n'est pas intégrée clairement à la formation.

Enfin, l'ouverture internationale minimale de la formation est assurée par un enseignement linguistique tout au long de la formation (à l'exception toutefois du parcours *Personnes / famille* en deuxième année au regard de la maquette) avec, à court terme, un enseignement d'anglais obligatoire sur les deux ans à partir de 2020. Un tutorat linguistique est utilement proposé. S'y ajoutent naturellement certains enseignements dédiés en première année (*Droit international privé*) même si ceux-ci pourraient être davantage développés en seconde année dans leur dimension internationale et européenne.

Pilotage

Le master *Droit privé* repose sur une équipe pédagogique solide et de qualité, qui se réunit régulièrement. La part de professionnels est variable selon les parcours mais toujours satisfaisante eu égard aux objectifs assignés.

La formation intègre progressivement les outils nécessaires à son pilotage, même s'ils restent encore souvent informels. Elle ne comprend ainsi aucun conseil de perfectionnement. Si un conseil pédagogique par parcours en seconde année, se réunit deux fois par an, aucun étudiant ou professionnel n'y est intégré et les résultats n'en sont pas communiqués ce qui est regrettable.

Enfin, l'évaluation des enseignements est institutionnalisée et permet de veiller à la mise en adéquation de la formation aux attentes des milieux socio-professionnels et aux retours des étudiants. Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont satisfaisantes, même si elles sont peu renseignées (les modalités d'évaluation des étudiants ne figurent ainsi pas dans le dossier). Au contraire l'annexe descriptive de diplôme est complète et permet à l'employeur de mieux connaître la formation du diplômé. Les modalités de recrutement sont classiques.

Résultats constatés

Sur la période évaluée, la formation bénéficie d'une bonne attractivité avec cependant une légère baisse constatée pour l'année 2017-2018 pour les masters 2 *Droit privé fondamental* et *Personnes / famille* sans qu'aucune explication ne soit donnée sur ce point. La mobilité entrante est satisfaisante tout comme les taux de réussite (un décalage toutefois pour la seconde année de M2 avec 100 % de réussite dans les données chiffrées mentionnées alors que le dossier fait état d'un taux de 98 %).

Le taux d'insertion professionnelle est très bon sur la période évaluée avec un seul diplômé inactif à 30 mois. Le taux de poursuite d'études est logiquement élevé au regard des concours et examens passés par les diplômés conformément aux objectifs de la formation. Le taux de poursuite en doctorat reste assez faible. Toutefois, les données chiffrées pour l'année 2017 sont difficilement exploitables avec un nombre de diplômés en poursuite d'étude immédiate (19) supérieur au nombre global de diplômés ayant poursuivi ou repris des études (10). De plus, il n'est pas possible d'apprécier si le salaire moyen correspond au niveau de qualification, ces données n'étant pas mentionnées dans le dossier, même si l'établissement en dispose.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Bon positionnement dans l'offre de formation de l'établissement.
- Variété de l'équipe pédagogique qui inclut professionnels et enseignants-chercheurs.
- Qualité de la professionnalisation notamment pour le parcours ouvert à l'apprentissage.
- Lien avec la recherche.

Principaux points faibles :

- Structure de la mention en différents parcours à revoir, spécialement les deux parcours *Droit privé fondamental/pers et famille*.
- Modalités de pilotage perfectibles (conseil de perfectionnement).
- Une ouverture à l'international insuffisante.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit privé* est une formation solide, qui permet une acquisition progressive des connaissances et des compétences attendues entre la première année et la seconde année, avec des parcours identifiés mais mal nommés. Il conviendrait d'envisager davantage de matières de spécialité dans le parcours *Droit des personnes et de la famille* et, peut-être, d'intituler le parcours *Droit privé* fondamental *« Droit des obligations »* au regard des matières qui y sont effectivement enseignées.

La formation bénéficie d'un pilotage encore parfois un peu informel, qui pourrait être amélioré en institutionnalisant certains outils (conseil de perfectionnement, fiche RNCP) ou en en perfectionnant d'autres (procédure d'évaluation des enseignements en seconde année). Les indicateurs en termes d'effectifs et de réussite pourraient judicieusement être institutionnalisés comme des indicateurs « d'activité » et/ou de « pilotage » pour vérifier l'attractivité et la fidélisation, (nombre de candidatures provenant de l'établissement ou hors établissement etc.)….

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT PUBLIC

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public* de l'Université de Montpellier propose une formation généraliste en droit public. Depuis 2015, il est autonome (il constituait auparavant un master 2 générique comprenant en son sein six autres masters). Il a vocation à préparer aux différents métiers du droit public en mettant l'accent sur la recherche. Il est actuellement en cours de réforme, la sélection en première année de master ne devant ainsi intervenir qu'à partir de 2021 et la répartition en trois parcours, proposée en deuxième année (constitutionnel, européen et administratif) sera également supprimée à cette date. Les enseignements ont lieu au sein de la faculté de droit et science politique de l'Université de Montpellier et se déroulent en formation initiale et en formation continue.

ANALYSE

Finalité
Le master *Droit public* expose assez clairement ses objectifs scientifiques et professionnels. Il doit permettre, en première année, l'acquisition de compétences et de connaissances dans l'ensemble des disciplines du droit public tout en permettant d'envisager une spécialisation en deuxième année. En effet, à ce stade, les étudiants bénéficient d'un « enseignement "*à la carte*" » puisqu'ils peuvent choisir, en début d'année, des « options » et des « séminaires » en droit administratif, en droit européen ou en droit constitutionnel. Un supplément au diplôme est délivré pour lister les connaissances et les compétences acquises. Par ailleurs, les objectifs en termes de débouchés et de poursuites d'études sont clairement précisés. La dimension généraliste du master doit permettre de former des juristes capables d'embrasser toutes les carrières du droit public : l'avocature et la magistrature, les carrières de la fonction publique (étatique, territoriale et hospitalière) et les carrières dans le secteur privé. L'objectif premier reste cependant de proposer une « formation d'excellence » avec pour objectif la poursuite en doctorat et l'accès à la carrière universitaire. Les débouchés professionnels sont communiqués aux étudiants de licence avant le choix du master par différents mécanismes, et ils font l'objet d'un rappel lors de la réunion de prérentrée de la deuxième année de master. Un dossier présentant les débouchés professionnels du master est également mis à leur disposition et des efforts en ce sens sont entrepris depuis 2015. L'organisation des enseignements est pensée de manière à permettre de conserver le caractère généraliste de

la formation, tout en offrant une spécialisation réelle en deuxième année. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) du master est en cours d'élaboration. Il n'y a pas de délocalisations.

Positionnement dans l'environnement

Au niveau local, il est précisé que le master *Droit public* se distingue des quatre autres masters *Droit public* proposés par l'Université de Montpellier grâce à son caractère généraliste et à sa finalité centrée sur la recherche. Les autres formations sont, en effet, plus spécialisées (droit des collectivités territoriales, droit public des affaires ou encore finances publiques). Toutefois, dans les faits, l'importante mutualisation mise en œuvre entre tous ces masters 1 pourrait affecter l'originalité de la formation proposée. Précisément, à l'exception d'un cours seulement, tous les autres cours du master sont mutualisés avec les autres. En d'autres termes, si l'intitulé de la formation permet de bien l'identifier, le contenu, quant à lui, est sensiblement similaire à d'autres masters. Sur un plan régional, la vocation généraliste de la formation et le regroupement de l'ensemble des champs du *Droit public* lui permettent de se démarquer des masters proposés dans plusieurs autres universités du Sud et de l'Est de la France. Cependant, certaines Universités comme Toulouse et Nice ne sont pas mentionnées. L'articulation avec la recherche est bien mise en œuvre, en conformité avec l'objectif premier poursuivi par le master. Les trois parcours du master 2 sont ainsi organisés conformément aux spécialités des trois centres de recherche en droit public dont les membres constituent le principal vivier des enseignants du master. Des enseignants-chercheurs d'autres universités françaises et étrangères interviennent dans le cadre de séminaires et les étudiants sont invités à assister aux colloques, aux séminaires et aux manifestations organisés par ces laboratoires. Depuis la rentrée 2019, les étudiants ont même la possibilité d'effectuer un stage dans l'un des trois laboratoires de recherche.

Des liens sont établis avec certains partenaires socio-économiques, notamment avec les juridictions administratives. Des magistrats administratifs interviennent ainsi dans la formation. Par ailleurs, les liens avec les partenaires permettent la délivrance de plusieurs prix récompensant les mémoires de recherche (prix de la région, prix de la ville de Montpellier, prix du tribunal administratif, prix de l'Institut des droits de l'homme du barreau de Montpellier). Enfin, le dossier indique l'existence d'un « réseau solide de partenaires » permettant aux étudiants de réaliser leurs stages sans toutefois qu'il y ait davantage de précisions.

Plusieurs mécanismes favorisent la mobilité des étudiants. C'est tout d'abord le cas du programme ERASMUS + avec la possibilité de réaliser une mobilité d'études ou une mobilité de stage en entreprise. Par ailleurs, la faculté a conclu plus de quarante conventions avec des universités étrangères qui favorisent la mobilité étudiante. Enfin, l'Université participe aux programmes d'échanges d'étudiants du bureau de coopération Interuniversitaire (BCI) du Québec.

Organisation pédagogique

La spécialisation est organisée progressivement et de manière lisible. En première année de master, les enseignements relèvent essentiellement du tronc commun pour que les étudiants acquièrent les connaissances fondamentales indispensables dans les différentes matières du droit public. Une spécialisation est néanmoins possible par le choix d'options (3UE optionnelles par semestre). En deuxième année, une part de tronc commun est préservée (un cours par parcours) mais la spécialisation est plus poussée puisque les étudiants doivent choisir d'intégrer l'un des trois parcours, qui propose, ensuite, des séminaires spécifiques et variés.

Des modules permettent aux étudiants qui le souhaitent d'adapter la formation à leur projet personnel comme la possibilité de bénéficier de période dite de « césure ». La formation reconnaît l'engagement étudiant avec la consécration du dispositif « étudiant engagé ».

Des dispositifs classiques existent pour les étudiants en situation de handicap, pour les sportifs de haut niveau et pour les étudiants salariés inscrits en formation continue. De façon traditionnelle, la validation des acquis de l'expérience permet d'obtenir le diplôme.

La formation assure la professionnalisation. En première année, une UE « insertion professionnelle » permet à l'étudiant de choisir entre soit la rédaction d'un mémoire, soit la réalisation d'un stage.

En deuxième année, la professionnalisation est plus marquée. Une nouvelle UE « insertion professionnelle » permet de préparer les étudiants à l'accès au marché de l'emploi (grâce à un séminaire dont le contenu varie selon les années) et, depuis la rentrée 2019, le stage est obligatoire. Les stages bénéficient d'un suivi institutionnalisé. Les étudiants participent également à la journée « transition vers l'emploi » organisée par l'Université mais aussi pour certains d'entre eux, à différents concours de plaidoirie (concours Cassin et Vedel). Enfin, les étudiants ont la possibilité de complétant leur formation en s'inscrivant à différents diplômes d'université qui se veulent davantage professionnalisant.

La formation à la recherche est bien organisée en master 2 avec la dispense d'un séminaire de méthodologie de la recherche (quatre heures), l'obligation de rédiger un mémoire de recherche ou encore la possibilité de réaliser stage auprès de l'un des laboratoires de recherche depuis la rentrée 2019. Le master n'hésite pas à faire appel à des enseignants-chercheurs d'autres universités – françaises ou étrangères – lorsque leurs compétences permettent d'apporter une plus-value à la formation des étudiants. Enfin, les étudiants participent aux différentes manifestations organisées par les enseignants-chercheurs des trois laboratoires qui interviennent dans la formation et des rencontres avec les doctorants sont encouragées.

Une place faible est, pour l'heure, réservée au numérique. S'il y a bien un groupe de travail consacrée à la pédagogie numérique constituée au sein de la section droit public, pour l'heure, les outils et les pratiques sont limités. Elle passe essentiellement par l'utilisation très classique de l'espace numérique de travail (ENT) et de Powerpoint par certains enseignants.

Des enseignements en langues sont organisés tant en première année (33 heures) qu'en deuxième année (15 heures). De plus, les étudiants ont la possibilité de passer différentes certifications optionnelles du niveau de langue et de s'inscrire aux diplômes d'universités de langues proposés par l'Université de Montpellier.

Pilotage

Le master *Droit public* a été repensé en 2015 mais il doit encore évoluer d'ici 2021 lorsque la dérogation accordée pour la sélection en deuxième année de master prendra fin. La gestion pourrait être repensée car, actuellement, le pilotage du master 1 est assuré par plusieurs acteurs intervenant à des titres différents (le directeur du master pour la détermination de l'offre de formation et les démarches administratives mais aussi la section de droit public pour l'attribution des cours etc…).

Pour la deuxième année, le directeur du master a un rôle plus important. Il est également responsable d'un des trois parcours et il est accompagné de deux professeurs responsables des autres parcours. Les enseignements sont principalement assurés par des enseignants-chercheurs de l'Université de Montpellier. La place des intervenants extérieurs est limitée.

En première année de master, il n'y a pas de conseil de perfectionnement. La section de droit public assure un rôle équivalent. En deuxième année, le dossier n'indique rien à propos d'un éventuel conseil de perfectionnement et seules des réunions entre les responsables des trois parcours sont évoquées. L'autoévaluation n'est pas institutionnalisée. Le master s'appuie sur les actions menées par l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des diplômés (OSIPE SCUIO-IP), ainsi que sur des entretiens informels avec les étudiants.

Les modalités de contrôle des connaissances sont portées à la connaissance des étudiants grâce aux règlements des études en première année et des examens en deuxième année. Les compétences acquises sont très clairement explicitées et un portefeuille numérique d'expériences et de compétences est en cours de développement.

Il existe des dispositifs d'aide à la réussite pour les étudiants en situation de handicap et pour les sportifs de haut niveau.

Résultats constatés
Les effectifs sont relativement stables depuis 2015 pour la première année (entre 55 et 72 inscrits) et en augmentation en deuxième année. En effet, les effectifs étaient stables avec 15 à 20 étudiants en deuxième année mais leur nombre est passé à 33 pour 2018/2019. Cette évolution positive reste à confirmer. L'attractivité du master est mise en avant avec des étudiants qui proviennent d'autres Universités plus ou moins éloignées. Les taux de réussite sont en légère augmentation sur les deux dernières années, que cela soit en première année (d'environ 55% à plus de 65% à l'issue de la première session) ou en deuxième année (71% et 85% pour 2016-2017 et 2017-2018 à l'issue de la première session). Le suivi des diplômés est correctement assuré. Le master s'appuie sur les données fournies par l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des diplômés et sur des contacts directs avec les anciens étudiants. Un suivi des étudiants 30 mois après la formation est joint au dossier mais les informations auraient mérité d'être davantage explicitées dans le dossier (manque de lisibilité). La poursuite des études (ou reprise d'études) est importante. Le taux d'emploi des diplômés est de 41% à 18 mois et de 66% à 30 mois pour l'enquête 2017. Ces résultats sont justifiés par l'objectif premier de la formation qui est de permettre aux étudiants de poursuivre en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation parfaitement adaptée et attractive pour préparer la poursuite en doctorat et l'accès à la carrière universitaire, répartie efficacement entre compétences générales et spécialisées.
- Possibilité de réaliser un parcours personnalisé (parmi trois parcours proposés) grâce aux options et séminaires proposés.
- L'organisation pédagogique est clairement détaillée et en adéquation avec les objectifs de la formation.

Principaux points faibles :

- Place trop faible accordée au numérique.
- Modalités de pilotage perfectibles (absence de conseils de perfectionnement et d'autoévaluation institutionnalisée).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Droit public* est une formation de qualité organisée avant tout pour permettre la poursuite des études en doctorat. Il se montre attractif pour les étudiants qui poursuivent cet objectif. Cette orientation marquée explique le niveau assez réduit de la professionnalisation et de l'insertion professionnelle. Par ailleurs, des efforts pourraient être réalisés au niveau du pilotage avec la mise en place de conseils de perfectionnement et d'une véritable autoévaluation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT PUBLIC DES AFFAIRES

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit public des affaires* (DPA) de l'Université de Montpellier dispensé à l'UFR de droit et de science politique est une formation se déroulant sur deux années. Assuré principalement en présentiel en master 1 et possiblement en apprentissage par alternance en master 2, le cursus vise à former des juristes de haut niveau spécialisés en *Droit public des affaires* mais aussi et plus spécifiquement en *Droit des contrats publics*. Elle dispose d'une voie recherche et principalement d'une voie professionnalisante permettant notamment l'accès à la profession d'avocats, de juriste en entreprises publiques ou privées ou de devenir fonctionnaire travaillant dans des services juridiques ou de la commande publique d'une administration centrale ou locale.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs scientifiques exposés clairement sont tout à fait cohérents. La formation permet d'acquérir les connaissances et les compétences attendues en matière de droit public des affaires et plus spécifiquement en droit des contrats publics. La première année est généraliste, tandis que la seconde propose une spécialisation assez marquée en droit des contrats publics sans que pour autant soit abandonnée une approche des problématiques plus générales du droit public économique. Les connaissances et compétences sont organisées autour d'enseignements théoriques et d'exercices pratiques. La description des métiers en termes de débouchés (ex : avocats, juristes en entreprises publiques ou privées, fonctionnaires de catégorie A travaillant dans des services juridiques ou de la commande publique, chercheurs en droit public…) et de poursuite d'études est assez complète et ils sont explicités au surplus dans les documents annexes. Les objectifs professionnels du parcours sont aussi clairs et en adéquation avec les enseignements prodigués. Enfin, le dossier ne mentionne aucune délocalisation pour ce master.
Positionnement dans l'environnement
Le master DPA de l'Université de Montpellier bénéficie d'un environnement favorable. La formation est clairement positionnée dans l'offre globale de formation de l'Université puisqu'elle est la seule générale de ce type au niveau local (d'autres mentions proposent seulement un cours de 20 heures en « passation des contrats

publics »). Au niveau régional, la formation est bien identifiée. Le dossier prend soin de relever qu'il existe d'autres masters semblables dans un cercle territorial élargi mais que cela soit la formation dispensée à l'Université de Toulouse 1 (tournée vers le droit de la régulation économique), celle de Nîmes (s'intéressant plus aux collectivités territoriales), ou le master *Droit public des affaires* de l'Université d'Aix-Marseille (qui ne dispose que d'un parcours en lien avec l'objet du master expertisé), le master DPA se distingue par sa plus forte spécialisation : le droit des contrats publics.

C'est aussi ce qui le différencie de cursus prodigués plus loin, à l'Université de Lyon III, Strasbourg, Nancy II, ou Poitiers centrés notamment sur les marchés publics ou les travaux publics. Le dossier insiste d'ailleurs sur sa spécificité en relevant que s'il attire des étudiants originaires des régions des universités précédemment mentionnées, ceux en formation dans le master montpelliérain trouvent de stages ou des emplois dans ces dernières. Le master a noué un partenariat avec le centre régional de formation des apprentis de l'enseignement supérieur en Languedoc Roussillon- Sud de France (CFA EnSup-LR) afin que soit pris en charge au mieux les étudiants du master choisissant l'apprentissage.

L'adossement du *master Droit public des affaires* à la recherche, classique, est de bonne qualité. L'équipe pédagogique comprend de nombreux enseignants-chercheurs reconnus dans le domaine du master dont ses deux directeurs. Les enseignants montpelliérains sont rattachés au laboratoire centre de recherches et d'études administratives de Montpellier » (CREAM-EA 2038). Le master dispose d'une voie recherche principalement matérialisée par la possibilité d'effectuer un mémoire en S4 à la place d'un stage. Les étudiants empruntant cette voie sont invités à prendre part à l'organisation de manifestations scientifiques initiées par les enseignants spécialisés en contrats publics de manière plus ou moins régulière. La direction du mémoire est assurée par un des enseignants-chercheurs de la formation. La formation par et à la recherche n'est cependant pas décrite avec précision par le dossier.

Les liens existants entre le master DPA et son environnement institutionnel et socio-économique sont très satisfaisants. A titre d'illustration, trois entreprises affectent leur taxe d'apprentissage au master et elles s'impliquent réellement dans la formation (dispense d'enseignements et offres de stages). La formation entretient aussi des liens avec plusieurs tribunaux administratifs (Montpellier et Nîmes), la chambre régionale des comptes, des cabinets d'avocats et des fonctionnaires de diverses institutions publiques (métropole, rectorat, Ministère de la défense) qui interviennent à différents titres. Le dossier révèle que des réflexions sont en cours pour approfondir l'apprentissage grâce à de nouveaux contacts.

Concernant internationalisation de la formation, l'ouverture est ici classique et se concentre sur l'utilisation du dispositif ERASMUS + (huit étudiants depuis 2013 ont bénéficié d'une mobilité sortante). Le dossier n'est pas plus renseigné en l'espèce.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est parfaitement claire et lisible. Elle est classiquement structurée en 4 semestres. En master 1, la formation est clairement généraliste : la plupart des matières sont mutualisées avec les autres mentions du master *Droit public*. Chaque semestre comprend une UE obligatoire composée de deux CM de matières fondamentales (33 heures) dont le contenu est cohérent avec les objectifs poursuivis (droit public économique, droit de l'urbanisme ou encore droit des contrats publics).

S'ajoutent des UE optionnelles avec un TD à choisir (précisément, les étudiants doivent choisir deux enseignements parmi ceux proposés et l'un d'entre eux doit être assorti de TD correspondant) et, pour le premier semestre, des UE optionnelles sans TD. Les étudiants peuvent ainsi opérer un premier choix. Si le S2 propose un UE « insertion professionnelle » (rédaction d'un mémoire ou stage), il est permis de regretter, d'une part, qu'elle ne donne lieu qu'à trois crédits et, d'autre part, qu'elle n'intègre pas d'autres ateliers qui sont également proposés mais à titre facultatif (rédactions de CV et lettres de motivation) et qui auraient pourtant pleinement leur place dans une telle formation à visée principalement professionnelle. Un enseignement de langues est proposé mais il n'est que de 20 heures. En master 2, la spécialisation est marquée.

Il n'y a plus de cours obligatoires. Des UE variées sont proposées, en lien avec les objectifs scientifiques et professionnels affichés (UE Passation des marchés publics, UE exécution des marchés publics, UE contentieux des contrats publics). Au sein de chaque UE, le nombre d'heures de chaque enseignement est très variable (trois heures à 36 heures) ce qui peut donner l'impression, en première approche, d'une formation un peu décousue. Finalement, cela permet d'embrasser toutes les spécificités de la matière, complexe qu'est le droit des contrats publics.

Les modalités d'enseignements sont aussi assez classiques. Le présentiel est privilégié et il est possible d'effectuer le cursus en formation initiale, en alternance (une semaine sur deux se fait à l'UFR, l'autre dans la structure professionnelle d'accueil- apprentissage) ou continue. Pour ces derniers étudiants le master peut être fait en trois ans (il est à remarquer ici qu'il n'est pas possible pour les étudiants de redoubler sauf à invoquer un motif grave).

Des dispositifs spécifiques, fixés au niveau de l'Université, sont prévus pour les étudiants handicapés, sportifs de haut niveau, « engagés » ou encore souhaitant bénéficier de la « césure ».

La professionnalisation et la mise en situation professionnelle sont assurées. En master 1, l'UE « insertion professionnelle », qui permet soit de faire un stage, soit de rédiger un mémoire pourrait être davantage exploitée (contenu à amplifier ? nombre de crédits à augmenter ? la proposer à titre obligatoire ?). Le BAIP (bureau d'aide à l'insertion professionnelle) est tout de même sollicité pour dispenser des ateliers de formation à la rédaction de CV et de lettres de motivation ainsi que des ateliers de préparation aux entretiens et de simulation. En master 2, le stage est obligatoire et se déroule sur une durée allant de trois à cinq mois. Le stage peut par ailleurs être remplacé par un contrat de professionnalisation. Le dossier souligne que pour la promotion 2018-2019, tous les étudiants ont obtenu un contrat d'apprentissage en alternance. Les stages (dont les lieux sont listés en document annexe au dossier) sont encadrés par un enseignant-chercheur et un référent professionnel et il donne lieu à la rédaction d'un rapport soutenu devant un jury composé de deux membres de l'équipe pédagogique. La professionnalisation est également assurée grâce aux enseignements prodigués par de nombreux intervenants extérieurs œuvrant dans le secteur du DPA et des contrats publics.

Des efforts ont été conduits pour accorder une place au numérique et aux innovations pédagogiques. Une salle est dédiée au master « le learning lab », permettant l'interactivité et la pédagogie active (jeux de rôles, audiences fictives). Il n'y a pas de réelle indication concernant l'usage des outils par les enseignants ni de la mise à disposition d'un environnement numérique de travail.

La place de l'international pourrait être augmentée. Les étudiants ont une UE de langue obligatoire en S2 (d'une durée contenue : 20 heures), un cours de *contract management* (3 heures) au S3 et un cours d'anglais juridique (20 heures) également au S3. Pour le reste, le dossier mentionne quelques mobilités sortantes (depuis 2013, huit étudiants sont partis à l'étranger dans le cadre de leur master HEC Montréal, Université de Sherbrooke).

Quant aux VAE et VAP, elles sont possibles dans le cadre du master et évaluées par les deux directeurs de la formation et deux autres membres de l'équipe pédagogique. Le dossier fait état de deux à trois dossiers examinés par an.

Pilotage

L'équipe pédagogique du master 1 est de grande qualité et diversifiée. Elle est dirigée par deux professeurs de l'Université Montpellier, assisté par un autre enseignant-chercheur dont le rôle (conseiller scientifique) pourrait être clarifié. Il a pu être dénombré la présence de 15 professeurs d'Université, 13 maîtres de conférences et 23 professionnels. Ces derniers interviennent dans leur domaine de compétences (avocats, magistrats, juristes opérationnels) et principalement dans le cadre du M2 dans des matières spécialisées. La répartition de l'équipe pédagogique (entre intervenants extérieurs ou non) est adaptée aux objectifs poursuivis par la formation. Le pilotage de la formation repose non seulement sur une réunion hebdomadaire informelle entre des deux responsables du master mais aussi sur la tenue d'un conseil de perfectionnement (dont la réunion est annuelle), composé des deux directeurs de formation, du conseiller scientifique et d'un membre extérieur mais sans la

présence des étudiants.

Il n'y a pas de précision concernant la rédaction et la diffusion d'un éventuel compte-rendu. Les étudiants élisent un représentant qui est l'interlocuteur de la promotion auprès des deux responsables de la formation. Les modalités d'évaluation de la formation par les étudiants sont correctement renseignées par le dossier. Elles sont classiques et perfectibles. En master 1, un questionnaire anonyme est rempli chaque année par les étudiants toutes mentions confondues, en amphithéâtre, les résultats sont traités par l'UFR et redescendent dans chaque master. En master 2, c'est par l'ENT que l'évaluation est mise en œuvre sous la forme aussi, de questionnaire anonyme. Le dossier précise que les retours d'évaluation ont permis de faire évoluer certains aspects de la formation.

S'agissant des modalités de suivi d'acquisition des connaissances et des compétences, les premières ne soulèvent aucune remarque car elles sont tout à fait traditionnelles : les modalités d'évaluation des étudiants reposent sur des examens écrits, des oraux, des restitutions de travaux collectifs, de rapport de stage, de soutenance de mémoire etc… . La répartition des crédits ECTS est correcte, équilibrée et ne pose pas difficultés particulières (les étudiants en sont informés par le règlement des études joint au présent dossier). La composition et le rôle du jury délivrant le diplôme ne soulève non plus aucune observation ni question.

Les étudiants entrant en master ne sont pas encore sélectionnés (ils le seront à partie de 2021) alors que le sont ceux intégrant le M2. En raison de son caractère assez généraliste et d'un nombre important de matières mutualisées en S1 et 2 avec d'autres masters le M1 peut être continué dans une autre formation de 5ème année spécialisée en droit public. Le suivi de l'acquisition des compétences n'est pas assuré mais le dossier précise que des réflexions sont en cours, et sera effectif à l'horizon de la rentrée universitaire 2021-2022.

L'aide à la réussite est mise en œuvre principalement par le biais d'un atelier d'insertion professionnelle en M1 et du suivi plus global assuré par l'équipe pédagogique (en M2 chaque étudiant se voit attribuer un référent) et le BAIP.

Le supplément au diplôme utilisé par la formation est correctement renseigné.

Résultats constatés

Le master repose sur des effectifs évalués depuis 2015-2016 à une quarantaine d'étudiants (40 en 2018-2019 ; 43 en 2015-2015 ; 50 en 2016-2017) et variant entre 18 (2018-2019) et 20 en M2 (2016-2017). Si ces chiffres sont normaux pour ce type de formation, il convient de relever que le taux de réussite, en première année, a baissé entre 2015-2016 (87,5%) et 2017-2018 (75,5%). En deuxième année, il est de 100%, ce qui est plus attendu. Un point pose question : en 2018-2019, il n'y a plus aucun étudiant qui suit la formation initiale « standard ». Ce résultat illustre une évolution entamée depuis quelques années visant à développer la formation alternance (95% des étudiants la suivaient en 2017-2018 et ils étaient déjà 63% dès la première année de mise en œuvre, en 2016-2017).

Le suivi des diplômés et les collectes d'informations sur le devenir des étudiants sont assurés par un service central de l'Université le SCUIO-P (observatoire sur le suivi des étudiants diplômés). Les enquêtes menées sont régulières et de bonne qualité (enquête de type OSIPE). Le taux d'emploi est bon car 18 mois après leurs diplômes, 75% des étudiants en 2016 étaient entrés dans la vie active. Ce taux est monté à 84% en 2017. Il est aussi de 75% à 30 mois en 2015 et de 89% en 2017. Le taux d'insertion professionnelle est donc cohérent et en rapport avec les objectifs de la formation. La majorité des diplômés sont devenus cadres ou exercent des professions libérales (juristes dans des collectivités publiques, entreprises publiques (nationales ou locales, avocats). D'autres sont devenus agents opérationnels (cadre B). Ils exercent aussi bien en région Occitanie (majoritairement) que partout ailleurs en France et particulièrement en région parisienne.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Taux de réussite très satisfaisants.
- Equipe pédagogique dynamique et cohérente.
- Bonne auto-évaluation des points d'amélioration possible du master avec une attention particulière portée à sa professionnalisation, en master 2 particulièrement.

Principaux points faibles :

- Quelques points d'amélioration à prévoir concernant la professionnalisation en master 1.
- Une politique d'ouverture à l'international à développer.
- Absence de formalisation du pilotage.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les perspectives d'évolution du master DPA sont cohérentes. La sélection à l'issue de la licence 3 permettra de repenser certains aspects. D'ores et déjà, il est prévu de renforcer certains cours (mode alternatif de règlement des litiges et introduction d'un enseignement pratique de contentieux européen des marches publics et des concessions). Les modes d'évaluation des compétences devraient faire l'objet de réflexion, pour une éventuelle déclinaison par bloc. L'internationalisation de la formation pourrait également être accentuée. Veiller à formaliser les modalités de pilotage notamment en incluant les étudiants au sein du conseil de perfectionnement.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER DROIT SOCIAL

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Droit social* de l'Université de Montpellier est une formation de deux ans niveau bac +5 permettant une spécialisation en droit social en vue de préparer les étudiants aux professions d'avocats spécialisé en droit social, juriste, directeur et responsable des ressources humaines ou relations sociales, inspecteurs du travail, magistrat, consultant ou universitaire. Les enseignements sont assurés en présentiel, le dossier ne précise pas les lieux d'enseignement.

ANALYSE

Finalité
Le master *Droit social* poursuit l'objectif de former des juristes en droit social en leur permettant d'acquérir des connaissances approfondies en droit social, mais aussi des compétences pratiques pour le traitement de dossiers contentieux ou la pratique du conseil en droit social, ce qui justifie le parcours *Droit et pratiques des relations de travail* de la mention. La formation est ouverte aux étudiants ayant validé une licence mention *Droit* ou mention AES après validation du dossier d'équivalence. Les débouchés de la formation sont clairement identifiés et en corrélation avec les objectifs de la formation. La poursuite d'études en doctorat est possible à l'issue de la formation, toutefois le dossier ne fait pas mention d'étudiants inscrits en thèse après l'obtention du master. Le diplôme est accompagné d'un supplément précisant les connaissances et compétences acquises par l'étudiant. Rien n'indique que la formation soit délocalisée.
Positionnement dans l'environnement
Aucune présentation du positionnement de la formation n'est faite, ce qui rend difficilement lisible l'offre de formation. Le dossier n'indique pas notamment si d'autres formations de l'Université de Montpellier et forment également les étudiants aux postes de directeur ou responsable des ressources humaines, relations sociales ou inspecteur du travail. Au plan régional, seul un master similaire est proposé par l'Université Toulouse 1 Capitole.

Le master 2 est référencé régulièrement dans les trois meilleures places de classements réalisés par différentes revues. Les liens du master avec la recherche se manifestent par l'encadrement des mémoires par des enseignants-chercheurs rattachés à l'école de droit social de Montpellier ainsi qu'à d'autres centres de recherche de l'Université de Montpellier. La possibilité de poursuivre en doctorat est évoquée mais sans données récentes et précises sur la poursuite d'étudiants en thèse.

Le dossier fait état de liens avec de nombreux partenaires professionnels (avocats, entreprises et institutionnels). Le master bénéficie d'une convention de partenariat avec la direction général du travail. Le dossier ne fait état que d'une ouverture limitée à l'international. L'existence de dispositif favorisant la mobilité entrante ou sortante des étudiants ou des enseignants est peu explicitée. Des séminaires de droit social international sont toutefois organisés annuellement à Genève à l'organisation internationale du travail pour les étudiants mais le contenu de ses séminaires, leur durée et le nombre d'étudiants participants ne sont pas détaillés.

Organisation pédagogique

Les étudiants se spécialisent dès le master 1. Le master comprend quatre semestres mais aucune présentation de la structuration de la formation n'est faite, ce qui ne permet pas d'apprécier l'organisation de la formation, et notamment le volume horaire total suivi par les étudiants au cours de la formation. Il est indiqué que la formation est structurée autour d'un tronc commun et l'existence de modules optionnels sans que ne soit fourni d'information sur ce point. Le dossier comporte des contradictions relatives aux UE dispensées chaque semestre. Chaque enseignement fait l'objet d'une unité d'enseignement (UE), soit 23 UE au total, ce qui semble important. Certaines UE pourraient sans doute être regroupées.

La formation offre des parcours adaptés aux étudiants en formation initiale et en alternance. Il n'est pas précisé si la formation est ouverte en contrat d'apprentissage ou contrat de professionnalisation, ni le rythme de l'alternance. La formation est en capacité d'accueillir des étudiants ayant des contraintes particulières (situation de handicap, sportif de haut niveau, salariés), ainsi que les personnes ayant entrepris une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE). Il n'est pas précisé les modalités de reconnaissance et de valorisation des acquis de l'expérience. Il n'est pas indiqué si la formation est ouverte en enseignement à distance (EAD). Les étudiants sont régulièrement placés en situation professionnelle (rédaction d'actes juridiques et judiciaires, exercice de la plaidoirie). Les étudiants de master 1 peuvent réaliser un stage facultatif qui permet la validation d'une UE si l'étudiant a pris l'option stage en première année. En master 2, un stage conventionné est obligatoire, la formation étant réalisée en alternance (6 mois de cours de septembre à mars) et 6 mois de stage (d'avril à août). L'équipe pédagogique du master s'occupe du placement des étudiants en stage en prenant en compte leur projet professionnel et leur souhait en termes d'affectation géographique.

Il n'est pas fait mention de dispositif d'accompagnement de l'étudiant dans l'élaboration de son projet professionnel, en revanche, ils bénéficient d'un suivi individuel mais seulement pour les étudiants de master 2 dans le cadre de la réalisation du mémoire. La formation met en œuvre un dispositif d'aide à la réussite par la répartition des étudiants par groupes de niveau qui semble se limiter aux enseignements en anglais qui ne sont obligatoires qu'en deuxième année de master. Une UE relations de travail internationales est également dispensée en anglais, soit 86h d'anglais en master 2. Il pourrait être envisagé d'opérer une meilleure répartition du volume horaire d'enseignements en anglais entre la 1ère et la 2nde année de master.

La place du numérique est limitée à l'environnement numérique de travail ouvert par l'Université à chaque étudiant et l'utilisation de la vidéo projection. Il existe des dispositifs d'enseignement innovants (jeux de rôle, mises en situation pratiques, pédagogie inversée).

Pilotage

La liste de l'équipe pédagogique est jointe au dossier. Elle est composée d'enseignants-chercheurs (10 PR et 11 MCF) et d'une soixantaine de professionnels (avocats, juristes, consultants, assureurs, responsables ressources humaines), toutefois le volume horaire indiqués par enseignant ne correspond pas aux volumes horaires fournis

pour la formation. Il n'est pas fait mention de responsable pédagogique spécifique pour chaque année de master, ni pour le master dans son entier. Il n'est pas fourni d'indication permettant de comprendre comment est piloté le master. Il ne semble pas exister de conseil de perfectionnement se réunissant chaque année du master. Il est indiqué que des réunions se tiennent de façon périodique sans plus de précision sur la périodicité, la composition ou les suites données à ces réunions. Il n'est pas indiqué de dispositif d'évaluation des enseignements par les étudiants. Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences ainsi que l'utilisation d'un portefeuille d'expérience et de compétences ne sont pas davantage documentées. L'accès en master 2 est subordonnée à l'obtention d'un master 1 mention *Droit* ou AES. Après examen des dossiers, les meilleurs candidats (le dossier ne précise pas quels sont les critères retenus) sont convoqués à une audition devant un jury composé de trois membres de l'équipe pédagogique.
Résultats constatés
Les effectifs sont connus à partir de 2015 et témoignent d'une baisse d'attractivité du master 1 (82 étudiants inscrits en 2015-2016, 70 en 2016-2017, 65 en 2017-2018 et 49 en 2018-2019). Les effectifs du master 2 sont stables (entre 25 et 27 étudiants inscrits). Le taux de réussite du master 1 est en baisse (85% en 2015-2016 contre 53% en 2018-2019) mais les chiffres ne sont pas analysés. En master 2, il est d'environ 90%. Rien n'est dit sur l'avenir des étudiants de master 1 non sélectionnés en master 2. Il est indiqué que l'insertion professionnelle est excellente et que les débouchés correspondent aux objectifs de la formation, sans que ne soit joint de données chiffrées. Rien n'est dit sur la mise en place d'enquêtes d'insertion professionnelle ni sur la poursuite en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Spécialisation en droit social dès le master 1.
- Stage de 6 mois dans le domaine de la formation.
- Existence de nombreux partenariats : entreprises, cabinets d'avocat et direction générale du travail.

Principaux points faibles :

- Le dossier est incomplet et ne permet pas de porter une appréciation sur le pilotage de la formation, sur le processus d'évaluation des enseignements sur la baisse des taux de réussite du master 1 et de l'attractivité du master 1.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Les objectifs du master *Droit social* sont bien explicités, le master 2 jouit d'une bonne renommée. Néanmoins, il serait souhaitable d'en savoir plus sur le pilotage de la formation et sur le devenir des étudiants de master 1. La baisse d'attractivité du master 1 comme celle des taux de réussite ne sont pas analysées ce qui est regrettable. Des réflexions pourront être menées sur la création de comité de pilotage et la mise en place de processus d'évaluation des enseignements.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉCONOMIE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DES TRANSPORTS

Établissements : Université de Montpellier ; Montpellier SupAgro ; Institut agronomique méditerranéen de Montpellier – IAMM

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* (EEET), porté par la Faculté d'économie de l'Université de Montpellier, regroupe depuis 2015, trois parcours : *Économie du développement agricole, de l'environnement et alimentation* (EcoDEVA) ; *Marchés et droit de l'énergie* (MDE) ; *Transport et logistique.*

Ces parcours sont issus de deux mentions de master traitant de l'énergie, des transports et de l'agriculture et développement durable. Le parcours EcoDEVA est co-accrédité avec Montpellier SupAgro et l'institut agronomique méditerranéen de Montpellier. Le master EEET repose largement sur un tronc commun, notamment en première année (M1), mais également en deuxième année (M2). Le master en ouvert en formation initiale exclusivement.

ANALYSE

Finalité
Les finalités de la formation sont très bien exposées. Les compétences et connaissances qu'elle permet d'acquérir sont détaillées pour le master dans son ensemble, et pour chacun des trois parcours. Les débouchés professionnels et les poursuites d'étude possible (en thèse) sont clairement exposés avec un grand nombre d'exemples de postes occupés : services de conseil soit, dans les cabinets d'études soit, dans les services internes aux grands groupes industriels et administrations locales et régionales. Seules les « conditions particulières » pour une poursuite en thèse, qui sont annoncées dans le dossier fourni, auraient pu être explicitées. Les codes du répertoire national des certifications professionnelles sont bien renseignés. L'ensemble (cours, objectifs de la formation, débouchés) semble en parfaite cohérence.
Positionnement dans l'environnement
Le master EEET se positionne comme leader régional sur les trois domaines de spécialités : énergie, transport et environnement. Toutefois, le master *Économie industrielle et des réseaux* (EIR) de l'Université de Montpellier est également largement orienté vers l'énergie et le transport, bien que l'angle d'attaque ne soit pas le même ; des synergies pourraient exister et une concurrence aussi. Au niveau national, les formations proches sont plutôt à Paris, Rennes ou Lyon. Des coopérations existent à l'échelle régionale (SupAgro, …). Elles sont plus souvent

informelles que formelles.

Les trois parcours du master sont adossés à des laboratoires de recherche en lien direct avec les thématiques traitées. Le parcours EcoDEVA est plus particulièrement orienté vers la recherche ; même si tous les parcours bénéficient de l'importante implication d'enseignants actifs en recherche.

Le master bénéficie de l'implication de plusieurs intervenants professionnels qui peuvent encadrer des groupes d'étudiants dans le cadre de réponse à des missions pour des entreprises. Il existe un lien avec une association qui favorise l'insertion (ateliers *curriculum-vitae* (CV), ...) et des visites de sites industriels sont privilégiées. Il n'est pas noté d'accord formel avec des entreprises, ni de collaboration en dehors du bassin local.

Dans le cadre du programme ERASMUS, le master reçoit plus d'étudiants entrants qu'il n'a d'étudiants sortants. Il n'y pas de programme de mobilité des enseignants et aucune collaboration formelle avec des partenaires étrangers. L'aspect international du master est peu développé, malgré des opportunités existantes.

Organisation pédagogique

L'analyse des maquettes fait ressortir une grande cohérence et lisibilité dans l'organisation pédagogique. Le tronc commun est important en M1 et se réduit en M2 pour accroître la spécialisation progressive de la formation.

La professionnalisation se fait à travers des modules spécifiques et notamment, un projet en entreprise, mais aussi au contact des intervenants professionnels (de façon plus informelle). L'étudiant peut être accompagné dans la rédaction de son CV et de sa lettre de motivation. Une plateforme de mise en relation entre les étudiants et les entreprises existe à l'échelle de l'université. L'accent est également mis sur la découverte des métiers liés à la recherche. Le stage obligatoire est positionné en M2 (entre trois et six mois). Il est possible de réaliser à la place du stage un mémoire de recherche pour les étudiants souhaitant poursuivre en doctorat.

Au plan numérique, les étudiants du master ont à disposition un certain nombre de logiciels dédiés à l'analyse économétrique et à la modélisation.

L'international se borne à des cours de langue, à la participation au programme ERASMUS ainsi que la participation à des séminaires de recherche en anglais. Il n'est pas précisé s'il a été mis en place une certification des compétences linguistiques.

Pilotage

Les équipes pédagogiques sont essentiellement constituées d'enseignants-chercheurs. Ces derniers sont spécialisés en termes de recherche dans les matières enseignées. En 2017-2018 seuls 16 % des volumes horaires enseignés relevaient de professionnels ce qui est peu. Des dispositifs d'aide à la réussite existent pour les étudiants, notamment des enseignements de mise à niveau en économie pour les élèves-ingénieurs de Sup-agro admis sur dossier dans le M2 du parcours EcoDEVA

Il n'y a pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention mais un conseil de perfectionnement pour chacun des trois parcours et les comptes rendus sont annexés. Ils ont donné lieu à certaines améliorations. Un questionnaire d'évaluation des enseignements par les étudiants existe (présent en annexe) mais rien n'est dit sur ce qu'il a permis d'améliorer. Les modalités de réunion et les rôles des différents membres de l'équipe pédagogique ne sont pas clairement exposés (hors responsables de la mention et des parcours).

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances sont clairement diffusées pour les étudiants. Les compétences sont suivies dans un portefeuille de compétences disponible en ligne.

Le recrutement se fait en master 1 sur la base du dossier et, éventuellement (mais sans qu'il soit précisé quand ou pourquoi), un entretien. Tous les étudiants ayant validé le master 1 peuvent passer dans l'un des parcours. La sélection en master est rigoureuse : 13 % des dossiers sont sélectionnés. Cela ne dit pas la provenance des dossiers (licence de Montpellier, candidatures étrangères, etc.). Le rapport indique que ce faible taux résulte d'une volonté de qualité qui vise à plafonner l'effectif de chaque parcours à 25 étudiants, choix étonnant car l'effectif réel est très largement inférieur à ce plafond. Il est même particulièrement faible suivant les années et les parcours et en baisse tendancielle.

Résultats constatés
Les effectifs sont faibles et en baisse, parfois inférieurs à 10 inscrits notamment dans la période récente. Ainsi pour l'année 2018/2019, le parcours EcoDEVA ne compte que 10 inscrits en M1 et 15 en M2, le parcours *Marchés et droit de l'énergie* compte 22 inscrits en M1 mais seulement 9 inscrits en M2, enfin le parcours *Transport et logistique* compte 22 inscrits en M1 et 19 en M2. La forte mutualisation en M1 des enseignements permet d'avoir un groupe étudiant important ; en revanche en M2, les effectifs sont bien en-deçà des capacités d'accueil et questionnent l'attractivité de certains parcours et leur maintien. Le taux de réussite est faible en M1 (autour de 30 à 40 %), nettement plus élevé en M2. Cela interroge sur la pertinence de la sélection se voulant sévère en M1. Une enquête menée par l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle de l'université existe pour s'assurer du devenir des étudiants. Le taux de réponse aux enquêtes est relativement faible. Le taux d'emplois à 30 mois des répondants est de 73 % en moyenne sur les dernières promotions (diplômés de 2012 à 2015) ; ce qui est moyen. Les emplois correspondent aux objectifs de la formation. Des liens avec les anciens étudiants permettent souvent un retour plus qualitatif confirmant ce fait. 11 % des diplômés 2016-2018 ont poursuivi en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des finalités claires et lisibles.
- Une organisation pédagogique solide et cohérente.
- Un adossement à la recherche effectif.

Principaux points faibles :

- Des effectifs faibles et en baisse.
- Des taux de réussite très faibles en M1 (autour de 30 à 40 %).
- Une insertion professionnelle faible à 30 mois (73 %).
- Des relations avec les entreprises faibles et une équipe pédagogique intégrant peu de professionnels.
- Un développement international insuffisant.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation est positionnée dans un domaine porteur avec de réels liens entre formation et recherche.

Néanmoins, il importe de revoir le mode de sélection des candidats pour augmenter les effectifs, les modalités de sélection ne semblant pas porter leurs fruits au vu des effectifs et du taux d'échec en M1. Il importe également de plus ancrer le master dans des aspects plus professionnels, en s'appuyant sur des points forts comme le *project consulting*, pour attirer plus de partenaires entreprises. Enfin, il faudrait renforcer les partenariats internationaux pour recruter des étudiants de bon niveau, et favoriser les mobilités tant entrantes que sortantes.

La question de la pertinence d'un rapprochement avec le master *Économie industrielle et des réseaux* de la même université, qui propose des spécialisations sectorielles très proches, se pose dans un souci d'efficience.

Dans tous les cas, si l'université souhaite maintenir ce master au sein de son offre de formation, il importe que l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement comprennent les causes de la faible attractivité du master, du faible taux de réussite en M1 et les raisons de la faible insertion professionnelle des diplômés, ce dernier élément pouvant expliquer le premier.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉCONOMIE ET MANAGEMENT PUBLICS

Établissements : Université de Montpellier ; Université Paul-Valéry Montpellier 3 ; Institut agronomique méditerranéen de Montpellier - IAMM

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie et management publics* (EMPU) regroupe depuis 2015 trois parcours : *Économie et politique publique* (EPP) ; *Économie comportementale et décisions* (ECD) - ce parcours est co-accrédité par l'Université Paul Valéry Montpellier 3 - ; *Ingénierie des projets et des politiques publiques* (I3P). Ce master est proposé par la Faculté d'économie de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les finalités de la formation sont bien exposées. Un schéma permet de comprendre les complémentarités entre les parcours. Les compétences et connaissances qu'elle permet d'acquérir sont détaillées pour le master dans son ensemble et pour chacun des trois parcours. Les étudiants ont accès à l'ensemble de ces informations. Les débouchés professionnels et les poursuites d'étude possible (en thèse) sont clairement exposés. Les postes indiqués sont peu précis (économiste ou cadre) dans différents secteurs (bancaire, organisations internationales, économie sociale et solidaire). Une fiche du répertoire national des certifications professionnelles a été renseignée ; pour autant, cette dernière n'a pas été encore publiée. L'ensemble cours, objectifs de la formation, débouchés semble cohérent.
Positionnement dans l'environnement
Le master repose pour deux de ses parcours (ECP et I3P) sur des partenariats respectifs avec l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 et l'Institut Agronomique Méditerranéen de Montpellier. Néanmoins, le positionnement local, régional ou national n'est pas vraiment mis en évidence dans le rapport. Les trois parcours du master sont principalement adossés à deux laboratoires de recherche (le centre d'économie de l'environnement de Montpellier et l'unité mixte de recherche « Marchés, organisations, institutions et stratégies d'acteurs » (MOISA)) en lien avec les thématiques traitées. Le parcours EPP est plus particulièrement orienté vers la recherche ; même si tous les parcours bénéficient de l'implication d'enseignants-chercheurs. Le master n'a pas développé de relations formelles avec des partenaires socio-économiques ou culturels à l'exception d'une convention de recherche signée en 2018 avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement).

Concernant l'international, le parcours ECD accueille des étudiants chinois dans le cadre d'une convention de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3 (co-accréditeur de ce parcours). L'ouverture à l'international (stages, études) est possible mais peu de mobilités sont observées. L'internationalisation de la formation est donc faible.

Organisation pédagogique

Le master repose sur un large tronc commun en première année (M1), avec une spécialisation plus marquée dans les parcours en deuxième année (M2). Cependant, les unités d'enseignement (UE) restent largement mutualisées entre les trois parcours de M2 limitant la spécialisation progressive de chacun des parcours de la mention. Ainsi, en M2, le parcours EPP a seulement 30 heures de cours spécifiques ; ce qui fait apparaître ce parcours comme étant plus une option. Les autres enseignements sont mutualisés avec les autres parcours. Ce schéma n'est pas forcément classique, mais l'ensemble reste plutôt cohérent et lisible dans l'organisation pédagogique.

La professionnalisation se fait à travers l'organisation de journées de rencontres avec les entreprises et de formations sur les *curriculum-vitae*, lettres de motivation et entretiens. Plusieurs UE favorisent également les projets individuels ou collectifs qui accroissent la professionnalisation des étudiants. Un fichier d'entreprises ayant accueilli des stagiaires et un répertoire des anciens sont disponibles pour les étudiants. Des réunions sont organisées pour aider les étudiants dans leur recherche de stage.

La place du numérique est basique et se limite aux outils que l'on trouve dans l'environnement numérique de travail de l'université. Le master utilise aussi la plateforme Moblab qui offre de multiples possibilités d'enseignement interactif. En revanche, il n'est pas explicité si des logiciels spécifiques sont utilisés dans les enseignements.

L'international se concrétise avec des cours de langue (anglais, allemand, espagnol) mais aussi, avec des cours effectués en anglais, ainsi qu'avec la participation à des séminaires de recherche en anglais. Le rapport signale l'existence du programme ERASMUS sans préciser si des étudiants du master y participent (mobilités entrantes ou sortantes). Il n'est pas précisé si les compétences linguistiques donnent lieu à une certification.

Le lien entre la recherche et la pédagogie apparaît très étroit. Dans les parcours ECD et EPP, il est possible de faire un stage de recherche, et beaucoup de cours sont construits autour de la lecture et présentation d'articles de recherche. Les étudiants ont également la possibilité de suivre les séminaires de recherche des laboratoires. De façon générale, tous les étudiants peuvent choisir entre un stage ou un mémoire de recherche. Un lien fort avec la recherche se dégage.

Pilotage

L'équipe pédagogique est essentiellement constituée d'enseignants-chercheurs. Seul le parcours I3P fait intervenir sept intervenants professionnels. Les deux autres parcours ont une orientation recherche qui légitime le fait que seuls des représentants du monde académique au sens large (INRA, CNRS, ...) y interviennent. L'équipe pédagogique se compose d'un nombre assez important d'intervenants différents bien que les annexes ne permettent pas de connaître leur statut.

Un conseil de perfectionnement existe (un compte-rendu est communiqué) et se compose de professionnels, d'étudiants et des responsables des parcours et mention. Dans ce conseil de perfectionnement, le résultat des évaluations des enseignements est présenté. D'autres réunions de l'équipe pédagogique existent (quatre par an au moins).

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences sont clairement exposées aux étudiants. Une liste de compétences acquises grâce à la formation est fournie en début d'année aux étudiants, ainsi qu'une information sur les devenirs des anciens étudiants. Un portefeuille de compétences en ligne est utilisé pour aider les étudiants à formaliser leurs compétences acquises. Les modalités d'examen privilégient largement le contrôle continu, principalement en M2. Un processus annuel d'enquête sur l'évaluation des enseignements existe.

Une commission de recrutement par parcours classe les dossiers de candidature selon des critères non précisés.

Résultats constatés
Les effectifs sont faibles en M1 pour les trois parcours (en 2018/2019, 10 inscrits dans le parcours ECD ; 11 inscrits dans le parcours EPP et 15 inscrits dans le parcours I3P). Ce même constat peut être fait pour le M2 à l'exception d'un parcours (en 2018/19, 15 inscrits dans le parcours ECD ; 5 inscrits dans le parcours EPP et 35 inscrits dans le parcours I3P. Ces faibles effectifs sont expliqués selon les porteurs de la mention par un taux de sélectivité très important qui semble toutefois excessif ou traduire des dossiers de faible qualité surtout que le taux de réussite est faible en M1 (environ 50 % tous parcours confondus), plus élevé en M2 (environ 90 % tous parcours confondus). Cela interroge sur la pertinence de la sélection se voulant sévère en M1. Une enquête existe pour s'assurer du devenir des étudiants. Le taux de réponse est relativement faible (de l'ordre de 50 % mais sur des effectifs diplômés très faibles). Le taux d'emplois à 30 mois des répondants oscille suivant les parcours entre 50 % et 65 % selon l'enquête présentée en annexe ; ce qui est faible. Les emplois correspondent globalement aux objectifs de la formation. Trois diplômés par an environ poursuivent en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un adossement à la recherche prononcé.
- Des finalités claires.
- Une organisation pédagogique cohérente.

Principaux points faibles :

- Un taux d'emploi à 30 mois faible (50 % à 65 %).
- Des effectifs très faibles pour les deux parcours recherche.
- Un développement international insuffisant.
- Un développement insuffisant de partenariats avec les acteurs socio-économiques.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Cette formation bénéficie d'un bon adossement à la recherche avec un lien réel entre formation et recherche.

Néanmoins, au vu des effectifs et de la forte mutualisation des enseignements, la question d'une fusion des trois parcours se pose, *a minima* des deux parcours EPP et ECD. Une autre piste, complémentaire, serait de revoir le mode de sélection des candidats pour augmenter les effectifs. Celui-ci ne semble pas porter ses fruits au vu des effectifs et du taux d'échec en M1. Le développement de partenariats internationaux avec des institutions internationales quand cela est possible, en fonction des réseaux de l'équipe pédagogique, serait sans doute attractif pour recruter des étudiants français de bon niveau.

Dans tous les cas, si l'université souhaite maintenir ce master au sein de son offre de formation, il importe que l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement comprennent les causes de la faible attractivité du master et les raisons de la faible insertion professionnelle des diplômés, ce dernier élément pouvant expliquer le premier.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ÉCONOMIE INDUSTRIELLE ET DES RÉSEAUX

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Économie industrielle et des réseaux* (EIR) regroupe, sur le site de l'Université de Montpellier, trois parcours : *Économie numérique* ; *Stratégies industrielles et réseaux énergétiques* ; *Économie des réseaux intelligents*. Le master est porté par l'unité de formation et de recherche d'économie, et est proposée en formation initiale.

ANALYSE

Finalité
Les finalités de la formation ne sont pas totalement claires. Les connaissances et les compétences sont traitées de façon générale ; les compétences transversales notamment sont difficiles à apprécier. Les métiers visés par le master sont essentiellement liés aux secteurs du numérique et de l'énergie, mais aussi au secteur du transport et de la mobilité. Il est difficile de comprendre si ces compétences sont transférables à d'autres secteurs. Les codes du répertoire national des certifications professionnelles ne sont pas renseignés ; les métiers préparés restent flous. De même, rien n'est dit sur les poursuites d'étude en doctorat. La maquette fait apparaître des cours d'économie liés à la presse, aux média et à l'internet, sans que ces métiers ou secteurs soient spécifiquement mentionnés dans les débouchés ou dans les objectifs (finalités).
Positionnement dans l'environnement
Le master se présente comme leader régional dans le domaine de l'économie industrielle et des réseaux. Toutefois, des masters d'économie industrielle existent à l'Université Toulouse 1 Capitole et à Aix-Marseille Université. D'une manière générale, le positionnement à l'échelle nationale et locale n'est pas présenté et particulièrement l'éventuelle concurrence avec le master *Économie de l'environnement, de l'énergie et des transports* (EEET) qui vise en partie les mêmes secteurs (énergie et transport). L'adossement à la recherche se fait par le biais des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique rattachés à l'un des trois centres de recherche en économie de l'université (Acteurs, ressources et territoires dans le développement, Centre d'économie de l'environnement de Montpellier, et Montpellier recherche en économie). Le dossier mentionne des liens particuliers avec le Labex Entreprendre, sans qu'aucune autre précision ne soit donnée. En deuxième année de master (M2), les étudiants sont incités à assister aux séminaires de recherche organisés par les unités de recherche correspondant à leur centre d'intérêt.

Des partenariats sont évoqués avec des entreprises du numérique et de l'énergie et des collectivités. Rien dans le dossier fourni ne permet de comprendre la nature de ces liens. De même, le dossier indique que certaines entreprises (non nommées) apporteraient un « soutien significatif » sans précisé ce que cela implique pour les étudiants et l'organisation pédagogique.

Aucun partenariat international n'existe pour le master EIR. Il est mentionné que la priorité est donnée aux partenariats nationaux, sans indiquer lesquels. L'internationalisation apparaît donc faible.

Organisation pédagogique

L'analyse des maquettes fait ressortir une organisation pédagogique progressive entre les deux années du master. Le tronc commun est important en première année de master (M1) avec cependant des cours de spécialisation préparant aux trois parcours de M2. Cette spécialisation s'accroit logiquement en M2. Tous les cours sont en présentiel. Un équilibre existe entre les cours magistraux et les travaux dirigés.

La professionnalisation se fait à travers l'implication d'intervenants professionnels, le stage obligatoire en M2 (six mois) et des projets personnels et collectifs en lien avec le secteur du numérique. Le master bénéficie des structures de l'université pour accompagner les étudiants dans la recherche de stages (bureau des stages notamment). Un agent de l'association pour l'emploi des cadres intervient pendant trois jours pour aider les étudiants à formaliser leur *curriculum-vitae*, lettre de motivation, entretiens. Les étudiants manifestant de l'intérêt pour une poursuite d'étude en doctorat sont invités à rendre un mémoire complémentaire à leur mémoire de stage.

La place de la recherche se concrétise par l'intervention des enseignants-chercheurs et la possibilité de participer aux séminaires de recherche des unités de recherche locales. Il n'existe donc pas de cours d'initiation à la recherche.

La place du numérique est mentionnée à travers l'environnement numérique de travail offert par l'université ; les étudiants peuvent accéder aux principaux logiciels de traitements de données statistiques et économétriques. Les innovations pédagogiques semblent se limiter aux projets tuteurés.

L'international se limite à des cours de langue (ne donnant pas lieu à une certification des compétences linguistiques acquises). De nouveau, des partenariats avec des universités et des entreprises étrangères sont évoqués sans autre précision.

Pilotage

Les équipes pédagogiques sont essentiellement constituées d'enseignants-chercheurs en M1. Ces derniers sont spécialisés en termes de recherche dans les matières enseignées. L'équipe pédagogique intègre également les professionnels assurant 40 à 45 % des volumes horaires.

Un conseil de perfectionnement existe et réunit les responsables pédagogiques, des étudiants et des professionnels. Le pilotage au quotidien se fait de par la proximité des responsables de parcours qui se réunissent régulièrement (fréquence non précisée). L'équipe pédagogique se réunit au moins deux fois par an. L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée sans que l'on sache si elle est communiquée au conseil de perfectionnement, et son impact sur l'amélioration continue du diplôme.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances sont diffusées pour les étudiants. Les compétences sont explicites et suivies dans un portefeuille de compétences. Les étudiants sont informés et incités à poursuivre l'élaboration d'un portefeuille de compétences.

Les modalités de recrutement ne sont pas précisées, mais il est précisé que les recrutements sont volontairement limités pour accroître le taux d'encadrement. Avec des effectifs à moins de 10 étudiants pour la plupart des années, ce taux d'encadrement est effectivement exceptionnel. Des dispositifs d'aide à la réussite existent (tutorats, enseignants référents) qui ne semblent malheureusement pas être efficaces.

Résultats constatés

Les effectifs sont très faibles (parfois largement inférieur à 10) même s'ils remontent en 2018/2019 (où ils restent à 8,3 étudiants en moyenne sur les trois parcours de M2). Ainsi, en M1 en 2018/2019, année où les effectifs sont les plus importants, le parcours *Économie des réseaux intelligents* compte 14 inscrits, le parcours *Économie numérique* 34 inscrits, et le parcours *Stratégies industrielles et réseaux énergétiques,* 22 inscrits. En M2, le parcours *Économie des réseaux intelligents* a ouvert avec seulement 6 inscrits, le parcours *Économie numérique* 12 inscrits, et le parcours *Stratégies industrielles et réseaux énergétiques,* 4 inscrits.

Les taux de réussite en M1 (année 2017/2018) sont particulièrement inquiétants : 30 % pour le parcours *Économie des réseaux intelligents*, 42 % pour le parcours *Économie numérique,* et 24 % pour le parcours *Stratégies industrielles et réseaux énergétiques* alors même que les promotions sont de petites tailles permettant un encadrement optimal. En M2, le même constat est fait avec un taux de réussite : 40 % pour le parcours *Économie des réseaux intelligents* (2 diplômés sur une promotion de 5 inscrits), 64 % pour le parcours *Économie numérique,* et 80 % pour le parcours *Stratégies industrielles et réseaux énergétiques* (4 diplômés sur 5 inscrits).

Une enquête de l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle existe pour s'assurer du devenir des étudiants. Néanmoins, cette enquête n'a été faite que pour le parcours *Économie numérique* où le taux d'emplois moyen à 30 mois des répondants est de 60 % sur les diplômés de 2012 à 2015 (17 en emploi sur 28 répondants) ; ce qui est faible. Il n'est pas fait clairement mention dans le dossier fourni les types de postes occupés. Entre zéro et trois diplômés par an poursuivent en thèse.

D'une manière générale, ces résultats n'ont pas été commentés ou mis en perspectives.

CONCLUSION

Principal point fort :

- Une organisation pédagogique permettant une spécialisation progressive.

Principaux points faibles :

- Des effectifs très faibles et très inférieurs aux standards.
- Des taux de réussite très faibles à un niveau master.
- Des taux d'emploi à 30 mois faibles ou non communiqués.
- Une autoévaluation floue et imprécise.
- Des relations aux contours imprécis avec les entreprises, les collectivités et les réseaux de recherche, sur le territoire et en dehors.
- Une place trop faible de l'international.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master EIR gagnerait à faire une autoévaluation en profondeur. Le dossier fourni reste très vague et imprécis. Il ne répond que partiellement aux exigences permettant d'évaluer les formations. La question des effectifs interroge, en particulier lorsque l'on sait que le master EEET de la même université propose des spécialisations sectorielles très proches pour deux des trois parcours : *stratégies industrielles et réseaux énergétiques* ; *économie des réseaux intelligents*. La question de la pertinence d'un rapprochement se pose dans un souci d'efficience et de lisibilité de l'offre de formation.

Il importerait également de revoir le mode de sélection des candidats pour augmenter les effectifs ; les modalités de sélection actuelles ne semblent pas porter leurs fruits au vu du taux d'échec en M1. Par ailleurs, le renforcement des partenariats internationaux pourrait permettre de recruter des étudiants français de bon niveau.

Dans tous les cas, si l'université souhaite maintenir ce master au sein de son offre de formation, il importe que l'équipe pédagogique et le conseil de perfectionnement comprennent les causes de la faible attractivité du master et les raisons de la faible insertion professionnelle des diplômés ; ce dernier élément pouvant expliquer le premier.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Entrepreneuriat et management de projets* vise à former des spécialistes de l'accompagnement entrepreneurial et du management de projet pour les petites et moyennes entreprises (PME). Il comporte deux parcours : *Accompagnement entrepreneurial* (AE), créé en 2011, et *Management de projet pour la PME* (MPPME) créé en 2015. Les deux parcours sont proposés en alternance en deuxième année de master (M2) par Montpellier Management (MoMa).

ANALYSE

Finalité
La finalité de la formation est claire. Dans le parcours AE, il s'agit de former des professionnels de l'accompagnement entrepreneurial, et dans le parcours MPPME des gestionnaires de projets au sein de PME. Les publics et les champs de compétences visés sont clairement exposés. Les débouchés sont également bien identifiés. Les enseignements sont pertinents et cohérents au regard des objectifs affichés de la formation.
Positionnement dans l'environnement
La formation est présentée comme la seule de ce type dans la région Occitanie. Il aurait sans doute été pertinent de recenser au sein même de l'université les nombreux parcours abordant cette thématique afin de mettre en avant les spécificités voire, les recoupements entre eux dans le cadre d'une approche par compétences et métiers. Sur le plan de la recherche, la formation est adossée au centre de recherche Montpellier Recherche en Management (MRM – équipe d'accueil 4557) et à l'école doctorale « Économie-gestion » (EDEG, ED 231). Les enseignants-chercheurs de MRM représentent 90 % des intervenants de l'équipe pédagogique. De plus, la formation s'appuie sur le support d'une équipe d'enseignants issus de cinq équipes de recherche (MRM - équipe d'accueil 4557 ; dynamique du droit – UMR 5815 ; laboratoire de droit privé – équipe d'accueil 707 ; centre de recherche et d'études administratives - équipe d'accueil 2018 ; centre économique de l'environnement – Montpellier – UMR 1135).

Les relations avec le mode socio-économique sont assurées au sein de partenariats avec le Labex Entreprendre, la Chaire Jacques Cœur, la Chaire Entrepreneuriat Territoire et Innovation de l'institut d'administration économique de Paris, l'IMT Mines Alès, et l'académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation, ainsi qu'au travers des évènements associant praticiens et chercheurs tels que la conférence « Management de technologies organisationnelles » ou le congrès « PROCREA » de l'Académie de l'entrepreneuriat et de l'innovation.

Les coopérations internationales sont peu développées, la formation bénéficiant des accords généraux signés par l'Université de Montpellier. Les stages à l'étranger sont encouragés.

Organisation pédagogique

La structure du master est adaptée aux objectifs définis, avec une spécialisation progressive des enseignements au sein des parcours. La première année de master (M1) est organisée sous la forme d'un tronc commun centré sur les fondamentaux de la gestion et du management, avec un enseignement de spécialité propre à chacun des deux parcours. Le M2 est dédié (en dehors d'un module recherche) aux enseignements de spécialité.

Le master est proposé en formation initiale en M1, et en formation initiale et en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation) en M2. Le master est ouvert à la validation des acquis de l'expérience.

La professionnalisation est principalement assurée par des temps en entreprises sous forme de périodes d'alternance, ou de deux stages pour les étudiants non alternants. Des mises en situation ont lieu sous la forme d'un concours de création d'entreprise sur six mois en M1 (*MoMa Start'up Event*), ainsi que sous la forme de jeux de rôles et d'organisations de tables rondes avec des professionnels en M2. Une aide à la recherche d'alternance est proposée par le service des relations entreprise et de la professionnalisation centralisant les offres de stage et de contrats d'alternance et grâce à une plateforme. Un stage *dating*, est également organisé avec des entreprises partenaires afin de faciliter la mise en place des stages et alternances.

La place de la recherche est assurée par l'intervention importante d'enseignants-chercheurs dont le domaine d'expertise est en lien avec la formation. Il existe également une unité d'enseignement (UE) qui n'est que facultative (UE « recherche en entrepreneuriat et PME »). Les étudiants ont cependant la possibilité de suivre en parallèle de leur formation le parcours *Recherches et études en management* du master *Management*.

La place du numérique est classique (utilisation de ressources en ligne via l'environnement numérique de travail et en particulier, la plateforme *moodle*). Des enseignements de management des systèmes d'information en M1, l'utilisation de logiciels de management de projets et des outils collaboratifs en ligne sont aussi réalisés.

L'ouverture internationale est assurée par des cours de langue et des cours de spécialité en anglais. Une préparation au *test of english for international communication* est proposée aux étudiants. Il n'y a donc pas de certification systématique des compétences linguistiques acquises.

La mobilité internationale se fait dans le cadre des accords de l'Université de Montpellier. Les séjours en mobilité sont encouragés en M1, mais non obligatoires.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est en adéquation avec un niveau de master avec une prédominance des enseignants-chercheurs en M1 (10) par rapport aux intervenants extérieurs (3) et autres intervenants (doctorants et enseignants). Le nombre d'intervenants professionnels est plus équilibré dans le parcours AE que dans le celui de MPPME. Une présentation de l'équipe par parcours avec leur affiliation et un récapitulatif des volumes horaires aurait permis de mieux apprécier le poids de chaque type d'intervenants.

La formation organise des conseils de perfectionnement en conformité avec la règlementation. Le conseil de perfectionnement permet la participation effective des étudiants. On peut également noter l'organisation de réunions du pôle entrepreneuriat réunissant l'ensemble des formations en lien avec l'entrepreneuriat. Il aurait été intéressant de disposer de compte-rendu afin de mieux percevoir les objectifs et le périmètre de ces réunions. L'évaluation de la formation par les étudiants est effectuée globalement à travers les enquêtes d'insertion. En revanche, il n'est pas mentionné d'enquête plus détaillée sur le contenu de la formation qui serait transmise au conseil de perfectionnement.

Les dispositifs prévus pour l'évaluation des étudiants en matière d'acquisition des connaissances et des compétences sont satisfaisants. Les étudiants peuvent développer leur portefeuille de compétences tout au long de leurs études.

En l'absence d'information, il n'est pas possible d'apprécier les modalités de recrutement.

Résultats constatés
L'attractivité de la formation semble bonne, bien que le nombre de candidatures au master ne soit pas précisé. Elle attire un contingent significatif d'étudiants français avec une quarantaine d'inscrits en M1, une vingtaine d'inscrits en M2 pour le parcours AE, et une dizaine pour le parcours MPPME ; ce qui semble faible. La formation accueille également une dizaine d'étudiants étrangers, dont l'origine géographique n'est pas précisée. Les taux de réussite sont élevés, proches ou supérieurs à 80 % tant en M1 qu'en M2. Le suivi des diplômés est satisfaisant avec une enquête de suivi et d'insertion à 8 et 30 mois. Cependant, les taux de réponses sont limités (de 5 à 11 répondants sur la période 2015-2018) ; ce qui réduit leur significativité. Les résultats d'insertion semblent cohérents avec la finalité et les objectifs de la formation en termes de postes et de rémunération obtenus. Il semble qu'aucun étudiant n'ait, ces dernières années, poursuivi en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une organisation pédagogique adaptée à la finalité de la formation.
- Une professionnalisation forte.
- Des taux de réussite et d'insertion élevés.

Principaux points faibles :

- Des effectifs faibles pour le parcours MPPME.
- Une formation à la recherche perfectible (seule existe une UE facultative).
- Une ouverture internationale limitée.
- Une offre de formation intégrant l'entrepreneuriat dans différentes mentions.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Entrepreneuriat et management de projets* est une formation avant tout professionnalisante orientée vers les métiers de l'entrepreneuriat et de la gestion de projets dans un contexte de PME. L'objectif de professionnalisation semble atteint avec une insertion professionnelle de qualité.

Néanmoins, les effectifs actuels semblent fragiles pour le parcours MPPME et nécessite une réflexion de la part du conseil de perfectionnement pour identifier les causes de cette faible attractivité et proposer des solutions pour y remédier.

De même, une réflexion est à mener sur la place de la recherche dans la formation. Celle-ci semble assez périphérique, sous la forme d'une UE facultative. De même, l'internationalisation de la formation est limitée à des cours de langue et des enseignements de spécialité en anglais.

D'une manière générale, il serait intéressant de réfléchir au niveau du pôle « Entrepreneuriat et PME » de MoMa aux spécificités des différentes mentions (en particulier avec le master *Management des PME-PMI*). La définition de blocs de compétences en fonction de métiers visés permettrait de justifier la création de parcours voire, de mentions distincts. Cela peut être l'occasion de repenser l'offre de formation de l'Université de Montpellier pour rendre plus lisible la place de l'entrepreneuriat, axe différenciant fort de cette offre de formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER FINANCE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Finance* est rattaché au pôle « Audit, contrôle, finance » de Montpellier Management (MoMa) et ne comprend aucun parcours. Le master prépare aux métiers de la finance d'entreprise. La formation est proposée en formation initiale ou en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage).

ANALYSE

Finalité
Le master *Finance* affiche une vocation très généraliste en finance d'entreprise, son objectif étant de préparer aux métiers de la finance d'entreprise. Il expose clairement les connaissances attendues dans le domaine, la spécialisation progressive sur deux ans ainsi que les métiers visés. Cependant, les connaissances et les métiers visés montrent une orientation en finance d'entreprise qui est assez classique pour un master en finance en gestion. Le master apporte également une dimension finance de marché à travers une formation au métier de gestionnaire de portefeuille. Il serait intéressant de déterminer le poids relatif des étudiants qui s'orientent vers ce type de métier. Les compétences acquises dans cette formation ne sont pas mentionnées explicitement.
Positionnement dans l'environnement
Le master a noué un partenariat avec Montpellier Business School sans que des précisions ne soient apportées sur les contours de ce partenariat (mutualisation de cours ou de ressources, double inscription …). Il est seulement précisé que certains étudiants viennent préparer leur semestre de spécialité au sein de ce master. Cette absence de précision est regrettable car elle gêne l'évaluation du master. Le master affiche un fort positionnement au sein de l'université du fait qu'il est le seul à préparer aux métiers de la finance d'entreprise, le master *Monnaie, banque, finance, assurance* étant plus positionné sur la finance bancaire et de marché. En revanche, son positionnement régional et national n'est pas présenté. L'articulation avec la recherche est claire se fait via les enseignants-chercheurs en finance de l'équipe pédagogique affiliés au laboratoire de recherche en gestion Montpellier Recherche en Management. De même, un cours d'initiation à la recherche (9 heures) est dispensé en première année de master (M1). Concernant l'articulation avec l'environnement socio-économique, le master Finance est *affiliated partner* du *Chartered financial analyst* (CFA) *Institute.* Cette affiliation contribue à faciliter l'accès pour les étudiants à des entreprises susceptibles de les accueillir. En revanche, le master n'est pas adossé à des organisations professionnelles liées aux métiers de la finance.

Enfin, il n'y a pas à ce jour de partenariats internationaux.

Organisation pédagogique

Le premier semestre du master est un tronc commun avec les formations des autres mentions du pôle « Audit, contrôle, finance » puis, il y a une spécialisation progressive en finance sur les trois semestres suivants. La quasi-totalité des enseignements est obligatoire, ce qui est cohérent avec le principe d'un master à parcours unique. On note l'absence surprenante d'un cours d'analyse financière en première année étant donné que cette matière constitue la brique de base des formations en finance.

La professionnalisation du master est clairement apparente au travers de la préparation à l'examen du CFA *Institute* et à la certification professionnelle de l'Autorité des marchés financiers, de la présence de cours d'anglais financier et de cours de finance en anglais, très importants dans ce domaine et des stages ou de l'alternance précédés d'une préparation au projet professionnel avec un module de coaching de 12 heures. Les compétences linguistiques ne semblent pas donner lieu systématiquement à une certification du type *test of english for international communication* ou cadre européen commun de référence pour les langues comme le prévoit la réglementation en vigueur.

Outre le cours d'initiation dispensé au semestre 2, la place de la recherche se concrétise par la réalisation d'un mémoire au semestre 4 obligataire (mémoire à visée professionnelle ou bien, à visée de recherche).

La place du numérique est importante avec la présence de l'environnement numérique de travail, l'accès aux bases de données financières Thomson et Capital IQ qui est un plus pour les étudiants, tant sur le plan de l'articulation avec la recherche que sur celui de la professionnalisation.

Pilotage

Un tableau des enseignements est fourni sans toutefois que les volumes horaires ne soient renseignés, ne permettant pas de valider l'équilibre mentionné entre les intervenants universitaires et les intervenants professionnels (50 % de personnes ou 50 % de volume d'enseignement). Il semble néanmoins ressortir que 44 % des enseignements sont assurés par les enseignants-chercheurs et seulement 25 % par des professionnels, les autres enseignements étant pris en charges par des enseignants du secondaire. Cette situation est surprenante, on s'attendrait à ce qu'il y ait davantage de professionnels investis dans cette formation et moins d'enseignants du secondaire.

Un conseil de perfectionnement est organisé annuellement. En revanche, il n'est pas précisé la manière dont les orientations issues de ces conseils sont intégrées dans le cadre d'une amélioration continue de la formation. Les enseignements sont évalués par les étudiants. En revanche, aucune information n'est apportée sur les modalités de cette évaluation ni sur les mesures mises en œuvre à l'issue des résultats de ces évaluations, et s'ils sont bien transmis au conseil de perfectionnement.

Les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences gagneraient à mettre en valeur l'acquisition des compétences transversales (bien présentes dans la maquette). Il ne semble pas y avoir de portefeuille des emplois et des compétences permettant de suivre l'acquisition de ces compétences par les étudiants.

Le recrutement est assorti de critères de sélection (examen du dossier de candidature et entretien de motivation) mais il manque des statistiques permettant de comparer le nombre de dossiers déposés au nombre de dossiers retenus. Il n'existe pas de cours de mise à niveau à l'entrée du master.

Résultats constatés

On note une relative stabilité des effectifs en M1 qui sont compris entre 15 et 20 étudiants sur la période (2015-2016 ; 2018-2019). En M2, les effectifs fluctuent de manière plus importante (entre 12 et 24 étudiants sur la même période). Ces fluctuations sont surprenantes et expliquées par les porteurs de mention par une concurrence exacerbée, élément non mis en évidence dans le positionnement de la formation. En outre, ces effectifs incluent environ 30 % d'étudiants étrangers, ce qui questionne l'attractivité du master pour les étudiants français.

Le taux de réussite est globalement bon (entre 90 et 100 %).

Le taux de réponse à l'enquête sur l'insertion professionnelle est faible (47 % répondants à l'enquête menée en 2018 sur les diplômés de 2015 soit sur les étudiants du précédent contrat). L'enquête de 2019 n'est pas fournie tout comme les enquêtes à six mois qui auraient pu permettre de disposer de données plus actualisées. Il semble difficile avec des informations aussi datées d'avoir un pilotage effectif et réactif de la mention. Le salaire médian à l'embauche est de 2 451 € net mensuel (enquête 2018) et le niveau d'adéquation des emplois à la formation est jugé comme bon à très bon par les personnes interrogées.

Les emplois-types listés permettent de se faire une idée des métiers occupés par les diplômés, mais quelques chiffres – extraits de l'annuaire des anciens ou des enquêtes - seraient bienvenus pour avoir une meilleure visibilité de la répartition afin d'identifier le type de débouché dominant.

Il n'y a eu aucune poursuite d'étude en doctorat et pour la dernière enquête (2018) parmi les 16 répondants, 3 sont en poursuite d'étude laissant planer le doute quant au caractère complet du master.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une professionnalisation forte sur les métiers de la finance grâce à la préparation d'examen et certification reconnus et valorisés dans la recherche d'emploi.
- Une présence significative de cours de finance en anglais et d'anglais financier.
- Un master proposé en alternance.

Principaux points faibles :

- Des effectifs faibles et irréguliers non expliqués.
- Un manque de professionnels investis dans les enseignements de cette formation.
- Un manque de précision concernant le partenariat avec Montpellier Business School.
- Des données issues de l'enquête d'insertion datées et peu représentatives (taux de réponse faible).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Finance* est une formation professionnalisante qui possède de nombreux atouts : la préparation à l'examen du CFA *Institute* et à celle de la certification « Autorité des marchés financiers », le suivi de plusieurs cours en anglais financier, ou encore un accès aux bases de données professionnelles.

Néanmoins, le caractère irrégulier des effectifs et leur faiblesse révèlent un besoin d'analyse plus poussée du positionnement du master dans l'offre de formation régionale. Il conviendrait de faire intervenir davantage de professionnels du domaine de la finance pour dynamiser cette formation. Il pourrait également être pertinent de se rapprocher d'institutions comme la Banque de France dont une des missions aujourd'hui est de contribuer à la formation des populations à la finance d'entreprise.

D'une manière générale, les outils de pilotage à la disposition de l'équipe (enquête d'insertion notamment), ou tout au moins ceux communiqués, ne sont pas de nature à éclairer rapidement le conseil de perfectionnement afin qu'il puisse jouer pleinement son rôle en matière d'amélioration continue de la formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER FINANCES PUBLIQUES

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Finances publiques* permet aux étudiants d'acquérir des connaissances en droit des finances publiques et droit fiscal mais également en gestion et en management afin d'assurer à ces derniers une polyvalence et ainsi facilité leur insertion professionnelle. Dispensé à la faculté de droit de l'Université de Montpellier, le master *Finances publiques* est le seul diplôme en France dans sa spécialité à être proposé en alternance, et ce, depuis 2013 .Le master est ainsi ouvert aux étudiants en formations initiales, en apprentissage et en formation continue. Les 500 heures dispensées permettent en première année aux étudiants d'appréhender les enjeux des questions financières qu'ils approfondissent en deuxième année grâce à une spécialisation et une professionnalisation progressive.

ANALYSE

Finalité
la formation expose clairement les objectifs scientifiques et professionnels, ces derniers sont accessibles sur le site internet de l'Université de Montepellier dédié à la formation. En outre, ils sont clairement indiqués dans la plaquette de présentation du master distribuée aux étudiants à l'occasion du forum des métiers et de la présentation. Des offres de formation lors de la journée portes ouvertes organisée par l'Université. Les débouchés professionnels (fonction publique d'Etat, fonction publique territoriale et cabinets de conseils) sont parfaitement renseignés, les connaissances et compétences acquises par les diplômés sont en adéquation avec le niveau d'emploi. Les étudiants de première année rencontrent au moins deux fois par an les étudiants de deuxième année et ils sont utilement informés des taux d'employabilité des précédentes promotions.
Positionnement dans l'environnement
Au niveau local, le master *Finances publiques* est le seul à proposer aux étudiants en première année des enseignements de droit privé et de droit public. L'offre de formation qui existe depuis 20 ans au sein de la faculté de droit de Montpellier est originale et reconnue pour la spécificité de son domaine (finances et fiscalité

publiques) et attire des étudiants provenants d'autres universités au niveau M1 et M2 (les effectifs doublent entre ces deux années).

Au niveau régionnal et national, ce master se distingue par la possibilité offerte aux étudiants inscrits de suivre le master en apprentissage, il est le seul en France dans ce champs disciplinaire à le proposer. Les autres offres de formation sur ce même champs disciplinaire sont plutôt à dominante recherche (Paris 1 et Aix-Marseille) ou mixte mais proposé seulement en formation continue (Lille, Lyon...). Cette spécialité bien identifiée par les étudiants participe sans nul doute à l'attractivité du master.

Même s'il est principalement professionnalisant, l'articulation avec la recherche paraît satisfaisante. Au moins un étudiant poursuit en doctorat.

Le master est adossé au centre d'études et de recherches administratives de l'Université de Montpellier lequel est dôté d'un pôle "finances publiques et fiscalité" dynamique et qui a associé les étudiants à l'organisation de l'université d'été de la société française de finances publiques qui s'est déroulée à Montpellier en juillet 2019.

Enfin des rencontres avec les doctorants en finances et fiscalité publiques et les étudiants du master ont lieu au moins annuellement afin que les premiers fassent part de leurs avancées et de la spécificité de la méthodologie du doctorat aux seconds.

Les partenariats avec l'environnement socio-économique sont très importants et très étroits. Cela s'explique par l'ouverture de la formation à l'apprentissage (15 étudiants sur 18 en contrat d'apprentissage pour l'année 2018/2019). Les partenariats permettent également la réalisation optionnelle d'abord et obligatoire ensuite de stages par les étudiants. De plus les nombreux professionnels interviennent à l'occasion de séminaires, journée d'études, ou unités d'enseignements dans le master. Ainsi, les partenariats importants sont noués avec des collectivités publiques (mairie de Montpellier, préfecture), des administrations et établissements publics (chambre régionale des comptes, trésorerie locale, DDFIP, DGFIP,).

Enfin, sur la période 2013-2018, trois VAE totales ont été accordées et trois VAP ont permis à des étudiants d'entrer dans le master 2.

Enfin, il faut souligner la reconnaissance renouvelée par la région Occitanie de la pertinence du master dans l'environnement socio-économique par le renouvellement d'année en année de son éligibilité au titre de la convention de partenariat inter universités/région pour le financement des demandeurs d'emploi.

Les coopérations internationales ne sont pas mises en œuvre, toutefois le master accueille chaque année des étudiants originaires de pays étrangers, notamment africains lesquels exercent déjà une profession dans leurs pays d'origines et choisissent ce master pour se perfectionner.

Enfin le master ouvre son accès à des étudiants étrangers via campus France afin de participer à la dynamique de formation francophone impulsée par la France.

Organisation pédagogique

La spécialisation est progressive, les étudiants suivent des enseignements leur permettant d'acquérir une culture juridique dans les domaines des finances publiques et de la fiscalité en première année et affinent leurs connaissances et developpent leurs compétences en deuxième année qui est organisée autour de neuf unités d'enseignements équilibrées entre les cours magistraux et les mise en pratique. Une dixième unité est consacrée au mémoire /stage/ Les étudiants bénéficient utilement au niveau de l'Université de RESUM, plateforme d'aide à la recherche de stages et contrats d'alternance. Les étudiants en recherche de stage ou d'alternance sont suivis individuellement par l'équipe pédagogique.

le master est ouvert en formation initiale, formation continue ou apprentissage.

Pour les étudiants ayant fait le choix de l'apprentissage, l'organisation du master 2 *Finances publiques* s'organise sur une alternance de trois semaines d'immersion dans le monde professionnel et deux semaines à l'Université de septembre à fin avril.

La professionnalisation est très présente au sein de l'offre de formation et s'exprime à travers le stage ou contrat d'apprentissage en dernière année, une unité d'enseignement intitulée « accompagnement à la réussite du projet professionnel personnel » (UE 7).

Au sein de laquelle les étudiants bénéficient de conseils d'un comédien dans le cadre d'un cours, de « postures et communication », une initiative originale à mettre au crédit de la formation.

La professionnalisation s'observe également à travers les multiples interventions de professionnels dans la formation et/ou l'organisation de séminaire thématique, et les partenariats étroits noués entre le master et les acteurs publics du secteur des finances publiques. Aussi, les enseignements sont dispensés sous la forme de mises en situation et de cas pratiques. Plusieurs intervenants proposent de plus des mises en pratique aux étudiants par la mise en place de jeux de rôles.

L'offre de formation et les différentes initiatives prises (organisation de voyage en deuxième année, rencontres régulières entre les premières et deuxièmes années, organisation de la cérémonie des diplômes entre les anciens et nouveaux étudiants) participent sans nul doute à la cohésion et l'encadrement des étudiants du master, y compris pour des étudiants qui suivent leurs études en alternance. D'ailleurs, en 2018-2019, quatre étudiants ont passé le concours d'inspecteur de la DGFiP, tous apprentis, tous ont été admissibles et trois d'entre eux ont été lauréats avec un très bon classement.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique s'observe à travers la mise en place de séances de méthodologie spécifiquement dédiées à la recherche.

Les étudiants sont invités dès la première année du master à se familiariser avec les revues spécialisées et en faire une restitution critique, les étudiants à statuts particuliers bénéficient des dispositifs mis en place par les services dédiés de l'Université.

La place du numérique est important, les étudiants bénéficient d'une mise à niveau d'Excel proposé par le TOSA (certifications et d'évaluations sur les applications bureautiques). L'enseignement se fait par petits groupes de 12 étudiants au maximum en présentiel et sur ordinateurs. En complément, les étudiants ont accès gratuitement à un ensemble de cours progressifs et très complets en elearning dans les différents domaines de la bureautique sur la plateforme online formapro.

La place de l'internationalisation dans l'organisation pédagogique est assez relative, excepté l'accueil des étudiants originaires d'Afrique déjà en poste qui viennent perfectionner leurs compétences.

Pilotage

L'équipe pédagogique est très investie et sa composition est variée et équilibrée. Elle est composée par des universitaires juristes et économistes et par une majorité d'intervenants extérieurs appartenant au secteur public et au secteur privé (ex : magistrat, conseiller financier), lesquels dispensent un volume horaire important en deuxième année, ce qui se comprend au regard des lobjectifs de spécialisation progressive et de l'insertion professionnelle rapide des étudiants. En outre parmi les intervenants professionnels certains sont également membres de jury de concours de la fonction publique.

L'équipe pédagogique se réunit ponctuellement, en fonction des besoins. Elle réunit au moins deux fois par an les étudiants et le personnels administratif ce qui assure une certaine coordination et un dialogue régulier. De plus, chaque étudiant dispose d'un suivi individuel par un tuteur pédagogique. Son rôle est de suivre les activités en entreprise, ainsi que les travaux en cours (rédaction du mémoire, du rapport d'activité) et d'apporter aide ou soutien en cas de besoin.

Depuis 2018, un conseil d'orientation du master 2 se réunit annuellement, il est composé d'intervenants et de personnalités extérieures qualifiés et est un lieu d'échanges visant à améliorer le fonctionnement du master 2.

Cette initiative participe sans nul doute au bon pilotage du master mais on peut s'interroger sur l'opportunité de l'étendre aux deux années.

Les modalités de suivi et d'acquisition des connaissances sont connues des étudiants via le site dédié au master, ainsi que le règlement des examens. Le nombre d'ECTS est équilibré par unité d'enseignements. Le supplément de diplôme n'étant pas assez explicite notamment sur les différentes compétences, il doit être amélioré. Des dispositifs d'aide à la réussite sont corrects, il existe des groupes de niveau pour l'apprentissage des langues et la mise en place d'un tutorat personnalisé et individualisé notamment pour les étudiants de deuxième année de master.
Résultats constatés
Les effectifs sont stables et témoignent de l'attractivité du master. Par exemple, pour la deuxième année de master : En 2018/2019 : 18 étudiants dont 15 apprentis (sur 120 candidatures). En 017/2018 : 22 étudiants dont huit apprentis, un étudiant formation continue financé par la région, un étudiant en contrat de professionnalisation. En 2016/2017 : 30 étudiants dont 17 apprentis. En 2015/2016 : 22 étudiants dont huit apprentis et un étudiant en contrat de professionnalisation. Les effectifs doublent entre la première et la deuxième année, la formation attire par conséquent des étudiants provenant d'autres établissements en France et à l'étranger. Le devenir des étudiants est assuré par les enquêtes de l'OSIPE (observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants) de l'Université de Montpellier. L'OSIPE réalise chaque année des enquêtes sur le devenir des étudiants entre 18 et 36 mois après l'obtention du diplôme. Par ailleurs, la formation organise ses propres suivis de manière systématique chaque année et de manière très complète. Les questionnaires ont été élaborés par l'équipe pédagogique et les résultats sont recueillis et exploités de la même manière. En 2019, un emploi étudiant a été recruté pour abonder la démarche d'identification des anciens du master et de leur devenir professionnel. En moyenne, plus de huit étudiants sur dix occupent un emploi 12 mois après l'obtention du diplôme, majoritairement dans le secteur public (80%) mais une grande partie avec le statut de contractuel (60%) et pour plus de la motié, les étudiants occupent une fonction de cadre.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Le fort investissement de l'équipe pédagogique.
- Les partenariats noués avec l'environnement socio-économique.
- Ouverture de la formation à l'apprentissage.
- L'insertion professionnelle des diplômés.

Principaux points faibles :

- Dimension internationale (sous toutes ses formes : langues, coopération, programmes d'échange) trop peu développée.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Finances publiques* est une offre de formation originale grâce notamment à son ouverture à l'apprentissage, ses modalités d'enseignements. L'offre de formation est attractive grâce au travail et au réseau constitué par l'équipe pédagogique très investie. Le master *Finances publiques* gagnerait à renforcer sa dimension internationale (langues, coopération, programme d'échanges).

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER GESTION DE PATRIMOINE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Gestion de patrimoine* ne comprend pas de parcours. Ce master accueille des étudiants en formation initiale, formation par alternance et en formation continue. Il vise à apporter les connaissances et techniques nécessaires au conseil en gestion de patrimoine permettant aux diplômés d'occuper, principalement dans les banques et sociétés d'assurance ou les cabinets de gestion de patrimoine indépendants, des fonctions de conseiller en gestion de patrimoine, conseiller en patrimoine financier, conseiller patrimonial, chargé d'affaires patrimoniales, gestionnaire de patrimoine ou encore conseiller en gestion privée. Le master est porté par Montpellier Management (MoMa) de l'Université de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Les finalités professionnelles du master sont clairement expliquées et en cohérence avec les compétences et connaissances que les diplômés doivent acquérir en gestion de patrimoine. Les enseignements dispensés ainsi que les compétences visées sont clairement explicités. Les métiers visés par cette formation concernent la gestion des actifs et des produits financiers (actions, organisme de placement collectif en valeurs mobilières, produits bancaires et d'assurance, assurance-vie, immobilier, ...), la gestion juridique, la gestion fiscale du patrimoine et de sa transmission et la dimension commerciale (entretien et négociation avec la clientèle). Ces métiers sont en cohérence avec la formation dispensée.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement du master dans l'offre de formation est présenté, notamment en montrant les spécificités du master par rapport au master *Droit du patrimoine* comportant un parcours *Fiscalité du patrimoine* en deuxième année de master (M2). En effet, ce dernier est centré sur la seule dimension juridique et ne permet donc pas aux étudiants d'acquérir des compétences commerciales ni managériales. Toutefois, même si l'environnement académique peut sembler peu concurrentiel, la faiblesse des effectifs montre un problème d'attractivité ou de concurrence.

Le master, de façon globale, bénéficie d'un bon adossement à la recherche qui se caractérise par une équipe pédagogique composée d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion affiliés au groupe Finance de Montpellier Recherche en Management dont les travaux en finance de marché (gestion de portefeuille) et Investissement Socialement Responsable viennent nourrir les connaissances diffusées dans le cadre de la formation.

Le master est bien positionné dans l'environnement socio-économique et socio-professionnel. Il est assuré en partenariat avec le centre de formation des apprentis de la banque-assurance (CFA DIFCAM). Les entreprises partenaires recrutent des apprentis, des stagiaires ou des stagiaires de la formation continue.

La formation n'a pas de partenariat international clairement identifié et ne fait l'objet d'aucune délocalisation, en cohérence avec l'importance des normes juridiques nationales dans le programme.

Organisation pédagogique

Le master est articulé autour d'un tronc commun au premier semestre avec les masters *Finance, Contrôle de Gestion et audit organisationnel,* et *Management des systèmes d'information* de MoMa. Les semestres 2, 3 et 4 sont autonomes. Cette organisation des enseignements permet une spécialisation progressive dès le second semestre de la première année de master (M1), en cohérence avec les attentes en termes de compétences acquises.

Le master est proposé en M1 en formation initiale (avec stage de 8 semaines minimum) ou en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation) avec un rythme de 15 jours université et 15 jours entreprise. En M2, seule l'alternance est possible. L'organisation est très satisfaisante. Le dispositif de validation des acquis de l'expérience existe mais n'est pas sollicité. La professionnalisation se fait également par le biais de la préparation à la certification « autorité des marchés financiers » au travers de l'intégration dans les enseignements, d'une part, du contenu de la certification et, d'autre part, de la souscription à un pack d'entrainement (accès à des ressources en ligne et à une plateforme d'enseignement) complétés par une session d'examen organisée sur site. Un autre partenariat avec le centre de formation de la profession bancaire permet aux étudiants de M2 d'obtenir le diplôme professionnel de conseiller patrimonial d'agence ainsi que l'accréditation européenne « european financial advisor ».

Les étudiants de M1 ont la possibilité de suivre une unité d'enseignement optionnelle axée sur une initiation à la recherche par la réalisation d'un pré-mémoire de recherche. En M2, ceux ayant une appétence particulière pour la recherche peuvent aussi s'inscrire en double diplôme dans le master *Management* parcours *Recherche et études en management* afin de bénéficier d'enseignements orientés spécifiquement vers la recherche.

Bien que les étudiants puissent bénéficier de partenariats noués avec des établissements étrangers par MoMa, ils privilégient toutefois le dispositif de césure d'un an. Le dossier fourni ne précise pas les effectifs étudiants concernés. Les étudiants ont la possibilité de suivre les enseignements de deux langues vivantes (anglais, espagnol, allemand). Les étudiants ont également la possibilité de passer le t*est of english for international communication* sans que cette certification ne soit systématique.

Les dispositifs numériques déployés sont classiques avec toutefois un effort notable au travers d'une place importante donnée à l'informatique appliquée à la gestion de patrimoine en M2.

Pilotage

L'équipe pédagogique du master semble bien diversifiée et riche. Elle repose sur des enseignants-chercheurs, enseignants et des professionnels (30 % et 50 % du volume des enseignements pour respectivement en M1 et M2), disposant de l'expérience nécessaire. Il est toutefois difficile de cerner précisément les contours de l'équipe pédagogique car l'identité des membres et leur qualité varie selon les documents consultés. Par exemple, le responsable de la formation assure de un à trois enseignements selon la source.

La gouvernance de chacune des années de la formation est satisfaisante. Elle s'appuie sur une équipe pédagogique coordonnée par un responsable d'année. Aucune référence à une coordination globale assurée par un responsable de la mention n'est mentionnée. Le pilotage est réalisé via des réunions de l'équipe pédagogique et des représentants étudiants.

Un conseil de perfectionnement se réunit trois fois par an au niveau du DIFCAM. Le conseil de la composante (MoMa) et divers comités de pilotage complètent le dispositif. Cette multiplication des instances de décision aux périmètres d'intervention proche peut rendre la prise de décision difficile (aucune information n'est apportée concernant l'apport de ces conseils spécifiquement au diplôme). Les enseignements font l'objet d'une évaluation par les étudiants. En revanche, il n'est pas précisé à quelles instances ces évaluations sont transmises.

L'évaluation des connaissances sont classiques. L'identification des compétences a été faite au travers des *syllabus* mais les modalités de suivi de l'acquisition de ces compétences ne semblent pas encore avoir été mises en place. Le processus de recrutement des étudiants, via Ecandidat et avec concours, est clairement précisé.
Résultats constatés
Les effectifs sont globalement d'une taille réduite en légère croissance (18 et 15 inscrits en 2018-2019 respectivement pour le M1 et le M2). Les taux de réussite sont excellents (100 % sur les trois dernières années en M2). La sélection forte à l'entrée laisse penser que l'absence d'échec découle de la qualité du public recruté. Le suivi des diplômés est effectué par les services centraux de l'établissement (insertion à 30 mois) et le service de professionnalisation de MoMa (insertion à 6 mois) qui réalise une enquête annuelle. Le taux d'insertion des étudiants diplômés est très satisfaisant mais le faible taux de réponse peut conduire à des biais statistiques pour les données récoltées par l'établissement.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation s'appuyant sur une organisation adaptée.
- Une équipe pédagogique équilibrée.

Principaux points faibles :

- Des effectifs faibles.
- Un suivi de l'insertion des diplômés difficile à exploiter (taux de réponse trop faible, nature des emplois réellement occupés non précisés).
- Une évaluation non formalisée de l'acquisition des compétences professionnelles par les étudiants.
- Une coordination globale floue en matière de pilotage de la formation.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Gestion de patrimoine* est une formation bien structurée, amenant progressivement les étudiants à se spécialiser dès le second semestre du M1, avec un stage facultatif en M1 et obligatoire en M2. Cette formation affiche clairement son caractère universitaire tout en permettant une bonne acquisition de compétences des métiers ciblés. Néanmoins, la mise en place du portefeuille d'expériences et de compétences permettrait d'assurer une bonne évaluation de l'acquisition de ces dernières par les étudiants.

Il faudrait aussi identifier les moyens à mobiliser pour renforcer l'attractivité du master dont les effectifs restent faibles ceci en menant une réflexion stratégique au sein du conseil de perfectionnement de la mention. Sur ce plan, la redondance entre les différentes instances de pilotage ne semble pas propice à la prise de décision. Il importerait donc de clarifier les périmètres d'intervention de chacun et leurs modalités d'actions.

Enfin, il conviendrait aussi d'améliorer la connaissance du devenir des étudiants et mieux qualifier l'insertion professionnelle en suivant des indicateurs à cet effet (salaire médian, durée de prise de poste, niveau des emplois occupés par rapport au diplôme…).

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER GESTION DE PRODUCTION, LOGISTIQUE, ACHATS

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Gestion de production, logistique, achats* comprend un seul parcours intitulé *Manager production et distribution* (MPD). Le parcours MPD, porté par l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier, est co-construit avec le centre de formation des apprentis (CFA) Formaposte Méditerranée. Il s'agit d'une formation professionnalisante proposée uniquement en alternance (apprentissage ou contrat de professionnalisation).

ANALYSE

Finalité
La formation vise à former des professionnels de la production et de la distribution dans le contexte spécifique de l'organisation partenaire, La Poste. Celle-ci est confrontée à une mutation majeure de son environnement, avec l'émergence de la concurrence, et de ses métiers, avec la disparition progressive du courrier physique au profit d'une forme de dématérialisée. La formation vise à fournir à ces professionnels des compétences et connaissances généralistes leur permettant d'évoluer dans le domaine de la gestion de la production et de la distribution, mais également plus spécifiques, liées à la culture et à la place particulière de l'entreprise partenaire, La Poste. Les *syllabus* et les autres documents de communication explicitent les compétences à acquérir au cours de la formation.
Positionnement dans l'environnement
Il existe plusieurs masters *Gestion de production, logistique, achats* en France. Toutefois, il s'agit, à ce jour, de la seule formation fonctionnant en lien étroit avec le groupe La Poste. Au plan de la recherche, la formation est adossée au centre de recherche Montpellier « recherche en management » (équipe d'accueil 4557) avec une dizaine d'enseignants-chercheurs (EC) intervenant en son sein. Ces derniers peuvent s'appuyer sur leur domaine d'expertise pour enrichir le contenu de leurs cours. En parallèle de leur formation, les étudiants ont la possibilité de suivre en double inscription le parcours *Recherches et études en management* du master *Management*. Cette pratique présente l'intérêt de pouvoir susciter des vocations de poursuite d'études en doctorat même si aucun étudiant n'a poursuivi dans cette voie au cours de la période étudiée.

Les relations avec le mode socio-économique sont assurées à travers l'adossement au partenaire Formaposte, l'intervention de professionnels dans les enseignements, et une formation exclusivement délivrée en alternance, en formation initiale (contrats d'apprentissage) comme continue (contrat de professionnalisation). Cette relation est formalisée par une convention avec Formaposte Méditerranée qui s'engage à recruter les apprentis.

La notion de coopération internationale est peu pertinente pour le moment, étant donné que le partenaire de la formation évolue dans un cadre essentiellement national. L'internationalisation de la formation est envisagée dans la perspective d'une extension à l'international de l'action de formation du partenaire. Dans ce cas, la mobilité pourrait s'appuyer sur les programmes mis en place par l'IAE ou l'Université de Montpellier.

Organisation pédagogique

La structure du master est adaptée aux objectifs définis. La spécialisation des enseignements est progressive. Le master est uniquement proposé en formation initiale en apprentissage et en formation continue avec des contrats de professionnalisation du fait du partenariat à l'origine de la formation. Il existe des modules optionnels permettant aux étudiants d'adapter la formation à leur projet personnel. Le master est ouvert à la validation des acquis de l'expérience (VAE) avec le soutien du service VAE de l'université. Il n'existe pas de dispositif de mise à niveau pour les étudiants entrant dans la formation. La sélection pratiquée des candidats en fonction de leur parcours antérieur est avancée pour justifier ce choix.

Plusieurs enseignements sont communs avec le parcours *Management commercial* de la mention *Management sectoriel,* qui a été historiquement lié au parcours MPD. Compte tenu de cette mutualisation, il peut apparaître surprenant que les deux parcours n'appartiennent plus à la même mention.

La professionnalisation est assurée par l'apprentissage, avec un rythme de huit semaines à l'IAE et huit semaines en entreprise, par la mise en situation professionnelle à travers la participation des étudiants à des simulations de gestion et, enfin, par la rédaction d'un mémoire de mission en première année de master (M1) et d'un mémoire de stage en seconde année de master (M2). Ce mémoire de stage ou professionnel doit répondre à une problématique de gestion et amène l'étudiant à réaliser une revue de la littérature sur le sujet. Il n'est pas précisé si la réalisation d'une étude empirique est demandée.

En plus de l'intervention d'EC, la place de la recherche est assurée, à travers la rédaction d'un mémoire en M2. Ce mémoire comporte une problématique une recherche académique et bibliographique.

Le numérique est présent dans la formation grâce à une plateforme en ligne et la mise à disposition de *mooc* créées par les EC de l'IAE, et des unités d'enseignement hybrides ou entièrement en *e-learning*. Des simulations, mises en situation et jeux de rôle sont également inclus tout au long de la formation.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est en adéquation avec l'objectif et le format en alternance. Les interventions des EC et assimilés (50 %) sont équivalentes à celles des intervenants professionnels (50 %). La liste des intervenants extérieurs apparaît surprenante pour deux raisons : le nombre de consultants apparaît relativement important (sept), et aucun intervenant ne semble appartenir, d'après le tableau de l'équipe pédagogique fourni en annexe, au groupe La Poste. Formaposte Méditerrannée contribue au rayonnement de la formation (ingénierie et suivi pédagogique et administratif, communication, organisation du recrutement).

La formation organise des conseils de perfectionnement. Jusqu'en 2019, ils étaient organisés par Formaposte Méditerranée pour l'ensemble des formations du CFA. Conformément à la réglementation en vigueur, un conseil de perfectionnement existe désormais au niveau de la mention. L'articulation entre les deux n'est pas discutée. Le conseil de perfectionnement permet la participation effective des étudiants. La formation est certifiée ISO 9001 par le bureau Veritas. Si la formation fait l'objet d'une évaluation globale par les étudiants, il n'est en revanche pas fait mention d'une évaluation formelle de chacun des enseignements.

Les dispositifs prévus pour l'évaluation des étudiants en matière d'acquisition des connaissances sont classiques et satisfaisants. Toutefois, la formation ne recourt pas à un portefeuille de compétences (ou un outil similaire) pour aider les étudiants à formaliser les compétences acquises. La formation comporte un enseignement de langue obligatoire (anglais : 40 heures travaux dirigés en M1). En revanche, il n'est pas proposé de certification linguistique.

Résultats constatés
L'attractivité de la formation est bonne. Elle attire un fort contingent d'étudiants français (environ 200 candidatures en 2018-2019) et étrangers (environ 240 en 2018-2019) pour un nombre de places limité, de l'ordre d'une dizaine aussi bien en M1 qu'en M2 ; ce qui semble très peu. Les taux de réussite sont bons (85 % en M1 et 100 % en M2 sur les trois dernières années). Il aurait pu être intéressant de discuter les causes des échecs en M1. L'insertion professionnelle est assurée par la convention exclusive avec le partenaire qui recrute l'ensemble des étudiants de la formation. Le suivi des diplômés est satisfaisant avec une enquête de suivi et d'insertion à 30 mois, une participation significative des étudiants à ces enquêtes et des résultats d'insertion cohérents avec la finalité et les objectifs de la formation en termes de postes et de rémunération obtenus. Sur la période étudiée, la rémunération moyenne nette mensuelle a ainsi progressé pour atteindre 3 547€.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une forte professionnalisation et une très bonne insertion des étudiants, grâce à la convention de partenariat avec le groupe La Poste et l'alternance.
- Un taux de réussite satisfaisant.
- Une équipe pédagogique équilibrée en termes d'EC/intervenants professionnels.

Principaux points faibles :

- La dépendance vis-à-vis du partenaire.
- Des effectifs limités en M1 et en M2 pour une mention de master.
- Une orientation « recherche » et une ouverture internationale perfectibles, corollaires de la forte professionnalisation de la formation dans le cadre d'une convention exclusive.
- L'absence de résultats ou d'information concernant le suivi des compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Gestion de production, logistique, achats* parcours *Manager production et distribution* est une formation conçue dans le cadre d'un partenariat exclusif avec le groupe La Poste. Sa finalité est clairement identifiée et ses objectifs sont atteints.

Si ce partenariat avec le groupe La Poste constitue une réelle force du master et fait de celle-ci une formation professionnalisante, cette dépendance pourrait lui être préjudiciable dans le futur. Une réflexion semble être à mener sur la dépendance de celle-ci par rapport à ce seul partenaire. Cette réflexion peut envisager la création d'autres parcours ou la mise en place d'autres partenariats avec des acteurs qui permettraient de diversifier le contenu de la formation et/ou les perspectives et l'insertion des étudiants. Une telle réflexion permettrait aussi de développer les effectifs d'une formation qui reste limitée dans son ampleur et de mettre davantage l'accent sur l'apprentissage à la recherche et par la recherche.

La démarche par compétence doit également se traduire par un déploiement d'outils de suivi des compétences.

En termes de lisibilité au niveau de l'offre de formation de l'Université de Montpellier, on peut s'étonner que la mention *Gestion de production, logistique*, achats ne comprenne qu'un seul parcours, et ce, d'autant plus que certains cours sont mutualisés avec le parcours *Management commercial* de la mention *Management sectoriel*. Des réflexions sont donc à mener sur la place du parcours au sein de l'offre de formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER HISTOIRE DU DROIT ET DES INSTITUTIONS

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Histoire du droit et des institutions* de l'Université de Montpellier est une formation spécialisée en deux ans qui a pour objectif principal de permettre aux étudiants d'accéder aux métiers de l'enseignement et de la recherche en histoire du droit. Cette formation, qui propose en master 1 des enseignements de droit positif permet aux étudiants d'envisager une carrière de juriste dans les secteurs public ou privé. Les enseignements sont dispensés en présentiel, dans le cadre de la formation initiale, au sein de la faculté de droit et de science politique.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation en matière de connaissances et de compétences attendues sont clairement exposés. En master 1, les enseignements et leur articulation sont pensés pour permettre à l'étudiant de recevoir une formation générale mêlant histoire du droit, droit public, droit privé et droit pénal. En master 2, bien que l'étudiant suive naturellement et majoritairement des modules d'histoire du droit, il doit choisir un « cours d'ouverture » en droit positif. La mutualisation avec d'autres parcours et mentions pour chacune des deux années est appréciée et permet ainsi à l'étudiant d'acquérir les compétences demandées. Les emplois visés correspondent bien à la formation et à une insertion de niveau master.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement de la formation dans son environnement académique est correctement exposé. Le master *Histoire du droit et des institutions* fait partie de la quinzaine de formations de ce type dispensées au niveau national, tout en se distinguant, par son contenu, de celles dispensées notamment dans les universités les plus proches géographiquement. De par sa rareté et sa spécificité, ce master n'entre en concurrence avec aucune autre formation de l'établissement. L'articulation de la formation avec la recherche est très bien analysée. Le master est adossé à une unité de recherche (équipe d'accueil) qui offre un environnement de qualité en matière de recherche comme l'indiquent les nombreux outils et accompagnements mis à la disposition des étudiants. L'interaction entre

l'enseignement et la recherche est clairement établie comme l'atteste l'intervention d'enseignants-chercheurs de la section 03 (histoire du droit) qui utilisent les résultats de leurs recherches pour construire leurs interventions.

L'environnement socio-économique de la formation est mis en valeur grâce aux liens étroits noués avec des centres d'archives départementaux, offrant aux étudiants l'occasion de se familiariser avec des objets et des outils de recherche, et d'échanger avec des professionnels, notamment dans le cadre d'un stage. Malgré les nombreux accords de coopération et de partenariat de l'Université en Europe et dans le monde, la mobilité sortante des étudiants de master 1 demeure relativement faible (deux étudiants depuis 2013/2014), même si les effectifs sont limités chaque année (entre cinq et neuf étudiants). Il est à noter qu'à l'échelle de la faculté de droit et de science politique, au niveau des différents masters 1, on assiste à une chute brutale des étudiants partant étudier à l'étranger depuis 2016/2017 (de 42 cette année-là à 17 pour 2018/2019).

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est parfaitement lisible et cohérente au regard des finalités de la formation. La première année s'articule autour d'un tronc commun (histoire du droit) et de deux parcours (*Droit privé, droit public*), tandis que la deuxième année correspond à une spécialisation en histoire du droit, avec la présence de modules optionnels de droit positif pour permettre à l'étudiant de parfaire au mieux son projet professionnel. On peut formuler deux remarques concernant le master 2. D'une part, on constate une disparité concernant plusieurs intitulés de cours entre le tableau des unités d'enseignement et l'annexe 5. D'autre part, la maquette révèle un déséquilibre important entre les deux semestres, le premier étant uniquement consacré à l'enseignement (soit près de 230h) tandis que le second est réservé à la seule préparation du mémoire.

Les modalités d'enseignement mises en place sont classiques. Une attention particulière est portée par le directeur de la formation à l'accueil des étudiants ayant des contraintes particulières, du fait de sa fonction de responsable des sportifs de haut niveau de l'UFR.

La formation prépare l'insertion professionnelle de ses étudiants. Ces derniers peuvent réaliser un stage en master 1. Le stage est obligatoire en master 2. Il est effectué soit dans une administration ou dans le secteur privé, sous la direction d'un enseignant référent. En outre, les étudiants qui se destinent à la recherche peuvent dès le master 1 accéder à l'unité de recherche et à son fonds documentaire. On regrette que le stage ne donne pas lieu – du fait de son volume horaire (50h) et des finalités assignées à la formation – à l'octroi de crédits ECTS supplémentaires et d'un coefficient plus important en deuxième année.

La recherche est très présente en master 2, à travers les enseignements de méthodologie et la rédaction d'un mémoire qui permettent à l'étudiant d'acquérir des compétences additionnelles, en termes de recherche documentaire notamment, qui lui seront utiles pour sa poursuite d'études ou son insertion professionnelle.

L'utilisation du numérique reste très classique, se limitant à l'accès aux ressources informatiques de l'unité de recherche et à l'apprentissage de leur maniement.

L'équipe enseignante procède au suivi individualisé des étudiants. Il est appréciable de noter le soutien apporté en complément par les doctorants de l'unité de recherche.

L'internationalisation de la formation se résume à l'enseignement d'une langue étrangère dont le volume horaire est faible (20h en master 1 et 8h en master 2). Aucune information n'est donnée sur l'accueil d'enseignants étrangers susceptibles d'intervenir en master 2.

Le processus de validation des acquis de l'expérience n'a pas lieu d'être.

Enfin, confrontée à un récent cas de plagiat, l'équipe pédagogique est particulièrement attentive à l'intégrité scientifique et l'éthique.

Pilotage
L'équipe pédagogique est bien diversifiée et équilibrée, avec une très grande majorité d'enseignants-chercheurs rattachés à l'Université de Montpellier. Les moyens administratifs et pédagogiques de la formation sont principalement ceux mis à la disposition par l'unité de recherche et apparaissent suffisants pour lui permettre de remplir sa mission. Le rôle et les responsabilités des membres de l'équipe pédagogique sont bien décrits et explicités. Les réunions sont régulières et suffisantes, et, eu égard aux questions qui y sont abordées, la création d'un conseil de perfectionnement n'a pas été jugé utile. Si les modalités de contrôle des connaissances sont consignées dans un règlement des études pour chacune des deux années, elles ne sont pas précisées et décrites, même partiellement, pas plus que ne le sont les fonctionnements des jurys d'examen. Le suivi de l'acquisition des compétences est bien pris en compte par la formation. En raison du faible nombre d'étudiants suivant la formation, celle-ci fait l'objet d'une attention particulière et bienveillante de la part de l'UFR, étant donné que le maintien du master 1 conditionne celui du master 2. Aucune analyse n'est faite cependant sur le recrutement et l'attractivité de la formation au regard des candidatures et du contexte, notamment au niveau du master 2. En complément des procédures mises en place au niveau de l'Université sur le devenir de ses diplômés, la formation – par le biais de l'unité de recherche – a conduit en 2016 sa propre enquête pour connaître et analyser le parcours professionnel de ses diplômés sur les quinze dernières années. Il est intéressant de noter qu'une nouvelle enquête doit être conduite au cours de l'année 2019/2020. L'évaluation des enseignements par les étudiants de master 1 portée par l'Université étant globale et ne permettant pas de connaître précisément les retours sur le master 1 *Histoire du droit et des institutions*, le responsable de la formation envisage la mise en place d'une évaluation spécifique. Une évaluation des enseignements du master 2 est en cours, sans qu'il soit pour autant fait état de précédents.
Résultats constatés
Les effectifs du master sont modestes avec une moyenne de sept étudiants inscrits en master 1 et neuf en master 2 au cours des cinq dernières années, ce qui révèle une attractivité relative de la formation. Les taux de réussite sont assez faibles pour un master 1 (environ 65 %) et très élevés, ce qui est plus classique, en master 2 (100 %). On regrette l'absence d'explication sur les 35 % d'étudiants qui n'ont pas validé leur master 1 (abandon, réorientation…). Le devenir des diplômés (au regard de l'enquête menée en 2016) démontre la cohérence des finalités de la formation puisque 36 % des diplômés à l'issue du master 2 s'engagent dans la voie académique en préparant une thèse de doctorat, la majorité optant pour d'autres voies, principalement dans le domaine juridique. Des données plus récentes sur l'insertion professionnelle auraient été les bienvenues.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Enseignements complets et diversifiés pour former des historiens du droit et des juristes.
- Equipe pédagogique active dans l'accompagnement et le suivi des étudiants.
- Bonne insertion dans l'environnement socio-économique.

Principaux points faibles :

- Déséquilibre important entre les deux semestres du master 2 puisque le second ne comprend aucun enseignement et est uniquement consacré à la rédaction d'un mémoire, sans qu'aucune explication ne soit fournie sur ce point.
- L'internationalisation de la formation pourrait être améliorée en encourageant les mobilités entrantes et sortantes pour les étudiants et les enseignants et en augmentant le nombre d'heures d'enseignement d'une langue étrangère (dans le master 2).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Histoire du droit et des institutions* est une formation qui, de par sa spécificité dans le paysage académique actuel, subit les effets pervers de la masterisation, comme l'indique le nombre relativement faible d'étudiants inscrits en master 1. Le soutien de l'UFR est donc précieux dans ces circonstances et doit encourager l'équipe pédagogique à approfondir sa réflexion sur l'attractivité de la formation. La structuration du master 2 pourrait être repensée afin de mieux équilibrer les deux semestres. Il serait souhaitable que des cours soient positionnés au second semestre afin de permettre aux étudiants de bénéficier, sur la durée, des bienfaits de l'interaction entre l'enseignement et de la recherche.

Dans le même ordre d'idées, peut-être serait-il judicieux de rehausser la valeur du stage obligatoire en master 2 afin de consolider le « parcours professionnel » des étudiants, eu égard aux finalités de la formation. En outre, même si ce point ne relève pas du responsable de la formation à proprement parler, un volume d'heures plus important doit être aménagé pour les langues étrangères, ne serait-ce que parce que la maquette propose un nombre important de modules traitant de l'histoire du droit comparé. Enfin, des enquêtes plus régulières et plus approfondies sur le devenir des diplômés seraient précieuses pour connaître leur parcours et constituer une base de données d'ALUMNI susceptible de renforcer l'attractivité de la formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER JUSTICE, PROCES ET PROCEDURES

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master mention *Justice, procès et procédures* est une formation dispensée en deux années, ouverte aux étudiants titulaires d'une licence. Elle a pour ambition de conférer des compétences spécialisées en matière de justice et dans tous les types de contentieux : civil, pénal, administratif notamment. Après une première année généraliste, la spécialisation se manifeste surtout lors de la seconde année de la formation et met l'accent sur les aspects pratiques des métiers de la justice. La formation peut déboucher directement sur des emplois de responsables de service contentieux dans des entreprises ; mais la formation, par son contenu, peut également participer à la préparation des concours ou examens d'accès aux professions de la justice (magistrat, avocat, greffier, etc.). La formation se déroule à l'Université de Montpellier exclusivement.

ANALYSE

Finalité
Les objectifs de la formation sont très clairement exposés et le contenu des enseignements est en parfaite cohérence avec ces objectifs. On peut toutefois remarquer que la première année ressemble à une première année de master de droit privé ordinaire, avec quelques options concernant la procédure. Mais ceci peut se comprendre dans la mesure où il s'agit d'acquérir des connaissances de fond nécessaires à la compréhension des notions procédurales vues ensuite en seconde année. Cette seconde année est entièrement consacrée à des enseignements très spécialisés et essentiellement pratiques, qui semblent à même de conférer les compétences affichées par le diplôme. Les débouchés sont clairement définis, la formation ayant principalement vocation à servir de préparation aux concours et examens d'accès aux professions de la justice.
Positionnement dans l'environnement
Le master ressemble à beaucoup d'autres masters équivalents mais la proximité géographique, dont la relativité est soulignée par le dossier, des autres Universités pratiquant ce genre de formation n'est pas forcément une difficulté. En effet, le master mention *Justice, procès et procédures* est remarquable par le souci de donner aux étudiants de vraies connaissances pratiques de toutes les techniques procédurales. Le lien avec la recherche est appréciable. La formation est adossée au laboratoire de droit privé. Ensuite, au-delà du mémoire de

recherche qui est obligatoire en deuxième année et qui doit comporter 80 pages, ce qui est relativement exigeant comme volume, les étudiants sont initiés à la rédaction de résumés d'arrêts, en partenariat avec la cour d'appel de Montpellier et la gazette du palais ; cette initiative est intéressante et crée un lien significatif entre le monde de la justice et la recherche.

Des liens avec le monde de la justice et ses différents métiers sont prévus de manière cohérente avec le contenu de la formation, de manière souvent assez originale et avec la volonté de créer des rencontres directes entre étudiants et des professionnels (comme par exemple, l'assistance des étudiants à un procès d'assises suivi d'une rencontre avec la cour avec des possibilités d'échanges).

La dimension internationale est envisagée mais ne semble pas constituer une priorité, ce qui tient visiblement davantage aux étudiants, qui préfèrent suivre la formation à Montpellier pour préparer les concours et examens.

Organisation pédagogique

La structure de la formation repose sur une césure, entre une première année généraliste, mutualisant des cours avec d'autres mentions et une seconde année, très spécialisée. Le choix d'options axées sur la procédure dès la première année de master peut toutefois permettre de créer un lien entre les deux années et la logique d'une première année théorique suivie d'une seconde année pratique est défendable.

Les modalités d'enseignement sont actuellement en formation initiale mais le dossier indique que la formation va passer en alternance : ce passage à l'alternance est envisagé de manière positive comme permettant de donner plus de souplesse à l'organisation de l'année universitaire et notamment de permettre à des étudiants de partir à l'étranger pour effectuer le contrat d'apprentissage. Le dossier révèle une véritable attention aux parcours personnels des étudiants et à la prise en compte des situations des étudiants handicapés, dont des exemples sont donnés.

La formation accompagne véritablement les étudiants dans l'élaboration de leur projet professionnel avec des interventions de professionnels, leur présentant leur métier à plusieurs occasions (notamment un huissier de justice). Un stage obligatoire de trois mois est prévu en deuxième année, pour le moment, en attendant que la formation passe en alternance.

La formation semble ouverte aux innovations pédagogiques et intègre le numérique dans les enseignements. L'ouverture à l'international est surtout pensée par rapport aux juridictions européennes mais la formation propose d'autres langues étrangères que l'anglais et s'assure que cette formation linguistique ait une dimension juridique.

Pilotage

L'équipe pédagogique de la formation est de très bon niveau, avec des experts reconnus des thématiques liées à la justice.

En première année, l'équipe est constituée uniquement d'enseignants-chercheurs, ce qui s'explique par la vocation généraliste de ce temps de formation. Mais en seconde année, l'équilibre entre enseignants-chercheurs et professionnels est très satisfaisant.

Les professionnels interviennent dans des cours en lien direct avec leurs compétences et sont, pour certains d'entre eux, pleinement intégrés à la formation (magistrats professeurs associés). Un comité de perfectionnement est institué, avec une représentation très intéressante, faisant appel à un avocat, un huissier, un magistrat, deux étudiants et au responsable de la formation. Ce comité de perfectionnement semble fonctionner réellement.

L'évaluation des étudiants est organisée de manière spécifique, en seconde année, avec des examens organisés sur le modèle des concours qu'ils préparent pour la plupart (grand oral).

Résultats constatés
Les effectifs de la formation tournent autour d'une trentaine d'étudiants en première année de master, et autour d'une petite vingtaine en seconde année. Ces effectifs semblent convenables à ce niveau. Le pic d'inscriptions en 2017 à 45 étudiants mériterait des explications. Le master connaît des résultats satisfaisants. En première année de master, le taux de réussite est assez instable sur les dernières années : en 2017/2018, les effectifs ont augmenté jusqu'à 45 mais le nombre d'étudiants validant leur année est tombé à 31 ; alors que les années précédentes, les effectifs étaient plus limités et le taux d'échec plus faible. Il serait donc intéressant de connaître mieux les causes de ces échecs. En seconde année, les résultats sont excellents puisque tous les étudiants ont obtenu leur année. D'après les enquêtes réalisées, avec un taux de réponse correct, les étudiants, majoritairement, poursuivent leurs études (13 sur 16 répondants en 2017), même si une part non négligeable trouve un emploi dans les 30 mois (3 étudiants sur 16 répondants en 2017). Ce qui semble en cohérence avec le rôle préparatoire aux concours et examens de la justice auquel se prête la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation de très haute qualité pédagogique.
- Une formation adaptée aux attentes des étudiants qui se préparent aux concours et examens de la justice.
- Une formation en relation directe avec les professionnels de la justice.

Principaux points faibles :

- Une ouverture peut être insuffisante aux professions non liées au monde judiciaire.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master mention *Justice, procès et procédures* est une formation de très bonne qualité, qui met en œuvre des moyens pertinents pour former les étudiants aux métiers de la justice. Elle est organisée avec une volonté de répondre au mieux aux attentes actuelles du monde de la justice, pour préparer efficacement les étudiants à la réalisation de leur projet professionnel, ce qui est très appréciable. Il s'agit d'une formation dynamique, qui sait combiner théorie et pratique, réflexion et mise en situation.

On pourrait toutefois s'interroger sur la tendance de cette formation à se muer en une sorte de préparation aux concours et examens de la justice : certes, les étudiants ont visiblement cette attente mais cette formation n'a pas forcément vocation à concurrencer les services d'un Institut d'études judiciaires par exemple.

Il faudrait peut-être être davantage attentif aux autres professions liées au contentieux, qui ne sont pas liées directement au monde de la justice, même si cela est déjà pris en compte pour les modes amiables de règlement des conflits. Le passage à l'alternance l'an prochain sera sans doute l'occasion d'envisager cette question.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

La mention *Management* portée par Montpellier Management (MoMa) regroupe trois parcours : *Management des organisations et développement responsable* (MODR), *Recherches et études en management* (REM) et *Management hôtellerie tourisme* (MHT). Les parcours MODR et MHT sont ouverts en alternance. Le parcours REM permet d'accueillir des étudiants inscrits dans d'autres mentions de master pour suivre des enseignements les préparant à poursuivre en doctorat.

ANALYSE

Finalité
La finalité générale de la mention vise l'acquisition des outils et compétences fondamentales en management. Cette finalité générique est complétée des finalités propres à chaque parcours, le master étant composé de parcours dont les liens entre eux sont ténus voire sans aucun rapport entre eux. Ainsi, le parcours MODR est conçu pour former des cadres ou consultants en responsabilité sociale des entreprises (RSE) ou en gestion des ressources humaines (GRH). Le parcours MHT vise à former des cadres dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme. Enfin, le parcours REM est prévu pour initier les étudiants à la recherche et favoriser un engagement en doctorat.
Positionnement dans l'environnement
Le parcours MODR se positionne à l'interface des métiers de la RSE et de la GRH, et le dossier expose une singularité dans le paysage régional des formations, sans toutefois l'argumenter. Dans l'offre régionale universitaire, ce parcours est présenté comme complémentaire au parcours *Système d'information des ressources humaines* (SIRH) du master *Management des systèmes d'information* proposé par l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier. Le parcours MHT est également présenté comme une formation répondant aux besoins du tissu économique local et national, sans plus de précisions sur cette demande et sur le positionnement de la formation dans l'offre régionale. Le parcours REM se signale par son originalité. Il a été conçu, est animé et piloté conjointement l'IAE et MoMa. Le parcours MODR s'appuie sur les chercheurs de l'axe management responsable du laboratoire Montpellier Recherche en Management, et bénéficie du soutien de la chaire « Management et entrepreneuriat responsables au sein du Labex (laboratoire d'excellence) « Entreprendre ». Les enseignants-chercheurs des deux autres parcours proviennent de plusieurs axes du laboratoire. Le parcours REM est, quant-à-lui, pensé comme un parcours d'initiation à la recherche dans les différents axes du laboratoire.

Organisation pédagogique

Les parcours MODR et MHT s'organisent selon le principe de la spécialisation progressive. Les enseignements du semestre 1 sont mutualisés, seule justification de leur regroupement dans la même mention. Cependant, le semestre 1 étant très générique, la mutualisation pourrait se faire avec d'autres parcours. La spécialisation s'opère dès le semestre 2 de la première année de master (M1) et se poursuit en deuxième année de master (M2). Les volumes horaires des parcours de M2 MODR et MHT sont très différents : 448 heures étudiant pour le parcours MODR, 300 heures pour le parcours MHT, différence conséquente qu'il conviendrait d'expliquer.

Le parcours REM est en fait une spécialisation recherche proposée aux étudiants de l'Université de Montpellier inscrits dans un master en gestion. Ils valident ainsi une partie des crédits ECTS de la formation dans leur master d'origine. Le parcours REM ne comporte donc que 100 heures d'enseignement permettant de former les étudiants aux fondamentaux de la recherche en gestion. Le parcours REM est organisé en soirée, de telle sorte qu'il est compatible avec le suivi d'un autre master. On peut se demander si ce parcours ne serait pas plus légitime en tant que diplôme universitaire car il ne propose pas une formation pleine et entière comme il est attendu d'un master.

La dimension internationale est bien mise en avant pour le parcours MHT, non seulement par la composition de l'équipe pédagogique, bénéficiant du renfort d'enseignants-chercheurs de l'Université de Breda (Pays-Bas), par l'accueil d'étudiants étrangers et par des accords concernant spécifiquement le parcours MHT avec des établissements en Autriche, Angleterre, Colombie, Mexique, Chine et Argentine. En dehors des cours de langues classiques (anglais, espagnol), les étudiants souhaitant partir en mobilité peuvent bénéficier de cours de chinois et d'une initiation à la culture chinoise. Un stage intensif de préparation au *test of english for international communication* est proposé aux étudiants en M1 de ce parcours sans que la certification des compétences linguistiques ne soit obligatoire. Le parcours MODR accueille des étudiants étrangers dans les cours dispensés en anglais (un tiers des effectifs de ces modules) et les étudiants du parcours sont incités à réaliser un semestre d'études à l'étranger en M1 (absence de données chiffrées sur les mobilités sortantes effectives). Au sein du parcours REM, des professeurs invités internationaux interviennent dans la formation à la recherche.

Les parcours MODR et MHT sont ouverts en alternance (contrat d'apprentissage et de professionnalisation) et en formation continue, sans précision sur le nombre d'étudiants inscrits dans ces différentes formules.

Les deux parcours, MODR et MHT, ont impulsé des initiatives pédagogiques mettant les étudiants en situation : projets d'expertise de dossier en relation avec des entreprises partenaires, animation d'ateliers à destination de demandeurs d'emploi handicapés pour le parcours MODR ; *business game, serious game*, enseignements à distance pour le parcours MHT. Les différents parcours utilisent les outils numériques traditionnels (environnement numérique de travail, plateforme pédagogique *moodle*). Le parcours MHT prévoit également une formation à des logiciels spécifiques au domaine de spécialité sans que cette formation donne lieu à une certification professionnelle.

Pilotage

La part des intervenants professionnels varie selon les parcours : elle est majoritaire pour les parcours MHT (62 %) et MODR (54 %) alors que les intervenants professionnels sont absents du parcours REM.

Les parcours font l'objet de réunions bilan rassemblant les intervenants et les étudiants, de deux points d'étape collectifs avec les étudiants, qui réalisent enfin une évaluation individuelle et anonyme des enseignements. Le dossier ne cite aucun exemple concret de résultat qui serait issu de ces multiples retours. Surtout, les parcours n'organisent pas formellement de conseil de perfectionnement, obligation réglementaire. Les réunions de bilan pourraient facilement le devenir afin de s'y conformer.

Les parcours visent à développer des compétences techniques, ciblées et opérationnelles tout comme des compétences larges, génériques et analytiques. Ces compétences sont développées au travers de situations de mise en pratique variées (exercices d'applications, jeux de rôle, projets individuels et collectifs, ...) et s'intègrent à un portefeuille de compétences. Néanmoins, celui-ci n'est pas présenté dans le dossier.

Les modalités de recrutement ne sont pas détaillées : pas d'informations sur le nombre et l'origine des candidatures, sur les modalités de sélection à l'entrée du master, sur les passerelles et dispositifs d'aide à la réussite. Le master est ouvert aux populations en situation de handicap, aux publics de formation continue ou à la validation des acquis de l'expérience mais aucun chiffre n'est donné dans le dossier quant au nombre d'étudiants accueillis dans le cadre de ces dispositifs.

Résultats constatés

Aucune information n'est donnée sur le nombre et l'origine des candidats à l'entrée de ces formations. Le parcours MHT enregistre d'importantes fluctuations d'inscrits (de 25 étudiants inscrits en 2015-2016 à 11 en 2018-2019), sans que cette évolution ne soit linéaire ; cela aurait mérité *a minima* un commentaire. Les effectifs du

parcours MODR sont plus stables sur les trois derniers exercices (entre 20 et 25 étudiants). Enfin, le parcours REM connaît aussi un effectif restreint, entre 12 et 16 étudiants, en conformité avec sa finalité.

Les taux de réussite sont tout-à-fait satisfaisants, avec très peu d'échec aux différents parcours.

Le suivi de l'insertion professionnelle est réalisé par l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) de l'Université de Montpellier. Les données sont là encore incomplètes car on ne connait ni les emplois occupés ni les salaires d'embauche. Les taux d'insertion pour le parcours MHT sont bons, voire excellents (100 % d'insertion selon l'OSIPE pour la promotion 2015, enquêtée 30 mois après sa sortie). En moyenne, sur les 4 années référencées, le taux d'insertion est de 92 % (nombre de diplômés à 30 mois par rapport au nombre de répondants, selon les données de l'OSIPE). En revanche, seuls 25 % des diplômés accèdent au statut cadre, ce qui aurait mérité d'être commenté par les responsables de la formation. Pour le parcours MODR, avec la même méthode de calcul, le taux moyen d'insertion à 30 mois sur 4 ans est de 75 %. Ce taux, inférieur à la moyenne nationale des masters en gestion, tout comme le taux d'insertion à des postes d'encadrement de 27 % aurait mérité d'être commenté.

La spécificité du parcours REM, acquis dans le cadre d'une double diplomation et avec pour objectif de préparer l'engagement dans un doctorat ne peut être évalué à la même enseigne. Néanmoins, le dossier ne précise pas le nombre d'étudiants de ce parcours ayant réellement poursuivi en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- La dimension internationale importante du parcours MHT.
- La pertinence des initiatives pédagogiques visant à mettre l'étudiant en situation, notamment pour les parcours MODR et MHT.
- La singularité du parcours REM.

Principaux points faibles :

- Des synergies faibles entre les trois parcours, à tel point que leur rassemblement sous une même mention est artificiel.
- Le parcours REM plus proche d'un diplôme universitaire que d'un parcours de master.
- L'absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention.
- De fortes fluctuations des effectifs pour le parcours MHT.
- Une insertion professionnelle préoccupante pour le parcours MODR.
- Des lacunes dans l'argumentation du dossier (étude du positionnement des formations, nombre d'étudiants en alternance, nombre d'étudiants en mobilité, résultats des réunions de bilan et points collectifs).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management* comporte trois parcours relativement autonomes les uns par rapport aux autres et ayant chacun des atouts majeurs mais également des points de faiblesse à résoudre. Dans le cadre de la construction de la nouvelle offre de formation, il convient de s'interroger sur l'intérêt de poursuivre le rassemblement de trois parcours aussi différents dans une même mention de master.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement est requise, de manière à se conformer à la réglementation. Cela permettrait d'analyser les évolutions des effectifs et de l'insertion professionnelle par l'ensemble des parties prenantes (notamment les représentants des étudiants et des milieux professionnels) pour identifier conjointement les pistes à mettre en œuvre pour faire face au manque d'attractivité de certains parcours ou à l'insertion professionnelle médiocre d'autres. Le débat sera d'autant plus éclairé que les données seront elles-mêmes approfondies, en intégrant, notamment pour le parcours MODR, l'insertion professionnelle dans les métiers visés par la formation. Cette connaissance permettrait à l'équipe pédagogique du parcours MODR de confirmer ou de faire évoluer le positionnement du parcours en toute connaissance de cause.

Les caractéristiques du parcours REM (volume horaire, finalité, insertion) interrogent sur le type de diplôme pertinent : diplôme universitaire ou master.

D'une manière générale, il importe que l'équipe pédagogique, en lien avec les différentes parties prenantes du diplôme, porte une réflexion approfondie sur l'avenir du master *Management* tant dans son périmètre que ses contenus peut-être en lien avec la mention *Management sectoriel,* et pour le parcours MHT avec le parcours *Ingénieur d'affaires dans l'innovation et le tourisme* du master *Management et commerce international*.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT PUBLIC

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management public* de l'Université de Montpellier propose deux parcours en première année de master (M1) : *Management public* géré par Montpellier Management (MoMa), et *Management des universités et des technologies de l'information* géré par l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier.

En seconde année (M2), le master se divise en trois parcours : un parcours *Management des universités et des technologies de l'information* (MUTI) porté par l'IAE, et deux parcours portés par MoMa, *Management public territorial* (MPT) et *Management des espaces littoraux et des mers* (MELM).

L'ensemble des parcours de la mention sont en lien direct avec les évolutions managériales des organisations publiques locales ainsi que l'aménagement territorial (qui relève de l'administration locale). En M1, les deux parcours sont proposés en formation initiale et en formation continue. En M2, les parcours sont disponibles en formation initiale, en formation continue et en alternance (apprentissage).

ANALYSE

Finalité
Les parcours possèdent des finalités différentes justifiant leur coexistence. Les parcours MPT et MELM forment de futurs cadres de la fonction publique territoriale, et le parcours MUTI forme les étudiants aux spécificités de la gouvernance et de la gestion des établissements d'enseignement et de recherche. Les débouchés du master sont en lien avec les objectifs poursuivis par la formation et confortés par les choix opérés par les étudiants pour leurs stages ou alternance. Ils correspondent à un niveau de master (postes de chargés de missions ou cadres dans des organisations publiques locales). La poursuite d'étude en doctorat est également encouragée, notamment avec la possibilité de suivre en double diplôme le master *Management* parcours *Recherches et études en management* en parallèle du M2.
Positionnement dans l'environnement
Si d'autres formations s'intéressent au terrain particulier des organisations publiques, ce master est le seul à l'aborder sous l'angle de la gestion (des mentions ou parcours existent en droit ou en économie). Néanmoins, un rapprochement pourrait être étudié avec le master *Administration publique* qui vise à préparer les étudiants aux concours de l'administration. Au niveau régional, l'institut de management public et gouvernance territoriale d'Aix-Marseille Université propose des formations en management public du même type sans que ne soit analysé si cela génère de la concurrence.

Le parcours MELM fait exception sur le plan national par sa spécialisation sur le management des espaces littoraux et marins alors que les débouchés sont, semble-t-il, assez nombreux au plan local et national. Seule l'Université du Littoral (en Bretagne) propose un parcours dans le même domaine mais avec des spécificités différentes.

De nombreux enseignants-chercheurs rattachés au laboratoire « Montpellier recherche en management » interviennent dans la formation. Plusieurs d'entre eux sont spécialisés dans le domaine du management public ; ce qui connecte directement la formation à la recherche. Enfin, les enseignants se servent de nombreuses opportunités offertes par leurs terrains d'études pour alimenter leur enseignement voire faire participer les étudiants à certains projets.

Si la formation est en lien avec les acteurs socioéconomiques et institutionnels locaux à travers les stages et les apprentissages, aucun accord formalisé n'a été signé ; ce qui pourrait malgré tout s'avérer utile à la fois, pour la visibilité de la formation mais aussi, pour la pérennité de celle-ci.

La formation bénéficie de plusieurs accords internationaux conclus avec des universités partenaires par l'Université de Montpellier. Pour autant, aucun accord spécifique n'existe pour la mention *Management public*, et les mobilités à l'international sont faibles.

Organisation pédagogique

Le master se décline en deux parcours en M1, et en trois parcours en M2. En M1, le parcours *Management public* permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et compétences fondamentales, afin de se spécialiser, en M2 sur le parcours *Management public territorial* ou le parcours *Management des espaces littoraux et des mers*. Le parcours en deux ans *Management des universités et des technologies de l'information* est totalement autonome par rapport aux parcours porté par MoMa.

La formation intègre de nombreuses activités professionnalisante : stage obligatoire, apprentissage, mémoire professionnel, projets tuteurés, exercices soumis par des professionnels et/ou des organisations publiques. Enfin, plusieurs dispositifs sont ouverts aux étudiants pour mieux appréhender le monde professionnel : le statut d'étudiant entrepreneur, la junior entreprise MoMa Junior Conseil ou encore, l'incubateur MUSE I LAB By MoMa.

Les étudiants bénéficient uniquement au premier semestre d'un enseignement en anglais. Aucune exigence particulière de niveau n'est demandée, pas plus que des cours ne sont donnés en langue étrangère. La préparation au test of english for international communication est possible, sans qu'aucun chiffre ne soit communiqué. L'enseignement des langues et la validation des compétences linguistiques est donc insuffisante.

La place du numérique est pris en compte (accès à une plateforme *moodle*, espace numérique de travail) et la formation comprend 24 heures sur le système d'information. Les pédagogies innovantes sont intégrées de manière hétérogène selon les parcours. Certains d'entre eux mettent en place des *serious games*, de la gestion de projet, ou encore des jeux en réseaux.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose d'une douzaine d'enseignants-chercheurs, de deux enseignants et de deux doctorants auxquels s'ajoutent les intervenants professionnels réalisant entre 50 et 60 % des interventions selon le parcours. En revanche, aucune information utile n'est donnée quant au profil spécifique des intervenants.

La mention est pilotée par une enseignante qui s'appuie sur des responsables pédagogiques pour chaque parcours et qui supervisent l'organisation des enseignements et la gestion de l'ensemble de la formation. Des réunions ont eu lieu au niveau de la mention à deux reprises sur la dernière année universitaire, et semblent être souhaitées pour l'avenir. Ces réunions communes seraient alors l'occasion de pouvoir réaliser un pilotage de la mention globalement et non seulement de ses parcours comme actuellement. La composition du conseil de perfectionnement n'est pas communiquée et aucune information spécifique n'est donnée quant à son rôle effectif et aux actions d'amélioration ou de transformation que celui a pu faire émerger pour la formation. Des évaluations des enseignements sont réalisées chaque fin de semestre.

Le supplément au diplôme fournit des informations utiles quant aux compétences acquises pendant le parcours universitaire. Les étudiants bénéficient de quelques heures de mise à niveau et d'enseignants référents pour leur permettre de gérer au mieux leur apprentissage. Le contrôle des connaissances est classique. Il n'existe pas de portefeuille d'expériences et de compétences spécifique au niveau master.

Résultats constatés
Malgré un nombre de candidatures en hausse (environ 100 par an), les effectifs des différents parcours restent très faibles, en étant parfois inférieurs à 10 étudiants, tant en M1 qu'en M2. Ainsi, le M1 *Management public* géré par l'IAE compte 10 inscrits en 2017/2018 (contre 21 en 2015/2016) et en M2 *Management public territorial* 14 inscrits en 2017/2018 (contre 16 inscrits en 2015/2016). Les effectifs sont encore plus faibles en M1 MUTI avec 6 inscrits en 2017/2018 et 11 inscrits en M2. Enfin, le M2 *Management des espaces littoraux et des mers* compte 7 inscrits en 2017/2018. Les formations initiales représentent la majorité des effectifs sur chaque parcours qui accueillent aussi des étudiants en formation continue de manière marginale (un ou deux). Le taux de réussite avoisine chaque année les 100 %, excepté en 2017-2018 ou on note une baisse significative pour le parcours M1 MP (83 %) sans qu'une explication ne soit formulée. Une enquête sur le devenir des étudiants à 30 mois est réalisée par l'observatoire de l'Université de Montpellier. Le nombre de répondant par parcours est tellement faible (1 répondant pour le parcours *Management des espaces littoraux et des mers*, 2 pour le parcours MUTI et 11 pour le parcours MPT) qu'il est difficile de pouvoir qualifier l'insertion. Certaines équipes pédagogiques mènent leurs propres enquêtes internes sur le devenir des étudiants, sans que cela soit systématique dans tous les parcours. Le mode de collecte des données n'est pas précisé mais les informations sont intéressantes et valorisantes pour la formation, par exemple pour le M2 MPT le fait que le premier emploi soit, dans 57 % des cas, obtenu dans l'organisme ayant accueilli l'étudiant pour son apprentissage, ou encore que 100 % des diplômés sont à temps plein, 80 % ont un statut cadre et 20 % en contrat à durée indéterminée. De nombreux étudiants souhaitent passer des concours de la fonction publique et s'inscrivent, à l'issue de leur master, dans des instituts de préparation à l'administration générale. On pourra s'interroger sur les liens à mettre en place avec le master *Administration publique* proposant ce type de prestation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation en management public qui répond à des enjeux spécifiques.
- Des parcours proposés en apprentissage.
- Une organisation pédagogique adaptée et un adossement recherche qui apparaît comme fort et exploité.

Principaux points faibles :

- Des effectifs faibles par parcours.
- Des parcours totalement autonomes au sein d'une même mention.
- Une absence de formalisation des liens avec les acteurs publics locaux.
- Un enseignement des langues et une évaluation des compétences linguistiques insuffisants.
- Une absence de suivi des compétences acquises.
- Un suivi des diplômés hétérogène et un très faible taux de réponse aux enquêtes.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management public* répond à des besoins du secteur public en formant des futurs cadres de la fonction publique et en proposant tout à la fois, des parcours généralistes et des parcours spécifiques (littoral et universités). En cela, il répond aux besoins des organisations publiques, notamment au travers de l'apprentissage et de l'intervention de nombreux professionnels (dont il faudrait préciser les fonctions de manière plus claire).

Néanmoins, la faiblesse des effectifs, (dont la moyenne au cours des quatre dernières années s'avère inférieure à 7 pour certains parcours : M1 MUTI, M2 MELM), et à 12 pour le M2 MUTI, constitue une menace pour la pérennité de certains d'entre eux. Cela doit conduire à réfléchir à des regroupements de parcours, ou à une meilleure communication ou un positionnement différent pour donner plus d'attractivité à la formation, notamment en proposant des parcours combinés permettant la préparation aux concours. De même, la formation gagnerait à s'appuyer sur des partenariats avec les acteurs publics locaux formalisés et engagés dans le temps. Cela serait sans doute un atout permettant de rendre plus attractive la formation.

L'équipe pédagogique doit aussi renforcer l'apprentissage des langues, les étudiants bénéficiant uniquement au premier semestre d'un enseignement en anglais et, du fait du positionnement de Montpellier, favoriser les mobilités entrantes et sortantes, la prise en compte du multiculturalisme étant essentielle pour un futur cadre de la fonction publique. Le suivi des compétences acquises (tant linguistiques que professionnelles et transversales) doit aussi être mené.

Enfin, il est encouragé de faire un suivi harmonisé et plus précis du devenir des diplômés de la mention.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT DE L'INNOVATION

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management de l'innovation* est une formation destinée à un public en double compétence. Créé en 2001 à l'instigation de l'Université Montpellier 2 autour de la création d'entreprises innovantes, le master est aujourd'hui composé de quatre parcours distincts : *Création d'entreprises innovantes* (CEI), *Management de projets innovants* (MPI), *Management de projet web* (MP web), *Assainissement nucléaire et valorisation des sites industriels* (ANVSI). Il est proposé en alternance et est porté par l'institut d'administration des entreprises (IAE).

ANALYSE

Finalité
Ce master en double compétence est dédié principalement à des étudiants issus de formations scientifiques ou technologiques. Son objet est de former des managers, chefs de projets, consultants, créateurs d'entreprise dans les domaines de l'innovation et de la technologie de l'internet. Le parcours ANVSI accessible uniquement en deuxième année de master (M2) forme strictement aux métiers du droit et de la gestion, appliqués au secteur de l'assainissement dans le domaine nucléaire ou industriel. Les éléments fournis concernant ce parcours ne permettent pas d'apprécier s'il s'agit bien d'un parcours en double compétence. Aucun élément factuel n'a été transmis concernant l'origine des étudiants et/ou les prérequis à l'entrée de la formation ; ce qui pose particulièrement question pour le parcours ANVSI : les enseignements sont strictement du domaine de la gestion et certains des métiers visés (acheteurs, contrôleurs de gestion, juristes, gestionnaires ressources humaines, gestionnaires de projets, chargés de communication) paraissent difficilement accessible en une année de formation. Par ailleurs, les enjeux liés aux secteurs d'activité (le nucléaire et la valorisation des sites industriels) exigent une vigilance accrue.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement du master à l'échelle nationale n'est pas fait ni même au niveau local et interne à l'Université de Montpellier. Il s'inscrit ainsi dans une logique de double compétence tout comme le master *Management et administration des entreprises* également porté par l'IAE. De même, les parcours CEI et MPI semblent avoir de grandes proximités avec ceux de la mention *Entrepreneuriat et management de projet*. Une analyse détaillée du positionnement du master visant des publics proches ou des compétences identiques est nécessaire.

Ce master s'appuie sur un important réseau de partenaires composé de laboratoires de recherche propres à l'Université de Montpellier et de structures d'accompagnement à la création d'entreprises. Il est adossé à la chaire « Management & technologies » du Labex Entreprendre et, sur le plan pédagogique, des collaborations ont été mises en place avec plusieurs écoles d'ingénieurs (École Nationale de Chimie, École des Mines d'Alès, ...).

L'articulation formation-recherche se fait par le biais de l'équipe pédagogique se composant d'enseignants-chercheurs participant à des programmes de recherche en lien avec la formation. La possibilité de poursuivre en thèse est encouragée (une inscription en doctorat).

L'ancrage dans le monde professionnel est significatif et spécifique à chaque parcours. A titre d'exemple, le parcours ANVSI s'appuie sur un partenariat avec le commissariat à l'énergie atomique et le cluster nucléaire régional pour développer des visites d'entreprises, interventions de professionnels et accueil de stagiaires.

La dimension internationale n'est pour l'instant que de l'ordre de la potentialité (obtention d'une certification *EFMD programme accreditation system* obtenue en 2015). L'IAE propose aux étudiants de valider un semestre à l'étranger, mais aucun chiffre ne nous permet de savoir si des étudiants de ce master profitent de cette possibilité.

Organisation pédagogique

Dans l'organisation pédagogique, la distinction entre les parcours CEI et MPI est faible ; la totalité de l'enseignement est mutualisée à l'exception d'une unité d'enseignement (UE) de M2. Le parcours MP web est basé sur un enseignement en tronc commun partagé avec le parcours *E-marketing* du master *Management des systèmes d'information*. Seule une UE du M2 est commune avec la mention *Management de l'innovation*. La motivation de ce rattachement n'est donc pas sans susciter quelques interrogations. Enfin, le parcours ANVSI est uniquement accessible en M2 et partage trois UE conséquentes avec les parcours MPI et CEI.

La place de la professionnalisation est importante, elle apparaît à travers un *curriculum* qui favorise la progressivité de l'apprentissage avec un rythme d'alternance par quinzaine permettant aux étudiants alternants d'intégrer des entreprises sur tout le territoire. Les étudiants disposent en outre d'une plateforme d'open innovation où les étudiants proposent en mode start-up des solutions à des challenges soumis par des entreprises. Par ailleurs, les étudiants peuvent bénéficier du statut d'étudiant entrepreneur.

La place de la recherche dans l'organisation pédagogique est limitée à la réalisation d'un mémoire de master pour lequel les étudiants sont encadrés (tuteur et cours de méthodologie).

La place de l'international se concrétise par deux UE dispensées en anglais et pour les parcours CEI et MPI par un jeu d'entreprise mené en anglais. Par ailleurs, la préparation aux *tests of english for international communication*, est possible. Il n'y a donc pas de certification systématique des compétences linguistiques des étudiants.

L'innovation pédagogique est patente et favorise l'expérimentation adaptée à chaque parcours. Cela va de la mise en place de *mooc* (création d'entreprise innovante, financement de l'innovation) à l'utilisation de *serious games* (démantèlement nucléaire) en passant par les concours de pitch.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée de 18 enseignants-chercheurs presque exclusivement relevant des sciences de gestion, et de 27 intervenants extérieurs (environ 30 % des heures enseignements).

L'équipe de pilotage pédagogique est resserrée, composée de trois personnes : les deux responsables de la mention sont aussi en charge de trois parcours. Le parcours MP web a un responsable distinct. Le conseil de perfectionnement, réuni de façon annuelle et conforme à la réglementation en vigueur, est complété par un conseil pédagogique semestriel. Les évaluations des enseignements par les étudiants portent sur les UE, les difficultés spécifiques apparues en cours de semestre et le bilan global à l'issue des soutenances de fin de formation.

Chaque parcours fait l'objet de la rédaction d'un *syllabus* en propre décrivant notamment les compétences acquises. Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques.

Résultats constatés

Au vu du nombre de dossiers de candidature reçus, l'attractivité du diplôme est très élevée. Néanmoins, les capacités d'accueil fixées par parcours sont très faibles : 5 places pour le parcours CEI (taux de sélectivité de 4 %) ; 5 places pour le parcours MP web (taux de sélectivité de 6 %) ; 15 places pour le parcours MPI (taux de

sélectivité de 7 %). L'information concernant le parcours ANVSI n'est pas communiquée. Il en ressort que les effectifs de trois des parcours sont faibles (entre 2 à 8 inscrits depuis deux années universitaires). Le parcours MPI se distingue avec 14 inscrits en M1 et 16 inscrits en M2 ; ce qui au demeurant reste malgré tout faible.

Le taux de réussite est très élevé (100 % pour les parcours ANVSI et CEI, 91 % pour le parcours MPI) à l'exception du parcours MP web (66 %).

Le devenir des diplômés est réalisé par l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants à 30 mois, avec des taux de réponse compris entre 80 % et 100 % ; ce qui dit beaucoup de l'attachement des anciens étudiants à leur formation. Pour les parcours CEI et MPI, le taux d'emploi est de 100 %, un ancien étudiant sur trois (12 répondants) ayant créé son entreprise. Pour le parcours MP web, le taux d'emploi est de 100 % (trois diplômés en 2016), les postes occupés semblent cohérents avec la formation (consultant, responsable digital marketing et chargé de communication). Pour le parcours ANVSI, trois diplômés sur cinq sont en emploi (deux en contrat à durée indéterminée, un intérimaire). Un diplômé est inscrit en doctorat quand le dernier est en reprise d'études. Les postes occupés sont ceux de chargés d'affaires et de référent recrutement qu'il est difficile d'apprécier sans connaître la formation initiale des diplômés.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Un fort réseau partenarial développé autant vers le monde académique que vers le monde professionnel.
- Une dynamique pédagogique permettant la mise en place d'innovations.

Principaux points faibles :

- Un rattachement de certains parcours peu convaincant à la mention (MP web et ANVSI).
- De faibles effectifs au sein des parcours : CEI (6 inscrits), MP web (4 inscrits) et ANVSI (6 inscrits).
- Une internationalisation pour un diplôme en innovation qui reste balbutiante.
- Un pilotage au niveau des parcours et non de la mention.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le projet pour le prochain contrat est de proposer six parcours en intégrant un parcours *E-marketing* actuellement rattaché au master *Système d'information* dont était issu le parcours MP web. Le rapprochement de ces deux parcours paraît judicieux, mais la mention *Management de l'innovation* semble peu adaptée ; le parcours MP web ne bénéficiant que d'une faible mutualisation au reste de la mention sur les deux années de master. Les alternatives qu'il est possible d'envisager, sans autre information, sont le rattachement des deux parcours au sein du master *Système d'information,* ou la création d'un nouveau master composé de ces deux mentions. Dans tous les cas, la réflexion pourra utilement être éclairée par une analyse des métiers visés et des compétences transversales ou distinctives à chacun des parcours.

Au vu des effectifs et du contenu de la formation, le regroupement des deux parcours CEI et MPI semblerait s'imposer, en maintenant éventuellement une possibilité de spécialisation par l'UE distincte proposée sous la forme d'option. De même une réflexion doit être menée concernant le parcours ANVSI dont les effectifs sont faibles, en clarifiant les finalités et les publics visés.

Le projet de créer un parcours *Design et innovations* en partenariat avec l'équipe du Diplôme national des métiers d'arts et du design du Lycée Jean Monnet de Montpellier paraît davantage pouvoir renforcer la cohérence de la mention.

D'une manière générale, si l'ambition du master *Management de l'innovation* est de développer de nouveaux parcours, il semble nécessaire dans un premier temps de rationaliser l'organisation pédagogique et de ne pas démultiplier inutilement les jurys, conseils de perfectionnement, ..., afférents à chaque parcours et de concevoir un pilotage au niveau de la mention, garant de la cohérence de l'ensemble.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT DES PME – PMI

Établissements : Université de Montpellier, Université Paul-Valéry Montpellier 3

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management des PME-PMI* se décompose en trois parcours. Parmi eux, deux sont portés par Montpellier Management (MoMa) de l'Université de Montpellier (parcours *Transition et développement des PME* (TDPME) ; *Management international des PME* (MIPME)) et le troisième parcours *Management international des territoires et des entreprises* (MITE) est co-accrédité avec le département « Administration économique et sociale » de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3.

ANALYSE

Finalité
Le master *Management des PME-PMI* a pour objectif de former des diplômés à la gestion d'une petite et moyenne entreprise (PME). Il s'agit d'être en mesure d'occuper un poste généraliste ou d'exercer dans l'une des fonctions de la gestion d'une PME. Le parcours TDPME permet d'acquérir des compétences transversales afin de favoriser la transmission ou la reprise d'entreprise. Les parcours à dimension internationale visent naturellement au développement international des entreprises (parcours MIPME) ou au développement économique des territoires par l'international (parcours MITE). La spécificité de la PME est revendiquée, en lien avec une thématique de recherche reconnue de MoMa.
Positionnement dans l'environnement
Le master est présenté comme complémentaire aux autres masters du pôle « Entrepreneuriat et PME » de MoMa et du département d'administration économique et sociale de l'unité de formation et recherche IV de l'Université Paul-Valéry Montpellier 3. Néanmoins, il est envisagé de ne pas reconduire la co-accréditation pour le parcours MITE. La volonté de fluidifier la gestion des effectifs et les parcours des étudiants au sein d'une même mention et de mutualiser certains cours justifient ce changement. Le master bénéficie d'un bon adossement à la recherche et entretient des relations étroites avec plusieurs équipes de recherche : Labex Entreprendre, Montpellier Recherche en Management (équipe d'accueil), laboratoire de droit privé (équipe d'accueil), « Acteurs, ressources et territoires dans le développement » (unité mixte de recherche en économie, développement territorial et action publique), « Communication, ressources humaines et intervention sociale » (équipe d'accueil).

Les parcours bénéficient de nombreux partenariats avec des réseaux d'entreprises, des organisations professionnelles, des associations et avec un réseau d'anciens, qui se concrétisent par des actions pédagogiques (simulation d'entretiens de demande de financement) ou d'aide à la recherche de stage (mentorat avec des anciens). Les étudiants souhaitant créer leur entreprise peuvent bénéficier du dispositif PEPITE, du statut d'étudiant entrepreneur et d'aides pour la mise en œuvre de leur projet (quatre étudiants bénéficiaires en trois ans).

Concernant la dimension internationale, les parcours MIPME et TDPME bénéficient des accords de coopération avec des établissements étrangers de MoMa mais pas de partenariat spécifique. La mobilité sortante est encouragée mais ne concerne qu'une minorité d'étudiants (un ou deux étudiants par an réalise un semestre d'études à l'étranger dans une université partenaire). Le parcours MITE bénéficie des accords d'échange de l'Université Paul Valéry - Montpellier 3. L'internationalisation des deux parcours orientés vers l'international (MIPME et MITE) prend plus souvent la forme d'un stage à l'étranger et se traduit par une mobilité entrante (10 nationalités différentes par promotion dont, plus spécifiquement quatre à cinq étudiants chinois par an dans le parcours MITE du fait de l'existence d'un partenariat avec l'institut franco-chinois à Suzhou.

Organisation pédagogique

Le master est organisé selon le principe de la spécialisation progressive pour les deux parcours TDPME et MIPME avec une première année de master (M1) commune et des deuxièmes années de master (M2) différenciées. Le parcours MITE est la suite logique d'un M1 d'une autre mention de l'Université Paul-Valéry. Les intitulés des unités d'enseignement (UE) sont cohérents avec les positionnements des parcours.

Le master met en œuvre de nombreuses actions en vue de la professionnalisation des étudiants : réseaux professionnels, visites d'entreprises, rencontres avec des anciens, aide à la recherche de stage et à l'insertion professionnelle, conférences, partage d'expérience … avec des mises en situation : concours de pitch, jeu de rôles étalé sur deux mois pour les étudiants du parcours TDPME et simulations d'entretiens de demande de financement auprès d'une banque réalisés dans le cadre d'un partenariat avec le crédit agricole. Le parcours TDPME a ouvert en apprentissage à la rentrée 2019 (cinq apprentis espérés), sans que l'on connaisse les impacts de ce mode de formation sur l'organisation du parcours.

La possibilité d'obtenir en parallèle le master *Management* parcours *Recherche et études en management* (une centaine d'heures de cours organisés en soirée en M2) ou de suivre un module « *Recherche en entrepreneuriat et PME* » a permis d'engager une dizaine de thèses de doctorat au cours des dernières années.

La dimension internationale est présente via des cours de langue (anglais obligatoire, deuxième langue facultative) et des cours de spécialité délivrés en anglais par des enseignants étrangers. Les étudiants peuvent obtenir des certifications en langues (non obligatoires) en passant le certificat de compétences en langues de l'enseignement supérieur à l'Université Paul-Valéry Montpellier 3, ou le *test of english for international communication* à MoMa. Il n'y a donc pas de certification systématique du niveau de compétences linguistiques des étudiants contrairement à ce qui est prévu par la réglementation. Des dispositifs de soutien à l'international existent et sont d'autant plus nécessaires que deux parcours (MIPME et MITE) revendiquent une dimension internationale ; néanmoins, le nombre d'étudiants effectuant un semestre d'études à l'étranger est faible. Il est compensé pour le parcours MIPME par un stage à l'étranger pour la majorité des étudiants.

L'intégration du numérique dans la formation se fait de manière classique (espace numérique de travail, plateforme pédagogique *moodle*). Le parcours MITE consacre une UE aux outils numériques professionnels (création d'un site internet, utilisation des réseaux sociaux).

Le master accueille de manière ponctuelle des étudiants de formation continue (un étudiant par an) ou ayant des contraintes particulières (deux étudiants sur la période considérée).

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée à la fois, d'enseignants-chercheurs et d'intervenants extérieurs. En M1, seulement 10 % du volume horaire est assuré par des intervenants professionnels, proportion montant à 38 % en M2. Les fonctions exercées par les intervenants professionnels auraient mérité d'être précisées dans le dossier.

Le pilotage pédagogique du master est à deux niveaux : un responsable du master coordonne quatre responsables de parcours (un responsable du M1 et les responsables des trois parcours). Chaque responsable de parcours organise une réunion pédagogique par semestre, avant les délibérations, en présence des délégués des étudiants. Cette instance se double, au niveau de la mention, d'un conseil de perfectionnement mais le dossier ne livre pas d'information concrète sur des exemples de retours issus de ces conseils. De la même manière, on ne sait pas comment est organisée la complémentarité entre les réunions pédagogiques et le

conseil de perfectionnement. Faute d'information, on ne sait pas si la chute des effectifs du parcours TDPME ou les variations de taux d'insertion du parcours MIPME ont fait l'objet d'un diagnostic au cours du conseil de perfectionnement. L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée et les résultats de cette évaluation sont transmis au conseil de perfectionnement en vue de l'amélioration de la formation.

Au niveau de la composante, deux autres instances interviennent dans le pilotage : le conseil « Montpellier management », qui définit l'offre de formation de l'Institut Montpellier Management et des comités de pilotage transversaux à la composante, portant sur la formation, le numérique, la professionnalisation … Cependant, à la lecture du dossier, on ne perçoit pas les implications des décisions prises par ces comités sur la mention.

Le suivi des compétences acquises passe par la traduction des enseignements délivrés en compétences et s'appuie sur des mises en situation professionnelle. La création d'un portefeuille de compétences est en cours de réflexion.

La sélection des étudiants à l'entrée du master (M1 et M2) se fait sur dossier puis, sur entretien.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation est difficile à évaluer dans la mesure où le nombre total et l'origine des candidatures ne sont pas renseignés dans le dossier. Le parcours MIPME semble être celui qui compte la proportion la plus importante d'étudiants internationaux (40 % des étudiants, 10 nationalités différentes).

Les effectifs du master sont globalement faibles en particulier pour le parcours TDPME. Le parcours MIPME comprend 18 inscrits en M1 et 20 en M2, le parcours TDPME 13 inscrits en M1 et 12 en M2. Le parcours MITE comprendre entre 19 et 22 étudiants. L'explication de la diminution des effectifs par l'ouverture de formation étonne car la présentation sur le positionnement de la formation dans son environnement ne le signalait pas. Le taux de réussite au diplôme est excellent, avec jusqu'à 100 % de réussite certaines années.

Les données sur l'insertion professionnelle font l'objet d'une double présentation : celle du service de professionnalisation de Montpellier Management (MoMa) réalisée 6 mois ou 18 mois après la diplomation, et celle de l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants (OSIPE) de l'Université de Montpellier réalisée à 30 mois après la diplomation. Toutes deux s'appuient sur un faible nombre de répondants, notamment pour le parcours MIPME (de 5 à 8 répondants selon les années), ce qui est expliqué par la difficulté à récolter de l'information d'étudiants repartis dans leur pays d'origine à l'issue de la formation. Ces enquêtes ne portent pas sur les mêmes promotions (promotions 2012 à 2014 pour l'OSIPE et 2015 à 2017 pour MoMa). L'annexe dans laquelle serait présentée une analyse plus fine de l'insertion (emplois occupés et durée de la recherche d'emploi) n'a pas été transmise.

Le pourcentage de diplômés en emploi à 6 mois varie entre 53 et 85 % pour le parcours TDPME, et entre 36 et 80 % pour le parcours MIPME alors que les taux d'activité sont légèrement plus élevés. Les données présentées ne sont pas commentées. Or, les taux d'insertion sont inférieurs à la moyenne nationale. Pour le parcours MITE, le taux d'insertion professionnelle est de 80 % à 6 mois et 90 % à 18 mois. Globalement, les données fournies sur l'insertion sont imprécises et auraient mérité d'être davantage commentées. De même, l'information sur la nature de l'insertion professionnelle, notamment sa correspondance avec le cœur du diplôme, fait défaut, ce qui est dommageable car l'évolution des effectifs et les résultats de l'insertion invitent à une réflexion stratégique sur l'évolution du diplôme. Par exemple, alors que la formation est organisée de manière cohérente autour de la transmission de PME, on ignore si cette finalité est atteinte.

Dans les différents parcours, des poursuites d'études en doctorat sont mentionnées.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une organisation pédagogique suivant une spécialisation progressive.
- De nombreux liens avec des réseaux professionnels.
- Des initiatives pédagogiques visant à mettre les étudiants en situation.
- Une formation adossée à la recherche qui permet des poursuites d'études en doctorat.
- Une lucidité du diagnostic sur les difficultés de coordination avec le parcours MITE.

Principaux points faibles :

- Des effectifs faibles et à tendance baissière dans les parcours MIPME et TDPME.
- Un laconisme des commentaires sur l'insertion professionnelle.
- Une faiblesse de l'information sur le contenu des instances de pilotage.
- Des certifications en langue facultatives et l'absence de portefeuille des compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management des PME-PMI* dispose de nombreux atouts (adossement à la recherche, partenariats avec le monde socioéconomique, contenu de la formation, méthodes pédagogiques, implication des enseignants chercheurs, réseaux d'anciens …).

Dans le cadre du prochain contrat, en affectant le parcours MITE à une autre mention que celle du master *Management des PME–PMI*, et en ne souhaitant pas redemander la coaccréditation du master, les équipes pédagogiques actent la difficulté à maintenir dans le temps des synergies entre les deux établissements.

La faiblesse des effectifs comme les taux d'insertion professionnelle devraient conduire les instances de pilotage à s'interroger sur l'évolution à donner à la mention *Management des PME-PMI*. Une analyse plus fine des données sur l'insertion professionnelle semble nécessaire afin de bien comprendre les parcours professionnels des diplômés et de réfléchir à l'avenir de cette mention.

D'une manière générale, il serait intéressant de réfléchir au niveau du pôle « Entrepreneuriat et PME » de MoMa aux spécificités des différentes mentions (en particulier avec le master *Entrepreneuriat et management de projets*). La définition de blocs de compétences en fonction de métiers visés permettrait de justifier la création de parcours voire de mentions distincts.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT DES SYSTÈMES D'INFORMATION

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management des systèmes d'information* comprend sept parcours. Six sont gérés par l'institut d'administration des entreprises (IAE) de l'Université de Montpellier : les parcours *Systèmes d'information et ressources humaines* (SIRH), *Consulting et management des systèmes d'information* (CMSI), *Ingénieur d'affaires en technologies de l'information* (IATI), *E-marketing*, *Systèmes d'information et contrôle de gestion* (SICG), *Statistiques pour l'information et l'aide à la décision* (SIAD). Enfin, le parcours *Gestion de projets industriels* (GPI) est géré par la Faculté des sciences de l'Université de Montpellier. Les parcours partagent un socle de compétences en première année de master (M1) avec un début de spécialisation au deuxième semestre à l'exception des parcours SIAD et GPI. La deuxième année de master (M2) est consacrée à la spécialisation professionnelle.

La formation par alternance est privilégiée (environ une centaine d'alternants par an).

ANALYSE

Finalité
Les connaissances attendues situées à l'interface des technologies de l'information, du management et de l'organisation sont clairement exposées pour trois parcours (CMSI, SIAD, SIRH). La pluridisciplinarité des enseignements est adaptée. Les connaissances enseignées permettent d'acquérir des compétences utiles dans de nombreux métiers, même si la liste des métiers est absente du dossier fourni. L'importance du nombre d'alternants (une centaine), présents dans cette formation, atteste de la pertinence des enseignements et du caractère professionnalisant. Les documents proposés ne mentionnent pas de formation délocalisée. Le dossier ne contient pas d'information concernant les quatre autres parcours.
Positionnement dans l'environnement
Les parcours de la mention puisent leur force dans l'originalité de leur positionnement, à l'interface des dimensions technologique, informatique et managériale. Une comparaison de cette formation avec celles délivrées dans d'autres écoles et instituts au niveau national est présentée. Au niveau local, une analyse du positionnement du parcours *E-marketing* par rapport à la mention *Marketing-vente*, ainsi que du parcours SICG avec le master *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (CGAO) et notamment, son parcours *Contrôle de gestion et systèmes d'information décisionnel* aurait été pertinente. Une comparaison avec les masters *Méthodes informatiques appliquées à la gestion des entreprises* aurait pu également être intégrée.

D'un point de vue scientifique, la formation est adossée au laboratoire Montpellier Recherche en Management, laboratoire coordinateur du Labex « Entreprendre ».

L'importance de l'alternance atteste du bon positionnement de la formation. Des liens avec les associations professionnelles sont bien établis. Il aurait été intéressant de disposer des noms des entreprises partenaires afin de mieux appréhender le positionnement de la formation. La liste des intervenants montre une part significative de professionnels. Cependant, il aurait été intéressant de connaître, pour ces professionnels, les parcours dans lesquels ils interviennent, information uniquement disponible pour le parcours SIRH.

Le positionnement à l'international mentionne des accords institués avec des universités étrangères sans toutefois connaître leur nature et leur contenu.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique est claire avec *a priori* un tronc commun au semestre 1 servant de mise à niveau et d'une spécialisation progressive au cours des semestres suivants. Cependant, la lecture des *syllabus* disponibles (parcours CMSI, SIAD, SIRH : aucune information sur les autres parcours), montre des différences significatives : le parcours SIAD ne présente pas de tronc commun avec les des parcours CMSI et SIRH. Les blocs de compétences sont décrits dans les *syllabus* des cours.

La professionnalisation est très présente par le biais de l'alternance (apprentissage et formation continue), par la réalisation de stage et la participation à des projets. Le dossier ne mentionne pas de validation des acquis de l'expérience.

La place de la recherche dans la pédagogie est clairement évoquée. Les pratiques scientifiques se traduisent dans la formation par une sensibilisation à la recherche lors des unités d'enseignement (UE) de méthodologie, et par la rédaction d'un mémoire de fin d'études orienté recherche encadré par un enseignant-chercheur.

Par nature, le numérique est au cœur des enseignements. Le point fort est la conception de *mooc* à l'IAE. Toutefois, leur intégration dans les programmes de formation n'est pas décrite.

La place de l'international se traduit par la mise en place d'une UE optionnelle pour préparer le *test of english for international communication* et une UE d'anglais. Un séminaire international de trois semaines à l'Université de Burapha en Thaïlande est prévu en M2 parcours CMSI. Les mobilités sont marginales (en 2017, deux pour le parcours *E-Marketing*, une pour le parcours CMSI). Le dossier ne mentionne pas d'année de césure ou d'échanges Erasmus.

En termes de dispositifs d'aide à la réussite, le dossier mentionne un tutorat des alternants. Un contrat pédagogique spécifique est également proposé en cas de redoublement et de réorientation.

Pilotage

L'équipe pédagogique comprend des professionnels et des enseignants-chercheurs. Toutefois, le document proposé ne permet pas de distinguer les équipes associées aux parcours (à l'exception du parcours SIRH). On ne peut donc apprécier la proportion d'enseignants-chercheurs par rapport aux professionnels et l'adéquation des spécialités des intervenants à celle des parcours.

Le pilotage de la formation prévoit plusieurs instances au niveau de la mention et des parcours (conseil de perfectionnement, réunions pédagogiques, jurys de recrutement…). Le procès-verbal du conseil de perfectionnement atteste de la présence de représentants des enseignants-chercheurs, des étudiants (actuels et passés) et des professionnels. La fréquence de réunion n'est pas précisée. L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée annuellement et est communiquée au conseil de perfectionnement. Le mode opératoire de ces évaluations (organisateurs, formes) n'est pas précisé. Des études de suivi concernant les stages et l'adéquation des formations sont transmises aux responsables pédagogiques. Les modalités de traitement de ces informations ne sont pas explicitées.

Les modalités de contrôle des connaissances sont globalement évoquées, les fonctionnements des jurys et les suppléments au diplôme ne sont pas fournis dans les documents (sauf pour le parcours CMSI). Des modalités d'acquisition de compétences transversales (anglais, logiciels, …) sont présentes. Toutefois, il n'y a pas d'information sur les modalités relatives à l'apprentissage et l'évaluation des compétences de type « soft skils » ni aux modalités de suivi de l'acquisition des compétences.

Résultats constatés
En dehors du parcours IATI, pour lequel on ne dispose pas de chiffre, les effectifs varient du simple au double selon les parcours. Ainsi, le parcours GPI compte environ 15 étudiants par année (mais son ouverture récente peu expliquer ce faible nombre d'étudiants), le parcours *E-marketing* compte entre 10 à 15 étudiants par an et apparait comme étant le parcours le moins attractif. Les parcours SICG et SIRH comptent entre 15 à 20 étudiants. Enfin, le parcours CMSI accueille environ 30 étudiants par an. Il aurait été pertinent de disposer, pour les parcours moins attractifs, d'une analyse des raisons de ces faibles effectifs. Les taux moyens de réussite sont globalement homogènes et excellents (supérieurs à 95 % à l'exception du parcours SIAD proche des 80 %). Il en va de même pour l'insertion professionnelle (90 % à 30 mois). Les statuts (CDI, CDD) et types d'emploi ne sont pas décrits (à l'exception du parcours SIRH). Ces résultats sont cohérents et vont dans le sens des objectifs très professionnalisants de la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation transversale à l'interface des dimensions technologique et managériale.
- Une formation professionnalisante avec d'excellents taux d'insertion professionnelle.
- Des relations étroites avec le monde professionnel (entreprises, associations).

Principaux points faibles :

- Un dossier incomplet.
- Un rattachement peu clair des parcours *E-marketing* et SICG, à cette mention.
- Une absence de mise en place d'une démarche compétence et de suivi de l'acquisition des compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management des systèmes d'information* est une formation originale associant des enseignements transdisciplinaires, à la croisée des sciences de l'organisation et du numérique. L'ouverture de la formation à des étudiants en alternance et en apprentissage, et une forte proportion d'activités professionnalisantes (stages, projets) permettent d'être rapidement opérationnel sur ces métiers de l'organisation, du marketing, de l'audit et du conseil.

Néanmoins, l'état lacunaire du dossier transmis et son manque de clarté n'ont pas permis d'apprécier pleinement les différents parcours sur un certain nombre de points tels que la progression pédagogique ou les compétences associées à chaque parcours. En effet, plusieurs documents cités comme annexe ne sont pas fournis ou alors, ne sont pas remplis.

De même, il importe de mener une réflexion sur la lisibilité de l'offre (sept parcours, deux composantes), et notamment sur le positionnement du parcours *E-marketing* qui pourrait légitimement être rattaché au master *Marketing-vente,* et du parcours *SICG* qui pourrait être rapproché, voire fusionné avec le parcours *Contrôle de gestion et système d'information décisionnel* de la mention CGAO.

La démarche compétences initiée devra être améliorée, les blocs compétences ainsi que les modalités de suivi de leurs acquisitions par les étudiants mieux formalisés. En termes d'amélioration et afin de renforcer l'attractivité de la formation et l'accueil de publics hétérogènes, les cours de M1 pourraient être organisés de façon à mieux accompagner les profils différents.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT ET ADMINISTRATION DES ENTREPRISES

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management et administration des entreprises* (MAE) est le diplôme historique des instituts d'administration des entreprises (IAE). Ce master est fondé sur la notion de double compétence et s'adresse en fonction du niveau d'étude : en première année de master (M1) à des étudiants titulaires d'une licence avec un profil orienté « santé, sciences biologiques-chimie du vivant et techniques » (SST), et en seconde année de master (M2) à des étudiants titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou d'un master avec un profil orienté SST. Le master est proposé en formation initiale classique ou en alternance. La mention MAE se décline en trois parcours : *Chef de projet* ; *Chef de produit-direction marketing* ; *Entrepreneuriat-direction d'entreprise*.

ANALYSE

Finalité
L'objectif principal est de former les étudiants issus des filières SST aux sciences de gestion. Il a donc pour vocation de permettre aux diplômés de mieux appréhender dans leurs organisations respectives, l'interface entre la sphère technique et celle managériale. La mention décline en trois parcours orientés sur les métiers visés : chef de projet ; chef de produit-direction marketing ; entrepreneuriat-direction d'entreprise. Les enseignements sont cohérents par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels.
Positionnement dans l'environnement
La mention apparaît clairement positionnée dans l'académie de Montpellier. L'affichage de la double compétence SST - Gestion est claire et l'IAE entretient des liens forts avec la Faculté des sciences, celle de pharmacie, et les écoles d'ingénieurs (visibles notamment par une Convention de double diplôme avec l'École supérieure de chimie signée en 2017). Il aurait été pertinent d'analyse le positionnement également par rapport au master *Management de l'innovation* qui a également une approche double compétence. L'articulation formation-recherche est établie. La possibilité de poursuivre en thèse est envisagée dans la conception du M2 sans qu'aucun cas, à ce jour, n'en témoigne. L'insertion dans l'environnement socio-économique est favorisée par la plateforme Alumn'IAE, le bureau des relations entreprises de l'IAE, un Forum « entreprises », ou encore le Créa'thlon spécifique aux créateurs d'entreprise.

La dimension internationale de la formation est faible et repose sur la mobilité du personnel enseignant-chercheur (EC) et non celle des étudiants.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique comprend théoriquement un M1 de 379 heures (un à deux inscrits par an ; ce qui interroge sur la réalité de ce M1) et un large tronc commun en M2 : seules deux unités d'enseignement (UE) du semestre 4 différenciant les trois parcours qui s'assimilent, de fait, plus à des options qu'à des parcours. Le M2 est organisé en formation initiale ou en alternance. La formation est accessible à la validation des acquis de l'expérience et la validation des acquis professionnels (VAP).

Pour faciliter la connaissance de l'entreprise, des conférences métiers sont organisés en parallèle des enseignements. En formation initiale, les étudiants effectuent un stage de cinq mois minimum au cours du semestre 4. Les stages sont pilotés et encadrés par le responsable de la mention.

La place de la recherche est limitée à la présence au sein de l'équipe pédagogique d'EC.

L'innovation pédagogique est visible (jeux de rôles en français et anglais, *mooc*, ...). La dimension internationale est présente avec des cours et supports de cours en langue anglaise (ex. marketing stratégique), stage à l'international encouragé. Pour autant, il n'existe pas de certification systématique des compétences linguistique ; ce qui n'est pas conforme avec la réglementation en vigueur.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose d'un nombre important d'EC en sciences de gestion (16 EC). 30 % des intervenants sont des professionnels. Les maîtres de stage en entreprise sont impliqués dans l'évaluation des étudiants et l'évolution de la maquette.

Le pilotage de la formation est assuré par un EC. L'existence de responsables de parcours est évoquée mais leur rôle est peu développé et semble concerner le moment de la spécialisation qui intervient tardivement au semestre 4.

Le conseil de perfectionnement se réunit annuellement, y participent notamment les intervenants, des représentants des entreprises, des anciens étudiants et des représentants étudiants de chaque parcours. L'évaluation des enseignements par les étudiants est réalisée et est prise en compte par le conseil de perfectionnement.

La formation prévoit la mise en œuvre à moyen terme d'un outil de gestion des compétences (portefeuille des emplois et compétences). Le diplôme est complété d'un supplément au diplôme qui décrit les compétences et savoirs acquis.

Les admissions à la formation se font sur dossier et sur entretien. L'accès au M1 est conditionné par la justification d'un niveau Bac+4 ou équivalent, avec un profil ingénieur, scientifique, médecin, ... Le niveau M2 suit le même fil conducteur avec la justification d'un niveau Bac+5 ou équivalent (profil ingénieur, scientifique, médecin, ...). La VAP est prise en compte dans le processus de recrutement.

Résultats constatés

Il n'est pas possible de se prononcer sur l'attractivité du diplôme en l'absence de données chiffrées concernant le nombre de candidatures.

Le nombre des étudiants en M1 (deux étudiants pour la mention en 2018-2019, un seul l'année précédente) pose la question de son positionnement dans l'offre de formation sachant que la double compétence exigée amène de fait à recruter un public possédant *a minima* un M1 ou d'ores et déjà un master. En M2, le nombre d'inscrits par parcours varie de 14 à 28, sachant que la capacité d'accueil est de 25. On constate une baisse des effectifs du parcours *Entrepreneuriat-direction d'entreprise* (de 25 en 2015-2016 à 14 en 2018-2019) sans que les raisons de cette baisse ne soient apportées.

Le taux de réussite aux examens (71 % à 88 %) interroge dans la mesure où il s'agit d'une formation sélective (le taux de réussite le plus bas est celui du parcours *Entrepreneuriat-direction d'entreprise*). Il serait bon de disposer de données chiffrées précisant si les abandons et échecs sont davantage le fait des étudiants en formation initiale ou en alternance.

L'information et le suivi des étudiants pendant et après leurs études sont pratiqués de façon détaillée. Les évaluations comportent notamment l'enquête d'insertion à 6 mois et à 30 mois. Le taux d'insertion des étudiants

est de bon niveau : pour les parcours *Chef de projet* et *Chef de produit*, 80 à 88 % sont insérés professionnellement à six mois à un niveau de salaire moyen supérieur à la moyenne nationale pour un jeune diplômé. L'impact sur l'évolution des carrières des étudiants en formation continue est lui aussi notable. La dimension internationale de la formation se traduit par des prises de postes à l'étranger (5 sur 25 répondants - enquête insertion professionnelle à six mois en 2017-2018).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation phare des IAE qui respecte le principe de double compétence originel.
- Une formation bien identifiée par les acteurs de la sphère technico-scientifique et la mise en place de partenariats.
- Un taux d'accès à l'emploi pour les étudiants en formation initiale et une évolution des carrières pour les étudiants en formation continue satisfaisants pour deux parcours : *chef de projet* et *chef de produit-direction marketing*.
- Une équipe pédagogique équilibrée.

Principaux points faibles :

- La distinction en trois parcours peu convaincante.
- Le parcours *Entrepreneuriat-direction d'entreprise* fragile avec un fort taux d'abandon et d'échec.
- Le fonctionnement du M1 avec un à deux étudiants.
- Le suivi de l'acquisition des compétences pas encore mis en place et l'absence de certification systématique des compétences linguistiques.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master MAE est une formation phare des IAE qui, dans ce cas précis, respecte le cahier des charges et le principe de double compétence. C'est une formation qui a su trouver sa place dans la sphère technico-scientifique de l'Université de Montpellier et qui a une présence marquée dans l'environnement socioéconomique. Cette présence facilite l'accès à l'emploi et l'évolution des carrières des diplômés.

Concernant la structuration du master, l'existence de parcours orientés « métiers » au sein de la mention semble artificielle, les MAE étant souvent sans parcours. De plus, la faible spécialisation dans les métiers « chef de produit » (72 heures), « chef de projet » (72 heures) et « entrepreneuriat et direction d'entreprise » (72 heures) interroge sur la capacité des parcours - qui n'en sont pas réellement - à former à des métiers aussi spécifiques. D'une manière générale, le rattachement du parcours *Entrepreneuriat-direction d'entreprise* à cette mention est à questionner alors même qu'il existe un master *Entrepreneuriat et management de projets* qui permettrait sans doute d'accroître sa visibilité.

Par ailleurs, le très faible volume d'étudiants inscrits en M1 interroge sur son devenir : faut-il le maintenir en renforçant son contenu ou positionner différemment le M2 dans l'offre existante de masters ? La première option répond certainement moins aux besoins des étudiants en formation continue ; dans ce cas, une propédeutique optionnelle en début de M2 (deux à quatre semaines de remise à niveau) pourrait s'y substituer et les étudiants en formation initiale pourraient en bénéficier sans prolonger de façon excessive leurs années d'étude.

Enfin, un suivi de l'acquisition des compétences par la mise en place d'un outil de gestion des compétences (portefeuille des emplois et compétences) est nécessaire, tout comme la mise en place d'une certification systématique des compétences linguistiques.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT ET COMMERCE INTERNATIONAL

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management et commerce international* est porté par l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier. Il comporte trois parcours : *International business engineer/Ingénieur d'affaires à l'international* (IBE/IAI), centrés sur l'achat et la vente à l'international, avec deux sous-parcours (*Ventes à l'international, Achats à l'international*) ; *Marketing intelligence in international sales strategy* (MIISS) centré sur la digitalisation du commerce international ; *Ingénieur d'affaires dans l'innovation et le tourisme* (MIAIT), en double diplôme dans le cadre d'un partenariat avec l'Université de Burapha en Thaïlande. Pour ce dernier parcours, la première année de master (M1) est délocalisée en Thaïlande, et un séjour de trois mois est prévu à Montpellier en seconde année de master (M2). Seul le parcours MIISS est proposé en alternance.

ANALYSE

Finalité
La finalité de la formation est de former des professionnels du commerce international avec un premier parcours, relativement classique, visant les fonctions vente et achat, un deuxième parcours plus centré sur la mutation digitale du commerce international, et un troisième parcours davantage orienté vers le tourisme et l'innovation. Les publics et les champs de compétences visés sont clairement exposés, tout comme le sont également les débouchés. Les enseignements sont pertinents et cohérents au regard des objectifs affichés de la formation. Un doute subsiste quant à la finalité du parcours MIAIT. Ce dernier, présenté comme un double diplôme, semble plutôt s'apparenter à une délocalisation dans le cadre d'un partenariat avec un établissement d'un pays émergent, eu égard aux effectifs concernés côté français. De plus, le champ de compétences visé, à dominante touristique, semble moins cohérent avec celui des deux autres parcours de la mention, clairement ancrés dans le commerce international.
Positionnement dans l'environnement
Aucune information n'est fournie sur le positionnement régional, national ou international de la formation. Il semble toutefois que la formation soit largement reconnue sur le plan national et international, étant donné l'attractivité en termes de candidatures. Au plan de la recherche, la formation est adossée au centre de recherche Montpellier Recherche en Management et plusieurs enseignants-chercheurs assurent des enseignements dans leurs domaines d'expertise. Les étudiants ont la possibilité de suivre en double cursus le parcours *Recherches et études en management* du master *Management* ; ce qui constitue un choix pertinent dans l'optique de recruter des doctorants.

Les relations avec le mode socio-économique sont assurées à travers l'intervention de professionnels dans les enseignements, la proposition de stages d'une durée significative dans les deux années de master et des partenariats avec des associations professionnelles nationales et internationales (Dirigeants commerciaux de France, *Association for Professional Selling*). Le parcours MIISS a, en outre, mis en place un système de parrainage de la promotion. Si le nom de l'entreprise Dell est évoqué, les contours du parrainage ne sont pas discutés.

Organisation pédagogique

La structure du master est adaptée aux objectifs définis, avec une spécialisation progressive des enseignements en fonction des parcours. Le premier semestre offre un enseignement des fondamentaux en gestion avant une orientation plus spécifique vers les parcours au cours des semestres suivants.

Le master est essentiellement proposé en formation initiale du fait des contraintes liées à l'internationalisation de la plupart des parcours (semestre 3 à l'étranger pour le parcours IBE/IAI, M1 en Thaïlande pour le parcours MIAIT). Seul le parcours MIISS est également proposé en alternance. Le master est ouvert à la validation des acquis de l'expérience.

La professionnalisation est assurée à travers deux stages : un stage de trois à quatre mois en M1, un stage de cinq à six mois en M2. Le support à la recherche de stage est assuré par le bureau des relations entreprises centralisant les offres de stage, et des évènements, tels que le stage *dating*, organisé lors du forum des entreprises.

La place de la recherche est assurée, en plus de l'intervention d'enseignants-chercheurs, à travers la rédaction d'un mémoire de master préparé sur les deux années du programme. La formation à la recherche est également assurée à travers des modules dédiés dans le cadre de la maquette (ex : modules de méthodologie).

Le numérique est présent dans la formation grâce à une plateforme en ligne, un environnement numérique de travail et la mise à disposition de *mooc* (*massive open online courses*) créés par les enseignants-chercheurs de l'IAE. Des simulations et challenges en ligne sont également proposés dans les parcours ; ce qui constitue une forme d'innovation pédagogique intéressante.

L'ouverture internationale est excellente. Elle est assurée par des intervenants étrangers (30 %), des enseignements de langues (anglais, allemand, espagnol, français langue étrangère), des semestres d'enseignements en anglais (parcours IBE/IAI), ou à l'étranger (parcours IBE/IAI et MIAIT) et des stages à l'étranger obligatoires. La formation accueille une proportion significative d'étudiants étrangers (25 %) en progression régulière et la maîtrise de l'anglais constitue un préalable en vue d'une éventuelle admission. Si des tests de langues sont utilisés comme outils de recrutement, aucune certification en langues ne semble être préparée au cours de la formation.

Pilotage

La composition de l'équipe pédagogique est en adéquation avec un niveau de master avec une prédominance des enseignants-chercheurs. Le nombre d'intervenants professionnels semble plus limité (six). Dans la mesure où leur niveau de compétence et de responsabilité n'est pas mentionné, il est impossible d'apprécier la pertinence de leur recrutement. Une présentation de l'équipe par parcours avec leur affiliation aurait permis de mieux apprécier le poids de chaque type d'intervenants. La composition de l'équipe pédagogique du master MIAIT, dont une partie des enseignements est délocalisée à l'Université de Burapha, n'est pas connue.

La formation organise des conseils de perfectionnement en conformité avec la règlementation. La participation des étudiants est effective et un compte-rendu retrace bien les discussions et interrogations soulevées. Il n'est toutefois pas mentionné si chaque enseignement fait l'objet d'une évaluation par les étudiants.

Les dispositifs prévus pour l'évaluation des étudiants en matière d'acquisition des connaissances sont satisfaisants. En revanche, aucun dispositif de suivi de l'acquisition des compétences ne semble avoir été mis en œuvre.

Des passerelles existent entre les masters de l'IAE pour les étudiants de M1 désireux de se réorienter.

Résultats constatés

L'attractivité de la formation amène à s'interroger. Si elle attire des étudiants issus à la fois, de parcours internes à l'IAE et de parcours externes, essentiellement étrangers, le nombre de candidatures a substantiellement baissé en 2018-2019 passant de 332 à 241, sans qu'aucune explication ne soit fournie. L'analyse de la répartition des inscrits semble indiquer qu'elle est expliquée par une baisse du nombre d'étudiants français inscrits (de 60 en

2017-2018 à 42 en 2018-2019). Le parcours MIAIT voit ses effectifs, déjà faibles, se dégrader avec aucun étudiant français en M1 et seulement deux en M2 sur la campagne 2017-2018. Les autres mentions enregistrent des effectifs largement plus élevés (parcours IBE/IAI : environ 46 en M1 et M2 sur la période étudiée ; parcours MIISS : 22 en 2017-2018, année d'ouverture de la formation). Les taux de réussite sont élevés, proches ou supérieurs à 90 %, exception faite du M2 IBE/IAI (seulement 73 % sur la période étudiée). Il conviendrait de comprendre les raisons de ces échecs.

Le suivi de l'insertion des diplômés est satisfaisant avec une pluralité d'enquêtes (6 et 30 mois). La participation des étudiants à ces enquêtes est significative et l'insertion cohérente avec la finalité et les objectifs de la formation en termes de postes et de rémunération obtenus (résultats de l'enquête 2018 à 6 mois : taux d'emploi actif : 80 %, 52 % en emploi à l'étranger ; revenu moyen : 2 254 €).

CONCLUSION

Principaux points forts :

- L'organisation pédagogique adaptée à la finalité de la formation.
- La forte professionnalisation.
- L'ouverture à l'international forte.
- Des taux de réussite et d'insertion élevés.

Principaux points faibles :

- Un parcours atypique : le parcours MIAIT.
- Une démarche compétence limitée à l'inscription des compétences à acquérir dans les *syllabus* et le supplément au diplôme.
- La baisse du nombre de candidatures reçues et d'inscrits en 2018-2019.
- Une présentation imprécise des volumes des intervenants extérieurs.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management et commerce international* constitue une formation de qualité (taux de réussite élevé, forte professionnalisation). Il a évolué en conservant son positionnement et ses qualités initiales centrées sur la maîtrise des techniques du commerce international. Il s'est adjoint de nouveaux champs de compétences avec la prise en compte des impacts du numérique sur le commerce international.

Dans ce schéma, le parcours MIAIT semble hétérogène, de par son positionnement, plus centré sur le tourisme, mais aussi de par son organisation. Il semble que ce parcours, initialement conçu comme un partenariat international dans un contexte d'économie émergente, a évolué vers un format de délocalisation ; ce que semble attester la régression de effectifs côté français (on peut supposer que les effectifs côté thaïlandais, non fournis, sont plus significatifs). Une réflexion est à mener sur la place et l'orientation de ce parcours. Une solution serait peut-être de lui donner une coloration en tourisme plus marquée. Dans tous les cas, une réflexion doit être engagée sur les différences ou complémentarités avec le parcours *Management hôtellerie tourisme* (MHT) du master *Management*.

La baisse des effectifs relativement importante constatée sur l'année 2018-2019 amène à s'interroger. Il conviendrait de chercher à la comprendre afin de pouvoir mettre en œuvre les actions correctives nécessaires. La mise en place de dispositifs de suivi de l'acquisition des compétences apparaît nécessaire.

Enfin, même si la professionnalisation constitue un point fort de cette mention, elle pourrait être renforcée en accordant davantage de place aux interventions de professionnels experts dans leur domaine.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT PUBLIC

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management public* de l'Université de Montpellier propose deux parcours en première année de master (M1) : *Management public* géré par l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier et *Management des universités et des technologies de l'information* géré par Montpellier Management (MoMa). En seconde année, le master se divise en trois parcours : un parcours *Management public territorial* (MPT) porté par l'IAE, et deux parcours portés par MoMa, *Management des espaces littoraux et des mers* (MELM) et *Management des universités et des technologies de l'information* (MUTI).

L'ensemble des parcours de la mention sont en lien direct avec les évolutions managériales des organisations publiques locales ainsi que l'aménagement territorial (qui relève de l'administration locale). En M1, les deux parcours sont proposés en formation initiale et en formation continue. En deuxième année de master (M2), les parcours sont disponibles en formation initiale, en formation continue et en alternance (apprentissage).

ANALYSE

Finalité
Les parcours possèdent des finalités différentes justifiant leur coexistence. Les parcours MPT et MELM forment de futurs cadres de la fonction publique territoriale, et le parcours MUTI forme les étudiants aux spécificités de la gouvernance et de la gestion des établissements d'enseignement et de recherche. Les débouchés du master sont en lien avec les objectifs poursuivis par la formation et confortés par les choix opérés par les étudiants pour leurs stages ou alternance. Ils correspondent à un niveau de master (postes de chargés de missions ou cadres dans des organisations publiques locales). La poursuite d'étude en doctorat est également encouragée, notamment avec la possibilité de suivre en double diplôme le master *Management* parcours *Recherches et études en management* en parallèle du M2.
Positionnement dans l'environnement
Si d'autres formations s'intéressent au terrain particulier des organisations publiques, ce master est le seul à l'aborder sous l'angle de la gestion (des mentions ou parcours existent en droit ou en économie). Néanmoins, un rapprochement pourrait être étudié avec le master *Administration publique* qui vise à préparer les étudiants aux concours de l'administration. Au niveau régional, d'autres formations équivalentes existent sans qu'elles ne soient recensées ; l'institut de management public et gouvernance territoriale d'Aix-Marseille Université propose des formations en management public du même type.

Le parcours MELM fait exception sur le plan national par sa spécialisation sur le management des espaces littoraux et marins alors que les débouchés sont, semble-t-il, assez nombreux au plan local et national. Seule l'Université du Littoral (en Bretagne) propose un parcours dans le même domaine mais avec des spécificités différentes.

De nombreux enseignants-chercheurs rattachés au laboratoire « Montpellier recherche en management » interviennent dans la formation. Plusieurs d'entre eux sont spécialisés dans le domaine du management public ; ce qui connecte directement la formation à la recherche. Enfin, les enseignants se servent de nombreuses opportunités offertes par leurs terrains d'études pour alimenter leur enseignement voire faire participer les étudiants à certains projets.

Si la formation est en lien avec les acteurs socioéconomiques et institutionnels locaux à travers les stages et les apprentissages, aucun accord formalisé n'a été signé ; ce qui pourrait malgré tout s'avérer utile à la fois, pour la visibilité de la formation mais aussi, pour la pérennité de celle-ci.

La formation bénéficie de plusieurs accords internationaux conclus avec des universités partenaires par l'Université de Montpellier. Pour autant, aucun accord spécifique n'existe pour la mention *Management public*, et les mobilités à l'international sont faibles.

Organisation pédagogique

Le master se décline en deux parcours en M1, et en trois parcours en M2. En M1, le parcours *Management public* porté par l'IAE permet aux étudiants d'acquérir des connaissances et compétences fondamentales, afin de se spécialiser, en M2 sur le parcours *Management public territorial*. Le parcours en deux ans *Management des universités et des technologies de l'information* porté par MoMa est totalement autonome par rapport au parcours porté par l'IAE. Le parcours *Management des espaces littoraux et des mers* également porté par MoMa semble lui non rattaché explicitement à un M1.

La formation intègre de nombreuses activités professionnalisante : stage obligatoire, apprentissage, mémoire professionnel, projets tuteurés, exercices soumis par des professionnels et/ou des organisations publiques. Enfin, plusieurs dispositifs sont ouverts aux étudiants pour mieux appréhender le monde professionnel : le statut d'étudiant entrepreneur, la junior entreprise MoMa Junior Conseil ou encore, l'incubateur MUSE I LAB By MoMa.

Les étudiants bénéficient uniquement au premier semestre d'un enseignement en anglais. Aucune exigence particulière de niveau n'est demandée, pas plus que des cours ne sont donnés en langue étrangère. La préparation au test of english for international communication est possible, sans qu'aucun chiffre ne soit communiqué. L'enseignement des langues et la validation des compétences linguistiques est donc insuffisante.

La place du numérique est pris en compte (accès à une plateforme *moodle*, espace numérique de travail) et la formation comprend 24 heures sur le système d'information. Les pédagogies innovantes sont intégrées de manière hétérogène selon les parcours. Certains d'entre eux mettent en place des *serious games*, de la gestion de projet, ou encore des jeux en réseaux.

Pilotage

L'équipe pédagogique se compose d'une douzaine d'enseignants-chercheurs, de deux enseignants et de deux doctorants auxquels s'ajoutent les intervenants professionnels réalisant entre 50 et 60 % des interventions selon le parcours. En revanche, aucune information utile n'est donnée quant au profil spécifique des intervenants.

La mention est pilotée par une enseignante qui s'appuie sur des responsables pédagogiques pour chaque parcours et qui supervisent l'organisation des enseignements et la gestion de l'ensemble de la formation. Des réunions ont eu lieu au niveau de la mention à deux reprises sur la dernière année universitaire, et semblent être souhaitées pour l'avenir. Ces réunions communes seraient alors l'occasion de pouvoir réaliser un pilotage de la mention globalement et non seulement de ses parcours comme actuellement. La composition du conseil de perfectionnement n'est pas communiquée et aucune information spécifique n'est donnée quant à son rôle effectif et aux actions d'amélioration ou de transformation que celui a pu faire émerger pour la formation. Des évaluations des enseignements sont réalisées chaque fin de semestre.

Le supplément au diplôme fournit des informations utiles quant aux compétences acquises pendant le parcours universitaire. Les étudiants bénéficient de quelques heures de mise à niveau et d'enseignants référents pour leur permettre de gérer au mieux leur apprentissage. Le contrôle des connaissances est classique. Il n'existe pas de portefeuille d'expériences et de compétences spécifique au niveau master.

Résultats constatés
Malgré un nombre de candidatures en hausse (environ 100 par an), les effectifs des différents parcours restent très faibles, en étant parfois inférieurs à 10 étudiants, tant en M1 qu'en M2. Ainsi, le M1 *Management public* géré par l'IAE compte 10 inscrits en 2017/2018 (contre 21 en 2015/2016) et en M2 *Management public territorial* 14 inscrits en 2017/2018 (contre 16 inscrits en 2015/2016). Les effectifs sont encore plus faibles en M1 MUTI avec 6 inscrits en 2017/2018 et 11 inscrits en M2. Enfin, le M2 *Management des espaces littoraux et des mers* compte 7 inscrits en 2017/2018. Les formations initiales représentent la majorité des effectifs sur chaque parcours qui accueillent aussi des étudiants en formation continue de manière marginale (un ou deux). Le taux de réussite avoisine chaque année les 100 %, excepté en 2017-2018 ou on note une baisse significative pour le parcours M1 MP (83 %) sans qu'une explication ne soit formulée. Une enquête sur le devenir des étudiants à 30 mois est réalisée par l'observatoire de l'Université de Montpellier. Le nombre de répondant par parcours est tellement faible (1 répondant pour le parcours *Management des espaces littoraux et des mers*, 2 pour le parcours MUTI et 11 pour le parcours MPT) qu'il est difficile de pouvoir qualifier l'insertion. Certaines équipes pédagogiques mènent leurs propres enquêtes internes sur le devenir des étudiants, sans que cela soit systématique dans tous les parcours. Le mode de collecte des données n'est pas précisé mais les informations sont intéressantes et valorisantes pour la formation, par exemple pour le M2 MPT le fait que le premier emploi soit, dans 57 % des cas, obtenu dans l'organisme ayant accueilli l'étudiant pour son apprentissage, ou encore que 100 % des diplômés sont à temps plein, 80 % ont un statut cadre et 20 % en contrat à durée indéterminée. De nombreux étudiants souhaitent passer des concours de la fonction publique et s'inscrivent, à l'issue de leur master, dans des instituts de préparation à l'administration générale. On pourra s'interroger sur les liens à mettre en place avec le master *Administration publique* proposant ce type de prestation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation en management public qui répond à des enjeux spécifiques.
- Des parcours proposés en apprentissage.
- Une organisation pédagogique adaptée et un adossement recherche qui apparaît comme fort et exploité.

Principaux points faibles :

- Des effectifs faibles par parcours.
- Des parcours totalement autonomes au sein d'une même mention.
- Une absence de formalisation des liens avec les acteurs publics locaux.
- Un enseignement des langues et une évaluation des compétences linguistiques insuffisants.
- Une absence de suivi des compétences acquises.
- Un suivi des diplômés hétérogène et un très faible taux de réponse aux enquêtes.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management public* répond à des besoins du secteur public en formant des futurs cadres de la fonction publique et en proposant tout à la fois, des parcours généralistes et des parcours spécifiques (littoral et universités). En cela, il répond aux besoins des organisations publiques, notamment au travers de l'apprentissage et de l'intervention de nombreux professionnels (dont il faudrait préciser les fonctions de manière plus claire).

Néanmoins, la faiblesse des effectifs, (dont la moyenne au cours des quatre dernières années s'avère inférieure à 7 pour certains parcours : M1 MUTI, M2 MELM), et à 12 pour le M2 MUTI, constitue une menace pour la pérennité de certains d'entre eux. Cela doit conduire à réfléchir à des regroupements de parcours, ou à une meilleure communication ou un positionnement différent pour donner plus d'attractivité à la formation, notamment en proposant des parcours combinés permettant la préparation aux concours. De même, la formation gagnerait à s'appuyer sur des partenariats avec les acteurs publics locaux formalisés et engagés dans le temps. Cela serait sans doute un atout permettant de rendre plus attractive la formation.

L'équipe pédagogique doit aussi renforcer l'apprentissage des langues, les étudiants bénéficiant uniquement au premier semestre d'un enseignement en anglais et, du fait du positionnement de Montpellier, favoriser les mobilités entrantes et sortantes, la prise en compte du multiculturalisme étant essentielle pour un futur cadre de la fonction publique. Le suivi des compétences acquises (tant linguistiques que professionnelles et transversales) doit aussi être mené.

Enfin, il est encouragé de faire un suivi harmonisé et plus précis du devenir des diplômés de la mention.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT SECTORIEL

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management sectoriel* prépare aux métiers commerciaux de niveau intermédiaire (chargé de clientèle en banque et assurance, manager commercial pour le groupe La Poste). Il est fortement adossé aux acteurs économiques employeurs et comporte deux parcours : *Vente multi-canal, banque et assurance* et *Management commercial*. Les parcours sont proposés en alternance. La formation est portée par l'institut d'administration des entreprises (IAE) de Montpellier.

ANALYSE

Finalité
Ce master a une finalité opérationnelle : fournir une main-d'œuvre qualifiée aux acteurs économiques du secteur de la banque-assurance (y compris l'offre du secteur public) au niveau local, régional, voire national. L'insertion dans le tissu économique est très marquée dans l'offre de formation : la formation a en effet lieu exclusivement sous la forme de l'alternance. Les compétences visées et les métiers ciblés sont clairement identifiés, et les emplois occupés par les diplômés sont globalement cohérents avec les objectifs annoncés.
Positionnement dans l'environnement
Au vu des effectifs accueillis par le master, celui-ci fait face à une concurrence non réellement étudiée en particulier pour le parcours *Management commercial*. L'insertion socioéconomique est bonne avec un adossement de la formation aux deux centre de formation des apprentis (CFA) de branche (métiers commerciaux et financiers ; métiers de la poste) et, à des entreprises d'envergure (La Poste, Maaf, BNP, CA, ...). L'adossement à la recherche se fait par le biais des enseignants-chercheurs du master rattachés au laboratoire « Montpellier recherche en management », équipe d'accueil (EA 4557), des cours de méthodologie et des enseignements en rapport avec leur domaine de recherche. Une démarche scientifique est exigée pour le mémoire de deuxième année de master (M2). Les étudiants ont la possibilité de suivre en parallèle le parcours *Recherche et études management* du master *Management* s'ils souhaitent s'orienter vers la recherche. Aucune inscription en thèse n'est évoquée.

La dimension internationale se limite à un cours d'anglais en première année de master (M1) et M2 (pas d'enseignement en langue anglaise). La formation bénéficie des partenariats de l'IAE avec des universités étrangères, néanmoins en pratique, la mobilité étudiante est quasi-inexistante (un seul étudiant sur la période). L'absence d'ouverture vers l'Espagne semble étonnante et plus globalement, la faible place accordée à la dimension internationale semble une stratégie un peu court-termiste au regard des métiers préparés.

Organisation pédagogique

Les deux parcours s'appuient sur une base commune (semestre 1) pour ensuite se spécialiser en fonction des métiers visés : manager commercial pour le parcours *Management commercial,* et chargé de clientèle pour le parcours *Vente multi-canal, banque et assurance*. La dénomination de ce second parcours mériterait d'être actualisée pour parler de vente omni-canal banque et assurance.

La place de la professionnalisation est indéniable du fait de l'appui sur les deux CFA concernés et sur les entreprises partenaires. Elle est visible dans la spécialisation croissante de ces deux parcours en M2. La formation comporte aussi de nombreuses mises en situation professionnelle (études de cas, simulation de gestion, dossiers d'analyse d'entreprises). Le rythme d'alternance favorise cette professionnalisation (trois périodes de cours pour quatre périodes en entreprise). Le parcours dédié au secteur bancaire prévoit que les étudiants puissent passer et obtenir la certification professionnelle de l'autorité des marchés financiers.

L'équipe pédagogique veille à s'inscrire dans le cadre national des formations, que ce soit pour l'accueil d'étudiants handicapés, la validation des acquis de l'expérience, le développement d'innovations pédagogiques (*e-learning, mooc*), les dispositifs d'aide à la réussite.

La recherche trouve une place dans l'organisation pédagogique principalement avec le mémoire de fin de M2. Sa rédaction met les étudiants en situation de définir une problématique de recherche puis, de la traiter en établissant le lien entre leurs acquis professionnels et l'état de la recherche.

Le numérique est bien intégré au sein de cette formation avec le recours à des outils traditionnels (plateforme pédagogique avec de nombreuses ressources en ligne) et des dispositifs plus innovants (outils numériques interactifs, *mooc, serious game*, formation à distance ...). Les étudiants bénéficient également de cours dédiés au numérique (systèmes d'information, gestion de base de données, Big Data ...).

L'ouverture à l'international existe essentiellement dans les cours d'anglais (40 heures en M1 et de l'ordre de 20 heures en M2), ce qui semble insuffisant pour donner véritablement une dimension internationale à la formation. De plus, il ne semble pas que le niveau en anglais des étudiants soit attesté par l'obtention d'une certification. Au cours des cinq dernières années, un seul étudiant a bénéficié d'une mobilité internationale sortante.

Pilotage

L'équipe pédagogique a une composition qui paraît justifiée par l'orientation très spécialisée des deux parcours : les enseignants-chercheurs assurent 63 % des volumes horaires en M1, 47 % en M2, les intervenants professionnels assurant le reste des heures. La représentation des enseignants-chercheurs en M2 paraît cependant un peu faible pour une formation universitaire.

Le pilotage est réalisé par deux responsables pédagogiques et s'appuie sur des procédures planifiées : plusieurs conseils pédagogiques annuels, des réunions mensuelles de gouvernance auxquelles sont conviés enseignants, administratifs et étudiants, et trois conseils de perfectionnement annuels. Par ailleurs, les étudiants sont invités à évaluer les enseignements par questionnaire.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. Par ailleurs, un effort vers la démarche compétences a été fait sans pour autant qu'il ne se traduise concrètement par la mise en place d'un portefeuille des compétences. Malgré tout, un travail d'explicitation des compétences visées a été mis en œuvre. Le supplément au diplôme est clair. Il précise les exigences du programme et présente les unités d'enseignements.

Le dispositif d'aide à la réussite est individualisé, reposant sur un tutorat personnalisé émanant des enseignants-chercheurs de l'équipe pédagogique. Les passerelles entre les deux parcours sont possibles. Le recrutement se fait sur dossier.

Résultats constatés
Malgré un nombre de candidatures importantes, les effectifs restent faibles pour le parcours *Management commercial* (12 à 14 étudiants en M1 ou M2 jusqu'à la rentrée 2018 où le nombre d'inscrits passent à 21 en M1). Pour le parcours *Vente multi-canal, banque et assurance* les effectifs sont plus importants (38 inscrits en M1 et 33 en M2). Les taux de réussite sont proches ou égaux à 100 %. Le suivi de l'insertion est réalisé par l'observatoire du suivi, de l'insertion professionnelle des étudiants à 30 mois. Le taux de réponse à la dernière enquête (diplômés de 2015) est de 55 %, et montre que sur les 16 répondants, 14 sont en emploi (87,50 %), 1 en recherche d'emploi et 1 en poursuite d'étude. Les postes occupés sont en lien avec les métiers visés mais seuls 54 % des diplômés occupent un emploi de cadre. Les enquêtes d'insertion ne spécifient pas le niveau des salaires obtenus à l'issue de la formation. L'absence de cette information ne permet pas d'apprécier complètement quelles sont les carrières accessibles aux jeunes diplômés. La poursuite d'étude est limitée (zéro à un étudiant par promotion) dont aucune en doctorat.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation en lien avec les attentes du monde économique et des partenariats forts.
- Un pilotage dynamique, agile, apte à prendre les évolutions du secteur.
- De bons taux d'insertion professionnelle.

Principaux points faibles :

- Le décalage entre les débouchés (des postes de niveau intermédiaire) et le niveau de la formation (Bac+5) qui peut entraîner des frustrations chez les étudiants et une désaffectation vis-à-vis de la formation à moyen terme.
- Une dimension internationale trop peu présente.
- Une absence de portefeuille de suivi des compétences.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Management sectoriel* bénéficie d'une dynamique organisationnelle indéniable et de partenariats forts avec le monde socioéconomique. Pour autant, ce master se situe à mi-chemin entre les métiers bancaires et les métiers du marketing et de la vente, et perd donc en visibilité en termes de débouchés. La question que pose aujourd'hui la formation est liée à son adéquation à moyen terme aux attentes du monde professionnel. Cette question se pose sous deux angles : le dossier fourni fait état de la frustration des jeunes par rapport aux postes proposés. Le constat peut être d'autant plus amer que les étudiants en alternance occupent des postes tenus jusque-là par un personnel de niveau Bac+2/3, personnel que ces jeunes en alternance côtoient au sein des établissements. Il y a là clairement une réflexion à mener avec les partenaires (CFA, entreprises) sur les carrières possibles et affichées dans les métiers auxquels le master prépare. Par ailleurs, l'absence de dimension internationale est un risque pour l'employabilité des étudiants à moyen terme. Si tel est le cas, il conviendrait de développer quelques cours (théorie des organisations, management, simulation de gestion par exemple) en langue anglaise et de commencer à nouer des partenariats avec une/des universités étrangères.

D'une manière générale, il importe de mettre en place un suivi de l'acquisition des compétences qui doivent être définies collectivement par les différentes parties prenantes. Le conseil de perfectionnement peut alors jouer un rôle majeur dès lors qu'il rassemble concrètement ces parties prenantes (assiduité faible constatée avec 9 personnes présentes pour 22 absentes dans le compte-rendu communiqué). Se réunir moins souvent mais plus collectivement semblerait une option efficace.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MANAGEMENT STRATÉGIQUE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Management stratégique* a pour vocation de former les futurs cadres et dirigeants qui seront responsables des prises de décisions stratégiques des organisations. La mention se compose de trois parcours formant à des métiers spécifiques : *Conseil en management, organisation et stratégie* (CMOS) ; *Management stratégique de la distribution* (MSD) ; *Management stratégique des organisations de santé* (MSOS).

La formation est ouverte en formation initiale, en alternance (contrat de professionnalisation ou d'apprentissage) et en formation continue (le parcours MSD se fait uniquement en apprentissage). La formation est portée par Montpellier Management (MoMa), en partenariat avec le centre de formation des apprentis (CFA) de l'Enseignement Supérieur de la région Languedoc-Roussillon Sud-de-France pour le parcours CMOS ; le centre de formation en apprentissage des formations de la filière alimentaire (CFA IFRIA) et le CFA Distrisup pour le parcours MSD ; et le CFA de la fédération de l'hospitalisation privée d'Occitanie pour le parcours MSOS.

ANALYSE

Finalité
L'objectif principal est de former des décideurs, acteurs de la stratégie au sein des organisations. Chaque parcours formant à des métiers distincts, les objectifs spécifiques sont déclinés en fonction des secteurs d'activité visés : le parcours CMOS vise à former des consultants spécialisés en management et en stratégie de développement des entreprises ; le parcours MSD se fait strictement en apprentissage et vise à former des cadres dans la grande distribution (supermarché, *drive*) ; le parcours MSOS vise à former des cadres en gestion et management des établissements du secteur sanitaire et médico-social. Il convient de souligner la pertinence et la cohérence des enseignements par rapport aux objectifs scientifiques et professionnels. La dimension stratégique est le socle commun aux trois parcours (conseil en management et exercice d'un métier en tant que cadre en stratégie d'une organisation).
Positionnement dans l'environnement
La disparité des trois secteurs d'activité visés par la mention entraîne des positionnements très distincts pour chaque parcours. Cette disparité n'est pas un facteur de visibilité pour la mention.

Le parcours CMOS s'inscrit dans le cadre d'un partenariat établi avec *Montpellier Business School* ouvrant l'accès à la seconde année de master (M2) aux étudiants de cette école. Ce parcours est proposé en partenariat avec le CFA de l'Enseignement Supérieur de la région Languedoc-Roussillon Sud-de-France. Il dispose de plusieurs partenariats avec des incubateurs d'entreprises (Business & Innovation Center de Montpellier, l'École des Mines d'Alès), des start-ups et petites et moyennes entreprises (Made In Plan, Skall'in) et des cabinets de conseils.

Le parcours MSD s'appuie sur deux CFA : IFRIA et Distrisup assurant un partenariat avec les principales enseignes de la grande distribution. Le CFA Distrisup gère une licence professionnelle (LP) qui donne accès au parcours MSD dont l'Université de Montpellier est un des trois centres partenaires au niveau national (pourcentages d'inscrits provenant de cette LP : 47 % en 2015 ; 52 % en 2016 ; 64 % en 2018, 38 % en 2019). Cela est très problématique car une LP ne peut donner accès de droit à un master, la finalité de la LP étant l'insertion professionnelle immédiate.

En formant les futurs directeurs d'établissements de l'hospitalisation privée, le parcours MSOS répond au projet Montpellier Université d'Excellence (MUSE) dont l'un des axes est la santé. Ce parcours bénéficie d'un fort partenariat avec le CFA de la fédération de l'hospitalisation privée d'Occitanie.

L'articulation de la recherche à l'enseignement, le parcours CMOS s'appuie sur deux laboratoires de recherche : l'équipe de recherche « Montpellier recherche en management » (MRM) et le Labex « Entreprendre ». Les deux autres parcours (MSD et MSOS) sont adossés au laboratoire MRM.

La place de l'international est très variable selon les parcours ; la mention n'a pas développé de partenariat avec des universités étrangères. Seul le parcours MSOS favorise la mobilité entrante/sortante des étudiants grâce à ses partenariats internationaux.

Organisation pédagogique

L'organisation pédagogique en première année de master (M1) repose sur des cours de spécialités et des enseignements en tronc commun. Curieusement, le tronc commun ne concerne pas nécessairement l'ensemble des parcours de la mention. Ainsi, il n'y a aucun enseignement en tronc commun pour le parcours MSD ; ce qui rend pour le moins artificiel son rattachement à la mention. Ce constat peut s'expliquer par le mode d'organisation des études exclusivement en alternance (une semaine de cours, suivie de trois semaines en entreprise). En ce qui est du parcours CMOS, il partage certaines unités d'enseignement obligatoires en tronc commun avec le parcours MSOS et d'autres masters, notamment le M1 *Management* parcours *Management des organisations et développement responsable* (MODR). En M2, chaque parcours propose des UE liées à la spécialisation visée.

La place de la professionnalisation est visible dans l'effort de nouer des partenariats forts avec les entreprises ; partenariats spécifiques à chaque parcours qui se traduisent par exemple par un parrainage de la promotion sortante par un cabinet de conseil d'envergure nationale dans le cas du parcours CMOS. La formation est accessible par la validation des acquis de l'expérience.

L'innovation pédagogique est appréciable avec la mise en œuvre de *mooc,* ou encore la contribution des étudiants à des événements professionnels (États généraux de la bioéthique). Dans chaque parcours, les étudiants sont formés aux outils numériques.

L'adossement de l'enseignement à la recherche est net et important pour le parcours CMOS. Les étudiants réalisent un mémoire encadré en M1. Par ailleurs, des stages au Labex encadré par un enseignant-chercheur (EC) ont eu lieu en M1, des poursuites en doctorat sont notés ainsi que des contrats CIFRE avec des cabinets de conseil notamment (mais sans données chiffrées venant étayer ces points). Le parcours MSD relève d'une dynamique similaire. Une thèse a été soutenue en 2017. Enfin, le parcours MSOS est adossé à une chaire de recherche dont l'objet est l'étude des évolutions des organisations de santé et de leur performance. En découlent des conférences et un séminaire annuel proposés aux étudiants. Par ailleurs, les étudiants réalisent un mémoire en M2 pour traiter d'un problème managérial.

L'ensemble des parcours propose des cours de langue et, à l'exception du parcours MSD, au moins un cours de spécialité en langue anglaise. Les certifications (par exemple *test of english for international communication*) ne semblent pas proposées.

Pilotage

L'équipe pédagogique est composée d'un nombre assez important d'EC en sciences de gestion, assurant l'essentiel des volumes horaires de cours sur les deux années (7 EC pour le parcours CMOS, 5 EC pour le parcours MSD et 10 EC pour le parcours MSOS). Toutefois, le nombre restreint d'EC en gestion en M2 MSD (2 EC) pose souci.

Le parcours CMOS est piloté par deux responsables pédagogiques à l'instar du parcours MSOS qui, lui, bénéficie aussi d'un comité de pilotage se réunissant chaque semestre. L'information concernant la responsabilité du parcours MSD n'apparaît pas dans les documents fournis. L'ensemble des outils de pilotage est décliné au niveau des parcours (un conseil de perfectionnement par parcours parfois organisé par le CFA partenaire). Il n'existe donc pas une structure de pilotage au niveau de la mention. L'orientation vers la professionnalisation des trois parcours a conduit les responsables de parcours à intégrer rapidement la logique des compétences métiers. La formation utilise un portefeuille de compétences pour aider les étudiants à formaliser leurs compétences acquises. Le recrutement en M1 se fait sur dossier et entretien. Le recrutement est spécifique pour le parcours MSD avec un jury composé d'universitaires et de professionnels de la distribution. La formation continue du parcours MSOS recrute des cadres dirigeants des établissements du secteur sanitaire et médicosocial, des cadres soignants justifiant d'une fonction de responsabilité de plusieurs années.
Résultats constatés
Il n'est pas possible de se prononcer sur l'attractivité du diplôme faute de données chiffrées concernant le nombre de candidatures. Le nombre d'inscrits en M1 pour l'année 2018-2019 était de l'ordre de 20 étudiants pour chacun des parcours (évolution à la baisse pour CMOS qui compte 16 en 2018-2019 contre 37 en 3015-2016). Cette évolution n'est pas commentée. En M2, les effectifs sont également de l'ordre de 20 étudiants sauf pour le parcours MSOS (47 inscrits en 2018-2019) qui recrute en M2 des personnes relevant de la formation continue. Le taux de réussite est de très bon niveau en M1 et M2 (plus de 90 %). Une enquête d'insertion menée par l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants est réalisée pour les parcours CMOS et MSOS. Le parcours MSD s'appuie pour le suivi sur les données récoltées par le partenaire. Le taux d'insertion à 30 mois pour les diplômés de 2015 du parcours CMOS est de 91 % (une poursuite en doctorat) et pour le parcours MSOS de 86 %, 10 % sont en recherche d'emploi et 4 % en poursuite de formation. Le taux d'insertion du parcours MSD est de 75 %, aucune autre donnée chiffrée n'a été fournie. Le rôle du partenaire comme évaluateur et l'absence de chiffres semblent témoigner d'une distance entre la formation et l'université d'accueil voire, d'une absence de pilotage du parcours par l'université.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une forte professionnalisation de chacun des trois parcours de la mention.
- Un bon adossement de la formation à la recherche.
- Des partenariats noués avec le monde professionnel pour chacun des parcours.

Principaux points faibles :

- Une mention construite autour de trois parcours hétérogènes dont un non intégré.
- Un parcours MSD intégrant de trop nombreux diplômés d'une LP et trop peu d'EC.
- Un manque d'éléments factuels concernant le suivi du devenir des étudiants.
- Une absence de pilotage au niveau de la mention.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'intitulé et le contenu du master *Management stratégique* sont en adéquation avec les objectifs scientifiques et professionnels de la formation. Chaque parcours paraît cohérent, solide, bien inséré dans le monde professionnel et très soucieux de s'appuyer sur la recherche ; ce qui constitue un atout indéniable à mettre en avant. Néanmoins, cette mention peut paraître artificielle par rapport à son fonctionnement et au manque de cohérence entre ses trois parcours. Ainsi, le fait que les parcours soient intitulés master, à diverses reprises, dans le document fourni est révélateur de leur degré d'autonomie par rapport à cette mention. Le problème posé ne tient pas aux parcours eux-mêmes, mais à la volonté de les faire coexister au sein d'une unique mention.

Néanmoins, le parcours MSD doit faire l'objet d'une réflexion stratégique majeure car, à ce jour, l'équipe enseignante comporte trop peu d'EC et la politique de recrutement actuelle amène à recruter trop de titulaires d'une LP. Par ailleurs, le rôle de l'université semble marginal par rapport au CFA partenaire (CFA IFRIA) et mériterait pour le moins d'être davantage explicité. La nécessité pour le partenaire de se plier aux procédures universitaires de suivi des étudiants doit être rappelée et mise en œuvre. Aussi, l'absence d'information quant aux postes détenus par les étudiants à l'issue de la formation ne permet pas d'évaluer le niveau de responsabilité et de vérifier si les diplômés occupent des postes de dirigeants à forte vocation stratégique ou plutôt, des postes de managers.

Au-delà de cet aspect, l'absence d'information sur le devenir des étudiants ne permet pas de confirmer, ni d'infirmer, la dimension stratégique des emplois obtenus. La question n'est pas négligeable en particulier pour le parcours MSOS.

Globalement, le master manque d'une structure de pilotage au niveau de la mention, rôle que pourrait pleinement jouer le conseil de perfectionnement qu'il faut mettre en œuvre au niveau de la mention, et non au niveau de chaque parcours de formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MARKETING, VENTE

Établissements : Université de Montpellier ; Montpellier SupAgro

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Marketing, vente* est porté par Montpellier Management (MoMa). Il offre une spécialisation dans le domaine des métiers du marketing, de la vente, des études, de la gestion de la relation client, de la distribution et de la communication. Huit parcours sont proposés : *Marketing stratégique des produits et des marques* (MSPM), *Marketing, médias et communication* (MMC), *Marketing innovation et territoires* (MIT), *Management des équipes commerciales* (MDEC) qui devient *Marketing et business development* (MBD), *Datamining et relation client* (DMRC), *Marketing du sport et des loisirs* (MSL), *Commerce et vente dans les industries agro-alimentaires* (CVIA) et *Commerce des vins* (CVI).

Le master est ouvert aux étudiants en formation initiale, en formation continue et en formation par alternance (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation). Le parcours MDEC présente la particularité d'être ouvert en *e-learning*, tandis que le parcours MSPM fait l'objet d'une délocalisation à Marrakech (Maroc), en partenariat avec l'École des hautes études économiques, commerciales et d'ingénierie (HEEC). Les parcours CVIA et CVI sont co-accrédités avec Montpellier SupAgro. Le parcours CVIA est organisé en partenariat avec le centre de formation des apprentis (CFA) de l'Institut de formation régional des industries alimentaires (IFRIA).

ANALYSE

Finalité
La finalité du master *Marketing, vente* est clairement explicitée. Il a été structuré en huit parcours visant à répondre à des besoins du monde socioéconomique en termes de fonctions (gestion de produit/marque, communication, vente, relations client) ou de secteurs d'activité spécifiques (vin, agro-alimentaire, sport, tourisme). Les connaissances apportées couvrent bien ces besoins. En revanche, les compétences par parcours ne sont pas analysées et on ne sait pas si une approche par bloc de compétences a été développée. Les débouchés métiers correspondent bien aux finalités visées par le master, même si certains d'entre eux (directeur) sont probablement plus crédibles à moyen ou long terme qu'en sortie de master. Concernant le parcours MSPM qui est délocalisé, il n'est pas précisé de manière explicite si la finalité poursuivie est la même que celle du parcours localisé à Montpellier.

Positionnement dans l'environnement

Les institutions proposant des masters équivalents se trouvent à Toulouse ou à Aix-en-Provence soit, à plus de deux heures de Montpellier. Ce positionnement s'appuie, en outre, pour certains parcours sur des partenariats en France (par exemple, Montpellier SupAgro et IFRIA pour le parcours CVIA) et à l'étranger (HEEC Marrakech pour le parcours MSPM, ESG UQAM pour le parcours MIT, IUG Douala pour le parcours MDEC). Ces partenariats peuvent prendre la forme d'une double diplomation, de formation mixte (formation à distance et présentiel) ou de professeurs invités.

Le master est clairement adossé au laboratoire de recherche Montpellier recherche en management. Les enseignants-chercheurs de la mention appartiennent à ce laboratoire et utilisent dans leurs cours les recherches qu'ils mènent. Certains étudiants du master poursuivent leurs études en doctorat, mais leur nombre n'est pas communiqué. Quelques initiatives menées au niveau des parcours sont intéressantes. A titre d'exemple, les étudiants du parcours MIT peuvent bénéficier des fruits de la Chaire internationale sur les usages et pratiques de la ville intelligente et du projet de *smart city* qui s'insère dans le Labex Entreprendre (diffusion des résultats des activités de recherche aux étudiants ; professeurs invités de l'ESG UQAM). L'apprentissage à la recherche et par la recherche passe par la réalisation d'un mémoire (revue de la littérature et travail empirique).

Chaque parcours du master a noué des relations fortes avec le monde socioéconomique ; ce qui se traduit notamment par des stages ou de l'alternance, ainsi que des interventions de vacataires professionnels. Enfin, l'ouverture internationale est également importante avec des mobilités étudiantes entrantes et sortantes, et des enseignements d'anglais et en anglais.

Organisation pédagogique

Les parcours-types de cette mention permettent une spécialisation progressive des étudiants : le semestre 1, largement mutualisé entre les parcours, apporte une connaissance des principes fondamentaux du management et de la gestion ; le semestre 2 permet une meilleure maîtrise du champ du marketing ; la deuxième année de master (M2) permet une spécialisation en fonction du domaine d'activité et du métier choisi par les étudiants.

Le parcours CVIA est ouvert en formation initiale classique et en alternance en première année de master (M1) et uniquement en alternance en M2. L'alternance est uniquement possible en M2 pour les autres parcours (contrat d'apprentissage ou de professionnalisation) mais selon des rythmes d'alternance différents. Si le rythme 15 jours/15 jours proposé dans quatre parcours (MIT, CV, MSL et MMC) est classique, le rythme choisi pour les parcours MSPM, MDEC et DMRC (1 jour par semaine en entreprise jusqu'à fin décembre puis, 100 % en entreprise à partir du 1er janvier) pose question tant il s'éloigne de la notion d'alternance pour coller au rythme classique de la formation initiale. Le parcours MDEC est également ouvert en formation à distance.

Le master est clairement une formation professionnalisante, notamment grâce au projet tuteuré (pour les étudiants en formation initiale) et au stage. Les modalités d'encadrement du stage sont clairement énoncées. Les dispositifs d'aide à la réussite, comme les usages des outils numériques ou la dimension internationale de la formation sont classiques. Quelques innovations pédagogiques intéressantes ont été mises en place (vidéo, client mystère, *e-learning, business games*, tenue d'un blog …). Enfin, plusieurs étudiants par an accèdent au master par la voie de la validation des acquis professionnels. La validation des acquis de l'expérience semble plus rare et donne souvent lieu à une validation partielle.

Pilotage

Exception faite du M2 CVIA qui ne mentionne explicitement qu'un seul enseignant-chercheur en sciences de gestion, l'équilibre enseignant-chercheur/intervenants professionnels est assuré. Ces derniers occupent des fonctions en accord avec les enseignements qui leur sont confiés. Concernant la délocalisation, il est évoqué que 60 % des enseignements sont assurés par l'équipe pédagogique qui se déplace et à 40 % par des enseignants marocains titulaires de doctorats. Le dossier ne permet pas d'apprécier si des intervenants professionnels assurent une partie des enseignements.

Il n'est mentionné nulle part de responsable de mention et l'on ne peut que supposer que le responsable de pôle joue ce rôle. Le pilotage semble plutôt se faire au niveau des parcours qui sont dirigés le plus souvent enseignants-chercheurs, à l'exception du parcours MSL dirigé par un professionnel associé.

Un conseil de perfectionnement est organisé (selon un rythme qui n'est pas indiqué). Pour une raison non explicitée, il semble que seuls les représentants des étudiants de quatre des huit parcours participent à ce conseil de perfectionnement. Par ailleurs, le dossier fournit peu d'éléments tangibles venant attester du mode de fonctionnement décrit (compte-rendu par exemple). D'autres réunions sont également organisées au niveau

des parcours. L'évaluation des enseignements par les étudiants repose sur une enquête par questionnaire, mais aucune analyse n'est fournie des résultats de ces enquêtes.

Les modalités de contrôle des connaissances sont classiques. Il n'existe pas de dispositif de suivi de l'acquisition des compétences (du type portefeuille des emplois et des compétences).

Résultats constatés

L'attractivité du master est très importante avec plus de 2 000 dossiers de candidature reçus pour l'année 2018-2019 pour 342 étudiants inscrits. Le taux de sélection varie néanmoins fortement selon les parcours : il va de 7,20 % pour le parcours le plus sélectif (M1 MMC) à 75 % pour le parcours le moins sélectif en recrutement externe (M2 DMRC). Le nombre de dossiers reçus varie également fortement, à la fois en M1 (entre 103 dossiers reçus en M1 CVI et M1 MIT et 643 dossiers reçus en M1 MMC) et en M2 (9 dossiers externes reçus en M2 CVA mais 56 en M2 MMC). A cet égard, il peut paraître surprenant de ne pas davantage remplir des parcours qui reçoivent autant de dossiers. Ce résultat semble s'expliquer par une chute entre le nombre d'admis et le nombre d'étudiants inscrits, ce qui invite à relativiser l'attractivité réelle de la mention (403 dossiers reçus pour le M1 MMC pour 29 admis et 16 inscrits).

En-dehors du parcours CVIA, entièrement en contrat d'apprentissage, le nombre d'alternants est relativement limité, entre 0 (M2 MDEC) et 7 (M2 MIT et M2 CVI) sur des promotions qui dépassent les 20 étudiants. Il existe donc sans doute un potentiel pour accroître ce nombre d'alternants.

Les taux de réussite affichés en M2 sont remarquables (entre 96 % et 100 % selon les parcours). Les chiffres annoncés dans le dossier d'évaluation ne correspondent toutefois pas à ceux que l'on peut calculer à l'aide du fichier excel relatif aux nombres de diplômés fourni en annexe. Les écarts sont parfois importants (par exemple pour le parcours MDEC en 2017-2018, 96 étudiants ont été diplômés parmi les 127 inscrits, soit un taux de réussite de 75 % et non de 100 %). Il semblerait, en outre, qu'il y ait une certaine déperdition entre le M1 et le M2.

Enfin, les taux d'insertion obtenus via une enquête réalisée par MoMa sont généralement bons (plus de 75 % pour sept des huit parcours). Le taux d'insertion des étudiants de la promotion 2016-2017 du M2 MIT (53 %) est, en revanche, préoccupant. Les postes occupés sont en adéquation avec le diplôme préparé.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des parcours pertinents en lien avec le monde socioéconomique.
- Une équipe pédagogique de qualité.
- Un adossement à la recherche important.
- De bons taux d'insertion, exception faite du parcours MIT où l'insertion à 6 mois avoisine les 53 % pour les diplômés de 2016-2017.

Principaux points faibles :

- Des parcours très différenciés et peu intégrés.
- Une alternance peu développée.
- Une déperdition entre le nombre d'admis et le nombre d'inscrits.
- La faiblesse de la place de l'international pour certains parcours.
- Une démarche par compétences non mise en place.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master *Marketing, vente* présente de nombreux atouts et constitue une mention relativement importante dans l'offre de formation de l'Université de Montpellier (en moyenne 570 étudiants sur les 4 dernières années). Elle offre huit parcours très différenciés pour lesquels il est parfois difficile de comprendre le niveau d'intégration au niveau de la mention. Les différences ressortent ainsi davantage que les points communs, et il importe donc de mieux faire ressortir et valoriser les points forts au niveau de la mention. Il doit également être possible de renforcer les synergies entre équipes et parcours.

L'alternance est récente dans ce master et pourrait être développée. Une réflexion doit être menée en interne et avec les acteurs du monde socioéconomique sur l'opportunité d'adopter un rythme d'alternance commun pour l'ensemble des parcours. A cet égard, il ne semble pas que le rythme privilégie aujourd'hui par plusieurs parcours (1 jour par semaine en entreprise jusqu'à fin décembre puis, 100 % en entreprise à partir du 1er janvier) puisse faire profiter aux étudiants d'une véritable alternance.

Il conviendrait aussi de comprendre la forte déperdition de certains parcours entre le nombre de dossiers reçus et le nombre d'inscrits. Une optimisation de la gestion des listes d'attente apparaît nécessaire.

L'international est également une source de différenciation entre des masters de même nature sur le territoire de l'Occitanie et, plus largement, de la France. Il est donc primordial d'accentuer encore les efforts faits dans ce domaine, par exemple en renforçant la présence d'intervenants universitaires étrangers.

Enfin, la mise en place d'un suivi de l'acquisition des compétences devrait permettre de renforcer l'employabilité des diplômés et les rendre acteur de leur formation.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER MONNAIE, BANQUE, FINANCE, ASSURANCE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Monnaie, banque, finance, assurance* (MBFA) comporte quatre parcours : les parcours *Actuariat* (ACT), *Analyse des risques bancaires* (ARB) et *Analyse des risques de marché* (ARM) sont localisés au sein de l'unité de formation et de recherche (UFR) d'économie, et le parcours *Systèmes d'informations économiques et financières* (SIEF) est localisé au sein de l'École d'ingénieurs Polytech de Montpellier. La formation est assurée en présentiel sur deux ans, en formation initiale ou en formation continue.

ANALYSE

Finalité
Le master prépare à des métiers spécifiques à chacun des parcours : assurance et techniques actuarielles (parcours ACT), analyse des risques bancaires et de marché dans l'environnement réglementaire bâlois (parcours ARB et ARM), économétrie et systèmes d'information/data mining (parcours SIEF). Les enseignements dispensés sont cohérents avec les objectifs scientifiques et professionnels du master, et permettent de préparer aux métiers visés. Les compétences acquises ne sont pas suffisamment explicitées.
Positionnement dans l'environnement
Il existe de nombreux masters MBFA dans les universités françaises, et ce master MBFA n'affiche pas sa spécificité par rapport à cet existant. Le master a des partenariats avec des établissements d'enseignement supérieur français : École d'ingénieurs Polytech où est localisé le parcours SIEF, École d'ingénieurs des Mines d'Alès, ESSEC et Toulouse *School of Business* pour les parcours ACT et ARB. Pour l'École des Mines d'Alès, le partenariat prend la forme d'interventions d'enseignants de cet organisme dans les parcours ACT et ARB. Il n'y a pas de précisions sur les contours des autres partenariats (mutualisation de cours ou autres ressources, double inscription) sauf à assister à des conférences ou séminaires de recherche communs. Les contours du futur partenariat avec l'École Supérieure de la Banque de Montpellier ne sont pas davantage évoqués, mis à part la création d'un parcours en alternance. Concernant l'articulation avec les partenaires socio-économiques, le master MBFA a recruté un enseignant professionnel du domaine dans chaque parcours. Un partenariat avec la Banque de France est également formalisé permettant la mise à disposition d'informations économiques et financières, de formations pour les exploiter ainsi que d'aide à la recherche de stages en région Occitanie.

L'articulation avec la recherche se fait par le biais du laboratoire « Montpellier recherche en économie » (MRE) pour les parcours ACT, ARM, ARB et au laboratoire d'informatique, de robotique et de microélectronique de Montpellier (LIRM) et à l'Institut de modélisation et de mathématiques pour le parcours SIEF. La plupart des enseignants-chercheurs dans le master sont rattachés à MRE.

Le master a établi des partenariats avec l'Université du Luxembourg pour les parcours ACT, ARM, ARB, l'Université de Douala au Cameroun et l'Université de Guyane pour les parcours ACT et ARB. Ces partenariats prennent la forme d'échange d'étudiants ainsi que, ponctuellement, d'intervenants de ces universités dans le master.

Organisation pédagogique

Les enseignements du semestre 1 sont organisés sous la forme d'un tronc commun aux quatre parcours, puis une spécialisation progressive par parcours est effectuée sur les semestres 2 à 4. La maquette pédagogique des deux années de master n'est pas communiquée. Il n'existe pas de modules spécifiques d'initiation ou de formation à la recherche.

La place de la professionnalisation, outre les enseignements, se fait par le biais d'un cycle de conférences par des professionnels du domaine. Les stages sont obligatoires en deuxième année de master (M2) sans que leur durée minimale ne soit mentionnée. Concernant la mise en situation professionnelle, on note la création de la salle de marché MUSE en 2019 pour mettre les étudiants en situation de trading et autres simulations professionnelles comme la gestion de portefeuille. Les étudiants de trois parcours (ACT, ARB, SIEF) bénéficient d'un coaching (aide à la rédaction de *curriculum-vitae*, de lettres et aux entretiens) pour trouver un stage en entreprise.

Le supplément au diplôme fourni ne concerne que le parcours SIEF. Il importe qu'il soit distribué à tous les étudiants, et ce quel que soit le parcours.

Les étudiants bénéficient d'équipements numériques fournis par l'établissement.

L'ouverture à l'international se fait par le biais des cours d'anglais et en option d'une deuxième langue (allemand ou espagnol). De même, certains cours de la spécialité se font entièrement en anglais.

La formation accueille des étudiants en situation de handicap et propose un aménagement horaire pour les sportifs de haut niveau.

Pilotage

L'absence d'un tableau des enseignements par année et parcours et comprenant à la fois, les intervenants, les crédits ECTS et les volumes horaires ne permet pas d'apprécier l'équilibre de l'équipe pédagogique même si le poids relatif des intervenants professionnels est précisé (entre 30 % et 54 % de professionnels suivant les parcours).

Le dossier ne précise pas les modalités du pilotage au niveau de la mention (réunions pédagogiques ou de coordination permettant la mise en œuvre du pilotage de la mention). Un conseil de perfectionnement est organisé au niveau des parcours mais les comptes rendus et actions ultérieures qui pourraient en résulter ne sont pas développés. Il n'existe pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention. L'existence de dispositifs formalisés d'évaluation des enseignements par les étudiants, n'est pas rapportée.

Les étudiants sont informés des modalités de contrôle des connaissances de même que du poids des enseignements en termes de crédits ECTS. En revanche, le dossier ne mentionne pas de façon explicite les modalités de mise en œuvre des contrôles des connaissances. L'annexe listant les compétences acquises par les étudiants n'est pas présentée ; néanmoins, il est à noter le souci des responsables de traduire la formation en compétences.

Les modalités de sélection à l'entrée du master ne sont pas précisées et s'il est fait mention d'outils d'aide à la réussite, leur contenu n'est pas explicité.

Résultats constatés

Le master attire entre 53 et 57 % d'étudiants de l'UFR d'économie entre 2015-2016 et 2018-2019. 36 % des étudiants sont étrangers, ce qui questionne sur son attractivité pour les étudiants français.

Les effectifs accueillis dans les différents parcours en première année de master (M1) sont élevés (pour l'année 2017/2018 : 23 étudiants pour le parcours ACT, 64 pour le parcours ARB, 71 pour le parcours ARM et 26 pour le parcours SIEF). En revanche, les taux de réussite sont très médiocres en M1 (43 % pour le parcours ACT, 54 % pour le parcours ARB, 69 % pour le parcours ARM et 42 % pour le parcours SIEF) remettant en cause les modalités de sélection des étudiants et les dispositifs d'aides à la réussite. Il s'en suit que les effectifs en M2 sont plus modestes

(26 pour le parcours ACT, 30 pour le parcours ARB, 29 pour le parcours ARM et 26 pour le parcours SIEF). Les taux de réussite en M2 sont plus dans la norme (entre 84 % et 97 % selon les parcours).

Le suivi de l'insertion professionnelle est réalisé par l'observatoire. La dernière enquête communiquée est celle à 30 mois portant sur les diplômés de 2015, c'est-à-dire les diplômés du précédent contrat ; ce qui n'est guère pertinent pour analyser le fonctionnement du diplôme et ses résultats. Pour les parcours ARB et ARM (non distingués au précédent contrat) le taux de réponse est assez bon (64 %). En revanche, le taux d'insertion est très faible avec seulement 13 diplômés sur les 23 répondants en emploi (52 %), les 12 autres étudiants étant en poursuite d'étude (aucun en doctorat) remettant en cause le caractère professionnalisant de la formation. Pour le parcours ACT le taux de réponse à l'enquête (30 % - 8 répondants dont 5 en emploi) ne permet pas de fournir d'éléments probants. Il en va de même pour le parcours SIEF (33 % de taux de réponse, 3 répondants tous en emploi). Il semble difficile de se reposer sur ces enquêtes pour piloter la formation.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Des outils de professionnalisation en développement (partenariat avec la Banque de France, salle de marché MUSE).
- Une forte implication de professionnels du domaine dans les enseignements et les conférences des quatre parcours.

Principaux points faibles :

- Un taux de réussite en M1 particulièrement faible (entre 42 % et 69 %).
- Une insertion professionnelle très faible à 30 mois.
- Une pluralité de parcours trop nombreux au regard du bassin d'emploi et de la demande.
- Une absence de stage en M1, et une durée de stage non précisée en M2.
- Une absence de portefeuille des emplois et des compétences.
- Un pilotage de la mention quasi inexistant (aucune précision sur le pilotage de la mention, absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention, absence d'évaluation des enseignements par les étudiants).

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le master MBFA propose une spécialisation autour de quatre parcours organisés en fonction de débouchés professionnels clairement identifiés. Il s'est également doté récemment d'une salle de marché.

Néanmoins, la faiblesse des taux de réussite en M1 interroge sur les modalités de suivi des étudiants, leur accompagnement par le biais par exemple de modules de remise à niveau et plus globalement, sur les critères de sélections des étudiants utilisés à l'entrée du master.

De même, l'insertion professionnelle très faible à 30 mois et le nombre de poursuite d'études (hors doctorat) pose la question du caractère professionnalisant du master. En ce sens, le développement de stages en M1, de l'alternance, ou encore la mise en place d'un suivi de l'acquisition des compétences par un portefeuille des emplois et des compétences par exemple, pourrait permettre de renforcer l'employabilité des diplômés.

Par ailleurs, la mise en place d'un conseil de perfectionnement au niveau de la mention permettrait de mieux juger de la cohérence d'ensemble de la mention et des parcours qui la compose sur les deux années du master. Il serait également judicieux que le conseil de perfectionnement développe une réflexion stratégique sur les débouchés potentiels, la concurrence nationale (au vu des débouchés visés) et en conséquence, le nombre de parcours et les effectifs à former en fonction de ces débouchés.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER RISQUES ET ENVIRONNEMENT

Établissement(s) : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Risques et environnement* est décliné en quatre parcours-types, organisés lors de la deuxième année, sur 1 ou 2 semestres selon les parcours : *Management de la sécurité et de la sûreté, management de la sécurité civile, management de la performance QSE, chef de projet QSE en aquaculture*. Ce master est à visée professionnelle. Il est proposé par la voie de l'alternance selon deux modalités : le contrat de professionnalisation ou l'apprentissage. Le master 1 est un tronc commun pour les quatre parcours. Il apporte une vision juridique aux aspects réglementaires du HSE (hygiène sécurité environnement).

ANALYSE

Finalité
L'auto-évaluation n'identifie pas précisément ses objectifs en termes de connaissances et de compétences à acquérir. La formation précise que ces éléments sont contenus dans différents documents accessibles sur internet ou en contactant l'équipe pédagogique. Selon elle, la dénomination de la mention *Risques et environnement* ainsi que les dénominations des quatre parcours sont évocatrices du contenu du master. La présence en annexe de l'ensemble des documents cités aurait aidé l'expertise. L'auto-évaluation n'analyse pas les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études. Elle communique une annexe trois dans laquelle apparaissent les secteurs d'activité dans lesquels ses diplômés sont recrutés.
Positionnement dans l'environnement
Le positionnement du master dans son environnement académique est bien analysé tant à l'échelle régionale que nationale. Le master appartient à la composante UFR de DEG – (droit, économie, gestion). Il propose une approche juridique et réglementaire du risque. Ce positionnement original est ancien (plus de 20 ans). La formation n'est pas concurrencée par les formations proposées dans d'autres Universités. Le master se veut professionnalisant. Cela étant il existe une réelle articulation avec l'univers de la recherche. Le master est rattaché au centre de recherches et d'études administratives de Montpellier (CREAM), lequel organise des journées d'études intéressant directement le master et accueille des doctorants issus du master.

S'agissant du positionnement de la formation dans l'environnement socio-économique, aucune convention ou partenariat n'est formalisée. Toutefois, la formation entretient des liens étroits avec plusieurs partenaires institutionnels locaux ou nationaux dont les problématiques sont abordées dans plusieurs enseignements. En outre, des responsables de service de la DDTM (direction départementale des territoires et de la mer), de la DREAL (direction régionale de l'environnement, l'aménagement et le logement), de l'ADEME (agence départementale de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), de l'ARACT (agence régionale pour l'amélioration des conditions de travail), de l'INERIS (Institut national de l'environnement industriel et des risques), du SDIS 34 (service départemental d'incendie et de secours), ou encore de l'association ABC trajectoire (lutte contre les discriminations) interviennent dans le master.

Enfin, un partenariat devrait être instauré avec l'antenne Occitanie de l'AFNOR (agence française de normalisation) afin de formaliser la collaboration existante, depuis presque deux ans, autour de projets sur les thématiques QSE, en particulier le volet normatif et systémique des pratiques.

D'une manière plus générale, les étudiants étant pour leur grande majorité en alternance, il existe des relations partenariales fortes avec l'ensemble du tissu socio-économique local et national. La liste des entreprises ayant accueilli un étudiant de master *Risques et environnement* depuis 2015 est présentée en annexe 2.

Enfin, la pratique de l'alternance sous forme de contrat de professionnalisation ou d'apprentissage ne se prête guère à l'internationalisation de la formation. Cependant une réflexion est menée sur cette thématique. En outre, l'anglais est enseigné. Certains enseignements s'appuient sur des documents en langue anglaise, ce qui renforce l'apprentissage de cette langue et favorise les échanges avec des structures étrangères.

Organisation pédagogique

L'exposé et l'analyse de l'organisation pédagogique sont très satisfaisants. La formation permet une spécialisation progressive des étudiants au cours des deux années de master. Le master 1 est un tronc commun à l'ensemble de la formation. La spécialisation intervient, en fonction du parcours choisi, soit au semestre 9, soit au semestre 10. Les différents parcours sont rapidement présentés dans le dossier d'auto-évaluation.

La formation peut être suivie en alternance (deux semaines de cours / trois semaines d'immersion puis quatre mois en totale immersion professionnelle). Elle est aussi accessible en formation initiale et en formation continue. Un stage est alors obligatoire. L'alternance comme les stages font l'objet d'un rapport écrit, lequel est soutenu oralement.

L'organisation de la formation lui permet d'accueillir un public varié (personnes en période de professionnalisation ou en réorientation d'emploi). La formation propose, pour chaque année de master, une immersion longue en entreprise (de 24 à 34 semaines selon la modalité choisie). Une approche en bloc de compétence est en cours de développement. La modularité de formation constituera un atout et permettra de proposer des parcours individualisés en fonction de la situation de chaque étudiant.

Une attention particulière est apportée aux stages et projets tutorés. Chaque étudiant est encadré par un tuteur universitaire sur l'ensemble des périodes de stage, ce qui assure le maintien des relations entre les milieux socio-économiques et l'Université.

Un conseil de perfectionnement est en place pour l'ensemble des parcours. La fiche RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) est absente du dossier. Une actualisation des quatre parcours en termes de fiches RNCP et de supplément au diplôme serait la bienvenue.

Une réflexion est en cours sur l'utilisation plus importante d'outils numériques pour la structuration des contenus pédagogiques et le contrôle des connaissances. S'agissant des innovations pédagogiques, Depuis trois ans, le master *Risques et environnement* intègre dans le module de master 2 de gestion de crise « un exercice grandeur nature ». L'auto-évaluation décrit précisément les règles de cet exercice.

Par ailleurs, un effort particulier a été fait pour que les étudiants du master puissent disposer de deux salles dédiées aux nouvelles technologies.

D'une façon générale, la taille du groupe d'étudiants (50 à 60) permet le dédoublement en TD et TP.

Dans certaines matières (anglais, informatique notamment), des groupes de niveau sont constitués.

En outre, il est apparu nécessaire d'envisager la création de modules de mise à niveau sur les matières « cœur de métier » du QSE afin de permettre l'intégration de publics divers.

La réflexion est menée concernant les modalités concrètes de ces modules (e-learning ou mise en place d'un tutorat entre les étudiants de première et deuxième année).

Depuis peu, des étudiants étrangers sont accueillis en master 1. Cet accueil est en cours d'évaluation. Il représente une réelle opportunité de développement international.

Chaque année, le diplôme est délivré par VAE et VAP (environ trois étudiants par an).

Enfin, un module d'enseignement dédié à l'éthique et la déontologie en entreprise fait partie du tronc commun du master *Risques et Environnement*.

Pilotage

L'ensemble de l'équipe pédagogique universitaire et administrative dispose d'un espace dédié dans un même lieu ce qui facilite la gestion quotidienne avec les étudiants.

L'ensemble des heures durant les deux années est réparti comme suit : 30% d'enseignants de l'Université et 70 % de professionnels. Cette composition assure une adéquation avec les attentes des milieux économiques tout en assurant à ceux qui le souhaitent une poursuite d'étude en doctorat.

L'organisation de l'équipe pédagogique de l'ESEQ fait l'objet d'un organigramme. Chaque membre de l'équipe dispose d'une fiche de poste qui détaille ses missions et ses responsabilités. L'auto-évaluation expose de manière satisfaisante les règles de fonctionnement de l'équipe pédagogique et de fixation des objectifs pédagogiques. Un système de management de la qualité a été mis en place.

Une évaluation des intervenants extérieurs par les étudiants est réalisée de manière régulière et suivie, en complément de l'évaluation annuelle réalisée par les membres de l'équipe pédagogique.

Les réunions de l'équipe pédagogique sont hebdomadaires. Il existe des organes de concertation réunissant l'ensemble des acteurs de la formation (enseignants, étudiants, personnels administratifs et techniques). Une journée des maîtres d'apprentissage et tuteurs en entreprise et des conférences ouvertes aux professionnels sont organisées tous les ans. Ces journées sont l'occasion d'échanges de pratique et de réajustement (si besoin) de la formation.

Le conseil de perfectionnement est constitué de l'équipe pédagogique enrichie de professionnels afin de définir la stratégie la mieux adaptée aux besoins professionnels. Ce conseil est commun à l'ensemble des parcours.

Les modalités de contrôle des connaissances sont votées en amont, avant le début de la formation et font l'objet d'une communication auprès des étudiants. Les annexes ne fournissent pas le détail de ces modalités.

D'une manière générale le dossier détaille peu l'articulation exacte de chaque parcours. Les objectifs de chaque module en termes de connaissances et de compétences sont précisés dans un document qui est distribué aux étudiants mais qui n'est pas annexé au dossier d'auto-évaluation.

Résultats constatés

La formation est indéniablement attractive. Ces effectifs sont en constante augmentation pour atteindre 55 étudiants en M1 et 65 en M2. Les étudiants en formation initiale (hors apprentis) sont de l'ordre de un à deux par année de master. Les flux d'étudiants sont très bien analysés. On constate un flux d'un tiers d'étudiants issus d'une licence professionnelle du domaine QSE. L'auto-évaluation analyse bien les raisons pour lesquelles les étudiants issus de ces licences poursuivent en master. Un autre tiers vient des L3 de la composante ou des composantes voisines géographiquement. Le dernier tiers est composé d'étudiants titulaires de diplômes équivalents à une L3 et qui souhaitent se réorienter. Il existe aussi un flux d'arrivée directe en M2 environ une dizaine par an. On ne trouve aucun renseignement sur le parcours *Chef de projet QSE* en aquaculture.

L'ensemble des étudiants font l'objet d'un suivi de cohorte très détaillé et annuel.

La formation dispose, pour suivre le devenir des diplômés, des enquêtes de l'OSIPE (observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants) de l'Université de Montpellier. Ces enquêtes sont réalisées entre 18 et 36 mois après l'obtention du diplôme. Par ailleurs, la formation suit également la trajectoire de ses anciens étudiants par la mise en place d'enquêtes à propos de leur situation à la sortie du diplôme, un an après puis deux ans après l'obtention du diplôme. Ces enquêtes constituent un véritable atout pour la formation et participent pleinement à son attractivité et à son dynamisme. Les taux de participation aux enquêtes sont de 80% en moyenne.

Le taux d'étudiants en emploi est de 60% après l'obtention du diplôme, 85% un an après et 100% deux ans après. Quelques étudiants poursuivent leurs études en intégrant un mastère de spécialisation (ex : master *Management du risque industriel*-écoles des mines Paris-tech) ou en réalisant une thèse professionnelle par le dispositif CIFRE (conventions Industrielles de formation par la recherche). Ces résultats sont analysés dans l'une des annexes communiquées. L'employabilité est donc très bonne avec une majorité d'étudiants en CDI.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une filière très attractive en alternance.
- Une participation active de nombreux professionnels du domaine.
- Une forte employabilité des étudiants (sans doute liée à l'alternance).
- Un rayonnement national de la formation.
- Pilotage efficace.

Principaux points faibles :

- Manque d'informations sur le contenu de la formation.
- Absence d'un tableau clair des différents parcours du master.
- Manque de documents comme la fiche RNCP.
- Manque de cohérences des différents tableaux liés aux ECTS.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

L'auto-évaluation ne détaille pas le contenu des enseignements dispensés. Cela étant, le master semble remplir son objectif de former des « préventeurs » des risques dans différents domaines comme celui de la sûreté ou de la sécurité civile. La formation est attractive et son employabilité est forte et rapide.

Département d'évaluation
des formations

FICHE D'ÉVALUATION D'UNE FORMATION PAR LE HCÉRES
SUR LA BASE D'UN DOSSIER DÉPOSÉ LE 20 SEPTEMBRE 2019

MASTER SCIENCE POLITIQUE

Établissement : Université de Montpellier

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Le master *Science politique* est une formation classiquement organisée en deux ans. La première année de master (M1), généraliste, vise à fournir des connaissances approfondies dans la discipline. Elle comprend 559 heures d'enseignement. La sélection se fait toujours à l'issue de cette première année.

La deuxième année de master (M2) est organisée en quatre parcours, les trois premiers ayant une visée essentiellement professionnelle (*Métiers du journalisme*, *opérateur en coopération internationale et développement* et *Métiers des études et du conseil*), le quatrième et dernier (*Politique et action publique comparée*) ayant une dimension « recherche ». Le volume horaire en M2 est variable suivant le parcours (de 260 heures environ à 400 heures).

Dans son ensemble, la formation ouvre à une grande diversité de métiers du secteur public ou privé liés à la spécialisation choisie. Les enseignements sont dispensés en formation initiale pour tous les parcours mais également en alternance pour deux d'entre eux (*Métiers du journalisme* et *Métiers des études et du conseil*).

ANALYSE

Finalité
Les objectifs scientifiques sont explicités. La formation permet d'acquérir les connaissances et les compétences attendues en matière de science politique en niveau master. Le contenu des enseignements est bien adapté. Les débouchés professionnels, variés, sont renseignés. Ils sont accessibles après un Bac+5 et cohérents avec le parcours choisi en M2 : métiers liés au journalisme, de consultants, de gestionnaires de projet, de chargés d'études ou de mission, responsables de la communication institutionnelle, ou encore, cadre administratif. Le master permet également la poursuite d'études en thèse pour accéder aux carrières d'enseignant-chercheur.
Positionnement dans l'environnement
Le master *Science politique* est bien positionné dans son environnement local et régional. En effet, il s'agissait de la seule formation de son genre dans l'ancienne région Languedoc-Roussillon. Au niveau de la région Occitanie, un autre master *Science politique* est proposé par l'Université de Toulouse mais les spécialités ne sont pas les mêmes ; les deux formations sont donc davantage complémentaires que concurrentes.

L'articulation avec la recherche est satisfaisante. Le master est adossé à un laboratoire de recherche reconnu, le centre des études politiques de l'Europe latine (CEPEL) qui est une unité mixte de recherche (UMR) du centre national de la recherche scientifique (CNRS). Cela se traduit notamment dans la possibilité pour les étudiants qui se destinent aux métiers de l'enseignement et de la recherche (essentiellement ceux du parcours *Politique et action publique*), de participer au séminaire du CEPEL. L'offre de formation de recherche est actuellement en cours de réflexion pour accompagner la restructuration du CEPEL autour de nouveaux axes prioritaires de recherche, à la suite de l'obtention du label *I-site* par l'Université de Montpellier.

La formation bénéficie d'un environnement socio-économique favorable. Les partenariats sont relativement nombreux notamment pour les parcours *Métiers des études et du conseil* et *Métiers du journalisme*.

Le master a noué également un certain nombre de partenariats avec des universités européennes (à travers le dispositif ERASMUS+) et quelques universités américaines (Canada, Chili, Colombie).

La mobilité des étudiants n'est ouverte qu'en M1. Elle est, en fait, surtout réalisée en troisième année de licence (L3), mais le chiffre de M1 est assez variable selon les années (11 étudiants en 2013-2014 et 2017-2018 mais un seul étudiant en 2018-2019). Il est possible de regretter que le dossier ne donne pas d'éclaircissements sur ce point. La mobilité du personnel enseignant et administratif n'est pas non plus évoquée.

Organisation pédagogique

La structure de la formation est lisible et cohérente, suivant une logique de spécialisation progressive. Il n'y a pas de tronc commun puisqu'en M1, les étudiants choisissent leurs cours dans une offre donnée, ce qui leur permet de composer un parcours individualisé et de se « pré-spécialiser ». La réforme de la sélection à l'issue de la L3 conduira à repenser l'architecture de la formation et conduira, d'ores et déjà, les étudiants sélectionnés à choisir un parcours dès l'entrée en M1. En M2, chaque parcours possède donc sa propre maquette, adaptée aux objectifs professionnels affichés. La spécialisation se renforce donc à ce stade. Le dernier semestre est consacré à la réalisation d'un stage, sauf dans le parcours *Politique et action publique comparée* où il est destiné à la rédaction d'un mémoire de recherche. Dès le M1, il est d'ailleurs possible de réaliser un stage mais la durée de trois semaines constitue une limite à son accomplissement et devrait être prochainement revue. Le dossier révèle que des réflexions sont en cours pour que les étudiants suivent moins d'enseignements, jugés trop nombreux.

Le master accueille des étudiants ayant des contraintes particulières en mettant en œuvre des dispositifs ou des aménagements spécifiques : étudiants en situation de handicap, « étudiants engagés », sportifs de haut niveau. Le master est ouvert à la validation des acquis de l'expérience (VAE), mais le dossier ne fait pas état de possibilité de formation continue. Une réflexion est en cours pour développer, dès le M1, la démarche d'apprentissage par alternance qui est déjà ouverte aux étudiants des parcours *Métiers du journalisme* et *Métiers des études et du conseil*.

La place de la professionnalisation et de la mise en situation professionnelle est importante. En M1, les étudiants peuvent d'ores et déjà choisir de réaliser un stage d'une durée de trois semaines. Une réflexion est en cours pour permettre aux étudiants de faire un stage plus long et qualifiant, ce qui supposerait toutefois de ne plus l'évaluer et de le remplacer par la rédaction d'un mémoire de recherche. De fait, cela permettrait de combiner initiation à la recherche et professionnalisation. En M2, les étudiants mènent un stage de quatre à six mois au second semestre, sauf ceux de la spécialité *Politique et action publique comparée.* L'accompagnement du projet des étudiants et des stages est bien réalisé, notamment à travers des blocs d'enseignements dédiés.

La recherche est surtout développée au sein du parcours *Politique et action publique comparée* dont la vocation est la formation à et par la recherche. Les étudiants de ce parcours doivent en effet réaliser un mémoire de recherche et assistent à des séminaires de recherche.

La place du numérique et des autres innovations pédagogiques est bien développée, au point que le master a remporté en 2018 un appel projet « innovation pédagogique » dans le cadre de l'I-site MUSE. Elle est très importante dans le parcours *Métiers du journalisme* mais plus faible dans le parcours *Politique et action publique comparée.*

L'ouverture internationale du master se traduit par l'existence de cours de langue (40 heures de langue vivante obligatoire en M1) mais aussi par un cours dispensé entièrement en anglais dès le M1, ce qui est intéressant. Le master *Politique et action publique comparée* est un parcours entièrement bilingue (français-anglais). Comme il a été noté plus haut, la mobilité étudiante reste faible au niveau master et le dossier ne donne pas d'information sur les échanges d'enseignants.

Pilotage

L'équipe pédagogique apparaît bien équilibrée entre présence d'enseignants-chercheurs (six maîtres de conférences, cinq professeurs, et des attachés temporaires d'enseignement et de recherche) et intervenants

professionnels qui assurent l'essentiel des cours en M2 (sauf pour le parcours *Politique et action publique* compte tenu de son orientation recherche). Toutefois, il n'y a aucune précision concernant l'identité de tous les membres de l'équipe, leurs spécialités et la répartition des enseignements entre eux sur les deux années. Le nom du responsable du M1 n'est, ainsi, pas indiqué.

Les modalités de pilotage sont précisées. Elles sont complexes et perfectibles. Le pilotage est réalisé, au niveau de la mention, par un comité regroupant l'ensemble des enseignants du master, ainsi que par un conseil de perfectionnement, incluant enseignants et étudiants mais pas les intervenants extérieurs, qui se réunit à la fin de chaque semestre (et qui prend notamment en compte l'évaluation des enseignements par les étudiants via des questionnaires). Il n'y a pas de précision concernant la rédaction et la diffusion d'un éventuel compte-rendu. Le pilotage quotidien est mené par un responsable pédagogique en M1 et des responsables pour chaque parcours de M2.

Les modalités d'évaluation des étudiants sont classiques en M1 (contrôle continu et terminal) et plus diverses en M2, en fonction des objectifs de chaque spécialité.

Le dossier mentionne l'évaluation et le suivi des compétences des étudiants, mais ne fait pas état d'un livret ou d'un portefeuille formalisé de compétences. Il conviendrait donc de le mettre en place. Chaque parcours est doté d'un supplément au diplôme précisant convenablement les exigences du programme suivi.

Résultats constatés

D'après les données fournies en annexes, le nombre d'inscrits varie de 55 à 75 étudiants en M1 durant les quatre dernières années. En M2, les effectifs tournent plutôt autour de 50. Il n'est malheureusement pas possible d'évaluer l'attractivité du master, faute de données sur le nombre de candidatures. Si les effectifs du parcours *Opérateur en coopération internationale et développement* sont stables et corrects (environ 20 étudiants), ceux des autres parcours paraissent faibles (moins de 10 étudiants pour le parcours *Politique et action publique* comparée, de même pour *Métiers du journalisme* en 2018-2019).

Les taux de réussite sont très satisfaisants : plus de 80 % en M1 ; 100 % en M2 quel que soit le parcours.

Les informations sur l'insertion professionnelle sont données par l'observatoire du suivi et de l'insertion professionnelle des étudiants qui existe au niveau de l'université et qui fournit des informations sur le devenir des étudiants entre 18 et 36 mois suivant l'obtention de leur diplôme. Les données sont établies par parcours avec des taux de réponse variant, suivant les années et les parcours, entre 33 et 75 %. On constate que la majorité des étudiants occupent un emploi 30 mois après leur diplôme sauf pour le parcours *Politique et action publique* comparée, dont la majorité des étudiants poursuivent leurs études (mais peu, finalement, dans le cadre d'un doctorat d'après les données fournies). Au final, il est difficile de porter un jugement sur l'insertion professionnelle des étudiants car les données sont trop générales et lacunaires (on ne connaît ni le type d'emploi ni la nature du contrat). Il conviendrait donc d'améliorer le suivi des diplômés à travers peut-être, par exemple, la mise en place d'un réseau des anciens.

CONCLUSION

Principaux points forts :

- Une formation générale et spécialisée bien identifiée dans la région et bénéficiant d'un environnement socio-économique favorable.
- Une politique dynamique des stages encadrés.
- Les innovations pédagogiques et numériques.

Principaux points faibles :

- Les modalités de pilotage perfectibles.
- La faiblesse du suivi des diplômés, notamment concernant l'insertion professionnelle.

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le dossier témoigne d'un effort de réflexivité et de lucidité sur des points d'amélioration, attestant de l'appropriation du processus d'évaluation par l'équipe pédagogique. Différentes pistes sont ainsi à l'étude pour repenser l'offre de parcours en lien notamment avec les évolutions du site. La sélection à l'entrée du M1 pourrait être l'occasion de repenser certains éléments. Si le master est bien organisé, il apparaît en effet sans doute souhaitable de revoir certaines thématiques des parcours afin d'accroître la visibilité et l'attractivité du master. Il conviendrait aussi de renforcer le suivi du devenir professionnel des étudiants.

OBSERVATIONS DE L'ÉTABLISSEMENT

Université de Montpellier

CAMPAGNE D'ÉVALUATION 2019-2020
VAGUE A

RÉPONSES DES UFR, ECOLES ET INSTITUTS AUX OBSERVATIONS DE L'HCERES SUR LES RAPPORTS D'AUTO-EVALUATION DES FORMATIONS DE L'UM.

Ces réponses ont été formulées suite à la réception des rapports de l'HCERES sur le dossier d'auto-évaluation des formations de l'UM le 28 Février 2020. Les Ufr, Ecole et Instituts ont donc été sollicitées pour rédiger, si elles le souhaitaient, une réponse le 6 mars ; les erreurs factuelles ont été extraites de ces réponses et transmises le 9 Mars. Les experts de l'HCERES ont donc eu en temps et en heure la liste de ces erreurs factuelles pour leur visite sur le site du Campus Triolet de l'UM, le 10 mars.

Vous trouverez dans cette rubrique la totalité de ces réponses (sans les erreurs factuelles), par UFR, Ecole et Instituts. Certains UFR, Ecole et Instituts n'ont pas souhaité apporter de réponses ou de commentaires et nous en ont fait cas par courrier officiel (non transmis ici).

UFR DROIT - Sciences Politiques :

2) OBSERVATIONS DROIT

2.1 OBSERVATIONS SUR L'AVIS GLOBAL

- *Sur le fait que certains Masters soient peu sélectifs, comptent peu d'étudiants inscrits (Histoire du droit et des institutions, Droit de l'économie, et Droit des collectivités territoriales), ou accusent, en première année, une baisse constante d'attractivité (master Droit social)* : la sélection à niveau M2, en vigueur pour la période de référence, a conduit à proposer des M1 intégralement mutualisés. En conséquence, les étudiants ont pu opter, afin de ne fermer aucune porte, pour un Master 1 à l'intitulé général (par exemple « droit public » quel que soit le M2 envisagé dans le domaine du droit public). En d'autres termes, les effectifs pertinents des masters sont exclusivement les effectifs de M2. Il en ira différemment dès cette année avec la mise en place du recrutement à niveau M1.

- *Sur fait que le suivi des étudiants à 30 mois qui ne serait pas suffisant* : l'attention est toutefois attirée sur le fait que, dans le domaine juridique, le suivi à 30 mois présente une pertinence certaines au regard des concours et formations s'ajoutant nécessairement aux études à Bac + 5 (DSN pour le notariat, Centre de formation pour les élèves avocats, école pour les huissiers, ENM, concours de la fonction publique …)

- *Sur le chevauchement entre certaines formations*
  - S'agissant des Master « Droit du commerce international » et « Contrats internationaux » : il n'y a pas de chevauchement car le second parcours, qui résulte d'un partenariat avec l'Université KASLIK, constitue un diplôme entièrement délocalisé au Liban.
  - Concernant les Masters « Risque et environnement » et « Droit de l'environnement et de l'urbanisme », il s'agit de deux formations totalement distinctes sur le fond, la mention « Risque et environnement » ne renvoyant pas au droit de l'environnement mais au mangement de QSE et de sécurité/sûreté.

2.1 OBSERVATIONS CONCERNANT LES LP

- Sur la place des langues en LP Assistant juridique : cette LP offre gratuitement une certification (certification Juridique en anglais). Par ailleurs, il n'y a pas d'attente particulière en ce domaine de la part du monde professionnel.

2.3 OBSERVATIONS CONCERNANT LE MASTER DROIT SOCIAL

- Observations générales

Les responsables du master sont surpris par les nombreuses interrogations liées à l'absence d'informations. Le dossier remis à l'Université comportait les informations demandées.

Il y a une méprise de la part du département d'évaluation du HCERES sur le fonctionnement du master. Il n'y a pas une construction en 4 semestres pour une même promotion d'étudiants. Une sélection est opérée pour l'entrée en master 2 sans priorité pour les étudiants ayant suivi les enseignements du master 1 de Montpellier. Preuve en est que 600 dossiers sont traités en moyenne chaque année pour l'entrée en master 2 et chaque promotion (entre 25 et 28 étudiants) est composée en moyenne de 50% d'étudiants ayant obtenu leur master 1 dans une autre université. Cette observation relativise fortement les observations sur l'effectif en master 1. Il n'est pas question de nier la baisse de cet effectif. Elle n'a toutefois aucune incidence sur l'attractivité du master 2 DPRT qui est le diplôme de référence bien connu, depuis 33 ans, par les professionnels du droit social.

A partir de la prochaine année universitaire, le recrutement s'effectuera après la licence. Il y aura alors une promotion qui suivra ensemble les 4 semestres. Nous communiquerons dès le mois de juin le nombre de dossiers traités.

- Observations spécifiques

Sur les lieux d'enseignement : Pour les étudiants de master 1 : amphis et salles de TD**.** Pour les étudiants de master 2 : une salle spécifique a été attribuée, depuis 1988, au bâtiment 1, 2ème étage.

Sur les doctorants *:* Il y a, en moyenne, 2 étudiants par promotion qui s'inscrivent en thèse.

Sur le positionnement dans l'établissement : Il n'y a pas de formation juridique comparable sur le site montpelliérain.

Sur l'ouverture à l'international : Le cloisonnement national des systèmes juridiques limite l'intérêt d'une internationalisation excessive de l'enseignement. En revanche, les étudiants de master 2 suivent un DU de droit social appliqué aux groupes de dimension internationale qui leur permet utilement d'aborder la pratique des relations internationales de travail.

Le déplacement à Genève est commun à plusieurs Masters 2 français.

Sur l'organisation pédagogique :

Après 33 ans d'existence, c'est la première fois que nous lisons que « le dossier comporte des contradictions relatives aux UE dispensées chaque semestre ».

La formation en M1 est structurée comme les autres M1 car la même architecture est imposée par l'Université.

Pour le M2, les enseignements sont ceux qui figurent sur la plaquette de présentation jointe aux observations.

La formation en M2 est fondée sur une alternance : 4 mois à l'Université (de début septembre au 20 décembre) ; 3 mois en stage, 2 mois à l'Université et 3 mois en stage.

A partir de 2020, ouverture à l'apprentissage.

Les étudiants de master 2 sont suivis individuellement pour la concrétisation de leur projet personnel et professionnel.

Une association (L'Institut d'Etudes du travail de Montpellier) s'occupe de l'insertion professionnelle des diplômés et de l'animation du réseau des anciens. Une personne est occupée à plein temps à la réalisation de ces missions.

Une plaquette comportant les CV des étudiants est établie et diffusée pour chaque promotion.

Sur le pilotage

Les responsables du master 2 sont bien identifiés : il s'agit de Paul-Henri ANTONMATTEI et Anaëlle DONNETTE.

L'évaluation des enseignants par les étudiants est formalisée : pour chaque intervenant, les étudiants remplissent une fiche d'évaluation qu'ils remettent régulièrement aux responsables du diplôme.

Des échanges sur la pédagogie et les attentes du monde professionnel ont lieu régulièrement. Un conseil de perfectionnement sera mis en place prochainement pour donner plus de lisibilité à cette démarche.

Résultats constatés :

Dans le cadre des missions de l'association, une liste de la situation professionnelle de nos 762 diplômés est mise à jour en permanence. Nous le tenons à la disposition du HCERES.

Le suivi des étudiants de master 1 qui n'accèdent pas au master 2 est pris en charge par l'UFR.

Le taux de réussite en master 2 est de 99,9% et non 90%.

1. LICENCE SCIENCE POLITIQUE

Le responsable de la Licence de science politique remercie les évaluateurs pour leur rapport et les nombreux points positifs mentionnés à l'égard de la formation. Il se satisfait que la Licence soit jugée « dans l'ensemble très satisfaisante ». En revanche, il s'étonne de la présence, dans le rapport, d'un certain nombre d'erreurs factuelles et d'approximations, qui sont ici détaillées, corrigées ou précisées.

2. OBSERVATIONS

OBSERVATION n°1 : page 2 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : Le rapport indique que « Les interactions de la formation avec l'environnement socio-économiques sont peu détaillées et semblent, pour l'heure, limitées ».

Tout d'abord, les rapports avec l'environnement socio-économique sont détaillés dans un paragraphe complet dans lequel il est rappelé que « La licence s'appuie sur les ressources de l'environnement socio-économique local, régional et national : que ce soit à travers les institutions ou les entreprises locales avec lesquelles les membres du département ont tissé des liens, facilitant ainsi l'obtention de stages (collectivités territoriales, médias presse et radio locaux, cabinets de conseil, associations, instituts de sondage), ou que ce soit à travers des cours ou des interventions dispensés par des professionnels issus de différents secteurs économiques (médias, instituts de sondages, cabinets de conseil, ONG, etc.) en Licence 2 (UE Aide à l'insertion professionnelle 1 : les métiers de la science politique, premières approches) ». La présence de ces acteurs est encore repérable lors des événements régulièrement organisés au sein de l'Université (conférences, atelier-débats, projections) en collaboration avec les étudiants et l'équipe enseignante, dans et hors du cadre des enseignements (projets professionnels). Plus récemment, une collaboration annuelle avec le média Radio-campus a également été mise en place au travers d'une émission matinale hebdomadaire prise en charge par les étudiants de L3 et M1.

Ensuite, si seules deux conventions ont été signées avec un lycée au niveau local (conventions permettant tout de même, et entre autres, à 20 étudiants de suivre des cours de science politique, le tout dans un contexte de restriction des moyens pédagogiques et de limitation des effectifs de la licence), il faut préciser que la licence fait **l'objet d'un travail de présentation et de promotion constant au cours de l'année** : Journées Portes Ouvertes (**mentionnées aux points 4.2. et 4.5. du rapport remis à l'HCERES**), Salon de l'Enseignement supérieur (**mentionné aux points 4.5. et 5. du rapport remis à l'HCERES)** mais aussi visites régulières dans les lycées (**mentionnées aux points 1.2.et 5 du rapport remis à l'HCERES,** par exemple Lycée Jules Guesde à Montpellier, Lycée Joseph Vallot de Lodève, Lycée Louis Feuillade à Lunel, et accueil régulier de groupes de lycéens de Béziers, Pézenas ou encore Lunel.

De ce fait, il importerait également de nuancer le constat fait dans la partie « Analyse détaillée » des premières pages du rapport. Page 9, il est ainsi indiqué : « Au niveau licence, les relations avec les milieux socioéconomiques sont peu développées pour la licence Science politique ».

OBSERVATION n°2 : page 2 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : il est mentionné : « On peut cependant noter que, parmi les sous-disciplines canoniques de la science politique, l'histoire des idées (ou la théorie politique) est la seule à ne pas être accompagnée de TD. On peut par ailleurs regretter l'absence, notamment en L3, d'options qui permettraient aux étudiants de mieux préparer une spécialisation ultérieure en master ».

Il semble une nouvelle fois que les rapporteurs n'aient pas vraiment pris la mesure de la faiblesse des moyens pédagogiques et administratifs de la Licence, créée à **moyens constants**, sans recrutement supplémentaire significatif au niveau pédagogique et administratif, alors que la mise en place de la formation a impliqué l'absorption de 200 étudiants supplémentaires.

Ainsi, pour pouvoir proposer des « options » aux étudiants, ou pour doter les cours de davantage de TD, **encore faudrait-il pouvoir disposer d'enseignants ou même de salles disponibles** (alors que les effectifs de la Faculté n'ont cessé d'augmenter au cours de ces dernières années). Par ailleurs, on peut s'étonner que les rapporteurs n'aient pas relevé la **présence non pas de 1 cours mais de 2 cours dans la maquette consacrés précisément à cette sous-discipline canonique qu'est la théorie politique** : l'UE Histoire des idées politiques et l'UE Pensée politique contemporaine (Licence 2). Cette place est donc **conforme** à l'importance qu'occupe cette branche dans la science politique contemporaine.

OBSERVATION n°3 : page 2 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : il est mentionné : « L'ouverture de la formation à l'International est insuffisante. Si les étudiants doivent suivre, chaque semestre, un enseignement de science politique en langue anglaise, aucune formation en langue n'est proposée. Les étudiants ont la possibilité de suivre un semestre ou une année à l'étranger, mais il n'est pas indiqué à quel moment de la formation cette mobilité est possible. Seule une mobilité en L3, croissante (quatre en 2013-2014 contre 25 en 2018-2019) mais encore limitée, est évoquée ».

L'absence d'enseignements en anglais est, encore une fois, liée à une absence de moyens pédagogiques. Cette absence sera cependant partiellement suppléée dans la nouvelle maquette 2021-2025 avec l'introduction en L1 de véritables cours de langues, grâce au concours de la Faculté.

Par ailleurs, si seule la mobilité en L3 est évoquée, et si seuls des chiffres sont indiqués pour la L3, c'est précisément parce que c'est en L3 que la mobilité internationale est privilégiée. **Compte tenu des opportunités de mobilité qui sont offertes par l'Université aux étudiants (cf. *infra*)**, il est de fait excessif de juger l'ouverture internationale de la formation « insuffisante ». Sans compter, comme il est indiqué dans le rapport, que la formation accueille chaque année des étudiants en provenance des pays du monde entier, et que les étudiants peuvent désormais effectuer une année de césure à l'étranger.

OBSERVATION n°4 : page 3 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : le rapport mentionne que le conseil de perfectionnement n'intègre « malheureusement aucun professionnel ».

Cette remarque est, de prime abord, assez curieuse. Comme il est rappelé dans le rapport, le conseil de perfectionnement a avant tout pour vocation de « faire le bilan du semestre avec les représentants des étudiants des trois promotions de Licence, qui sont en charge de faire remonter les remarques positives, suggestions ou points susceptibles d'être améliorés. Il s'agit d'un moment privilégié d'échanges qui fait plus largement partie du "système d'écoute" mis en place dans le cadre de la Démarche Qualité ». Si par ailleurs, le conseil de perfectionnement ne comporte pas de professionnels, c'est que la plupart des professionnels qui interviennent dans la Licence (UE Aide à l'insertion professionnelle 1) ne le font que sur un mode très ponctuel et/ou proviennent souvent de localités éloignées de Montpellier.

OBSERVATION n°5 : page 4 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : le rapport indique deux points faibles : « place trop faible accordée à l'international » et « pilotage perfectible ».

Au regard des précisions apportées ci-dessus, **ces deux points méritent d'être nuancés**. Concernant le deuxième point notamment, **les rapporteurs semblent feindre d'ignorer l'investissement que représente l'application de la Démarche Qualité pour une équipe aussi réduite**. L'obtention d'une certification Iso 9001 n'est pas rien. Or, les audits de certification produits chaque année n'ont fait que souligner, depuis 2016, l'implication et la qualité du pilotage, sans laisser entendre que le pilotage serait perfectible par l'arrivée de professionnels… ce qui laisse précisément planer un doute sur son efficience !

OBSERVATION n°6 : page 4 [de la fiche d'évaluation consacrée à la Licence de science politique] : le rapport indique que « aucune piste quant au contenu des améliorations envisagées n'est toutefois donnée »

Cette remarque est injuste. Tout d'abord parce que **les évaluateurs ne peuvent pas ignorer que la Démarche Qualité nous contraint à un travail constant d'amélioration de la qualité de la formation**. Ensuite, parce qu'il est mentionné en toute fin de rapport que **toute la documentation produite relativement aux actions d'amélioration (qui sont menées dans le cadre de la Démarche Qualité) est disponible sur GENUM**. Enfin, parce qu'il aurait été

peut-être bienvenu de souligner l'importance du nombre d'actions d'amélioration entreprises depuis la création de la Licence.

2. MASTER SCIENCE POLITIQUE

Cette rubrique regroupe les réponses des différents responsables de parcours.

Précisons que le responsable du parcours « Opérateur en coopération internationale et développement » **n'avait pas d'observation à formuler.**

Aucune erreur factuelle n'a été relevée. Les réponses ne concernent donc que des observations.

OBSERVATION n°7 : page 6 du rapport [référant à la partie « Analyse détaillée » des premières pages du rapport global]. Le rapport pointe ici « une place souvent peu significative de l'international dans l'offre de formation ».

Ce constat mériterait d'être nuancé. Au niveau master, le Master 2 « Comparative Politics and Public Policy » utilise l'anglais comme langue de travail. Elle est l'une des deux langues d'enseignement, dans laquelle il est possible de rendre des devoirs et de rédiger son mémoire et langue même principale des textes scientifiques servant de support aux séminaires de recherche au niveau M2 ; des enseignements d'anglais sont prévus, même si les financements qui les permettaient (via SCUIO-IP) se tarissent ; ils seront maintenus dans la prochaine mouture à la mesure des moyens à disposition – à l'aune de laquelle l'appréciation de l'effort en la matière devrait être rapportée.

OBSERVATION n°8 : page 7 du rapport [référant à la partie « Analyse détaillée » des premières pages du rapport global]. Concernant les masters, le rapport juge « néanmoins regrettable que les possibilités de poursuite en doctorat ne soient pas toujours mentionnées (…) ou le soient marginalement ».

En science politique, cette mention jugée trop limitée reflète le fait que la mention « science politique » regroupait quatre parcours dont seule une partie des étudiants issus de l'un d'eux (M2 « Politique et action publique comparées ») se destinent à la poursuite d'étude en doctorat ; par ailleurs, la perspective du doctorat n'est pas nécessairement de nature à attirer *a priori* les étudiants – certains peuvent même y trouver un frein – dès lors qu'un certain nombre d'entre eux murissent en cours de cinquième année seulement leur choix vers un parcours doctoral.

OBSERVATION n°9 : page 2 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : le rapport note qu'il « est possible de regretter que le dossier ne donne pas d'éclaircissements sur [le fait que la mobilité internationale s'effectue principalement en L3]. La mobilité du personnel enseignant et administratif n'est pas non plus évoquée ».

En science politique, ce fait, documenté (cf. rapport et réponses), reflète le choix d'un nombre substantiel d'étudiants de vouloir ne pas effectuer de mobilité internationale ou de ne l'effectuer qu'en fin de Licence et correspond visiblement à une stratégie de leur part visant à privilégier une année de M1 dans l'établissement prolongeant vers le M2 auquel ils candidatent. Sur la mobilité sortante limitée des personnels enseignant et administratif, la raison tient principalement au fait que les personnels sont largement accaparés par leurs missions pour pouvoir utiliser ces dispositifs au demeurant mal connus et exigeants : leur utilisation s'est avérée pour l'heure exceptionnelle, rendant tout décompte peu pertinent, tandis que les enseignants-chercheurs recourent davantage à des mobilités internationales dans le cadre du volet recherche de leur activité.

OBSERVATION n°10 : page 3 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : le rapport mentionne que « le pilotage est réalisé, au niveau de la mention, par un comité regroupant l'ensemble des enseignants du master, ainsi que par un conseil de perfectionnement, incluant enseignants et étudiants mais pas les intervenants extérieurs ».

Concernant le M2CO, il faut rappeler que ce parcours a mis en en place un conseil de perfectionnement depuis la dernière évaluation. Il se réunit entre 2 à 3 fois par an et est composé de l'équipe d'enseignants-chercheurs et d'un professionnel (Xavier Marc pendant plusieurs années, Gérard Donadieu depuis 2 ans). La réunion de septembre a vocation à présenter les objectifs de la nouvelle année, les nouveautés, les ajustements

réalisés pour suivre les évolutions des corps de métiers ; celle du mois de juin dresse un bilan de l'année écoulée et permet d'identifier les nouvelles pistes à explorer. Un compte-rendu, à usage interne, est réalisé à l'issue de chaque conseil de perfectionnement.

OBSERVATION n°11 : page 3 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : le rapport indique que « Le dossier mentionne l'évaluation et le suivi des compétences des étudiants, mais ne fait pas état d'un livret ou d'un portefeuille formalisé de compétences ».

Les responsables de parcours, déjà surchargés de travail, ne voient pas forcément l'intérêt de mettre en œuvre un tel portefeuille. Les cours étant obligatoires, les étudiants en M2 étant régulièrement évalués sur des compétences professionnelles indispensables à leur bonne intégration sur le marché de travail, mettre en place un tel outil paraîtrait au mieux inadapté sinon inutile.

OBSERVATION n°12 : page 4 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : le rapport affirme qu'il « conviendrait de revoir certaines thématiques des parcours afin d'accroître la visibilité et l'attractivité du master ».

Cette affirmation placée dans la section « analyses et recommandations » n'est ni annoncée en amont dans le rapport ni développée ou nourrie de suggestions permettant de comprendre l'appréciation des rapporteurs, et donc d'identifier des thématiques à valoriser ou minorer avec, le cas échéant, des suggestions sur les moyens afférant.

OBSERVATION n°13 : page 3-4 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : sur le suivi des étudiants.

Concernant le M2CO (Métiers des études et du conseil), ce dernier s'appuie sur un réseau des anciens créé dès la première année de son existence. Celui-ci lui permet de diffuser les offres de stage et d'emplois transmis par ses partenaires et professionnels du secteur ainsi que celles émanant d'anciens actuellement en poste. La responsable de parcours se charge de cette diffusion ce qui permet de garder un lien étroit avec les anciens et de suivre leur carrière professionnelle. Un groupe Facebook des Anciens a également été mis en place afin de fluidifier les échanges. Pour entretenir le réseau, le M2CO a organisé un grand rassemblement pour fêter ses 10 ans auquel ont participé de nombreux intervenants parisiens et plus de 2/3 des anciens (sachant que la plupart d'entre eux sont en poste à Paris). Ces évènements, très fédérateurs, permettent d'entretenir les liens entre le M2CO et ses anciens étudiants devenus des professionnels reconnus.

OBSERVATION n°14 : page 4 [de la fiche d'évaluation consacrée au Master science politique] : sur la visibilité des masters.

Concernant le M2CO (Métiers des études et du conseil), il convient de préciser que ce dernier est particulièrement bien identifié par les professionnels du secteur. La labellisation « Syntec » (le syndicat des études devenu Syntec Conseil), la participation à de nombreuses manifestations organisées par ce syndicat du métier des études et du Conseil (Trophées des études par exemple), ou encore au Nudge Challenge (avec un prix remporté par la promotion 2019-2020) ont très clairement contribué à accroître encore plus la notoriété et la visibilité du master.

UFR ECONOMIE

1. OBSERVATIONS concernant le Master

A propos des points d'attention du rapport HCERES

1. La question du maintien du Master Economie et Management public est posée au regard « des faibles effectifs sur deux des trois parcours, un taux d'abandon élevé en M1, des taux de réussite médiocres et surtout, des taux d'IP à 30 mois faibles (50 à 65%) ». En premier lieu, les taux d'IP à 30 mois mentionnés ne sont pas exacts. Les taux qui doivent être retenus pour mesurer l'IP des diplômés doivent écarter du dénominateur les étudiants qui poursuivent leurs études. Si on écarte des calculs ces étudiants qui sont en poursuite d'étude, les chiffres d'IP sont beaucoup plus élevés. Ensuite, pour redonner de l'attractivité à ce Master, il est proposé dans le cadre de la nouvelle accréditation de bien afficher les parcours au sein d'une même mention économie : au regard de l'intérêt des formations de cette ancienne mention, il est proposé de réorienter et de rendre plus lisible ces trois parcours qui deviennent: Politiques publiques et environnement, adaptation au changement climatique et évaluation économique, Economie et psychologie (co-accréditation avec l'UMPV).

2. La question du maintien du Master MBFA est posée au regard d'un taux d'IP très faible (52%) un taux de réussite en M1 faible et une déperdition d'effectifs forte entre le M1 et M2.

En premier lieu, les taux d'IP à 30 mois mentionnés ne sont pas exacts. Les taux qui doivent être retenus pour mesurer l'IP des diplômés doivent écarter du dénominateur les étudiants qui poursuivent leurs études. Si on écarte des calculs ces étudiants qui sont en poursuite d'étude, les chiffres d'IP sont beaucoup plus élevés.

Ensuite, le nombre d'étudiants dans cette mention est extrêmement important (plus de 50% des étudiants de Masters de la Faculté d'économie sont dans cette mention). Par ailleurs, les capacités d'accueil en M1 vont être fortement réduites et alignées sur les capacités d'accueil en M2. Cela permettra de réduire à 30 étudiants par parcours des effectifs beaucoup trop importants aujourd'hui et d'accroitre mécaniquement le taux de passage de M1 en M2.

3. Il est évoqué le regroupement du Master Economie de l'environnement, de l'énergie et des transports et du Master Economie Industrielle et des Réseaux (Rapport HECERES page 6 et points d'attention page 16): les chevauchements mis en évidence par l'HCERES ont été pris en compte dans le cadre du projet déposé pour la nouvelle accréditation où le nombre de mentions de Masters passe de 4 à 2. Dans le cadre du projet de la nouvelle accréditation, il est proposé deux mentions : une mention Economie et une mention Monnaie Banque Finance Assurance. Les mentions de Master EET et EIR fusionneront au sein de la nouvelle mention Economie qui sera proposée à la Faculté d'économie dans la nouvelle accréditation.

2.OBSERVATIONS CONCERNANT LA LICENCE

Rapport HCERES page 7 :« Le caractère très mono-disciplinaire de la licence économie peut limiter les éventuelles réorientations »

- Objectif de la licence : donner les compétences et le niveau de connaissances qui permet aux étudiants diplômés de la licence d'acquérir les pré-requis qui leur permettent d'accéder à tous les Masters en économie et gestion en France. Il est donc nécessaire de maintenir un haut niveau d'exigence en économie et dans les matières techniques (dimension monodisciplinaire)

- Dans la maquette actuelle, des disciplines d'ouverture sont enseignées durant les trois années de licence (droit, sociologie, gestion,...) ; elles seront accentuées dès la rentrée 2021 (prochaine accréditation).

Rapport HCERES page 13 : « Certains parcours affichent des taux de succès étonnement bas sans véritables explications (licence économie) »

- Le taux de réussite en L1 est autour de 50% pour les néobacheliers d'un baccalauréat général S ou ES. Il est relativement important au regard des contraintes de capacité Parcoursup très larges en première année qui ont été votées de manière à ne pas restreindre l'accès à la licence économie pour les néobacheliers. Cette

orientation stratégique correspond à la volonté de la Faculté d'économie de ne pas limiter l'accès en première année.

- Le taux de réussite en L1 est calculé en prenant en compte les étudiants présents à au moins épreuves. Il s'agit donc d'un taux plus faible que le taux de réussite basé sur les étudiants présents à toutes les épreuves.

- Le degré d'exigence de la licence explique les taux de réussite autour de 50% en L1 dans un contexte de non sélection à l'entrée (la licence d'économie n'est pas une filière sélective).

Rapport HCERES page 13 « Les dispositifs d'accompagnement et d'aide à la réussite mis en place par l'UM ne semblent pas jouer pleinement leur rôle » :

- Les dispositifs d'aide à la réussite et d'accompagnement jouent au contraire un rôle important au sein de la Faculté d'économie :

- Une remise à niveau en mathématiques (18H) est prévue chaque année au début du 1er semestre de L1

- Le volume horaire des TD de mathématiques et de statistique a été doublé pour améliorer les taux de réussite de ces UE qui étaient relativement faibles

- Un tutorat est mis en place en L1 et L2 en mathématiques, statistiques, anglais, microéconomie.

- Depuis la rentrée 2019-2020, des semaines de révision sont organisées chaque semestre et pour chaque session d'examen ; ces semaines de révisions permettent de mobiliser les EC pour accompagner les étudiants dans leurs révisions durant la semaine qui précède les examens. Le fort taux de participation à ces semaines de révision démontre toute leur pertinence et leur utilité.

- Depuis la rentrée 2019-2020, un parcours « réussir » a été mis en place (dispositif « oui si » dans parcoursup) et permet d'accueillir des étudiants qui n'ont pas les pré-requis pour réussir et de les accompagner en petits groupes pendant deux années pour valider leur première année. Le volume horaire des matières fondamentales a été doublée et leur permet en deux années (L1 et L1bis) d'approfondir toutes les notions, d'obtenir les 60 ECTS et de pouvoir ensuite intégrer dans de meilleures conditions de réussite le parcours classique en L2. Ce parcours réussite sera reconduit dans le cadre de la nouvelle accréditation

<u>Principaux points faibles de la licence soulignés dans le rapport HCERES :</u>

Les points faibles mentionnés concernent des parcours peu différenciés et l'absence de passerelles

Dans le projet de licence 2021-2025, au regard de l'hétérogénéité des étudiants, un nombre important de parcours sont proposés et permettront aux étudiants de choisir parmi plusieurs options à l'entrée à la Faculté d'économie :

- Le parcours classique ou général

- **Le parcours « réussir »** pour les étudiants qui n'ont pas les attendus et pré- requis nécessaires pour réussir dans le parcours classique

- 4 parcours plus spécifiques d'excellence existent déjà ou vont êre créés dans le cadre de la licence 2021-2025 : - La prépa intégrée Cachan D2 mis en place avec le lycée Mermoz

- Le parcours international

- Le parcours Licence avec Accès Santé.

- Une bi-licence Economie-Science Politique

Enfin il existe naturellement des passerelles vers et des DUT et des licences professionnelles de l'IUT de Montpellier Sète, telles que Gestion des Entreprises et des Administrations, techniques de commercialisation.

OBSERVATIONS CONCERNANT LES MASTERS

Rapport HCERES page 6 ou page 12 : « Manque d'attractivité des Masters et les faibles effectifs mentionnés pour certaines mentions de Master de la Faculté » / « Masters peu sélectifs et qui comptent peu d'étudiants inscrits »)

Une refonte totale de l'offre de formation en Master est proposée dans le cadre de la prochaine accréditation avec l'objectif d'une meilleure lisibilité pour les étudiants et une meilleure identification des compétences données dans des secteurs d'activités clairement définis dans chaque parcours proposé.

- 2 grandes mentions proposées au lieu de 4 : une mention Economie et une mention Monnaie Banque Finance Assurance

- Dans la mention économie, des parcours clairement identifiés avec des redondances qui n'existent plus (soulevées par l'HCERES dans son rapport) entre les anciennes mentions Economie Industrielle et des Réseaux et Economie de l'Environnement, de l'Energie et des Transports).

- Dans la mention MBFA, la création d'un parcours en apprentissage proposé avec le CFPB et un nouveau parcours Ingénierie Financière où les compétences sont mieux définies et plus lisibles pour les milieux professionnels bancaires et dans le domaine des assurances

- Une structuration des parcours lisible par rapport aux thématiques de recherche des équipes de recherche de la Faculté, par rapport aux thématiques porteuses de l'ISITE MUSE de l'UM, et par rapport aux secteurs identifiés par le monde socio-économique :

MENTION MBFA

Rapport HCERES page 12 : « Absence d'évaluation des enseignements dans le Master MBFA » :

Des évaluations des formations et des enseignements par les étudiants sont systématiquement menées dans toutes les formations de la Faculté d'économie, (Licence et Masters), y compris dans le Master MBFA.

Concernant la critique sur le faible taux d'IP dans trois mentions de Master et l'absence d'associations d'anciens :

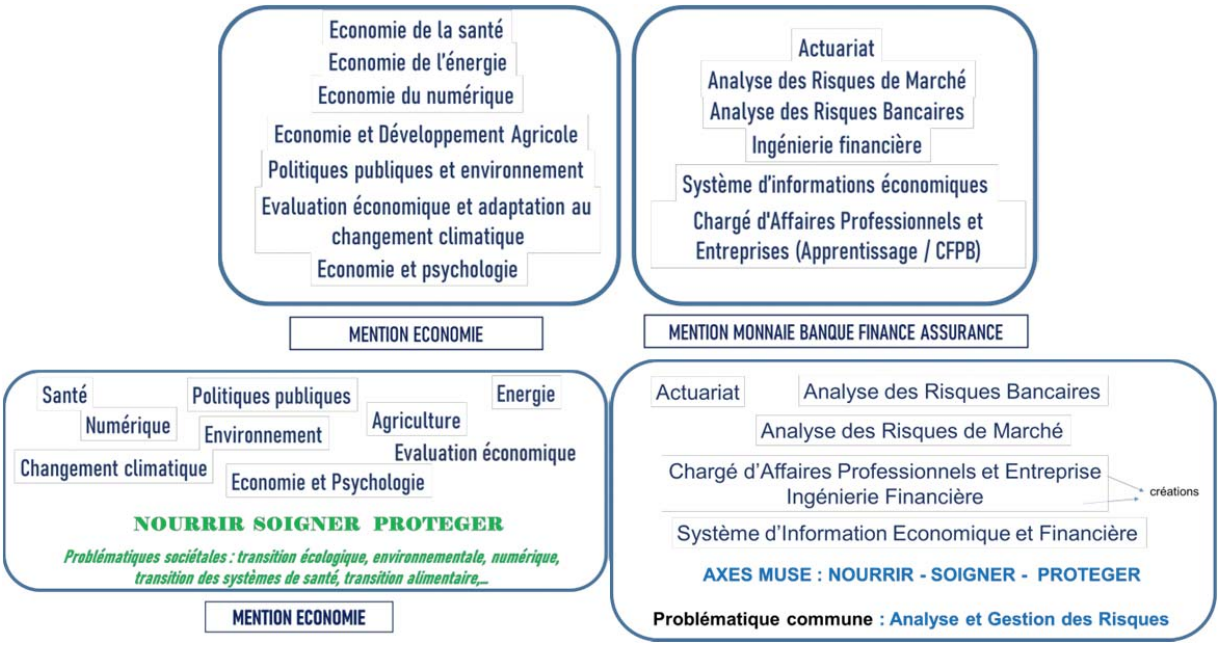

- Un réseau alumni a été développé à l'UM (avec la mise en place d'une plateforme numérique RESUM, le réseau professionnel de l'UM) qui permet à chaque responsable de Masters de renforcer le lien avec ses partenaires et les anciens diplômés de son Master. Une journée des anciens est organisée chaque année à la Faculté d'économie depuis trois ans et permet aux anciens diplômés de Master de venir témoigner auprès des étudiants et des lycéens et de présenter les métiers qu'ils occupent aujourd'hui. Des offres d'emplois et de stages sont publiées sur la plateforme numérique du réseau alumni de l'UM RESUM.

- Les chiffres très bas mentionnés dans le rapport HCERES sur l'IP des diplômés 30 mois après l'obtention du diplôme ne sont pas exacts. Les taux qui doivent être retenus pour mesurer l'IP des diplômés doivent écarter du dénominateur les étudiants qui poursuivent leurs études. Si on écarte des calculs ces étudiants qui sont en poursuite d'étude, les chiffres d'IP sont beaucoup plus élevés.

MASTER MBFA : réponse spécifique

Rubrique « POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT »

1) « Le master MBFA n'affiche pas sa spécificité par rapport à cet existant » : Effectivement dans cette rubrique la spécificité n'est pas clairement définie dans la sous-section 2.1. Par contre dans la sous-section 1.1 il est écrit « La mention comprend une UE commune pour tous les parcours indiquant l'objectif principal de la mention qui concerne la pratique moderne de la programmation associée aux méthodes statistiques appliquées aux grandes bases de données financières, avec comme finalité "la gestion des risques". »

La spécificité de notre master réside dans l'analyse des données et la gestion des risques.

A notre connaissance, nous proposons le seul master mention MBFA dans le département de l'Hérault, voire le seul MBFA (avec pour spécificité l'analyse de données et la gestion des risques) dans la région Occitanie. Le master MBFA est un des rares en France à disposer d'une Salle de Marché pour assurer la mise en pratique des cours de finance.

2) « pas de précision sur les contours des autres partenariats » : Le partenariat avec les autres établissements porte uniquement sur la recherche et sur la présence de séminaires de recherches. Des échanges d'étudiants et d'accueil d'enseignants sont effectifs.

3) « Les contours du futur partenariat avec l'ESB de Montpellier ne sont pas évoqués à part la création d'un parcours en alternance » : Effectivement lors de la rédaction de ce rapport en mai 2019 les contours du partenariat avec l'ESB n'avaient pas été encore définis. A la rentrée 2019 suite aux rencontres avec Lindo Mendès, le délégué régional de la délégation régionale Occitanie, il a été décidé de proposer des conférences de professionnalisation aux étudiants du master avec des professionnels de la banque du Centre de Formation Pour la Banque. Ces conférences ont été mises en place dès l'année universitaire 2019 2020.

Rubrique : « ORGANISATION PEDAGOGIQUE »

1) *« il n'existe pas de modules spécifiques d'initiation ou de formation à la recherche » :* Effectivement dans l'ancienne maquette du master, ces modules étaient absents. Dans la nouvelle offre de formation il est prévu 10 h de cours magistraux de ce module.

2) *« stage durée minimale mentionnée »* : Le stage doit durer entre 3 et 6 mois comme précisé en annexe du dossier dans le document tableau des unités d'enseignement fourni en annexe du dossier d'évaluation transmis à la DFE

Rubrique « PILOTAGE »

2) *«le dossier ne précise pas les modalités du pilotage de la mention, réunions pédagogiques... »* : Les réunions pédagogiques ou de coordination permettant la mise en œuvre du pilotage de la mention sont organisées 3 fois par an Il est indiqué dans la sous-section 4.2 que l'équipe pédagogique du master se réunit plusieurs fois par an : une réunion une semaine avant la rentrée universitaire du master pour faire le point sur les inscriptions, une avant le départ des étudiants en stage et une en fin d'année universitaire pour faire le bilan de l'année écoulée et apporter éventuellement des modifications au niveau de la formation.

3) « Un conseil de perfectionnement est organisé au niveau des parcours mais les compte- rendu et actions ne sont pas développés » : Ces compte-rendu existent mais n'ont pas été joints au rapport. Ils peuvent être fournis si besoin. Les responsables des parcours tiennent compte de l'évaluation des enseignements pour faire évoluer leurs enseignements. Chaque année un bilan est effectué par les équipes pédagogiques de la mention sur les résultats des étudiants, leur insertion professionnelle et les aménagements à prévoir pour renforcer l'adéquation avec le marché du travail. Ils permettent d'apporter des améliorations à la formation.

4) « pas de conseil de perfectionnement au niveau de la mention » : Un conseil de perfectionnement existe pour la mention MBFA. Il se réunit une fois par an. Effectivement dans le dossier d'évaluation (sous-section 4.2) il n'est pas décrit de manière explicite. Il comprend en fait l'ensemble des membres des différents conseils de perfectionnement des différents parcours.

5) « évaluation des enseignements par les étudiants non rapportée » : Comme indiqué dans la sous-section 4.8, l'évaluation des enseignements auprès des étudiants de la Formation Monnaie Banque Finance Assurance est effectuée chaque année. Le questionnaire est élaboré et traité par le service compétent à savoir la scolarité de la faculté. L'évaluation de la formation par les étudiants et les diplômés est donc prise en compte dans le dispositif d'autoévaluation. Les responsables des parcours tiennent compte de l'évaluation des enseignements pour faire évoluer leurs enseignements. Par exemple suite au conseil de perfectionnement de 2018, il a été décidé de renforcer les cours d'informatique sous VBA Excell. Nous pouvons vous fournir si vous le souhaitez des notes sur l'évaluation des différents cours. La scolarité détient les synthèses des évaluations des étudiants.

6) « L'annexe listant les compétences acquises par les étudiants n'est pas présente » : Les compétences acquises par les étudiants sont décrites dans le document d'évaluation de la mention (sous –section1.1)

7) « modalités de sélection à l'entrée du master non précisée » : La sélection pour l'entrée en M1 se fait sur la base de la capacité d'accueil fixée chaque année par les responsables des parcours et votées en conseil d'UFR, la formation initiale (origine universitaire) et les relevés des notes des candidats.

8) « le contenu des outils d'aide à la réussite n'est pas explicité » : Comme indiqué dans le dossier d'évaluation (sous-section 3.6) la formation master MBFA met en oeuvre des outils d'aide à la réussite. Tous les parcours bénéficient de l'intervention d'un Professionnel pour la préparation à la recherche de stage et d'emploi. Les actions mises en œuvre sont les suivantes : Elaboration du CV et de la lettre de motivation, préparation à la recherche d'un stage et aux entretiens d'embauche. Constitution d'ateliers de méthodologie de support de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation...) ainsi que de séances de préparation à des entretiens d'embauche (processus d'un recrutement, types d'entretien...). Par ailleurs, en complément sont programmées des séances de simulation d'entretien face à un recruteur (professionnel) et un enseignant du master.

Résultats contrastés

1) « 36% des étudiants sont étrangers » : Les chiffres communiqués sur les étudiants étrangers concernent l'ensemble des masters de la faculté d'économie, et non seulement le master MBFA. Par ailleurs, ces chiffres caractérisent aussi l'attractivité et l'ouverture à l'international de nos masters.

2) Les effectifs accueillis dans les différents parcours en M1 pour 2017 2018 sont élevés.... En revanche les taux de réussite sont médiocres remettant en cause les modalités de sélection des étudiants... » : 2017 – 2018 est la première année universitaire où l'entrée en M1 était sélective. Auparavant la sélection ne se faisait qu'à l'entrée du master 2. Donc les effectifs de 2017 tiennent compte des étudiants sélectionnés et des étudiants redoublants des années précédentes. Nous avions donc un nombre important d'étudiants expliquant ainsi un taux de réussite moyen de 52%. En 2019, le taux de réussite moyen a augmenté et est passé à 58 %. Il faut néanmoins relativiser avec ces taux. Les enseignants de la mention MBFA ne souhaitent pas amoindrir la qualité de la formation et exigent un certain niveau de compétences.

3) « Le suivi de l'insertion professionnelle....pour piloter la formation » : L'enquête OSIPE de l'Université en 2017 (cf p 3 du dossier d'évaluation précise que le taux d'insertion des étudiants de M2 est de près de 73 % à 18 mois et de 76 % à 30 mois. La même enquête en 2018 indique qu'aucun diplômé n'est en recherche d'emploi à 30 mois donc taux d'insertion de 100% . Pour 2019 69% sont en vie active directe et 84 % à 18 mois. . Les étudiants restants sont inscrits en doctorat, dans un DU pour se perfectionner en programmation sous python. La liste des employeurs mis en annexe du dossier d'évaluation transmis par la DFE témoigne d'une forte professionnalisation de la mention. Le bassin d'emploi couvre la France entière ainsi que l'étranger.

Principaux points faibles

1) « L'absence de stage en M1 et une durée de stage non précisée en M2 » : L'absence de stage en M1 n'est pas propre à MBFA mais à tous les autres parcours de la faculté. Cela émane d'une volonté collective de la faculté de ne pas demander de faire de stage obligatoire en M1. Néanmoins les étudiants qui le désirent peuvent partir en stage après les examens et ce jusqu'à la rentrée universitaire en septembre des M2. La durée du stage en Master 2 est précisée en annexe (entre 3 et 6 mois). Cette information est présente dans l'annexe portant sur la liste des UE de la mention inclus dans le dossier d'évaluation transmis par la DFE.

2) «Une absence de portefeuille des emplois et des compétences» «untauxderéussite en M1 particulièrement faible » « un pilotage de la mention quasi inexistant.... » : Les réponses à ces points faibles ont été déjà évoquées précédemment.

3) *« Une pluralité de parcours trop nombreux au regard du bassin d'emploi et de la demande » :* Le bassin d'emploi de la mention est vaste. Il couvre la France entière, et même l'étranger. La demande d'étudiants formés dans le domaine de la finance est élevée. La spécificité de chaque parcours permet aux étudiants de se positionner sur des emplois variés (cf type de métiers). Le document mis en annexe du dossier portant sur la liste des employeurs de la mention fourni par la DFE atteste de l'employabilité des étudiants issus de ce master.

Analyse des perspectives et recommandations

La mention Monnaie Banque Finance Assurance a des perspectives d'amélioration et d'évolution. Cette mention est très attractive : elle accueille plus de la moitié des étudiants inscrits en Master 1 de l'UFR Economie (56% en moyenne) ou en Master 2 avec un processus de sélection des étudiants très rigoureux. Cette mention reçoit beaucoup de dossiers de demande d'admission en constante augmentation. Le nombre de dossiers reçus pour la mention dépasse les 1500 dossiers. Comme elle rencontre un succès important auprès des étudiants et leur permet une meilleure insertion professionnelle par l'obtention de postes de responsabilités dans de nombreux secteurs, une réflexion est mise en place pour la création d'un cinquième parcours sur l'ingénierie financière.

Cette mention constitue un grand facteur d'attractivité et de rayonnement pour la faculté d'économie. Il est prévu pour le prochain quadriennal la création avec l'Ecole Supérieure de la Banque d'un parcours en alternance sur les métiers de la banque. Il constituerait un sixième parcours de la mention. Ce projet est en accord avec les recommandations de l'HCERES pour renforcer l'employabilité des diplômés.

Suite aux recommandations de l'HCERES, nous envisageons que le conseil de perfectionnement de la mention se réunisse au moins 2 fois par an. Il est aussi prévu de faire évoluer les cours des différentes maquettes en insistant sur les nouveaux métiers liés à l'intelligence artificielle et au Big Data suite aux compte- rendus des conseils de perfectionnement de la mention et des différents parcours. Un renforcement de l'informatique est également envisagé.

Faculté d'Education (FdE)

Mention Innovation entreprise société (Parcours EIFFALE)

Partie présentation de la formation

La fiche d'évaluation mentionne : *« Cette mention est destinée aux étudiants des masters MEEF souhaitant se réorienter vers les métiers de la formation et de l'ingénierie de formation »*

Observation 1 : Le dossier déposé signale deux types de public visé : celui signalé dans la fiche d'évaluation (citation ci-dessus) mais aussi des étudiants étrangers pour les former à l'enseignement de la langue française à des non francophones et/ou de la langue anglaise à des non francophones.

Partie Analyse, finalité

La fiche d'évaluation mentionne : « *L'objectif de la formation semble celui de la réorientation professionnelle, mais elle est décrite de manière très générale comme un complément de formation et d'apport de compétences en ingénierie pédagogique, notamment pour faire face à la forte augmentation du nombre de postes aux concours d'enseignement tant dans le premier degré que dans le second degré. »*

Observation 2 : L'allusion dans le dossier à la forte augmentation du nombre de postes aux concours pendant la période de l'accréditation est donnée comme un des facteurs explicatifs de la non ouverture du M1, pas pour expliquer les objectifs de formation. Sans doute la formulation du dossier était-elle maladroite.

La fiche d'évaluation mentionne : « *Les débouchés de la formation ne sont pas clairement identifiés* »

Observation 3: Le Flyer destiné à faire connaitre le master et le dossier d'autoévaluation liste des débouchés professionnels : Professeurs et/ou formateurs de français et/ou d'anglais langues étrangères ; Formateurs dans divers domaines professionnels incluant de l'ingénierie de formation ; Responsable de formation dans divers domaines professionnels ; Chargés de projets internationaux dans le domaine de l'éducation et de la formation.

La fiche d'évaluation mentionne : « Le diplôme s'adresse à des candidats ayant déjà un diplôme dans le domaine de l'éducation »

Observation 4 : en général les étudiants issus notamment d'un master MEEF ne sont titulaires que d'un M1 (réorientation après échec au concours d'enseignement). Cela peut être vrai pour les étudiants étrangers qui viennent en France pour renforcer leurs compétences linguistiques.

Partie Pilotage :

La fiche d'évaluation mentionne : « *Il n'y pas de mention non plus de jury d'admission ni de jury de validation de semestre.* »

Observation 5 : Le dossier d'auto évaluation mentionne la commission d'admission. La commission d'admission et les jurys sont désignés selon les formes réglementaires par un arrêté du président de l'Université. Le jury délibère à l'issue de chaque semestre et en fin d'année pour arrêter les résultats définitifs de chaque étudiant.

Partie Résultats constatés :

La fiche d'évaluation mentionne : « Le *dossier ne contient pas de statistiques précises et renseignées sur les taux d'insertion professionnelle et l'adéquation des postes au profil de la formation*. »

Observation 6 : Le dossier rend compte de l'enquête conduite auprès des deux premières promotions, soit 81 étudiants. Il précise que « la majorité des emplois se situe dans l'enseignement (84,5 %) ou dans les domaines de l'animation ou de la formation (10,5 %) soit en lien direct avec les compétences développées par le master ».

La fiche d'évaluation mentionne : « *On note cependant que la majorité des répondants poursuit leurs études dans d'autres master.* »

Observation 7 : Le dossier mentionne que 8 étudiants sur les 37 qui ont répondu à l'enquête poursuivent leurs études dans un autre master.

La fiche d'évaluation mentionne : « *Les annexes…ne comprennent (pas) le supplément au diplôme, ni d'enquêtes* »

Observation 8 : Sauf erreur ou oubli dans la chaine de transmission, le supplément au diplôme a été fourni par l'équipe pédagogique tout comme le résultat complet de l'enquête d'insertion professionnelle à laquelle il est fait allusion à l'observation 6.

UFR Sciences (FdS)

Réponse de la Direction :

La direction de la Faculté des Sciences de Montpellier souhaite en premier lieu adresser ses remerciements aux experts dont le travail nous semble refléter de manière assez fidèle le profil de nos formations.

Il est à noter que plusieurs responsables de formations n'ont pas souhaité commenter le rapport d'évaluation les concernant, même s'ils ont pour la plupart jugé pertinentes les remarques qui y étaient faites. Ils avaient établi un diagnostic analogue et ont en conséquence apporté des corrections pour la prochaine accréditation.

Outre les observations propres à chaque formation, il ressort du rapport des remarques communes à la quasi-totalité des mentions de licences, licences professionnelles et masters. Des remarques qui appellent une réponse globale de la composante.

Pour certains masters, le rapport déplore que de trop nombreux parcours nuisent à la lisibilité de l'offre. La direction de la Faculté des Sciences a engagé des discussions avec les responsables de ces mentions de master et les directions des départements concernés pour réduire le nombre des parcours et rendre ainsi la prochaine offre de formation plus lisible et plus efficace.

Le rapport met en exergue la faible place de l'apprentissage dans les actuelles formations portées par la composante. À cet égard, la nouvelle accréditation reflète la politique volontariste de la composante qui incite fortement les responsables de mention à développer l'apprentissage. Toutes les licences professionnelles et un grand nombre de parcours de master proposeront désormais un accès à l'apprentissage.

Les experts ont aussi relevé des lacunes dans l'apprentissage de l'anglais, notamment en licence. Ce point a été corrigé dans la prochaine accréditation. L'enseignement de l'anglais a été scindé en deux étapes :

- *En licence* : un enseignement socle, certifiant, avec des cours d'anglais offerts aux étudiants du semestre 1 au semestre 5 de tous les cursus. La certification du niveau atteint interviendra en fin de semestre 5.
- *En master* : l'anglais sera utilisé comme un outil, au travers de cours ou d'activités pédagogiques en anglais. Certains parcours ont toutefois choisi de conserver quelques enseignements d'anglais traditionnels, en particulier à destination d'étudiants extérieurs à la Faculté des Sciences ou étrangers.

Le rapport recommande également une amélioration de l'auto-évaluation des formations, passant notamment par une plus grande fréquence des conseils de perfectionnement et une participation plus importante des étudiants et des personnalités extérieures à cette instance de pilotage. Le cadrage de ce conseil par la Faculté des Sciences va donc être revu pour qu'il puisse pleinement jouer son rôle d'outil de pilotage des formations. Cela passe également par la mise à disposition de données de suivi des parcours étudiants plus nombreuses et plus pertinentes.
Si ce point peut être assez facilement amélioré tant que les étudiants sont présents dans nos formations, le suivi des étudiants diplômés s'avère beaucoup plus difficile. Il reste pour l'essentiel, l'apanage de l'Observatoire du Suivi et de l'Insertion Professionnelle des Étudiants de l'université, même si certains départements d'enseignement assurent un suivi particulier de leurs anciens étudiants, en utilisant, par exemple, les réseaux sociaux.

L'absence de l'évaluation des compétences est également une remarque récurrente pour presque toutes les formations de la composante. Le passage à une approche par compétences est programmé par l'établissement à l'horizon 2025-2026 mais la direction de la Faculté des Sciences a souhaité que chaque mention de la prochaine accréditation décline et affiche déjà son offre en compétences disciplinaires, préprofessionnelles, transversales et linguistiques. Le département Biologie Écologie s'est déjà engagé dans cette démarche qui trouvera son aboutissement dans le parcours (du L1 au L3) en Apprentissage Par Problèmes (APP) de la licence Sciences de la Vie, de la Santé et de l'Environnement.

Si la Faculté des Sciences est dotée d'un service « Relations Internationales », d'un chargé de mission sur ce thème (ce qui est aussi le cas des départements d'enseignement) et propose des compléments pour financer les mobilités sortantes de ses étudiants, force est de constater avec les auteurs du rapport que les résultats ne sont pas toujours à la hauteur des efforts consentis. La mobilité sortante doit être davantage récompensée dans le cursus des étudiants et la mobilité entrante facilitée, ne serait-ce que par un affichage plus complet et en anglais de l'offre de formation.

Enfin, si l'utilisation des TiCE reste basique pour la plupart des formations de la Faculté des Sciences, c'est parce que la politique d'innovation pédagogique de la composante porte davantage sur le développement de méthodes pédagogiques que sur le déploiement d'outils numériques. Le parcours en APP de la licence SVSE dans la prochaine accréditation est un résultat concret de cette politique. Par ailleurs, la direction de la Faculté des Sciences soutient depuis plusieurs années l'innovation pédagogique, notamment au travers de la mise en place de correspondants pédagogiques dans ses départements d'enseignement. Ces correspondants pédagogiques sont, par exemple, à l'origine d'une grille d'auto-évaluation des activités pédagogiques à destination des enseignants-chercheurs de la composante, grille utilisée pour la première fois l'an dernier dans la procédure de promotion interne. La direction de la Faculté des Sciences entend ainsi compléter les mesures incitatives mise en place par l'Université de Montpellier (référentiel d'équivalence horaire) dans ce domaine.

Réponse des responsables de mentions

1- LICENCES

Licence Chimie

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Électronique, énergie électrique, automatique

L'offre de formation de la licence EEA est principalement bâtie sur une chronologie de Bac+1 à Bac+5 dans le but de préparer au mieux les étudiants au Master EEA. Le principal point fort de la Licence EEA est que les diplômés réussissent en Master. Cependant, afin de proposer des solutions aux problématiques de notre formation, nous nous efforcerons de réunir le conseil de perfectionnement une fois par an lors de la prochaine habilitation.

Les faibles taux de réussite devraient pouvoir être améliorés par un examen plus poussé des dossiers de candidature pour les étudiants désirant intégrer la L2 et la L3. Il est important de préciser que les étudiants de L2 issus de L1 réussissent mieux que les autres. Il en est de même pour la L3 avec les étudiants venant de L2. En effet, le faible taux de réussite, en particulier en L2, vient en grande partie des étudiants venant de BTS qui n'arrivent pas à s'adapter au système universitaire. Dans la mesure où les étudiants extérieurs viennent de formations dont la finalité n'est pas la poursuite d'étude (IUT, BTS), le faible taux de réussite n'est pas significatif de la qualité de la formation. Les excellents taux de réussite des M1 issus du L3, au contraire, le sont.

De plus, la mise en place de dispositifs d'aide à la réussite tel que le parcours adapté en L1, récemment mis en place, devrait également permettre d'accroître la réussite en L2. Cependant, nous ne sommes pas encore en mesure d'en évaluer les bénéfices.

Notre département privilégie l'intervention des acteurs socioéconomiques de l'EEA plutôt en Master EEA qu'en Licence. En effet, la Licence est essentiellement axée sur les notions théoriques et fondamentales. La Licence EEA est généraliste et couvre l'ensemble des disciplines de l'EEA afin d'assurer une cohérence entre la licence et le master EEA. Le volume horaire ne nous permet donc pas d'intégrer de stage obligatoire en Licence. Cependant, des projets EEA encadrés sont assurés en L2 et L3.

Licence Informatique

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Mathématiques

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Mécanique

Le département de mécanique a bien pris note des remarques faites sur la licence de mécanique mais ne souhaite pas y répondre.

Licence Physique

Le responsable de la mention souhaite faire une observation sur l'utilisation des ressources TICE au sein du département de Physique :

L'utilisation des nouvelles technologies est répandue au sein du département, et souvent articulée, comme souhaitée par l'établissement, autour de la plateforme Moodle. De nombreux collègues l'utilisent ainsi pour la gestion de cours et la mise à disposition de ressources, mais plus récemment aussi pour la soumission de travaux et l'évaluation correspondante, voire pour l'auto-évaluation des étudiants par questionnaire. Deux projets portant sur les TICE ont reçu le soutien financier de la Faculté des Sciences lors de la période de référence.

Licence Physique Chimie

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Sciences de la terre

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence Sciences de la vie

En tant que responsables de la mention Sciences de la vie, nous tenons à remercier le comité HCERES pour l'analyse détaillée qui a été fournie et qui aidera sans aucun doute à l'évolution de notre formation. Nous présentons nos excuses pour le manque de données dans le dossier concernant les TICE et l'innovation pédagogique, pourtant bien présents dans la formation. De même, nous n'avions pas jugé utile de préciser les

dispositifs de pilotage évaluation des enseignements par les étudiants, déroulement des jurys, composition du conseil de perfectionnement) car ils répondent aux règles communes à l'ensemble de notre UFR (la Faculté des Sciences) et nous pensions qu'il était inutile de répéter ces informations dans le dossier.

Licence Sciences et technologies

Le responsable du parcours SPDMS ne souhaite pas faire d'observation sur le rapport.

Licence professionnelle Acoustique et vibrations

Le responsable de la mention souhaite faire part des observations suivantes :

Taux de poursuite d'études à surveiller

Ce taux est en effet surveillé à travers les enquêtes d'insertion réalisées à 6 mois par le responsable de formation et après 30 mois par l'OSIPE. Plusieurs démarches sont mises en place :

- Au sein de l'université de Montpellier Faculté des sciences, aucun étudiant issu de licence professionnelle n'est recruté en Master.
- Lors de l'entretien individuel de recrutement des étudiants, l'objectif de débouché professionnel est clairement explicité.

Toutefois, nous rappelons que le taux de poursuite reste cependant difficilement maîtrisable à l'extérieur.

Cursus en alternance à développer (apprentissage, contrat de professionnalisation)

Cette formation peut actuellement être réalisée en apprentissage et/ou contrat de professionnalisation. La demande professionnelle concomitante (bureaux d'étude) fait fortement remonter des besoins de stages sur une longue durée, ce qui explique la faible part de contrats de professionnalisation actuelle.

Cependant, le cursus en alternance a été renforcé dans l'élaboration de la prochaine maquette LMD5 en mettant en place des périodes de projet (cursus initial) et des périodes en entreprise identifiées.

Part insuffisante des enseignements du cœur de métier dispensés par des professionnels

Tel qu'il a été analysé dans le rapport d'évaluation, les professionnels du milieu interviennent directement dans la formation et à travers également l'enseignement. Actuellement dans les métiers visés par la licence professionnelle, on note la part d'intervention extérieure (enseignements CM/TD/TP et évaluations) à environ :

- 30h pour le métier électroacoustique (TP ingénierie sonore, TP Prise de son, TP traitements de son)
- 30h pour le métier acoustique environnementale et architecturale (TD/TP d'architecture, TP utilisation de logiciels de modélisation sonore, TP mesures/évaluation du bruit, visites traitement de salle)
- 35h pour le métier acoustique du bâtiment et industrielle (TD/TP mesures standardisées, TP utilisation de logiciel de modélisation, TD Traitement de bruit)

Les responsables de formation sont attachés à une forte participation des professionnels qui apportent leurs compétences et assurent la qualité de la formation, mais cette part doit par ailleurs prendre en considération les contraintes fixées par la composante d'enseignement. La prochaine maquette LMD5 en tient compte en laissant ainsi une part importante des enseignements dispensés par les professionnels.

Licence professionnelle Agronomie

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Licence professionnelle Chimie, formulation

Nous souhaiterions apporter quelques précisions en rapport avec des modifications récentes. Nous avons pris d'ores et déjà les devants concernant la diversité de recrutement avec un taux de candidats extérieurs sélectionnés cette année de plus de 30%. Conscient de la situation, nous nous efforçons d'appliquer précisément l'arrêté du 17 Novembre 1999 et le montage de la formation pour la prochaine accréditation s'effectue en respect de cet arrêté. Enfin, les démarches ont été entamées au sein de l'équipe pédagogique et du CFA depuis l'auto-évaluation pour passer à l'alternance en totalité sur les 2 parcours de la mention dès la prochaine accréditation.

Licence professionnelle Métiers de la protection et de la gestion de l'environnement

Le responsable de la mention souhaite faire les observations suivantes :

- Depuis 2012 (année de la création), 141 étudiants ont été diplômés dans la licence EDEN (100% de réussite).
- Près de 50% des diplômés trouvent de l'emploi dans le secteur concerné immédiatement dans les 3 mois (voir enquêtes OSIPE).

- Les autres étudiants, malgré nos conseils, continuent en master, essentiellement en France (hors Montpellier) mais aussi à l'étranger. Ce choix est notamment assez fréquent pour les étudiants issus de BTS, puisque la licence pro leur permet de raccrocher un parcours universitaire et de reprendre des filières longues qu'ils avaient abandonnées.

Licence professionnelle Métiers de l'instrumentation, de la mesure et du contrôle qualité

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

1- MASTERS

Master Biodiversité, écologie et évolution

L'équipe pédagogique du master souhaite faire une observation sur le passage suivant :

« *Principaux points faibles :*

• *Effectifs de certains parcours faibles (inférieurs à 10) sans justification dans le dossier.* »

Les variations de nombre d'étudiants durant le LMD4 entre parcours d'une part, mais aussi entre années et/ou entre sites d'autre part, expliquent des effectifs par parcours parfois inférieurs à 10.

La formation MIE est par exemple dispensée localement en M1 avec peu d'étudiants, afin de permettre en M2 son internationalisation en Côte d'Ivoire.

La formation DIPHE quant à elle n'a pas ouvert pendant 1 an pour des raisons pratiques d'organisation, faisant ainsi baisser les valeurs moyennes.

Par ailleurs, pour la formation ACCES, il n'y qu'une option ouverte en M1 (Communication-Animation-Médiation) qui alimente le M2 de la même option. En M2, le parcours accueille en plus la Préparation à l'Agrégation SVTU, alimentée avec des étudiants venant essentiellement de M1 MEEF de Montpellier et d'ailleurs. Le choix de maintenir un effectif relativement faible dans l'option CAM reflète ainsi le maintien d'une formation de haut niveau alliant enseignements scientifiques en écologie et évolution et médiation scientifique, en relation avec le réseau de professionnels de manière à garantir un excellent taux de placement des étudiants correspondants.

Enfin, d'une manière plus générale, le portage de quelques parcours à faibles effectifs est un choix pédagogique permis par la très forte mutualisation intra-mention en M1 et par un réseau de professionnels et structures qui permettent de décliner efficacement les facettes spécifiques de ces parcours.

Master Biologie-Santé

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Biologie, Agrosciences

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Chimie

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Électronique, énergie électrique, automatique

Veuillez trouver ci-après les réponses que nous souhaitons apporter aux principaux points faibles soulignés dans le rapport d'évaluation de la Mention Master EEA (page 178 à 181).

- Finalité de la formation au regard des métiers visés pas suffisamment développée

En complément des informations données en section « 1-2 : Les débouchés en matière de métiers et de poursuite d'études sont explicités » du dossier d'auto-évaluation ainsi que celles présentes sur les sites et plaquettes du Master et département EEA, vous trouverez ci-dessous une liste non-exhaustive des finalités métiers des parcours du Master EEA :

- Métiers de l'industrie : Ingénieur « Recherche et développement » , « Production et fabrication », « Système », « Assurance Qualité » dans de nombreux domaines : Électronique, Automatique, Informatique industrielle, Télécommunications, Acoustique, production et distribution d'énergie, Robotique, Énergies propres, Aéronautique, Spatial, Automobile ...
- Métiers de la Recherche : Docteur (Bac+8) ou Ingénieur (Bac+5) en Recherche fondamentale ou appliquée.
- Métiers de l'Enseignement : Agrégation, Enseignement supérieur.
- Métiers de la Vente : Attaché commercial, Technico-commercial.
- Métiers du Conseil : Consultant, Expert.

- Autoévaluation sans analyse approfondie qui ne fait pas ressortir les points forts et faibles de la formation et les axes d'amélioration envisageables

Lors du dernier conseil de perfectionnement de la Mention Master EEA, nous avons identifié plusieurs points d'amélioration dont :

- Le besoin d'une offre en alternance au regard d'une très forte demande des étudiants et des entreprises du domaine : Pour répondre concrètement à ce besoin, nous proposons dans le dossier d'accréditation LMD5 de structurer l'intégralité de l'offre Master EEA (M1 et M2) à la fois à la Formation Initiale et à l'Alternance. L'organisation calendaire prévue sera :
  - M1 : cours les mois pairs et alternance ou projet les mois impairs,
  - M2 : cours les mois impairs et alternance ou projet les mois pairs.
- Les taux de réussite : Afin d'améliorer les taux de réussite en M1 et M2, nous avons mené une analyse globale de nos critères de recrutement, particulièrement sur les dossiers issus d'Études en France. Cela a entraîné un renforcement de certains critères dès la campagne de recrutement 2018. Ces changements ont eu un effet positif visible dès les promotions 2018-2019 puisque nous affichons les taux de réussite suivant :
  - M1 : 81% pour la promo 2018-2019 (67% en moyenne sur les années 2016-2018).
  - M2 : 83% pour la promo 2018-2019 (80% en moyenne sur les années 2016-2018).
- Améliorer la motivation et l'ouverture d'esprit des étudiants : L'équipe pédagogique du Master EEA ainsi que le département EEA soutiennent fortement la nouvelle association GEEARS (https://geears.wixsite.com/geears) qui fédère aussi bien les étudiants de Licence EEA que du Master EEA. Celle-ci assure un parrainage et un tutorat d'étudiants ainsi qu'un pôle projet permettant à chacun de réaliser des projets extra-universitaires dans les domaines de l'EEA. De plus, l'équipe pédagogique du Master propose et incite les étudiants à participer à différents challenges et concours du domaine tels que : le challenge INOV'Agro, le concours AIRBUS (« FlyYourIdea »), le prix du meilleur stage IESF-CODIGE (2 étudiants primés sur les quatre dernières années).

Master Énergie

Le directeur de la Mention Energie souhaite apporter des informations complémentaires sur l'organisation pédagogique du master énergie et donner des précisions sur le recrutement d'étudiants titulaires d'une licence professionnelle.

L'évaluateur a relevé des anomalies sur le nombre d'ECTS par année. Les tableaux mis en annexe sont des listes d'UE disponibles par année et par parcours. Il n'est pas indiqué que certaines UE sont à choix, cette liste ne correspond pas aux inscriptions pédagogiques des étudiants. Par exemple et comme il était précisé dans le dossier certaines UE sont à choix :

- Les étudiants du M1 G2SCO choisissent 5 UE parmi les 6 UE du socle commun.
- En M2 G2SCO, le choix porte sur l'UE Activités en entreprise (5ECTS) ou les UE Innovation (2,5ECTS) et Politique Energétique des collectivités territoriales (2,5) ECTS.

Les tableaux suivants présentent plus clairement la liste des UE pour les deux parcours :

Parcours G2SCO

SEMESTRE 1

7 UE Obligatoires (17,5 ECTS)	ECTS
Qu'est que l'énergie ?	2,5
Comparaison des différentes sources/options énergétiques – Mix énergétique	2,5
Impact écologique des sources et usages d'énergies - méthodes de restauration	2,5
Efficacité énergétique	2,5
Bases de données - Réseaux intelligents	2,5
Anglais	2,5
Travail Encadré de Recherche Energie	2,5

UE à choix (5 UE parmi 6 UE = 12.5 ECTS)

Bio-ressources et bioconversion	2,5
Electrochimie	2,5
Génie électrique, électrotechnique	2,5
Thermique	2,5
Ressources minérales	2,5
Chimie des Matériaux	2,5

SEMESTRE 2

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Bioénergie	2,5
Cycle du combustible : de la mine au retraitement	2,5
Conversion des ressources fossiles	2,5
Anglais	2,5
Vecteur hydrogène	5
Géologie des ressources fossiles : charbon, pétrole, gaz, uranium	2,5
TP 1 Energie	2,5
Stage M1 Energie	7,5
Communication et insertion professionnelle	2,5

SEMESTRE 3

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Combustibles : synthèse et re-fabrication	2,5
Matériaux pour la conversion et le stockage de l'énergie	2,5
Anglais	2,5
Sources renouvelables non biologiques : éolienne, marine, hydraulique,	2,5
Photovoltaïque	2,5
Thermique : cogénération, pompes à chaleur, moteur Stirling, centrales	2,5
Stockage thermique, thermochimique et inertiel	2,5
Thermoélectrique, piézoélectrique	2,5
Géothermie, réservoirs géothermiques et stockage souterrain du CO2	2,5
TP2 ENERGIE	2,5

UE à choix (5 ECTS)

Politique énergétique des collectivités territoriales	2,5
Innovation et transfert de technologies	2,5
Projet d'activités en entreprises	5

SEMESTRE 4

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Stage M2 (minimum 5 mois)	25
Gestion de projets	5

Parcours EMSAR

SEMESTRE 1

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Comparaison des différentes sources/options énergétiques - Mix Energétique	2,5
Efficacité énergétique	2,5
Anglais	2,5
Sources renouvelables non biologiques : éolienne, marine, hydraulique,	2,5
Bio-ressources et bioconversion	2,5
Electrochimie	2,5
Thermique	2,5
Initiation au génie électrique et à l'électronique	2,5
Systèmes d'information et bases de données	2,5

Photovoltaïque	2.5
Impact écologique des sources et usages d'énergies - méthodes de restauration	2.5
Travail Encadré de Recherche Energie	2.5

SEMESTRE 2

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Bioénergie	2.5
Anglais	2.5
TP 1 Energie	2.5
Réseaux Electriques	2.5
Estimation du potentiel ENR	2.5
Stage M1 Energie	7.5
Bases de données spatiales	5
Vecteur hydrogène	5

SEMESTRE 3

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Production d'Energie en site isolé	2.5
Communication et Insertion professionnelle	2.5
Matériaux pour la conversion et le stockage de l'énergie	2.5
Anglais	2.5
Gestion de projets	5
TP2 Energie	2.5
Autoconsommation et Réseaux intelligents	2.5
Activités en Entreprise	5
Thermique : cogénération, pompes à chaleur, moteur Stirling, centrales	2.5
Stockage thermique, thermochimique et inertiel	2.5

SEMESTRE 4

UE Obligatoires (30 ECTS)	ECTS
Stage M2 (minimum 5 mois)	30

Le rapport d'expertise mentionne à plusieurs reprises la problématique du recrutement de diplômés de licences professionnelles. L'équipe pédagogique tient à préciser que les 7 étudiants recrutés en 2018 effectuent le master dans le cadre de la formation continue dans l'entreprise qui les avait accompagnés pendant leur licence en apprentissage. Cet exemple illustre parfaitement les besoins des entreprises du secteur qui par leur démarche démontrent la capacité de ces étudiants à occuper des postes de cadre. Il est important de noter que depuis 2013, tous les étudiants dans cette situation ont obtenu le master et ont signé un CDI pour un emploi de cadre dans l'entreprise qui a investi et contribué à leur formation.

Pour compléter ces informations, il s'avère que le secteur de l'énergie et plus particulièrement le secteur des énergies renouvelables est actuellement en très forte croissance. La quasi-totalité des offres d'emploi publiées concernent soit le recrutement de techniciens de maintenance (accessible après des bacs professionnels, des BTS des DUT ou encore des LPRO) soit sur des postes de gestionnaire de projets ou de responsable de production de niveau Bac+5. Ces éléments expliquent certainement la difficulté d'insertion des licences pro du domaine et la volonté des étudiants à poursuivre en Master.

Master Géomatique

La responsable de ce master, porté par l'université Paul Valéry de Montpellier, ne souhaite pas faire d'observation sur le rapport.

Master Informatique

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Mathématiques

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Mécanique

- Positionnement national par rapport aux autres Masters :

Le master de Mécanique se distingue par son parcours CDPI : conception et design (voir fichier joint au dossier, du magazine « l'Etudiant »). Le parcours MSM est plus classique, même s'il contient des particularités liées à son environnement recherche (Thermomécanique et Imagerie en R&D Mécanique, Milieux divisés et Biomécanique).

- Manque de données chiffrées sur les échanges internationaux :

Nous nous sommes référés au document des RI de la faculté (joint au dossier), mais il est incomplet. Il manque, en effet, les échanges avec la Thaïlande et certains stages à l'étranger.

Données sur le nombre d'étudiants en double diplôme avec la Thaïlande :

2017-18	2018-19	2019-20
3	1	2

- Remarque sur la part de l'anglais dans la formation et faible ouverture à l'international :
Nous proposons dans la future habilitation, d'afficher deux modules en anglais « Méthode des éléments finis » et « Milieux Divisés », également proposés dans un parcours SFRI, axé sur la modélisation du vivant. Par ailleurs, le fait de proposer un double diplôme avec une université étrangère ne nous semble pas être une « faible ouverture à l'international ».

- Manquent les noms des entreprises dans lesquelles travaillent les intervenants extérieurs à l'UM :
Voici le tableau récapitulatif :

Nom et Prénom	Statut	Entreprise
ANGLES LUC	PRIVE	Angules
AUBERT PHILIPPE	PRIVE	Cameron SA
BEL NICOLAS	PRIVE	Topager
DJENIDI KHADIJA	Et. public	Coeur d'Hérault
ETIENNE MURIEL	PRIVE	AIMG
LERGUENMULLER PHILIPPE	PRIVE	ESII
OLGIATI FREDERIQUE	Et. public	Lycée Pompidou (Castelnau le Lez)
RHEIN ALAIN	PRIVE	Brev'sud
SANDANASSAMY ANTOINE	PRIVE	Sofradir
THEVENON BRILLARD MARIE FRANCE	Et. public	CIRAD
GARCIA MORGAN	PRIVE	Cid Plastiques

- Manque de données chiffrées sur les étudiants issus d'IUT :
Il y a probablement un malentendu sur ce point. Les titulaires d'un DUT n'ont pas de remise à niveau, car ils passent obligatoirement par la licence 3ième année de Mécanique pour intégrer le master de Mécanique.

- Manque de données sur les débouchés des diplômés du parcours MSM :
Outre les informations officielles fournies par la cellule OSIPE de l'Université (jointes au dossier), qui ne précisent en effet pas les noms des entreprises, nous avons pu collecter les informations de ceux qui ont bien voulu nous répondre à l'occasion des rencontres avec les anciens diplômés. Voici ci-dessous un tableau rassemblant ces données pour les années 2017/2018 et 2018/2019 (les noms des personnes ont été volontairement enlevés) :

Parcours	Promotion	Entreprise

CDPI	2017-18	KN SYSTÈMES
CDPI	2017-18	Narbonne accessoires
CDPI	2017-18	TERAKALIS
CDPI	2017-2018	Scalian Alyotech
MSM	2017-2018	IKOS GROUP
CDPI	2017-2018	Master
CDPI	2017-2018	STIRAM
CDPI	2017-2018	ASYMPTOTE (Martigues 13)
CDPI	2017-2018	EXCITY
CDPI	2017-2018	ASSYSTEM
CDPI	2017-2018	Avenir Aviation
CDPI	2017-2018	AGAP2
CDPI	2017-2018	Lycée Professionnel dans les landes
MSM	2017-2018	Central Spatial Universitaire (34)
CDPI	2018-2019	Foraco
CDPI	2018-2019	Ametra
MSM	2018-2019	MINES ParisTech
MSM	2018-2019	SNCF
CDPI	2018-2019	Green Creative
CDPI	2018-2019	Outremer Yachting (la Grande Motte)
CDPI	2018-2019	Aéronautique (Toulouse)
CDPI	2018-2019	Expleo (ex Assystem technologies) à Toulouse
CDPI	2018-2019	OTIS
MSM	2018-2019	Laboratoire de recherche
CDPI	2018/2019	Scalian Alyotech.
CDPI	2018/2019	AKWEL (Monteux)
CDPI	2018/2019	Sogeclair Aerospace
CDPI	2018/2019	interim dans une entreprise de production de gélatine qui s'appelle Rousselot
CDPI	2018/2019	CID Plastiques à Valergues

CDPI	2018/2019	K-ryole
MSM	2018/2019	Air liquide
MSM	2018/2019	Renault
MSM	2018/2019	Alten
MSM	2018/2019	Liebherr Group
MSM	2018/2019	Liebherr Group

Master Physique fondamentale et application

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Sciences de la terre et des planètes, environnement

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

Master Sciences de l'eau

L'équipe pédagogique du master a souhaité faire plusieurs observations :

- Organisation :

« *Les enseignements sont organisés en blocs hebdomadaires sans que la logique de constitution de ces blocs d'UE ne soit explicitée dans le dossier.* »

Cette organisation en bloc répond en priorité aux contraintes de l'alternance avec un planning commun à tous les parcours (les alternants sont en entreprises aux mêmes moments). Les blocs sont organisés de telle sorte que les étudiants non-alternants n'aient pas de période de plus d'une semaine sans enseignements quel que soit leur choix d'Ue optionnelles. Cette organisation permet également une mobilisation forte des étudiants et des encadrants sur une Ue spécifique pour une acquisition de connaissances et de compétences (beaucoup de travaux par projets).

« *La mention semble tendre vers une juxtaposition « kaléidoscopique » de modules dont la complémentarité n'est pas présentée de façon explicite dans le dossier.* »

Chaque UE est portée, au niveau pédagogique, par un parcours qui se porte garant du contenu de l'unité d'enseignement et de la définition de pré-requis. La logique de positionnement de chacune des UE, ainsi que son adéquation pour chacun des parcours, sont discutées au niveau de l'équipe pédagogique où sont représentés tous les parcours.

Les UE sont construites afin que les étudiants acquièrent des compétences transversales comme évoqué dans l'évaluation mais aussi des spécificités par parcours, spécificité également mobilisée sur des projets professionnels (PIT) mobilisant différents champs de compétences spécifiques des parcours. Ainsi, tous les parcours sont organisés selon la même architecture (page 8 du dossier) proposant un socle commun « Eau », des UE communes professionnalisantes, des Ue de projets, des stages et des UE de spécialité. Les UE de spécialités peuvent être obligatoires ou optionnelles et éventuellement ouvertes à plusieurs parcours (notamment en master 1 avant le semestre 3 plus spécialisé). Cette architecture permet la cohérence de la mention et la mixité des parcours sur les UE communes et transversales non-disciplinaires, mais aussi la possibilité à travers les choix d'UE de spécialité optionnelles de proposer des « teintes » au sein des parcours. Par exemple, un étudiant de H2E pourra s'orienter vers une teinte plus hydrodynamique (Ue proposées par EA ou HYDRE) ou plutôt qualité (UE proposées par CES).

« *L'enseignement disciplinaire en anglais dans certaines UE. Pour ce dernier point cependant, il est dommage qu'aucun élément dans le dossier ne permette d'apprécier comment les UE concernées ont été choisies et la pertinence de ces choix.* »

La réflexion sur l'évolution de l'enseignement disciplinaire en anglais s'est construite pas à pas pour une proposition pour l'offre LMD5 d'un parcours international en anglais (2021-2026).

- Pilotage :

« *Si les modalités d'évaluations des parcours et des UE sont bien décrites, il aurait également été souhaitable de savoir comment les évaluations des étudiants sont prises en compte et quelles modifications elles ont engendré par rapport au précédent contrat* ».

Les réunions à l'échelle des parcours et les questionnaires d'évaluation ont conduit à des modifications de planning et à des transferts d'UE d'un semestre à l'autre pour favoriser la progressivité et la cohérence pédagogique. L'avis des étudiants est aussi à l'origine de modifications de plannings pour proposer une densité d'enseignement plus homogène. En effet, en fonction des choix d'UE, certains étudiants avaient des périodes de plusieurs semaines sans enseignements. Le rythme et les modalités d'examens ont aussi été homogénéisés suite aux remarques des représentants étudiants.

« *L'approche par compétences n'est pas utilisée.* »

Sur ce point, la maquette a évolué pour la période LMD5 (2021-2026) afin de réorganiser les UE en blocs de compétences. Certains membres de l'équipe pédagogique se sont formés à l'approche par compétences pour conduire cette évolution.

- Résultats :

« *Offre un peu «kaléidoscopique» difficilement lisible, avec des finalités qui restent très générales ne permettant pas de bien comprendre les spécificités et compétences recherchées de chaque parcours.* »

Le dossier renvoyait à des liens pour accéder à la description des parcours (objectifs et métiers visés) :

- Parcours H2E : forme des spécialistes des ressources en eau capables d'évaluer, protéger et gérer durablement la ressource en eaux souterraines dans un contexte de changement global quels que soient les contextes climatiques, géographiques et socio-économiques.
  Métiers visés : Chargés d'études / de mission ou Chef de projet en Hydrogéologie et Environnement, Sites et sols pollués, Qualité des eaux, Modélisation hydrogéologique.
- Parcours HYDRE : Formation ciblée sur la compréhension et la mise en valeur des hydrosystèmes continentaux au travers d'approches en hydrologie, hydraulique, qualité des eaux de surface, et gestion des risques hydrologiques.
  Métiers visés : Hydrologues, Chargés d'études ou Ingénieurs hydrologues (modélisation hydrologique, caractérisation de la ressource, gestion intégrée, diagnostic qualitatif et quantitatif de l'hydrosystème), Ingénieurs d'études hydrauliques (modélisation hydraulique, dimensionnement et impacts des aménagements), Chargés de missions sur les risques liés à l'eau.
- Parcours EL : Formation pluridisciplinaire théorique et pratique sur l'aménagement, la gestion et la protection des espaces littoraux et maritimes.
  Métiers visés : chargé d'études/missions en Bureaux d'études ou collectivités (Etudes d'impact, risques littoraux), conservateur réserve / parc naturel.
- Parcours EA : Formation ciblée sur les enjeux, questions et solutions à l'interface de l'eau et de l'agriculture, de l'eau et de la plante (efficience de la consommation en eau agricole, conception et gestion des paysages cultivés pour la reconquête de la qualité de l'eau, conception et gestion d'ouvrages de conservation des eaux pluviales, nexus eau-alimentation-énergie, adaptation des relations eau-agriculture face au changement climatique, phyto-remédiation de la qualité de l'eau, réutilisation d'eaux non-conventionnelles en agriculture, etc).

  Métiers visés : chargé d'études (ressource en eau, irrigation, pollutions agricoles...), chargé/chef de projet sur le suivi de pratiques agricoles, animateur territorial (en syndicat de gestion de bassin versant, chambre d'agriculture, coopérative), gestionnaire de réseaux d'irrigation.

- Parcours CES : La Formation permet d'acquérir les compétences nécessaires à la caractérisation de la qualité de l'eau et notamment les techniques mises en œuvre pour assurer la surveillance des contaminants, les moyens d'évaluation de leur impact sur la qualité de la ressource en eau et les risques sanitaires et environnementaux associés. L'objectif est de former des cadres pluridisciplinaires dans le domaine de la qualité de l'eau afin de répondre aux différents enjeux de la politique de l'eau menée par l'Union Européenne.

- Métiers visés : Chargé d'étude dans un laboratoire de contrôle des eaux, Chef de projet dans des bureaux d'étude en environnement, Chargé d'étude dans les agences sanitaires ou service qualité de l'eau dans une structure publique ou privée, Consultant en évaluation des risques sanitaires /environnementaux de substances et produits chimiques.

o Parcours ES : La formation a pour objectif de former aux problématiques de l'eau, des étudiants issus des sciences sociales ou des sciences de l'environnement, avec une appétence avérée pour les sciences sociales.

Métiers visés : coordinateur de bassin versant - ingénieur territorial - animateur de SAGE, de Parcs régionaux ou nationaux - chargé de mission Eau-environnement en organismes internationaux.

« *Vision peu précise du devenir des diplômés.* »

Les équipes pédagogiques de chaque parcours ont pu collecter des informations assez fines sur le devenir des diplômés à 3 mois. Il est vrai qu'à 18 ou 36 mois cette enquête devient plus délicate car les étudiants perdent leur adresse de messagerie étudiante et le taux de réponse devient très faible. Au-delà de 3 mois, les enquêtes sont menées par les services dédiés de l'Université.

Recommandations :

« *Une collaboration possible avec le parcours Écologie aquatique, présent dans le projet de mention Gestion de l'environnement pourrait être envisagée.* »

Dès le lancement du master en 2011, un partenariat avec le département BE et le parcours équivalent à Ecologie Aquatique avait été envisagé pour proposer des UE tournées vers l'écologie des systèmes aquatiques mais ce Département n'y a pas été favorable craignant une concurrence avec les masters qu'il portait. Seule une UE (Fonctionnement des Ecosystèmes aquatiques) enseignée par des chercheurs (CNRS et IRD de l'UMR Marbec) en tronc commun de master 1 est héritée de cette tentative. Le master Sciences de l'Eau reste ouvert à des échanges d'UE avec ce parcours.

« *La lecture du dossier donne une impression de manque de lisibilité de la mention qui résulte sans nul doute de l'absence de (i) définition claire des finalités du master et les métiers visés, (ii) définition des compétences attendues et (iii) présentation claire de la logique de structuration des parcours.* ».

La page 8 détaille l'organisation commune à tous les parcours et la figure 2.2 du dossier synthétise le schéma retenu.

Master Sciences et Numérique pour la Santé

Les responsables de la mention ne souhaitent pas faire d'observations sur le rapport.

IAE

Nous présentons dans ce document les observations comme éléments de réponse fournis au rapport transmis par l'HCERES le 28 février pour l'IAE de Montpellier. Ces observations sont classées dans l'ordre du rapport.

Master Gestion de Production, Logistique, Achat

Responsable de la mention Jérôme Pouget

Le Master GPLA se voit reconnaître de nombreux points forts par les évaluateurs.
Toutefois, certaines remarques persistent et trouvent ici leur réponse :

- La capacité d'accueil du Master est trop faible (10 étudiants)
- La mutualisation d'un grand nombre d'UE avec le parcours Manager Commercial de la mention Management Sectoriel pose la question du maintien de 2 parcours distincts

Les recommandations qui s'en suivent concernent notamment le rapprochement des 2 parcours.

La campagne d'habilitation à venir verra cette recommandation mise en application puisque le Master GPLA deviendra une option d'un seul et unique parcours « Management d'équipe » au sein de la mention Management Sectoriel. Les effectifs se cumuleront ainsi (30 étudiants en M1 et en M2 pour le parcours) et l'existence d'options obligatoires consacrera la spécificité de chaque métier.

En conséquence la mention Gestion de Production, Logistique, Achat, sera supprimée.

Master Management de l'Innovation

Responsable de la mention Véronique Bessières et Eric Stéphany

Dans un premier temps, nous répondons sur le positionnement stratégique de la mention relatif aux points suivants abordés p 16 :

Master Management de l'innovation dont les deux parcours (Création d'entreprises innovantes et Management de projets innovants) pourraient être repositionnés au sein du master Entrepreneuriat et management de projets. Le dernier parcours (Assainissement nucléaire et valorisation des sites industriels) pourrait quant à lui être regroupé au sein de la mention Management sectoriel. Le dernier parcours (Management de projets web) pourrait être regroupé au sein du master Marketing, vente.

- **Observation :**

Le fondement du Master Management de l'innovation n'est pas tant l'entrepreneuriat ni le management de projet mais bien l'*innovation*. Cette préoccupation essentielle se traduit (1) tout d'abord par les *recrutements*, extrêmement différenciés entre ceux de la mention Entrepreneuriat et Management de Projet et la mention Management de l'Innovation. En parcours MPI ne sont admis que des étudiants en double compétence (issus des filières technologiques ayant un projet professionnel dans le domaine de l'innovation). En parcours CEI ne sont admis que les étudiants ayant un projet avéré de création d'entreprise innovante. L'innovation dans le master est entendue au sens : innovation technologique, innovation de business model, innovation Marketing. (2) Ce focus sur l'innovation est le fil rouge de tous nos enseignements et activités et permet le maillage technologie – digital – entrepreneuriat – stratégie (business model). (3) Ce positionnement original nous permet une *approche transversale* de toutes les matières, à travers le projet innovant porté par chaque étudiant (ou groupe d'étudiants selon les cas). (4) Il permet de mettre l'accent sur les compétences, tout particulièrement les compétences transversales et les soft skills, qui sont depuis son origine en 2001, le fondement de la pédagogie du Master. Cet ensemble d'objectifs, de ressources et de méthodes est cohérent à travers le « chapeau » de l'innovation.

Master Management et administration des entreprises (parcours Entrepreneuriat – direction d'entreprise) et le master Management de l'innovation (parcours Création d'entreprises innovantes et parcours Management de projets innovants) qui auraient une meilleure visibilité au sein de la mention Entrepreneuriat et management de projets.

Observation :

Cf ci-dessus pour les arguments généraux. Pour la visibilité : le Master MI est identifié et identifiable en tant que Master porté par l'innovation, ce qui est bien son objectif. L'innovation peut être perçue comme une « niche » pédagogique, sa visibilité serait bien moindre si elle était rattachée à une autre mention. De plus, la Mention n'a pas de problème de visibilité (cf son attractivité : nombre d'étudiants postulants).

- *Master Management des systèmes d'information, dont le parcours E-marketing pourrait être rattaché à la mention Marketing, vente.*

Observation : `

Le parcours e-marketing est rattaché à la mention Management de l'Innovation, pour deux raisons principales

- Il correspond à une vision du marketing qui s'insère dans la transformation digitale des entreprises et où le marketing est un vecteur d'innovation. Sa vocation est de porter l'innovation marketing de l'entreprise en lien avec la transformation digitale. Plus qu'un parcours en marketing, il repose sur des compétences transversales : marketing / business model / digital. Ainsi ce parcours a vocation à accompagner la transformation digitale des entreprises. Au-delà du seul marketing, il a pour objectif une dimension plus stratégique de pilotage des technologies au service des organisations (Entreprises, Musée, Associations …) et de design (compétence de plus

en plus attendue pour ce type de profil). Les synergies avec les autres parcours de la mention sont donc très fortes et une large mutualisation est prévue (cf maquette)

- Ces éléments ont déjà été mis en œuvre lors du dernier quadriennal avec des collaborations entre les parcours MPI, CEI et e-marketing à travers différents projets d'innovation pédagogique notamment le programme Disrupt Campus Montpellier :

https://digitalstartupchallenge.umontpellier.fr

Dans un second temps, nous proposons les observations complémentaires suivantes :

- Pour rappel, la mention est regroupée en 4 parcours, avec un pilotage de la mention très intégré

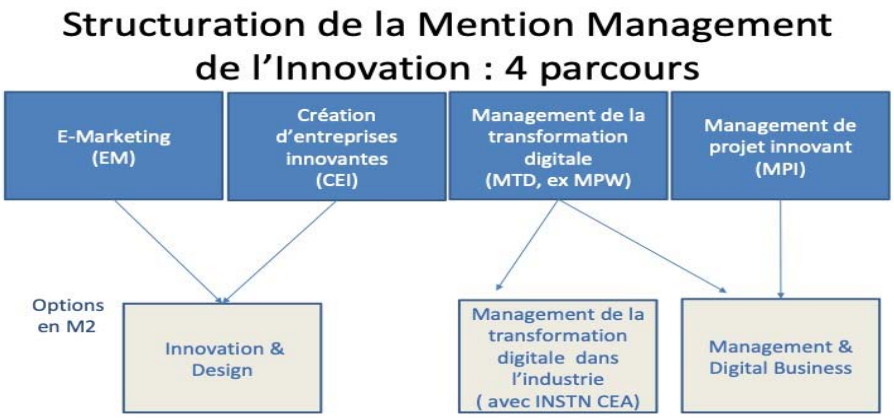

-refonte du partenariat avec le CEA autour d'une option Management de la transformation digitale dans l'industrie, en co-habilitation avec l'Institut National des sciences et techniques nucléaires (INSTN - CEA SACLAY) dans le parcours Management de la transformation digitale (et arrêt du parcours ANSVI).

-Pour les volumes d'étudiants, les capacités d'accueil sont revues à la hausse (conformément aux recommandations) : 20 étudiants par parcours, soit 80 à 100 sur la mention.

-La distinction par parcours, au-delà d'une certaine spécialisation par parcours, relève également d'une différenciation en termes de critères d'entrée. En particulier, les deux parcours MPI et CEI sont différenciés surtout au niveau des critères d'entrée (seul un parcours peut opérer cette différentiation) et bénéficient d'une forte mutualisation pédagogique.

- Pour les langues, un cours d'anglais (UE) est créé en plus des cours anglophones existants.

-Pour les étudiants non apprentis, la possibilité d'un semestre à l'étranger sera encouragée et proposée en Semestre 2.

-Pour la dimension recherche, une UE méthodologie de la recherche est proposée en Master 1 pour tous les parcours. Pour les étudiants orientés « recherche », le Master REM est proposé en Master 2.

Master Management des Systèmes d'information :

Responsable de la mention Emmanuel Houzé

Nous tenons dans un premier temps à apporter la correction suivante :

- Le Master de Gestion de Projets Industriels, en collaboration avec le département de mécanique de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier, est un parcours IAE (et non pas FDS). GPI est le parcours du diplôme IAE qu'obtiennent les étudiants avec en même temps que le diplôme du parcours Conception et Développement de Produits Industriels de la FDS (double diplomation).

Concernant les points faibles, nous proposons les observations suivantes :

- La mention étant composée de 7 parcours, seuls 3 syllabus que nous avons jugés les plus représentatifs ont été transmis en annexe (CMSI, SIAD, SIRH). Il était techniquement impossible d'en faire remonter la totalité. Nous tenons à la disposition de la commission les autres syllabus, que nous aurions aimé pouvoir joindre. En particulier, les débouchés professionnels sont clairement présentés au sein de ces documents.
- En ce qui concerne le rattachement du parcours E-Marketing, la responsable de ce parcours a décidé de le rattacher à la mention Management de l'Innovation dans le cadre de la nouvelle accréditation. Cette proposition a été évoquée dans le dossier d'auto évaluation au niveau de la Mention Management de l'Innovation et évaluée par votre commission.
- Pour le parcours SICG, Le parcours Systèmes d'Information et Contrôle de Gestion (SICG) du master MSI a pour objectif la formation d'étudiants au métier de contrôleur de gestion (Performance Manager) avec une forte orientation SI. La formation se positionne clairement dans une double compétence contrôleur de gestion / spécialiste des SI, avec de très nombreux enseignements en bases de données, automatisation du reporting, progiciels de gestion intégrée et logiciels de business intelligence, représentant environ 50% des enseignements. La forte attractivité du parcours et l'adéquation de la formation aux nouveaux métiers des contrôleurs de gestion vers la digitalisation démontrent la pertinence du positionnement au sein de la Mention MSI.
- Au niveau de chaque parcours et donc des syllabus, une approche en termes de compétences a été mise en place. Il faudra bien évidemment la consolider durant la prochaine accréditation.

Concernant les perspectives et les recommandations :

- Le schéma de la page 11 du dossier d'auto-évaluation propose une représentation permettant de comprendre l'organisation de la progression pédagogique pour les 5 parcours mutualisés, avec un premier semestre totalement en commun suivi d'une spécialisation progressive. En raison du grand nombre de parcours, il est difficile d'entrer dans les détails avec un dossier au nombre de pages limité et avec un volume d'annexe contraint. Nous tenons à la disposition du comité d'évaluation tous les documents que la taille globale du fichier ne nous a hélas pas permis de mettre en annexe

Master Management et Administration des Entreprises
Responsable de la mention Philippe Aurier

Dimension internationale non présente dans le cursus et pas d'évaluation des compétences en anglais :

- Le MAE, selon sa formule historique, est organisée sur *une* année de M2, et en pratique sur 6 mois de cours (hors stage). Ceci ne laisse pas de place à d'éventuels échanges internationaux. Par ailleurs, recrutant à M2 acquis nous vérifions l'existence d'une telle dimension dans les cursus : année de césure, stage à l'étranger, score Toefl, Toeic.

Pour autant cette dimension internationale n'est pas étrangère à la gestion du diplôme :

- Une UE complète d'anglais (36 h cours) et un bon niveau d'anglais (cf résultats toeic par cours Chef produit) : nous reproduisons en annexe les scores des étudiants ayant passé le Toeic, les scores sont globalement très élevés. Pour le prochain contrat la préparation TOEIC fera partie du programme et son passage sera obligatoire.
- L'international est présent dans les stages
- Exemple : 40% cours dispensés en anglais dans le parcours Chef produit pour le prochain contrat. Pour autant, une telle évolution doit se faire en tenant compte des compétences linguistiques des enseignants-chercheurs

Le M1 du MAE n'accueille que très peu d'étudiants

Le MAE dans sa formule historique est une formation complémentaire (double compétence) en un an : cette formule a toujours bien fonctionné et nous souhaitons la préserver. Le M1 est été ouvert (niveau L3) uniquement pour satisfaire aux exigences légales. Pour autant très peu d'étudiants sont attirés par la formule accès en M1, car ils comprennent bien l'avantage de la formule en accès direct M2, avec niveau M2 scientifique acquis. Plus de 90% des candidatures en M1 émanent d'étudiants « hors profil », c'est à dire sans L3 scientifique.

Offrir seulement deux UE de différenciation dans les parcours ne permet pas de revendiquer une vraie spécialité « métier »

Notre MAE (avant 2009= existait en mention sans parcours, avec options. Cette formule était moins attractive aux yeux des entreprises et des étudiants, ce qui est logique. Elle attirait donc moins les « bons étudiants ». Le choix a donc été fait d'introduire des parcours, même s'ils sont peu différenciés, car nous respectons dans le même temps le concept historique : une formation « généraliste ».

Les stages ainsi que les emplois obtenus témoignent que la formation conduit à une véritable spécialité « métier ». Notons aussi la taille et la notoriété des entreprises (L'Oréal, P Fabre, Johnson, …), notamment les grands labos cosmétiques. Celles-ci ne prendraient pas en stage des étudiants jugés « non correctement formés ». Pourquoi arrive-t-on à ce résultat ? Cela témoigne de l'efficacité de la formule « double compétence », et aussi parce que nous sélectionnons uniquement des étudiants dont la formation (ingénieur) et le projet professionnel sont cohérents avec l'objectif des parcours. A l'issue des soutenances de stage, les entreprises soulignent très souvent l'excellence des étudiants (au-dessus de la moyenne de leurs expériences). Voir aussi les emplois résultants de la dernière enquête à 18 mois (76% sont en CDI).

Taux d'échec trop élevé, notamment dans le parcours « Entrepreneuriat »

Deux facteurs sont à prendre en compte pour comprendre ce taux d'échec qui n'est qu'apparent :

- Au niveau de la mention, dans son ensemble : le taux d'échec s'explique parce que les étudiants n'ont pas pu commencer leur stage fin-février début mars. Nous avons en effet de fortes exigences sur la qualité des stages et leur adéquation au métier du parcours. De plus, certaines (belles) entreprises ne font démarrer leurs stages qu'en avril. Les étudiants ne peuvent alors pas finir les 5 mois réglementaires fin août (la législation ne permet plus de prolonger au-delà du 31/08). Ils doivent donc prendre une réinscription (redoubler). Sur les trois dernières années, si l'on met à part ce motif, aucun étudiant n'a été en échec dans les parcours chef de produit et chef de projet.
- Le cas du parcours « entrepreneuriat » est spécial : s'agissant de créateurs / repreneurs d'entreprises, les profils des étudiants sont atypiques et donc plus risqués. D'ailleurs, les difficultés rencontrées (baisse des effectifs) nous conduisent à arrêter ce parcours pour le prochain contrat. Le parcours sera repositionné « Direction de PME ». Il y a en effet en région une demande dans ce domaine (notamment avec le départ en retraite des dirigeants de PME familiales).

Master Management et Commerce International

Responsables de la mention Gilles Séré de Lanauze et Christophe Fournier

Observations – Eléments de réponse

- Le parcours MIAIT, identifié comme atypique, ne sera plus rattaché à la mention. La décision est déjà entérinée de ne maintenir que deux parcours (IBE/IAI et MIISS) au sein de la mention MCI.
- La démarche de suivi des compétences est mise en place au travers d'une grille de traduction des résultats semestriels permettant un suivi en fonction des compétences attendues, conformément non seulement aux recommandations du ministère mais également aux attentes de l'EFMD qui évalue les formations au travers d'ILO (Intended Learning Outcomes) dans une approche similaire.
- La baisse du nombre de candidature s'explique par le renfort des prérequis à la candidature et la notoriété grandissante des taux d'acceptation faible à l'inscription. Cela a conduit à une autocensure des candidats, qui a pu notamment être vérifiée au niveau local (nombre en baisse des candidats venant de licences pro ou de DUETI d'établissements Montpelliérains), et parallèlement, à un niveau accru de la qualité des dossiers de candidature.
- La baisse du taux de réussite en M2 IBE/IAI est à la fois conjoncturelle et assumée (y compris par les étudiants). Elle est liée à l'obligation de finir l'année dans un calendrier académique prenant fin au 30 Septembre, qui a conduit de nombreux étudiants à préférer effectuer un stage de 6 mois plus tardif, nécessitant une réinscription pour terminer leur stage et leur thèse sur les tout premiers mois d'une année de redoublement. Cela n'a pas pénalisé leur entrée sur le marché du travail à quelques mois près mais s'est traduit ponctuellement par un fort taux de redoublement. Cette situation a été corrigée avec la mise en place d'une nouvelle maquette dans laquelle les quelques cours de spécialité auparavant dispensés en M2 (15 crédits) ont été basculés en M1 en contrepartie des UE de méthodologie de recherche comptabilisées désormais sur le M2 et pour certaines

dispensées à distance. La conséquence de cette décision est que désormais davantage de temps en M2 est dédié au stage et la rédaction de la thèse de master dans le respect du calendrier.

- La professionnalisation, point fort de la mention, est améliorée avec le recours accru à des intervenants professionnels, enseignant en anglais, et une solidification de cette équipe de professionnels grâce aux relations renforcées avec le monde du commerce international, dont un certain nombre d'entreprises partenaires à orientation internationale et pouvant être basées localement ou non.

- **Master Management Sectoriel**
- *Responsable de la mention Jérôme Pouget et Christine Marsal*
- Les observations ci-après doivent s'entendre en tenant compte de la proposition de fermeture de la mention GPLA (évoquée plus haut), dont le parcours sera intégré à un nouveau parcours intitulé « Manager d'équipe » (regroupant les parcours Manager Commercial et GPLA).
- Ce changement tient compte des mutations liées aux métiers de management opérationnel et d'équipe. La réforme de l'apprentissage nous pousse, en partenariat avec notre partenaire Formaposte, à diversifier les emplois occupés tant durant la période d'apprentissage qu'à la sortie du diplôme. Cela permettra d'intégrer des entreprises en dehors du groupe la Poste, tout en restant sectoriel.
- Dès la rentrée 2020 et dorénavant, les étudiants pourront suivre les enseignements en occupant un poste d'apprenti dans d'autres entreprises que La Poste. La qualité des emplois occupés devra s'en ressentir dans les enquêtes d'insertion professionnelle diligentées à compter de début 2023 et au-delà.
- L'internationalisation de la formation est aussi programmée pour la prochaine habilitation car un module assorti de 4 ects permettra aux apprentis de suivre des enseignements à l'étranger, en langue anglaise, et de visiter des entreprises locales.
- La mise en place d'un portefeuille de compétences se fera dans le parcours Management d'équipe à l'unisson de tous les diplômes de l'IAE afin de proposer une offre conforme aux attentes lors de la future campagne d'habilitation.
- Les recommandations HCERES sont ici mises en œuvre.

IPAG

p. 5 du rapport : sur les risques de chevauchements entre la Licence Administration publique (LAP) et la Licence AES ou entre le Master Administration publique et le Master Management public.

Ces risques sont écartés dans la mesure où les finalités sont différentes. La LAP comme le Master Administration publique visent directement la préparation – diplômante – aux différents concours administratifs puisque tel est l'objet des IPAG.

Alors que la Licence AES ou le Master Management public sont des formations délivrant des enseignements de fond centrés sur le management public avec des débouchés différents des seuls concours.

p. 8 du rapport : sur les risques de chevauchements entre le master 2 Droit de la santé, parcours Droit et gouvernance des établissements sanitaires médicaux et médico-sociaux et master 2 administration publique, parcours Administration des établissements publics de santé.

Ces risques de chevauchements sont écartés dans la mesure où ces deux parcours de mentions différentes visent des publics et des débouchés également différents :

- pour le master Droit de la santé, parcours Droit et gouvernance des établissements sanitaires médicaux et médico-sociaux : les débouchés concernent les établissements privés de santé
- pour le master Administration publique, parcours Administration des établissements publics de santé : les débouchés concernent les établissements publics de santé dont l'accès est réservé aux seuls lauréats des concours de la fonction publique hospitalière (DH, DESSMS, AAH par ex.) ce qui justifie le rattachement à la mention « Administration publique » portée par l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) dont c'est l'objet.

IUT MONTPELLIER-SETE

Domaine Droit, Economie, Gestion

LP ABF

Remarque générale : Pas d'avis formulé sur la proposition d'ouverture d'un parcours assurance
Remarques sur les Points forts : il semblerait que 2 points aient été omis au regard des commentaires relatifs aux autres LP :

* Un pilotage de la formation rigoureux, comme en témoigne sa certification ISO 9001 (ligne suivante sur la LP GASP).
* Effectifs très conséquents et globalement stables (60 alternants en moyenne)
Remarques sur les Point faibles :

* Les poursuites d'études sont certes assez importantes mais contrôlées, dans la mesure du possible, avec les entreprises d'accueil :

1/ Ce sont généralement des poursuites en alternance chez l'employeur d'origine qui encourage certains d'entre eux à se spécialiser lorsqu'il détecte un fort potentiel.
2/ Les master et écoles viennent recruter nos LP, preuve de la solidité de leurs compétences.
3/ Des étudiants qui grâce à l'apprentissage retrouvent le sens des études universitaires et professionnelles et souhaitent poursuivre. Impossible de leur interdire une poursuite dans ces conditions. Nous régulons au mieux en concertation avec les entreprises.

* Le dernier point me paraît difficile à comprendre. Les capacités d'absorption du marché local ne sont pas trop faibles pour les effectifs (de l'ordre de 500 embauches par an sur l'ancien Languedoc-Roussillon). Pour preuve, le nombre de contrats proposés par les entreprises locales, le taux d'insertion très satisfaisant. Certes, des entreprises accompagnent certains en poursuite d'études afin de ne pas perdre leurs alternants à fort potentiel qui souhaiteraient poursuivre plutôt que d'accepter un CDI. Enfin, il suffit de voir le nombre de formations qui ouvrent dans la région pour comprendre que les capacités d'absorption sont fortes. La LP ABF est meneuse sur ce marché concurrentiel et le but est de le rester plutôt que de laisser cette concurrence se développer, d'où toutes les démarches mises en oeuvre comme la démarche qualité par exemple.

LP GASP

*. Les poursuites d'études sont difficiles à contrôler. On note différents cas de figure illustrant ce point : Des étudiants qui sont encouragés par leur entreprise d'accueil durant la LPRO à poursuivre en Master sur un contrat (la formation de l'étudiant se poursuit en apprentissage), - des étudiants qui poursuivent en Master parce que des écoles les démarchent et les recrutent. - Des étudiants qui grâce à l'apprentissage retrouvent le sens des études universitaires et professionnelles et souhaitent poursuivre.
*. Je ne suis pas sûre de bien comprendre ce deuxième point, mais voici ma réponse :
Les étudiants qui ont trouvé de l'emploi à l'issue de la LPRO sont pour une grande majorité sur des postes d'acheteurs dans le secteur public (mairie, ministère des armées, hôpital, université...). Certains mais à la marge ont choisi le privé pour des raisons personnelles (préfèrent le fonctionnement du privé). Pour autant cela ne modifie pas les compétences travaillées en lien avec l'achat dans le cadre du diplôme et leur capacité à pouvoir évoluer dans l'un ou l'autre des secteurs (privé/public). Dans tous les cas, formés aux exigences du secetur public, les étudiants en emploi dans le secteur privé peuvent plus facilement répondre à des appels d'offre du public.
*La LPRO comprend 430 heures et les étudiants en formation initiale sont recrutés sur ce dispositif parce qu'ils n'ont aucune compétence dans le domaine commercial. Les heures en autonomie à leur disposition leur permettent de travailler seul.e.s sur des thèmes qui leurs sont inconnus (droit, marketing....). ILs ont ainsi plus de temps pour leur travail personnel et peuvent ainsi compléter leur cours.
* Effectivement la matière e-achat pourra être rajoutée, nous la proposerons au conseil de perfectionnement (présence des professionnels) et au conseil d'IUT . En revanche la gestion de projet est déjà intégrée dans le diplôme sous le vocable " conduite de projet".

LP TCI

* Un très faible nombre d'étudiants alors que le vivier de candidatures. Le nombre de contrat d'alternance est en forte hausse depuis deux ans. Cette progression est à confirmer, sur une fonction (export) qui reste une fonction de niche. La création récente du Pôle Relations Entreprises et Alternance de l'IUT (PREA IUT Mtp) début 2020 et le rapprochement avec le Service de Formation Continue de l'université (SFC UM), devraient permettre de développer le nombre de contrats d'alternance à compter de la prochaine rentrée.
* Un faible taux d'insertion professionnelle malgré un tissu économique local favorable. Des actions de sensibilisation des étudiants à l'opportunité de l'insertion professionnelle après la LP ont été mises en place (témoignage d'anciens, compte LinkedIn pour diffuser les offres d'emploi "export",...).
* Une représentation insuffisante des enseignants-chercheurs dans l'équipe pédagogique. Même si le diplôme n'a pas vocation à développer des liens avec la recherche, la présence d'enseignants chercheurs au sein de l'équipe pédagogique (18% de l'effectif enseignant) est la garantie d'un enseignement et d'une méthodologie d'analyse, en phase avec la doctrine récente.
La LP TCI est certifiée ISO 9001 depuis juin 2019.

Domaine Sciences et Technologie

LP BAE

* Pas de portfolio. Comme de nombreuses LP, nous n'avons pas encore de portfolio. Néanmoins, depuis la création de la LP, la progression en entreprise de chaque étudiant est suivie par un tuteur académique qui non seulement réalise plusieurs entretiens avec le maître de stage et l'étudiant, mais aussi retranscrit ces échanges en format papier pour les étudiants en FI et contrat de professionnalisation ou dans le carnet en ligne LEA (anciennement CFA clé) pour les apprentis, conformément à ce qui est demandé par le CFA EnsupLR. Un portfolio formalisé dans lequel apparaitront toutes les compétences et leurs modalités d'évaluation sera créé puis mis et en place par l'équipe pédagogique pour tous les étudiants. Celui-ci permettra de suivre l'acquisition des compétences des étudiants tout au long de la formation aussi bien à l'IUT qu'en entreprise.

* Peu de partenariats formalisés avec le privé. Comme indiqué dans le rapport HCERES, avec une promotion au 3/4 composée par des alternants (en moyenne 20 par an/26), et 50% des contrats d'alternance ou des stages réalisés dans le privé, nous avons réussi à fidéliser de nombreuses entreprises et laboratoires (dont Sanofi, IDvet, LaboSud, Inserm, CNRS). L'établissement de conventions de partenariat auxquelles l'équipe pédagogique et les entreprises sont sur le principe très favorables implique des accords – notamment financiers – entre le CFA et les laboratoires partenaires. En accord avec l'équipe pédagogique, le Pôle Relations Entreprises et Alternance de l'IUT interviendra auprès du CFA et des laboratoires partenaires afin de solliciter l'établissement de ces conventions.

* Reprise d'études à 30 mois trop importante. L'équipe pédagogique est très attentive à recruter en licence des étudiants qui souhaitent pouvoir rapidement travailler à l'issue de leur formation. Pendant l'année de formation, nous préparons nos étudiants à la constitution de leurs dossiers de candidature en réponse à des offres d'emploi (étude du milieu professionnel, recherche et analyse d'offres d'emploi, rédaction du CV et de la lettre de motivation, simulation d'entretiens d'embauche...). Dans un délai de 1 à 3 mois après l'obtention du diplôme, nos étudiants obtiennent très facilement un contrat de travail. Par ailleurs, il est à noter que chaque année, l'équipe pédagogique de la LP reçoit et transfère à toutes les anciennes promotions une moyenne de 120 nouvelles offres d'emploi proposées au niveau régional et national. A 30 mois de l'obtention du diplôme, les diplômés qui reprennent les études le font le plus souvent en master en alternance, car ils souhaitent se spécialiser dans des domaines très pointus (neurobiologie, infectiologie, bio-informatique) et/ou pouvoir évoluer professionnellement au sein de l'entreprise où ils ont été embauchés et qui leur propose un contrat d'alternance. L'équipe pédagogique ne peut ni prévoir ni intervenir dans ces choix.

LP OSSI

* Le CQPM n'apparait pas dans le supplément au diplôme : nous allons demander de le rajouter.
* Le recrutement et le nombre de diplômés DUT sont très faibles : c'est malheureusement exact, mais c'est totalement lié au faible taux de candidature des DUT sur le portail e-candidat. Nous travaillons sur cet aspect régulièrement, notamment en termes de communication par rapport aux formations de DUT susceptibles de candidater sur cette LP.

LP GEEB

La suppression du parcours Formation initiale solutionnera les différences formation initiale (FI)/Formation alternance (FA).
Renforcement de fait du taux d'enseignants chercheurs dans la FA
Une réflexion sera menée sur la réalisation de travaux pratiques en FA tout est possible. Il est d'ores et déjà prévu de renforcer les manips sur les logiciels RT2012 et STD Pleiades/Comfie et REVIT
Pour la FA, les poursuites d'études des alternants sont très peu nombreuses et nous ne faisons rien pour les encourager.

LP ALIPACK

*** Taux de poursuites d'études élevé**

Le taux de poursuite d'études élevé est expliqué par l'offre importante de formations au niveau master et à la réticence des étudiants à rejoindre le monde du travail, malgré le nombre important d'offres d'emploi au niveau bac+3. Lors du recrutement et de la réunion de rentrée, l'équipe pédagogique insiste bien sur le fait qu'une LP est une formation professionnalisante ainsi que sur les besoins exprimés par les industries de recruter des diplômés ALIPACK. Par ailleurs, il est important de souligner qu'aucun avis de poursuite d'études ni de lettre de recommandation ne sont émis par l'équipe pédagogique. Axes d'améliorations : L'augmentation du nombre d'inscrits en formation par alternance devrait avoir pour conséquence une insertion plus rapide à court terme, ainsi qu'une attractivité encore plus importe. Nous pouvons également poser la question au niveau des masters : faudrait-il qu'ils restreignent l'admission des étudiants diplômés d'une LP ?

*** Peu de professionnels intervenants directement dans l'enseignement présentiel**

Les pourcentages qui figurent dans le dossier sont issus de calculs qui ont été faits à partir des données fournies dans le tableau 2 du dossier HCERES (format imposé de présentation de l'équipe pédagogigue). Il en ressort que seulement 20% des enseignements sont assurés par des professionnels (75 heures sur un total de 403 heures), ce qui est jugé insuffisant (minimum requis de 25%). L'utilisation de ces données induit un biais dans le calcul, et donc dans l'évaluation de la formation, car ce tableau ne listait que les enseignements rémunérés par l'IUT. Les interventions de professionnels se font également dans le cadre :
- des visites de sites industriels au cours desquelles des présentations sont réalisées par des intervenants professionnels (domaine viticole de Rieucoulon, fabrique d'huile d'olive, centre de méthanisation de Montpellier, centre de tri de Montpellier, centre d'incinération Ocréal de Lunel, plate-forme de compostage d'Aspiran, centre d'enfouissement de Soumont —> 7 demi-journées de cours, soit 24 heures en présentiel).
- le projet DEFIPACK en lien avec l'agence ADOCC, 8 entreprises des industries agroalimentaires et CITEO (3 journées sur Toulouse et 1 journée de formation sur Montpellier avec CITEO —> soit 24 heures en présentiel)
Le pourcentage d'interventions professionnelles est ainsi porté à 27% (123 heures sur 451 heures), ce qui est tout à fait satisfaisant. S'ajoute à cela le stage en entreprise (16 semaines). Ces éléments auraient dus être pris en compte et mieux développés dans le dossier. Axes d'améliorations. Le nombre des interventions de professionnels a diminué progressivement au fil des années du fait de restrictions budgétaires et donc de la difficulté à prendre en charge les frais de déplacement des professionnels. Peut-être pourrions-nous y remédier dans l'avenir ?

*** Enquête d'évaluation des étudiants uniquement à 30 mois**

Effectivement, seules les enquêtes OSIPE à 30 mois ont été utilisées. Seuls ces résultats étaient disponibles sur le site

de l'OSIPE pour la LP ALIPACK : https://osipe.edu.umontpellier.fr/files/2020/01/Lpro-IUTMS-QUALITE-SECURITE-ET-IMPACT-SUR-L-ENVIRONNEMENT-DE-L-ALIMENT-ET-DE-SON-EMBALLAGE.pdf
Axes d'amélioration : me rapprocher de la cellule pilotage-qualité de l'IUT pour vérifier quelles autres informations sont disponibles.

*** Peu d'alternants malgré le soutien du service formation continue**

Je ne comprends pas le terme « soutien » puisque le service de formation continue n'a apporté aucun contrat d'apprentissage à la licence. Axes d'amélioration : la création du Pôle Relations Entreprises et Alternance sur l'IUT devrait permettre d'augmenter le nombre d'alternants.

Domaine SANTE

LP NAH

* Un dossier d'évaluation manquant d'information : En effet des informations concernant le parcours TCAS manquent au dossier, le jeune âge du parcours TCAS (deux ans) explique l'absence de données le concernant.

* Deux parcours très différents qui rendent la mention peu lisible : La mention métiers de la santé : nutrition, alimentation réunit deux parcours qui sont effectivement très différents, le parcours Nutrition et Alimentation Humaine (NAH) porté par le département de Génie Biologique de l'IUT de Montpellier- Sète, est prévu pour répondre aux besoins des professionnels en matière d'hygiène alimentaire, de conseil et d'éducation nutritionnelle, et le parcours Techniques Culinaires Adaptées à la Santé (TCAS), ouvert uniquement en alternance, porté par l'UFR Sciences pharmaceutiques et biologiques, est prévu pour donner aux professionnels de l'hôtellerie–restauration et des industries agro-alimentaires des compétences en matière d'intolérances alimentaires.

* Un nombre d'enseignants-chercheurs impliqués dans le parcours TCAS relativement limité : En effet, les enseignements y sont assurés principalement par des professionnels de la restauration qui ne sont pas des enseignants-chercheurs,

*Enfin, pour remédier à la baisse d'attractivité du parcours NAH, la demande de joindre au dossier de candidature une présentation sous la forme d'une vidéo (frein pour les étudiants les moins motivés) a été supprimée.

IUT NIMES

DOMAINE SCIENCE ET TECHNOLOGIE

LICENCE PROFESSIONNELLE MAINTENANCE DES SYSTÈMES INDUSTRIELS, DE PRODUCTION ET D'ÉNERGIE (P. 86)

Pas de LP sur cette mention à l'IUT de Nîmes

LP MAINTENANCE ET TECHNOLOGIE : ORGANISATION DE LA MAINTENANCE, parcours MAINTENANCE INDUSTRIELLE ET MATERIAUX EN MILIEUX CONTRAINTS (p. 91)

Dans le paragraphe "pilotage", il s'agit de la LP MI2MC et non MTOM !

Dans le paragraphe "résultats", il y a une contradiction: effectifs en baisse, qui reste constant autour de 15

Ensuite dans les points faibles sont mis en avant des abandons: j'en ai eu 3 depuis 2011 avec 1 pour cause maladie ! Il y a eu peut-être au départ des écarts avec ceux déclarés à la scolarité mais qui finalement ne se sont

pas inscrits chez nous ou n'ont pas eu leur BTS ou leur entreprise n'a pas concrétisé le contrat : ce n'est pas un abandon.

Pour les conseils de perfectionnement, je peux fournir tous les PV depuis 2011 (faut-il les communiquer ?)

LP MAITRISE DE L'ÉNERGIE, ÉLECTRICITE, DÉVELOPPEMENT DURABLE, parcours GESTION ET UTILISATION DES ENERGIES RENOUVELABLES (p. 95)

Principaux points faibles :

Absence totale de concertation entre les deux parcours » :

=> effectivement, les 2 parcours appartenant à 2 composantes distinctes structurellement et géographiquement de l'Université de Montpellier, ils fonctionnent en parallèle. Cela s'explique également par le fait que ces nouvelles dénominations de mention sont récentes. Cependant, les 2 parcours proposés sont également bien identifiés et distincts, ce qui rend une gestion commune de la mention inadaptée.

« *Taux d'insertion faible et poursuites d'études trop importantes dans les masters locaux.* » :

=> le pilotage du parcours GUER a changé en mars 2018. La dernière promotion sortante offre un taux d'emploi à 6 mois remarquable. 7 des 9 alternants sont en employés en CDI (je n'ai pas de retours sur les 2 autres). La ré-orientation du parcours GUER vers le tout alternance porte donc ses fruits et nous améliorons chaque année nos partenariats avec les acteurs économiques de la région. En outre, sur la promotion 2018-2019, un seul des 24 étudiants a poursuivi dans le « *master local* ».

« *Multiplication des conseils de perfectionnement* » :

=> un seul conseil de perfectionnement a lieu pour le parcours GUER. Un conseil de perfectionnement unique pour la mention est compliqué à envisager pour les raisons abordées au point 1.

Autre inconvénient pointé dans le document : « *La participation des enseignants-chercheurs dans les enseignements est faible, signifiant qu'il n'y a pas de lien avec la recherche. Par ailleurs, le dossier ne mentionne pas d'équipe de recherche travaillant sur les problématiques de l'énergie au sein de l'université de Montpellier* » :

=> comme indiqué dans le retour, le parcours GUER bénéficie de la participation de 3 enseignants chercheurs sur 7 enseignants du parcours pour l'enseignement mais aussi pour les projets tutorés : Pr. D. Matt, Dr. F. Bruguier qui est aussi co-responsable de la formation et Dr. E. Nativel. Deux d'entre eux sont issus de l'Institut d'Électronique et des Systèmes – UMR5214 - dont deux groupes ont leurs activités en lien direct avec l'énergie : le Groupe Énergie et Matériaux et le groupe Microélectronique Composants et Systèmes Efficacité Energétique. A titre d'exemple, cette année, 3 étudiants réalisent leur projet tutoré au sein du plateau de recherche « Solutions de Motorisations pour Véhicules Électriques » porté par le département et animé par Pr. D. Matt et 2 anciens étudiants du parcours GUER qui viennent de créer cette structure. Ce qui démontre un réel lien du parcours GUER avec la recherche.

***LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : CONCEPTION DE PRODUITS INDUSTRIELS* (p. 114)**

Pas de remarque

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : GESTION DE LA PRODUCTION INDUSTRIELLE (p. 117)

Réponses aux point notés dans la conclusion :

Principaux points faibles :

- *Taux de poursuites d'études beaucoup trop important*

=> Le nouvel arrêté licence pro nous aidera peut-être vu qu'il stipule « La licence professionnelle est un diplôme national de l'enseignement supérieur qui confère à son titulaire le grade de licence et poursuit un objectif d'insertion professionnelle. Compte tenu de cet objectif, la poursuite d'études en master au sens de

l'article L. 612-6 du code de l'éducation n'est pas de droit. », ce qui n'était pas le cas auparavant, mais il faut noter que les poursuites d'études se font en alternance, bien souvent dans l'entreprise qui a accueilli l'étudiant pour la licence pro et qui souhaite lui faire bénéficier de cette promotion sociale. La finalité pro est bien respectée, le jeune est intégré, et il bénéficie en plus de l'opportunité de s'élever socialement. A noter aussi que, quand on interroge un étudiant qui est en master pro sur la proportion de diplômés de LP dans sa promo, on obtient le résultat suivant : 20 sur 40.

• *Faible volume assuré par des enseignants-chercheurs et enseignants de l'établissement dans la formation.*

=> Il est effectivement difficile de trouver des enseignants-chercheurs prêts à se dévouer pour intervenir dans ces formations, souvent éloignées de leur sujet de recherche. Conscients de cette situation, les collègues EC s'investissent bien volontiers dans l'encadrement des projets tutorés, qui sont l'occasion d'apporter une ouverture d'esprit universitaire aux étudiants.

Le rédacteur du rapport note tout de même « Le lien avec la recherche n'est pas mis en avant au vu de la nature de la formation, ce qui n'est pas un problème »

• *Diversité de recrutements des apprenants limitée*

Enfin, si le recrutement des apprenants se pratique sur deux profils certes bien adaptés (BTS et DUT), cette politique ne répond pas aux attentes de diversité ni de passerelles. L'ouverture du recrutement à d'autres DUT et BTS, à plus de L2, serait bienvenue quitte à prévoir des mises à niveau.

=> La structure du dossier ne demandait pas de détailler ce recrutement, ce point n'a pas été détaillé, ce qui est reproché par ailleurs par le rédacteur. Nous prenons note que ce point devra être détaillé pour le futur dossier.

Les L2 seraient les bienvenus à condition qu'ils postulent. Il est toutefois compréhensible que les étudiants de L2 ne soient pas attirés naturellement par ces formations « industrielles », si cela était le cas ils se seraient orientés vers des BTS ou des DUT après le bac, le choix d'intégrer une L1 (puis L2) montre que leur inclination naturelle ne va pas vers les formations de type « industrielles et directement professionnalisantes ».

• *Formation uniquement en contrat de professionnalisation*

Par ailleurs, le contrat de professionnalisation étant la seule voie pour intégrer ce parcours, il serait souhaitable d'ouvrir la formation à d'autres dispositifs (formation continue, validation des acquis de l'expérience, formation initiale).

=> Ce recrutement en contrat de professionnalisation permet à nos étudiants de présenter en plus de la licence, un CQPM. L'auteur du dossier écrit lui-même que *« L'appui de la formation sur le CQPM et le découpage en blocs de compétences est appréciable car il garantit une finalité professionnelle évidente. »*

Cette possibilité n'est d'ailleurs pas mise en exergue dans la conclusion, alors que, pour d'autres LP, le fait de présenter le CQPM est noté comme un point fort. Nous faisons le choix de n'accueillir que des alternants – pas d'étudiant en formation initiale – car la formation est professionnalisante, et d'autre part nous souhaitons leur faire profiter de cette double certification (licence + CQPM), ce qui est rendu possible par le contrat de professionnalisation, ou dans certains cas de salariés en reprise d'études par des dispositifs de type (ex-)FONGECIF.

D'autre part, en ce qui concerne la formation continue et les VAE, le rédacteur du rapport semble ne pas avoir lu les éléments suivants dans le dossier déposé en Mai:

« La formation délivre régulièrement des diplômes par la VAE, et des salariés en reprise d'études sont intégrés périodiquement par le biais de VAP 85. »

« Accessibilité de la formation à des publics à contraintes particulières (étudiants en situation de handicap, , salariés, sportifs de haut niveau…) :

Salariés : les salariés inscrits au titre de la formation continue peuvent être inscrits sous le régime du contrat de professionnalisation, mais aussi au bénéfice de dispositifs de type FONGECIF ou Plan de Formation ou autre dispositif particulier à ce régime. Les salariés qui ne sont pas titulaires d'un diplôme bac +2 peuvent bénéficier du dispositif VAP 85 afin d'intégrer notre formation. Tous les ans, un ou deux étudiant(s) de la promotion sont des salariés en reprise d'études et ils s'intègrent à la formation comme les autres étudiants. »

Réponses à des remarques contenues dans le détail du rapport :

Le dossier ne présente pas d'analyse de coopération ou de concurrence avec d'autres licences professionnelles dans le même domaine. Cette analyse manque car elle est de nature à mieux apprécier l'offre et la demande en matière d'emplois sur le plan local et régional

=> Au niveau local, nous ne connaissons pas de formation équivalente. En revanche, la coopération avec la LP QHSSE est évoquée dans le dossier : ces deux licences étant anciennement des licences « gestion de la production industrielle ».

L'articulation avec la recherche n'est pas explicite, la formation n'indique pas par exemple la possibilité pour les apprenants de bénéficier de l'existence d'une plateforme technologique dans son périmètre scientifique.

=> Les compétences mises en œuvre ne relèvent pas des possibilités offertes par une plate-forme technologique (pas de fabrication de pièces, on est sur des techniques de gestion, de management).

L'emploi de logiciel adaptés voire de logiciels métiers (outils de résolution de problème, GPAO - gestion de la production assistée par ordinateur, FAO – fabrication assistée par ordinateur, etc.) devraient figurer au programme de formation.

=> La structuration du dossier ne semblait pas requérir de détailler les unités d'enseignement, ni leurs contenus, mais il y a bien un enseignement de GPAO – indiqué dans les ECTS du SAD. D'ailleurs, cela nous paraissait tellement évident qu'on ne l'a pas indiqué, contrairement aux kahoot et autres.

Les modalités de réalisation et d'évaluation du projet et du stage ne sont décrites que brièvement dans le dossier. Ce dernier fait mention d'un livret d'accueil à disposition des apprenants mais l'absence d'informations supplémentaires ne permet pas d'en évaluer sa pertinence.

=> Ces éléments n'étaient pas demandés explicitement dans le dossier, et il nous semblait qu'on nous avait demandé des dossiers synthétiques. Nous rajouterons ces éléments la prochaine fois.

Le dossier ne donne toutefois pas d'information sur la qualité et la fonction de ces intervenants.

=> Lors des campagnes précédentes, des tableaux détaillés permettaient d'inclure ce type d'information. Ces tableaux étant absents cette fois-ci du modèle de dossier, nous avons rempli le tableau « équipe pédagogique » avec les éléments demandés. La prochaine fois, nous indiquerons ces éléments, même s'ils ne sont pas explicitement demandés.

Le conseil de perfectionnement se réunit trois fois par an. Deux conseils sont communs entre cette formation et la licence professionnelle « qualité, sécurité, environnement ». Mais le dossier est trop peu explicite sur l'efficacité de ces conseils. Il aurait été appréciable d'y verser le dernier compte rendu

=> Idem, pas demandé donc pas fourni de manière à ne pas surcharger les dossiers.

L'effectif de la formation varie entre 12 et 22 inscrits pour les quatre dernières années. L'attractivité de la formation est, par conséquent, soit modérée, soit elle dépend de la politique de recrutement des entreprises locales.

=> La réponse est donnée dans le dossier déposé en mai :

Les effectifs de la formation sont régulièrement suivis, et l'attractivité de la formation reste bonne en moyenne. On note des fluctuations annuelles liées à la situation économique - le placement en entreprise est plus difficile quand les acteurs économiques sont en attente de l'évolution du marché, mais l'année suivante voit un rattrapage.

<u>Remarques du rédacteur du rapport :</u>

Les modalités de recrutement des apprenants ne sont pas explicites. Le responsable de la formation n'envisage pas de dispositifs de passerelles, voire même en fait abstraction, au motif qu'elles nécessiteraient une rupture de contrat de travail, ce qui signifie que cette licence professionnelle s'inscrit comme une poursuite d'études exclusive pour un public précis.

=> Contenu du dossier remis en mai :

Passerelles vers d'autres formations : la nature même de la formation n'incite pas à établir de telles passerelles, en effet la licence professionnelle n'a pas vocation à amener à une poursuite d'études, et d'autre part, une réorientation en cours d'année impliquerait une rupture du contrat de travail. En revanche, la formation accueille des étudiants en réorientation.

Le rédacteur, quand il écrit « *ce qui signifie que cette licence professionnelle s'inscrit comme une poursuite d'études exclusive pour un public précis.* » n'a pas compris ce qui était indiqué dans le dossier. On y parle de réorientation en cours d'année, pas de l'entrée en licence pro.

Les modalités de recrutements des apprenants ne sont en effet pas développées car cela n'était pas demandé dans le dossier.

D'une manière générale, le dossier présente beaucoup de défaillances dans le pilotage de la formation

=> Cette phrase, très forte, se retrouve telle quelle aussi dans le dossier de la LP CI-CAO. Les arguments développés par la suite, ne paraissent pas justifier un jugement aussi sévère.

Il manque des chiffres sur le taux de sélectivité, sur le nombre de candidatures et la façon dont elles ont été motivées et traitées.

=> En effet, ces chiffres n'étant pas demandés dans les dossiers alors que des tableaux les demandaient explicitement lors des campagnes précédentes, ils n'ont pas été indiqués.

Les voici pour 2018 et 2019 :

2019 : dossiers complets : 100 (je ne compte pas les incomplets, les « en attente » etc., ni non plus les demandes tardives passées hors eCandidat et le VAP) dont **63** mis en « avis favorable »

2018 : dossiers complets : 98 (je ne compte pas les incomplets, les « en attente » etc., ni non plus les demandes tardives passées hors eCandidat et le VAP) dont **58** mis en « avis favorable »

Quant aux poursuites d'études, eu égard au nombre de répondants (44 % en 2017 et 57 % en 2018), on note un taux de 62 % pour 2017 et de 33 % pour 2018. Ce sont des taux élevés qu'il convient de mieux analyser et de corriger pour assurer la pérennité de la formation si elle n'atteint pas l'objectif principal qu'est l'insertion professionnelle immédiate. Le dossier est insuffisamment détaillé sur les résultats de la formation. Il est nécessaire à l'avenir de livrer des informations plus complètes et plus récentes pour évaluer la pertinence des emplois tenus par les diplômés au regard des compétences visées par la formation.

=> Livrer des informations plus récentes ? Quand on dépose les dossiers en mai 2019, on ne peut pas connaître le devenir des diplômés 2019 qui finissent leur année en septembre 2019. Les diplômés les plus récents sont ceux de 2018. Il n'est pas possible techniquement de donner des informations plus récentes. A noter qu'une enquête sur de petits effectifs quel que soit le taux de réponse n'a aucune valeur statistique. Une étude sur 5 ou 6 ans en arrière associée à l'employabilité serait plus pertinente.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INDUSTRIE : MÉTALLURGIE, MISE EN FORME DES MATÉRIAUX ET SOUDAGE (p. 125)

Pas de remarque

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DE L'INSTRUMENTATION ET DU CONTROLE QUALITÉ, parcours ASSEMBLAGE INTEGRATION TESTS (p. 139)

Il y avait 9 étudiants dans la première promotion.

L'insertion pro de cette première promotion est de 100%, aucune poursuite d'étude.

- 2 chez expléo (Toulouse) : Techniciens opérateur avionique (essais et mesure sur banc de test pour satellite).
- 1 au centre spatial universitaire à Montpellier : Responsable du projet nanostar
- 1 chez Trad (Montpellier) :Technicien test radiation sur composant électronique
- 3 chez Latécoère (Montpellier) : 1 Thermal Test manager , 2 Techniciens qualification spatiale sertissage et harnais
- 1chez Altran (Toulouse): Technicien informatique, débogage de modules présent dans les avions Airbus
- 1 chez Acoem group (Lyon): Métier Technicien test composite, installation de machine de test en Europe

International :

L'université de Cape Peninsula University of technology (site de Cape Town) nous propose des stages en Afrique du sud avec un travail autour des nano satellites mais les étudiants préfèrent un stage dans une entreprise en vue de leur insertion professionnelle.

Répartition des cours :

Aujourd'hui nous en sommes à 10 professionnels, 8 enseignants chercheurs et 5 enseignants du secondaire, le nombre de professionnel est en augmentation nous y travaillons.

LP MÉTIERS DU BTP : BÂTIMENT ET CONSTRUCTION, parcours CONTROLE ET EXPERTISE DU BATIMENT et parcours GESTION TECHNIQUE DU PATRIMOINE IMMOBILIER SOCIAL (p. 147)

Remarques sur partie « ANALYSE »

P147 : « Les modalités d'enseignement privilégient le cours magistral et les travaux dirigés. Aucuns travaux pratiques ne sont proposés dans la maquette pour acquérir les bases pratiques attendues au niveau d'une LP. »

Les deux parcours CEB et GTPIS de la LP métiers du BTP Bâtiment Construction ne sont possibles qu'en alternance, avec 2 groupes de 15 étudiants pour le parcours CEB et un groupe de 15 étudiants pour le parcours GTPIS. Les deux groupes du parcours CEB ayant un calendrier de formation distinct, l'effectif maximal est de 15 étudiants.

Cet effectif permet des modalités d'enseignement réellement mixtes, CM, TD et TP, mixité applicable dans le cadre d'une même séance

Le tableau des Unités d'Enseignement a été rempli selon des modalités comptables et non selon des modalités pédagogiques, il ne fait pas apparaître de TP, mais cette modalité d'enseignement est bien utilisée dans les deux parcours, dans chaque élément constitutif de chaque unité d'enseignement.

P147 : « Seulement 17 % du volume total des enseignements sont assurés par des titulaires de l'IUT. Par conséquent, la très grande majorité des enseignements est assurée par des professionnels non académiques et des enseignants de l'enseignement secondaire, ne conférant pas, par voie de conséquence, le caractère universitaire à cette formation. »

Les deux parcours ont une unité d'enseignement consacrée aux projets tuteurés

UE4-Projet tuteuré 1 - AMO	50
UE4-Projet tuteuré 2 - Professionnel	100
UE5 - Projet d'application	60
UE5 - Projet tuteuré	30

Le tableau des Unités d'Enseignement a été rempli selon des modalités comptables et non selon des modalités pédagogiques, il ne fait pas apparaître les heures d'encadrement de ces projets tuteurés.

L'encadrement de ces projets est assuré par les enseignants titulaires de l'IUT, 240 heures s'ajoutent donc aux 234 heures comptabilisées dans le tableau de l'équipe pédagogique (pour 17%).

Les enseignants titulaires de l'IUT assurent 29% du volume total des enseignements sur les deux parcours CEB et GTPIS de la LP métiers du BTP Bâtiment Construction.

Il faut ajouter que le suivi des alternants en entreprise et exclusivement assuré par des enseignants titulaires de l'IUT.

P147 : « Il n'y a pas de compte-rendu du conseil de perfectionnement. »

La structure de la GED ne permettant pas d'ajouter de pièces annexes, ces compte-rendu n'ont pas pu être transmis.

Remarques sur partie « ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS »

P150 : « La mise en place de travaux pratiques caractéristiques d'une formation universitaire complète doit être envisagée pour correspondre réellement aux compétences attendues d'un technicien à l'issue d'une formation universitaire. A ce titre, l'exploitation d'une maquette numérique peut servir de support pédagogique de travaux pratiques. »

Des séances de travaux pratiques sont bien intégrées aux deux parcours (voir remarque ci-dessus) .

L'évolution de la maquette du parcours GTPIS pour la prochaine accréditation introduit un nouvel élément constitutif dans l'UE1, dont l'intitulé sera Plateforme Numérique du Bâtiment, pour prendre en compte la Transition Numérique du Bâtiment appliquée à la conception et à la maintenance des Bâtiments. L'enseignement dans ce nouvel élément constitutif intégrera des TP dont le support sera une maquette BIM d'un ouvrage.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION, parcours CAO/DAO MULTIMEDIA DANS LE BTP (p. 151)

« Aucune enquête de satisfaction est menée en fin de cursus auprès des étudiants. Ses modalités ne sont pas précisées et aucune analyse des résultats n'est exposée ».

=> Sûrement une coquille (« aucune » plutôt que « une ») puisqu'il est précisé dans le dossier que : « *En fin d'année une évaluation de la formation est effectuée au travers d'un questionnaire fourni aux étudiants pour recueillir leur ressenti sur chacun des modules dispensés. Un questionnaire plus général est également fourni aux tuteurs en entreprise. Un conseil de perfectionnement est organisé le dernier jour en centre de formation pour l'analyse des résultats et les évolutions envisagées. Les enseignements peuvent évoluer d'une année sur l'autre en fonction de ces retours, après concertation de l'équipe pédagogique* ».

Pour préciser quelques éléments de cette évaluation, les enseignants de chaque module reçoivent les évaluations faites par les étudiants de leur enseignement (structuration du cours, qualité des supports, adéquation des examens...)

Il a été notamment décidé suite aux retours des tuteurs dans la cadre de la nouvelle accréditation :

- Refonte complète des UE pour plus de lisibilité et de cohérence (UE1 Enseignements Généraux, UE2 Représentation 2D et Développement, UE3 Conception 3D, UE4 Collaboration - Projet BIM, UE5 Projet d'Application UE6 Stage en Entreprise)

- Création d'un module dédié au BIM

- Suppression du module « Site Web » au profit d'un module consacré aux nouvelles technologies de relevés 3D.

« Le rythme de l'alternance n'est pas précisé au sein du dossier d'auto-évaluation ».

=> 2 semaines en entreprise – 2 semaines à l'IUT

« Aucune réunion pédagogique n'est en place pour assurer la concertation nécessaire au sein d'une équipe étoffée et diversifiée ».

=> La phrase laconique dans le dossier « *L'équipe pédagogique est en relation continue au sein du département* » a pu donner une fausse impression. Bien sûr des réunions de l'équipe pédagogique sont mises en place (au moins une tous les 3 mois) en plus de points informels. Dont une, après le conseil de perfectionnement, pour décider de l'évolution des enseignements d'une année sur l'autre.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION, parcours TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT (p. 155)

Pas de remarque

Domaine DROIT, ECONOMIE, GESTION

LP MANAGEMENT DES PROCESSUS LOGISTIQUES, parcours MANAGEMENT DES OPERATIONS LOGISTIQUES DE DISTRIBUTION (p. 56)

En réponse au rapport rédigé par le HCERES sur la base des données transmises par son prédécesseur, l'actuel responsable pédagogique de la LP MOLD tient à fournir une série d'informations.

II – OBSERVATIONS

Il importe de préciser préalablement que le processus d'évaluation s'est inscrit dans un contexte de départ à la retraite du responsable du parcours et de reprise en début d'année universitaire par l'actuel responsable, recruté à l'UM le 1er septembre 2019.

Si les remarques du HCERES sur la qualité du dossier d'autoévaluation fourni sont tout à fait justes et n'appellent pas de commentaire, elles ne rendent pas justice à un diplôme qui, de fait, réussit sa mission d'insertion professionnelle.

Les précisions qui suivent ne visent en aucun cas à « refaire » un dossier d'autoévaluation, il est vrai particulièrement lacunaire, mais à apporter un éclairage utile et surtout à offrir des perspectives d'avenir pour cette formation.

A – FINALITE

- Sur l'effectif qualifié de « très petit » :

L'effectif de la promotion 2019-2020 est de 14 étudiants (+ 1 redoublant). S'y ajoute un candidat inscrit en VAE. Sur ces 14 étudiants, on dénombre : 1 Stagiaire de la formation continue, 2 contrats de professionnalisation et 11 contrats d'apprentissage (CFA).

B – POSITIONNEMENT DANS L'ENVIRONNEMENT

- la faiblesse de la dimension internationale est effectivement un point qui peut être amélioré, étant précisé que le rythme de l'alternance (une semaine en IUT / une semaine en entreprise) est également à prendre en compte.
- certains enseignements sont réalisés par des enseignants de l'AFTRAL, acteur majeur de la formation aux métiers de la logistique et du transport et ont lieu sur le site de cet organisme à Nîmes.

C – ORGANISATION PEDAGOGIQUE

- La structuration des enseignements en compétences : un travail a été engagé par le précédent responsable en ce sens. Le nouveau responsable a entrepris de formaliser ce travail.
- la formation est ouverte à la VAE (un candidat cette année). Les étudiants concernés sont suivis par le Service Formation Continue de l'Université de Montpellier en lien avec le responsable de la formation.
- concernant le suivi des étudiants selon leur statut (apprentissage, formation continue). Il est étroit, avec : un tuteur attribué parmi l'équipe pédagogique, au moins une visite en entreprise en présence de l'étudiant et de son maître d'apprentissage (ou de stage le cas échéant), un suivi tout au long de l'année (fiches de suivi) et en vue de la rédaction des rapports et préparation des soutenances (mai et fin août).

D – PILOTAGE

- Pilotage : des marges de progression existent. Des conseils de perfectionnement seront davantage formalisés cette année, notamment par le biais de questionnaires et de réunions plus formelles.
- Profil des intervenants : sur ce point encore, l'évaluation souffre d'un rapport d'autoévaluation incomplet. S'il ne s'agit pas de refaire le rapport, on portera à la connaissance du HCERES que l'équipe se compose de 14 enseignants au total. Dont : 3 enseignants-chercheurs / 4 enseignants PRAG ou PRCE / 7 enseignants vacataires. L'équipe reste stable depuis la création du diplôme avec peu de « turn over ». Parmi les enseignants non-titulaires, on compte : 3 formateurs de profession (anciens cadres du secteur) / 4 entrepreneurs ou cadres du secteur logistique.

E – RESULTATS CONSTATES

- Sur le bassin d'emploi des étudiants : cette année il s'étend de Béziers à l'Allier, avec une majorité d'étudiants dans le Gard, le Vaucluse et la Drôme. (Par ex. : Orano, Sonelog, Intermarché, DUC gestion, Renault, EDF site du Tricastin etc.).
- Sur la formation d'origine des candidats : 3 étudiants sont issus d'un DUT GEA / 5 de BTS spécialisés en transport et/ou logistique / 7 provenant d'autres formations de niveau bac + 2.
- Insertion professionnelle : l'étude réalisée par l'IUT, service relations extérieures, concernant l'année 2018-2019, indique un taux d'insertion professionnelle au 15 mars 2019 de 80% (réponse : « en emploi », dans le secteur concerné, dont la moitié en CDI). Aucun ancien étudiant n'annonce être en poursuite d'études.

LP MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS, parcours MANAGEMENT DES ORGANISATIONS DE SPORTS ET DE LOISIRS (p. 59)

Sur le volet Pilotage :

- Les modalités du parcours de recherche d'un contrat par apprentissage (livret) vont être compléter cette année par une séance en Mai 2020 par le chargé de développement de l'apprentissage des TRE

Sur le volet Résultats constatés :

- Les effectifs sont plus faibles via la demande de l'université de Montpellier de passer exclusivement par apprentissage via le secteur de niche du sport en Occitanie

Sur les recommandations :

- Il est envisagé d'établir une convention de partenariat avec Nîmes Métropole engagé sur le développement du tourisme sportif labellisé via les politiques d'aménagement territoriales ;
- La maquette est en cours d'évaluation de compétences transposables à d'autres secteurs (hôtellerie de plein air, centre de loisirs, stage de vacances …) ;
- Un partenariat est envisagé avec la maison du sport santé inaugurée en janvier 2020 sur Nîmes et les formations STAPS de UNîmes.

LP METIERS DE L'ENTREPRENEURIAT, PARCOURS MANAGEMENT DE PROJETS INNOVANTS (P. 181)

Positionnement dans l'environnement

Il est précisé que la dimension internationale de la formation est limitée. Celle-ci s'explique par le fait que le parcours *Management des Projets Innovants* n'est ouvert qu'en alternance. Il est vrai que le rythme de l'alternance, une semaine sur deux, nécessite la recherche d'un contrat d'apprentissage localement dans la majorité des cas, régionalement parfois, voire nationalement, mais pas au-delà.

Organisation pédagogique

Il est notée que la dimension internationale n'est pas présente ou de manière tout à fait exceptionnelle, alors que cette dernière est vue dans le cadre des cours d'anglais au travers de la présentation des problématiques liées à la dimension internationale du projet.

Il est précisé que l'utilisation des nouvelles technologies et des pédagogies innovantes est non systématisée. A la rentrée universitaire 2019-2020 au sein du parcours *Management des Projets Innovants,* plusieurs serious games ont été mis en place. Tout d'abord, une simulation à la gestion d'entreprise a été effectuée en début d'année dans le but d'intégrer les concepts clefs de la gestion et de développer des compétences transversales en gestion.

Ensuite, un jeu sur l'innovation a été effectué dans le cadre du cours de management de l'innovation. Enfin, un jeu de gestion de projet a été également introduit.

Résultats attendus

Le taux de poursuite d'études de 34% est noté élevé, ce dernier correspond néanmoins à la moyenne de l'ensemble des Licences Professionnelles de l'UM.

Concernant la remarque sur la baisse des effectifs au niveau du parcours *Management des Projets Innovants*, ceci s'explique par la diminution des inscriptions en formation initiale, en raison de la politique fixée par la direction des composantes et de l'Université de Montpellier en matière d'objectif de développement de l'alternance. Pour l'année universitaire 2019-2020, la formation n'étant ouverte qu'en alternance, 11 étudiants

dont 9 apprentis et 2 étudiants en formation continue suivent actuellement la formation. Antérieurement, le nombre d'apprentis avait varié entre 1 et 4 au maximum, et d'étudiants SFC entre 2 et 4 au maximum. Donc, les chiffres de l'apprentissage ont été nettement améliorés.

Analyse des perspectives et recommandations

L'ouverture internationale, avec des accords avec des universités européennes, pourrait favoriser l'attractivité du diplôme, mais à ce jour cet axe est difficilement conciliable avec la volonté politique de l'UM de développer les formations par le biais de l'apprentissage, ce qui implique de privilégier des candidatures locales, régionales voire nationales.

Le recours aux pédagogies innovantes avec des serious games (jeu d'entreprise, jeu sur l'innovation, jeu de gestion de projet) a été mis en place cette année au niveau du parcours *Management des Projets Innovants*. Les outils numériques avec l'utilisation de logiciels d'enquêtes comme Sphinx, de logiciel de planification de projet comme MS Project sont mis en place chaque année.

Concernant le changement du nom du parcours où le mot innovation a été enlevé, ceci ne s'est pas traduit par une baisse des enseignements axés sur l'innovation, puisque bien au contraire, dans la maquette déposée pour le dossier d'accréditation en janvier 2020, il a été nettement identifié tout un bloc de compétence sur l'innovation et la créativité pour un total de 81h, ce qui représente 18% des enseignements de la licence. Dans la précédente maquette, les éléments liés à l'innovation se retrouvaient dans plusieurs unités d'enseignement.

Ce bloc intitulé « Entreprendre une démarche de créativité et d'innovation dans la définition d'un projet de développement » apparaît indispensable dans le cadre de la définition de projet de développement au sein d'entreprises. On retrouve dans les blocs d'enseignement professionnels axés sur le projet tuteuré et l'activité professionnelle alternée cette importance de la justification du caractère innovant du projet confié au sein de l'entreprise dans laquelle l'étudiant effectue son alternance.

LICENCE PROFESIONNELLE QUALITE HYGIENE SANTE SECURITE ENVIRONNEMENT, parcours COORDONNATEUR QSE (p. 88)

Réponses aux point notés dans la conclusion :

Principaux points faibles :

L'auto-évaluation manque de lisibilité s'agissant des connaissances délivrées, des modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences.

=> Les trames de dossiers ne demandaient pas explicitement certains éléments, et d'autre part, il nous a été demandé dans ce dossier de faire « comme si » la licence QHSSE de Montpellier et celle de Nîmes étaient 2 parcours d'une même LP. Ce qui a d'ailleurs pour conséquence que notre LP n'apparaît pas dans le domaine ST alors que c'est l'habilitation que nous avions jusqu'à présent, je me suis déjà exprimée à ce sujet, mais cela a aussi pour conséquence qu'on ne pouvait pas détailler, faute de faire apparaître la véritable situation de ces deux formations.

La part des enseignements dispensés par des enseignants-chercheurs n'est pas assez développée.

=> Il est effectivement difficile de trouver des enseignants-chercheurs prêts à se dévouer pour intervenir dans ces formations, souvent éloignées de leur sujet de recherche. Conscients de cette situation, les collègues EC s'investissent bien volontiers dans l'encadrement des projets tutorés, qui sont l'occasion d'apporter une ouverture d'esprit universitaire aux étudiants.

Le volume horaire attribué à un seul professionnel pour le parcours QSE apparaît trop important.

=> On peut effectivement avoir des craintes quant à la pérennité d'une formation quand celle-ci est trop dépendante d'une personne en particulier. De manière à pouvoir conserver cet enseignant qui donne toute satisfaction, et qui nous permet de faire le lien de manière aisée entre les 3 référentiels ISO 9001 – ISO 14001 et ISO 45001 (la structure de ces 3 normes a été revue de manière à les rendre cohérentes entre elles), une procédure de

« remplacement » a été prévue en cas d'indisponibilité, de potentiels intervenants ont été identifiés, et nous disposons des descriptifs des cours (audit Datadock passé avec succès fin 2018).

Le nombre de crédits délivrés dans les deux parcours n'est pas toujours équilibré au regard du volume horaire représenté par les différentes matières. => pour la licence QHSSE parcours coordonnateur QSE, le ratio ECTS / heures d'enseignement est le suivant pour les UE d'enseignement en présentiel:

	ECTS	Durée totale d'enseignement en présentiel	ratio ECTS/h en %
UE1: Processus Qualité	12	101,5	11,82
UE2: Processus Sécurité	9	84	10,71
UE3: Processus Environnement	6	63	9,52
UE4 : Compétences transversales	13	182	7,14

Le ratio tourne autour de 10% pour les 3 premières UE car elles se réfèrent à des compétences « métier », qui font la spécificité de cette formation. Le ratio plus faible pour l'UE4 traduit le fait que cette UE se rapporte à des compétences transversales, générales, qui ne sont pas propres au métier préparé. Si nous devons faire évoluer ce ratio, serait-il possible de nous indiquer le ratio préférable entre compétences métier/compétences transversales ?

Réponses aux points détaillés dans le rapport (sauf ceux qui se recoupent avec la conclusion) :

Pilotage :

Sur l'équipe pédagogique : La formation indique que les rôles et les responsabilités des différents intervenants sont définis et répertoriés dans un livret distribué aux étudiants en début d'année. Toutefois, l'auto-évaluation ne détaille pas ces éléments

=> nous avions cru comprendre que les dossiers devaient être synthétiques, et nous n'avions pas compris l'importance de détailler ces points. Nous le notons pour la prochaine fois.

Sur les modalités de suivi de l'acquisition des connaissances et des compétences :

Les modalités de contrôle des connaissances ne sont pas identifiées dans l'auto-évaluation. La formation indique mettre à la disposition des étudiants des documents détaillant ces modalités.

=> les MCC étant définies au niveau de l'établissement et pas spécifiquement pour notre formation, nous ne les avons en effet pas indiquées en détail. C'est noté aussi pour la prochaine fois.

Résultats constatés :

L'attractivité de la formation semble être bonne (la formation ne donne aucune information sur le nombre de dossiers de candidature collectés)

=> Il n'y avait pas de tableau demandant le nombre de dossiers demandés, le nombre d'étudiants retenus comme c'était le cas dans des campagnes précédentes, c'est pourquoi nous n'avons rien mis.

Mais nous avons les chiffres – d'autant plus facilement maintenant que les dossiers sont dématérialisés dans eCandidat.

Pour QHSSE parcours coordonnateur QSE voilà les chiffres 2018 et 2019 (rappel : 24 places disponibles) :

2019 : dossiers complets : 149 (je ne compte pas les incomplets, les « en attente » etc, ni non plus les demandes tardives passées hors eCandidat et le VAP) dont **103** mis en « avis favorable »

2018 : dossiers complets : 144 (je ne compte pas les incomplets, les « en attente » etc, ni non plus les demandes tardives passées hors eCandidat et le VAP) dont **99** mis en « avis favorable ».

La formation tente d'obtenir des informations sur le devenir de ses étudiants. Elle dispose des données fournies par l'observatoire de la vie étudiante et par les enquêtes réalisées par le responsable de formation. Cependant il n'est pas fait état du type d'emploi occupé.

=> même réponse : dans les campagnes précédentes, on devait remplir des tableaux avec le type d'emploi occupé mais pas dans celle-ci. Nous avons donc cru qu'il ne fallait plus le faire, pour ne pas surcharger les dossiers.

MOMA : Montpellier Management :

LICENCE ADMINISTRATION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE

Concernant les évaluations des enseignements, elles sont faites systématiquement à chaque fin de semestre pour chaque année de formation en Licence AES. Elles donnent lieu à une restitution en conseil de perfectionnement auprès des étudiants délégués. Ces points ont été portés au rapport dans les pages :

• Rapport p 20 :
*La restitution des enquêtes **semestrielles** est organisée lors des conseils de perfectionnement et est doublée, le cas échéant par une restitution auprès de la promotion complète soit à l'oral, soit par courriel.*

• Rapport p 23 :
Evaluation de la formation par les étudiants
Une personne est chargée de l'animation technique de l'évaluation (via Sphinx) et les RP sont chargés de l'animation sur le terrain.
Depuis la dernière accréditation, les évaluations des enseignements ont été systématisées. La passation de l'enquête est menée par le RP durant un de ces CM ou à défaut lors d'un créneau à la discrétion du RP s'il n'a pas d'enseignement durant le semestre concerné.

• Annexes p 74 :
Rôle et modalités de fonctionnement : Le rôle de ce Conseil [de perfectionnement] est […]
*— de faire une restitution des enquêtes **semestrielles** menées auprès des étudiants et de répondre à leurs questionnements et le cas échéant, de mettre en place des actions correctives.*

Concernant la spécificité du parcours **AGP** de la formation par rapport à la licence Administration publique (**LAP**) explicité comme portée par la faculté de Droit et de sciences politiques de l'UM dans le rapport de la HCERES, nous signalons que la LAP n'est pas portée par la Faculté de droit et science politique de l'UM mais par l'Institut de préparation à l'administration générale (IPAG) de l'Université de Montpellier.
Pour apporter des éléments d'éclaircissement, les deux formations (L3 AGP-LAP), bien concernant le même domaine – le secteur public –, ont des vocations différentes :

• la L3 AGP a vocation à fournir aux étudiants un bagage de fond pluridisciplinaire en **Management** public. Les enseignements délivrés leur permettent de maîtriser sous l'angle du droit, l'économie et de la gestion les fondamentaux du Management public et la méthodologie propre à ces disciplines respectives. Nous noterons que le parcours de l'étudiant a vocation à se poursuivre par un Master en ce domaine. L'Institut Montpellier Management délivre ainsi un Master Management public, comprenant deux parcours de Master 2, par lequel une majorité d'étudiants de L3 AGP poursuivent leurs études à l'issue de leur année de L3.

• La Licence d'administration Publique délivrée par l'IPAG de Montpellier se situe, quant à elle, dans une logique de préparation aux **concours** et non de formation au Management public à proprement parler. Elle s'inscrit donc dans une démarche d'acquisition et de maîtrise de la méthodologie des concours.

Les deux formations sont donc en réalité complémentaires, non concurrentes. En effet, l'entrée pérenne en administration publique suppose d'être solidement formé aux métiers et méthodes du Management public (ce à quoi s'attache la L3 AGP puis, plus largement, le Master Management public du MOMA), d'une part, mais également à la méthodologie spécifique des concours (ce à quoi s'attache la LAP), d'autre part. Ces deux phases supposent un engagement particulier et entier de la part de l'étudiant, d'autant que le « marché » des concours se caractérise par la présence de candidats souvent surdiplômés.
Ceci explique pourquoi les deux formations sont souvent suivies par nos étudiants de façon successive selon le schéma (L3 AGP – Master management public au MOMA suivi d'une entrée à l'IPAG) afin de finaliser leur formation de fond dans un premier temps, avant de se consacrer ensuite à la préparation des concours.

Ceci explique qu'il n'est pas rare de trouver en LAP des étudiants déjà titulaires de M2. Ainsi, de nombreux étudiants de la L3 AGP ont suivi ce chemin qui leur a permis de réussir des concours (attaché territorial, rédacteur territorial, Instituts régionaux d'administration).

LICENCE GESTION

Observations

« L'organisation de comités de pilotage et de perfectionnement, mais dont on ignore si leurs recommandations sont réellement prises en compte ».

Nous nous efforçons de prendre en compte les recommandations formulées. Le suivi de la satisfaction des étudiants liée au diplôme nous permet d'apprécier les progrès réalisés année après année.

« L'offre en apprentissage du parcours de L3 CVIA est appréciable mais il est regrettable de ne pas avoir des précisions sur son déroulement (rythme de l'alternance, modalités du suivi des apprentis, etc.), sachant que ce parcours est localisé sur trois sites géographiques différents ».

L'alternance s'effectue au rythme de 3 semaines en entreprise et 2 semaines de cours à MOMA, à l'exception du mois de décembre en raison d'un pic d'activité et des mois juillet/août qui correspondent à une période de vacances.

Le suivi des apprentis est effectué à MOMA à chaque retour d'une période en entreprise avec le responsable pédagogique. Le suivi des apprentis en entreprise est quant à lui réalisé par le CFA 2 fois par an (en fin de chaque semestre). Ce fonctionnement est identique sur chacun des sites (Agen et Toulouse). Le responsable pédagogique rencontre les équipes de ces deux sites chaque semestre au moment de la délibération et profite de cette occasion pour viser les évaluations des enseignements, ainsi que les résultats semestriels des étudiants.

« Il conviendrait enfin que les responsables de la mention analysent la valeur ajoutée pour les étudiants de l'offre en alternance proposée et recueillent les informations relatives à la nature et à la localisation des masters (hors ceux de l'UM) dans lesquels les diplômés poursuivent leurs études ».

Au vu des chiffres disponibles, l'offre en alternance proposée semble pertinente, car une majorité d'étudiants (notamment de Montpellier) poursuivent leurs études et choisissent de les prolonger dans le cursus en alternance. Ainsi :

- en 2017, 65.21% des étudiants de la L3 CVIA Montpellier ont continué en M1 CVIA (41% si on associe les sites d'Agen et de Toulouse)
- en 2018, 50% des étudiants en L3 CVIA Montpellier ont continué en M1 CVIA (29% si on associe les sites d'Agen et de Toulouse)

Il n'existe pas de master universitaire directement concurrent au Master CVIA. L'offre hors UM se compose notamment de ces formations: Mastère Spécialisé en Management des Entreprises du Vivant et de l'Agroalimentaire (EM Lyon), MS Marketing, communication et ingénierie des produits agroalimentaires (EM Normandie), Responsable d'Affaires Agroalimentaires (Titre RNCP Niveau 7 Bac+5) (ISEMA Avignon).

Parcours **Management Hôtellerie Tourisme**

Le taux de réussite 2017-2018 est de pour la L3 MHT présentiel 22 étudiants, 20 reçus (soit 90.9%). Par contre le taux de réussite pour la promo L3 MHT E-learning est de 53.12% (17 admis sur 32 inscrits), ce qui est normal car beaucoup d'étudiants travaillent à temps complet et opte pour une stratégie d'obtenir la licence sur 2 ans.

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

Parcours Management et gestion de rayon DistriSup

Le responsable pédagogique, est maître de conférences associé à MOMA. Il anime le comité de liaison en présence de certains enseignants (selon leur disponibilités)

L'évolution des enseignements est actuellement en cours au sein du réseau Distrisup avec la création d'un groupe de travail comprenant des universitaires et des représentants des enseignes. Les enseignements de type automatisation des activités des commerces, digitalisation, magasins sans caisses, introduction de la dimension valorielle ou autres, seront communiquées à ce groupe de travail pour une intégration dans la formation le plus rapidement possible, probablement pour la rentrée 2022.

LICENCE PROFESSIONNELLE **ORGANISATION ET GESTION DES ETABLISSEMENTS HÔTELIERS ET DE RESTAURATION**

Parcours Management des Unités de restauration

Principaux points faibles :

● Des promotions restreintes qui posent question quant à l'attractivité de la formation et une absence d'information dans le dossier sur le nombre de candidats en amont.

PROMOTION 2018 / 2019

Nb de dossiers reçus	Nb de candidats recrutés	Nb de candidats recrutés
175	50	13

PROMOTION 2019 / 2020

Nb de dossiers reçus	Nb de candidats recrutés	Nb de candidats recrutés
128	36	15

Les promotions sont restreintes pour les raisons suivantes :

- La formation se déroulant en alternance, elle nécessite un suivi particulier entre les entreprises, les étudiants et le responsable pédagogique de la formation.
- Le nombre d'entreprise et l'affinité des candidats sont limités par nature : régionalisation, nombre d'implantation, nombre d'entreprise …

● Une formation qui n'apparaît pas comme étant une formation universitaire à vocation professionnelle : faible dimension universitaire de la LP au regard de ses intervenants (aucun cours assuré par un enseignant chercheur) et faible proportion des intervenants professionnels (inférieure à 25 %).

La part des professionnels représente environ 47 % des enseignements dispensés.

● Une formation qui ne s'inscrit pas *de facto* dans la filière licence-master Hôtellerie-restauration développée par Montpellier Management.

Le parcours de licence Gestion et le master qui suit s'intitule Management Hôtellerie Tourisme. Il est plus en lien avec le management hôtelier que la restauration qui plus est collective et de chaine. Qui plus est le principe d'une Licence Professionnelle est de permettre une insertion sur le marché du travail et non de poursuivre en master.

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCIALISATION DES PRODUITS ALIMENTAIRES

Parcours responsable commercial vins et réseaux de distribution

Principaux points faibles :

● Une absence d'information sur le pilotage de la formation et sur la composition de l'équipe pédagogique ainsi que son équilibre entre les intervenants.

L'équipe pédagogique comprend 50 % de professionnels et 50 % de permanents (de Montpellier Management et de SupAgro), dont 4 enseignants-chercheurs. Cela représente 28 personnes en tout.

Chaque année un Comité de pilotage se réunit à l'occasion de la fin de la formation.

Il est composé d'un ingénieur pédagogique de la formation et des 2 responsables de la formation et des responsables d'UE :

Un point est fait sur :

- Le comportement des étudiants (résultats, implication, motivations, absences …)
- Les évolutions professionnelles : techniques et technologiques

- Les évolutions sur les contenus et orientations des enseignements
- Les besoins et demandes des entreprises

Une évaluation de la formation, par les étudiants, est réalisée pour chaque UE et chaque intervenant à partir d'une enquête « Sphinx ».

Les résultats sont communiqués UE/UE et enseignement/ enseignement aux intervenants.

Toutes les situations pédagogiques sont évaluées, cours, projet tutorés, rapports de stage …

Une réunion d'échange avec l'ensemble des étudiants et de l'équipe pédagogique est réalisée pour discuter les résultats de l'enquête et envisager les améliorations à apporter à la formation

Un livret de l'étudiant est remis et renseigné tout au long de la formation.

● Une place quasiment inexistante de l'international.

La LPCVRD a pour vocation principale de répondre aux besoins régionaux de la filière.

En effet en Languedoc Roussillon, le secteur viticole et la structuration des entreprises nécessite le recrutement de commerciaux pour mieux valoriser les produits. De plus la variété, le type, la taille des entreprises et le positionnement des produits définit un poste de niveau cadre moyen pour des licences pro. En effet les entreprises de négoce sont faibles et il n'est pas besoin de cadres supérieurs.

Souvent la 1ère mission est de finir de proposer un produit (bouteille, BIB …) commercialisable et valorisable.

Toutefois, un certain nombre d'étudiants ont des missions de développement de marché internationaux et à cette fin, des cours de marketing international et d'anglais sont dispensés.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

A- Observations sur les points faibles de la mention soulevés dans le rapport :

1 Une insertion professionnelle faible, notamment pour le parcours MOSL.

2 Un pilotage transversal des parcours inexistant, ce qui ne facilite pas l'échange de bonnes pratiques entre les parcours.

3 Un parcours Management des TPE/PME trop généraliste pour une LP.

1 – Le secteur du management des organisations de sports et loisirs fait office de « niche » en région Occitanie, ce qui explique une insertion professionnelle faible pour ce parcours. S'agissant du parcours CSAPE, sont ouverture est trop récente pour pouvoir en apprécier l'impact sur l'emploi des diplômés. Les titulaires du parcours MTPE/PME obtiennent en grande majorité un emploi après l'obtention de leur diplôme.

2 - L'absence de pilotage transversal des parcours composant la mention s'explique principalement par le fait que les formations sont proposées sur trois sites éloignés géographiquement et que la périodicité des enseignements et évaluations n'est pas la même. La préconisation faite dans le rapport d'évaluation semble donc difficile à mettre en œuvre. Afin de remédier à cette difficulté, il est prévu que le parcours Management des TPE/PME soit rattaché à une autre mention de licence professionnelle proposée par l'Institut Montpellier Management à compter du prochain quinquennal.

3 - Le parcours Management des TPE/PME, tout en étant généraliste, reste orienté vers la professionnalisation accrue des étudiants, notamment grâce à un rythme d'alternance adapté au recrutement local, à l'intervention de professionnels dans la formation et à l'accent mis sur les rapports d'activité et de projet tuteuré. Au travers du suivi des apprentis et stagiaires effectué par le responsable pédagogique, il apparaît que les entreprises sont sensibles au caractère généraliste des savoirs et compétences, d'autant plus dans les TPE/PME car les besoins et missions ne peuvent pas tous être couverts, faute de moyens pour pouvoir employer des salariés spécialisés. La recommandation d'intégrer ce parcours dans la filière gestion pourrait remettre en cause l'attrait des entreprises et des étudiants pour cette formation, car la professionnalisation reposerait alors uniquement sur un stage, et non sur une alternance comme c'est actuellement le cas en licence professionnelle.

B- Observations sur les points spécifiques aux parcours soulevés dans le rapport :

1- S'agissant du parcours MOSL :

1.1 Sur le volet Pilotage : Les modalités du parcours de recherche d'un contrat par apprentissage (livret) vont être compléter cette année par une séance en Mai 2020 par le chargé de développement de l'apprentissage des TRE

1.2 Sur le volet Résultats constatés : Les effectifs sont plus faibles via la demande de l'université de Montpellier de passer exclusivement par apprentissage et via le secteur de niche du sport en Occitanie

1.3 Sur les recommandations :

- Il est envisagé d'établir une convention de partenariat avec Nîmes Métropole engagé sur le développement du tourisme sportif labélisé via les politiques d'aménagement territoriales ;
- La maquette est en cours d'évaluation de compétences transposables à d'autres secteurs (hôtellerie de plein air, centre de loisirs, stage de vacances …) ;
- Un partenariat est envisagé avec la maison du sport santé inaugurée en janvier 2020 sur Nîmes et les formations STAPS UNIMES.

2- S'agissant du parcours CSAPE : le supplément au diplôme n'a pu être élaboré en temps voulu par les services administratifs de la composante car la formation n'existe que depuis la dernière rentrée.

3- S'agissant du parcours MTPE/PME : La concurrence de ce parcours avec d'autres formations ne suscite pas de difficultés s'agissant du recrutement des apprentis et des diplômés après l'obtention de leur diplôme. En effet, il s'agit d'un recrutement local en raison du rythme spécifique d'alternance (2 jours/3 jours). Les apprentis formés dans les entreprises locales sont souvent embauchés à l'issue de la formation.

LICENCE PROFESSIONNELLE METIERS DE LA GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ : COMPTABILITÉ ET PAYE

Parcours Gestion de la Paye et du Social

1. qu'il y a 9 enseignants chercheurs dans l'équipe pédagogique, : effectivement il y en 5 en présentiel et il y en avait 4 en distanciel, mais ce sont les mêmes personnes, donc on ne peut pas dire que nous sommes 9 car nous ne sommes que 5 en réalité.
2. qu'il n'y a pas d'évaluation des enseignements, alors que le dispositif d'évaluation est bien décrit dans le dossier initial, mais dans une présentation globale de ce qui est fait à Montpellier Management.

Peut-être faudrait-il apporter alors cette "observation"

L'évaluation des enseignements dispensés dans la LP GPS est bien réalisée chaque semestre par les étudiants, ainsi que pour toutes les formations de MOMA, conformément à la description qui figure pages 13 et 14 du dossier.

LICENCE PROFESSIONNELLE **METIERS DE L'ENTREPRENEURIAT CREATION ET REPRISE D'ENTREPRISE**

Cette évaluation nous conforte dans le projet de regroupement dans la même mention (Métiers de l'entrepreneuriat) de nos deux LP en EPME. Il nous semble qu'il conviendrait d'oeuvrer rapidement auprès du directeur de l'IUT et de Jean-Patrick pour que les LP de Nîmes soient parallèlement rattachées à une autre mention (par exemple Management et gestion des organisations). Dans la remontée de nos offres de formations pour le prochain quinquennal, nous ne savons pas ce qui a été fait par nos collègues de Nîmes.

Dans l'ancienne offre de formation, nous avions :

- Mention Métiers de l'entrepreneuriat : Création et reprise d'entreprise (MOMA) + Management de projets innovants (IUT de Nîmes)

- Mention Management et gestion des organisations : Management des TPE/PME (MOMA) + Management des organisations de sport et de loisir (IUT de Nîmes) + Coordination des activités des structures d'accueil de la petite enfance (Faculté d'Education à Perpignan).

Dans la campagne d'accréditation en cours :

- Nous avons regroupé les 2 LP de MOMA dans la mention Métiers de l'entrepreneuriat.

- Nous ne savons pas ce qu'ont fait nos collègues de Nîmes et d'ailleurs, mais il serait bien qu'ils regroupent leurs différents parcours dans une même mention (par exemple Management et gestion des organisations), différente de la nôtre, pour plus de cohérence et une vraie coordination entre les parcours. S'ils souhaitent reconduire leurs parcours actuels, cela signifierait le rattachement de la LP Management de projets innovants à la mention Management et gestion des organisations. Les évaluateurs de l'HCERES préconisent d'ailleurs d'abandonner le qualificatif "innovant" pour un intitulé large "Management de projets" plus conforme à la réalité de la formation.

MASTER **CONTROLE DE GESTION ET AUDIT ORGANISATIONNEL**

Page 1 : Le master *Contrôle de gestion et audit organisationnel* (CGAO) se réalise en formation initiale pour la première année de master (M1) :

P. 1 : Toutefois, l'environnement est plutôt concurrentiel. Il existe au sein de l'Université de Montpellier un master Management des systèmes d'information, parcours Système d'information et contrôle de gestion, ainsi qu'une option en contrôle de gestion à la Montpellier Business School.

Eléments de réponse ou de commentaire
La formation dispensée à MBS n'est qu'une option d'une formation très généraliste et ne représente que 135 heures de formation. Par ailleurs, MBS est une structure privée sur laquelle l'Université de Montpellier ne peut intervenir.
La mention CGAO est positionnée sur le cœur de métiers du contrôle de gestion : calculs de coûts, gestion budgétaire, comptabilité, finance… alors que la mention portée par l'IAE est plus positionnée sur les systèmes d'information. Dans cette logique, l'institut Montpellier Management concentre les seuls Professeurs d'Université et MCF de la spécialité Contrôle de Gestion alors que l'IAE concentre les enseignants au profil SI des deux instituts.

P.2 : L'organisation pédagogique n'est pas indiquée pour le parcours délocalisé au Maroc, et faisant l'objet d'une double diplomation en partenariat avec l'école HEEC.
P. 3 : Un déficit d'information concernant l'organisation et le pilotage du parcours délocalisé au Maroc.
Un positionnement trop imprécis du parcours délocalisé Contrôle de gestion (finalité, pilotage, organisation…).

Eléments de réponse ou de commentaire : Effectivement le parcours Contrôle de gestion était délocalisé au Maroc avec l'école HEEC de Marrakech, ce partenariat a pris fin en juin 2019 et ne sera pas renouvelé. C'est pourquoi ce parcours n'a pas fait l'objet d'un développement approfondi.

P.3 : En M2, le parcours SGSID voit ses effectifs passer de 33 inscrits en 2015-2016 à 15 en 2018-2019, et le parcours ACI de 19 en 2015-2016 à seulement 14 inscrits en 2018-2019. Cette forte baisse des effectifs aurait dû faire l'objet d'éléments de commentaires permettant d'en comprendre la cause.

Eléments de réponse ou de commentaire :
Les effectifs de l'année 2015-2016 concernent les effectifs d'une spécialité (avant l'harmonisation des mentions) contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques commune MOMA-IAE. L'apparition des mentions nationales a conduit l'IAE et MOMA à choisir des mentions différentes.

Les effectifs du parcours M2 ACI sont de 18 étudiants inscrits en 2019-2020 plus une VAE.

MASTER ENTREPRENEURIAT ET MANAGEMENT DE PROJETS

Observations

p. 2 : « En l'absence d'information, il n'est pas possible d'apprécier les modalités de recrutement. »
Les recrutements en master 1 et 2 se font via e-candidat. Après admissibilité les étudiants sont convoqués à un entretien de motivation.

p. 3 : « Une formation à la recherche perfectible (seule existe une UE facultative). »
Tous les étudiants de M1 et M2 sont informés de l'existence d'un master recherche (REM) en parallèle du M2 ce qui est une vraie richesse pour l'ensemble des étudiants du site.
Par ailleurs, tous les enseignements réalisés par des enseignants chercheurs du master ont un lien très étroit avec la recherche au travers du laboratoire MRM ou du Labex Entreprendre. Leur enseignement est donc largement adossé à la recherche.

MASTER FINANCE

Point d'amélioration identifié	Erreurs factuelles	Observations
Les compétences acquises dans cette formation ne sont pas mentionnées explicitement	Non	L'approche en termes de blocs de compétences prévaut à partir de la nouvelle maquette du Master Finance
Pas d'indication sur les contours du partenariat MBS	Il est indiqué dans le rapport, section 2.1. la nature de ce partenariat : *« proposer depuis de nombreuses années aux étudiants un partenariat avec Montpellier Business School, dont il accueille certains étudiants venant préparer leur semestre de spécialité à Montpellier Management. »*	Non
Positionnement régional et national non précisé	Le positionnement local a été indiqué, section 2.1. : *« le Master Finance est le seul à détenir la mention Finance dans le sous-ensemble régional du Languedoc-Roussillon »*	Non
Pas de partenariats internationaux	Non	Le Master Finance est inscrit dans un projet de partenariats internationaux dans le cadre de sa prochaine habilitation sur la thématique Green Finance
Pas de cours d'analyse	Comme indiqué page 10 du rapport, section 4.3., ce cours	Non

financière	existe, semestre 3, UE 2, il est dispensé par un enseignant chercheur de Montpellier Management	
Volume horaire non précisé et ne permettant pas d'estimer le poids des intervenants extérieurs	Le volume horaire de chaque enseignement est indiqué dans les Modalités de Contrôle des Connaissances (MCC), document qui a été joint au dossier. On constatera dans ce document que le poids des intervenants représente plus d'un quart de la formation du M2.	Non
Pas de suivi d'acquisition de compétences transversales visibles dans la maquette / pas de PEC	Non	L'approche par blocs de compétences développée dans la nouvelle maquette autorisera ce suivi
Salaire médian à l'embauche non précisé	Ces indications sont mentionnées dans la fiche Finance OSIPE 2018 annexée au dossier.	Non

MASTER **MANAGEMENT**

Absence de conseil de perfectionnement au niveau de la mention : un conseil de perfectionnement est prévu et sera mis en œuvre.

Des synergies faibles entre les 3 parcours : une réorganisation de la mention est prévue pour la prochaine accréditation. En particulier, le parcours management de l'hôtellerie tourisme aura une orientation plus stratégique et passera dans la mention « management stratégique ». Il quittera donc la mention « management ». Par ailleurs, un nouveau parcours plus en cohérence avec les parcours MODR et REM a été créé dans la mention « management » : « management de la transition écologique et de l'économie circulaire ».

Spécialité Management de l'Hôtellerie Tourisme
La fluctuation des effectifs d'une année sur l'autre est principalement dûe à la localisation du master en Lozère (Enquête téléphonique menée tous les ans auprès des étudiants acceptés dans le Master mais non présents à la rentrée universitaire). Cette fluctuation devrait cesser à partir de la rentrée 2020, date à laquelle le master sera totalement relocalisé à Montpellier.

En M2, le volume horaire est de 300 heures car les heures d'enseignement sont condensées sur le premier semestre pour permettre aux étudiants de faire un stage de 6 mois. Ce découpage spécifique en M2 est possible grâce à l'organisation de la filière basée sur le principe de la spécialisation progressive depuis la L3. Cela explique le très bon taux d'insertion mentionné dans le rapport.

MASTER MANAGEMENT PUBLIC

I. Erreurs factuelles

II. Observations

- Sur l'autonomie des parcours et l'amélioration de leur coordination : La mention Management public de l'UM comprend des formations gérées par des composantes différentes autonomes l'une de l'autre (le MOMA et l'IAE),

implantées sur des sites différents de la ville. Pour cette raison, il est difficile d'avoir un fonctionnement totalement homogène des différents parcours. Ceci explique par exemple les pratiques différentes concernant le suivi des étudiants (indépendamment du suivi réalisé par l'UM à travers l'OSIPE sur le travail duquel les responsables pédagogiques ou de mention n'ont pas de prise). Afin de résorber les difficultés liées à cette autonomie sur le plan pédagogique, un rapprochement entre les deux formations est proposé dans le cadre de la prochaine accréditation. En effet, une convention sera conclue entre le MOMA et l'IAE afin que les étudiants de l'IAE suivent et s'inscrivent au M1 Management public du MOMA. Le M1 MP accueillera ainsi tous les étudiants de la mention.

- **Concernant les effectifs** : le rapport relève les faibles effectifs en général des formations de la mention, notamment du M2 MELM. Nous rappellerons qu'en raison de la gestion de ce diplôme sur trois sites et deux universités différentes, chaque promotion comprend en réalité une vingtaine d'étudiants dont un tiers est inscrit au MOMA, un tiers en faculté des sciences (UM) et un tiers à l'Université Paul Valéry de Montpellier. Le dossier ne recense donc que les effectifs inscrits au MOMA. Pour le reste des effectifs, le rapprochement au niveau du M1 entre l'IAE et le MOMA (cf point précédent), permettra une mutualisation plus importante. En outre, les actions de communication seront poursuivies pour informer sur les formations de la mention et leur donner plus de visibilité.

- Sur un éventuel rapprochement avec la MAP de l'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) de l'UM : Les deux formations (formations de la mention Management public-MAP), bien que concernant le même domaine – le secteur public -, ont des vocations complémentaires. En effet, l'entrée pérenne en administration publique suppose d'être solidement formé aux métiers et méthodes du Management public (ce à quoi s'attachent les formations de la mention), d'une part, mais également à la méthodologie spécifique des concours (ce à quoi s'attache l'IPAG en général est ses formations : LAP et MAP notamment), d'autre part. Ceci explique pourquoi les deux formations sont souvent suivies par nos étudiants de façon successive selon le schéma (Master management public ou MUTI suivi d'une entrée à l'IPAG ensuite, le plus souvent en LAP) afin de finaliser leur formation de fond dans un premier temps, avant de se consacrer ensuite à la préparation des concours.

- **Concernant l'insuffisance de formalisation des partenariats** : ces partenariats sont implicites et existent de fait avec l'ouverture des M2 MELM et M1 et M2 MUTI à l'apprentissage. Il a été proposé d'ouvrir également le M2 MELM à l'apprentissage lors de la prochaine accréditation. Il est vrai qu'une formalisation des partenariats gagnerait à être réalisée notamment avec le CNFPT. Cette piste est actuellement à l'étude.

- **Concernant l'attractivité de la formation et les langues** : Dans le cadre de la prochaine accréditation, plusieurs perspectives d'évolution ont été proposées. L'offre a été pensée en blocs de compétence, pour s'ouvrir notamment plus largement à la formation continue. Des enseignements en anglais seront introduits dans la maquette des M2 MELM et MPT (environmental policies 12h, public local government 10h et Acceptability of public policies 12h – cours mutualisés entre les deux parcours).

MASTER **MANAGEMENT STRATEGIQUE**

Spécialité Management Stratégique de la Distribution

Le master MSD est dirigé par deux responsables :

Philippe Abrard, responsable du master 1 - Anne Mione, responsable du master 2

Le nombre de candidats en 2018 : 221 candidats pour 21 pris en master 1- 15 candidats pour 2 pris en master 2

Le master MSD a été créé en 2015. L'enquête d'insertion concerne le devenir des étudiants 30 mois après leur sortie de diplômes. Il était impossible d'avoir les données jusqu'à présent.

Les chiffres donnés ont été recueillis par le partenaire mais ne sont pas obtenus de façon systématique. L'apprentissage garantit un excellent taux d'insertion.

La formation est pilotée par l'université : Le rôle du partenaire (Ifria) est limité à l'inscription administrative des étudiants et à la présence dans le Conseil de perfectionnement. La sélection des candidats est menée par l'université. L'organisation d'un Dday de rencontre avec les professionnels est organisée par l'université, à l'université. Contrairement à d'autres formations, ce sont les enseignants qui réalisent les visites des apprentis dans les enseignes et non le partenaire.

Les enseignants chercheurs représentent 40 % des intervenants du master 1. En master 2, de nombreuses conférences sont réalisées par des universitaires spécialistes de la distribution (Jean François Lemoine). L'équipe est renforcée par l'intervention de deux doctorants qui réalisent des interventions et guident les étudiants pour leurs mémoires dans l'ensemble de la formation.

La formation est donnée exclusivement en apprentissage ce qui incite la candidature des étudiants issus d'une licence professionnelle. Nous avons ouvert le master en ciblant les licences générales. Pour favoriser l'accès à ces étudiants qui n'étaient pas portés par une enseigne, nous organisons un D day de rencontre avec les professionnels. Toutefois, l'expérience de ces quelques années montre que la connaissance du secteur et l'expérience du candidat étaient des pré-requis exigés par les enseignes pour confier les fonctions de direction à nos étudiants.

MASTER MARKETING VENTE

Remarque sur le responsable de mention marketing-vente : « Il n'est mentionné nulle part de responsable de mention et l'on ne peut que supposer que le responsable de pôle joue ce rôle. » Oui effectivement, Gilles N'Goala (Pr) est responsable de la mention marketing-vente.

Remarque sur les taux d'insertion à 6 mois : Ceux-ci sont variables selon les parcours-types (métiers et secteurs d'activités), le poids de l'apprentissage et de la formation continue dans la formation et selon les années, avec notamment pour la promotion 2017-2018 un taux d'insertion moyen de 79% (70,6% pour la promotion M2 MIT).

Promotion 2017-2018	**A Obtenu un emploi** *(depuis l'obtention du M2)*	**N'a pas obtenu un emploi** *(depuis l'obtention du M2)*	**Total**	**Taux d'obtention d'un emploi** *(depuis l'obtention du M2)* *****
CVIA	14	2	16	87.5%
DMRC	13	7	20	65%
MDEC	27	6	33	81.8%
MDEC-EL	35	11	46	76.1%
MIT	12	5	17	70.6%
MMC	16	2	18	88.9%
MSL	9	5	14	64.3%
MSPM	17	7	24	70.8%
TOTAL	**312**	**83**	**395**	**79% ***

*Enquête réalisée entre avril et juin 2019

Remarque concernant l'approche par bloc de compétences, qui n'a pas été précisée dans le dossier : les nouvelles maquettes (mises en œuvre à partir de 2021) ont été élaborées selon une approche par blocs de compétences.

Remarque concernant l'absence de précisions sur le master Marketing Stratégique des Produits et des Marques : cette délocalisation n'existe plus depuis la rentrée 2019, le partenariat ayant pris fin.

Concernant la spécialité **Management et Direction des Equipes Commerciales**

Concernant le rapport d'évaluation de la mention MV et spécifiquement sur le Master MDEC : il semblerait qu'il y ait une confusion entre le taux de réussite MDEC Présentiel et MDEC E-learning. Cela conduit les évaluateurs à la remarque suivante (p.3 rapport de la mention MV).

"Les écarts sont parfois importants (par exemple pour le parcours MDEC en 2017-2018, 96 étudiants ont été diplômés parmi les 127 inscrits, soit un taux de réussite de 75% et non de 100%). Il semblerait, en outre, *qu'il y ait une certaine déperdition entre le M1 et le M2 ».*

Y a-il la possibilité d'ajouter que le taux de réussite du présentiel et du e-learning ne peuvent pas être cumulés, les modalités d'enseignement n'étant pas les mêmes.

Par ailleurs, la déperdition entre le M1 et le M2 ne concerne uniquement que le E-learning.

Concernant le pilotage de la formation, comme le souligne le rapport, un responsable est identifié par année. De plus, le responsable du M2 est également le responsable de la mention est assure un rôle de coordinateur global de la formation.

UFR MEDECINE

DFGSM

CONCLUSION Principaux points forts :

- Formation diversifiée avec de nombreuses UE libres
- Stages hospitaliers bien organisés
- Utilisation de la simulation en stages de séméiologie en DFGSM2 et dans les UE intégrées en DFGSM3
- Taux de réussite en DFGSM3 très satisfaisant

Principaux points faibles :

- Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants
- Pas de conseil de perfectionnement ni d'autoévaluation
- Une ouverture à la recherche peu lisible (pas de double-cursus)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

La formation PACES et DFGSM est cohérente et de bonne qualité. Cependant, le dossier présenté pour l'évaluation ne met pas en valeur cette formation surtout pour DFGSM2 et 3, fournissant trop peu d'informations documentées sur les modalités pédagogiques, l'évaluation des étudiants et leur suivi. De plus, ces données, quand elles existent, sont difficilement exploitables et insuffisamment analysées.

Il est dommage que la formation offre peu d'accès à la recherche et à la mobilité internationale.

On ne peut que recommander la mise en place d'un conseil de perfectionnement, d'une évaluation systématisée des enseignements par les étudiants et d'un dispositif d'autoévaluation.

Réponse :

- L'évaluation systématique se réalise via le Conseil de DFGSM avec participation active des étudiants pour faire évoluer le cursus et évaluer les étudiants. Par contre, pas d'autoévaluation faite.
- Pour les doubles cursus, cela est possible par 3 voies : 1) les aménagements du Master BS, 2) l'école de l'INSERM, 3) le double cursus porté par le labex EpiGenMed.
- Enfin, les échanges ERASMUS sont nombreux.

DFASM :

CONCLUSION Principaux points forts :

Bilan des effectifs et du suivi des étudiants : Comme cela est constaté au niveau national, les étudiants valident massivement leur formation (1,6 à 5,5 % d'échec pour le DFASM3).

Les données fournies ne permettent pas d'analyser les abandons ou réorientations éventuels qui restent marginaux mais il semble que la commission pédagogique analyse les demandes de redoublement post-ECN.

Aucune information n'est apportée quant au devenir et au suivi des étudiants en fin de formation.

- Enseignement diversifié et structuré avec recours à des ateliers de simulation
- Terrains de stages nombreux et variés
- Formation à la recherche dans quatre masters ou en double cursus
- Forte incitation à la mobilité internationale avec de nombreuses conventions Erasmus
- Taux de réussite excellents en DFASM3

Principaux points faibles :

- Manque de lisibilité du pilotage de la formation
- Absence de conseil de perfectionnement et de dispositif d'autoévaluation

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS

Le DFASM de la Faculté de Médecine Montpellier-Nîmes est, indiscutablement, une formation de qualité, mais les informations et données fournies dans le dossier présenté par l'établissement ne permettent pas toujours de l'évaluer à sa juste valeur.

La mise en place d'un conseil de perfectionnement, d'une évaluation formalisée des enseignements par les étudiants et d'un dispositif d'autoévaluation pourrait très valablement aider à améliorer encore la qualité de cette formation

Réponse :
Chaque module intégré est piloté par une double responsable disciplinaire, aussi que chaque UE, avec un gestion par le Conseil de second cycle avec une directeur sur les deux sites de Nîmes et de Montpellier. Ce conseil inclut la participation des étudiants ce qui permet une évaluation et une amélioration des enseignement. L'évaluation des stages repose elle sur le développement de l'utilisation de gélule (logiciel d'évaluation des étudiants) et de sirop (logiciel d'évaluation des stages).

Certificat de capacité en Orthophonie

1. Développer davantage les pédagogies par compétences et les pédagogies innovantes

Les modalités de contrôle des connaissances font une place importante, et croissante au fil des semestres, au contrôle continu qui s'appuie essentiellement sur l'évaluation de compétences, par l'intermédiaire de simulations de situations d'entretien clinique, de bilan (jeux de rôles notamment), de présentations et d'analyse de vignettes cliniques, d'outils/protocoles d'évaluation/de rééducation par les étudiants, de présentations et d'analyse d'articles scientifiques par les étudiants, de présentation de travaux de recherche par les étudiants.
Il est prévu par ailleurs d'évaluer certaines connaissances lors des premiers semestres par QCM sur tablette via la plateforme SIDES. Ce type d'évaluation devrait être mis en place à la prochaine rentrée universitaire.

2. Systématiser l'évaluation des enseignements

Un questionnaire d'évaluation des enseignements a été élaboré au cours de ce semestre et sera disponible sur l'ENT des étudiants à partir du mois d'avril 2020. Il prend la forme d'une échelle de Lickert à 5 niveaux (de *Très Satisfait* à *Très Insatisfait*) et concerne l'organisation générale des enseignements ainsi que chaque UE isolément incluant les stages.

3. Réaliser des statistiques sur le suivi des étudiants

Nous réaliserons ce suivi à partir de la rentrée prochaine, par l'intermédiaire d'un questionnaire adressé systématiquement aux néo-diplômés au cours de l'année suivant l'obtention du Certificat de Capacité d'Orthophoniste.

4. La proportion de professionnels au sein de l'équipe de pilotage devrait être augmentée

Actuellement, les responsables d'UEs Pratiques Professionnelles (n=8) sont tous des professionnels orthophonistes. Concernant les jurys d'examens, 2 professionnels orthophonistes compléteront à partir de la rentrée prochaine leur composition actuelle.

5. Le positionnement de la formation dans l'environnement scientifique et socio-économico-culturel devrait être amélioré

Les personnes intervenant dans les UEs Sciences de la société et Sciences du langage sont des enseignants chercheurs en Sciences Humaines et Sociales, il existe par ailleurs, dans le cadre de la formation initiale, un partenariat entre le Département Universitaire d'Orthophonie et d'une part l'Association Régionale pour l'Intégration et l'Education des Déficients Auditifs (UE Optionnelle LSF), et d'autre part différentes structures d'hospitalisation publiques et privées.

En ce qui concerne les partenariats scientifiques, les laboratoires partenaires suivants accueillent des étudiants dans le cadre de leur stage Recherche : Institut des Neurosciences de Montpellier (U1051), Institut de Génomique Fonctionnelle de Montpellier, Laboratoire Praxiling, Institut des Sciences de l'Evolution de Montpellier, Laboratoire SHS med Médecine Physiologie et Médecine Expérimentale, Laboratoire Parole et Langage, Epsylon, CMRR CHU Montpellier, Plateforme recherche Institut d'Imagerie Fonctionnelle Humaine Montpellier.

Il est enfin prévu pour la prochaine rentrée la création d'une UE Optionnelle *Recherche*, ouverte aux étudiants de 5ème année souhaitant poursuivre leur cursus universitaire (doctorat).

UFR ODONTOLOGIE

Annotation N°1 sur le texte ci-après page 5 au point « AVIS GLOBAL » du rapport HCERES :

« Le numérique au service de la formation s'est surtout développé à la Faculté de Médecine, de Pharmacie et dans les quatre masters »

Il est étonnant que dans cette synthèse n'apparaisse que deux disciplines de santé médecine et pharmacie avec deux masters et non l'odontologie. Dans le rapport, La Faculté d'odontologie présente selon les rapporteurs une forte position surtout dans le domaine de la simulation et le numérique.

Les étudiants sont formés à la Conception et la Fabrication Assistée par Ordinateur depuis 6 ans dans le tronc commun des enseignements comme dans celui des stages hospitaliers.

De plus, la mise en place d'Unités d'Enseignements Hybrides nécessite que les étudiants maîtrisent les divers outils informatiques mis à disposition.

Annotation N°2 sur le texte ci-après page 6 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

« Les formations en santé étant professionnalisantes, les stages de mise en situation professionnelle occupent une large part du cursus (médecine, maïeutique, odontologie, pharmacie). Cependant trop peu d'informations sont données sur les modalités d'organisation et d'évaluation de ces stages (élaboration et contenu du carnet de stage, méthodes d'évaluation du stagiaire, évaluation des stages, supervision et accréditations des maîtres de stage). »

Dans les documents fournis pour DFGSO et DFASO, les modalités concernant les stages sont explicitées avec des détails **point VII. page 7 à 21 du rapport initial.** Il existe un **carnet de stage (doc 1)** en vigueur qui n'a pas été joint. Nous vous fournissons celui-ci avec **les modalités de contrôle des connaissances** (doc 2) qui détaillent la validation des stages comme indiqué ci-dessus.

Annotation N°3 sur le texte ci-après page 6 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

« L'initiation à la recherche se fait dans le cadre des UE optionnelles et on ne peut pas savoir si l'ensemble des étudiants a suivi au moins une UE libre Recherche au cours de leur cursus. »

Depuis l'année universitaire 2019/2020, compte-tenu de la qualité des enseignements et l'appétence des étudiants pour ceux-ci, les enseignements en recherche sont intégrés dans le tronc commun et obligatoire pour tous les étudiants pour être plus proche de l'arrêté licence 2018 qui demande une initiation à la recherche.

De plus le choix de la faculté d'odontologie a été de les intégrer dans une compétence permettant à tous les étudiants qui auraient suivis l'ensemble des enseignements du tronc commun « recherche » et les ELC étiquetées « parcours recherche » et un stage d'1 mois dans un laboratoire recherche pour disposer d'un niveau M1 en recherche, dès la fin L3, pour intégrer plus facilement le M2 recherche.

Annotation N°4 sur le texte ci-après page 7 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

« Il faut noter que deux formations n'ont donné aucune information sur leurs effectifs (DFA en sciences odontologiques et en sciences maïeutiques). »

Les informations sur les effectifs de DFASO n'ont pas été transmises car elles sont liées aux effectifs de DFGSO eux-**mêmes en rapport avec le numerus clausus** à quelques passerelles ou redoublants près.

Annotation N°5 sur le texte ci-après début page 8 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

« Très peu de données sont fournies sur les poursuites d'études dans les différentes filières (nombre d'étudiants validant leur M1 au cours du cursus, nombre d'étudiants poursuivant par un M2 puis une thèse d'université, nombre d'étudiants accédant à l'internat pour la filière d'odontologie) »

Les données n'ont pas été fournies car elles ne concernent que quelques étudiants amenés à suivre le cursus master, surtout « master de biologie santé » dans un but d'approfondissement des compétences en vue des carrières universitaires ou hospitalières plus que d'insertion professionnelle direct.

L'internat en odontologie sur Montpellier est présenté par un nombre significatif d'étudiants toujours dans la même perspective d'approfondissement des compétences et d'ouverture de leur cursus en recherche. Le degré de réussite à cet internat est évalué au niveau national par le président du conseil scientifique de l'internat Professeur Pierre COLON. Un tableau joint ci-après récapitule les résultats et témoigne que nous avons une trentaine d'étudiants inscrits sur 2 années d'études pour le concours de l'internat (DFASO2 et DFTCC) avec un taux moyen de réussite (LP et LC) de grande qualité à environ 50%.

Toutefois, cela ne préjuge pas de la finalité hospitalière définitive du cursus de l'étudiant :

Candidats concours internat						
	Estimation Candidats		**Admis**		**Total candidats**	**Total Admis**
	DFASO2	**DFTCC**	**DFASO2**	**DFTCC**		
2015-16	**15**	**17**	**8**	**10**	**32**	**18**
2016-17	**17**	**5**	**8**	**4**	**22**	**12**

2017-18	**20**	**16**	**8**	**10**	**36**	**18**
2018-19	**24**	**11**	**11**	**6**	**35**	**17**

Annotation N°6 sur le texte ci-après page 9 du rapport HCERES :

« Les données présentées dans le dossier des DFG et DFA en sciences odontologiques concernant le volume horaire dédié à la clinique sont très élevées et n'apparaissent pas en l'état réalisables ni conformes et nécessiteraient a minima des précisions quant à leur mise en œuvre. »

Cette analyse nous interpelle car les tableaux présentés pages 12 et 13 concernant le DFASO 1 et 2 montrent un volume global et total de l'offre de formation en clinique avec toutes les heures où des vacations de formation sont présentes pour tous les étudiants. Il ne s'agit pas du volume horaire par étudiant.

En conséquence, nous vous fournissons une explication détaillée du mode de calcul (Doc 7)

1. **DFGSO**

Annotation N°7 sur le texte ci-après page 3 de l'évaluation

« La formation est organisée selon les textes réglementaires présents dans le dossier. Les connaissances et compétences attendues sont clairement précisées mais aucune donnée n'est disponible dans le document concernant les modalités d'information des étudiants sur les programmes, les modalités de contrôle des connaissances et d'organisation des examens »

- L'information auprès des étudiants de DFGSO et DFASO se fait dès le début de l'année par des réunions préparatoires à l'insertion dans l'année supérieur au cours desquelles l'information sur l'organisation des études leur est donnée. Celles-ci se fait en DFGSO par un premier accueil physique réalisé début juillet qui regroupe les étudiants admis après la PACES. Il est procédé mi-juillet lors des inscriptions à une présentation des études et du fonctionnement de la faculté par le Doyen d'Odontologie et une visite avec les familles si elles le souhaitent en présence de Monsieur le Doyen et de l'équipe pédagogique de la faculté d'Odontologie.

  Le premier jeudi du mois de septembre, après le stage infirmier, il est organisé une journée de pré-rentrée permettant la rencontre avec les enseignants responsables des enseignements, un accueil spécifique sur une demi-journée est organisée pour les DFGSO 3.

  Avant l'entrée en clinique en DFASO, les étudiants de DFGSO3 suivent une semaine de préparation à l'arrivée en stage clinique. Puis, ils suivent sur 3 semaines des séminaires de préparation à l'insertion en pré-clinique (AES, radiologie, hygiène et tenue éthique hospitalière).

  Les enseignants réalisent dans chaque discipline un accueil spécifique et mettent sur l'ENT les dispositions les obligations et les attendus pédagogiques en clinique.

  Le site web de la faculté récapitule l'ensemble des informations (calendrier, Mcc etc…).

- Pour ce qui est **de la composition des jurys (doc 3),** acte réglementaire essentiel et obligatoire, approuvé chaque année, après un vote en conseil de gestion et obligatoirement affichée à la connaissance de tous, dès sa signature par le Président de l'université; comme pour les modalités de contrôle des connaissances qui sont votées chaque année en conseil de gestion, dans le respect des textes nationaux mais aussi en lien avec la charte des examens de l'université puis transmises à l'université pour approbation en commission de la Formation et Vie Universitaire et Conseil d'Administration, toutes ces informations sont affichées à la faculté et diffusées via le site web.

Annotation N°8 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation DFGSO du rapport HCERES :

« Enfin, un stage de 35 heures en cabinet dentaire ou en laboratoire de prothèses dentaires a été mis en place dans le cadre des UE optionnelles et peut être réalisé en DFGSO2 ou en DFGSO3. Cependant, aucune information sur le nombre d'étudiants qui ont suivi ce stage n'est donnée dans le dossier, ce dernier étant optionnel (UE libre) »

Effectivement, Les informations transmises ne faisaient pas état du nombre d'étudiants suivant ce stage optionnel. Il apparaît que la grande majorité des étudiants de DFGSO2 et DFGSO3 effectuent ce stage (stage en cabinet libéral de chirurgie-dentaire mais aussi et/ou dans un laboratoire de prothèse)

Les chiffres ci-dessous renseignent sur le nombre d'étudiants ayant effectués cet UE « Stage » sans distinction entre stage en cabinet libéral ou chez le prothésiste

46 DFGSO2 en 2019	47 DFGSO2 en 2018	36 DFGSO 2 en 2017
68 DFGSO 3 en 2019	70 DFGSO3 en 2018	76 DFGSO 3 en 2017

Cet Enseignement de Libre Choix « Stage d'observation » est **une originalité non prévue par les textes de formation, mais a été mise en place pour favoriser au-delà de la découverte métier, une meilleure compréhension et intégration des étudiants dans leur cursus d'étude**.

Il est proposé pour limiter les situations d'échecs par manque d'information sur l'orientation et permet aux étudiants de se conforter avec leur projet professionnel.

Annotation N°9 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation :

« Au niveau des compétences additionnelles et transversales, la validation du Certificat informatique et internet (C2i) niveau 1 (appelé désormais Pix) et 2 est permise pendant le DFGSO mais les dispositifs d'acquisition ne sont pas détaillés. Dans les textes réglementaires, le C2i niveau 2 doit être acquis au cours du DFASO et orienté vers l'exercice professionnel, il semble donc difficile de l'enseigner au cours du DFGSO où les étudiants ont encore peu de notions sur l'utilisation des outils numériques indispensables à l'exercice professionnel »

En Odontologie depuis la mise en place du C2i de niveau 1 et de niveau 2 les deux niveaux sont enseignés en suivant entre DFGSO2 et DFGSO3 avec pour objectif de maitriser des logiciels métiers (actuellement LOGOS au service d'Odontologie) dès l'entrée en clinique DFSASO1. Cette formation a été intégré au sein d'une compétence en informatique validée en fin de DFGSO3.

Les étudiants réussissent ces deux niveaux sans difficulté (pas de redoublement ou d'étudiants sans réussite), la question de la difficulté ne nous a jamais été rapportée. Ces enseignements sont dispensés sous forme hybride depuis cette année universitaire avec un suivi et une évaluation continue des étudiants par l'enseignante responsable.

Annotation N°10 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation DFGSO

« L'initiation à la recherche est encouragée avec des UE optionnelles sur les bases de la méthodologie et l'ouverture à la recherche clinique ainsi que par la possibilité pour l'étudiant d'intégrer un enseignement complémentaire de M1. Cependant, on ignore à la lecture du dossier si tous les étudiants ont un contact avec la recherche au cours de leur cursus, ces UE étant optionnelles. »

La formation à la recherche se faisait par des UEs de Libre Choix jusqu'à l'année 2018/ 2019 avec un nombre moyen d'étudiants validant ces UEs comme suit :

14 DFGSO2 en 2019	28 DFGSO2 en 2018	37 DFGSO 2 en 2017
26 DFGSO 3 en 2019	22 DFGSO3 en 2018	13 DFGSO 3 en 2017

En lien avec l'arrêté licence de 2018 Les maquettes des enseignements ont été modifiées et depuis la rentrée 2019, les UEs de Libre choix « d'initiation à la recherche » font partie du tronc commun obligatoire et d'une compétence recherche. (Confer Annotation 3)

Annotation N°11 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation :

« Le pilotage de la formation est assuré par des enseignants hospitalo-universitaires d'odontologie assurant une triple fonction d'enseignement, de recherche et d'activités hospitalières. Cependant, on ne peut lire dans le document s'il existe des responsables désignés de cours, ni d'UE en particulier lorsque ces dernières sont multidisciplinaires. Aucune information n'est disponible sur une éventuelle commission pédagogique qui piloterait la formation. »

- Le document concernant les DFGSO pages 22 à 25 fait état de la liste de tous les enseignants responsables de sous-section qui sont les responsables de l'organisation des UEs dans leurs disciplines. Ces enseignements étant interdisciplinaires ou pré-cliniques, sont répartis par le responsable de sous-section concerné (sous-section disciplinaires du CNU en Odontologie) responsables élus en conseil de gestion. **Un document est joint avec l'ensemble de ces responsables et le support d'information utilisé pour la communauté (doc 4).**
- La composition de la commission pédagogique est votée en conseil de gestion et ses comptes rendus servent d'appui et de constitution des dossiers sur lesquels le conseil doit se prononcer pour

approbation. Elle se réunit régulièrement chaque année depuis plus de 15 ans. Vous trouverez en annexe **sa composition et un tableau récapitulatif de ses réunions (doc 5).**

Annotation N°12 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation DFGSO du rapport HCERES :

« L'enseignement étant semestrialisé, une délibération se fait en fin de chaque semestre et les étudiants peuvent consulter leurs copies librement après la délibération et la validation des épreuves. La composition précise des jurys n'est pas précisée. »

La réponse à l'affirmation de la fin de la phrase se trouve à l'annotation n° 7. Les jurys sont votés en temps et heure dans le respect de la réglementation.

Annotation demandée N°13 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation :

« Les enseignements sont évalués par les étudiants et les résultats des évaluations présentés aux étudiants et aux enseignants responsables des UE pour discussion. Il n'est pas précisé dans le dossier si les stages sont évalués. »

L'annotation N°2 répond à cette affirmation d'évaluation des stages. Les modalités de contrôle des connaissances donnent cette précision concernant les stages point VII. Page 7 à 21.

Vous trouverez en annexe **les Modalités de Contrôle des Connaissances** (doc 2) qui détaillent les modalités précises de ces s**tages et le carnet de stage** qui est en vigueur, et qui n'avaient pas été effectivement fournis**.**

Annotation N°14 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation DFGSO

« Un conseil de perfectionnement réglementaire a été mis très récemment en place pour participer à l'évaluation des formations et des enseignements et en veillant à l'adaptation de ces enseignements aux besoins de la profession. Il semble commun au DFGSO et DFASO (Diplôme de formation approfondie en sciences odontologiques). Ce conseil de perfectionnement doit permettre d'identifier des pistes potentielles d'amélioration de l'enseignement pour assurer la meilleure insertion professionnelle possible des étudiants de la formation. Sa composition correspond au cadre réglementaire associant des partenaires du monde socioéconomique, cependant on peut s'étonner que la représentation des étudiants se limite à la présence du Vice Doyen étudiant. »

La mise en place du conseil de perfectionnement remonte à 2018 dès la prise de fonction décanale. La composition a été voulue volontairement équilibrée entre enseignants et professionnels du monde de la santé en odontologie et la participation d'un représentant étudiant, le Vice-Doyen Etudiant, qui travaille en concertation étroite avec le doyen et le vice doyen.

Il est à noter que la faculté d'odontologie de Montpellier est la première faculté du secteur santé à avoir mis en un conseil de perfectionnement au sein de son fonctionnement.

La représentation étudiante au travers du Vice-Doyen étudiant, qui par ailleurs participe à d'autres commissions, mérite effectivement, comme proposé, d'être renforcée par d'autres étudiants. Toutefois les qualités de dialogue et les liens du Vice-Doyen Etudiant avec les différents élus étudiants lui ont permis de travailler en synergie sur nombreux dossiers (évaluations, réussite aux examens, matériels pédagogiques, diminution du coût de la trousse dentaire, etc).

Nous tiendrons compte de cette proposition pour améliorer la composition du conseil de perfectionnement mais aussi les autres commissions.

Nous vous fournissons les **statuts et composition du conseil de perfectionnement (doc 6).**

Annotation N°15 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation:

« Aucun dispositif d'autoévaluation de la formation n'est mis en place actuellement. »

L'évaluation des enseignements est reprise et analysée en conseil de perfectionnement puis revue par les responsables de sous sections et enfin adaptée à nos contraintes et possibilités en commission pédagogique, puis présentée en conseil de gestion.

Concernant l'auto-évaluation des étudiants ou des enseignants, nous évoquons page 21 du document sur l'évaluation des DGFSO, le fait qu'elle est peu développée **mais pas inexistante. La notion d'aucun nous semble à corriger.**

Une auto-évaluation a été mise en place comme citée dans notre document pour certaines disciplines telles qu'en prothèses, chirurgie orale et d'autres disciplines non citées car il entre de plus en plus dans un principe d'évaluation de l'étudiant en préclinique dans l'apprentissage des gestuelles et des techniques.

De plus, l'auto-évaluation clinique des étudiants se fait sur les actes qu'ils réalisent en tant qu'actes de soins avec encadrement pédagogique avec des staffs préliminaires pour évaluer ce qu'ils envisagent avant l'acte.

Ces actes font l'objet d'une évaluation au travers d'une cotation associée à une échelle de valeur de réussite de l'acte notée par l'étudiant et corrigée par l'enseignant puis renseignée sur le logiciel de soins qui a été adapté

à cette fin au service d'odontologie (MacDent ou LOGOS actuellement). **Ce dialogue permanent existe en clinique car aucun soin ne peut se réaliser sans auto-évaluation graduelle.**

Enfin, il existe une évaluation annuelle des enseignements par année d'études faites chaque année par tous les étudiants.

Annotation N°16 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation :

« Le nombre de redoublants est plus important en DFGSO2 qu'en DFGSO3 (sur les cinq dernières années, taux de redoublement moyen de 11% en DFGSO2 et de 8% en DFGSO3). Cependant, il est difficile d'interpréter les données fournies dans le dossier qui semblent parfois aberrantes : en effet, il existe par exemple plus d'étudiants ayant validé l'année que d'étudiants inscrits (DFGSO3 années 2014-2015 et 2018-2019). »

Il semblerait qu'il y ait une erreur de transcription dans le tableau fournit page 27 sur les effectifs étudiants en DFGSO et les redoublants ou nombre d'inscrits pédagogiques.

DFGSO2	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
Passerelles	3	6	2	3	1
PACES Montpellier+Tours	62	62	62	62	61
Redoublants	2	9	14	10	8
Total	67	77	78	75	70
réussite	58	63	68	67	70

DFGSO3	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019
DFGSO2	60	58	63	68	67
Passerelles	0	1	1	2	2
Redoublants	1	2	5	2	2
Total	61	61	69	72	71
réussite	59	56	67	70	68

Annotation N°17 sur le texte ci-après page 5 de l'évaluation DFGSO du rapport HCERES :

« Principaux points faibles :

● Un pilotage de la formation peu visible »

Le pilotage de la formation est assuré comme expliqué plus haut par une combinaison de concertation au sein de diverses commissions (Perfectionnement, pédagogique, réussite en licence, relations internationales, réunions par sous-section, réunions des sous-sections, etc).

Depuis plus de 10 ans un directeur des études, nommé, assure la direction de la commission pédagogique.

Des extraits de la lettre de communication de la faculté d'odontologie « Au Fil de l'Odonto » est transmise avec l'équipe de direction, la direction des études et les chargés de missions (doc 5).

2. DFASO

Annotation N°18 sur le texte ci-après page 1 de l'évaluation :

« Il faut cependant noter que le volume horaire des différentes UE est assez déséquilibré avec des UE (hors stage clinique) pouvant comporter entre 6 heures et 103 heures d'enseignement. Le volume horaire du stage clinique odontologique semble, quant à lui, aberrant : 3445 heures annuelles pour le DFASO1 et 5037 heures pour le DFASO2 (plus de 70 heures de stage hebdomadaires) »

Le déséquilibre des UE s'explique tout naturellement par **la nécessité graduelle d'apprentissage dans certaines disciplines.**

Les 103 h correspondent à la formation présentée page 12 pour l'UE4.1.2. Sciences Odontologiques 2 qui inclut la chirurgie orale médecine orale, l'occlusodontie avec les biomatériaux nécessitant un volume de formation important pour **des applications cliniques qui se font directement par les étudiants de DFASO 1 dès leur entrée en clinique auprès des patients**. A l'inverse, pour l'U.E. 5.4.6. Stage UCAA avec 6 heures, il s'agit d'un stage de bloc opératoire, très encadré, ne pouvant pas être multiplié **en autant d'heures que voulues surtout pour des étudiants débutant en santé en DFASO 2 à ce niveau d'expertise en odontologie,** nous proposons donc deux grandes

matinées de 3 heures chacune, ce qui est **une exception sur Montpellier au niveau national** pour des étudiants de DFASO **1.**

En réponse à l'évaluation qui précise des volumes horaires **cliniques « aberrants » et « non conformes » en DFASO 2** relevant sur les heures cliniques de 3445 heures en DFASO 1 et 5037 heures en DFASO2, nous souhaitons apporter les éclaircissements suivants destinés à répondre à l'incompréhension des chiffres fournis.

Le volume du temps de travail individuel des étudiants de DFASO 1 n'a pas été présenté dans les tableaux des documents pour l'évaluation. On a présenté les chiffres correspondant au volume GLOBAL et TOTAL de l'année de formation clinique toutes vacations de formations confondues.

Annotation N°19 sur le texte ci-après page 1 de l'évaluation :

« On peut cependant regretter ce petit nombre de stages hors odontologie, préjudiciable à la formation médicale des futurs chirurgiens-dentistes et permettant peu la vision d'une activité interprofessionnelle »

Ce constat peut s'expliquer par le manque d'éléments transmis précisant le contenu des stages des tableaux pages 12 et 13.

Dans les MCC, le détail des stages est présenté pour les étudiants en odontologie à Montpellier qui effectuent au-delà du service d'odontologie un certain nombre de stages font des stages hors service d'odontologie dans plusieurs structures (Stage UCAA en bloc opératoire au CHU Gui de Chauliac, Stage en CMF chirurgie maxillo-faciale et à la clinique Fontfroide sur patients pauci-relationnels au sein de l'UE 5.4.5 de santé publique, stage auprès des écoles et des institutions comme le CCAS de la Ville de Montpellier et EHPAD du service de Gériatrie du CHU de Montpellier en DFASO et DFTCC).

De plus, deux ELC de santé publique offrent aux étudiants qui le souhaitent la possibilité d'effectuer des stages auprès des écoles et cela depuis plus de 10 ans (Voir dans le catalogue des ELC transmis pour évaluation en annexe 1, les deux premières ELC qui sont explicitées).

Annotation N°20 sur le texte ci-après page 2 de l'évaluation :

« Le Certificat de synthèse clinique et thérapeutique est organisé au cours du DFASO2, mais il n'y a pas d'élément dans le dossier permettant de juger des modalités d'évaluation ».

Le Certificat de Synthèse Clinique et Thérapeutique est encadré par un texte réglementaire et présenté dans les MCC **.** Il est suivi et encadré par la commission pédagogique**.** Les modalités y sont présentées et expliquées. De plus, un CSCT blanc est organisé chaque année pour que les étudiants de DFASO 2 puissent s'y préparer.

Annotation N°21 sur le texte ci-après page 2 de l'évaluation :

« Aucune information n'est donnée dans le dossier en ce qui concerne le taux de succès au concours de l'internat, ni le nombre d'étudiants qui sont susceptibles de suivre ensuite un parcours recherche (M2 puis doctorat d'université) ».

Voir la réponse donnée au point de la précédente annotation **N°5 sur le texte ci-après début page 8 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES.**

Annotation N°22 sur le texte ci-après page 2 de l'évaluation DFASO du rapport HCERES :

« Le pilotage de la formation est assuré par des enseignants hospitalo-universitaires d'odontologie assurant une triple fonction d'enseignement, de recherche et d'activités hospitalières. L'équipe enseignante est étoffée, on note en particulier un nombre non négligeable d'attachés d'enseignement universitaires et hospitaliers. Cependant, bien que les disciplines de rattachement des enseignants soient notées dans le dossier, aucune information n'est donnée sur les responsables des différents cours, ni des différentes UE, en particulier lorsque ces dernières sont multidisciplinaires. Aucune information n'est également donnée sur une éventuelle commission pédagogique qui piloterait la formation. Les jurys d'examen sont composés d'enseignants ayant participé aux enseignements ou aux stages pratiques. Cependant, la composition précise des jurys n'est pas détaillée. Les enseignements sont évalués par les étudiants et les résultats des évaluations présentés aux étudiants et aux enseignants responsables des UE pour discussion. Plusieurs mesures correctives sont décrites dans le document suite à ces évaluations (renforcement du tutorat, mise à disposition de supports pédagogiques numériques...). On ne peut savoir à la lecture du document si les stages cliniques sont également évalués. »

Voir les réponses données au point des précédentes :

Pour la commission pédagogique et les jurys : Annotation N°7 sur le texte ci-après page 3 de l'évaluation DFGSO du rapport HCERES :

Pour les responsabilités pédagogiques : Annotation N°11 sur le texte ci-après page 4 de l'évaluation DFGSO du rapport HCERES :

Pour l'évaluation des stages cliniques : Annotation N°2 sur le texte ci-après page 6 au point « ANALYSE DETAILLEE » du rapport HCERES :

Annotation N°23 sur le texte ci-après page 3 de l'évaluation :

Principaux points faibles :

- *Le volume horaire des stages cliniques déclaré dans le dossier très élevé et non conforme*
- *Des données aberrantes ou manquantes rendant difficile l'évaluation du dossier*
- *Un pilotage de la formation peu visible*
- *Pas de réelle autoévaluation de la formation*

Nous souhaitons que l'ensemble de ces points puissent être analysés et revus à la lumière de nos annotations fournies en correction, surtout celle sur les volumes horaires incompris en clinique et du pilotage de la formation.

UFR PHARMACIE (FDP)

MASTER Nutrition et Sciences des Aliments

Le point à améliorer concerne la mise en place formelle des conseils de perfectionnement. Comme vous l'avez mentionné dans le chapitre pilotage, le prochain séminaire annuel de l'ensemble de l'équipe pédagogique en septembre 2020 sera l'occasion de mettre en place un conseil de perfectionnement qui permettra en accord avec la politique de notre établissement, de réunir les enseignants, étudiants et professionnels. Ceci permettra d'éclairer l'équipe pédagogique sur les perspectives d'emploi des futurs diplômés et d'entretenir la communication entre l'université et les entreprises.

Diplôme d'établissement d'AUDIOPROTHESISTE

L'équipe pédagogique en charge de la formation du DE d'audioprothésiste de l'Université de Montpellier tient à remercier les membres de la commission HCERES pour la qualité de son travail et de son analyse. Les pistes d'amélioration soulevées par la commission vont nous permettre d'améliorer notre offre formation.

Parmi les points faibles, il est mentionné « un manque d'implication des professionnels (libéraux et institutionnels) et des étudiants dans l'organisation et le pilotage de la formation insuffisante en particulier au niveau du conseil de perfectionnement. »

Réponse : Nous sommes tout à fait d'accord.

Jusqu'à présent, les professionnels de santé (médecins ORL et audioprothésistes) participaient activement à l'enseignement et au jury de délibération. Nous allons maintenant les inclure dans le comité de pilotage. Autre critique, l'absence de conseil de perfectionnement. Nous proposons de le mettre en place dès la rentrée 2021. Ce conseil sera composé du directeur des enseignements (Pr Jean-Luc Puel), d'un hospitalo- universitaire (Pr Frédéric Venail), du président du collège national d'audioprothèse (François Le Her), du directeur de l'UFR de pharmacie (Pr Vincent Lisowski), et 2 étudiants, l'un en formation classique, l'autre en apprentissage. Le comité de pilotage et le conseil de perfectionnement se réuniront à la fin de chaque semestre (soit 2 fois par an).

La commission HCERES a également mentionné une « absence de suivi des compétences de l'étudiant ».

Réponse : D'accord aussi. Nous envisageons de mettre en place un Portefeuille de suivi des Expériences et Compétences (PEC) pour chaque étudiant dès la rentrée 2021. Pour ce faire, nous allons reproduire le dispositif mis en place sur l'UFR pharmacie par Sylvie Munier et Catherine Oiry. Ce travail nécessitera de produire une liste de compétences pour chaque fiche UE selon un modèle de type « Taxonomie de Bloom ».

Concernant la mutation vers une licence professionnelle, la commission HCERES indique que « ce projet est encore perfectible sur certains points, en particulier sur la mise en place des UE transversales propres aux licences »

Réponse : Notre formation est un Diplôme d'Etat (DE) d'Audioprothésiste actuellement régit par le décret n°2001-620 paru au bulletin officiel du ministère de l'Éducation nationale et du ministère de la Recherche N°29 du 19 juillet) avec un volume horaire et des modalités d'examen bien définis. La transformation de notre DE en Licence professionnelle est à discuter au sien du conseil de perfectionnement que nous allons mettre en place, et le Ministère dans la mesure où le volume horaire de la 3ème année devra être revu à la hausse, les enseignements repensés pour introduire de la transversalité dans le choix des UE, et mettre en place des épreuves de rattrapage. Cette mutation demande donc une grosse réorganisation assortie de moyens supplémentaires. Nous allons profiter du prochain quinquennat pour perfectionner notre projet de Licence Pro.

Master Biologie Santé parcours neuroprothèses sensorielles et motrices

Le parcours « Neuroprothèses sensorielles et motrices » est l'un des 10 parcours du Master Biologie-Santé. Comme préconisé dans la fiche d'évaluation de l'HCERES, nous envisageons deux améliorations importantes dans notre offre de formation.

1. **Ouverture du parcours à l'apprentissage**. Compte-tenu de son caractère professionnalisant et des fortes interactions existantes avec le milieu professionnel (centres de correction auditive, fabricants d'aides auditives et d'implants cochléaires), l'ouverture à l'apprentissage devrait répondre à la forte demande en audiologistes qualifiés. Par ailleurs, l'équipe de pilotage de ce parcours gère déjà une formation par apprentissage (diplôme d'Etat d'audioprothésiste) ce qui facilitera d'autant plus la réussite de cette transition.

2. **Enseignements délivrés en anglais**. Pour ouvrir ce parcours à l'international et répondre aux nombreuses demandes de formation venant de l'Afrique du nord (Algérie, Maroc, Tunisie) et d'Asie (Chine notamment), nous envisageons de délivrer nos enseignements en anglais dès la rentrée 2021.

Master Ingéniérie de la Santé

Articulation avec l'offre de formation de la faculté de Pharmacie

- Licence Sciences de la Vie parcours Ingénierie de la Santé : La Licence Ingénierie de la Santé permet de fournir les connaissances et compétences scientifiques et techniques nécessaires à l'accès au Master Ingénierie de la Santé. Tous les enseignants, responsables de parcours en Master Ingénierie de la Santé, sont également enseignants en licence Ingénierie de la Santé et ce double rôle permet d'assurer la continuité et la cohérence des enseignements entre la licence et le master. Les étudiants de licence candidatent dans leur très grande majorité à l'entrée en Master mais sont également encouragés à postuler dans d'autres masters. Ainsi chaque année quelques étudiant(e)s issu(e)s de la Licence Ingénierie de la santé intègrent d'autre Master de l'université / Sciences du Médicament, Biologie santé.
- Master Sciences du Médicament : Les cours magistraux et travaux dirigés de qualité sont mutualisés entre les 2 M1. De plus de nombreux enseignants de chaque Master interviennent dans les 2 masters afin de montrer les passerelles entre les différents parcours et une dizaine d'enseignement sont mutualisés entre les différents parcours dans le domaine de la réglementation et du développement pré-clinique.
- Etudes Pharmaceutiques : entre 5 et 10 étudiants de pharmacie (option industrie) intègrent chaque année le master Ingénierie de la Santé dans le cadre de leur 6ème année.

Organisation pédagogique :

- Enseignement en langue étrangères
  - Enseignement en langue en M1 : le fait de proposer une deuxième langue étrangère se justifie par la volonté de fournir une culture linguistique étendue aux étudiants qui sont certes amenés à travailler en langue

anglaise mais pas seulement. La réflexion de l'évaluation HCERES (à savoir, privilégier la langue anglaise) fait partie des pistes d'amélioration du Master. Nous souhaitons augmenter le ratio anglais/autre langue et cette évolution est actuellement en cours de discussion avec l'équipe pédagogique linguistique en tenant compte des capacités des différents enseignants à enseigner la langue anglaise

- Il est délicat de tout décrire mais plusieurs enseignements sont effectués en langue anglaise dans le master et bon nombre des rendus des apprentissages par projet sont demandés en langue anglaise pour favoriser l'utilisation de la langue anglaise dans un contexte professionnel. L'équipe pédagogique est consciente de la nécessité **d'augmenter le nombre d'heures en langue anglaise et des nombreuses** améliorations allant dans ce sens seront proposées dans la nouvelle maquette.

- Tableau des enseignements : le contenu de enseignements et le descriptif des UEs n'étaient pas demandés dans les fichiers fournis par le DFA. Cependant les contenus des UEs et les descriptifs sont disponibles sur le site internet du master (https://ingenierie-sante.edu.umontpellier.fr/formation/presentation-du-master-ingenierie-de-la-sante-2/)

- Ethique et intégrité scientifique : les évaluateurs relèvent que l'éthique et l'intégrité dans un contexte professionnel ne font pas l'objet d'une attention particulière. Il est difficile de tout détailler dans le dossier d'auto-évaluation mais les évaluateurs doivent être informés que ces aspects sont traités dans le master :

- Dans le cadre des apprentissages par projet (qui visent à développer des projets industriels), l'éthique et l'intégrité sont identifiées comme les fondements de tout projet et les responsables des UEs en relation avec cela portent une attention toute particulière à ces points.

- Suivi de stage et d'apprentissage : lors de suivis des étudiants en entreprise, les référents enseignants questionnent les maitres de stage et d'apprentissage sur ces aspects et mettent en place les mesures appropriées en fonction des retours. Il est à noter qu'aucun retour négatif lié à l'intégrité et à l'éthique n'a été relevé jusqu'à présent.

Résultats constatés :

- Origine des étudiants candidats : Etant donné la quantité de candidatures, il serait extrêmement chronophage de lister toutes les origines des étudiants. L'intérêt pour la formation est également à démontrer à partir du moment où les recrutements se basent pour partie sur les connaissances acquises antérieures des candidats (détailler dans le relevé de notes pour chaque étudiant).

- Effectif des étudiants en formation d'apprentissage : le nombre d'étudiants en apprentissage est indiqué en page 7 du dossier d'auto-évaluation du Master (environ 70 apprentis).

Recommandations :

La formation ingénierie de la Santé a été conçue pour intégrer des nouveaux étudiants à chaque niveau, et cela depuis la L2, avec une intégration de 15-20 étudiants chaque année. Cette structuration permet d'ouvrir la formation à des étudiants de différentes origines. La création de modules de pré-réquis destinés aux étudiants de M1 d'une part, et la modulation possible des enseignements en M2 à travers les apprentissages par projet d'autre part, permet de combler des lacunes en fonction de l'origine des étudiants. De ce fait, la formation a privilégié cette ouverture personnalisée à l'établissement de passerelles exclusives avec une ou deux formations.

Master Sciences du médicament

L'équipe pédagogique du Master Sciences du Médicament et Produits de Santé remercie vivement le Comité d'évaluation pour l'analyse effectuée et les remarques et commentaires transmis. Cette évaluation conforte l'équipe dans la dynamique mise en place lors du dernier contrat d'accréditation pour la création de cette mention à l'Université de Montpellier, son développement depuis lors et l'évolution proposée pour les prochaines années.

Observations concernant le rapport HCERES transmis le 1 mars 2020 :

- Pilotage de la formation : L'importance de la participation des étudiants au Conseil de perfectionnement avait bien été notée. Quatre étudiants (2 en M1 et 2 en M2) ont été élus par leurs pairs à la rentrée 2019 et participeront au prochain comité de perfectionnement prévu en avril 2020.

- En sus des informations fournies en 4.2 du dossier et en complément d'informations il est à noter les points suivants : Les échanges et réunions entre responsables au niveau mention sont réguliers au niveau Master 1, ce niveau n'étant pas structuré en parcours. Ces échanges, quelquefois sous forme de réunions formelles mais le plus souvent sous forme de messages adressés à l'ensemble de l'équipe pédagogique, permettent de traiter tous sujets tant pédagogiques que structurels ou organisationnels. Au niveau M2, l'organisation générale s'effectue au niveau mention, notamment pour les objectifs pédagogiques généraux, les décisions relatives à la formation initiale ou en apprentissage, les modalités de contrôle des connaissances, les orientations à l'international, les conventions avec les structures externes (ANSM par exemple), les invitations de conférenciers, les calendriers et mutualisations / interactions avec les autres masters et le CFA, la mise place des évaluations et leur traitement SPHINX, les projets de modularisation des compétences en lien avec le LEEM, la mise en place et le suivi des formations transversales en lien avec le SCUIO-IP pour la préparation à l'insertion professionnelle et son optimisation, la participation aux AAP MUSE Take-Off Innovation pédagogique, les demandes de subventions, les actions de communication externe (participation aux salons étudiants, Journées Portes Ouvertes, édition de Flyers, journées métiers, livrets universitaires…), le suivi d'insertion post-formation des étudiants.
- Concernant les enquêtes d'insertion professionnelles, celles-ci sont effectuées chaque année par l'OSIPE mais auprès de populations d'étudiants ayant obtenu leur diplôme 3 années auparavant (l'enquête 2018 a porté sur la promotion 2015). De façon à suivre cette insertion au plus près, et pour mieux évaluer l'insertion des étudiants issus du master tel que structuré depuis 2015, l'UFR réalise des enquêtes 6 et 18 mois après le diplôme (Cf exemples donnés en 4.6 et 4.7 du dossier).
- **L'absence d'évaluation des enseignements notée comme point faible est erronée.** En effet, les enseignements font l'objet d'une évaluation précise et structurée. Les enquêtes sont réalisées auprès des étudiants sur ENT/Moodle à partir de fiches préétablies : 2 fiches M1, 1 fiche M2 Tronc commun, 1 fiche pour chacun des 5 parcours de M2. Les retours sont ensuite analysés par logiciel SPHINX et font l'objet de présentations sous forme de diagrammes discutées en Comité de Pilotage et Conseil de perfectionnement.

Licence Ingéniérie de la Santé

Finalité
- Dans les débouchés de la Licence SV, on peut rajouter les Master Ingénierie de la santé et Sciences du Médicament de la Faculté de Pharmacie.

Positionnement dans l'environnement :
- Tous les étudiants de la Licence Ingénierie de la santé effectuent un stage en fin de L2 et de L3.
- Le parcours IS accueille chaque année entre 10 et 15 % d'étudiants étrangers

Organisation pédagogique :
- Les enseignements de la Licence Ingénierie de la santé sont réalisés pour la grande majorité en présentiel. Certains enseignants, notamment en langues vivantes, utilisent les outils numériques sont utilisés pour l'apprentissage de leur discipline.
- Le taux d'étudiants boursiers pour le parcours IS est en moyenne de 56 %.
- L'apprentissage de deux langues vivantes est une des caractéristiques de la Licence Ingénierie de la santé et chaque année, 2 à 5 étudiants vont valider leur L3 dans une université partenaire (Ecosse, Allemagne, Irlande, Espagne, …)

Pilotage :
- Les modalités du contrôle des connaissances sont votées chaque année en conseil pour la Licence Ingénierie de la santé. Ces modalités présentent les coefficients de chaque examen (CC, Ecrit, Oral et TP). Les deux semestres d'une année de Licence se compensent entre eux et les UEs au sein d'un semestre se compensent entre elles.
- Le PEC fait aussi partie des UEs de L2 et L3 Ingénierie de la santé
- L'approche par compétences est effectuée au niveau de chaque UE

Résultats constatés :
- Taux de réussite à l'issue du L2 IS et du L3 IS entre 95 et 100 %

Recommandations :
- Les étudiants de L2 IS sont invités à remplir semestriellement via Moodle des évaluations des enseignements. Celles-ci sont compilées par une gestionnaire de scolarité et la compilation est transmise à la Directrice des études. Cette dernière renvoie par email, UE par UE, à l'(aux) enseignant(s) responsable(s) de l'UE évaluée le résultat final.
- Suite à ces évaluations, des modifications dans une UE ou dans un enseignement pourront être effectuées l'année suivante.
- La licence Ingénierie de la santé fonctionne en partenariat étroit avec le Master Ingénierie de la santé. Ainsi La responsable des études de la Licence IS est aussi la Directrice des études du Master Ingénierie de la santé.
- La Licence bénéficie donc des apports d'informations issues du Conseil du perfectionnement de la formation. Durant cette réunion annuelle sont présentés également les résultats issus de la Licence (effectifs, taux de réussite, devenir des diplômés) et cela contribue aussi à faire évoluer les compétences qui seront apportées par cette Licence.

Licence Pro Métiers de la Santé-Nutrition-Alimentation TCA

1) La semestrialisation est difficile à réaliser car, ayant un nombre de professionnels intervenants important, il faut pouvoir leur laisser le choix des dates d'intervention. Donc être souple.

2) **pourquoi ne réaliser que des TD ?**
le nombre restreint d'étudiants (voulu) permet des échanges direct avec l'enseignant, ce que permet la forme TD. De plus, cela correspond aux normes (par rapport au nombre d'étudiants).

3) **nombre restreint d'étudiants** à 10 (en fait actuellement 12) permet des échanges importants avec les intervenants. De plus cela respecte la capacité d'accueil du cluster du CFA de Nîmes Marguerite (notre partenaire).

4) **Justification du rapprochement (champ disciplinaire *nutrition*) avec l'autre parcours dans la LP et notre existence à l'UFR Pharmacie (*handicap santé*)**

Il est écrit dans le rapport "*prévu pour donner aux professionnels de l'hôtellerie–restauration et des industries agro-alimentaires des compétences en matière d'intolérances*" il faut dire que c'est "*prévu pour donner aux professionnels de la restauration **et à ceux de la nutrition** des compétences en matière d'intolérances alimentaires **et de handicap***"

Licence Pro Chimie formulation-Parcours Cosmétiques

● *Un fonctionnement qui ne respecte pas l'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle.*

1° sur les coefficients des UE, dans la prochaine accréditation l'équipe pédagogique va être attentive à ne pas déroger à l'article 10 sur les coefficients qui demeurera dans un rapport de 1 à 3.

2° Pour le parcours cosmétique, l'accréditation de la formation par le CFA LR, depuis 4 ans et la volonté de l'équipe pédagogique de rendre obligatoire l'apprentissage éliminera le problème des stages longs à partir de la rentrée 2020 ou 2021

● *Une représentation des professionnels insuffisante au sein du conseil de perfectionnement.*

Les professionnels du secteur du cosmétique seront sollicités en nombre plus important pour participer au conseil de perfectionnement.

● *Origine des étudiants : recommandation la formation de niveau Bac+3 destinée aussi à accueillir des étudiants d'horizons divers.*

Le parcours cosmétique dans sa formation accueille des étudiants issus de la L2 Pré-PAC mais intègre pour au moins 25 à 30 % des candidats étudiants qui proviennent d'autres formations. Depuis l'accréditation par le CFA-LR les candidats avec un BTS ou DUT qui ont obtenu un contrat d'apprentissage dans une entreprise cosmétique sont intégrés directement dans la L3 parcours cosmétique.

Cette tendance va s'accélérer dans le futur avec l'apprentissage total de la formation tel que souhaité par l'équipe pédagogique à partir de la rentrée prochaine.

● *Recommandations : On encourage également la réflexion sur l'amélioration de la lisibilité des deux parcours qui semble être amorcée.*

Le nouveau dossier de demande d'accréditation sera orienté en ce sens.

Remarque sur le **PARCOURS PARFUMS-AROMES**
Nous avons pris d'ores et déjà les devants concernant la diversité de recrutement avec un taux de candidats extérieurs sélectionnés cette année de plus de 30%. Conscient de la situation, nous tachons d'appliquer précisément l'arrêté du 17 Novembre 1999 et le montage de la formation pour la prochaine accréditation s'effectue en respect de cet arrêté.

Licence Pro Métiers de la promotion des produits de Santé

Des évolutions ont été apportées dans l'intervalle du dossier d'auto-évaluation :

1 - Mise en place d'un nouveau calendrier de l'alternance avec un rythme d'alternance de 2 semaines en centre et de 2 semaines en entreprise de septembre à fin mars, puis à temps complet en entreprise jusqu'au mois de septembre a permis d'accueillir 2 étudiants en contrat d'apprentissage pour l'année 2019/2020 (Laboratoires De Biarritz et Société Cryopôle). L'objectif pour la prochaine période d'évaluation est d'encourager les entreprises à accueillir les étudiants en contrat d'apprentissage en multipliant les actions de communication notamment sur différents salons par le CFA et le responsable de formation.

2 - Modification de la maquette pour répondre aux éléments de cadrage de la licence professionnelle (arrêté du 6 décembre 2019) : une redistribution des volumes horaires et des ECTS a été effectuée pour l'ensemble des UEs de la formation pour que le projet tuteuré et le stage représentent au minimum un tiers des crédits européens du parcours de licence professionnelle soit 20 ECTS (Projet tuteuré : 80 heures pour 8ECTS et Stage : 12 ECTS).

3- Identification des blocs de compétences qui n'existaient pas à la précédente accréditation et qui ont été reportés dans la nouvelle maquette (accréditation, phase 2).

DIPLOME DE FORMATION GENERALE APPROFONDI EN SCIENCES PHARMACEUTIQUES (DFASP)

Observations & rectifications

- **Nous souhaiterions souligner que les effectifs de l'année 2014-2015 ne sont pas représentatifs des effectifs annuels durant l'ensemble de la période évaluée** (2014-2015 à 2018-2019) du fait d'un nombre important de redoublements durant les années antérieures. Il y avait en effet 170 étudiants en DFASP2 en 2014/2015 (contre 231, 209, 233 et 249 les années suivantes, respectivement).

Si cette année non représentative n'est pas considérée dans le bilan, **nous ne notons pas de diminution du nombre d'inscrits dans la filière Recherche** ; l'effectif en DFASP-1 s'est stabilisé à environ 10 étudiants depuis 2 ans avec un nombre d'inscrits en DFASP-2 compris entre 6 à 11 pour les années de 2015-2016 à 2018-2019.

- **Le calcul des taux de réussite** à partir des données du tableau « DFASP2 Effectifs Etudiants » du paragraphe '4. Bilan des effectifs et du suivi des étudiants' ne nous paraît pas refléter au plus près la réalité qui nous semble mieux appréhendée par des indicateurs dépassant le cadre du DFASP :

* Pour la filière Recherche, il nous a paru plus pertinent d'évaluer le taux de réussite de la filière Recherche à partir du taux de financement en thèse à 3 mois après le master 2 ; celui-ci est de 82% et constant au cours des années.

* Pour la filière Internat, les pourcentages de réussite de la filière Internat en DFASP-2 ne sont pas totalement superposables aux pourcentages de réussite au concours (étudiants classés parmi les étudiants s'étant présentés aux épreuves du concours) : 70% en 2015-2016 ; 50% en 2016-2017 ; 47% en 2016-2017 ; 35% en 2017-2018 et 51% en 2018-2019 (données pour 2018-2019 non disponibles au moment du dépôt du dossier). Il convient de noter que ces chiffres sont à relier à des effectifs d'étudiants inscrits en filière Internat ayant régulièrement augmenté (de 75 en 2015-2016 à 91 en 2018-2019) et au fait qu'au cours de la période évaluée, aucun pré-requis n'était exigé pour s'inscrire en filière internat (ni sélection, ni incitation). Enfin, l'analyse réalisée pour une période plus longue ne montre pas une baisse continue de réussite des étudiants au concours de l'internat.

Diplôme de Formation Générale en Sciences Pharmaceutiques - DFGSP2 et DFGSP3

Nous tenons à remercier vivement les experts pour leurs commentaires qui nous aideront à améliorer significativement notre offre de formation.

Nous souhaitons préciser que nous procédons actuellement à un rééquilibrage du volume horaire des cours magistraux par rapport à celui de l'enseignement pratique et dirigé, dans les deux années. Cela correspond à une évolution nécessaire des maquettes et à une demande de nos étudiants.

Nous réfléchissons parallèlement à l'évolution des modalités d'enseignement, notamment sur la question de la place du numérique.

Enfin, nous souscrivons totalement à la mise en place d'un conseil de perfectionnement, dans l'objectif d'une démarche d'amélioration continue de nos pratiques pédagogiques.

Pour le Diplôme de Formation Générale en Sciences Maïeutiques

-Les remarques notifiées dans l'« **Analyse de la PACES** » doivent être reprises par le service PACES qui a rempli le dossier.

– Sur la partie « **Bilan des effectif et suivi des étudiants** » : précisions sur les réorientations des étudiants ayant interrompu leur cursus :

Les étudiants sont accompagnés de façon personnalisée dans la réorientation qu'ils souhaitent (cf. liste des étudiants du site de Nîmes réorientés depuis 2011 document joint : *« Suivi des réorientations - Site de Nîmes »)*

Pour le site de Montpellier les réorientations sont considérées comme à la marge (cf. liste en pièce jointe). Il a été mis en place à la rentrée universitaire 2019-2020, au regard du nombre d'étudiants admis au redoublement un parcours contractualisé d'accompagnement à la réussite. 15 étudiants étaient concernés un seul a refusé.

Ces étudiants ont bénéficié de 3 périodes de stages par anticipation sur le DFGSMa 3 (4 semaines en Bloc Obstétrical, 2 sem en stage de Bloc Chirurgie et 3 sem chez une sage-femme libérale) et de la participation renouvelée aux ED des matières déjà validées pour un maintien de leurs acquis. Ils ont également pu participer à 2 UE libres par anticipation pour leur futur parcours de DFGSMa3. Cette disposition proposée par l'équipe pédagogique en accord avec les étudiants fera l'objet d'une évaluation par les étudiants lors du bilan de l'année universitaire.

Pour le Diplôme d'Etat de Sage-femme

- Précisions concernant ce qui est proposé aux étudiants pour une prise en compte d'un **projet professionnel personnalisé lors des stages :**

A la fin de chaque année de formation, il est proposé aux étudiants des sites de Montpellier et de Nîmes d'émettre des vœux de lieux de stage dans les secteurs définis par le cadre légal de la formation. En plus des lieux de stages de la Région, il est possible pour l'étudiant d'aller en stage sur l'ensemble du territoire français, Dom Tom inclus, sous condition d'acceptation des lieux d'accueil du

stage et des contraintes du calendrier universitaire. Ainsi, chaque étudiant peut contribuer à son plan de formation par le choix du lieu sachant que la nature, la durée et les objectifs du stage sont contraints par la législation et le référentiel de formation. Le Département accueille aussi des demandes de stage en provenance d'autres structures de formations du territoire en fonction dans la limite des capacités d'accueil en stage des étudiants par le CHU partenaire. Le Département assure les planifications en stage de l'établissement hospitalier partenaire.

Pour les étudiants de DFASMa2, il leur est proposé d'adapter le contenu de leur stage pré professionnel de 26 semaines :

- Pour le site d'enseignement de Nîmes, **un parcours à orientation libérale**, pour les étudiants ayant pour projet une installation dans ce secteur d'activité dès leur sortie de la formation. Il leur est proposé 10 semaines chez un praticien de ville avec la possibilité d'aménager 2 semaines sur les 10 pour un stage un secteur pratiquant l'échographie et le reste du stage en milieu hospitalier (14 semaines en salle de naissance et 2 semaines suite de couches)

- Pour le site d'enseignement de Montpellier, les étudiants peuvent selon leur souhait réaliser un parcours en secteur libéral de 4,6 ou 8 semaines. A moduler selon les connaissances et compétences qu'ils souhaitent approfondir sur les secteurs d'HAD, Consultations libérales, Prado, le Prado pouvant être modulé par 2 semaines de SDC en secteur hospitalier. Le secteur du plateau technique de Salle de Naissances peut aussi être ouvert en stage libéral car il y a des sages-femmes libérales dans la Région qui bénéficient de l'ouverture de plateaux techniques d'accouchement, cette activité n'est que peu développée mais est ouverte aux étudiants qui en feraient la demande.

- **Un parcours à orientation hospitalier**, avec des secteurs variés comme, pour le site d'enseignement de Nîmes, la salle de naissance (12 semaines), 3 semaines en secteur mère enfant et au choix en fonction de leur stage des années précédentes 5 semaines dans un ou plusieurs secteurs (gynécologie, grossesses à haut risque, procréation médicalement assistée, SMUR…).

- Pour le site d'enseignement de Montpellier, les stages hospitaliers sont de 12 semaines en Bloc Obstétrical et Accueil d'urgences de Gynécologie-Obstétrique, 4 semaines en secteur de Consultations de Gynécologie-Obstétrique et de 4 semaines en Hospitalisation Complète de Suites de Couches Physiologiques et Pathologiques. Les stages en hospitalisation complète ou de jour, ou consultations de gynécologie, grossesses à haut risque, HAD, procréation médicalement assistée, SMUR sont organisés sur la première année du second cycle.

Il doit être précisé que les capacités d'accueil en stage sur le CHU de Montpellier sont liées à son bassin de santé et sont plus importantes que sur le site Nîmois en raison principalement des orientations territoriales des établissements et de leurs bassins de populations.

D'autres options de stage, en lien avec le sujet du mémoire de fin d'études, sont étudiées par la commission pédagogique au cas par cas. Cette disposition est commune aux 2 entités, mais rare.

➢ *« La possibilité de réaliser un semestre à l'étranger par l'usage du dispositif Erasmus n'est pas évoquée » :* l'organisation pédagogique du premier cycle des études ne permet pas aux étudiants de participer à un échange ERASMUS. Pour 2ème cycle, cette possibilité est étudiée par la commission pédagogique pour un stage à l'étranger au cours du 2ème semestre de la 2ème année lorsque l'étudiant en fait la demande. Le dispositif Erasmus ne peut concerner que des périodes de stages pour les étudiants. En effet les curriculums de formation européens ne sont que difficilement adaptables aux parcours de nos étudiants.

Pour les étudiants européens les demandes de stage sont trop longues au regard des nos capacités d'accueil car elles coïncident avec les périodes de stages de nos cohortes d'étudiants et il est très difficile d'y répondre positivement.

Nous essayons toujours d'accueillir des étudiants ERASMUS lorsque la capacité d'accueil en stage le permet. Nous avons accueilli sur le site de Montpellier en Erasmus 2 enseignantes sages-femmes de l'université de Varsovie en 2018 et une étudiante libanaise en juillet 2019 en stage sur la CHU de Montpellier.

➢ **Insertion professionnelle et poursuites d'études :**

*l'insertion professionnelle se situe aux alentours de 97% et est suivie à la sortie du Diplôme d'Etat (cf. pièce jointe Tableau *Nîmes Lieux d'exercice de 2011 à 2019)*.
*le suivi des diplômés est effectué par l'envoi d'une enquête aux jeunes professionnels 18 mois après l'obtention de leur diplôme (cf. questionnaire joint : *« Questionnaire jeunes professionnels DE 18 mois après »)*

Le taux rare, voire inexistant de poursuite en troisième cycle, peut s'expliquer jusqu'à cette année par l'absence de recherche propre à la maïeutique et de poste d'enseignants chercheurs en maïeutique. La création du CNU Maïeutique va certainement engendrer une modification de ces perspectives pour les étudiants qui souhaitent poursuivre leur cursus.

➢ Dans la conclusion, il est noté *« Absence d'évaluation des enseignements par les étudiants »* : les documents d'évaluation n'ont pas dû être transmis car nous les avions déposés sur la plateforme Genum. Il y a un questionnaire d'évaluation des enseignements sur chaque semestre de la 4ème et de la 5ème année, dont un questionnaire d'évaluation du stage pré professionnel au 2ème semestre de la 5ème année. Cette disposition est commune aux 2 sites.

➢ Précisions sur **le service sanitaire :**

Il apparaît au cours du 1er cycle des études, pour 3 ECTS, sous forme d'éléments constitutifs des UE suivantes :
Santé publique – SHS - Tissu sanguin, système immunitaire
Obstétrique, maïeutique - Agent infectieux, hygiène - Gynécologie

Et sous forme d'un enseignement commun dédié site de Montpellier et de Nîmes:

Enseignements théoriques

Interfiliarité Service Sanitaire
Etudiants en maïeutique de DFGSMa3
et étudiants en médecine de DFGSM3

Heure	Intitulé du cours	Intervenant
3 h	Indicateurs et données de santé	Laurent Visier
3 h	Théorie de l'éducation	Gilles Moutot
3 h	Inégalités Sociales de santé	Guilhem Birouste
3 h	Alimentation	Antoine Avignon
3 h	Principes éthiques en prévention	Laurent Visier
3 h	Promotion de la santé	Frédéric Jacquet
3 h	Écrans et sommeil	Lucie Barateau
3 h	Enfances et pauvreté	Geneviève Zoïa
3 h	Santé sexuelle	Alain Makinson

Il se prolonge pour les deux sites d'enseignement montpelliérain et nîmois sur le 2ème cycle, en DFASMa1, pour l'action de prévention pour 3 ECTS qui correspondent : aux séances de préparation, aux actions sur sites en collège, lycée général et professionnel, Université et cité universitaire du CROUS pour le site nîmois, sur des Lycées et Collèges CFA de l'Agglomération Montpelliéraine pour le site montpelliérain, et aux retours pour l'évaluation des actions effectuées.

Pour le site d'enseignement de Montpellier, le support des actions de prévention est une UE libre dédiée à l'Education à la sexualité et à la Contraception de l'adolescent. Des étudiants de DFASMédecine première année, y participent à Montpellier et de DFGSMédecine 3 à Nîmes, dans le cadre de l'interdisciplinarité. Il est à préciser que l'ensemble des actions conduites sont « séniorisées » par des enseignantes de la filière maïeutique. L'accueil très positif des infirmières scolaires et des directeurs d'établissements est à souligner.

➢ Précisions sur **le développement de la pluriprofessionnalité** : il est en cours via des enseignements communs entre étudiants en maïeutique de 5ème année et internes en anesthésie de 6ème année utilisant les nouvelles formes de pédagogie (enseignement par simulation, serious game sur l'hémorragie de la délivrance). Ainsi que par l'intermédiaire du service sanitaire qui est effectué sur site en interfiliarité : étudiants en maïeutique de 4ème année, étudiants en médecine de 3ème année et étudiants en sciences infirmières de 2ème année.

Le développement de la pluri professionnalité débute tôt dans notre filière par la **participation de nos étudiants au tutorat de Paces** dont on sait aujourd'hui qu'il perdurera avec la mise en place de la réforme R1C.
Les étudiants de médecine, de maïeutique, odontologie et de Pharmacie sont pris en charge et formés par les enseignants participants à la **structure universitaire du tutorat** clairement identifiée sur le site de l'UM par l'ensemble des étudiants et des enseignants. Les enseignantes, directrice et directrice adjointe des sites de formation participent au tutorat pour l'UE 2 BDR-Embryologie et UE Spé Unité Foetoplacentaire. (cf. annexe 2)

Les étudiants sont inscrits **l'UE « formation aux fonctions de tuteur qualifié »** qui comprend deux parties indissociables. Cette UE, permet de valider 6 ECTS pour les deux semestres. Afin de valider cette UE, il convient de valider 3 modules pédagogiques, ainsi constitués par :

- un « Contrôle continu » (assiduité aux formations pédagogiques transversales et disciplinaires, évaluation des activités réelles sur le « terrain » toute l'année universitaire) -Noté sur 40 ;
- la présentation d'un « Mémoire » (selon des normes rédactionnelles enseignées en cours d'année, relatant les activités, les motivations et le vécu du tuteur) Noté sur 20 ;
- et une « Prestation orale » (présentation en cinq minutes d'un sujet, exercice ou QCM exposé en cours d'année par le tuteur lors d'une séance de tutorat) Notée sur 20.
- Chaque module doit être validé indépendamment.
- Pour valider ses deux UE optionnelles, l'étudiant devra avoir obtenu au moins la moyenne à chacun des trois modules, tout(s) module(s) non validé(s)le renvoyant en seconde session pour ce (ou ces) seul(s) module (s).

Ce tutorat est poursuivi dans les années supérieures par une **UE « Engagement étudiant » où le compagnonnage inter filières et spécifique filières** est géré par les étudiants dans une structure ADEMMOOS est une association regroupant l'ensemble des élus étudiants de l'UFR Santé de Montpellier-Nîmes. Axée sur 4 grands piliers :

–L'interprofessionnel – en effet, ADEMMOOS regroupe l'ensemble des filières de l'UFR Santé : médecine, sage-femme, orthophonie et orthoptie ;
–L'intersite – les deux sites de Montpellier et Nîmes sont alliés dans un projet commun d'association ;
–Représentation étudiante – autant au niveau local que national les élus s'engagent à représenter leur communauté ;
–Compagnonnage / TutoSup – indispensable à l'assimilation de la démarche clinique, l'apprentissage par les pairs est mis en valeur.

Ce compagnonnage est reconnu par l'université dans le cadre d'une UE libre « Engagement étudiant » validant 3 ECTS/semestre, sur présentation du projet étudiant pour être admis à s'inscrire et validation sur rapport d'activité.
Les enseignants de la filière maïeutique supervisent les activités pédagogiques de formation des étudiants par leurs pairs.

RÉPONSES DES UFR, ECOLES ET INSTITUTS AUX OBSERVATIONS DE L'HCERES SUR L'AUTO-EVALUATION DES FORMATIONS DE L'UM APRES LA VISTE DES EXPERTS DE L'HCERES LE 10 MARS.

Ces réponses ont été formulées suite à la visite des experts de l'HCERES le 10 Mars 2020.

Les UFR, Ecole et Instituts ont donc été sollicitées pour rédiger si elles le souhaitaient une nouvelle réponse, suite à ces échanges lors des différents ateliers qui se sont tenus l'après-midi du 10 Mars sur le Campus Triolet dans les locaux de l'UM.

Vous trouverez dans cette rubrique la totalité de ces réponses, par UFR, Ecole et Instituts et par mention.

Comme il était préconisé par l'HCERES, les commentaires sur l'évolution des formations ont été en partie intégrés dans les fiches d'identités et de présentation de la future offre de formation. Cependant vous retrouverez dans ce chapitre tous les retours des UFR, Ecole et Instituts.

Bien que les **Masters MEEF** ne soient pas accrédités dans la vague A et l'INSPE étant désormais une composante à part entière de l'UM après dissolution de la COMUE LR, nous faisons état dans ce dossier des réponses au rapport d'auto évaluation pour les masters MEEF de l'UM.

UFR DROIT-Sciences Politiques :

1- Licence en Droit et Masters en général

1.1. Sur la question de l'utilisation du numérique

Une campagne de sensibilisation et de communication a été réalisée auprès de l'équipe pédagogique durant l'année 2019-2020, à laquelle les chargés de TD ont été fortement associés. Un effort a été fait en sens par la grande majorité des enseignants de la Licence en Droit et de masters. Dans la plupart des matières, les plaquettes de TD, des documents à l'attention des étudiants sont mis en ligne sur la plateforme Moodle. Les corrections de séances de travaux dirigés sont également mises en ligne par certaines équipes pédagogiques.

Par ailleurs, la période exceptionnelle résultant de la crise Covid-19 a largement incité à l'utilisation de la plate-forme Moodle pour assurer la continuité pédagogique. Outre une large prise de conscience de son intérêt, on peut observer une très importante diversification des outils utilisés : galops d'essai à distance, podcasts pour commenter support de cours ou correction de TD, cours en vidéo ou en live, forum, dépôts de devoirs, Chat , QCM en ligne... Le comité de pilotage de la Licence en Droit a décidé qu'une commission numérique serait mise en place à la sortie de crise afin de promouvoir, grâce aux différents retours d'expériences, les outils numériques de la plateforme.

1.2. Sur la question de l'international et des enseignements de langues

Le dossier adressé n'a peut-être pas suffisamment mis en avant les stages et apprentissages qui sont réalisés à l'étranger par un nombre significatif d'étudiants de M2.

En outre, des réflexions ont été menées au niveau de certains masters (particulièrement dans le domaine du droit des affaires) pour préparer les dossiers des étudiants envisageant de partir à l'étranger (LLM). Pour ce faire, dans la nouvelle offre de formation de certains masters, des certifications en anglais sont obligatoires (Master

DJCE, Droit bancaire et financiers, Droit et fiscalité du patrimoine en particulier) et un accroissement des heures de cours dispensés en anglais est prévu.

1.3. Sur la question des comités de perfectionnement

Une note de cadrage a été adressée par l'équipe décanale à l'attention des responsables de formation de Master afin de rappeler la présence nécessaire d'étudiants et de professionnels du secteur au sein des différents comités de perfectionnement. A cette occasion, il a également été rappelé la nécessité de rédiger des comptes rendus de ces comités.

2. Cas particuliers.

2.1. S'agissant de l'absence de poursuite en doctorat après certains masters (notamment Justice, Procès procédure et Droit pénal et sciences criminelles).

Il s'agit simplement d'un oubli dans le dossier car ces deux formations sont particulièrement dynamiques en la matière (notamment au regard de la part de ces étudiants parmi les doctorants contractuels et ensuite ATER).

2.2. S'agissant de la place de certaines disciplines dans certains masters

- sur la place insuffisante du droit de l'urbanisme dans la mention Droit de l'environnement et urbanisme. Ceci s'explique par l'intitulé de la mention qui place les deux matières sur un pied d'égalité alors que tel n'est pas l'objectif plutôt de ce diplôme (il existe notamment un master de droit immobilier) : en conséquence, l'établissement propose de retenir, pour tenir compte cette spécificité, une mention hors nomenclature intitulée « Droit de l'environnement ».
- - Sur la place trop importante du droit des obligations au détriment du droit de la famille et des personnes dans la mention Droit privé, parcours Personnes/Famille. Dans la nouvelle offre de formation soumise à accréditation, il est proposé rattacher le parcours Droit des personnes et de la famille à la mention Droit civil. La nouvelle offre de formation veille à rééquilibrer la maquette. Le parcours est recentré sur les matières qui sont plus en cohérence avec celui-ci.

2.3 S'agissant du chevauchement entre les parcours Droit du commerce international et Contrats internationaux.

Il n'y a en réalité aucun chevauchement : le parcours Contrats internationaux est un diplôme qui est totalement délocalisé à l'Université Saint-Esprit du Kaslik au Liban.

Licence de science politique

Certifiée ISO 9001 depuis 2016, la Licence de science politique est une formation très attractive et particulièrement appréciée par les étudiants. Concernant la maquette 2021-2025, l'offre de formation a été reconstituée en blocs de compétences et de connaissances et modifiée afin de s'ajuster encore mieux aux attentes des étudiants (par exemple : démutualisation du cours de Droit constitutionnel en L1 pour un enseignement juridique plus adapté ; création en L1 de véritables cours d'anglais en petits groupes ; importance accrue accordée à certaines thématiques comme la mondialisation en L2 ; reformulation d'intitulés en L3 pour plus de cohérence globale). De la sorte, la formation entend être encore plus performante.

Bi Licence science po – science éco

Il s'agit d'une demande de création d'une bi-licence qui s'inscrit dans le projet de l'UM de développer des formations pluridisciplinaires, et qui devrait être très attractive compte tenu de la rareté de ce type de formations en France. Offrant les cours fondamentaux dispensées en licence de science économique et de science politique, sur la base d'une mutualisation des cours, cette formation est susceptible de générer des compétences particulièrement appréciées dans nos formations de master de science politique et de science économique.

Master Mention Politiques Publiques – Coopération Internationale et Développement (CID)

La nouvelle offre pédagogique renforce et consolide les acquis de l'ancien parcours *Opérateur en Coopération Internationale et Développement*. La participation des intervenants professionnels est désormais prévue dès le M1, ainsi que la possibilité de stages ciblés. La reconfiguration de l'enseignement théorique en M1 renforce la spécialisation avec un nouveau cours magistral sur la coopération internationale tout en assurant par un ensemble de cours mutualisés une solide base disciplinaire en politiques publiques.

Master Mention Politique comparée – Politique et Action Publique Comparée (PAPC)

La nouvelle maquette redéploye la précédente mouture en s'appuyant sur la mutualisation des enseignements les mieux ajustés à l'objectif de la formation en première année, puis en simplifiant et ajustant ses enseignements de deuxième année vis-à-vis de la politique de site et en renforçant le principe d'ouverture internationale du corps enseignant. S'achevant par la réalisation d'un mémoire de recherche nourri d'une démarche empirique tout en incluant désormais des possibilités de stage, le Master offre un parcours de haut niveau tourné vers les professions s'appuyant sur les acquis de la recherche en sciences sociales ; il constitue la voie privilégiée de poursuite des études au niveau doctoral.

Master Mention Science politique – Métiers des Etudes et du Conseil (CO)

Le Master 2 « Métiers des Etudes et du Conseil » (M2CO) poursuit sur sa lancée en termes de professionnalisation et d'expertise. L'alternance, via l'apprentissage et les contrats de professionnalisation a ainsi été renforcée et la maquette réajustée. L'essentiel des cours et interventions des professionnels a toujours vocation à diffuser les outils et savoir-faire méthodologiques au cœur de ces métiers. Mais elle tient compte aussi des évolutions de ces professions en dispensant de nouveaux cours (marketing territorial, civic tech, communautés on-line), préparant ainsi au mieux les étudiants aux nouveaux enjeux du secteur des études et du conseil.

Faculté d'Education (FdE)

Mise en œuvre des recommandations de l'HCERES consécutives à l'évaluation par l'HCERES de la mention de master Innovation, entreprise, société (parcours EIFFALE)

ANALYSE DES PERSPECTIVES ET RECOMMANDATIONS : « Le master est une formation complémentaire qui devrait être destinée à des professionnels d'établissements de l'enseignement du second degré à la recherche d'une reconversion thématique. L'ouverture à l'international est une spécificité de la formation et fait, avec son positionnement atypique, son originalité dans la région. Malheureusement, le recrutement à l'étranger est devenu la norme, ce qui pose des questions sur les besoins réels dans le bassin occitan, et dont les faibles résultats (taux de réussite, taux d'abandon, poursuite d'études dans d'autres master) nuit gravement à la renommée du diplôme. Il faut aussi souligner le fait que la formation ne peut pas être considérée un master, et doit obligatoirement s'aligner avec la réglementation en offrant aussi du M1, avec une progression de spécialisation. Il est impératif aussi d'améliorer le suivi du devenir des étudiants et de mettre en place des outils de pilotage intégrant un conseil de perfectionnement et des statistiques sur l'insertion professionnelle des étudiants. Des actions au recrutement et pendant la formation sont nécessaires afin de réduire l'absentéisme des étudiants. Il est finalement essentiel d'assurer une employabilité plus importante ou une poursuite d'étude en doctorat, et la reprise d'études dans d'autres formations de niveau master. »

1. La fiche concernant les observations sur les erreurs factuelles comporte une série de remarques visant à rectifier une interprétation du master sans doute induite par la rédaction du dossier d'accréditation. Le parcours EIFFALE n'a pas été conçu pour former des étudiants déjà titulaires d'un master. Lorsqu'il fonctionnait uniquement en M2, il inscrivait principalement des étudiants ayant obtenu une première année MEEF ayant échoué au concours d'enseignement, ou d'un autre M1 (deux tiers des inscrits) et secondairement des étudiants déjà titulaires d'un M2 (notamment des étudiants étrangers désirant poursuivre leur formation en France et obtenir un diplôme de notre pays).

2. Le dossier d'auto-évaluation réalisé par l'équipe pédagogique mentionnait le souci de se mettre en conformité avec la réglementation en tirant des enseignements des trois années de fonctionnement **en ouvrant un M1, dès la rentrée 2019. Ce qui a été fait**. La maquette a été repensée afin d'organiser une progressivité des enseignements sur quatre semestres et laisser en M2 toute leur place au stage et au mémoire. La commission d'admission en master a sélectionné les étudiants en se donnant pour objectifs :

- d'équilibrer les effectifs des étudiants français et internationaux ;
- d'améliorer le niveau en langue anglaise et française des étudiants à l'entrée du parcours (renforcement des attendus) ;

La première promotion de M1 est composée de 22 étudiants (dont 9 étrangers et 11 français ; 17 sont recrutés au niveau licence). L'ouverture du M1 vise également à réduire l'absentéisme et à améliorer l'assiduité et la réussite au master.

3. Pour la future accréditation, le travail de réflexion de l'équipe pédagogique a amené l'équipe à concevoir une mention organisée en trois parcours types. Autour d'un socle commun en M1 construit autour de l'ingénierie pédagogique, de l'interculturalité et de la conduite de projets (formation de formateurs, animateurs, médiateurs, conseillers, chefs de projets…), les étudiants pourront progressivement s'orienter vers trois parcours : EIFFALE (enseignement des langues étrangères), ReSoDDESEC (développement durable et santé), MAC (médiation culturelle). Les maquettes pédagogiques favorisent les mises en situation professionnelle, en effet les professionnels prendront part aux enseignements, et, des projets (tutorés) avec les partenaires sont prévus. Ces conditions participent de la finalité professionnalisante du master IES.

4. Afin de développer la mise en conformité du master et de promouvoir une démarche qualité, un conseil de perfectionnement composé conformément à la réglementation se réunira régulièrement. Il exploitera notamment les évaluations systématiques des enseignements qui seront mises en œuvre au niveau de chaque UE ainsi que les informations produites par le suivi de l'insertion professionnelle. Une cellule en charge de l'évaluation des enseignements et du suivi de l'insertion professionnelle sera mise en place au sein du service de la scolarité des étudiants en lien avec les services concernés de l'Université.

5. La réorientation en cours de la mention se traduira également par l'intervention d'un plus grand nombre d'enseignants-chercheurs. Chacun des trois parcours sera désormais dirigé par un enseignant-chercheur. De même, la part des professionnels sera renforcée. Dès l'année 2019-2020, à titre d'exemple, un ingénieur pédagogique a pris en charge la formation des étudiants en M1 à la mise en œuvre de classes virtuelles.

UFR Sciences (FdS)

Tous les commentaires suite à la visite de l'HCERES ont été insérés dans les DA08 par mention et par parcours.

IAE

Nous présentons dans ce document les observations comme éléments de réponse fournis au rapport transmis par l'HCERES le 28 février pour l'IAE de Montpellier. Nous avons également tenu compte des échanges avec les experts, lors de leur visite du 10 mars.

Pour faciliter la lecture ces observations sont classées dans l'ordre du rapport. Nous avons supprimé toute redite éventuelle.

Master Gestion de Production, Logistique, Achat
Responsable de la mention Jérôme Pouget

La mention Gestion de Production, Logistique, Achat, sera supprimée.

Master Management de l'Innovation
Responsable de la mention Véronique Bessières et Eric Stéphany

Observation :
Le fondement de la Mention *Management de l'Innovation* n'est pas tant l'entrepreneuriat ni le management de projet mais bien l'*innovation*. Cette mention se décline dans le projet futur autour de 4 parcours : « Création d'entreprises innovantes », « Management de projets innovants », « e-Marketing » et « Management de la Transformation Digitale ». L'innovation pour ces quatre parcours est entendue au sens : d'innovation technologique, d'innovation de business model, et d'innovation Marketing.

Cette mention se différencie également sur plusieurs points :

- (1) tout d'abord par les *recrutements*, extrêmement différenciés de ceux de la mention Entrepreneuriat et Management de Projet. A l'intérieur de la Mention, les 4 parcours seront dans le futur recrutés uniquement en double compétence. Par exemple, dans le parcours MPI ne sont admis que des étudiants en double compétence issus des filières technologiques ayant un projet professionnel dans le domaine de l'innovation. En parcours CEI, ne sont admis que les étudiants ayant un projet avéré de création d'entreprise innovante.
- (2) Ce focus sur l'innovation est le fil rouge de tous nos enseignements et activités et permet le maillage technologie – digital – création d'entreprise – stratégie (business model).
- (3) Ce positionnement original nous permet une *approche transversale* de toutes les matières, à travers le projet innovant porté par chaque étudiant (ou groupe d'étudiants selon les cas).
- (4) Il permet de mettre l'accent sur les compétences, tout particulièrement les compétences transversales et les soft skills, qui sont depuis son origine en 2001, le fondement de la pédagogie de la Mention. Cet ensemble d'objectifs, de ressources et de méthodes est cohérent à travers le « chapeau » de l'innovation.
- (5) le programme Disrupt Campus Montpellier est intégré aux 4 parcours de la Mention, un dispositif innovant d'accompagnement de la transformation digitale des entreprises, de toutes organisations au sens large.

En ce qui concerne le Master *Assainissement nucléaire et valorisation des sites industriels* il est prévu une refonte du partenariat avec le CEA dans le cadre du nouveau parcours Management de la Transformation Digitale (qui remplace Management de Projet Web) avec la création d'une option en partenariat avec le INSTN - CEA SACLAY): Management de la Transformation Digitale dans l'Industrie. La nature de cette option sera très différente du parcours ANSVI, avec un accent sur l'innovation digitale.
(cf le schéma général de la mention indiqué dans la réponse au rapport en page 28 du présent document)

Master Management des systèmes d'information, dont le parcours E-marketing pourrait être rattaché à la mention Marketing, vente.

Observation : `
Le parcours e-marketing va être dans le futur rattaché à la mention *Management de l'Innovation*. Son rattachement à cette mention s'inscrit dans une approche centrée autour des innovations numériques. Plus qu'un parcours en marketing, il repose sur des compétences transversales : marketing / business model / digital, et a pour objectif une dimension plus stratégique de pilotage des technologies au service des organisations (Entreprises, Musée, Associations…) et de design (compétence de plus en plus attendue pour ce type de profil).

Les synergies avec les autres parcours de la mention sont donc très fortes et une large mutualisation est prévue (cf maquette). Le développement croissant de l'IA, du Big Data, transforme la relation client et les stratégies de communication digitale des entreprises. Ce parcours aura pour objectif de former les étudiants à de nouveaux métiers tournés vers l'usage des innovations numériques en marketing digital.
Enfin, des collaborations ont été déjà mis en œuvre lors dernier quadriennal avec des collaborations entre les parcours MPI, CEI, MPWeb à travers différents projets d'innovation pédagogique notamment le programme Disrupt Campus Montpellier :
https://digitalstartupchallenge.umontpellier.fr

Afin de mieux préciser les synergies avec les autres parcours de la Mention *Management de l'Innovation*, le projet prévoit :

- d'aligner les critères de recrutement au sein de la mention en évoluant vers un recrutement intégralement en double compétence.
- de renforcer la mutualisation des 4 parcours présentés précédemment,
- si l'HCERES considère que la visibilité du parcours e-marketing n'est pas assez cohérent par rapport à la lisibilité de l'offre de formation de l'établissement avec le nom actuel nous pourrions alors proposer un autre nom à ce parcours comme : « Innovations numériques et Marketing digital ».

Il faut noter enfin que les 4 parcours de la mention *MI*, auront une forte mutualisation des UE, ceci conformément à la demande de l'Université de Montpellier :
En S1 : 5 UE sur 5 sont totalement mutualisées
En S2 : 1 UE sur 5 est totalement mutualisée et 3 UE sont partiellement mutualisées
En S3 : 2 UE sur 5 sont totalement mutualisées et 3 UE sont partiellement mutualisées
En S4 : 4 UE sur 5 sont partiellement mutualisées.

Enfin, dans le cadre de la restructuration de la mention, le parcours Management de projet Web change également de nom et devient : Management de la Transformation digitale (MTD). Ce changement correspond à un nouveau positionnement du parcours dans le cadre de la mention et répond en grande partie aux remarques sur le manque de différenciation entre E-Marketing et MPweb dans l'ancien quadriennal.
Ce parcours a pour objectif de former la prochaine génération de managers dans l'accompagnement de la transformation numérique des organisations et des marchés. Ces derniers auront besoin de compétences transversales, analytiques et créatives. Le parcours MTD prépare les étudiants au pilotage de telles transformations en leur proposant à la fois la maîtrise des outils du digital (outils de veille économique, workflow, collaboration visuelle, réseaux sociaux, entre autres) mais aussi en intégrant les innovations numériques dans les enseignements (business models du digital, veille économique, IA & Big Data, etc). Enfin, le développement d'une véritable ouverture d'esprit chez les étudiants sera favorisé par des approches innovantes et entrepreneuriales du management (design thinking, le lean startup, la méthode agile, lego serious play, programme Disrupt Campus Montpellier, etc).

Master Management des Systèmes d'information :
Responsable de la mention Emmanuel Houzé

La Mention Management des Systèmes d'Information se propose de réunir les parcours dont la raison d'être est la transformation digitale. Pour cela, la mention propose à la fois une logique fonctionnelle, centrée sur les principales fonctions de l'entreprise, une logique sectorielle et enfin une logique transversale centrée sur le processus global de la transformation. Dans une logique fonctionnelle, La transformation digitale des processus RH est l'objet du parcours SIRH et celle des outils et processus de contrôle du parcours SICG. Sous un angle fonctionnel, la transformation digitale est centrale dans le parcours IATI au sein des entreprises informatiques et du parcours GPI pour les entreprises industrielles. Enfin, le parcours CMSI englobe l'ensemble du processus de digitalisation des organisations, en permettant aux étudiants de manager des projets concernant l'ensemble des processus métiers de la phase d'analyse du besoin jusqu'au déploiement concret des solutions. Le parcours SIAD, dans une même logique transversale, permet de faciliter le management global de la transformation digitale au moyen de l'intelligence artificielle et du Big Data, en alliant les compétences mathématique, algorithmique, informatique et managériales. Pour cela, la mention s'appuie sur une double compétence entre le management et les technologies de l'information, permises par des étudiants scientifiques ou technologues.

Concernant l'évaluation :

Nous tenons dans un premier temps à apporter la correction suivante :

- Le Master de Gestion de Projets Industriels, en collaboration avec le département de mécanique de la Faculté des Sciences de l'Université de Montpellier, est un parcours IAE (et non pas FDS). GPI est le parcours du diplôme IAE qu'obtiennent les étudiants avec en même temps que le diplôme du parcours Conception et Développement de Produits Industriels de la FDS (double diplomation).

Master Management et Administration des Entreprises
Responsable de la mention Philippe Aurier

Le parcours « Entrepreneuriat-Direction d'entreprise » est abandonné et repositionné en « Manager de Business Unit fonctionnelle »

Les difficultés rencontrées (baisse des effectifs, cohérence avec l'offre globale de formation à Montpellier) nous conduisent à arrêter ce parcours pour le prochain contrat. Il sera repositionné en « Manager de Business Unit fonctionnelle ». Ce métier est de plus en plus prisé des entreprises (plus de 150 offres d'emploi en Occitanie sur indeed.fr). Le responsable d'un centre de profit *fonctionnel* doit s'appuyer sur sa double compétence car il se trouve à l'intersection d'un secteur (Informatique, Energie, Qualité, BTP, …) et d'une fonction (production, recherche et développement, approvisionnement, etc.). Son responsable doit nécessairement mobiliser des compétences techniques spécifiques de type « ingénieur ») *et* des compétences managériales généralistes afin d'assurer la rentabilité du centre de profit, donc en parfaite adéquation avec l'objectif du MAE de Montpellier.

Master Management Sectoriel

Responsable de la mention Jérôme Pouget et Christine Marsal

Le manque de visibilité de la mention management sectoriel

La mention répond à des attentes sectorielles (secteur bancaire/ groupe la poste) et c'est à ce titre que le nom de la mention a été choisi. Dans le même temps, et pour renforcer la cohérence de la mention sectorielle, la mention GPLA a été supprimée.

La dimension internationale est limitée

Nous tentons de limiter le court-termisme qui n'est pour nous qu'apparent puisque nous restons en veille économique et sociale des grandes évolutions des métiers de la banque de détail et plus globalement de la digitalisation des services.

Cependant, les remarques formulées nous incitent à proposer des modifications suivantes : au moins deux cours dispensés en langue anglaise pour le Master VOBA.

Dans le même temps, le parcours « manager d'équipe » prévoit dans la un module de 4ECTS permettra aux apprentis de suivre des enseignements à l'étranger en langue anglaise, et de visiter des entreprises locales.

La dénomination du parcours Manager commercial est trop générale

Il est question de modifier cet intitulé pour mieux rendre compte de la dimension gestion d'équipe. Ce changement tient compte des mutations liées aux métiers du management opérationnel et d'équipe. La réforme de l'apprentissage nous pousse avec notre partenaire Formaposte, à diversifier les emplois occupés tant durant la période d'apprentissage qu'à la sortie du diplôme.

La dénomination du second parcours mériterait d'être actualisée pour parler de vente omni-canal banque et assurance.

Cette dénomination VOBA est effectivement envisagée

La représentation des enseignants-chercheurs en M2 paraît cependant un peu faible pour une formation universitaire.

La spécialisation du M2 implique que les intervenants professionnels soient plus nombreux, nous tentons de maintenir un équilibre minimum qui satisfasse à la fois les partenaires de la formation et les exigences liées à l'obtention d'un master

Commentaire sur la poursuite d'études dans les deux parcours

Les poursuites d'études concernent effectivement un a deux étudiants maximum par an, sur les 5 dernières années, nous avons eu 2 étudiants qui ont préparé le concours d'entrée à l''écoles de sous-officier de la Gendarmerie, une étudiante qui a réussi le concours banque de France, un étudiant qui a poursuivi dans une école parisienne, une étudiante qui a poursuivi dans une formation pour gérer une succursale de conseils en assurances. Une poursuite d'étude en doctorat (actuellement 2° année de thèse), un étudiant qui a basculé d'un parcours à un autre.

Analyse des perspectives et recommandations :

Par ailleurs, l'absence de dimension internationale est un risque pour l'employabilité des étudiants à moyen terme. Si tel est le cas, il conviendrait de développer quelques cours (théorie des organisations, management, simulation de gestion par exemple) en langue anglaise et de commencer à nouer des partenariats avec une/des universités étrangères.

Pour le parcours banque, ce dialogue est récurrent depuis 6 ans, certains partenaires banquiers ont pris conscience des enjeux de renforcer les formations dans une optique 'employabilité à long terme et donc au-delà des besoins immédiats du secteur.

Il existe des cours dispensés en anglais au sein de l'IAE, un niveau minimum de langue vivante est requis pour l'admission. La mise en place d'un ou deux cours sera effective dans le prochain quadriennal.

La mise en place d'un portefeuille de compétences se fera dans la mention Management sectoriel et dans les deux parcours. La responsable de mention a suivi et suit d'assez près les attentes en la matière (formation portefeuille de compétences étudiant, benchmarking avec la licence professionnelle IUT de Montpellier, mise en place d'un modèle de syllabus incluant les compétences visées pour chaque ECUE etc…

IPAG

Pour la Licence d'Administration publique : rien à ajouter

Pour le Master mention Administration publique, parcours Carrières supérieures de l'État : La création d'un deuxième parcours (parcours Carrières supérieures de l'État) au sein de la mention existante est également justifiée par la recommandation délivrée par l'HCERES dans son rapport d'évaluation selon laquelle « *la seconde évolution pourrait être opérée par la diversification du parcours de master 2 pour l'instant limité au domaine de la santé* ».

Le parcours « Carrières supérieures de l'État », par sa généralité, y répond directement en visant l'ensemble du spectre des concours A/A+ de l'État.

IUT Nîmes

Il s'agit ici d'un complément d'observation.

LICENCE PROFESSIONNELLE MÉTIERS DU BTP : GÉNIE CIVIL ET CONSTRUCTION, parcours TRAVAUX PUBLICS ET ENVIRONNEMENT (p. 155)

« Aucune dotation horaire n'est dédiée aux enseignements en travaux pratiques bien que l'effectif réduit à 15 étudiants le permette aisément ».

→ La licence professionnelle « Travaux Publics et Environnement » est entièrement organisée en Cours/TD, nous devrions plutôt dire qu'elle est organisée en BE complétés de cours le cas échéant. En effet, l'effectif réduit de la licence se prête aisément à cette organisation qui est plébiscitée par l'ensemble des enseignants, professionnels compris. Cette structure permet de travailler dans un format réel et professionnalisant. Il est vrai qu'on pourrait croire qu'aucun TP n'est prévu, mais en réalité tout est TP (ou BE).

	Parcours TRAVAUX	Parcours GÉOMÈTRE
UE 1 SCIENCES		
Ouvrages béton armé et Construction mixte		x
Géotechnique 1		x
Géotechnique 2	x	x
Topographie GPS	x	
Topographie Scanner	x	x
Routes	x	x
UE 2 TECHNOLOGIE		
Eco - Construction	x	x
Gestion des eaux usées	x	x
Gestion des eaux pluviales	x	x
UE 3 CHANTIER		
Conduite de travaux	x	x
Planning et gestion	x	x
Terrassement	x	x
Communication et Management	x	x
Anglais	x	x
UE 4 NORMES		
Droit du travail	x	x
Normes	x	x
UE 4 PROJETS ENTREPRISE		
Projets tutorés	x	x
Projet de fin d'études	x	x
Notation Entreprise	x	x

« Les désignations des UE ne sont pas très explicites au regard des domaines professionnels ciblés. Ceci génère une faible lisibilité pour des candidats. Les éléments constitutifs des UE ne sont pas présentés. Aucune référence n'est faite à des enseignement de communication et d'anglais ».

→ Le rapport d'évaluation n'a présenté la formation qu'au niveau des UE. Voici le contenu de la formation avec une granularité de l'ordre du module :

Le contenu des UE est ainsi visible. Nous pouvons remarquer que les modules d'anglais et de communication et management (en français) sont proposés.

La maquette pédagogique inclut au sein de l'UE 1 des éléments constitutifs pour la remise à niveau destinée aux étudiants de BTS et de DUT Génie Civil (DUT Génie Civil – Construction Durable). Il s'agit davantage de voie de spécialisation que de remise à niveau. En effet, les étudiants issus de L2 ne sont pas pris en considération. Enfin, la remise à niveau d'étudiants diplômés d'un DUT GC-CD au sein d'une LP hébergée par l'IUT est incohérente.

« L'UE 4 désigné PROJET – ENTREPRISE fusionne les aspects relatifs au projet tutoré et les missions en entreprise. L'arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle stipule clairement que le stage (mission en entreprise dans le cas de l'alternance) et le projet tutoré constituent chacun une unité d'enseignement. A ce titre, la décomposition des UE n'est pas en conformité avec l'environnement réglementaire. »

→ Cette erreur a été corrigée dans le dossier d'accréditation déposé antérieurement à cette évaluation.

« Le rythme de l'alternance n'est pas précisé dans le dossier d'auto-évaluation. »

→ Le rythme de l'alternance est de 5 semaines en entreprises suivies de 4 semaines de cours.

« Aucun enseignant-chercheur n'est associé à la formation. La grande majorité des enseignements est assurée par des vacataires professionnels. A ces titres, cette LP ne relève plus d'une formation universitaire, mais davantage d'une spécialisation professionnelle pour des étudiants de BTS déjà spécialisés. »

→ Le rapport d'évaluation évoque ce point en précisant que des pistes d'amélioration.

« L'absence d'éléments factuels évoqués ci-dessus met en évidence un pilotage sans approche prospective et d'objet d'amélioration continue. »

→ La structure de la GED ne permettant pas d'ajouter de pièces annexes, les compte-rendu des conseils de perfectionnement n'ont pas pu être transmis.

MOMA

Précisions sur l'avis global

La dimension internationale est assez peu présente au rang des finalités affichées par les licences générales. Seule la licence gestion propose au sein du parcours « International management » une véritable ouverture internationale.
L'échelon international, bien que présent, demeure en-deçà de ce qu'il devrait être.

La licence Gestion propose des cours de spécialité en anglais dès la L2 et dans tous les parcours en L3.
Des cours de spécialité existent également dans tous les masters de MOMA (M1 et M2).

Les formations en économie-gestion sont portées par un grand nombre de composantes, ce qui peut nuire à leur visibilité

En ce qui concerne l'IAE et MOMA, les formations proposées sont complémentaires. Il existe toutefois une collaboration entre les deux composantes pour certains diplômes.
Certains diplômes sont co-accrédités (le master recherche et études en management par exemple).
Dans la prochaine offre de formation, deux parcours de master de la mention « management public » (« management public territorial » proposé par MOMA et « MUTI » proposé par l'IAE) proposeront un M1 mutualisé.

En ce qui concerne la *prochaine offre de formation,* tous les diplômes de MOMA seront organisés selon les principes de l'approche par compétences.

LICENCE PROFESSIONNELLE MANAGEMENT ET GESTION DES ORGANISATIONS

I - Observations

A- Observations sur les points faibles de la mention soulevés dans le rapport :

4 Une insertion professionnelle faible, notamment pour le parcours MOSL.

5 Un pilotage transversal des parcours inexistant, ce qui ne facilite pas l'échange de bonnes pratiques entre les parcours.

6 Un parcours Management des TPE/PME trop généraliste pour une LP.

1 – Le secteur du management des organisations de sports et loisirs fait office de « niche » en région Occitanie, ce qui explique une insertion professionnelle faible pour ce parcours. S'agissant du parcours CSAPE, sont ouverture est trop récente pour pouvoir en apprécier l'impact sur l'emploi des diplômés. Les titulaires du parcours MTPE/PME obtiennent en grande majorité un emploi après l'obtention de leur diplôme. Le parcours CSAPE est ouvert seulement depuis septembre 2018. Ce parcours monte progressivement en puissance (8 étudiants à la rentrée 2018, 13 étudiants à la rentrée 2019). Le suivi des insertions professionnelles est opérationnel mais ne donne pas d'indications pertinentes au regard du peu de recul après seulement un an d'existence et 6 étudiants diplômées. Il sera bien sûr poursuivi avec des questionnaires à 6/12 et 18 mois post formation.

2 - L'absence de pilotage transversal des parcours composant la mention s'explique principalement par le fait que les formations sont proposées sur trois sites éloignés géographiquement et que la périodicité des enseignements et évaluations n'est pas la même. La préconisation faite dans le rapport d'évaluation semble donc difficile à mettre en œuvre. Afin de remédier à cette difficulté, il est prévu que le parcours Management des TPE/PME soit rattaché à une autre mention de licence professionnelle proposée par l'Institut Montpellier Management à compter du prochain quinquennal (« Métiers de l'entrepreneuriat »).

3 - Le parcours Management des TPE/PME, tout en étant généraliste, reste orienté vers la professionnalisation accrue des étudiants, notamment grâce à un rythme d'alternance adapté au recrutement local, à l'intervention de professionnels dans la formation et à l'accent mis sur les rapports d'activité et de projet tuteuré. Au travers du suivi des apprentis et stagiaires effectué par le responsable pédagogique, il apparaît que les entreprises sont sensibles au caractère généraliste des savoirs et compétences, d'autant plus dans les TPE/PME car les besoins et missions ne peuvent pas tous être couverts, faute de moyens pour pouvoir employer des salariés spécialisés. La recommandation d'intégrer ce parcours dans la filière gestion pourrait remettre en cause l'attrait des entreprises et des étudiants pour cette formation, car la professionnalisation reposerait alors uniquement sur un stage, et non sur une alternance comme c'est actuellement le cas en licence professionnelle.

B- Observations sur les points spécifiques aux parcours soulevés dans le rapport :

1- S'agissant du parcours MOSL :

1.2 Sur le volet Pilotage : Les modalités du parcours de recherche d'un contrat par apprentissage (livret) vont être complétées par le chargé de développement de l'apprentissage des TRE

1.3Sur le volet Résultats constatés : Les effectifs sont plus faibles via la demande de l'université de Montpellier de passer exclusivement par apprentissage et via le secteur de niche du sport en Occitanie

1.4 Sur les recommandations :

- Il est envisagé d'établir une convention de partenariat avec Nîmes Métropole engagé sur le développement du tourisme sportif labélisé via les politiques d'aménagement territoriales ;
- La maquette est en cours d'évaluation de compétences transposables à d'autres secteurs (hôtellerie de plein air, centre de loisirs, stage de vacances …) ;
- Un partenariat est envisagé avec la maison du sport santé inaugurée en janvier 2020 sur Nîmes et les formations Staps UNIMES.

2- S'agissant du parcours CSAPE : le supplément au diplôme n'a pu être élaboré en temps voulu par les services administratifs de la composante car la formation n'existe que depuis la dernière rentrée.

3- S'agissant du parcours MTPE/PME : La concurrence de ce parcours avec d'autres formations ne suscite pas de difficultés s'agissant du recrutement des apprentis et des diplômés après l'obtention de leur diplôme. En effet, il s'agit d'un recrutement local en raison du rythme spécifique d'alternance (2 jours/3 jours). Les apprentis formés dans les entreprises locales sont souvent embauchés à l'issue de la formation.

II - Pistes d'améliorations pour la mention

1- Un conseil de perfectionnement unique pour la mention sera envisagé, tout en tenant compte du fait que le parcours Management des TPE/PME sera rattaché à la mention « Métiers de l'entrepreneuriat » à compter du prochain quinquennal.

2- Les parcours trop ciblés seront repensés de façon à diversifier les compétences et les débouchés (MOSL), tandis que le parcours Management des TPE/PME sera rattaché à une autre mention, plus généraliste. L'ouverture récente du parcours CSAPE ne permet pas d'envisager une évolution de la maquette pour l'instant.

3- Le suivi de l'insertion professionnelle de chaque parcours sera renforcé.

4- Les partenariats avec le milieu socio-économique des parcours seront développés.

MASTER MENTION MARKETING VENTE

Compléments d'informations sur le master Commerce et vente dans les industries agroalimentaires

Concernant le rapport HCERES sur la mention Marketing, Vente et plus particulièrement sur CVIA :

- Observation p 2 "Exception faite du M2 CVIA qui ne mentionne explicitement qu'un seul enseignant-chercheur en sciences de gestion, l'équilibre enseignant-chercheur/intervenants professionnels est assuré." : 3 E-C interviennent en plus des 3 responsables pédagogiques + 1 professeur certifié en informatique, sur un total de 24 intervenants (incluant les langues). Par ailleurs, l'ensemble des E-C intervenant dans la formation (M1 et M2) se mobilise pour les encadrements des mémoires de M2.

Remarque sur le responsable de mention marketing-vente : « Il n'est mentionné nulle part de responsable de mention et l'on ne peut que supposer que le responsable de pôle joue ce rôle. » Oui effectivement, Gilles N'Goala (Pr) est responsable de la mention marketing-vente.

Remarque sur les taux d'insertion à 6 mois : Ceux-ci sont variables selon les parcours-types (métiers et secteurs d'activités), le poids de l'apprentissage et de la formation continue dans la formation et selon les années, avec notamment pour la promotion 2017-2018 un taux d'insertion moyen de 79% (70,6% pour la promotion M2 MIT).

Promotion 2017-2018	**A Obtenu un emploi** *(depuis l'obtention du M2)*	**N'a pas obtenu un emploi** *(depuis l'obtention du M2)*	**Total**	**Taux d'obtention d'un emploi** *(depuis l'obtention du M2)* *****
CVIA	14	2	16	87.5%
DMRC	13	7	20	65%
MDEC	27	6	33	81.8%
MDEC-EL	35	11	46	76.1%
MIT	12	5	17	70.6%
MMC	16	2	18	88.9%
MSL	9	5	14	64.3%
MSPM	17	7	24	70.8%
TOTAL	**312**	**83**	**395**	**79% ***

*Enquête réalisée entre avril et juin 2019

Mention Marketing – Vente – Evolution de la mention en 2021 - 2025

Pour la prochaine accréditation, la mention « marketing-vente » comprendra cinq parcours (au lieu de 8) et auront un fonctionnement davantage intégré, en particulier sur les cours fondamentaux en master 1 :

- Marketing Innovation et Territoires (responsable : Gilles N'Goala),
- Marketing du sport et des loisirs (Responsable : Arnaud Maes),
- Commerce des vins (Responsables : Sarah Mussol et Isabelle Bories-Azeau, et du côté de Montpellier Supagro : Foued Cheriet),
- Marketing et communication intégrée (anciennement Marketing Médias et Communication ; Responsables : Marie-Christine Lichtlé et Pauline Folcher),

- Marketing et Data analytics (anciennement dataming et relation client, Responsables : Andréas Munzel et Hugues Fournel).

Trois parcours de master seront réorientés vers le management commercial et seront proposés sous la mention « management » :

- Commerce et Vente dans les industries agroalimentaires (CVIA, responsable : Philippe Abrard, avec du côté de Montpellier supagro : Florent Saucède et Louis-Antoine Saisset),
- Management et Business Development (anciennement Marketing et Business Development, Responsables : Estelle Pellegrin-Boucher et Karine Garcia),
- Management et communication des produits et des marques (anciennement management stratégique des produits et des marques ; responsable : Martine Monthubert).

MASTER MANAGEMENT DES PME-PMI

Evolution de la formation en réponse aux commentaires des évaluateur de l'HCERES :

1- Dans le cadre du prochain contrat, l'UM (MOMA) ne redemande pas la co-accréditation du parcours MITE (UPV) qui sera rattaché à une autre mention.
2- Pour répondre à la difficulté de recrutement de candidats à l'entrée pour le parcours « Transmission et développement des PME », ce parcours a été transformé en « Direction Générale de PME » ce qui correspond à la fois à un rattachement plus clair à la mention « Management des PME-PMI » et à une très forte demande des entreprises (localement et au niveau national).
3- La nouvelle offre de formation a été conçue par blocs de compétences.

UFR PHARMACIE

DGSP2 et DGSP3

Nous avons pris connaissance des commentaires et recommandations concernant la deuxième et la troisième année du DFGSP.

Nous tenons à remercier vivement les experts pour leurs commentaires qui nous aideront à améliorer significativement notre offre de formation.

Nous souhaitons préciser que nous procédons actuellement à un rééquilibrage du volume horaire des cours magistraux par rapport à celui de l'enseignement pratique et dirigé, dans les deux années. Cela correspond à une évolution nécessaire des maquettes et à une demande de nos étudiants.

Nous réfléchissons parallèlement à l'évolution des modalités d'enseignement, notamment sur la question de la place du numérique et à une meilleure intégration/coordination des enseignements disciplinaires en lien avec la création d'UE permettant d'agréger des compétences transversales dans un domaine donné.

Enfin, nous souscrivons totalement à la mise en place d'un conseil de perfectionnement, dans l'objectif d'une démarche d'amélioration continue de nos pratiques pédagogiques.

UFR ODONTOLOGIE

Synthèse et Compléments de réponse - Evaluation HCERES – 2019

A la suite de l'évaluation produite par l'HCERES concernant la faculté d'odontologie de Montpellier, une synthèse répondant aux erreurs de lecture et d'interprétation (2 pages) a été transmise par l'Université en réponse à une partie des appréciations du jury de l'HCERES. Cette synthèse qui vous est transmise ici, est issue du document complet de réponses présent dans la première rubrique. Nous pouvons transmettre également tous les tableaux cités.

Pilotage *: (Voir schéma en Annexe 1)*

Tout au long de la restitution d'expertise, ce point sur le pilotage a paru comme méritant des précisions que nous apportons ci-après

La faculté d'odontologie dispose d'une organisation hiérarchique avec **deux vices-doyens** (un vice-doyens étudiants et un vice-doyen enseignants, **un directeur des études** avec des chargés de missions depuis la prise de fonction décanale du Doyen Valcarcel. Deux chargés de mission Recherche et perfectionnement. Ils constituent un bureau de direction qui assure avec le directeur administratif le pilotage complet de l'établissement avec une organisation dédiée à :

La formation initiale et continue avec :

- **Un directeur des études responsable de la commission des études, de la pédagogique** et de l'innovation de 27 membres et de la synergie avec 4 chargés de missions respectivement pour les enseignements transversaux, la qualité de la formation et la formation continue et les relations internationales). Le directeur des Etudes a en charge la mise en œuvre, chaque année, des évaluations des enseignements par les étudiants.
- **Un conseil de perfectionnement dirigé par un professionnel non académique et co-dirigé par un enseignant** composé de 17 membres dont 50% parmi des professionnels du monde de la santé mais aussi d'autres secteurs et du Vice-Doyen Etudiant permet d'éclairer les enseignements au plus près de la réalité notamment sur les conditions de travail et d'insertion professionnelle en cabinet.
- **Une commission pédagogique d'équivalence des Formations** pour les reconnaissances de titres et de grade présidée par le doyen.
- **Une commission de la formation continue** avec deux chargés de missions, l'équipe directoriale et les enseignants tournée vers la promotion et la valorisation des diplômes d'établissement sur les formations d'excellence et en pointe comme celle en CFAO.

La formation par La recherche avec :

- **La commission recherche présidée par une enseignante PU-PH chargée de mission, présidente d'université honoraire** avec 20 membres composée de membres extérieurs en relations avec les deux laboratoires (LBN et DREDS) en lien avec la faculté. Cette commission assure le suivi et la valorisation de notre recherche au sein des instances universitaires et hospitalières.

La qualité de vie académique avec :

- **La cellule écoute dirigé par un enseignant MCUPH, un personnel BIATS et le Vice-Doyen étudiant.**

Elle est en charge de recevoir les alertes des tous les types d'usagers, de personnels enseignants ou administratifs dans le cadre de la prévention des risques psycho-sociaux.

- **Une commission locale Hygiène-sécurité et conditions de travail** présidée par le doyen.
- **Une assemblée consultative des professeurs** co-présidée par le Doyen et le Vice-Doyen enseignant
- **Une commission des relations internationales** dirigée par deux enseignants MCUPH.
- **Une communication interne et externe est assurée** sous divers formats, animée et dirigée par l'équipe directoriale.

Structuration de la Formation – Effectifs

L'Université et la Faculté consentent des efforts particuliers sur la mise en place d'enseignements de simulation haptique, numérique et à distance. Un investissement continu et important dans le domaine de la simulation représentant plus d'1 millions d'euros d'investissement et autant de dynamisme des enseignants via les nouveaux usages numériques (enseignements hybrides et certification PIX, linguistique, initiation recherche institués dès l'application de la réforme licence en avril 2019). Une évaluation de l'étudiant est faite tout au long de sa formation principalement pré-clinique et clinique avec des grilles définies par les enseignants. L'auto-évaluation existe mais reste perfectible.

La formation fait appel à plus de 66% de travaux pratiques – travaux dirigés en DFGSO et 56% de stages cliniques et hors CHU en DFASO et pour 82% en DFTCC avec une organisation de la formation proposée par la commission des

études, de la Pédagogie et de l'Innovation pédagogique chaque année avec une évaluation des connaissances, des compétences et des stages précliniques et cliniques graduelles, exprimés dans le détail de nos MCC et transcrites dans divers outils (carnet de stage, contrat de réussite de l'étudiant via une commission dédiée depuis 2019). Les évaluations font l'objet de décisions par des jurys avec un président. Un jury par année, composé par des enseignants titulaires, et voté par le conseil de Faculté et validés par les instances universitaires. Les sujets des examens sont tous validés par les commissions de choix de sujets, dirigées par les présidents de jurys.

Le volume horaire de formation par étudiant est présenté ci-après ***(Voir schéma en Annexe 2).*** **Le volume « clinique » ayant été compris comme non conforme** car il correspondait au volume total de la formation offert pour tous les étudiants et non par étudiant peut ainsi être mieux expliqué.

- Ainsi, en DFGSO, le volume total d'heures d'enseignements par étudiant est de 917 heures en DFGSO2 et 806 heures en DFGSO3, soit une moyenne de **33 heures de formation par semaine sur 4 fois 13 semaines (S1-S2-S3-S4).**

- Pour les DFASO, le volume total d'heures d'enseignement par étudiant est de 832 heures en DFASO1 et de 932 heures en DFASO2, soit une moyenne de 20 heures de formation par semaine car il faut les rapporter, non pas à des semestres de13 semaines (S1-S2-S3-S4), mais à 88 semaines d'activités de formation et exercice clinique au CSERD. On réalise ainsi 989 heures de formation clinique sur 1764 heures totales de formation en DFASO (56% du temps). **Un carnet de stage et des évaluations via un logiciel clinique pédagogique LOGOS permettent une évaluation précise de l'étudiant.**

- Enfin, pour les DFTCC, le volume total d'heures par étudiant est de 990 heures, soit une moyenne de 28 heures par semaine sur 36 semaines d'activités de formation et exercice clinique. Ainsi, 915 heures de formation clinique sur 990 heures en DFTCC sont réalisées par étudiant (82% du temps). **Lors de la formation clinique, un carnet de stage, des conventions de stage hors CSERD et des évaluations via un logiciel clinique pédagogique LOGOS avec une appréciation acte par acte.** A cela s'ajoute 250 heures de stage actif en immersion clinique chez ~~le~~ un praticien libéral, maitre de stage agréé.

Le niveau d'insertion professionnelle est de 100% dès la sortie après la thèse avec un déficit en professionnel de santé en odontologie connu selon les régions.

MASTERS MEEF

Commentaires faisant suite à l'évaluation par le HCERES des quatre mentions de master MEEF

Nous remercions le comité d'expertise du HCERES pour la grande qualité et la richesse des évaluations réalisées. Cette expertise a bien identifié les points forts et faibles, ces derniers étant souvent dus (mais pas exclusivement) aux contraintes particulières de ces masters MEEF : existence d'un concours en M1 et d'étudiants en alternance en écoles, collèges et lycées dans l'académie en M2.

En complément des évaluations, nous souhaitons faire les commentaires suivants :

Organisation générale :

L'INSPE, en partenariat avec 7 composantes, instituts ou département des universités de l'académie, dont la Faculté d'Éducation (qui est elle-même une composante de l'Université de Montpellier) met en œuvre le champ de formation « Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation » (MEEF) à travers les quatre mentions de master. La Faculté d'Education met en œuvre les mentions MEEF « 1er degré », « Encadrement Educatif » et « Pratiques et Ingéniérie de la Formation ». Les parcours de la mention MEEF du 2nd degré sont mis en œuvre par l'une des UFR partenaires en lien avec la Faculté d'Education pour les sites de Montpellier et Nîmes.

Adossement de la formation à la recherche :

L'adossement de la formation à la recherche est bien pris en compte par l'évaluation du HCERES. Il bénéficie aux quatre mentions de master MEEF et ceci dans tous les parcours, y compris le parcours « ESEC » de la mention MEEF « Pratiques et Ingénierie de la Formation ».

Caractère académique et pluriel de la formation :

L'évaluation du HCERES a très bien pris en compte le caractère pluriel de la formation. Nous souhaitons uniquement préciser que les maquettes des trois premières mentions de master MEEF sont conçues au niveau académique et dans un cadre pluriel. Elles impliquent toutes un inspecteur référent du parcours. Lorsqu'un parcours ou une mention est proposé sur plusieurs sites, les maquettes de la formation sont identiques, et les équipes pédagogiques travaillent au niveau académique. Le contenu de ces maquettes est détaillé sur le site web de l'INSPE et communiqué par les équipes pédagogiques aux étudiants.

Un responsable de parcours coordonne le travail de l'équipe plurielle. Chaque mention est également coordonnée par un ou plusieurs responsables, y compris la mention PIF qui est coordonnée par Serge Leblanc (professeur des universités).

Étudiants en reconversion :

Les étudiants en reconversion se trouvent soit en M1 soit en M2. En M1 ils préparent le concours. En M2, ils arrivent après la réussite d'un concours de recrutement. Ils sont alors fonctionnaires stagiaires et suivent une formation adaptée tenant compte de leurs acquis professionnels. Nous réalisons des validations d'acquis et nous leur proposons un parcours adapté. Ils bénéficient donc de mesures particulières intégrant leur cursus initial.

Taux de réussite en M1 MEEF

L'apparente faiblesse du taux de réussite en M1 MEEF dans les deux premières mentions (de l'ordre de 65% en M1 MEEF et 57% en M2 MEEF) s'explique de la façon suivante :

- L'exigence de la formation : elle s'adresse à de futurs enseignants qui doivent développer un large spectre de compétences.
- La présence en M1 MEEF d'étudiants déjà titulaires d'un M1 dont l'objectif est de préparer le concours et pas nécessairement de réussir le M1 MEEF.

Tronc commun :

Il existe un tronc commun au niveau de chaque mention, la mention MEEF « Encadrement Éducatif » mutualisant le tronc commun en M2 avec la mention MEEF « 2nd degré ». De plus, une ou deux journées de formation communes aux trois premières mentions sont organisées tous les ans sur des thématiques transversales. Ces journées sont difficiles à organiser du fait des effectifs élevés mais aussi des périodes d'alternance différentes dans les 1er et 2nd degrés. Cependant, même si les étudiants ne sont pas toujours réunis du fait de leurs effectifs et des contraintes liées aux stages, une partie importante du contenu de la formation du tronc commun est commune aux trois premières mentions du masters MEEF : par exemple, les valeurs qui fondent le système éducatif dans la démocratie française, l'école de la République, l'éthique professionnelle, les inégalités sociales et géographiques à l'école et les enjeux de l'éducation prioritaire, les inégalités de genre. L'ensemble des étudiants des trois premières mentions reçoit par conséquent un enseignement commun.

Numérique :

Le numérique est bien présent dans la formation mais n'est pas assez visible particulièrement dans la mention second degré. Pour le prochain contrat, chaque parcours identifiera clairement les objectifs de la formation en matière de numérique, afin que les étudiants soient conscients des compétences attendues en fin de formation. Les conseils de perfectionnement analyseront tout particulièrement cet aspect à l'avenir.

Langue vivante étrangère :

Tous les parcours proposent un enseignement de langue vivante étrangère (LVE). L'anglais est proposé ainsi qu'un éventail de langues (allemand ,espagnol, italien).

Évolution de la mention Pratiques et Ingénierie de la Formation :

L'évaluation de l'HCERES conforte l'analyse faite dans le dossier d'auto évaluation. Les nouvelle maquettes proposées comprendront un M1 construit autour d'un tronc commun à l'ensemble des parcours qui permettra une spécialisation progressive afin d'assurer une meilleure réussite des étudiants. Toutes les UE du S1 et deux UE du S2 composeront ce tronc commun (recherche, LV, culture commune de l'institution scolaire). Un parcours nouveau autour de la didactique de l'enseignement du français et des humanités sera proposé. Un conseil de perfectionnement spécifique sera mis en place. Quant au parcours ESEC, il rejoindra la mention de master « Innovation, entreprise, société ».

Mobilité internationale :

Une mobilité internationale est proposée dans la mention MEEF « 1er degré » pour les étudiants inscrits en M2 dans le parcours des non lauréats au concours. La nouvelle réforme permettra d'envisager d'en proposer dans les différentes mentions.

Les rapports d'évaluation du Hcéres
sont consultables en ligne : www.hceres.fr

Évaluation des coordinations territoriales
Évaluation des établissements
Évaluation de la recherche
Évaluation des écoles doctorales
Évaluation des formations
Évaluation à l'étranger

évaluation et qualité
Hcéres

2 rue Albert Einstein
75013 Paris, France
T. 33 (0)1 55 55 60 10

hceres.fr @Hceres_ Hcéres